ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

D'ENGHIEN

—

TOME TROISIÈME

Braine-le-Comte

IMPRIMERIE LELONG

SUCCESSEURS

ZECH ET FILS

—

1887

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres. Article 29 des statuts.

CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

Première session à Anvers

Rapport fait en assemblée générale du 17 décembre 1885

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me déléguer pour vous représenter au congrès d'Anvers. Ce choix flatteur, dont je ne puis assez vous remercier, m'impose le devoir de vous rendre compte succinctement des réunions du 27 au 30 septembre dernier.

L'idée de créer des relations étroites et permanentes entre les sociétés qui s'occupent, à un point de vue quelconque, de notre histoire nationale, a fait naître le congrès de 1885. C'est à l'Académie d'Archéologie de Belgique que revient l'incontestable honneur d'avoir fait passer cette idée dans le domaine de la réalité. L'année 1885 marquera dans la vie des nombreuses sociétés affiliées, par l'introduction d'un élément nouveau : au lieu de croître, le plus souvent, dans un dangereux isolement, les diverses sociétés d'archéologie et d'histoire vont former une immense famille de travailleurs profitant des lumières, des expériences, des découvertes des associations affiliées. Une émulation profitable à tous imprimera aux travaux de chaque association une activité, une sève, une vie toute nouvelle.

A un autre point de vue, ne pouvons-nous pas espérer que les efforts de nos sociétés réunies auront aussi d'heureux résultats pour la conservation des monuments de l'antiquité, si nombreux dans notre pays ? Une société isolée peut n'être guère écoutée, qui résistera aux réclamations d'une association composée de tous ceux qui, dans le pays, s'occupent activement d'art et d'histoire nationale. Nous saluons donc avec bonheur la naissance de la Fédération archéologique et historique de Belgique et nous souhaitons vivement que la réunion des congrès annuels et les rapports plus étroits entre toutes les sociétés affiliées impriment à nos études une marche plus vigoureuse et plus sûre, et assurent la conservation des glorieux souvenirs du passé.

Dix-huit sociétés belges (1), quatre sociétés françaises (2),

(1) Les sociétés belges qui ont adhéré à la fédération sont, outre l'Académie d'archéologie de Belgique (Anvers).
La Société royale de géographie d'Anvers;
La Société des Architectes anversois;
La Société des bibliophiles anversois;
La Société d'anthropologie de Bruxelles;
La Société royale belge de numismatique;
La Société centrale d'architecture de Belgique;
La Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Bruges);
Le Cercle archéologique du pays de Waes;
L'Institut archéologique liégeois;
La Société libre d'émulation de Liège;
La Société d'art et d'histoire de Liège;
Le Cercle archéologique de Namur;
La Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles;
La Société paléontologique et archéologique de Charleroi;
Le Cercle archéologique de Mons;
La Société historique et littéraire de Tournai;
Le Cercle archéologique d'Enghien.

(2) Voici le nom des sociétés françaises qui avaient envoyé des délégués au congrès :
La Société d'émulation d'Abbeville;
La Société française d'archéologie;
La Société des antiquaires de la Morinie;
La Société de géographie de Lille;

une société hollandaise (1) ont répondu à l'appel du comité organisateur. En outre, la Commission royale des monuments et la Commission du Musée royal de la porte de Hal avaient nommé, chacune, des délégués pour prendre part à nos travaux. La société de création du Musée d'antiquités d'Anvers avait également envoyé un délégué. Le cercle d'Enghien était représenté au congrès par six de ses membres (2).

Le gouvernement, voulant s'associer à une œuvre utile et profitable au pays, avait institué un comité de patronage du congrès sous la présidence de M. le général Wauvermans, président de la Société royale de géographie d'Anvers (3). De plus, MM. Beernaert, ministre des finances et chef du cabinet, Thonissen, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chevalier de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, avaient bien voulu accepter les présidences d'honneur, de même que M. le gouverneur Pycke de Peteghem et M. de Wael, bourgmestre de la ville d'Anvers.

Les réunions du congrès se sont tenues dans les locaux du tribunal de première instance, avenue des Arts, mis gracieusement à notre disposition par M. le président, Th. Smekens, membre honoraire de l'Académie d'archéologie.

La séance solennelle d'inauguration s'est ouverte dans la grande salle des audiences de la cour d'assises, sous la présidence de M. Beernaert, chef du cabinet, qui avait tenu à donner cette marque d'encouragement et de haute approbation à notre œuvre naissante.

M. le chanoine Reusens, président de l'Académie d'archéo-

(1) La société hollandaise : Maatschappij der Nederlandsche letterkunde van *Leiden*.

(2) MM. Buse Julien, De Cordes Henri (délégué), Hairion Frédéric, Matthieu Ernest, Petit L.-A.-J., et Zech-du Biez Guillaume.

(3) Notre zélé secrétaire, M. Ernest Matthieu, a été, par arrêté royal, nommé membre du comité de patronage du congrès.

logie et du congrès (1) a ouvert la séance en remerciant M. le ministre des finances de la marque de haute sympathie qu'il donnait à la fédération, en venant présider, en personne, à l'ouverture de ses travaux. Puis, abordant l'objet de la réunion, il a exposé, avec une grande netteté, le but de la fédération projetée entre toutes les sociétés qui s'occupent d'art et de l'histoire nationale.

M. Reusens a ensuite parlé de l'étude de l'archéologie en Belgique depuis le seizième siècle.

La parole a été donnée alors à M. le général Wauvermans, président du comité de patronage, qui a beaucoup insisté sur la nécessité d'imprimer partout une direction sérieuse aux études archéologiques.

Un des membres du congrès, qui a bien voulu dernièrement accepter le titre de membre d'honneur de notre cercle, M. le comte François Vander Straten Ponthoz, a vivement remercié, au nom des délégués, l'Académie d'archéologie de Belgique, de son heureuse initiative et des bonnes dispositions qu'elle avait su prendre pour assurer le succès du congrès. Faisant allusion à nos voisins du midi, M. le comte Vander Straten a rappelé les efforts d'Arcisse de Caumont, fondateur de la Société française d'archéologie, dont l'influence bienfaisante s'est fait sentir jusque chez nous. M. le comte de Marsy, directeur actuel de cette société, a remercié le congrès de l'hommage rendu à son prédécesseur par M. le comte Vander Straten.

L'assemblée s'est occupé de la constitution des sections et elle a acclamé la proposition du bureau de nommer présidents d'honneur du congrès M. le comte de Marsy, pour la France, et pour la Néerlande, M. le docteur W. Pleyte de Leide.

(1) Le bureau du congrès était composé de MM. Reusens, président; Delgeur, vice-président; colonel Henrard, secrétaire; Genard, secrétaire général, et Oomen, trésorier.

Parmi les communications que le président a faites ensuite, figurait une invitation de M. Beernaert aux membres du congrès d'assister à la fête qu'il donnait le soir même au ministère des finances. Cette soirée, dont la partie musicale avait été confiée aux artistes les plus distingués, a été fort animée et a réuni, outre le monde officiel, des membres des divers congrès réunis alors à Anvers.

Après la séance, les membres du congrès purent visiter, accompagnés par une délégation de l'Académie d'archéologie, le musée de peinture et le musée d'antiquités du Steen.

La séance générale du lundi fut tout entière consacrée à la discussion des statuts. Vous comprendrez facilement, messieurs, que la session du mois de septembre devait être une session d'organisation. Il était tout d'abord indispensable de lier connaissance et de jeter les principes d'une union durable. Toute association doit avoir des règles; et, s'il faut respecter scrupuleusement l'autonomie de chaque société particulière, il est non moins nécessaire d'adopter des statuts qui soient acceptés et suivis par tous les associés. — L'Académie d'archéologie avait élaboré un projet de statuts et de règlement intérieur.

Avant d'être mis en discussion, le projet fut soumis à l'examen d'une commission spéciale nommée dans la réunion générale des délégués. — Divers amendements furent proposés, l'un, entre autres, par votre délégué qui aurait désiré voir mettre à la tête de la fédération un bureau permanent. Cette proposition a effrayé plusieurs délégués qui semblaient y voir une menace d'absorption et un danger considérable pour l'autonomie des sociétés particulières. Après une discussion très animée, le projet du bureau a été adopté. Il n'y aura pas de bureau permanent, mais chaque année, dans la dernière séance générale, le congrès désignera la ville belge où se tiendra la session suivante et la société chargée de diriger le congrès. Cette société nommera le comité d'organisation qui

formera le bureau de la fédération. C'est ce comité qui fait les convocations, sollicite les subsides, assure au congrès les locaux convenables, élabore le programme et prend les mesures nécessaires à la rédaction du compte rendu. Le compte rendu est publié au moins un mois avant l'ouverture de la session suivante afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et que les réclamations auxquelles il peut donner lieu soient présentées à la première séance de cette session. Après que les observations ont été présentées, le comité de la session précédente remet ses pouvoirs au comité local qui lui a succédé.

Le projet de statuts prévoyait la création d'un fonds de réserve destiné à subsidier les travaux de fouilles ou les auteurs d'ouvrages importants sur l'histoire et l'archéologie. L'administration d'un pareil fonds et surtout la répartition des subsides, devant présenter des difficultés inextricables, le congrès a dû renoncer à une idée bien généreuse chez ses inspirateurs.

Le congrès a adopté, enfin, pour ses travaux futurs, une division en trois sections principales, qui pourront au besoin se fractionner en sous-sections. La première s'occupera des études qui ont trait à la connaissance du sol ; la seconde s'occupera d'histoire locale ; la troisième s'attachera à l'histoire de l'art. Cette répartition, très rationnelle, permettra à chacun de suivre les discussions qui se rapportent à ses goûts et à ses études particulières.

Après cette séance, je pourrais dire, de premier établissement les membres du congrès visitèrent divers monuments de la ville, toujours guidés par les délégués de l'Académie.

L'exposition universelle a attiré tant de nos concitoyens à Anvers, et du reste les monuments de notre métropole commerciale sont si connus que j'abuserais de vos moments en en donnant ici une nouvelle description. Je me bornerai à signaler un petit bijou architectural conservé soigneusement par des

particuliers et que les membres du congrès ont eu la bonne fortune de pouvoir admirer. Je veux parler de la *Chapelle de Bourgogne*, à laquelle le baron Jolly a consacré jadis une notice des plus intéressantes. Cette chapelle, de style ogival, est décorée de peintures murales dont plusieurs sont parfaitement conservées. Elle est éclairée par des vitraux anciens qui ont été rétablis il y a quelques années sous la direction d'un homme de talent, feu l'architecte Backelmans.

La séance générale du mardi 29 septembre a été remplie par des communications des plus intéressantes. M. Godefoid Kurth, professeur à l'université de Liège, s'est attaché à indiquer les moyens les plus propres à vulgariser les études archéologiques. L'honorable orateur voudrait des rapports plus suivis entre les sociétés d'une même région, communications écrites ou verbales et tout particulièrement visites de sociétés à sociétés.

Un second moyen préconisé par le savant professeur de Liège, ce sont les excursions archéologiques, les visites aux monuments, aux fouilles, etc.

L'institution de concours est un moyen d'émulation très efficace. Rien n'est plus utile que ces joutes pacifiques, et bien des publications intéressantes ont dû leur origine à des encouragements de cette nature.

A cet ordre d'idées, se rattache aussi la fondation de prix, très préconisée par l'orateur.

Enfin, M. Kurth insiste sur la rédaction et la publication d'une bibliographie de la région. Les diverses sociétés qui ont adhéré à la fédération doivent s'attacher à recueillir les renseignements topographiques et historiques sur les localités comprises dans le rayon de leur activité. Ces études, entreprises par les sociétés dans toutes les localités, dans les villages, dans les hameaux les plus reculés, qui, tous, offrent quelque sujet d'étude intéressant, constitueraient un ensemble précieux à tous les points de vue.

Nous n'avons pas besoin de dire que le discours de l'honorable professeur a été écouté avec une grande attention et qu'il a été chaleureusement applaudi par le congrès.

Dans cette même séance, le R. P. Vanden Gheyn, de la Compagnie de Jésus, a communiqué une très intéressante étude sur les origines des Aryas.

Puis M. Bequet, le zélé conservateur du Musée archéologique de Namur, est entré dans des détails très pratiques sur l'organisation des Musées locaux.

Nous devons encore mentionner une communication de MM. Claes frères, au sujet des trésors archéologiques découverts à Anvers dans les fouilles opérées lors des grands travaux de rectification des quais de l'Escaut.

Nos travaux touchaient à leur fin, le 30 septembre, à 11 heures du matin, se tint la séance de clôture du congrès. Les diverses sections présentèrent successivement des rapports sur les objets de leurs discussions. Parmi les vœux émis je crois devoir noter celui de voir augmenter le nombre des membres des comités provinciaux de la commission royale des monuments, en les choisissant autant que possible parmi les membres des sociétés archéologiques régionales.

Le congrès a fixé ensuite à Namur la tenue de sa prochaine session.

A deux heures de l'après-midi, les membres du congrès furent officiellement reçus à l'hôtel de ville d'Anvers par M. le bourgmestre Léopold De Wael, qui leur fit, avec la meilleure grâce, les honneurs du palais communal.

Un congrès ne peut se terminer sans banquet: à 5 1/2 heures du soir nous étions réunis à l'hotel de la Paix. Je vous ferai grâce du menu, parfaitement soigné du reste; la plus franche cordialité ne cessa de régner et les toasts furent accueillis par les plus chaleureux applaudissements.

En terminant ce rapport, il est juste de payer un tribut de

reconnaissance à l'Académie d'archéologie de Belgique qui, après avoir courageusement organisé le congrès, en a dirigé les travaux avec autant de tact que de succès. La fédération archéologique et historique de Belgique est fondée. A nous, messieurs, d'unir nos efforts à ceux de toutes les sociétés affiliées pour lui faire produire ses meilleurs résultats.

Henri De Cordes.

LISTE DES MEMBRES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

au 1er juillet 1887

PRÉSIDENT D'HONNEUR

S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC D'ARENBERG.

VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

S. A. S. Mgr LE PRINCE CHARLES D'ARENBERG.

COMITÉ ADMINISTRATIF POUR 1885-1888

PRÉSIDENT :	MM. VANDERKELEN (*Léon*).
VICE PRÉSIDENT :	DE CORDES (*Henri*).
SECRÉTAIRE :	MATTHIEU (*Ernest*).
CONSERVATEUR-BIBLIOTHÉCAIRE :	DE BLANDER (*Hippolyte*).
TRÉSORIER :	DELEENER (*Édouard*).
CONSEILLERS :	D'AUXY DE LAUNOIS (comte *Albéric*), MISONNE (*Charles*), VAN CAUWENBERGHS (E.) et ZECH-DU BIEZ (*Guillaume*).

MEMBRES D'HONNEUR

MESSIEURS :

ANSIAU (*Albert*), commissaire de l'arrondissement de Soignies.

ARENBERG (S. A. S. le prince *Antoine* d'), à Bruxelles et Marche-les-Dames.

BOËSSIÈRE-THIENNES (*Gaëtan*, marquis de la), bourgmestre de Lombise.

CHIMAY (S. A. *Joseph* prince de), ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges, ancien gouverneur du Hainaut, ministre des affaires étrangères, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

DE BLANDER (*M.-P.*), assesseur de l'évêché et chanoine honoraire de Tournai, principal du collège d'Enghien, chevalier de l'Ordre de Léopold.

DU BOIS (*Eugène*, comte), propriétaire à Écaussinnes-d'Enghien.

FRANÇOIS (chanoine *C.*), curé-doyen de Soignies.

HAIRION (*Frédéric*), docteur en médecine, professeur émérite de l'université de Louvain, membre et ancien président de l'Académie royale de médecine, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Louvain.

KERCHOVE DE DENTERGHEM (*Oswald*, comte de), ancien gouverneur du Hainaut, membre de la Chambre des représentants à Gand.

LIGNE (S. A. *Louis* prince de), à Belœil.

URSEL (*Marie-Charles-Joseph*, duc d'), gouverneur du Hainaut, à Mons.

VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (comte *François*), membre du conseil supérieur d'agriculture, président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, etc., à Bruxelles.

MEMBRES EFFECTIFS

MESSIEURS :

ARDEMBOURG DE GIBIECQ ET DU SAINT-EMPIRE (*S.*, baron d'), propriétaire, à Ixelles.

AUXY DE LAUNOIS (*Albéric*, comte d'), trésorier du cercle archéologique de Mons, à Jurbise.

BEAUCOURT (*Léopold*), curé des Écaussines-d'Enghien.

BOCQUÉ (*Joseph*), curé-doyen d'Enghien.

BOSMANS (*Ernest*), curé de La Buissière.

BOULANGÉ (abbé *A.*), hydrogéologue, à Vésinet (France) et Cruyshautem.

BRACQ (*Jean-Baptiste*), curé d'Horrues.

BUSE (*Julien*), avocat, auditeur militaire suppléant de la Flandre Orientale, à Gand.

CAULIER (*Edmond*), sénateur et bourgmestre de Neufvilles.

CHALON (*Renier*), commandeur de l'Ordre de Léopold, président d'honneur de la Société royale de numismatique, membre de l'académie royale de Belgique, président de la société des bibliophiles belges, etc., à Ixelles.

CHASTEL DE LA HOWARDRIES ET DU SAINT EMPIRE ROMAIN ALLEMAND, vicomte de NEUVIREUIL, (*Paul-Armand*, comte du), propriétaire, à Kain.

CHOPPINET (*Auguste*), notaire et échevin d'Enghien.

CORDES (*Henri* de), juge de paix, docteur en sciences politiques et administratives et conseiller communal, à Enghien.

CORNET (*J.-B.*), sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, industriel, à Braine-le-Comte.

CROQUET (*Joseph*), vicaire, à Braine-le-Comte.

DAMINET (*Jules*), curé de Marcinelle.

DE BLANDER (*Hippolyte*), échevin de la ville d'Enghien.

DELANNOY (*Auguste*), conseiller communal d'Enghien.

DELEENER (*Édouard*), secrétaire communal d'Enghien.

Delers (abbé *François*), principal du collège Saint-Vincent, à Soignies.

Decamps (*Alexandre*), curé d'Harmignies.

Despret (*Félix*), docteur en droit et notaire, à Ath

Du Bois de Félignies (*Em.*), propriétaire, à Neufvilles.

Dubrunfaut (*Henri*), curé-doyen de Seneffe.

Duchateau (*Gabriel*), industriel, à Overboelaere.

Dumongh (*Émile*), licencié en théologie, curé de Silly.

Dumortier (*Omer*), juge de paix, à Lessines.

Englebienne (*Adolphe*), avocat, conseiller provincial du Hainaut et conseiller communal de Mons.

Everaert (*Léopold*), archiviste de la ville de Hal.

Evrard (abbé *Clément*), à Enghien.

Gandelet d'Aunois (*Albert*, comte), camérier de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, commandeur de l'Ordre de S. Sylvestre, etc., à Nancy.

Ghellinck d'Elseghem (comte de), bibliophile, à Elseghem et Bruxelles.

Grégoire (*Adrien*), curé émérite de Saint-Amand, conseiller de la *Société archéologique de Nivelles*.

Guignies (*Victor-Joseph*), docteur en médecine, à Deux-Acren.

Herbais de Thun (vicomte d'), propriétaire, à Soignies.

Honoré (*Joseph*), professeur au collège St-Vincent, à Soignies.

Huriau (*Auguste*), curé de Graty, à Hoves.

Jolly (*Ferdinand*, baron), lieutenant-général commandant la 2e circonscription, commandeur de l'Ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, etc., à Bruxelles et Hautecroix.

Lefevre (*Adhémar*), propriétaire, à Horrues.

Lemercier (*Charles*), conseiller provincial du Hainaut, échevin de Petit-Enghien.

Lepers (*D.-J.*), curé de Quiévrain.

Lichtervelde (*Gontran*, comte de), secrétaire de légation, à Rome.

Manceaux (*Auguste*), éditeur, à Bruxelles.

Matthieu (*Ernest*), avocat, docteur en sciences politiques et administratives, juge suppléant à la justice de paix, conseiller communal et archiviste d'Enghien.

Minne (*Henri*), curé de Viane.

Misonne (*Charles*), intendant de la sérénissime Maison d'Arenberg, conseiller communal et juge suppléant à la justice de paix d'Enghien.

Monnier (*Clément*), officier de l'Ordre de Léopold, colonel pensionné, à Ledeberg.

Nahuys, de la Maison Horstmar-Ahaus (*Maurin*, comte), chevalier de la Couronne de Prusse, à Saint-Gilles (Bruxelles) et Utrecht.

Oultremont (*Émile*, comte d'), sénateur, bourgmestre de Gondregnies.

Parmentier (*Charles*), docteur en droit, ancien magistrat, à Paris.

Raick (*Désiré*), curé de Steenkerque.

Roche de Marchienne (*Émile*, de la), propriétaire, à Harvengt.

Roye de Wichem (*Albert*, baron de), propriétaire, à Bruxelles.

Saliez (*Victor*), notaire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Braine-le-Comte.

Scockart (*Émile*), docteur en médecine, conseiller provincial, bourgmestre de Jemappes.

Slingeneyer (*Ernest*), commandeur de l'Ordre de Léopold, représentant, membre de l'académie royale de Belgique, artiste-peintre, à Bruxelles.

Slingeneyer (*Sylvain*), officier de l'Ordre du Nischan-Iftikhar, propriétaire, à Enghien.

Thierry (*Auguste*), vicaire, à Marcinelle.

Van Bever (*Félix*), curé d'Assenois, à Hompré.

Van Cauwenberghs (E.), curé-doyen d'Hérinnes.

Vandenborre (abbé *Oscar*), directeur de l'école normale de Bonne-Espérance.

Vanderkelen (*Éleuthère*), curé de Petit-Rœulx-lez-Braine.

Vanderkelen (*Léon*), bourgmestre d'Enghien.

Vanderschueren (*Emmanuel*), industriel, à Enghien.

Van de Waele (*Émile*), vicaire, à Enghien.

Van Roy, curé de Thollembeek.

Wavrin-Villers-au-Tertre (*Henri,* marquis de), propriétaire, à Bruxelles.

Wielant (*Jean-Baptiste*), notaire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Hérinnes.

Zech du Biez (*Guillaume*), chevalier de l'Ordre de Pie IX, imprimeur-éditeur, à Braine-le-Comte.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Messieurs :

Bérard (*Auguste*), professeur de rhétorique au petit-séminaire, secrétaire de l'Académie de Metz, à Montigny.

Bernier (*Théodore*), paléographe, à Angre.

Bormans (*Stanislas*), chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'université de Liège.

Brassart (*Félix*), licencié en droit, à Douai.

Caverne (*E.*), président de la *Société archéologique d'Avesnes.*

Chevalier (chanoine *Ulysse*), officier d'académie, correspondant du ministère. à Romans (France).

Cloquet (*Norbert*), docteur en médecine, à Feluy.

Croonenberghs (*Charles*), de la Compagnie de Jésus, sous-chef de la mission de l'Afrique australe, à Gubulawayo (Zambèse).

Decamps (*Gonzalès*), avocat, à Mons.

Declève (*Jules*), vice-président du *Cercle archéologique de Mons.*

Devillers (*Léopold*), conservateur des archives de l'État et de la ville, président du *Cercle archéologique de Mons*, membre de la commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Mons.

Fétis (*Édouard*), conservateur à la bibliothèque royale, officier de l'Ordre de Léopold, commandeur de l'Ordre de la couronne royale de Prusse, membre de l'académie royale de Belgique, etc., à Bruxelles.

François (*Auguste*), greffier provincial, à Mons.

Hacault (*Louis*), rédacteur au *Courrier de Bruxelles*, membre de plusieurs sociétés savantes, à Uccle.

Hanon (*Alphonse*), échevin, bibliothécaire de la *Société archéologique de Nivelles.*

Hymans (*Henri*), conservateur à la bibliothèque royale, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruxelles.

Juste (*Théodore*), directeur du musée royal d'antiquités et d'armures, officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Belgique, etc., à Ixelles.

Lebon (*François*), docteur en médecine, président de la *Société archéologique de Nivelles.*

Ledain (*Adolphe*), archéologue, à Metz.

Marchal (chevalier *Edmond*), membre et secrétaire adjoint de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Nédonchel (*Georges*, comte de), président de la *Société historique et littéraire de Tournai.*

Petit (*Jules*), conservateur à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Piot (*Charles*), archiviste général du royaume, membre de l'académie royale et de la commission royale d'histoire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.

Prud'homme (*Émile*), attaché aux archives de l'État, à Mons.

Reusens (chanoine *Edmond*), chevalier de l'Ordre de Léopold, professeur d'archéologie et bibliothécaire de l'université de Louvain.

Tordeux (*Eugène*), secrétaire de la *Société archéologique d'Avesnes*

Van Bastelaer (*Désiré*), président de la *Société archéologique et paléontologique de Charleroi*, membre de l'Académie royale de médecine, etc , à Saint-Josse-ten Noode

Van Drival, chanoine titulaire,secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras.

Vos (chanoine *Joachim*), archiviste du chapitre de Tournai.

Membres décédés

EFFECTIFS :

Decamps (*Louis*), chanoine, à Enghien.
Vanderkelen (*Amand*), curé émérite, à Enghien.
Wielant (*Félix*), curé de Bellinghen.

CORRESPONDANT :

Petit (*L.-A.-J.*), curé de Baudour.

SOCIÉTÉS SAVANTES

et autres institutions scientifiques avec lesquelles le Cercle est en relation

BELGIQUE

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique
Arlon. — Institut archéologique du Luxembourg.
Bruges. — Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Bruxelles. — Bulletin de numismatique et d'archéologie.
Commission royale d'histoire.
Commissions royales d'art et d'archéologie.
Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
Précis historiques.
Société belge de géographie.
Société royale belge de numismatique.
Charleroi. — Société archéologique et paléontologique.
Gand. — Messager des sciences historiques.
Huy. — Cercle hutois des sciences et des beaux-arts.
Liège. — Institut archéologique.
Société d'art et d'histoire du diocèse.
Société libre d'émulation.
Louvain. — Comité des analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
Mons. — Cercle archéologique.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
Namur. — Société archéologique.
Nivelles. — Société archéologique.
Saint-Nicolas. — Cercle archéologique du pays de Waes.
Termonde. — Cercle archéologique.
Tongres. — Société scientifique et littéraire.
Tournai. — Société historique et littéraire.

ALLEMAGNE

Aix-la-Chapelle. — Aachener geschichtsverein.
Metz. — Académie des lettres, sciences et arts.

FRANCE

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie.
Arras. — Académie.
Avesnes. — Société archéologique.
Cambrai. — Société d'émulation.
Douai. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Nancy. — Académie de Stanislas
Société d'archéologie lorraine
Paris — Institution ethnographique.
Poitiers — Société des antiquaires de l'Ouest.
Reims — Académie nationale.
Romans — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse.
Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie.
Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts.
Vervins — Société archéologique.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg. — Institut royal grand-ducal.

ITALIE

Venise. — Istituto véneto di scienze, littere et arti.

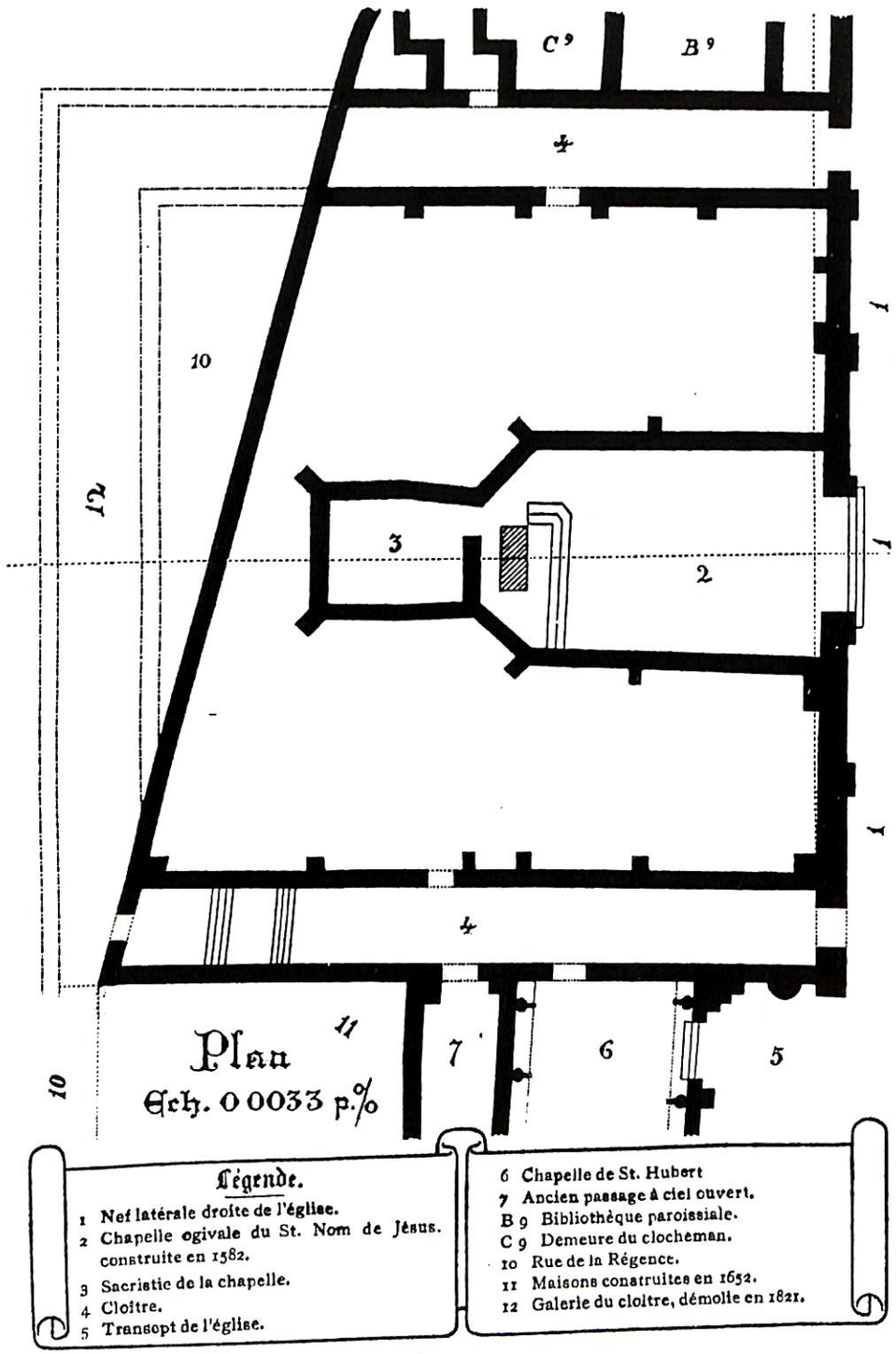

Cloître de la collégiale de St. Vincent à Soignies.

ANNALES
DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
D'ENGHIEN

CLOITRE
DE LA
COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT
A SOIGNIES (1)

MESSIEURS,

Avant de vous parler du cloître de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, permettez, pour mieux fixer nos idées, que je vous remette sous les yeux, un passage de l'excellent ouvrage de M. le chanoine Reusens (2) sur les abbayes et les monastères.

« Les parties principales dont se composent les abbayes et » les monastères du moyen âge, sont : l'église, le cloître, le » réfectoire, la salle capitulaire, le chauffoir, le dortoir, le » logement de l'abbé, les appartements pour les étrangers, les

(1) Cette notice a été lue à l'assemblée générale du 17 décembre 1885.
(2) *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1re édition, t. II, p. 439.

» granges, le cellier, la prison et les bâtiments de service. Ces » différentes parties se trouvent ordinairement placées de la » même manière, surtout dans les maisons qui suivent la » même règle. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, qui date du » IXe siècle, présente déjà la plupart des dispositions générales » que l'on observe dans presque toutes les abbayes élevées pen- » dant le moyen âge.

» L'église est toujours orientée, c'est-à-dire qu'elle a le » chevet du chœur tourné vers l'orient. Au bas côté méridio- » nal de la nef se trouve adossé le cloître, duquel on entre » dans l'église par deux portes placées aux extrémités de la » galerie longeant l'église : l'une près du porche, l'autre dans » le voisinage du transept. La galerie opposée, qui forme le » côté méridional du cloître, donne accès au réfectoire. La » salle capitulaire et le chauffoir occupent le rez-de-chaussée » le long de la galerie orientale, qui touche d'un côté au » transept de l'église; et au-dessus, à l'étage, est le dortoir, » qui communique avec l'église au moyen d'un escalier con- » duisant du dortoir dans le transept. Les constructions qui » s'élèvent à l'occident du cloître servaient primitivement aux » frères convers, qui, au XIIe et au XIIIe siècle, étaient très nom- » breux dans les grandes abbayes. Mais, lorsque plus tard, cette » institution eut été supprimée et les frères convers réduits au » nombre strictement nécessaire pour le service des religieux » proprement dits, ces bâtiments furent affectés à d'autres » usages. Assez souvent on y établit le logement des hôtes, et » une partie fut transformée en celliers et magasins. »

» Primitivement, dit encore M. Reusens (1), les chanoines » des cathédrales et des collégiales vivaient en communauté. » Les cloîtres des simples collégiales étaient ordinairement, » comme ceux des abbayes, adossés au bas côté méridional de » l'église, parce que dans nos contrées, l'exposition au soleil

(1) Tome I, p. 448.

» de midi est de loin la plus agréable et la plus avantageuse » pour la santé.....

» Les cloîtres des églises monastiques, cathédrales et collé- » giales se composaient habituellement d'une cour carrée ou » rectangulaire, appelée *préau* et entourée de galeries cou- » vertes, qui servaient de promenoirs aux religieux et aux » chanoines. Ces galeries, ouvertes du côté du préau, en étaient » néanmoins séparées par un bahut ou appui presque continu, » sur lequel venaient poser les colonnettes portant les archi- » voltes des arcades ajourées. »

Les cloîtres les plus anciens, qui datent de la fin de la période romane, sont presque tous voûtés et fermés, du côté du préau, par une suite de gros piliers carrés, entre lesquels se trouve une claire-voie, en plein cintre, basse, trapue et présentant l'aspect plutôt d'une série de baies pratiquées dans un mur que d'un portique. Ces cloîtres n'avaient le plus souvent aucune espèce d'ornementation : « leurs galeries étaient » couvertes d'un simple appentis en bois, dont la charpente » restait visible à l'intérieur. Dès la fin du Xe siècle, ces » appentis furent remplacés par des voûtes en berceau ou en » arête, au-dessus desquelles on construisit parfois un étage. »

Madelgaire, plus connu sous le nom de saint Vincent, après avoir fondé l'abbaye d'Haumont, vint dans cette contrée, vers 670, pour y trouver une solitude plus profonde. Il y éleva, près des rives de la Senne, un monastère, dont le plan n'est pas parvenu jusqu'à nous. Saint Vincent aura, sans aucun doute, disposé son monastère comme tous ceux construits par les religieux qui, comme lui, étaient soumis à la règle de saint Benoît; et d'après le plan de celui de Saint-Gall, dont il est fait mention plus haut. Il y aura établi un préau avec cloître, une salle capitulaire, etc.

Les Normands ont détruit le monastère de Saint-Vincent à la fin du IXe siècle. Mais on voit encore à Soignies les restes

d'un cloître dont l'origine très ancienne pourrait remonter à saint Vincent ou du moins à une époque peu éloignée de sa mort.

Saint Brunon, archevêque de Cologne, gouverneur de la Lorraine, au nom de l'empereur Othon Ier, son frère, remplaça le monastère des religieux par un chapitre de chanoines et commença, vers l'an 960, à relever en l'honneur de saint Vincent, l'église collégiale de style roman que vous connaissez. Disons en passant que cette collégiale a subi de malheureuses transformations dans le cours des siècles. Elle serait cependant encore aujourd'hui regardée comme un des plus beaux monuments de la Belgique, si on la voyait rétablie dans son état primitif.

A côté de cette collégiale, se trouvait vers la partie méridionale, un cloître, composé de trois galeries couvertes, dont deux perpendiculaires à l'église, et la troisième parallèle à l'édifice. Il est plus que probable que la quatrième galerie, qui devait se trouver le long de l'église, a existé avant la destruction du monastère et qu'elle n'aura pas été rétablie par saint Brunon, parce qu'un cloître était moins nécessaire aux chanoines qu'aux religieux, ou bien parce que cette partie a servi à l'agrandissement du temple (1).

Des sondages pratiqués dans le préau, en 1885, pour retrouver les fondations de cette galerie, n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Si cette galerie avait existé en même temps que l'église, telle que nous la voyons aujourd'hui, elle aurait masqué les fenêtres romanes qui se trouvaient de ce côté. Il est vrai que le niveau du cloître était primitivement à 1^m^ 50 plus bas que le niveau actuel, ce qui pouvait permettre l'existence d'une galerie, qui ne privait pas complètement de lumière ce côté de l'église.

(1) Le mur de ce côté de l'église a moins d'épaisseur vers le porche que vers le transept.

Le cloître a conservé ses trois galeries jusqu'en 1821. A cette époque, où l'on ne s'occupait guère d'archéologie, la galerie méridionale est tombée sous la pioche de démolisseurs peu intelligents, peu soucieux de la conservation des monuments historiques. Elle servait alors de magasin à un marchand de bois, appelé Baudry, qui en payait la location à la Fabrique.

Entre cette galerie et les maisons de vis-à-vis, il y avait un passage étroit (trois mètres de largeur environ) impraticable aux chariots qui devaient remonter la place pour descendre vers la rue d'Enghien. L'administration communale voulant élargir ce passage et mettre en communication directe la rue de Mons avec la rue d'Enghien, trouva tout simple de supprimer la galerie méridionale. Le conseil de fabrique, croyant faire acte de bonne administration, au point de vue financier, consentit à en faire la cession à l'administration communale, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de quarante francs.

La convention fut signée par les deux parties le 24 mai 1821, et approuvée le 2 juin suivant par l'autorité supérieure. L'œuvre de démolition ne tarda pas à suivre. Sans tenir compte des tombeaux qui s'y trouvaient, (un témoin oculaire m'a dit y avoir vu pendant la démolition le corps d'un prêtre, qui était encore couvert d'ornements sacerdotaux), on rejeta dans le préau la majeure partie des terres et une grande quantité d'ossements humains. On enleva les pierres tumulaires qui étaient adossées à la muraille et on les déposa dans le préau (1). Exposées aux injures de l'air, elles auraient fini par se détériorer complètement. On employa les matériaux provenant de la démolition de la galerie à élever une haute muraille, qui borde

(1) Plusieurs de ces pierres sont du XVe siècle; on vient de les replacer soigneusement dans l'intérieur de la galerie orientale.

la rue et qui sert de ce côté à retenir les terres du préau.

L'administration communale donna à la nouvelle rue le nom de *rue de la Régence*, ne se doutant pas qu'elle allait ainsi perpétuer la mémoire de l'acte de vandalisme, posé par elle, en l'an de grâce 1821.

La galerie occidentale a été mutilée à la même époque. L'extrémité en a été convertie en une demeure, donnée pour logement au concierge de l'église, qui était en même temps clerc de la paroisse, en compensation de sa cuisine qui avait été démolie aussi pour l'agrandissement de la rue. On entrait autrefois dans cette galerie par une porte gothique, dont nous parlerons plus loin. Une porte romane mettait en communication la galerie avec l'église. Cette porte existe encore. La porte gothique aura été supprimée à l'époque de la construction des bâtiments adjacents, au XVIe siècle.

La toiture de la galerie occidentale est en *pannes grises ;* ce qui produit un très mauvais effet à côté des vieux murs qu'elle protège.

Nous pouvons nous faire une idée de l'ensemble du cloître, tel qu'il était encore au XVIIIe siècle, par la galerie orientale qui existe aujourd'hui, à peu de chose près, comme elle était alors et par les restes de la galerie occidentale.

En entrant dans la galerie orientale par la porte romane qui la met en communication avec l'église, on voit à gauche un mur en moellons, très élevé (7^m^14) qui fait suite au mur de la salle capitulaire, laquelle est adossée au chevet du transept. Deux portes sont pratiquées de ce côté : l'une romane donne accès de l'extérieur dans le cloître, l'autre ogivale est la porte d'entrée de la chapelle Saint-Hubert, qui a remplacé la salle capitulaire, au XVIe siècle. Au-dessus et à côté de cette porte, on remarque, dans le mur, deux restes de cintres romans. Ce qui indique qu'autrefois la porte d'entrée de la salle capitulaire étant formée de deux arcades géminées, séparées par une

colonnette, comme cela existait dans certains monastères, entr'autres à Tongres. Cette porte primitive romane aura sans doute disparu, lorsqu'à la fin du XVIe siècle, on a converti la salle capitulaire en chapelle gothique dédiée à saint Hubert.

Du côté du préau, le mur s'élève à peine à 2^m^50 au-dessus du niveau du pavement; il est percé à la hauteur de 0^m^80 environ de huit baies, ayant 1^m^50 de haut sur 1^m^20 de large, garnies de barreaux en fer. Ces baies ne paraissent pas avoir été faites pour y recevoir des châssis vitrés. Une porte large de 1^m^14 placée entre la 5e et la 6e baie donne accès dans le préau.

Les trumeaux ou entre-baies sont soutenus à l'extérieur par des contre-forts peu élevés, qui sont moins anciens que les trumeaux et semblent être du XVIe siècle.

Ce peu d'élévation du côté du préau est une preuve que le niveau du cloître a été exhaussé.

La galerie orientale mesure aujourd'hui 26^m^60 de longueur, elle était autrefois de 30 m. Sa largeur est de 4 m., mais réduit à 3^m^60, près de la porte de l'église, vis-à-vis du mur du transept. Elle est en appentis, couverte en ardoises. Elle était autrefois revêtue d'une voûte, en berceau, lambrissée, dont il ne reste plus que la charpente. On ne sait en quelle année ces lambris ont disparu.

Les claveaux, en chêne, enchevrêtés l'un dans l'autre, à l'aide de nervures et de coulisses, étaient emboités dans les gîtes cintrées de la charpente, qui ne portent aucune trace de clous.

Les gîtes cintrées s'appuient sur des poutrelles en chêne de 0^m^15 × 0^m^15 soutenues d'un côté par des corbeaux en pierre, enchâssés dans le mur et de l'autre par les trumeaux. Au-dessus des baies, la poutrelle est cintrée en anse de panier. Une restauration du cloître aura été faite au commencement du XVIIIe siècle, à en juger par la délibération suivante extraite, textuellement, du registre aux résolutions du chapitre :

« 18 novembre 1701. Ordonnez de faire la sacristie nouvelle » avec l'argent provenant du bijou, et le surplus de l'argent » estre employez à la réfection du cloistre. »

Or, on trouve dans la galerie plusieurs seuils des fenêtres façonnés avec des fragments de pierres tumulaires, portant encore des inscriptions en lettres gothiques et des dates de la fin du XVIe siècle.

On sait, d'ailleurs, par le livre des *Résolutions du chapitre*, conservé dans l'*archivum parochiale* de Soignies, qu'en 1673, les chanoines autorisés par Monseigneur Jonnart, archevêque de Cambray, ont démoli l'autel roman, érigé vers le milieu du sanctuaire (1), ainsi que l'autel des reliques de saint Vincent, monument remarquable, en forme de ciborium, composé de 86 colonnes en pierre, qui était adossé au chevet de l'église, pour y placer un autel, style renaissance, surmonté du haut rétable, qui s'y trouve aujourd'hui. Aux dalles en pierre du sanctuaire et du chœur, on a substitué des dalles en marbre. Les pierres tumulaires ont été utilisées en partie, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Vers 1840, les baies de la galerie furent fermées par une maçonnerie en briques. On y laissa quelques petites lucarnes avec châssis à verre dormant.

Cette galerie était devenue une espèce de cave obscure, rendue humide par la trop grande quantité de terres rejetées dans

(1) Voici le texte même de leur résolution :

« 17 juillet 1673. Ordonné de blanchir le chœur avant d'asseoir les nouvelles formes. »

Ce chœur était polychromé, on en a retrouvé des traces.

Du même jour :

« MM. ont consenti que le grand autel puisse être démoly (pourvus de la permission de Mgr de Cambray), pour le grand embellissement de leur chœur, le nombre des nouvelles formes étant augmenté à ce sujet. »

le préau. Afin d'empêcher le passage de l'air et des neiges, on avait en même temps relevé les trumeaux par une maçonnerie qui s'élève jusqu'au toit. Ce qui donne aux restes de l'ancienne voûte un aspect disgracieux.

En 1885, le conseil de fabrique a fait enlever du préau environ 500 mètres cubes de terre ; construire des égouts le long des murs du cloître; déboucher les baies; mettre des châssis fixes, en chêne, à verre blanc, retenu par des tringles de fer qui se croisent en losange.

Les pierres tumulaires provenant de la galerie méridionale ont été nettoyées avec soin et appliquées contre le mur de la galerie orientale.

Un nouveau pavement en pierres de Soignies a remplacé l'ancien qui était en mauvais état et l'on a supprimé la marche qui était à la porte d'entrée de l'église.

A l'escalier incommode, qui avait été placé en 1821, on a substitué un escalier dont les marches plus larges et moins élevées, partagées par un palier, rendent la montée plus facile.

Il est certain qu'il n'y avait autrefois d'autres entrées dans le cloître que les deux que nous avons signalées plus haut.

Après la construction de plusieurs maisons, dans le préau extérieur, vers 1652, et surtout de la nouvelle sacristie en 1702, le passage vers la galerie orientale était devenu trop étroit. On pratiqua une ouverture au bout de cette galerie, à sa jonction avec la galerie méridionale. On y arrivait par un escalier en pierres, placé à l'extérieur, adossé à la façade de la maison adjacente, occupée actuellement par Victor Blampain, menuisier. Il est probable même que l'escalier a été construit en même temps que la maison.

La porte, style renaissance, a été changée de place, lorsqu'en 1821 on démolit la galerie méridionale. C'est celle que nous voyons aujourd'hui. L'escalier fut mis à l'intérieur de la galerie, à peu de distance de la porte.

Je voudrais pouvoir vous assurer que le cloître bâti par saint Vincent se trouvait en même lieu et place que celui dont nous conservons les restes. A défaut de preuves irrécusables, je me contenterai de vous prouver que son origine remonte à une époque très reculée.

1° Nous avons déjà dit pourquoi saint Brunon aurait pu supprimer la galerie septentrionale;

2° On a mis à jour, cette année, une porte gothique, style transition en usage au XIIe siècle, qui était masquée dans le mur extérieur de la galerie occidentale, c'était l'entrée du cloître de côté. Cette porte se compose d'un cintre ogival en grès, haut de 1^m^25, s'appuyant, de chaque côté, sur un cordon en pierre de 0^m^15, avec moulure arrondie. Ce cordon repose en partie sur deux colonnes,en pierre noirâtre, placées vers l'intérieur du cloître.

Ces colonnes, ayant 0^m^15 de diamètre, s'élèvent, y compris la base et le chapiteau, à 1^m^20 de haut; ce qui donne à la porte une hauteur totale de 2^m^60, depuis le sommet de l'ogive jusqu'au seuil. La largeur entre les montants en pierre, du côté de l'extérieur, est de 1^m^90. La muraille en moellons, dans laquelle se trouve cette porte, a 0^m^60 d'épaisseur. Le seuil, en grès, est à 0^m^40 plus bas que le niveau actuel du pavement. Sous ce seuil existait un égout pavé en grès, destiné sans doute à recevoir les eaux du cloître et à les conduire au dehors. Cet égout était rempli d'ordures séchées et de petits morceaux d'ardoises; ce qui nous porte à croire qu'au XIIe et XIIIe siècle, il n'y avait pas de construction derrière la muraille et que cette porte servait d'entrée dans la galerie occidentale du cloître, comme la porte romane pratiquée dans le mur de la galerie orientale, correspondant à celle-ci, donnait accès vers ce côté.

Entre cette porte et l'entrée de l'église on aperçoit encore des traces de deux anciennes ouvertures à cintre roman; elles

semblent avoir été établies pour mettre en communication le cloître avec des habitations, qui auraient été autrefois à l'usage des religieux. On peut aussi supposer que le baptistère se trouvait dans ce coin, entre le cloître et l'église. Il existe une cave parallèle à l'église, dont la voûte est en moellons, partant de presque vis-à-vis de cette porte gothique, qui se prolonge bien avant sous la rue.

Plusieurs maisons du voisinage de l'église ont des caves profondes qui s'avancent sous la rue. Au café du Heaume, au bas de la place, on en voit une qui a 8^m^20 de long, à laquelle on arrive par un escalier droit, composé de 20 marches en pierre. Vis-à-vis du coin formé par les galeries méridionale et occidentale, se trouvait un cellier, connu sous le nom de cave du chapitre. La fabrique succédant à la collégiale a joui de cette propriété, considérée comme dépendance de l'église. Les Frères de la Doctrine chrétienne y ont tenu la classe jusqu'au jour où ils en furent chassés, en 1852, par l'administration communale qui s'empara des bâtiments pour y construire, à grands frais, une école primaire et une école de dessin.

Pardon, Messieurs, si je parais m'être écarté de mon sujet, mais j'ai pensé que ces détails pourraient vous intéresser et servir à confirmer ma thèse : savoir, l'antiquité du cloître.

Au chevet du transept se trouvait la salle capitulaire, reconnaissable aux bancs de pierre que l'on y voit encore. Cette salle a été convertie, au XVIe siècle, en chapelle gothique, dédiée à saint Hubert, après que les chanoines eurent fait construire une nouvelle salle capitulaire, le long de la galerie occidentale, au-dessus de l'habitation à l'usage du clerc de la paroisse. On entrait dans la salle capitulaire par le cloître; au-dessus de la porte on voit un cintre roman en moellons, et à côté un même cintre dans la maçonnerie de la muraille.

Près de cette entrée, on a découvert une maçonnerie en moellons, formant une espèce de bassin, dont voici les dimen-

sions : longueur 1m15, largeur 0m60, profondeur 1 m. Le fond est pavé en grès carrés de 0m25. Dans la muraille se trouvait un petit égout partant du dessous d'une dalle de la chapelle, et établissant une communication avec le bassin. Or, on sait que dans les anciens monastères, il se trouvait ordinairement dans le cloître, ou dans le préau, un bassin où l'eau coulait constamment. Les religieux, après le travail, venaient s'y laver les mains, avant d'entrer à la salle du chapitre, à l'église ou au réfectoire.

L'existence de ce bassin près de la salle du chapitre, près de l'entrée de l'église, nous porte à croire que c'est un reste de l'ancien monastère et un nouvel argument en faveur de l'antiquité du cloître.

Voici une dernière preuve qui nous est fournie par la découverte d'un sarcophage, le 20 juillet 1885.

En préparant le terrain pour y asseoir les premières marches du nouvel escalier posé dans la galerie orientale, les ouvriers ont mis à découvert un sarcophage, contenant un crâne et des ossements bien conservés, placés dans leur position naturelle. Le crâne avait subi un travail de pétrification par assimilation ou infiltration de substances carbonatées. Les pieds étaient tournés vers l'orient ; ce qui prouve que c'est le corps d'un laïque. Ce sarcophage a été construit presqu'au niveau de la rue ; il est en blocage et se compose d'un mur dont la hauteur est de 0m45, reposant sur la terre ferme et prenant à peu près la forme du corps humain. Le fond n'est ni maçonné, ni cimenté, afin de faciliter dans le sol l'infiltration des liquides qui proviennent de la décomposition du corps. Le dessus était recouvert de plusieurs fragments de pierre, qui auront probablement remplacé la couverture primitive, d'une seule pièce, et que l'on aura enlevée, pour l'utiliser ailleurs, lorsque l'on a exhaussé, à une époque très ancienne, le niveau du cloître ; on a trouvé dans les terres employées

pour ce travail des ossements humains épars, qui ont été recueillis avec soin et enfouis dans le préau.

Nous l'avons dit plus haut, le niveau de cette partie du cloître a été relevé de 1m50 au moins.

Des sondages faits par les ouvriers (1885) nous ont donné la preuve que le pavement primitif avait été enlevé et ne nous ont pas fait découvrir d'autres sarcophages.

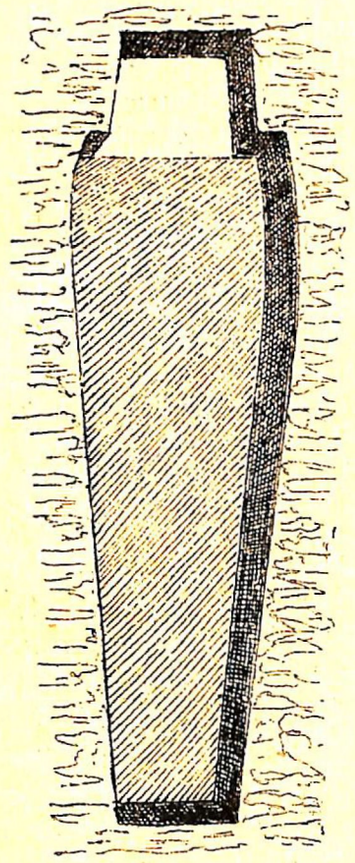

Voici le plan et les dimensions de ce sarcophage :

Longueur totale, à l'intérieur	1m84
Hauteur ou profondeur .	0.45
Largeur aux pieds . .	0.32
Id. vers les hanches	0.42
Largeur aux épaules. .	0.51
Id. un peu au dessus.	0.48
Longueur du rétréci pour la pose de la tête . .	0.22
Largeur du rétréci à l'entrée	0.35
Largeur du rétréci au fond	0.32

Les tombeaux non apparents, d'après M. Reusens (1) « consistent dans des coffres en pierre ou en maçonnerie, plus larges vers la tête que vers les pieds et fermés par un couvercle plat ou prismatique. A l'intérieur du tombeau on trouve quelquefois, surtout depuis le XIe jusqu'au XIVe siècle, un espace circulaire destiné à recevoir la tête du cadavre ».

La forme circulaire étant plus perfectionnnée que la forme trapézoïde, ne nous est-il pas permis d'en conclure que le sarcophage, dont nous avons donné la description, est au moins du XIe siècle, et probablement beaucoup plus ancien.

« Une autre espèce de cercueils en pierre ou en maconnerie, dit Schayes (2), en usage au VIe et VIIe siècle, est celle où l'on a ménagé un espace circulaire pour recevoir la tête du cadavre. »

Une dernière preuve, et je finis :

Non seulement le niveau du cloître, mais aussi celui du préau, a été relevé à l'aide de terres de déblai. D'où venait cette quantité de terre ? N'est-ce pas du monastère de Saint-Vincent détruit par les Normands, à la fin du IXe siècle ? C'est certainement, avant la fin du XVIe, que les terres y ont été déposées, attendu que la chapelle du Saint Nom de Jésus, construite en 1582, est assise sur le niveau *relevé* du préau ; et que dans ce préau on trouve aussi des ossements épars, au milieu des terres.

Rappelons que, vers l'année 1338, le cloître de Soignies fut profané par la perpétration d'un meurtre ; les assassins ne purent être découverts. Néanmoins, Guillaume, évêque de Cambrai, jeta, à cause de ce fait, l'interdit sur l'église de Saint-Vincent ; l'interdit était une peine canonique consistant en une suspension rigoureuse de toutes les cérémonies religieuses.

(1) *Éléments d'Archéologie chrétienne*, t. I, p. 399 (1re édition).
(2) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 78.

Appel fut interjeté de cette décision le 8 juillet 1338, par le comte de Hainaut, près de l'archevêque de Reims (1). On remarquera dans l'acte d'appel l'assimilation faite entre le cloître et le cimetière *(in claustro seu cimiterio)*,

Pour compléter ce travail, il resterait à faire le relevé des pierres tumulaires qui se trouvaient dans le cloître. Nous nous réservons d'en faire le sujet d'une communication ultérieure.

J.-C. FRANÇOIS,
Curé-Doyen de Soignies.

(1) Voici le passage de ce document se rapportant à Soignies :
« Item dico ego procurator nomine quo supra, quod alias et iam diu, occasione cuiusdam homicidii perpetrati *in claustro seu cimiterio* ecclesie Senogiensis domini mei comitatus per quosdam malefactores forenses, qui statim perpetrato maleficio domini mei comitatum exiverunt, divine laudis organa in dicta ecclesia Senogiensi sunt suspensa, ac cessatum a divinis et adhuc cessatur. » DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t I, pp. 51-56.

GÉNÉALOGIE

DES D'ENGHIEN

Seigneurs de Blaton et de Préaux

Le troisième fils de Siger Ier, seigneur d'Enghien et d'Alix de Sotteghem, fut Arnould d'Enghien ; il fut seigneur de Blaton, de Préaux et d'Escaudœuvres.

La seigneurie de Blaton formait un fief important, relevant de la cour féodale de Hainaut, consistant en « le chastèlerie, chastel, court, justice, terre et seigneurie et toutes les appendances de Blaton, si comme : Kevaucamp, Wadelaincourt, Grandelise, partie de Bernissart, Fegnies et le Maisnil ; gaiges d'offiscyers rabattuz qui sont bien petiz, vault par an environ mil livres (1). » Cette seigneurie avait été jusqu'au commencement du XIIIe siècle, la propriété de la famille de Caudry. Elle passa ensuite à Philippe le Noble, comte de Namur. Dès l'année 1248, il est fait mention de droits appartenant en ce village à Siger Ier d'Enghien.

La seigneurie de Préaux (*Prayaus*) située à Harchies, formait un fief ample ressortissant à la cour féodale de Hainaut consistant en une maison de cense avec grange et étables, en 30 boniers et demi de terres labourables, en 7 boniers et 3 journels

(1) Cour féodale de Hainaut, cartulaire de fiefs formé en 1473-1474, t. II, fo iijcxx. — Archives de l'État à Mons.

d'étangs, en 11 boniers et un journel de pâtures, en 7 boniers et 3 journels et demi de prairie, en 27 boniers de bois, y compris les bruyères, en droit de rivage, saccage et tonlieu, en la collation de la chapelle dudit Préaux et en toute justice haute, moyenne et basse (1).

Le village d'Escaudœuvres, qui dépend actuellement du département du Nord, canton de Cambrai, formait une seigneurie relevant de la cour féodale de Hainaut « qui se comprend en son chastel, forteresse, ville, terre, justice et segnorie d'Escaudœuvre, en tous membres et parties coment qu'on le puist ou sache entendre, tant en justice et segnorie, comme en cens et rentes ».

Par acte du 30 avril 1284, Nicolas de Condé, chevalier, sire de Morialmés, déclarait avoir repris, en accroissement de son fief de la ville et château de Beloeil, relevant du comté de Namur, tous les alleus tenus par lui ou donnés par lui en fief. Parmi ces fiefs « messire Arnouls d'Enghien, en le tière de Blaton et de Kevaucamp, tient bien qui vaut deus cens livres par an (2). »

Ce seigneur avait épousé la fille de Gérard de Thians et en eut un fils Arnould dont nous allons parler.

Il mourut, semble-t-il, avant 1295 et fut inhumé dans le cloître du monastère de Cambron. Voici comment notre savant collègue, M. C. Monnier, décrit son tombeau dans son intéressante histoire de cette abbaye :

« On rencontrait la sépulture d'un chevalier en cotte de mailles, la face et les mains armées et l'épée nue à la main, et portant sur la cuisse l'écu aux armes d'Enghien chargées de

(1) L'abbé Petit, *les Communes du canton de Quevaucamps*, p. 61. — *Annales du cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 661.

(2) Cet acte est publié dans De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 200.

quatre lambels. Au dessus de la tête du personnage, on lisait :

» Chy gist messire Arnould d'Enghien chevalier (1) »

Un manuscrit de la bibliothèque de Mons intitulé : *Épitaphe des églises des Pays-Bas*, donne une description à peu près identique :

« A l'entrée du dict chappitre est ung marbre plat où est gravé ung homme avec heaulme en teste, l'espée au poing, un grand escu sur lui aux armes d'Enghien au lambeau de cinq pièches.

» Chy gist messire Arnoult d'Enghien... »

Il est regrettable que la date de son décès ne nous ait pas été conservée.

Arnould d'Enghien, IIe du nom, chevalier, seigneur de Blaton, de Préaux, d'Escaudœuvre. Le 22 mai 1295, il délivra avec Walter, sire d'Enghien et d'autres seigneurs, un vidimus du compromis intervenu la veille entre Gui, comte de Flandre et marquis de Namur et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en vertu duquel ces comtes convenaient de faire terminer par des arbitres les différends qui s'étaient élevés entre eux. Le sceau d'Arnould y est apposé, il figure un écu gironné de dix pièces dont cinq chargées de trois croisettes chacune. Au chef est un lambel à quatre pendants. La légende porte :

S. Arnoul d'Aingien chevaliers sire *(de Blat)* on (2)

Arnould avait épousé Isabeau de Denain, dont les armoiries étaient d'or à la croix de gueules. Il eut après son mariage une contestation avec l'abbesse de Denain, au sujet des droits que

(1) *Histoire de l'Abbaye de Cambron*, t. II, p. 53.
(2) De Reiffenberg, *Monuments...*, t. I, p. 289.

sa belle-mère, dame Agnès et lui, du chef de sa femme, prétendaient avoir à Denain, à Douchy et sur l'Escaut. A l'intervention de Nicolas, évêque de Cambrai, et de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, la décision du litige fut remise à deux arbitres : Baudouin d'Auberchicourt, chevalier, seigneur de Bernissart et Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut. Par sentence du 22 avril 1297, ceux-ci déclarèrent les prétentions d'Arnould d'Enghien non fondées et maintinrent l'abbesse dans la jouissance de ses droits (1). A la suite de cette décision, Arnould se déshérita, le 9 mai suivant, devant le bailli de Hainaut, des eaux, pêcheries et justices de Denain au profit de l'abbesse (2).

Le comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes, nomma, par lettres du 14 juin 1304, Arnould d'Enghien, chevalier, maréchal de Hainaut, pour maintenir, en son nom, la garde de l'évêché de Cambrai, durant un an (3). Jean d'Avesnes qualifie Arnould de « chier et foyaule cousin ». En effet, son bisaïeul, Engelbert II, seigneur d'Enghien, avait épousé Adeluya d'Avesnes, fille de Jacques d'Avesnes, maréchal de Hainaut. La dignité de maréchal de Hainaut était un des offices héréditaires du comté dont on attribue la création à la comtesse Richilde. Dès 1340, ce titre appartint à titre héréditaire à la famille de Walcourt.

Arnould d'Enghien fut témoin, le 19 mai 1305, au contrat de mariage de Guillaume Ier, comte de Hainaut, avec Jeanne, fille aînée de Charles de Valois (4), et le 28 juillet suivant au traité intervenu entre ce comte et le comte de Luxembourg au sujet

(1) Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 466.
(2) Devillers, op. cit., t. I, p. 464.
(3) Devillers, *Notice sur un cartulaire de la trésorerie des comtes de Hainaut*, p. 44. *Bulletins de la comm. roy. d'hist.*, 3e série, t. XII.
(4) *Ibid.*, pp. 77-81.

des *assemnes* faites à ce dernier et des hommages qu'il devait pour La Roche, Durbuy, etc. (1).

En 1309, Arnould d'Enghien prit part au siège de la ville de Thuin. Un accord conclu le 27 septembre entre Philippine, comtesse de Hainaut et le comte Guillaume, son fils, mentionne que, de ce chef il lui était dû « pour waiges (gages) et pour plusieurs autres parties, dont il a les lettres, le conte, no fill (fils), lesquèles nous devons reprendre mille livres (2) ».

Le 30 juin 1310, ce seigneur se trouvait à Maubuisson, près de Pontoise, et il fut témoin de l'obligation souscrite par la comtesse Philippine et son fils le comte Guillaume, à l'occasion du mariage de Marie de Hainaut avec Louis, fils aîné du comte de Clermont (3).

Il est encore témoin le 7 octobre 1313 de la donation faite par le comte Guillaume à Robaut le Duch d'un fief de 38 sous blancs de rente sur des biens à Élouges et à Quiévrain (4).

Nous rencontrons la mention d'une promesse faite au mois de septembre 1314 par Ernoul d'Enghien, seigneur de Blaton, de rendre à Guillaume, comte de Hainaut, qui la lui avait cédé, la haute et basse justice, sur la chaussée de Naves jusqu'aux portes de Cambrai, au cas où il viendrait à mourir sans hoirs légitimes (5).

Arnould d'Enghien mourut en 1315, s'il faut en croire le nécrologe de l'abbaye de Cambron. Il fut inhumé, ainsi que sa femme, dans le cloître de ce monastère (6).

(1) *Ibid.*, pp. 87-91.
(2) Devillers, *Monuments...*, t. III, p. 591.
(3) *Ibid.*, p. 592.
(4) G. Decamps, *Notre-Dame du Val des Écoliers, à Mons*, p. 293; *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIX, p. 293.
(5) Archives dép. du Nord, à Lille, chambre des comptes, carton B 525.
(6) C. Monnier, *Histoire de l'Abbaye de Cambron*, t. II, pp. 42, 54.

Arnould d'Enghien, IIIe du nom, son fils, hérita de ses domaines. C'est, selon toute vraisemblance, de lui qu'il est question dans l'acte de cession faite par Florent Berthaud, seigneur de Malines, le 10 mars 1316 (1315 v. st.), à Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, et de Zélande, de tous ses droits sur la ville et seigneurie de Malines. Ernouls d'Enghien, sires de Prayaus, y figure comme caution des engagements pris par le comte de Hainaut (1).

Arnould eut des difficultés avec un seigneur nommé Amauri de Meullent, sire de Neufbourg, vers l'année 1317; nous n'en savons le motif; ce dernier fut tenu prisonnier pendant quelque temps par Arnould; d'après les actes, Amauri était redevable envers lui de plusieurs dettes. Au mois de mars 1318 (n. st.), le comte de Hainaut, Guillaume de Meullent, frère du prisonnier, Bouchard, comte de Vendôme, et d'autres chevaliers français, en vue d'obtenir sa mise en liberté, s'engagèrent, vis-à-vis d'Arnould, à lui faire payer les dettes d'Amauri de Meullent à la saint Jean-Baptiste, sous peine de vingt mille livres d'amende au cas où cette promesse ne serait pas accomplie (2).

Le 23 juin 1318, Guillaume, comte de Hainaut, condamna Walter, seigneur d'Enghien, pour avoir fait mettre à mort quatre sergents de la châtellenie d'Ath qui étaient venus exploiter dans son domaine, à lui livrer ceux qui avaient fait cette exécution, pour en disposer; à créer en faveur des plus proches parents de chacun de ses sergents, une rente de quinze livres tournois pour chaque individu, et à payer au comte cinq mille livres parisis; mais s'il préférait aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, l'amende serait réduite à quatre mille livres. Ernould d'Enghien fut présent à cette sentence (3).

(1) Devillers, *Monuments...*, t. III, pp. 58-62.
(2) *Ibid*, pp. 715-719. — Archives du Nord, à Lille, carton B 546.
(3) *Ibid.*, p. 715 note.

En 1320, Arnould fut, avec Jacques, seigneur de Saint-Simon et Raoul de Zorel, chargé comme arbitres de statuer sur un différend existant entre Baudouin de Créki, seigneur de Ligni, chevalier et ses gens, d'une part, Jean de Loncsart et ses gens, d'autre part. Le 12 août, le comte de Hainaut, adoptant les résolutions proposées par les arbitres, condamna Jean de Loncsart à la réparation de ses torts envers Baudouin de Créki 1).

Arnould d'Enghien mourut au plus tard dans les premiers mois de l'année 1323. Dans un état des joyaux et bijoux achetés à Paris pour les filles du comte du Hainaut, au mois d'octobre 1323, nous lisons : « Premiers, as testamenteurs monsgr Arnoul d'Ainghien, cui Diex absoille, lesquelz il rechut à Saint-Sépulcre à Cambray et le délivra Jakes li Lombars et Gillemans, en la présence del abbeit de Saint-Sépulcre, deux mille deux cens livres, monnoie de France, gros pour quinze deniers (2). »

Il avait épousé Marguerite de Cantaing dont il n'eut qu'une fille Marguerite ; celle-ci entra en religion après la mort de son père.

Les villes et terres de Blaton et de Prayaus ainsi que le château et le village d'Escaudœuvres firent retour au comte de Hainaut, en vertu d'actes du 23 mars 1324 (n. st). et sous réserve de la ratification de Marguerite après sa profession religieuse.

Ainsi s'éteignit l'un des rameaux de cette puissante famille desseigneurs d'Enghien qui, pendant tout le moyen âge, posséda une influence considérable dans l'administration du Hainaut.

E. Matthieu.

(1) Devillers. *Notice sur un cartulaire de Guillaume Ier*, p. 19. — *Bulletins de la comm. roy. d'hist*, 3e série, t. VII, p. 367.
(2) Devillers, *Monuments...*, t. III, p 763.

UNE FÊTE DRAMATIQUE

A HORRUES

Quelques semaines avant sa mort si prématurée et si inopinée, notre regretté collaborateur F. Faber (1) me remit les lignes qui suivent, accompagnées du programme-livret dont on trouvera ci-dessous un fac-simile et la reproduction :

« Au siècle dernier, le goût du théâtre était tellement entré dans les » mœurs qu'il n'y avait pas de petit village qui, de temps à autre, ne » se donnât sa représentation dramatique. Comme les locaux faisaient » souvent défaut, on appropriait *ad hoc* des greniers ou autres vastes » salles pouvant contenir un assez grand nombre de spectateurs. Pour » la représentation dont nous donnons ci-dessous le programme, on » se servit d'une grange. Ce fait se passait en 1774, aux portes mêmes » de Bruxelles, ainsi que tout semble l'indiquer, attendu qu'il est peu » probable que, d'une localité éloignée, on soit venu dans cette ville » pour chercher un imprimeur. A cette époque le théâtre de la Mon- » naie était florissant ; Vitzthumb, à la tête de l'entreprise, avec » Compain-Des Pierrières, et soutenu par la Cour, en avait fait une » des premières scènes de l'Europe. Rien donc d'étonnant alors, à » ce que les petites localités fissent entrer dans leurs divertissements

(1) Il est l'auteur d'un important ouvrage sur l'*Histoire du théâtre français en Belgique*, 5 vol. in-8°

» ce qui réussissait si bien dans la capitale. Où fut jouée l'*Humilité*
» *d'Esther?* A en juger d'après la distribution, ce ne put être que
» dans un village wallon; aucun nom n'a de consonnance flamande.
» Quelle est donc la localité voisine de Bruxelles dont l'église est
» vouée à saint Martin?

» Le spectacle était corsé, comme on voit. Outre la tragédie jouée
» par un nombreux personnel, on donna, pour terminer: *Angélique*
» *et Médor*, comédie de Dancourt.

» Indépendamment de sa rareté, ce programme est intéressant
» pour l'histoire de notre théâtre français au siècle dernier

» F. Faber. »

Je fis observer à mon ami Faber que la localité qu'il cherchait aux environs de Bruxelles, en est assez éloignée pour qu'il puisse sembler étrange, en effet, qu'on soit venu faire imprimer en cette ville le programme en question. La *Belle-Croix* et le *Graty* sont des hameaux contigus des gros villages d'Hoves et d'Horrues, situés aux confins du Hainaut et du Brabant. Cette dernière paroisse est placée sous le patronage de saint Martin et les noms des acteurs sont loin d'être éteints aux lieux où ils firent montre de leur talent scénique. Je dirai plus loin comment je l'ai reconnu.

Le livre d'Esther a naturellement une coupe si dramatique que tous ceux qui en ont transporté le sujet à la scène se sont contentés de suivre le texte sacré; les uns l'ont coupé en cinq actes; les autres (notamment Racine) en trois, fondant la matière des deux premiers dans l'exposition. Notre pièce en a cinq, comme la plupart de celles jouées dans les collèges, qui sont calquées exactement sur le livre saint, sauf les ballets et les *représentations*. Ce mot, qui ne figure plus dans la langue du théâtre, répond à celui de *tableau*, rappelant certaines divisions matérielles compliquées peut-être de changements de décors.

A partir du troisième acte, le drame suit le canevas de Racine (qui est, du reste, celui du livre d'Esther), scène pour scène: le tableau final, qui sert de conclusion morale à la

pièce, laisse l'âme du spectateur sous le coup d'une émotion profondément pathétique. J'imagine qu'on y pleurait aussi chaudement qu'à la représentation d'Esther donnée à Saint-Cyr devant la cour: l'âme de ces gens était moins dure que la nôtre; après cela, il fallait bien une comédie badine pour la rasséréner un peu.

Accordons, en passant, un éloge sympathique à la complaisance infatigable de ces acteurs qui ne s'épargnent pas à la tâche. Quelques-uns, déjà chargés de deux rôles dans la tragédie, en acceptent encore un dans la comédie: Mahy, qui a rempli ceux de *Vasthi* et d'*Asaph*, devient le *Cléante* de Dancourt; Le Grand est tour à tour *Mahuma*, *Élise* et le valet *Merlin;* Blondiau, qu'on a vu sous les traits de *Bagatan* et d'un *garde* à l'œil farouche, se transforme en *Madame Belise*.

Il peut être intéressant de rapprocher les interprétations diverses données à une même situation par différents auteurs.

Ainsi, au 5e acte, scènes 6-7, Aman s'est jeté aux pieds d'Esther pour demander sa grâce; le roi, qui s'est éloigné un moment, le surprend dans cette attitude et, enflammé de colère, le condamne à la mort. C'est à peu près la traduction du texte de l'Écriture. Voici comment Racine (scènes 5-6 du 3e acte) interprète ce passage:

Aman

Sauvez Aman, qui tremble à vos sacrés genoux!

Assuérus

Quoi! le traître sur vous porte ses mains hardies!
Ah! dans ses yeux confus je lis ses perfidies.
. . . . . .
Qu'à ce monstre, à l'instant, l'âme soit arrachée
Et que, devant sa porte, au lieu de Mardochée,
Appaisant par sa mort et la terre et les cieux
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.

Campson *(Philicinus)*, le tragique binchois, disait cent vingt-cinq ans auparavant (5e acte) :

AMAN

Regina, supplex, ad tua accido genua,
Precem meam, oro, mente placata audias.
. . . . . .

ASSUÉRUS

Hei ! furcifer, quid agis ? quod apparas nefas !
Etiam mearum in aedium penetralibus
Adferre vim molire compari meae !

Une soixantaine d'années après Campson, et avant Racine, Montchrestien traduisait la même situation dans les vers suivants :

AMAN

Déployés donc sur moy vostre benine grasce;
Madame, permettés que vos genoux j'embrasse.

ASSUÉRUS

Tu n'es doncque content, paillard, de m'offenser?
Tu veux, tu veux encore mon espouze forcer ?
Viens, ribaut, j'en feray vengeance si notoire,
Que jusques à mille ans il en sera mémoire.
Qu'on me le mène pendre au gibet eslevé
Que pour toy, Mardochée, il avoit réservé.

Voici maintenant le programme, reproduisant aussi exactement que possible, l'aspect de l'original; le livret occupe les pages suivantes. Nous n'avons pas eu le dessein d'en donner le fac-simile et il nous dispense d'analyser le drame. On remarquera seulement l'imprimerie du *Pont de Barbe*, dont nous ne connaissons qu'un petit nombre de produits.

L'HUMILITE'
D'ESTHER,
TRAGEDIE,

Sera repreſentée par la Jeuneſſe de la

BELLE CROIX & GRATIS,

Dans la Grange du Sieur PIERQUIN,

Le 8, 15, 22, 29 *de May*, *le* 5, 12, 19, 26 *de Juin*, & *le* 3 *Juillet* 1774.

DEDIE'E

AU GLORIEUX SAINT MARTIN,

Patron de la Paroiſſe.

NOMS DES ACTEURS.

ASSUERUS Roi de Perſe	*Noël J. Du Four.*
VASTHI Reine repudiée	*Jean J. Mahy.*
ESTHER Reine de Perſe	*Abraham Renier.*
AMAN Favori du Roi	*Pierre J. Du Try.*
MAHUMA, ELISE	*Martin J. Le Grand.*
EGE'E, HIDASPE	*Philippe F. Daumerye.*
BAGATAN.	*Henri Blondiau.*
TARES	*Nicolas J. Menage.*
MARDOCHE'E Oncle d'ESTHER	*Nicolas Mol.*
ZARES Epouſe d'AMAN	*Jean J. Beth.*
ASAPH	*Jean J. Mahy.*
Gardes du Roi	*Henry Blondiau.*
	Nicolas J. Menage.
Premiere Iſraëlite	*Marie J. Pierquin.*
Seconde Iſraëlite	*Marie J. Scouflair.*
Troiſième Iſraëlite	*Nicolas J. Poulart.*
Quatrième Iſraëlite	*Marie T. Le Chien.*

PROLOGUE.

BALLET

ACTE I.

1 Representation. ASSUERUS *avec sa Noblesse à Table.*

2 Representation. VASTHI *à Table avec ses Dames.*

SCENE PREMIERE.

ASSUERUS, Roi de Perse, après avoir donné un magnifique Festin à tous les Grands de sa Cour, leur promet de leur faire voir la Reine *Vasthi* pour faire admirer sa Beauté. Il ordonne à *Mahuma* de la prier de venir en sa presence ornée superbement. 2 *Mahuma* lui fait savoir que la Reine refuse d'y venir. Le Roi en colere, y envoye *Bagatan* pour lui ordonner une seconde fois d'y venir. 3 Mais entendant qu'elle demeure opiniâtre, tout transporté de colere, demande Conseil à ses Officiers de ce qu'il doit faire en un tel Cas. Ses Officiers lui font entendre que s'il laisse ce Refus impunis, toutes les Femmes de la Perse refuserons d'obéir à leurs Epoux ; & lui

conseillent de la repudier. Il y consente. 4 *Bagatan* & *Thares* plaignent le Sort de la Reine. 5 Le Roi ordonne à *Aman* d'aller dire à la Reine qu'il la repudie ; mais il s'en repent tôt après. 6 *Vasthi* étonnée de sa disgrace, rend sa couronne à *Aman*, & sorte de la Cour : *Bagatan* & *Tares* la conduisent quelques pas; Elle leur persuade de tuer le Roi, & leur promet de les très bien recompenser. 7 Le Roi continue de regretter *Vasthi; Egée* lui propose de faire assembler les plus belles Vierges de son Royaume, pour en choisir Une à son grez, pour la placer au Rang de *Vasthi*. Le Roi y consent.

BALLET.

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

Esther fait sa complainte à Dieu de la Captivité du Peuple d'Israël, & le prie de les en delivrer. *Mardochée* la console, & lui déclare qu'on cherche les plus belles Vierges du Royaume pour les presenter au Roi, afin d'en choisir Une pour la faire regner au lieu de *Vasthi*, & lui dit qu'elle est choisie pour être aussi presentée à son tour. *Esther* surprise de ce Recit, s'étonne quels Agrémens on peut trouver en Elle, qui pouroient agréer à un Roi. *Mardochée* lui fait entendre que Dieu les veut peut-être delivrer par Elle du joug de l'Esclavage. *Esther* se soumet en tout à Dieu & à *Mardochée* son Oncle. 2 Les Officiers font publier l'Ordre du Roi, & promettent recompense à Ceux qui ameinerons les plus belles Vierges.

3 Representation. *On fait voir quelques Vierges au Roi.*

SCENE TROISIEME.

Assuerus declare qu'aucune de ces Vierges ne lui peut agréer. *Egée* lui fait voir *Esther ;* le Roi la trouve à son grez, & lui met la Couronne de *Vasthi* sur son Chef. 4 *Bagatan* & *Tares* conspirent la mort du Roi. *Mardochée* decouvre cette Conspiration à *Esther*. 5 *Esther* en fait le recit au Roi. Les deux Criminels étant convaincus du crime, sont condemnez à être pendus. Le Roi ordonne d'écrire le Nom de celui qui a decouvert cette Conspiration dans les Memoires de son Royaume.

BALLET.

ACTE III.

SCENE PREMIERE.

Esther se réjouit de l'arrivée d'*Elise* son Amie, & lui dit comment elle avoit été choisie pour regner en la place de *Vasthi ;* mais que dans ces Grandeurs Elle se souvenoit toujours de son Peuple, & qu'elle avoit fait venir quelques jeunes Israëlites auprès d'Elle. 2 Elle les appelle, & leur ordonne de chanter les malheurs de *Sion*. 3 *Mardochée* se presente devant *Esther* couvert d'un Sac, & lui declare comment *Aman* les a trahi & condamnez à la Mort ; & lui conseille de parler au Roi pour lui representer l'injustice de cet Edit. *Esther* lui fait entendre le peril où Elle s'exposerait en se presentant devant le Roi sans y être appellée. Mais *Mardochée* lui dit qu'elle doit plutôt craindre Dieu que les Hommes, qu'elle doit exposer sa Vie pour son peuple. *Esther* propose de faire jeuner tous les Juifs qui sont dans *Suse* pendant trois jours. 4 Elle represente à Dieu le peril des Juifs, & implore sa misericorde sur eux. 5 Les Israëlites implorent la Misericorde de Dieu par des Cantiques.

ACTE IV.

SCENE PREMIERE.

Hidaspe declare à *Aman* que le Roi n'a pas sçu dormir la Nuit par la frayeur d'un Songe; & comment il s'étoit fait lire les Histoires de son Regne. *Aman* lui decouvre la haine qu'il a contre *Mardochée*. *Hidaspe* lui conseille de faire dresser un Instrument de Suplice pour y faire mourir son Ennemi. 2 *Assuërus* voulant recompenser la fidélité de *Mardochée*, fait appeller *Aman* pour lui demander ce qu'il devoit faire pour honorer un Sujet qu'il estimoit. *Aman* croyant que c'étoit lui que le Roi vouloit honorer, lui dit, qu'il le devoit faire monter sur le Cheval du Roi revetus d'Habits Royaux avec un Diadême sur son Chef, & le faire conduire ainsi parmi la Ville par le plus Grand de sa Cour. Le Roi lui commande de faire ponctuellement tout ce qu'il avoit dit à *Mardochée*. 4 *Esther* entre chez le Roi pour implorer sa clemence pour son Peuple, mais Elle tombe évanouie de frayeur. Le Roi la rasure & lui promet de lui accorder tout ce qu'elle demanderoit *Esther* l'invite avec *Aman* à sa Table. 5 Les Israëlites font entendre par des Cantiques quelle est la fragilité des faux Biens du Monde, & quelle est la joye & la paix de Ceux qui mettent leur confiance en Dieu.

ACTE V.

SCENE PREMIERE.

Zares, Epouse d'*Aman*, tache de le consoler du chagrin qu'il a, d'avoir dûs conduire *Mardochée* son Ennemi en triomphe, mais il est inconsolable. Elle lui fait entendre le peril qui le menace, & lui conseille de s'enfuir. 2 *Hidaspe* invite *Aman* à la

Table d'*Esther*, & le console par la reponse des Devins qui ont interpretez le Songe du Roi. 3 Les Israëlites tachent d'adoucir le cœur du Roi par des Cantiques. 4 Le Roi demande à *Esther* ce qu'elle veut de lui. *Esther* implore sa clemence pour Elle & pour son Peuple; Elle se declare Juive & lui fait voir la malice d'*Aman*. Le Roi interdit de sa crédulité, & de la cruauté d'*Aman*, s'éloigne un moment. *Aman* étonné de voir sa malice decouverte, se jette aux pieds d'*Esther* pour obtenir sa grace. 6 Le Roi enflammé de colere, le condamne à la Mort. 7 Il donne les Biens & les Richesses d'*Aman* à *Mardochée*, & l'éleve en son Rang.

4 Representation. Aman *est pendus.*

8 *Asaph* annonce au Roi qu'*Aman* est mort. *Mardochée* represente au Roi le peril des Juifs. Le Roi revoque l'Arrêt d'*Aman*, & rend la liberté aux Juifs. 9 Les Israëlites chantent les Louanges de Dieu qui les a délivrez de la Mort qui les menacoit.

EPILOGUE.

BALLET.

Après quoi suivra la Comedie d'Angelique & Medor

NOMS DES ACTEURS

DE LA

COMEDIE

Monsieur GUILMIN	Nicolas J. Menage.
Madame BELISE.	Henry Blondiau.
ISABELLE, *Fille de Mad. Belise* . .	Marie S. Scouflair.
ERASTE *son Amant*.	Philippe F. Daumerye
MERLIN *Valet d'Eraste*	Martin J. Le Grand.
LISETTE *Servante de Belise* . . .	Jean J. Beth.
DORISE	Nicolas J. Poulart.
CLEANTE *Musicien*.	Jean J. Mahy.
Monsieur NICOLAS.	Nicolas J. Mol.
LANGEVIN *Valet de Guillemin* . .	Pierre J. Du Try.

A BRUXELLES,

Chez *N. Jacobs*, près du Pont de Barbe à l'Imprimerie. 1774.

La représentation nous reporte, par sa date, en plein milieu de cet ancien régime si décrié, au cœur d'une population villageoise du bon vieux temps. A ces lettrés rustiques, qui interprètent successivement une tragédie de haut vol et une comédie de caractère, il faut supposer un auditoire en état de les comprendre et assez nombreux pour alimenter neuf représentations sans lasser le zèle des acteurs ni l'intérêt des spectateurs : neuf dimanches de suite la *jeunesse* des deux hameaux faisait grange comble chez le sieur Pierquin. Acteurs et auditeurs avaient sûrement reçu une éducation littéraire plus développée que celle qu'on reçoit aujourd'hui dans les mêmes endroits ; ils en conservaient des goûts élevés qui ne les détournaient pas des travaux champêtres (1). On ne songeait point alors à donner aux femmes cette instruction encyclopédique dont on s'est engoué depuis — science stérile dont tant de pauvresses mourront plus qu'elles n'en vivront — et qui servira tout au plus — pour emprunter le langage d'un moraliste sceptique — à relever le niveau intellectuel des filles entretenues. Les gars, nourris au collège de la moelle des classiques, ne dédaignaient pas, rentrés sous le toit paternel, de promener la charrue à travers les héritages accrus par l'économie des aïeux, et plus d'un laboureur —

(1) Le voisinage du collège d'Enghien et surtout du collège de Soignies explique ce développement des goûts littéraires du peuple. Les jeunes gens y affluaient de bien loin ; quelques-uns entraient dans les ordres, d'autres se préparaient à des professions libérales, la plupart restaient aux champs, tous se distinguaient dans les diverses carrières qu'ils avaient embrassées. On pourrait citer plus d'un savant illustre dont la jeunesse s'était formée à ces fortes écoles. Les oratoriens de Soignies exercèrent surtout une profonde et durable influence sur la population des alentours. Longtemps encore après leur suppression, leurs traditions se maintinrent vivaces dans le collège épiscopal qui avait remplacé le leur ; mais celui-ci succomba à son tour sous les intrigues de l'esprit de parti.

j'en ai encore connus de cette saine et forte race aux mêmes lieux — aimait à murmurer, en traçant un sillon bien droit, quelque tirade latine, réminiscence de Virgile ou d'Horace :

Beatus ille qui procul negotiis
Ut prisca gens mortalium,
Paterna rura bobus exercet suis
Solutus omni fœnore.

La terre revêtait à leurs yeux des aspects poétiques, le travail s'ennoblisait : au demeurant, la culture de l'esprit ne faisait aucun tort à la culture des champs et, pour instruit qu'il fût, ce peuple de travailleurs ne se grisait pas de rhétorique et ne lâchait pas la proie pour l'ombre. Tous les noms des acteurs de nos deux pièces, sauf un ou deux probablement éteints, figurent encore dans la matrice cadastrale des deux communes voisines. C'est même là que j'ai retrouvé le fil d'Ariane qui avait échappé à mon ami Faber. Les propriétaires actuels sont les petits-fils de ces sages aïeux : plaise à Dieu qu'ils aient hérité de leur sagesse avec leurs terres. Je ne demanderai pas si les kermesses fournissent encore l'occasion de distractions aussi simples et aussi délicates; je craindrais d'humilier mes contemporains.

J'aime mieux rentrer dans le domaine bibliographique. Les purs du métier m'en voudraient aussi bien de ne pas donner une bibliographie du drame d'Esther. Je la leur livre ici pour ne point manquer aux traditions de la pédanterie professionnelle, mais je préviens les critiques que j'ai peu tenu à les priver du plaisir d'y relever plus d'une lacune.

J. Petit.

Ein seer schon | lieblich | nutzlich und trostlich Spiel | aus der H. S. und dem Buch Esther (inn Kurtze Reim gesetzt | darinn angezeigt wird | wie Gott alle Zeit die Hoffart und den Eigenwil | die Demut und Gottfurchtigkeit | der Bosen und Fromen Manner und Weiber gestrafft und belonet hat. (5 actes et prol. en vers.) *Getruckt in Magdeburg*, M. Lother, 1537, in-8°.

Hamanus. Tragoedia auct. Thoma Naogeorgo Straubingensi. *Lipsiae*, 1543, in-8°, 64 ff.

Franc. Eutracheli Amphitragoedia cui nomen Edessa sive Hester. (5 actes, prol. et épil. en vers.) *Gand*, Corn. Manilius. (Pseud. de François Goethals, alias *Eucolus*, *Panagathus*). — Le pape lui permit, quoique marié et père de onze enfants, d'embrasser le sacerdoce. Il fut chanoine de Saint-Amé, à Douai, et y mourut en 1616, après avoir reçu les sept sacrements.

Aman Tragoedia. (5 actes, v. lat.) (Cl. Roilleti Belnensis varia poemata. *Paris* Julien, 1556.) In-18.

Esthera regina comoedia sacra adversus omnem impietatem atque arrogantiam potissimum conscripta. Cornelio Laurimano ultrajectino autore. *Lovanii*, Bergagne, s d. (1562). — Il y a un *prologue* pétillant d'allure et d'esprit. Cette pièce, en 5 actes, avec chœurs, fut jouée d'abord à Utrecht en 1560.

Tragoedia Esther auctore Petro Philicino (Campson) Canonico Binchiensi. *Antverpiae*, Steelsius, 1563.

Aman Tragédie saincte (5 actes, en vers), tirée du VIIe chapitre du livre d'Esther, à Jane de Foix, très-illustre et vertueuse royne de Navarre, par André de Rivaudeau. *Poictiers*, M.·. Logerais, 1566.

Esther, tr. d'Antoine Le Devin, 1570

Esther, tr. de Pierre Matthieu. *Lyon*, 1585. — Il est aussi l'auteur d'une Vasthi et d'un Aman (1589).

J. Sevecotius. Poemata. *Antverpiae*, 1623. In-8°. Esther, tr. en 5 actes.

Aman ou la Vanité, tr. par A. de Montchrestien, Sr de Vasteville. *Édition nouvelle. Rouen*, 1627, Martin de La Mothe (Les Tragédies d'Ant. de Montchrestien), avec cette *Épigramme :*

Fortune, par mon seul défaut
Ceste peine tu me viens rendre
D'avoir ozé plus qu'il ne faut :
Mais je ne pouvois pas entendre,
Qu'après m'avoir monté si haut
Tu peusses me faire descendre.

Esther, tragédie de Pierre DU RYER, 1644-1646.

Edissae Blij-eijndich Treur-Spel sal verthoont worden door de Gulde-broederen... van de Jennette... tot Lier den (2) Junii 1649. . door Joris Berckmans. t'Antwerpen bij J. Mesens. In-4° de 8 pages. Pièce en quatre actes dont l'héroïne est Esther.

Tragédie d'Esther, de Mardochée et de l'ambitieux Aman, courtisan du roy Assuérus (2 actes, en vers, datée du 15 février 1654), par le Père Félicien DU SAINT-ESPRIT, prédicateur capucin. (Manuscrit de la Cou Soleinne).

Miser e potente e misero Potens. Aman-Mardocheus. In scena dabitur a studiosa juventute gymnasii Soc. Jesu die 10 et 11 septembris 1680. *Mechliniae*, Jager, 1680, in-4°, 8 pp.

Esther, tragédie tirée de l'Écriture-Sainte par J. RACINE, représentée pour la première fois à Saint-Cyr en 1689.

Esther... sal vertoont worden door de Jonckheyt der christelijcke Leeringe onder de bestieringe van de Paters der Soc. Jesu binnen Cassel, den 15 en 17 julij 1722. *Gedruckt tot Duynkercke bij de Wed. van P. Weins.* — In-4°, 2 ff.

Esther sal vertoont worden door de Jonckheyt van de scholen der Soc. Jesu tot Cassel de 31 aug. en 5 sept. 1723... *Gedruckt te Duynkerche* bij de Wed. van Weins. — In 4° 2 ff.

Esther, opéra italien de ARRIGONI, 1738.

Esther sub rege Assuero Judaeorum protectrix... dabitur a stud. juv. gymnasii M. P. Augustini Antverpiae die v. sept. 1740. *Antverpiae*, M Verdussen, 1740. In-4°. 4 pp , 5 actes en latin (*per R. P. Angelum* COCK, *diffinitorem et praefectum*).

Aman, tragédie latine en 3 actes, représentée au collège de Rouen le 12 août 1745.

Jos. CARPANI Soc. Jesu. inter arcades Tyrrhicrespolitae Tragoediae. Ed° 4ª. *Romae*, 1750. *Esther* et six autres.

Aman et Mardocheus in scenam dabuntur a stud. Juventut. scholae publ. Mechlin. sub moderamine RR. Presb Congr. Oratorii D. J... 26-27 aug. 1754 *Mechliniae*, L. Van der Elst, 1754. 8 pp. à 2 col. en 2 langues. Dédicace à E. C E. De Partz, toparque de Gryspere, avec ses armoiries gravées par Ant. Opdebeeck. 5 actes.

Esther . exhibebitur a juv. liter. gymnasii M. P. Augustini Antverpiae die 30-31 aug. 1762 *Antverpiae*, J. F. de Roveroy, 1762. En 2 langues: la représentation flamande a lieu le premier jour, la latine le second. In 4°, 2 col., 5 actes (*per R. P D.* CAUDELIERS, *Praefectum*).

Le Triomphe de l'innocence, ou la Délivrance des Juifs par l'entremise de la reine Esther. Tragédie représentée à l'occasion du jubilé de la R. M. A. M. V. Blount, supérieure (des Ursulines), par les demoiselles pensionnaires des Ursulines d'Anvers, 4-5 juillet 1770. *Anvers*, Grangé, 1770. In-4°.

Goddelijke voorzienighijd glukkliglijk af-gebeeld in de verlossinge der Jôden onder de Heerschappije van Assuerus, koning van Persien, etc , door de Koninguine Esther... Vermengt met eene comedie, zal ten Tooneel vetoont *(sic)* worder door 2 Eerjagtige Gilde-broeders der... Rhetorijk den Groegenden Helicon... binnen de stad Lier, der 28 januarii 1770... tot Lier, bij A.-G. Verhoeven. In 4°, 4 pages.

Esther, opéra de JEDER. Berlin, 1775.

Aman Tragoedia... in scenam dabitur ab alumnis scholae publ. Mechliniensis sub moder. Presb. Congr, Oratorii D. J.. 26-27 aug. 1777. Bruxelles, Lemmens, 1777. 6 pp. in-4°, 2 col., en lat et en flam. 5 actes.

Esther nob. ampl. Dom. consulibus. . Reip. Antverpiensis.. exhibebitur a Juventute litteraria M. P. Augustini Antverpiae de II-III sept. MDCCLXXVII (1777) ludis aestivalibus *Antverpiae*, J G.J. de Roveroy. 3 actes. 4 pp. in-4° à 2 col (Lat. et fr)

Esther, opéra italien de TARCHI, 1792.

Actionès sacrae pro filiabus chori S. Lazari mendicantium. — Esther... modos fecit Vincent. MANFREDINI Venetiis, 1792 — Intermèdes pieux en musique qu'on exécutait aux grandes fêtes dans le couvent des Lazaristes de Venise.

Fréd. Guill. COTTER (de Gotha, 1749-1797) a fait en allemand une Esther et une Vasthi. *Leipzig*, 1795.

Esther, mélodrame en 3 actes à grand spectacle, par les citoyens PLANCHER, VALCOUR et LEBLANC, représenté pour la première fois à l'Ambigu-Comique, le 27 brumaire an XI. *Paris*, an XI (1802).

Salomon Rappaport, né à Lemberg en 1790, un des rabbins les plus renommés d'Allemagne, a traduit en hébreu l'*Esther* de Racine.

Les chœurs de *l'Esther* de Racine, ont été, en partie, mis en musique par Des Grisons, maître de chapelle à Saint-Omer, avant la révolution. Cet oratorio, resté manuscrit et qui date de 1775 à 1785, paraît avoir fourni le thème primitif de la *Marseillaise*. (Cf. A. LOTH, *le chant de la Marseillaise*, etc. Paris 1886).

L'AMEUBLEMENT

DE LA VEUVE D'UN BAILLI D'ENGHIEN

en 1654

Les études historiques, de nos jours, ne se limitent plus à l'examen des événements politiques, militaires ou religieux; notre siècle aime à rechercher la manière de vivre, les conditions d'existence, les usages et les habitudes intimes des générations précédentes.

Parmi les éléments d'appréciation qui nous ont été conservés sur les époques antérieures, l'un des plus utiles à examiner, c'est incontestablement le mobilier d'une habitation. On peut juger par là des goûts et des tendances d'une classe sociale. Aussi se montre-t-on aujourd'hui très friand de tous les documents qui touchent à l'ornementation des appartements.

Le Cercle archéologique d'Enghien a publié dans le tome I de ses *Annales* (1) un inventaire très curieux de l'ameublement du château d'Enghien au temps d'Anne de Croy. En l'étudiant attentivement, le lecteur peut se faire une idée exacte de la façon dont vivait à cette époque la haute noblesse du pays.

Nous venons aujourd'hui présenter à nos collègues l'inventaire d'un mobilier beaucoup plus modeste, c'est celui appartenant en 1654 à dame Catherine Chammart, veuve de messire

(1) Pages 406-463.

Charles de Saffray, chevalier, seigneur du Baillet. Son mari avait occupé, de 1626 jusqu'à son décès, arrivé à Enghien le 12 août 1637, les fonctions importantes de gouverneur et bailli général de la terre d'Enghien.

Il s'agit donc d'une famille appartenant à la noblesse d'un rang secondaire, il est vrai, ayant, en outre, par la charge qu'avait rempli son chef, été obligée de tenir sa maison sur un pied convenable. Le bailli d'Enghien était, en effet, le fonctionnaire le plus notable de la ville sous l'ancien régime.

Sa veuve occupait une demeure comprenant cinq places au rez-de-chaussée.

On remarquera dans l'inventaire que nous publions que les tapisseries de haute lice étaient alors encore recherchées pour l'ornementation à Enghien. Cependant on était au déclin de cette industrie en notre ville. A cette époque, la noblesse tenait à encourager la peinture, et à décorer de tableaux ses appartements; il est à regretter que notre inventaire soit si laconique dans l'indication des peintures appartenant à la dame du Bailliet.

Ces courtes considérations suffiront pour justifier la publication de l'inventaire fait le 17 décembre 1654 par le mayeur et les échevins d'Enghien.

E. Matthieu.

Inventaire des biens meubles que madame Catherine Chammart, vesve de feu messire Charles Chafray, seigneur de Bailliet, vivant chevalier, gouverneur et bailly général de la ville d'Enghien et rapporté en assurance de 860 *florins qu'elle doibt à messire Philippe Petit, comme receveur de Saint-Aubert* (1).

A L'ANTISALE

Trois peintures représentants des cavailliers.
Item, trois autres représentants des vertuz.
Item, une le bancquet de Baltasar.
Item, cincq cartes de quelques pays.
Item, deux pièces de bois d'escran.

DANS LA SALETTE

Une tapisserie de haute lisse de cincq grandes pièces et quattre petittes.
Item, cincq sièges de drap rouge.
Item, deux autres de cuir rouge.
Une table ronde couverte d'un tapis velu de fond rouge.
Item, un autre tapis velu de Tournay de fond vert.
Une paire de cheminon de cuivre à grosses boulles.

DANS LA CUISINNE

Vingt-deux plats d'estain petits et grans.
Deux réchaufs de cuivre.
Six douzaines d'aziettes.
Deux bouteilles d'estain.

(1) De l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray.

Une sallière d'estain et un mostardier.
Item, un bassin d'estain.
Trois pots de chambre d'estain.
Trois pairs de chandelier d'estain.
Item, un grand bassin d'estain.
Deux pots d'estain.
Item, trois pots au feu de cuivre.
Trois bastardelles.
Et deux tourtières avecq leurs couvertes.
Item, un petit rafrechissoir de cuivre rouge, six formes de petits pastéz.
Une payelle de cuivre et une autre à eschauffer le liet.
Deux soufflets.
Un mortier de cuivre.
Item, deux petits chandeliers de cuivre avecq deux esmouchettes.
Trois cueillières de fer et une escumette.
Item, une escumette de cuivre.
Une payelle à rotier avecq la broche.
Deux cheminons de fer.
Une tenaille et portefeu.
Trois grands cramillons et deux petits avec la latte.
Trois couvercles de plats de blan fer.
Trois pots au vin et deux à la bière couverts d'estain.
Deux chaudrons à couver.
Une dresse avec trois armoires.
Item, une presse avec une armoire.
Deux greliez.
Item, deux réchaufz de fer et deux chaudrons de cuivre, un moyen et un petit.
Quattre sièges de bois.
Une lampe de cuivre.

DANS LA CHAMBRE

Six pièces de tapisserie de cuir doré de fond rouge.
Une table couverte d'un tapis velu de Tournay le fond bleu.
Une autre table avecq un tapis de cuir rouge.
Six hautes sièges et deux basses recouvertes de toile noir.
Une peinture représentante un paysage.
Deux cheminons de cuivre à boulles.
Une porte-feu et tenailles.
Deux scribanes, une petitte d'ébaine, et une d'ouvrage.
Un crucifix et un petit benoitier d'argent.
Un bois de lict avecq la teinture de serge brune doublée de jaune recouverte de petites bendes de tapisserie.
Un lict de plumes avecq le chenet et un matelat et deux couvertes de laine blanche et trois petits oreillers et un grand.
Item, une capotte de serge brune doublée de pluche noire.
Item, un rideau de serge rouge pendant devant les fenestres.
Item, un miroir.

DANS UN AUTRE PETITTE CHAMBRE

Deux garderaubes.
Trois ménagiers de bois noircy.
Une siège persée.
Item, une pele à fouyr.
Une pièce de finne toile blanche et un coron de grosse.
Une ticque et un chenet.
Deux escherps brodéz d'or et argent, l'un rouge et l'autre verde.
Des ouvrages de tapisserie à escailles pour l'accommodement d'un lict avecq les franges et galons et la tapisserie pour des sièges.

Trois pacquets de nuits, un de velour rouge, une de satin noir et isabelle et un darmoisin rouge brodé d'or.
Une teinture de lict darmoisin et damas incarnat et blan.
Vingt pairs de lincœulx fins et gros.
Unze douzaines de serviettes.
Seize nappes finnes et treize grosses.
Douze essuoirs de main.
Une douzaine et demy de tayes.
Item, un pannier couvert de peau.
Diverses sortes de livres.
Deux mandes à la buée.

A UNE CHAMBRE D'EN HAUT

Un bois de lict avecq une teinture de serge verde.
Un lict de plumes avecq un chenet et deux couvertes verdes.
Douze peintures représentantes le duc de Brabant et une la Reine d'Espaingne.
Deux cheminons de cuivre.

DANS UNE AUTRE CHAMBRE D'EN HAUT

Une vieille pièce de tapisserie.
Item, un matelat et un oreillier.
Un grand coussin de tapisserie et trois petits.

DANS LA CHAMBRE DES SERVANTES

Trois coffres, deux de cuir bouly et un de bois.
Deux couvertes verdes.

DANS LA CUISINE DERIERE

Deux cuvelles, une grande et une petitte.
Un seau et une mete pour faire le pain.

Une salière d'argent.
Item, un gobelet d'argent et six cueillières.
Un bacquet de pierre.

AU GRAINIER

Une mesure de grain.
Un cage de fidarcat et bois d'ébaine.

Fait, le 17 décembre 1654, devant les mayeur et échevins d'Enghien.

Registre coté xj des actes du greffe scabinal d'Enghien, aux archives de l'État, à Mons.

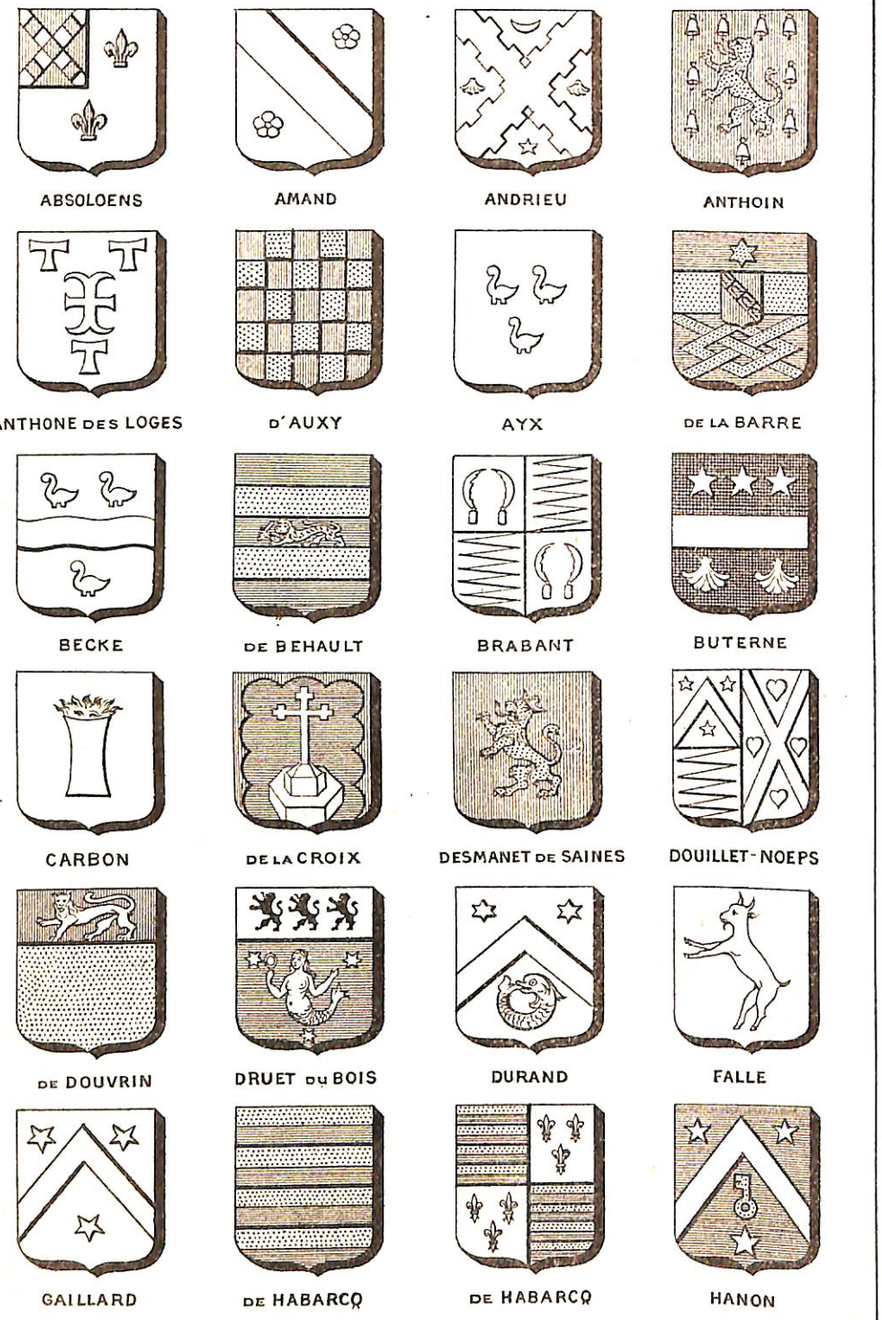

J. INDORENS. GRAVEUR LONDRES.
LITH. SPINET, ENGHIEN.

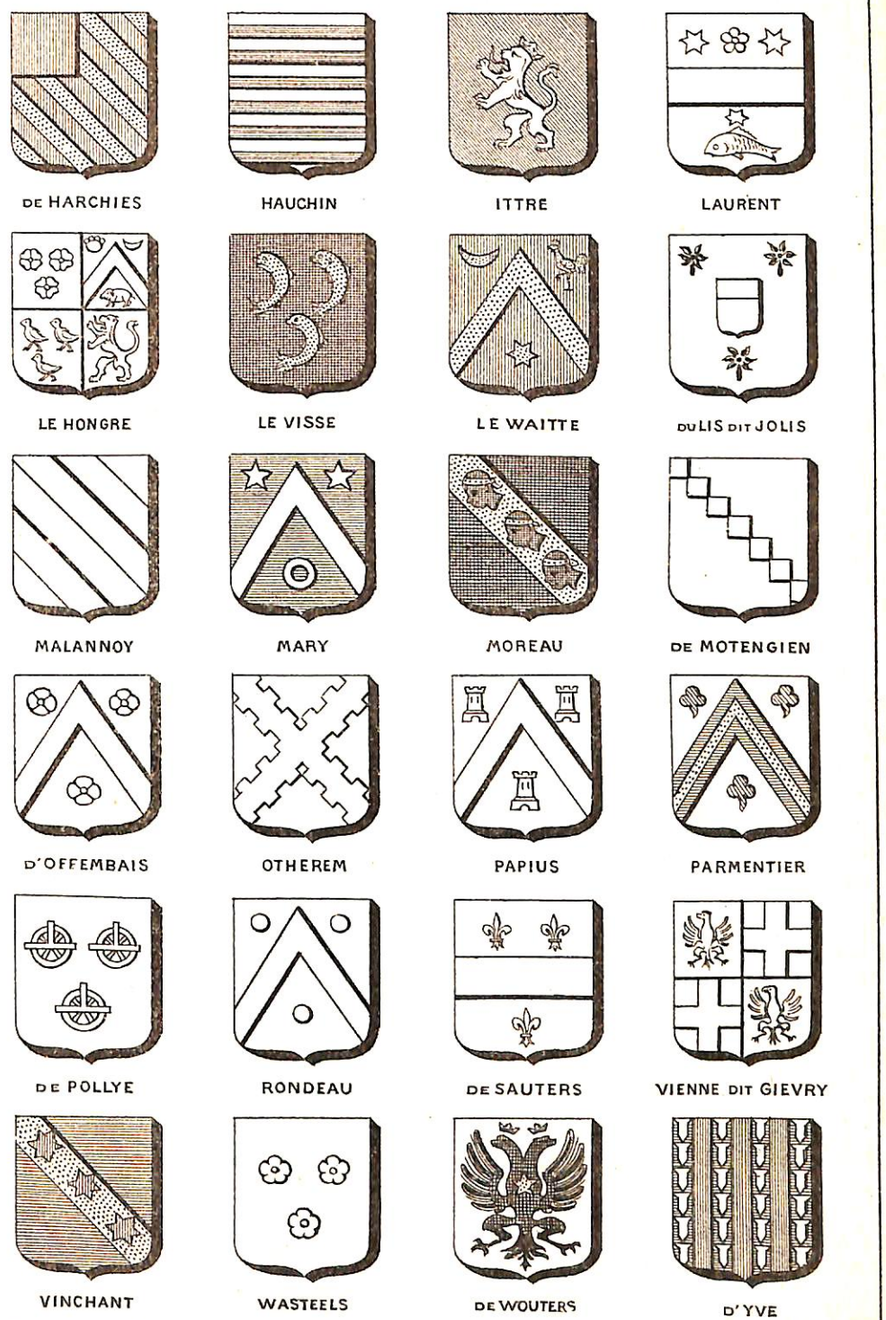

J. INDORENS GRAVEUR LONDRES.
LITH. SPINET, ENGHIEN.

ÉPITAPHES

DE

BRAINE-LE-COMTE

Depuis plusieurs années, les sociétés archéologiques ont entrepris, et, avec raison, dans diverses provinces de notre pays, la publication des inscriptions funéraires et monumentales. Il nous paraît donc superflu de justifier l'utilité du travail que nous entreprenons aujourd'hui pour l'église de Braine-le-Comte.

Le monument actuel, de style ogival, a été construit au XVIe siècle; néanmoins on retrouve encore des traces de l'édifice antérieur. Une tour carrée, de construction très massive s'élève à l'entrée de l'église. Le vaisseau est divisé en trois nefs de quatre travées et est bordé de chapelles collatérales d'inégales dimensions. Le chœur, dont la reconstruction fut commencée en 1521 (1), fut achevé en 1547 et 1548, comme l'accusent les millésimes gravés sur les clefs de voûte.

Venant du chœur, on trouve à gauche la chapelle de Saint-Jean, actuellement dédiée au Sacré-Cœur, puis viennent les

(1) En 1521, les habitants de Braine prirent à leur charge la construction du nouveau chœur, moyennant 300 livres que leur paya le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons. *(Mémoriaux du chapitre de Sainte-Waudru.* Archives de l'État à Mons.)

chapelles de Saint-Éloi et de Saint-Antoine. En remontant la nef latérale de droite, on rencontre les chapelles de Saint-Christophe, de Sainte-Anne (actuellement de Saint-Joseph), de Notre-Dame et de Saint-Pierre. Il est fait mention dans notre recueil de deux autres chapelles : celle du Sépulcre occupait l'angle formé par le chœur et le transept gauche; l'autel de Sainte-Barbe était adossé au dernier pilier de la nef gauche en face de la chapelle de Saint-Antoine.

Des restaurations intelligentes effectuées en ce moment viendront rendre à notre église, érigée sous le vocable de saint Géry, son véritable cachet monumental. Après l'achèvement de ces travaux, il serait à souhaiter de voir entreprendre une monographie complète de ce temple.

Grâce au soin qu'a pris en 1624 un clerc de la paroisse, Gérard Delrue (de 1605 † vers 1655), de recueillir les épitaphes existantes de son temps en l'église de Braine-le-Comte, nous pouvons donner à notre publication une importance beaucoup plus grande. En effet, beaucoup d'inscriptions lapidaires copiées par lui ont disparu depuis longtemps, et ce ne sont pas les moins curieuses. Elles servent notamment à suppléer au défaut des anciens registres paroissiaux de l'état-civil (1).

Le travail de Gérard Delrue fut transcrit et complété, en 1732, par Étienne Destraux, son successeur. C'est de ce manuscrit dont nous nous sommes servis. Il appartenait à Mgr de Biseau de Bougnies, camérier secret de Sa Sainteté. Appréciant de quelle utilité il pouvait être au point de vue de l'histoire locale, ce prélat l'a cédé aux archives de la cure de Braine.

On s'explique aisément l'importance de cet épitaphier contenant plus de deux cents inscriptions lapidaires consacrées à

(1) Les anciens registres de l'état-civil de Braine ne remontent qu'aux années 1584 pour les baptêmes, 1619 pour les mariages et 1719 pour les décès.

dès personnages ou à des familles notables : Braine-le-Comte était la résidence d'un châtelain, d'un lieutenant-châtelain, d'un receveur des domaines de la châtellenie et du baillage de Naast, d'un mayeur ou bailli du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, d'un grand-maître des postes, etc. — Il nous est donc permis de penser qu'en donnant la publicité à ces pages nous apportons un utile appoint aux études qui ont pour objet le passé de notre antique province.

Il importe de ne pas négliger le côté artistique de notre recueil. On en jugera par les dessins représentant les deux tombes les plus remarquables que l'église de Braine-le-Comte a conservées. Les amis de l'art pourront apprécier par là le développement qu'avait acquis la sculpture dans notre pays aux XVe et XVIe siècles. Il nous reste un grand nombre de ces monuments funéraires qui consistent en grandes dalles de pierre bleue où se voit l'image des défunts en grandeur naturelle, la tête posée sur un coussin, le corps étendu dans l'attitude du repos suprême.

Autour des personnages, le long de la bordure, court une bande d'inscriptions interrompues aux quatre coins par des médaillons ou des quartiers de noblesse.

Ces sculptures, dont la plupart accusent la main d'un artiste distingué, nous prouvent qu'aux XVe et XVIe siècles, il existait soit à Braine, soit aux Écaussines (1) ou aux environs des

(1) Nous citons les Écaussines parce qu'au XVe siècle on y rencontre les noms de Gilles et Guillaume Moreau, Colart Mido, Colart et Antoine Caignet, maitres de carrières, qui livrèrent des pierres toutes sculptées pour la construction de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. (Voir L. Devillers, *Le Passé artistique de la ville de Mons*, p. 29.) A ces noms, nous pouvons ajouter, d'après un compte de l'église de Braine pour les années 1512 à 1514, ceux de Jean Boule, Olivier, Valentin et Jean Mido, *quareleurs;* Willame Delebec et Martin Remy, *rocqueteurs*, demeurant à Écaussines.

sculpteurs d'un talent remarquable. Malheureusement il ne nous a pas été donné de retrouver leurs noms.

Il est à regretter que l'on ait fait disparaître de l'église ces pierres tombales pour les placer dans l'ancien cimetière. Un tombeau n'est plus qu'un objet de vaine décoration s'il ne couvre les cendres de celui dont il conserve le nom. Le peuple qui venait s'agenouiller sur ces tombes y trouvait inscrites d'une manière frappante les grandes leçons de la mort ; la vue de ces magistrats, de ces vaillants écuyers qui semblent prier avec ferveur, tout en lui parlant de Dieu, de la vie future, le portait à mettre à profit les édifiants exemples donnés par les aïeux.

Nous publions tel que nous le possédons le manuscrit de Delrue, complété par Destraux, en ayant soin toutefois de rectifier les inscriptions sur les lieux lorsqu'elles existent encore.

Voici le titre complet de ce manuscrit :

Receuil des pierres sépulcrales, épitaphes, tableaux, vittres contenants la mémoire de nos ancestres inhuméz dans l'église ou cimetière de la paroisse de St-Géry à Braine-le-Comte, fait du tems de maitre Jacque Le Visse, licentié en théologie et curé, par Gérard Delrue, *clercq, en l'an mil six cent vingt-quattre.*

Copié de l'original dud^t^ Delrue et augmenté par le sousigné, en *1732* et *1733*.

E. Destraux, prêtre et clercq
de lad^te^ paroisse, en 1732.

En tête se lit :

« *Avertissement au lecteur*.

» Le vuide qui se trouve dans ce receuil marque que du temps de Gérard plusieurs pierres, ainsi que les tableaux &^c^ étoient déjà usez, j'ai vu un ancien manuscrit dud^t^ Gérard qui marquoit qu'il avoit copié fidellement le contenu de ce livre et que conséquem-

ment on pouvoit i faire foi; ce sont ses propres termes; j'ai ajouté tout ce qui est postérieur à l'an 1624, tant de l'église que du cimetier, bien entendu jusque en 1737. Le public peut faire fond dessus. »

Comme suite à ce manuscrit, nous donnons le texte des autres épitaphes de l'église et de l'ancien cimetière de Braine postérieures à Destraux (1).

Nous avons également ajouté les épitaphes de l'ancienne église du couvent des Dominicains, aujourd'hui occupé par les Récollectines.

Une table alphabétique des noms nous a paru le complément nécessaire d'un recueil comprenant plus de 200 inscriptions.

J. Croquet.

(1) Nous devons à l'obligeance de MM. l'avocat E. Matthieu, F. Hanon, O. Ducarme, A. Deladrière, le texte de plusieurs épitaphes qui ont disparu. Nous nous faisons un devoir de les remercier.

PREMIÈRE PARTIE

Recueil d'Epitaphes de G. Delrue

* N° 1. — Dictum de la grosse cloche (1) :

POUR GRACE DIVINE IMPLORER
POUR SERVIR AU RIRE OU PLEURER
POUR ORER ET EXHORTER
ET ATRAIRE TOUTE PERSONNE
POUR ESMOUVOIR ET INCITER
EXCITER ET CITER
A FAIRE TOUTE ŒUVRE BONNE
ON ME TRIBOULLE, TIRE ET SONNE
DONT J'ENSONNE ET RÉSONNE
ET DE RÉSONNER EST MON FAICT.
AU SERVICE DE DIEU, JE DONNE
J'HABANDONNE ET ORDONNE
LE TOUT CE QUE DE MOI EST FAICT
LE MIEN NOM MAXELLENDE EST
QUI FU FAICTE ET PARFAICTE
L'AN
M. CCCCC. XLVII.

BRAINE-LE-COMTE | PETRUS VANDEN GHEIN ME FECIT

(1) L'astérisque indique que l'inscription existe encore.

* N° 2. — Sur la seconde cloche :

DONO INCOLARUM BRANIAE-COMITIS CAMPANULA NASCITURA ERAM, SED MUNIFICENTIA SERENISSIMI DUCIS DE ARENBERG CAMPANA EVASI. PROSPERA EST NOMEN MEUM. ME TENUERUNT SERENISSIMUS DUX PROSPER DE ARENBERG ET SERENISSIMA PRINCIPISSA DE LOBSKOWITZ EJUS UXOR. UTINAM EDITORIBUS MEIS PROSPERA SEMPER RESONEM.

BRANIAE-COMITIS, 1820 25 XBRIS

—

* N° 3. — Sur la petite cloche (provenant des Récollectines) :

J'APPARTIENS AUX RECOLLECTINES DE BRAINE-LE-COMTE. M. Dr JEAN-FRANÇOIS SURQUIN, PRÉVOT PASTEUR DE BRAINE, PARRAIN. Mlle MARIE-ANNE-THÉRÈSE LE PRINCE, MARRAINE.

A. PERDRY M'A FAIT A VALENCIENNES, 1709

I

DES ÉPITAPHES ET TOMBES DU CHOEUR

A. — Les vittres avec leurs inscriptions.

N° 4. — La 1re, du côté du levant, à gauche, qui est l'histoire de *l'Ecce homo*.

Prions pour tous bien faicteurs
Qui ceste voirière ont donné
Qu'il leur soit bon rétributeur.
Soient vivant ou trépassez.
1553

—

N° 5. — La 2e représentant Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, etc.

Ceste verière at donné CATHERINNE HUART, veuve de feu MICHIEL ANTHOIN, en son tems mayeur de ceste ville, et ses enfans. Priez Dieu pour leurs âmes. 1552.

—

N° 6. — La 3e, derrière le grand autel, avec un crucifix et les armoiries de Ste-Waudru (1).

—

N° 7. — La 4e, la descente de croix donnée par Monsr DE GOIGNIES (2) et sa femme. 1566.

—

N° 8. — La 5e, le *jardin des olives* et St Grégoire célébrant.

Ceste a donné damoiselle JANNE ANTOINE, vesve de feu ANTHOIN LE WAITTE priant estre recommandée en vos prières et oraisons.
1560.

—

N° 9. — La 6e, encor une descente de la croix.

DENIS DE POLLYE, maschier à l'empereur et escuyer au comte du Rœux, lieutenant de Braine aussi fut en son vivant, l'an 1553 passa de vie à trépas les distrois (3) en juin.

(1) Les armoiries du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, qui avait la collation de la cure de Braine et qui avait fait don de cette verrière, étaient : d'or à trois chevrons de sable. La verrière était sans doute l'œuvre d'Antoine Eve, peintre verrier de Mons.
(2) Châtelain de Braine-le-Comte. (Voir son épitaphe, n° 26.)
(3) Le *distrois*, le treize.

B. — Tombes du chœur.

N° 10. — Une épitaphe de pierre blanche :

D. O. M.

Virtute genereq claris YOLENDE D. PHILIPPI A-HAUCHIN, urbis Montane consulis nate, et JOANNE JACOBI WASTEEL, supremi regii senatûs in Belgio consiliarii, MICHAEL ANTHOINE amatis uxoribus sibiq pie memorie ergo poni curavit. Obiit illa die nona mensis augusti 1555 ; hæc decima septima octobris 1617 ; ipse vero septima julii 1619.
Eorum animabus bone lector apprecare.

—

N° 11. — A la chayère sacerdotale :

La mort qui sans repos vole par l'univers
Non pour du bien luy faire, ains (1) le mettre à renvers
A roide et froid icy couché MICHIEL LE WAITTE
Jadis sr de Recq outtre de sa sagesse,
Et aussi sans respect de douceur ou bonté
Comme elle n'a au cœur que fiel et cruauté
Ravit et non fort loing de luy mit damoiselle
MARIE BOURGUIGNON sa compagne fidelle,
Qui dans ce temple à Dieu bien zélez et loyaux,
Ont faits donation des lieux sacerdotaux.
Si charité, passant, en ton cœur trouve place
Cherche et obtien pour eux du Roi Trine Un la grâce.

Décédé à sçavoir ledit sr de Recq, le 13e d'août 1603 et sadite fe (2) le 28 d'octobre, le jour St Simon et St Jude, 1602.
Pater noster. Amen.

(1) *Ains*, mais.
(2) *Fe*, abréviation pour femme.

N° 12. — Celle qui est au milieu :

Dieu nous fist proprement
Son samblant image,
Nous fusmes honêtement
Selon et peu d'estage,
Ensamble mon épouse
Loncg terme et grande espace
De règle gratieuse
Par plaisir Dieu et grace.
Le temps se passe brief
Comme ombre qui ne dure
En douleur et grand grief
Nous défailly nature.
La mort qui tout a finy
Nous prins sans plus attendre,
Nos corps sont à ruine
Et converty en cendre,
Or et argent, vaiselle
Au monde est demeuré,
Nous sommes en une aiselle (1)
Du drap enveloppé,
Nos aumosnes et bienfaict
A la juste balance recordés
En mémoire
Pater nost. ou sept psaumes
A Jésus roy de gloire
Et priez pour nos âmes.

Cy gist HERMAN DU MONT et sa encor feme en près MARGUERITE CORDIER, et ses leurs regret...

Marguerite en foy trépassa M CCCC LXX. Herman après trépassa. Dieu leurs octroy pardon.

(1) *Aiselle*, planche, cercueil.

N° 13. — Desoub le pilpite de l'évangile :

Cy gist Hues de Habargue, chlr, conseillier et chamberlan du Roy des Romains et de mons^r l'archiducq, son fils, et viscomte d'Arh. de Danes, chastelain de Braine et trespassa par armes l'an de grace M. CCCC. XX et VIII, au XXIXe jour du mois de mars. Priés Dieu pour l'âme (1).

—

N° 14. — Une autre joignant icelle :

Cy gist JANIN, fils de JEAN DURANT, qui trépassa le jour de Pasque XV^c XXVI que lors ledit Jean estoit clerq et dispenchier du Roy François qui fut prins à Pavie. Requiescat &c.

—

N° 15. — De l'autre côté de l'autel :

.... l'an M III^c et xliiij, le plumié dimance de mars. Prié pour son ame.

On n'y voit autre lettre.

(1) Un recueil de la bibliothèque de Mons intitulé : *Épitaphes des Pays-Bas*, fol. 137, datant du XVIe siècle, nous a conservé le texte de cette inscription, avec quelques variantes : — « Au dict cœur (de Braine) est en marbre ung homme armé (Blason : Burelé d'or et d'azur de 8 pièces) :

Chy gist Hues de Habart, chevalier. . . visconte d'Arleux... l'an de grace mil IIII^c, IIII^xx et VIII... Priès pour son âme.

N° 16. — Devant le 1er degré de l'autel :

Chy dèsoubs gist Henry le Dangereux en son tamps escuyer d'escurye et châtelain de Braine qui trépassa l'an M. CCCC. IIIIxx et XII (1) en novembre. Priez pour les ames de Mathieu, son père, et de luy.

—

N° 17. — Au côté gauche d'icelle fort usée :

Hic jacet vir venerabilis ac discretus dñs hermandus herbault curatus Branie... (obiit anno 1421) mensis aprilis die nona, anima ejus requiescat æterna in pace. O mater Christi ....

On n'y voit autre chose.

—

N° 18. — Au côté droit :

Chy gist messire Jean d'Ittre qui trespassa l'an M. CCCC. IIIIxx et VIII.

—

N° 19. — Au côté droit de celle du milieu :

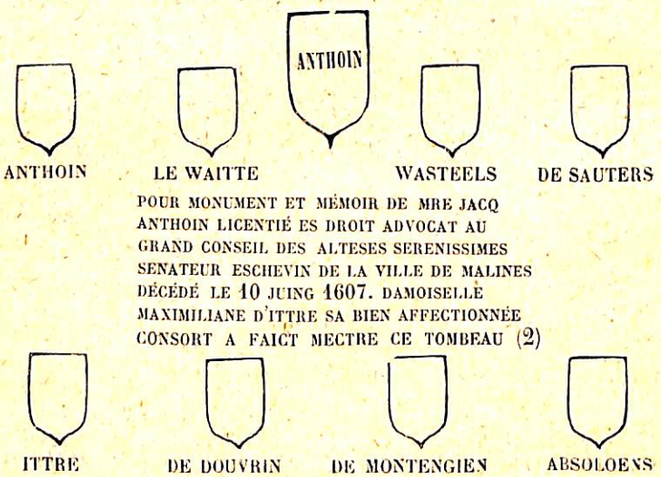

(1) Ce serait donc en 1492. Il était bailli de Soignies en 1464, 1472, 1473.

(2) Cette tombe portait les 8 quartiers de noblesse suivants:

N° 20. — A côté gauche de celle du milieu :

VENERABILIS VIR D. M. AUGUSTINUS BAILLET
AUDERNENSIS S. T. L. HUJUS ECCLESIAE
ANNIS 22 PAROCHS, DEFUNCTUS DIE
15 FEB. 1619 HIC QUIESCIT ET JUXTA
EUM M. PASCHASIUS BLONDEAU PRB.
EJUS NEPOS ET CAP. QUI OBIIT Ao
1629, (2 julii). ORA PRO EIS (1).

—

N° 21. — Au dessus de celle-ci :

Nobilis vir D. Nicolaus de Surhon, toparcha de Burlois, quondam canonicus Sti Amatr Duaci et congregat. orat. Branie-Comitis presbiter. hic jacet, obijt 4 junij 1635. Ejus animæ pie lector apprecare. Requiescat in pace.

Anthoin : De gueules au lion passant d'or, accompagné de 9 clochettes d'argent.

Le Waitte : De gueules au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant et d'un oiseau et en pointe d'une étoile, le tout d'or.

Wasteels : De . ... à trois quintefeuilles de ..... posées 2 et 1.

De Sauters : De ..... à la fasce de .. .. accompagnée de 3 fleurs de lis de .... posées 2 en chef et 1 en pointe.

Ittre : De sinople au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

Douvryn : D'or, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

Mottenghien : De . ... à la bande de fusées de .....

Absoloens : D'argent à 2 fleurs de lis au pied nourri de gueules, mises l'une au second quartier et l'autre en pointe; au franc quartier du même, chargé d'un sautoir échiqueté d'argent.

Cette pierre, ainsi que celles reprises aux nos 20, 22, 24 ont été relevées et se trouvent actuellement dans la chapelle de Saint-Antoine.

(1) Baillet, d'Audregnies, ce pieux pasteur bâtit le presbytère vers 1615, fonda divers offices religieux et d'importantes bourses d'études. Son neveu, Paschal Blondeau, était vicaire de la paroisse, confesseur des sœurs Récollectines et bienfaiteur de leur communauté.

N° 22. — Auprès de la montée du doxal (cette inscription est surmontée d'un blason aux armes d'Anthoin avec la devise : *Viriliter age).*

CY DESOUZ REPOSENT LES CORPS
DES HONORABLES PERSONNES M^re^
MICHIEL ANTHOIN ET DAMOISELLE
JENNE WASTEELS CONJOINCTS
DE 60 ANS DONT LED^t^ M^re^
EST ALLÉ DE VIE A TRÉPAS
LE 7 JULETTE 1619 AGÉ DE 85 ANS
ET LA DAM^lle^ JENNE WASTELS
LE 17 OCTOBRE 1617 AGÉE DE 87 ANS.
PRIÉ DIEU POUR LEURS AMES

—

N° 23. — Auprès de la porte de la sacristie :

Ichy gist JEAN D'ITTRE, en son tamps S^r^ d'Ittre et lieutenant de Braine le-Conte et des bois qui trespassa l'an XV^c^ XXXIIII le 29e de may et damoiselle Guilleminne..... (1) son espeuse laquelle trépassa l'an XV^c^.....

(1) Ce doit être Vandernoort, ajoute Destraux. Cette tombe est ainsi décrite dans les *Épitaphes des Pays-Bas* ms. cité plus haut :

« Au dict ceur est ung homme armé, sa femme lez luy avecq ses armes : (de sinople au lion d'argent couronné d'or.)

« *Chy gist Jehan d'Istre, en son tamps S^r^ d'Itre et lieutenant..... l'an mil V^c^ XXVII le XIXe de may...*

N° 24. — Approchant le monument (1) :

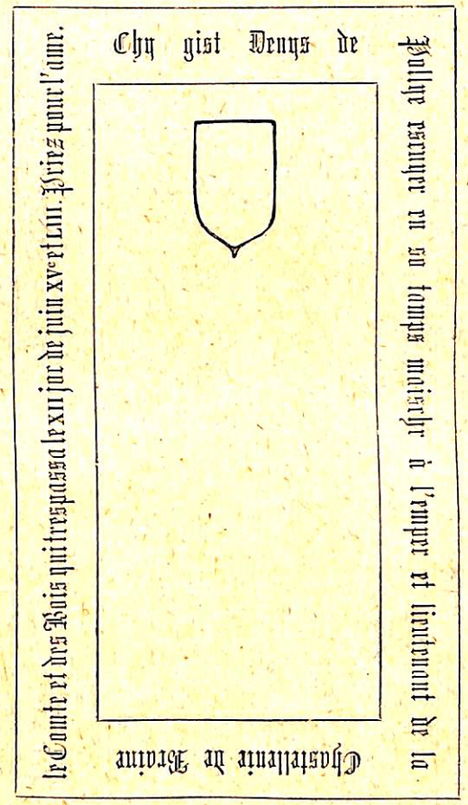

N° 25. — Proche du grand chandelier de cuivre :

Chy gist sire PIERE MOREAU en son tamps curet de Braine-le-Comte qui trepassa en l'an M V^e^ et IIII le XXIe jour de febvrier Prié à Dieu pour son âme.

(1) Ecu *de Pollye :* de... à trois poulies de... posées 2 et 1.

N° 26. — Contre la muraille du côté gauche du grand autel (1) :

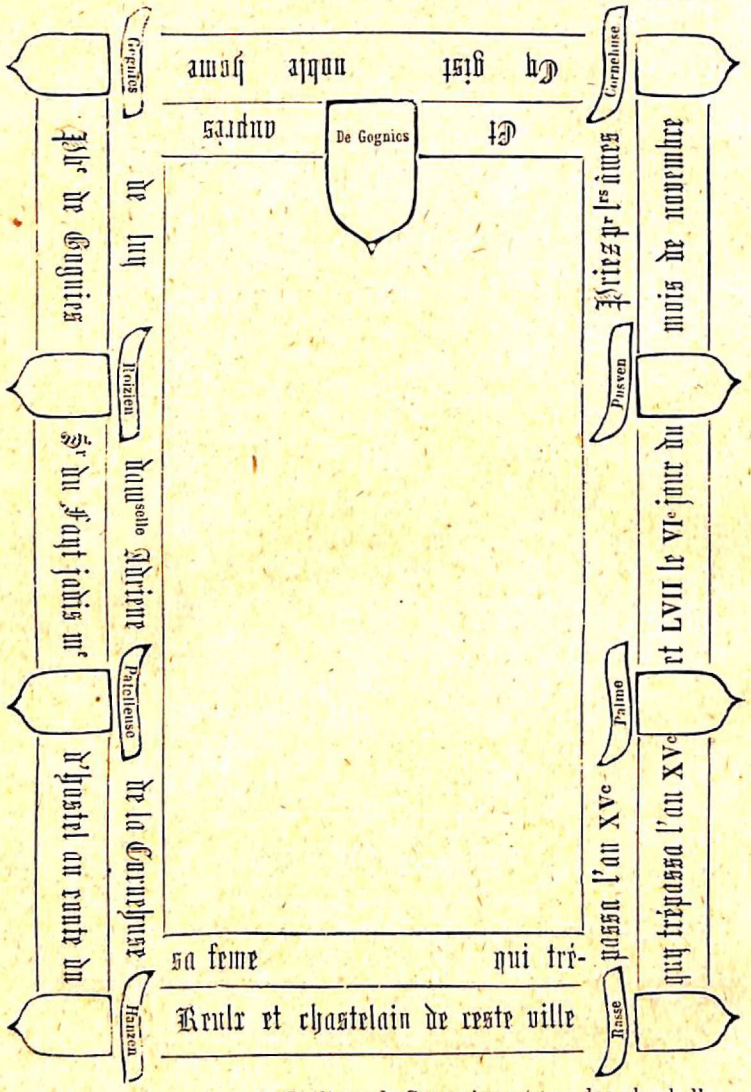

(1) La pierre tombale de Philippe de Gougnies est une des plus belles

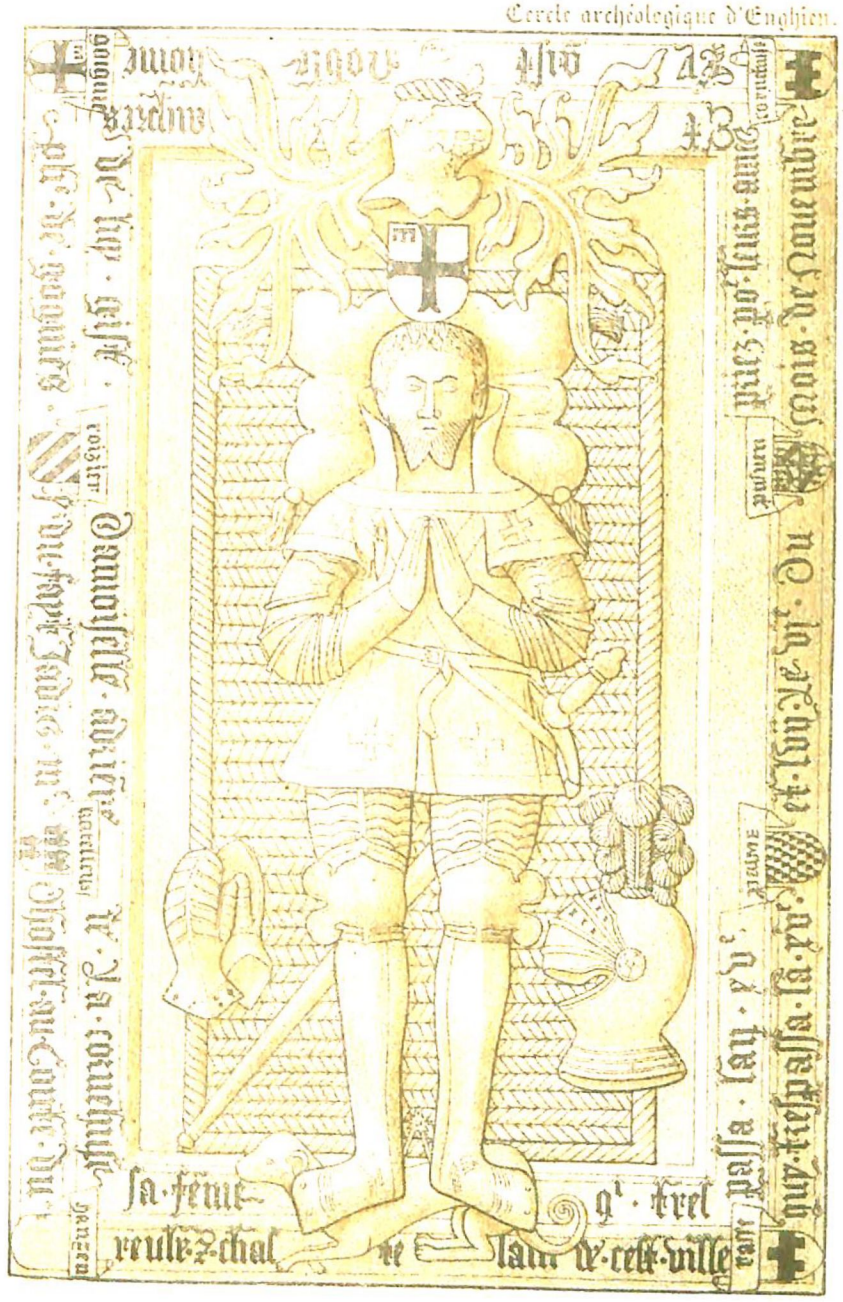

Pierre tombale de Philippe de Gognies,
en l'église de Braine-le-Comte.

* N° 27. — Dans la muraille à côté gauche de l'autel une épitaphe :

HIC QUIESCIT R^dus DOMINUS
D. JACOBUS LE VISSE S. T. L. ECCLESIAE METROP.
CAMERAC. CANONIC. HUJUS VERO PAROCHUS
58 AN^s VIGILANTISSIMUS ORATORII QUOD HIC EREXIT
PRAEPOSITUS VENERABILIS AC PERPETUUS,
PROPTER ANIMI DOTES CHARUS OMNIBUS ET AMABILIS
DEVIXIT 19^a DECEMBRIS 1657 ÆTATIS SUAE 65°
ADPRECARE LECTOR, QUISQUIS ES, UT :
CHRONICUM
A LABORE DORMIENS REQVIESCAT (1).

du Hainaut, aussi en donnons-nous un dessin. Voici sa description d'après le recueil des *Épitaphes des Pays-Bas* : « Au cœur à costé senestre est ung marbre où est taillié à demy boche ung homme armé avecq ces cartiers » : Ce sont ceux de Gougnies, Roisen, Patelleuse, Hansen, Cornehuse, Pusven, Palmesel, Rasse. Blason : D'azur à la croix ancrée d'argent accompagnée à dextre d'un lambel de trois pendants du même.

Quartiers : *Cornehuse :* de... à la fasce brétessée de...

Roisin : d argent à 3 bandes de gueules.

Pusven : Ecartelé et semé d hermine, aux 1er et 4 de... au chevron de... chargé d'écailles d'huître de..... aux 2 et 3 de.. à la bande de...

Patelleuse : de.. a 3 tours ajourées et donjonnées de....

Palmesel : vairé de... et de..

Rasse : d'argent à la fasce brétessée de sinople.

Il est regrettable que lors du relèvement de cette pierre, elle ait été placée derrière le maître-autel et qu'on ait ainsi caché une œuvre de sculpture si remarquable.

(1) Né à Braine-le-Comte le 11 août 1592, fils de Hubert, marchand et membre du magistrat de cette ville et de Marie Stekeldoren. Il entra en fonctions à la saint Jean-Baptiste 1619. — Établit la maison de l'Oratoire en 1628.

On trouve enchâssées dans les murailles du presbytère deux pierres dont les inscriptions rappellent ces bienfaits ;

Sur la première :

DOMUS CONGR. ORAT.
S^i PHILIPPI NERYI ERECTA
A R^do D. JACOBO LEVISSE
S. T. L. ECCLESIE METROP.
CAMERAC. CANONICO.
HUJUS URBIS. CIVE ET
PASTORE ETC. ANNO 1628

Sur la seconde :

MUNIFICENTIA R^di
D^ni D. JACOBI LEVISSE
S. TH. LIC. CANON. ECCL.
MET. CAMERAC. HUJUS.
URB. PASTORIS ORATONI PRIMI
PRAEPOSITI. ETC. ACCESSIT.

Ecu : de sable à trois saumons d'or placés 2 et 1. Devise : « Vitæ præsidium virtus. »

II

DE CE QUI EST CONTENU DANS LA NEF ET CHAPELLES

TANT AUX MURAILLES QUE PAVEMENT

A. * N° 28. — Dans le monument (ou chapelle du sépulcre) une tombe (1):

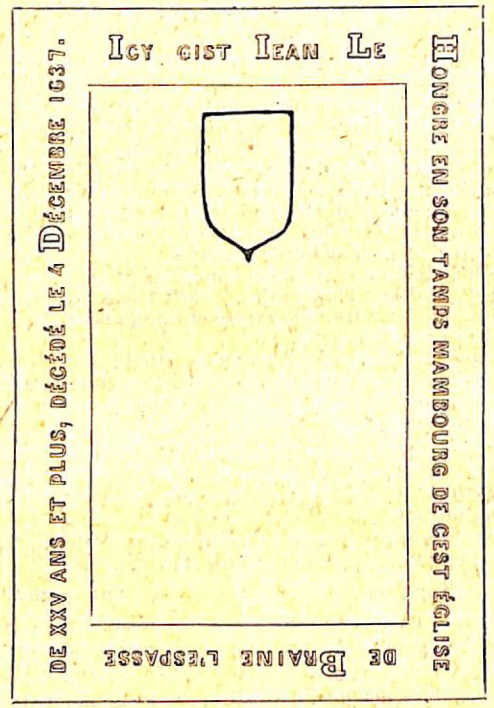

(1) *Le Hongre :* Ecartelé: au 1 de... à 3 quatrefeuilles de... au 2 de .. au chevron accompagné en chef d'une écaille d'huitre et d'un croissant et en pointe d'un animal de... Au 3 de.. à 3 cannettes de. . Au 4 de... à un lion passant de...

B. — Dans la chapelle saint Jean.

* N° 29. — A côté gauche de l'autel saint Jean, dans la muraille:

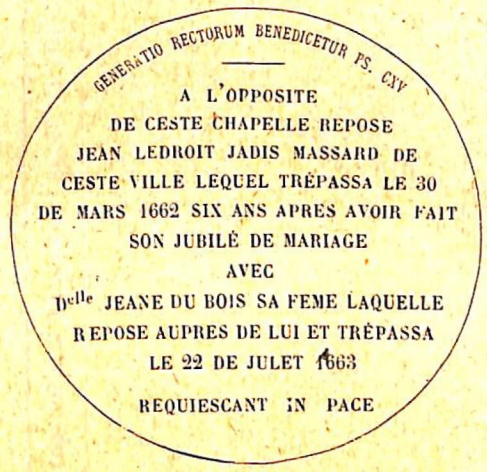

N° 30. — La vitre de saint Jean fort vielle où sont les armes de Bourgoigne avec un saint Charle et le chevalier, avec sa femme une sainte Marguerite. Pour cris d'armes « *je ay enpris, bien en advienne* » (1).

(1) Ce vitrail était sans doute un don de Charles le Téméraire et de Marguerite d'Yorck mariés en 1468. On sait que la ville de Braine appartenait au comte du Hainaut depuis Bauduin IV.

* N° 31. — La pierre d'autel saint Jean est faite d'une tombe avec cette inscription (cette pierre est gravée au trait):

Chy gist Jehans Clo jadis maires et massard de Braine qui trespassa l'an M. CCCC..... priez pour son ame. Chy gist Jehan qui trespassa l'an M. CCCC. VIII le 12e jour de Septembre

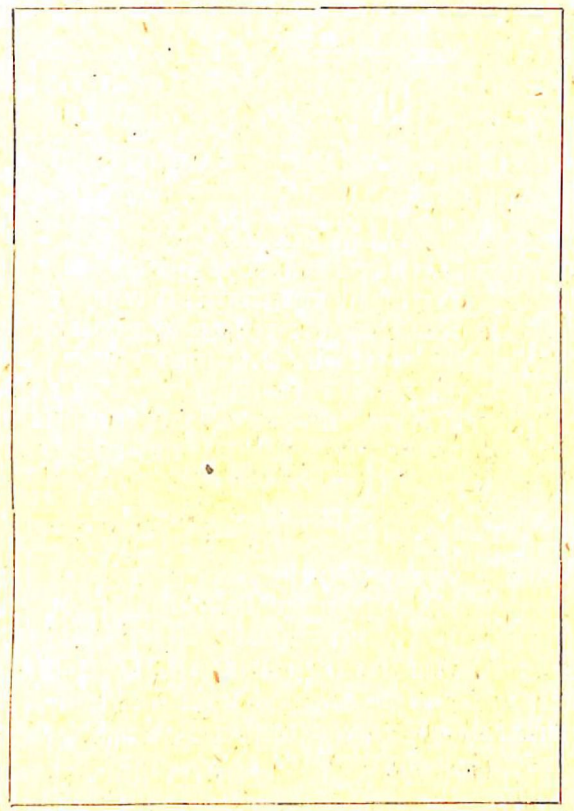

N° 32 — Il y a un tablaux pendant à la muraille (présentement il n'y est plus):

Chy auprès gist COLART YSABEAU lequel trépassa l'an de grace M. Ve et XXX le XIe jour du mois de febvrier et de coté luy gist CHRISTIENNE LE CRAN dit LE BACRE sa feme qui trépassa l'an XVe et XVe le 6 jour du mois d'aoust. Priez Dieu pour leurs ames.

* N° 33.

Chy gist Jan Le Waitte en son temps massard de la ville qui trépassa l'an xve. xliii le xxiie jour de décembre

Priez Dieu pour leurs ames

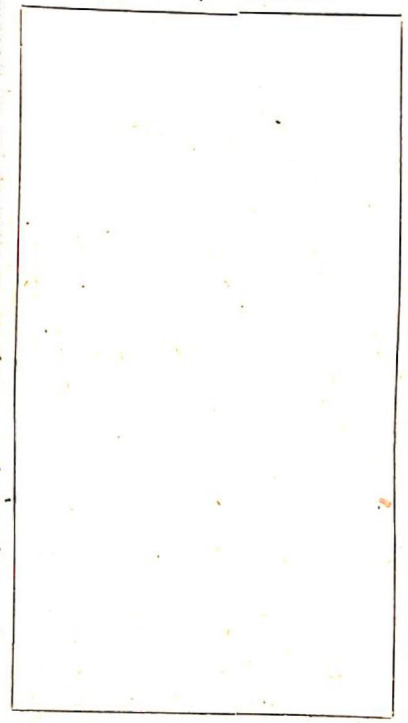

Et demiselle Jeanne Isabeau qui trépassa l'an xve et xliiii le 26 de novembre priez Dieu pour leurs ames

N° 34. — Du même rang il y a l'effigie d'un prêtre :

Cy gist JEAN LE TONDEUR praistre qui trépassa l'an M Vc liii le 6e jour de febvrier. Priez Dieu pour son âme.

Spes mea Christus

* N° 35. — Encor un autre:

Cy gist JEANNE ISABEAU jadis épouse à DAMAN JOQUET qui trépassa l'an de grace M CCCC et iiiixx le XXe jour d'octobre. Icy gist messire JACQUE JOQUET leur fils qui trépassa l'an M....

* N° 36.

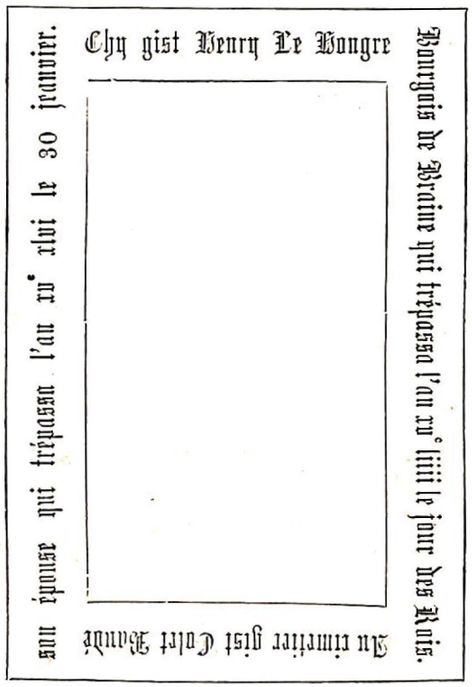

* N° 37. — Autre :

Cy gist Anne du Mont en son tamps feme et épouse à Jean Le Hongre laquelle trépassa le 18 d'aoust l'an 1598. Priez pour elle.

—

* N° 38. — Autre :

Au costé de Anne du Mont, ma mère, m'at fait ensépulturer Jean Le Hongre, mon père, et pour mémoire de son nom ainsi m'appelle; est décédé âgé de 3 mois. 1598.

N° 39. — Autre :

Chy gist Gille Dumon qui trespassa l'an m iiii^c iiii^xx et iii en février et demiselle Jacques de le Croix sa feme qui trépassa l'an m v^c et i le 6e de mars.

Priez Dieu p^r leurs âmes

De costé eux Colin Gilet et Melchior leurs enfants qui trepasserent le 17 et Gilet l'an m iiii^xx et ix le 24 octobre et Melchior l'an xv^c et vi le ix février

N° 40. — En sortant de la chapelle saint Jean :

En ceste cymentière repose le corps de Loys le Droict, bourgois de cest ville décédé le 17 avril 1601, et icy desous gist le corps de Jeanne Marin sa feme décédée le 4 décembre 1623. Req., &c.

C. — Dans la chapelle saint Éloy.

N° 41. — Sur la vitre :

Cest présente a fait faire Oger Bodart jadis ayde de chambre de feu bonne mémoire empereur Charle le Quinte à présent receveur de Braine-le-Comte et de Naast.

* N° 42.

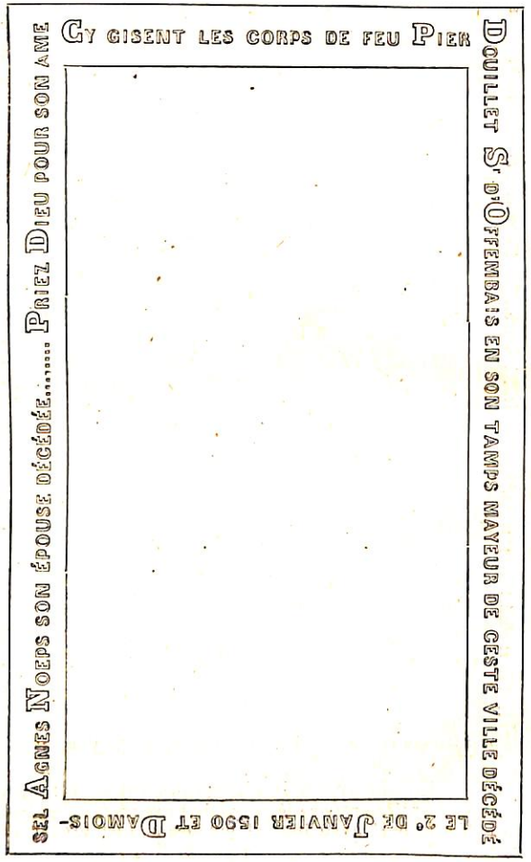

Dalle tumulaire
de l'église de Braine-le-Comte.

N° 43. — Autre :

Chy gist Gille Herman labourer et bourgois
De Brainne le Conte qui trespassa l'an XV^c LVIII ;
Priez pour leurs ames
Dassounille sa fe qui trepassa l'an XV^c LXXXVI Et Marie Maillé sa fe qui trepassa l'an XV^c LXX

(*Nous donnons ci-contre une gravure de cette pierre tombale, d'une conception très caractéristique*).

D. — Dans la chapelle saint Anthoine.

N° 44. — La 1re tombe devant l'autel :

Chy gist JEAN BOURDON (1) qui trépassa l'an M V^c et XIX le 21e jour de may....

(1) On doit à sa générosité la conservation du remarquable linteau qui surmonte le grand portail de l'église.

Chy gist JEANNE..... (son) épouse qui trépassa l'an M. CCCC LXXI le 1er jour de septembre.

Vous qui par chy passez, humblement vous rememorez, priant Dieu miséricorde pour les âmes du purgatoire.

—

N° 45. — Autre :

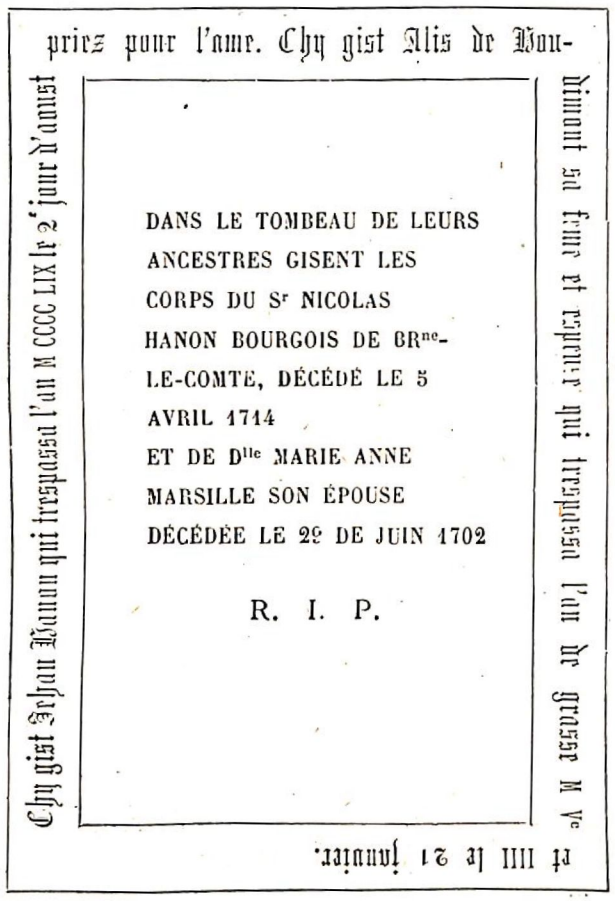

N° 46. — Autre :

Chy gist PIERE HANON en son tamps bourgois de Braine **qui** trépassa l'an M Vc et XV le 6e jour du mois d'octobre.....
.....
M Vc et LIIII le dernier jour de l'an. Priez pour leurs ames.

—

N° 47. — A l'autre côté :

...l'an de graces Nre Sr..... M Vc et XIII le 2e jour de septembre.....

—

E. — Devant les fonts et chapelle Ste Barbe.

—

N° 48.— Devant les fons :

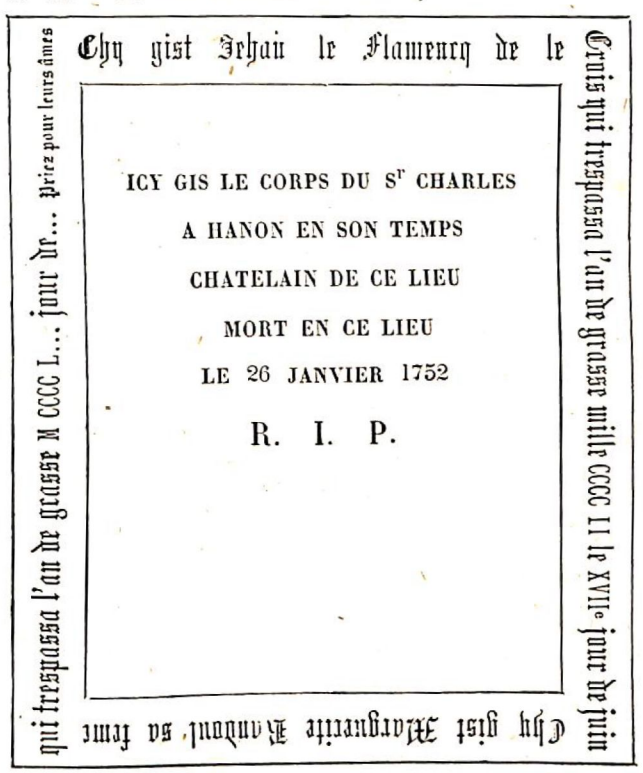

N° 49. — Autre :

Chy gist Éloy Ghoisset en son tamps archrs. des ordonnances de l'empereur et de la bende Monsr du Rœux qui trépassa le VIIIe jour d'aoust l'an XVc XXIX. Priez pour l'ame.

—

N° 50. — Devant l'autel sainte Barbe :

Chy gist Anthoine Michiel bourgois de Braine-le-Comte qui trépassa l'an XVc et XXXII le 26 de mai et demiselle Margueritte Chevallet sa compagne qui trépassa le 2e jour d'octobre l'an XVc et LXIX. Priez.....

—

N° 51. — L'apas de la chapelle vers la nef :

Chy gist Baltazar La Marte jadis greffier de ceste ville et chastellenie de Braine-le-Comte, aussi bailly et receveur de la Follye à noble dame madame de Bièvre, lequel trépassa audt Braine le XXIXe jour d'aoust en l'an XVc LXVII ayan eu en première nosce et épouse feu damoiselle Barbe de Hoymont.....

Baltazar La Marte greffier de Braine lequel trépassa le XV may...

—

N° 52. — Un tableau dans les fons (il n'y est plus présentement) :

Jean Dobelain marchant de bois de la ville de Bruxelles ...

—

N° 53. — Au degré de Ste Barbe :

Cy repose Nicaise Buterne vivant
Greffier de la ville, terre
bois et chastellenie de
Braine-le-Comte aussi de
Felluy qui trépassa le 14e jour
du mois de mars 1610. Et
damoiselle Adrienne
Franquet son espeuse qui
trépassa le... jour du mois.....
Priez Dieu pour leurs âmes (1)

(1) *Buterne :* de sable à la fasce d'argent accompagné en chef de 3 étoiles et en pointes de 2 écailles d'huître du même.

F. — Dans la chapelle St Christophe.

—

N° 54. — Une épitaphe qui est l'image de la Trinité (il n'y est plus présentement) :

Joani de La Croix patricis montensi quem ibi loci grassante populariter peste profugum Brania idib. septemb. anno mille ptd dum LVIImum mors mundo eripuit cujus fun..... filia viget post die....

—

N° 55. — 2e tablau, il n'y est plus :

Gery Libert, lieutenant de monsr le Conte de Boussu, des bois en la melte de Braine-le-Comte et de Naast, en son temps archier de corps à l'empereur Charles. 1556.

—

N° 56. — Au même tablau :

Jean Brayer et Laurent de Sainte sergant.

—

N° 57. — Desoub le même tablau :

Chy devant repose le corps de Gery Libert en son tamps lieutenant des bois de Braine-le-Compte et archier de la majesté impérialle Charle 5e de ce nom, lequel termina de vie par mort le 29 de décembre 1557. Priez, etc.

—

N° 58. — Autre tableau des trois Roys (il n'y est plus présentement) :

L'an 1538 en toutte some
Le 2e de may expressement
Prins cy repos Ambroise se nome
des Basteniers en son tamps
Prudent home
Et son épouse y gist conséquament
Catherine dit Anthoine auctrement
ij ans après en aoust 19 jours.
A leurs ames Dieu donne paix à toujour.

N° 59. — Au degré de la chapelle vers la nef :

Cy gist ANTHOINE WART eu son tamps bourgois brasseur de ceste ville de Braine-le-Comte décédé le... 1618. ANNE CORNIL sa feme décédée le .. an... Priez Dieu pour...

—

N° 60. — Autre :

Chy gist GERY LIBERT en son tamps archier de corps à l'Empereur Carles d'Autris 5, qui trépassa l'an XVc 57 le 29e de décembre, et demiselle sa feme CATHELINNE ANTHOINE qui trépassa le 19e d'aoust XVc 45. Priez pour leurs ames.

—

N° 61. — Autre :

Chy gist COLART DES BASTENIRES bourgois de Braine-le-Comte et host du Cerf qui trépassa le 28 de jeanvier l'an XVc 13e. Priez pour l'ame.

—

N° 62. — Autre :

Chy gist JEAN LE CORDIER (1) qui trépassa le 2e jour du mois de jeanvier l'an XVc et 17. Cy gist COLLE HANON sòn épouse qui trépassa le 10e jour du mois d'aoust l'an XVc et 9. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 63. — Autre :

Cy gist GUILLAUME LE CORDIER bourgois de Braine qui trépassa en l'an M IIIIc XX et VIII le 18 de jeanvier. Cy gist demiselle AGNÈS HENRY sa feme qui trépassa l'an XVc et IIII le XJ d'aoust. Priez Dieu pour leurs âmes.

—

N° 64. — Autre :

Cy gist demiselle JENNE SEIOURNET, vesve de feu SIMON GERNAISE trépassa le 1 jour de mars an 1511. Prié....

Cy gist messire HELIAS ESCLIFET prestre qui trépassa l'an 15e.....

—

N° 65. — Autre :

Cy gist ANTHOINE LE WAITTE en son temps bourgois de Braine-le-Comte qui trépassa l'an XVc XLIII le 21e jour de jeun. Prié pour son ame.

(1) Il était lieutenant des bois de la melte de Braine et gouverneur des arbalétriers de cette ville. Vers 1490, il donna aux pauvres de Braine la ferme de Monbecq depuis lors appelée *Cense des pauvres*.

N° 66. — Autre usée :

... l'an 1556 et demiselle JEANNE DRUET son épouse qui trépassa... 1558.

—

N° 67. — Devant l'autel saint Sébastien :

Cy desoubs reposent les corps de HENRY FRANQUET bourgois de ceste ville décédé le XI de septembre 1578 et demiselle BEATRIX MICHIEL sa feme décédée le 25e jour de may 1601 et de leurs enfants. Prié Dieu pour, etc.

—

* N° 68. — Autre :

Icy devant gist sire
CHRISTOPHLE BAUDÉ
pbre qui trépassa
l'an XVc et d'emprès
lui JEAN son père
et JEANNE DE LE FONTAINE
sa mère qui trespassèrent
l'an XVc et XII.

—

N° 69. — Autre :

Chy gist JEAN LE WAITTE jadis bourgois de Braine-le-Comte qui trépassa l'an 1525 le 3e jour de septembre. Prié pour son ame.

—

* N° 70. — Autre :

Ici desoubs repose
le corps de feu COSME DE ROISIN en son
vivant greffier des bois de Sa
Majesté en la melde de Braine-
le-Comte et greffier de la
chastellenie dudit Braine
aussi d'Escaussines et Henripont
lequel est décédé le 14e jour de may l'an 1613.
Et auprès de luy repose damlle
MARIE DE LA FORGE sa femme laquelle
trépassa le... l'an....
Priez Dieu pour leurs ames (1).

(1) *De Roisin* porte : De gueules à trois bandes d'argent

G. — Dans la chapelle sainte Anne.

N° 71. — Une épitaphe d'alebatre :

Ce tableau est mis en mémoire de ADRIEN MAUTE en son tamps bourgois de ceste ville qui décédat le 1er jour de may 1605 et sa compagne JEANNE TURMOLLE qui décédat le 15 fevrier l'an 1615. Pater.

N° 72. — Autre dans la muraille (1).

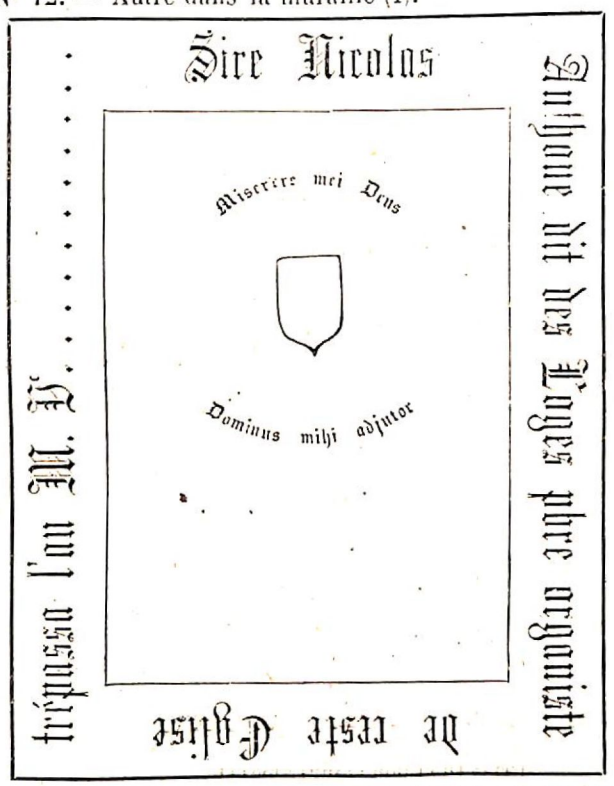

(1) Voir les armoiries d'Anthone des Loges. Sa devise était : *Dominus mihi adjutor*. Il était organiste de la paroisse en 1533.

N° 73. — Tombe :

Chy gist LAURENS DES SAINTES en son tamps tenant la poste du Roy en ceste ville, qui trépassa le III d'avril an..... ....espouse qui trépassa le 29e jour de mars XVc liiij. Priez pour leurs ames.

H. — Dans la chapelle Notre-Dame de Pitié.

N° 74. — Sous le marche pied de l'autel :

Cy gist JEAN DESCOTTE en son tamps charpentier de ceste chapelle qui trépassa le VIIIe jour de jeulette l'an XVc lxiiij. Prié pour l'ame

N° 75. — Autre :

Chy gist, damoiselle JEANNE ANTHOIN vesve de feu ANTHOINE WAITTE laquelle trepassa le xiie jour de septembre l'an XVc lxiiij.

N° 76. — La vittre est donnée par chasque confrère et consœur et est escrite :

LES CONSŒURS Nre-DAME DE PITIÉ.

I. — Dans la chapelle de St Pierre.

N° 77. — La vittre :

Cest voirière at donné noble home ROBERT DE HARCHIES Sr de Molain d'Avelin et Petit Cambresis, etc., en son tamps chastelain de ceste ville de Braine et capitaine des gens de pied. 1569.

* N° 78. — Sa tombe (1) :

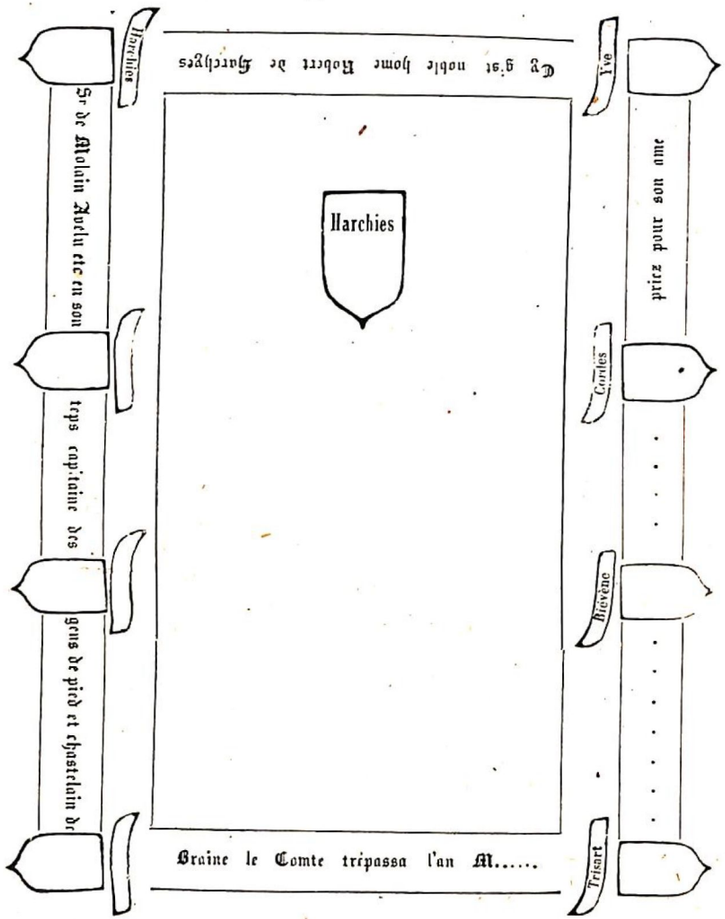

(1) Parmi les quartiers de noblesse qui se trouvent sur cette pierre on distingue encore parfaitement :
de Harchies : d'or à 5 bandes de gueules au canton du même.
d'Yve : de vair a trois pals de gueules.
de Cordes : d'or à 2 lions addossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues fourchées et passées en sautoir. Cri : *cul à cul.*
Biévène, Trisart.
Robert de Harchies fut châtelain de Braine de 1560 à 1569.

N° 79. — Une épitaphe dans la muraille :

En cette cimentière derière le St-Sacrement repose le corps de JEAN DU MONT père, qui décéda l'an 1573 le 15e jour de jeulette, et CATHERINNE DEL MEURIE son espouse qui trépassa l'an 78 le 16 de novembre. Priez pour leurs âmes.

—

* N° 80. — De l'autre coté :

EN CET CIMITIÈRE
REPOSE LE CORPS DE JEAN DU MONT
FILS, QUI DÉCÉDA LE 28e JULLET
1609, ET VINCHIENNE HUON
SA FEMME DÉCÉDÉE LE J AOUST 1618.
ET ANNE DUMONT LEUR
FILLE QUI
MOURUT L'AN
1598,
LE 15 D'AOUST.

NOTA. Néantmoins il est enterré dans l'église, sa feme et sa fille.

—

* N° 81. — Une tombe :

Cy gist noble demoiselle HELAINE D'YVE en son tamps espouse à noble home ANTHOINE DE HARCHIES Sr de Molain, laquelle trépassa le 24e jour de febvrier 1568. Priez Dieu pour son ame.

—

N° 82. — Autre de vielle lecture :

Chy gist JEAN DE LATTRE et MAROYE sa feme OCNOYHTENS trépassa l'an de Nre Seigneur M CCC iiijxx et xij, au mois de novembre et laditte Maroie trépassa l'an M CCCC. Priez etc.

—

* N° 83. — Autre partie soub l'autel :

Chy gist MARIE BIAUCLÉS jadis feme qui fu Gillame qui trépassa l'an de grasce M CCCC II, XVIe jour au mois de mai. Priez pour...

—

* N° 84. — Puis soub l'autel :

... RART DOU MOURTIER qui trépassa l'an de grasce M CCCC et IIII le vije jour de mai. Priez pour same.

N° 85. — Devant le passet de l'autel :

Chii gist sire Elias de Baynnau
prestre chapelain de la chapelle madame sainte Elisabeth
du Beghinage de Braine le Comte
qui trépassa en l'an M V^c et XXV le VIe jour de septebre. Pries
Dieu pour son ame.

J. — Dans la petite nef de droite.

N° 86. — A côté aprochant l'autel Notre-Dame de Grâce :

Cy gist demiselle Jeanne
le Prinche seconde feme de Ninchien Anthoin qui trespassa
l'an M V^c et 44 le
XXXe jour de mars avant pasques. Pries pour son ame.

N° 87 — Une autre vielle :

.... Fi di gries jadis feme à Colard de Bourbechs qui trépassa.....

N° 88. — Joignant le coin du jubé :

Chy gist Maigne Moriaut feme au dit Willame qui trépassa l'an M CCCC et III le XXVI jour de mars. Priez pour son ame

N° 89. — Sur la même :

Chy gist Maigne le Barbien feme à Jehan Wourmillon qui trépassa l'an M. CCC IIIIxx et VI le XXVe de mars. Priez pour son ame (1).

N° 90. — Aprochant le comptoir de l'église :

Cy gist Jean du Mont, bourgois de Braine, décédé le 28 julette 1609. Auprès de luy Vinchienne Huon sa feme décédée le 1 aoust 1618. Requiescat in pace. (2)

N° 91. — Aprochant saint Pierre :

Chy gist Christophe le Brayer, en son tamps mambourg de ceste église, qui trépassa le XVI de mars M iiije et xxi avant pasque, et chy gist Agnes Wourmillon sa feme trépassa l'an XVc xxiiije febvrier. Pries Dieu pour son âme.

N° 92. — Encor plus proche saint Pierre :

Cy est inhumé le corps de Mre Nicaise Druet prestre qui trépassa le 25 d'aoust 1580. Priez Dieu pour son ame.

N° 93. — Proche de la même :

Chy gist Jeanne du Bois vefve de feu Jean de le Porte qui trépassa le xxij avrils l'an XVe LVI.

Chy gist Anne de Le Porte feme de Jan Servais qui trépassa l'an XVc liij le vi d'avrils. Priez Dieu pour leurs ames.

N° 94. — Contre la porte Notre Dame de pitié :

Chy desoubs repose le corps de vénérable persone Mre Jean de Le Porte en son tamps curé de Rebecq qui trépassa le xvje jour de novembre l'an XVc LXX viij.

A Deo omnis medela
Hæc porta dni, justi intrabunt in eam.

(1) Nous trouvons un Jean Wourmillon receveur du domaine de Braine de 1422 à 1432.
(2) Voir le n° 76.

N° 95. — Contre la porte sainte Anne :

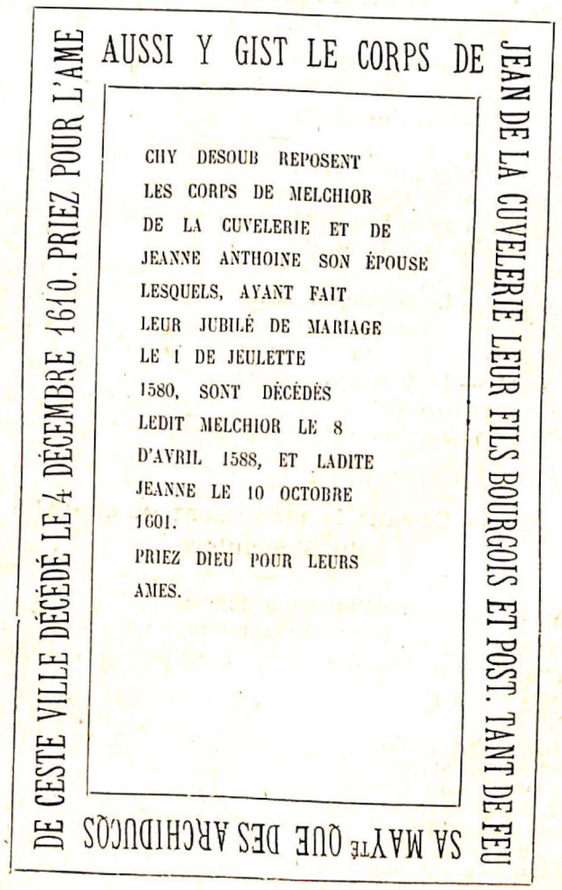

K. — Au jubé aux quattres soubasses entre les pieds de stal.

—

N° 96. — Le 1er compartement :

Puis qu'ainsi est de LA BARRE
Servire Deo regnare est (1).

—

N° 97. — Le 2e compartement :

Cy devant gisent LUCAS LE WAITTE en son tamps mayeur de ceste ville décédé le 28 febvrier 1619 et damoiselle JEANNE LAURENT son espeuse trépassa le 17 d'aoust 1636.

—

N° 98. — Le 3e compartement :

PAR TOUT Y A DE LA CROIX (2).

—

N° 99. — Le 4e compartement :

En ce lieu reposent les corps de JEAN BUTERNE vivant lieutenant et greffier de Braine, décédé le 2 septembre 1597 et damoiselle BARBE DRUET sa feme décédée le 2 d'octobre 1580 (3).

—

L. — Devant le monument ou chapelle du St Sépulcre

—

N° 100. — A la clôture du monument :

Cy endroit repose DAMIEN BRISART bourgois décédé le 9e d'aoust 1574 et damoiselle ANNE ANTHOIN son épouse décédée le 12e avrils 1606. Priez, etc.

(1) *De la Barre* : D'azur à la fasce accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une frette. le tout d'or. En cœur un écusson de gueules à la bande de vair. Devise : *Tout pour l'honneur*.

(2) *De la Croix* : D'azur à la croix pommetée, posée sur un perron à trois degrés, le tout d'or ; à la bordure engrelée de gueules.

(3) *Druet* : Coupé au premier d'argent aux trois lions de sable ; au 2 d'azur à une sirène d'argent accompagnée de trois étoiles de même.

N° 101. — Le 2e compartiment :

A l'honneur de Dieu et mémoire de feu ANTHOINE LE WAITTE décédé le dernier de may 1578 et damoiselle SARA VANBLANFELAERS trépassée le 14e de may 1606 suis posé. Priez pour aeux.

—

N° 102. — Dans la muraille du monument :

POUR JHÉSUS ROY DES ROIS
ONORER DÉVOTEMENT
CEST CAPELLE DE LA CROIS
AINSI LE MONUMENT
POUR TOUSJOUR LES DIMANCHES
CÉLÉBRER UNE MESSE
FAIT EN AT DILIGENCE
CIEL (*celui*) QUI FIT LA PROMESSE
LES VESPRES APRÈS COMPLIES
TOUS LES NUICT Nre DAME
ORDONNA EN SA VIE.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.
PATER NOSTER. AVE MARIA.

—

N° 103. — Devant la porte du monument une vielle tombe toutte usée :

Wautier Guidos castelains de Braine.....

—

N° 104. — Une autre :

En ceste cymentier repose le corps de GERARD DU SART décédé le 18 avril 1601 et MARIE BAUDÉ sa feme décédée le 9e novembre 1602.

—

N° 105. — Autre encor usée :

Cy gist sire JEAN JOCQUET.....

—

M. — Dans la grande nef.

—

1re rangée dans la nef

NOTA. Il est à remarquer que la moitié des tombes sont soub le fondement du jubé.

N° 106. — Auprès de la même allant du monument à Nre-Dame:
Chy gist Jean del'Hoves lequel jadis bourgois de Braine-le-Comte qui trépassa l'an XVc XXIIJ le XXVIIIe octobre. Priez Dieu, etc.

—

N° 107.
Chy gist Henry Michiel en son tamps bourgois de Braine-le-Comte... Priez pour leurs âmes.

—

N° 108. — Autre.
Chy gist Jean del Hove bourgois de Braine qui trépassa l'an XVc IIII le XVIII.....

—

N° 109. — Autre :
Chy gist Lion Clautier en son tamps bourgois de Braine..... pour son ame.

—

N° 110. — Autre :
Chy gist mesire Jean Le Waitte en son tamps Sr de Recques.... Priez Dieu pour son âme.

—

N° 111. — Autre:
Chy gist maistre Jean Franquet prestre en son tamps..... Hesdin, qui trépassa l'an XVc LVII le XXe d'octobre.
Spes mea Deus.

—

Retournant, le 2e rang.

—

N° 112.
Cy gist mre Julien Le Waitte Sr de Recques qui trépassa l'an XVc LIII le XXVI de jeanvier et demiselle Jeanne Damiens son épouse qui trépassa l'an XVc... Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 113. — Autre :
Cy gist Julien Le Waitte en son tamps bourgois de Braine-le-Comte lequel trépassa l'an XVc VI le XVe jour d'avril. Priez pour, etc.
Post tenebras spero lucem.

N° 114 — Autre :
Cy gist Franchoise Le Waitte feme à Michiel Anthoine mayeur de Braine-le-Comte laquelle trépassa le XVe jour de jeun XVc et L. Priez Dieu pour son ame.
Post tenebras spero lucem.

—

N° 115. — Autre :
Cy gist demiselle Jeanne Le Waitte première feme de Vienchien Anthoine qui trespassa l'an de grâce M Vc XXXVI le XVI jour de may. Priez, etc.

—

N° 116. — Une autre fort difficile à lire :
Cy gist Nicolas Anthoine en son tamps archiers à la charge (1) monsr le comte d'Aighemont qui trépassa l'an XVc XLIX le XIX d'octobre. Priez à Dieu pour son ame.

—

N° 117. — Autre:
Cy gist Michiel Anthoine en son tamps mayeur de Braine qui trépassa l'an XVc XLIX le XXIX de mars, et Catherine Huart son épouse qui trépassa l'an XVc LIIII le XI jour de avril. Priez Dieu pour leurs ames.

Le 3e rang commençant devant la chaire de prédication.

—

N° 118.
Chy gist Mre Jean Anthoine qui trespassa l'an XVc LIIII le dernier de mars. Priez Dieu pour son ame.
Post tenebras spero lucem.

—

N° 119. — Autre :
Cy gist Michiel Anthoine en son tamps mayeur de Braine-le-Comte lequel trespassa l'an XVc LV, jour St Jean-Baptiste. Priez Dieu pour son ame.

(1) A la charge, sous les ordres du comte d'Egmont

N° 120. — Autre :

Cy gist honete demiselle YOLENTE DE HAUCHIN feme à Mre MICHIEL ANTHOINE qui trespassa l'an XVc LVI le 8e jour d'aoust. Priez Dieu pour son ame (1).

—

N° 121. — Autre :

Cy gist BARBE LE WAITTE fille à Mre JULIEN LE WAITTE laquelle décéda l'an XVc LVI le XXII jour d'octobre Priez Dieu pour son ame.

—

N° 122. — Autre :

Ici repose damoiselle ANNE LAURENT vesve de feu ANTHOINE DE GAUVE en son tamps mayeur de Chièvres laquelle est décédée le 8 octobre 1609. Priez Dieu pour leurs ames.

Au milieu de la nef.

—

N° 123.

Chy desous gist honorable home VIENCHIEN ANTHOINE en son tamps mayeur de la ville de Braine-le-Comte qui rendit son ame à Dieu le XXI jour du mois d'avrils l'an XVc LXXII. Priez Dieu pour son ame. Et aussi gist demiselle ADRIENNE MICHIEL sa dernière feme qui trépassa l'an XVc. ...

—

N° 124. — Au coté droit d'icelle :

Cy gist DAMANTS JOCHET qui trespassa l'an M. CCC LVIII le jour du Nové. Priez pour l'ame

—

N° 125. — Autre vielle :

.... M. CCCC.....

—

N° 126. — Au coté gauche de ladite grande :

Chy gist JEANNE fille Andri..... qui trépassa l'an M. CCC quattre vingt et viij le jour saint Viet.

—

N° 127. — Autre à coté :

Cy gist honorable home NICOLAS LE PRINCE jeune home à marier lequel trespassa le 14 d'aoust l'an 1617. Prié Dieu pour son ame.

(1) Voir n° 10, il y a divergence, quant à l'année.

N° 128. — Plus approchant le clocher :

Cy gist JEAN DRUET bourgois de Braine qui trépassa l'an M. Ve et 79 le 18 avril et demiselle BARBE DES BASTENIERS son épouse qui trespassa l'an XVc LI le xxiij jour de jeulette.

—

N° 129. — Autre :

Cy devant gist le corps de GILLE DRUET en son tamps bourgois et massart de cest ville qui trespassa l'an XVc LVI le premier jour d'avrils. Cy emprès gist JEAN DRUET son fils qui trespassa l'an XVc et....

—

N° 130. — Une qui estoit autrefois proche l'enclos des testes des morts (1) :

HERMAN DUMONT en son vivant fit faire ce présent enclos. Son corps gist chy en devant. Dieu donne à son ame repos. Amen.

—

N° 131. — Plus deriére :

JEAN HUON y trespassa l'an M. CCCC et V le iij jour de febvrier. Priez pour l'ame.

Chy gist JEAN HUON qui trespassa l'an M. CCC LVIII le xxiiije....

—

N° 132. — Autre :

Chy gist COLART HOTRIEL qui trespassa l'an de grace M. CCCC. XLVI le viii jour d'avril.

Chy gist MAROY PEPART sa feme qui trespassa l'an M. CCCC.....

—

N° 133. — Une petite entre l'ascinte derrière le comptoir de l'église :

Icy repose le corps de JEAN ANDRIEU décédé de ce monde le 21 jour de mai 1599. Priez Dieu pour son ame.

—

N° 134. — Au pied de la montée de la chaire de prédication :

Chy gist damoiselle ANNE ANTHOINE décédée le xije avril 1606.

—

N° 135. — Devant St Eloy :

Cy gist damoiselle BARBE VANSTRATE en son vivant feme à JEAN PASSET bourgois de cette ville de Braine-le-Comte, laquelle décéda le 13e d'avril 1610. Requiescat, etc.

(1) Emplacement de la sacristie actuelle.

N° 136. — Dans la muraille à l'entrée de l'église :

Tamps qui ne passe
O mater Dei memento mei. — Miserere mei Deus.
Cy devant gist Jehy du Lis dit Jolis
En son tans maire de Braine qui tspassa l'an
...,.. De costé lug gist Bertris
Despons sa feme qui tspassa l'an....

—

N° 137. — Devant le comptoir des pauvres:

Honestum adolescentem GUILIELMUM ANTHOIN è Brania-Comitis oppido Hannoie oriundum cum Liiræ (1) naviter operam bonis dat literis, diluculo decima quarta calendis maii 1460, ætatis vero suæ 16, fata e vivis sustulerunt, cujus anima quiescat in pace. Amen.

—

N° 138. — Autre à costé :

Cy desoubs repose le corps de HUBERT LEVISSE en son temps bourgois et marchand de ceste ville qui décédat le 6e febvrier 1617. Au même lieu repose le corps de MARIE STEKELDOREN sa compaigne décédée le 25 juillet 1607. Auprès d'eux gist FRANÇOISE LAVERDEISE leurs sœurs décédée le 21 novembre 1617. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 139. — Tableau servant d'épitaphe dans la nef première sur le jubé :

Jésus reçoive avec les bienheureux
De NICOLAS DE LIEVEMONT l'esprit
Duquel l'an mil cincq cint et 52
Dons les corps devan le portal un lieu prit
En son vivant d'estre mambour emprist
Dont cest église augmenta grandement,
De cest labeurs Dieu soit son payement.
Au meme lieu sa feme et digne épouse
JEANNE LE CRAN dict LEBACCRE fut mise
Et ce par mort qui come despiteuse
Quinze ans devant luy fist rude entremise.
Parquoy afin qu'elle puisse estre admise
Au règne auquel tous bons sont amassés
Priez pour elle et pour tous trépassez.

(1) Probablement Lierre.

N° 140. — Au pillier du comptoir de l'église dans la nef :

Chy gist NICOLAS DE LE HOVE bourgois de ceste ville de Braine qui trépassa le xxviii jour de décembre an XVe soixante-dix. Et damoiselle FRANCHOISE DE LA CROIX sa feme laquelle trespassa le dernier jour d'octobre an XVe cinquante six. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 141. — Au même pilier :

Ci endroit repose le corps de JEAN ANDRIEU en son temps mayeur du vénérable chapitre madame Sainte-Wauldrud de Mons au quartier de ceste ville de Braine est décédé le 2e jour du mois de may 1599 .... et... et emprès de luy le corps de damoiselle ANNE DE SAINTES son épouse décédée le 16 d'avril l'an 1606. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 142. — A l'autre pillier :

Chy gist MARTIN DE LE HOVE en son tamps bourgois d'icelle ville de Braine qui trespassa l'an 1575 et aussi damoiselle CATHERINE OVERLIES son épouse qui aussi trespassa le XIX jour du mois de janvier an XVe cinquante-six. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 143. — Épitaphe dans la muraille du coté droit de st Christophe :

D. O. M.
D. RICHARDI MOREAU (1)
EPITAPHIUM CERNIS.
VIR FUIT UT AVITA FIDE
ITA ET MORUM PROBITATE
ET NOBILITATE CLARUS
ET
D. MARGUARETÆ JONART
EJUS CONJUGIS.
E REGIONE HABENT TUMULUM
IN CŒLIS (UT SPERATUR) GLORIAM
SPERARE JUBET PLÆ VITÆ PAR EXITUS
ET SACRA QUOTANNIS CELEBRARI JUSSA
AC VIGILIÆ BINÆ P. P.
VIVERE DESIERUNT.
ILLE XXXI JUN. ANO 1596
HÆC XXV NOV. 1616.

(1) *Moreau :* de sable à la bande d'or chargée de trois têtes de maure tortillées d'or.

Leur tombe qui est près le marche pied de l'autel saint Christophe:

MONUMENTUM
D. RICHARDI MOREAU,
CIVIS HUJUS CIVITATIS,
UT AVITA FIDE
ITA ET MORUM PROBITATE
ET NOBILITATE
CLARI,
OBIJT AN. M. DXCVI. XXIX JUN
ET
D. MARGARETÆ JONART,
EJUS CONJUGIS
OBIIT AN. M. DCXVI. XXV NOV.
REQUIESCANT IN PACE.

—

N° 144. — Devant le comptoir saint Roch :

Icy repose le corps de MICHEL DEL HOVE espoux de damoiselle MARGUERITE GAULTIER lequel estant icy refugé de la ville de Mons pour la contagion y est décédé le 3 de julet de l'an 1636. Priez Dieu pour son ame

—

N° 145. — Devant la chaire de prédication :

Icy reposent les corps d'honorables personnes GHISLAIN CAUSENAIRE vivant bourgois marchant et mambourg de cest église l'espace de 18 ans trespassé le 23 juin 1635 et de JENNE DE TOURNAY sa feme trespassée le 6e de juin 1637. Prié Dieu pour leurs ames.

—

N° 146. — Devant le monument :

Cy desoubs repose le corps de JEAN MASSENAIRE en son temps bourgois de ceste ville qui trepassa le 10 jun 1649 et de JENNE JOCQUET sa feme qui trepassa le 6e de mars de l'an 1628. Priez Dieu pour leurs ames.

DEUXIÈME PARTIE

Recueil d'Epitaphes de Destraux

N° 147. — *Le recueil de Delrue se termine par la note suivante :*

La ville de Braine. de ma connaissance, a eu pour châtelains Monsr Regnier qui avoit épousé Madlle Gudelin, fille du fameux Pierre (1).

Mr. Arnoud Rogiers (2) qui a épousé la veuve du susdit Regniers qui est retourné à Louvain et illec est décédé.

Après que le roy a eu cédé la ville à mon seigneur le duc d'Arenberg, l'an 1643 (3) fut fait chastelain Mr. Le Maire.

Puis Mr Gabriel Despiennes (4) seigr. de Balling et Salmonsart qui est décédé à Mons le..... et l'avoit cédé du consentement du duc d'Arenberg à Mr. Estienne Le Prince (5).

(1) Il s'agit de Maximilien Régnier. châtelain de 1624 à 1637; il avait épousé Marguerite, fille de Pierre Gudelin, athois, célèbre docteur en droit de l'université de Louvain (*Délices des Pays-Bas*, p. 307.)

(2) Ou de Roegiers, châtelain dès 1641.

(3) Gérard Delrue fait erreur: c'est en 1655 seulement qu'Arnould de Rogiers cessa ses fonctions de châtelain, il eut pour successeur Le Maire de Bilquin.

(4) Les comptes de l'église font mention de ce châtelain dès 1659.

(5) Nous le trouvons cité dans les susdits comptes dès 1664.

I. — Tombes de l'Église

N° 148. — Proche le comptoir du St-Sacrement :

Cy desoubs repose Piere Le Droit bourgois de ceste ville décédé le 22 aout 1641 et auprès de luy Jeanne Jonart sa première feme décédée le 19e d'octobre l'an 1626 ; de même Jenne Marescault sa 2e femme décédée le.. ..

N° 149. — Proche :

Cy desoubs repose le corps de Anthoine Vart bourgois et brasseur de ceste ville de Braine-le-Comte décédé le..... l'an .... et de Jenne Cornil sa feme décédée le..... l'an.. .. Priez Dieu pour leurs âmes.

N° 150. — Entre la chaire de prédication et le bénitier :

Icy repose le corps d'André Causenaire en son vivant massart de Braine-le-Comte qui trespassa le 3e de novembre 1640. Prié Dieu pour son âme.

N° 151. — Au côté de la précédente :

Icy repose le corps de feu Michiel Du Bois en son tamps bourgois de la ville de Braine lequel at esté misérablement occi par quattres cavaillers le 9e jour d'avril l'an 1647. Requiescat in pace.

N° 152. — En la chapelle St-Christophe :

Icy desoubs repose le corps de Siméon de La Roche bourgois de ceste ville décédé le 11 juin 1640 et auprés de luy Jenne Du Bois son épouse décédée le 9 avrils 1653. Priez Dieu pour leurs âmes.

* N° 153. — Entre les deux piliers scavoir de sainte Anne et le pilier de la nef :

Chy gisent les corps
d'honorable personne André Rondeau vivant
bourgois et jadis massart
de ceste ville décédé le 9^e^
de décembre 1645
et damoiselle Jenne Comelet son épouse
décédée le 29 de juilet 1619.
Priez pour leurs âmes.

Nota. Le^d^ Rondeau a engendré Jean curé de Saint-Martin à Cambray, Hernoud moine au Rœux et curé d'Arquesne et André qui a épousé Anne-Marie Vernito, et ont engendrez Marie-Louisse qui a espousé le Sr Pierre de Laittre natif de Marche en Famene, et ont engendrez Gille licencié en droit, Pierre curé en Ardenne et Estienne docteur en théologie à Louvain, et.....

* N° 154. — Dans la chapelle St-Christophe au marche pied de l'autel :

CY DESOUBS EST LE
COPPES DE MONSIEUR
DE NAMUR PRAISTRE
DECEDÉ LE 19 DE
MARS 1720
QUI A ESTÉ
COME NOUS SOMES ET
COME IL EST NOUS SÇAURONS

N° 155. — Dans la même chapelle près ledit marche pied :

Hic jacet D. M. R^dus^ dñus Ludovicus Brochery Malbodius hujus ecclesiæ vicarius pietate ac scientiâ præclarus ætatis 31 obiit 8ª martii 1724. Requiescat in pace.

* N° 156. — Dans le premier compartiment sous le jubé :

Miscricordias domini in æternum cantabo. Ps. 88

Laudate Deum in chordis et organo. Ps. 150.

Icy repose le corps du sieur
Gille Mary en son temps
Premier jurez eschevin
bourgois, marchand et mambour des pauvres de cette
ville de Braine-le-Comte qui
at touchez l'orgue de ceste
paroisse l'espace de 45 ans
décédez le 30 jullet de l'an
1717 et de ses enfans si come
. . . . . .
. . . . . .
Requiescant in pace

* N° 157. — Devant la porte du monument dans la nef la tombe qui fait le degré :

Solum mihi
super est
sepulchrum
JOB. 17

Icy repose le corps
de MICHEL MINNE en son
temps greffier d'Hennuyer
décédé le 21e de may 1716
et de MARIE DU BOIS
sa feme décédée
le 30 mars 1704.
Priez Dieu pour leurs
âmes.

—

N° 159. — Devant le monument auprès du comptoir Saint-Géry et la montée de la chaire de vérité :

D. O. M.

Icy desous reposent les corps du sr JEAN GHILLET décédé le 23 avril 1708 et damlle MARIE GALOPIN son épouse trepassée le 19 octobre 1691. Et aussi du sr JEAN-ANTHOINE GHILLET leur petit fils en son temps bourgois de cette ville bailly et greffier d'Écaussinne-St-Remy décédé le 15 juillet 1723.

—

N° 160. — Sous la tombe de Jean Massenaire :

Repose le corps du sr FRANÇOIS-DOMINIQUE MASSENAIRE décédé le 3 fevr 1733.

—

* N° 161. — Dans la chapelle St-Jean, près la muraille à droite :

D. O. M.
Cy desous repose le corps
de LOUIS RECQ vivant
bourgois de Valencienne
qui trepassa à Braine-le-
Comte le 13e 9bre 1694.
Prié Dieu pour
son ame.
Requiescat in pace.

—

Va ou tu veut
mourir tu doit

—

Et aussi
du sr MARTIN RECQ son
fils bourgois de cette
ville décédé le 12e de may
1713 et damlle MARIE-CATHERINE
GHILLET son épouse décédée
le 27 Xbre 1755
Et le sr
SIMON RECQ leur fils
décédé le 20 décembre
1719.

—

N° 162. — Dans la chapelle St Éloy :

Icy gist le corps de CLAUDE GALOPIN (1) en son temps bourgois juré et maitre mareschal à Braine-le-Comte décédé le 28 de mars 1716. Requiescat in pace.

—

* N° 163. — Sur la tombe de Jehan Hanon qui est auprès de l'autel saincte Barbe du coté droit est adjouté :

Dans le tombeau de leurs
ancestres gisent les
corps du sr NICOLAS
HANON bourgois de Brue-
le-Comte, décédé le 5
avril 1714
Et de due MARIE ANNE
MARSILLE son épouse
dédédée le 29 de juin 1702.
R. I. P.

(1) Bienfaiteur de la chapelle St Éloi, il y fonda deux grand'messes annuelles.

N° 164. — Auprès du degré Sainte-Barbe dans la nef:

Icy desoubs
reposent les corps des fus
Noel Wyart jadis bourgeois
marchand eschevin et mas-
sard de cette ville qui
trépassa le jour du Noel 1671
et
Isabeau Breda sa première fem-
me trépassée le 28e d'aoust
1640. Sa deuxiesme espeuze
fust Marguerite Rondeau
décédée le 2e novembre 1654
laquelle repose aussy dans
cette église.
Priés Dieu pour leurs ames.
Requiescant in pace.

—

N° 165. — A la droite de la même :

Icy repose le corps de Philippe Stocquelman en son vivant lieutenant de chastelain des ville et terre et chastelenie de Braine-le-Comte, aussi mre des postes au même lieu lequel trépassa le 3e jour du mois de décembre mil six cent soixante-huit. Requiescat in pace.

—

N° 166. — Auprès du même degré de Ste-Barbe dans la nef :

Icy reposent les corps de
M. Nicolas Parmentier (1)
licentié es droits
greffier de ce lieu
d'Escaussinnes-St-Remy
et de Saintes, etc.....
décédé le 1 9bre 1687.
Et de dlle Marie Hanon
sa compaigne décedée le 27 9bre 1704.
Leurs enfants si come
Pierre décédé le 5e décembre 1690.
— Cy repose le corps de la dlle
Marie Anne Hanon leur nièce
décédée le 11 de ... de l'an 1759.
Requiescant in pace.

(1) Père de Nicaise Parmentier, chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles, à qui l'on doit d'importantes fondations de bourses d'études. La famille Parmentier, originaire de Mignault, portait: d'argent au chevron d'azur chargé d'un autre chevron d'or et accompagné de trois trèfles de sinople.

N° 167. — Auprès du degré saint Christop, approchant le clocher :

Icy gist le corps de Martin Hougnet en son vivant chatelain et mayeur portatif (1) de cette ville et chatellenie de Braine-le-Comte qui trepassa le 19 mars 1656. Et aupres de luy damoiselle Catherinne Ghysels son espeuse qui trépassa le.. fevrier 1653. Priez Dieu pour leurs âmes. Req., etc.

—

N° 168. — Auprès de la même, plus desous :

Ichy repose le corps de Jean Delwarde bourgois de Braine-le-Comte décédé le 7e jour de juillet 1637 et de Margueritte Jonart sa compagne décédée le..... Aussi d'André Delwarde leur fils organiste de cette église qui trépassa le 12e de juillet 1641. Priez Dieu pour leurs ames. Req., etc.

—

N° 169. — Près le comtoir des pauvres dans la nef :

Icy repose les corps de Mrs Remy Margrève licentié en médecine etc. docteur tres expert et fameux de cette ville, l'espace de 40 ans, lequel mourut le 7e avril 1672 et madelle Adrienne Douillet son épouse laquelle décéda le 19 avril 1693. Requies., etc.

—

N° 170. — A droite de la même .

Icy reposent les corps du Sr George Dugniole bourgois de cette ville qui mourut le 22e de juillet 1711 et dalle Anne-Adrienne Gontier son épouse décédée le 1er d'octobre 1732. Prié Dieu pour le repos de leurs ames. Req., etc.

—

N° 171. — Au milieu de la nef devant le comptoir du Saint-Sacrement :

D. O. M.
Hic jacent
D. Gerardus Petit
in medicina licentiatus
et
D. Clara-Francisca
Carlier uxor ejus. Hæc
obiit 14a octobris 1697
ille vero 20 xbris 1730
Requiescant in pace.
(et sepultus Nivellis).

(1) Châtelain et mayeur portatif, c'est-à-dire intérimaire.

N° 164. — Auprès du degré Sainte-Barbe dans la nef:

Icy desoubs
reposent les corps des fus
Noel Wyart jadis bourgeois
marchand eschevin et mas-
sard de cette ville qui
trépassa le jour du Noel 1671
et
Isabeau Breda sa première fem-
me trépassée le 28e d'aoust
1640. Sa deuxiesme espeuze
fust Marguerite Rondeau
décédée le 2e novembre 1654
laquelle repose aussy dans
cette église.
Priés Dieu pour leurs ames.
Requiescant in pace.

—

N° 165. — A la droite de la même :

Icy repose le corps de Philippe Stocquelman en son vivant lieutenant de chastelain des ville et terre et chastelenie de Braine-le-Comte, aussi mre des postes au même lieu lequel trépassa le 3e jour du mois de décembre mil six cent soixante-huit. Requiescat in pace.

—

N° 166. — Auprès du même degré de Ste-Barbe dans la nef :

Icy reposent les corps de
M. Nicolas Parmentier (1)
licentié es droits
greffier de ce lieu
d'Escaussinnes-St-Remy
et de Saintes, etc.....
décédé le 1 9bre 1687.
Et de dlle Marie Hanon
sa compaigne décedée le 27 9bre 1704.
Leurs enfants si come
Pierre décédé le 5e décembre 1690.
— Cy repose le corps de la dlle
Marie Anne Hanon leur nièce
dëcédée le 11 de ... de l'an 1759.
Requiescant in pace.

(1) Père de Nicaise Parmentier, chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles, à qui l'on doit d'importantes fondations de bourses d'études. La famille Parmentier, originaire de Mignault, portait: d'argent au chevron d'azur chargé d'un autre chevron d'or et accompagné de trois trèfles de sinople.

N° 167. — Auprès du degré saint Christop, approchant le clocher :

Icy gist le corps de Martin Hougnet en son vivant chatelain et mayeur portatif (1) de cette ville et chatellenie de Braine-le-Comte qui trepassa le 19 mars 1656. Et aupres de luy damoiselle Catherinne Ghysels son espeuse qui trépassa le.. fevrier 1653. Priez Dieu pour leurs âmes. Req., etc.

—

N° 168. — Auprès de la même, plus desous :

Ichy repose le corps de Jean Delwarde bourgois de Braine-le-Comte décédé le 7e jour de juillet 1637 et de Margueritte Jonart sa compagne décédée le.... Aussi d'André Delwarde leur fils organiste de cette église qui trépassa le 12e de juillet 1641. Priez Dieu pour leurs ames. Req., etc.

—

N° 169. — Près le comtoir des pauvres dans la nef :

Icy repose les corps de Mrs Remy Margrève licentié en médecine etc. docteur tres expert et fameux de cette ville, l'espace de 40 ans, lequel mourut le 7e avril 1672 et madelle Adrienne Douillet son épouse laquelle décéda le 19 avril 1693. Requies., etc.

—

N° 170. — A droite de la même .

Icy reposent les corps du Sr George Dugniole bourgois de cette ville qui mourut le 22e de juillet 1711 et dalle Anne-Adrienne Gontier son épouse décédée le 1er d'octobre 1732. Prié Dieu pour le repos de leurs ames. Req., etc.

—

N° 171. — Au milieu de la nef devant le comptoir du Saint-Sacrement :

D. O. M.
Hic jacent
D. Gerardus Petit
in medicina licentiatus
et
D. Clara-Francisca
Carlier uxor ejus. Hæc
obiit 14a octobris 1697
ille vero 20 xbris 1730
Requiescant in pace.
(et sepultus Nivellis).

(1) Châtelain et mayeur portatif, c'est-à-dire intérimaire.

N° 172. — Auprès de la même aprochant le d^t comptoir :

Icy desoubs repose PIERRE LE DROICT bourgois de cette ville décédé le 22 aoust 1641 et auprès de luy JEANNE JONART sa premiére feme décédée le 19e octobre l'an 1626 de même JENNE MARESCAULT sa 2 feme décédée le ....

—

* N° 173.

D. O. M.
Icy reposent les
corps du Sr AMBROISE-
AUGUSTIN RONDEAU
mayeur de cette
ville décédé le
13e 8bre 1726
et de demoiselle
THÉRESE GRIEZ son
épouse décédée le
4e septembre 1721.
Requiescant in pace

—

* N° 174. — Vis-à-vis de Notre-Dame de pitié auprès du comptoir saint Roch :

Icy
gisent les corps
du Sr LOUIS JONART
bourgois de cette ville
et greffier de Naest
décédé le 13 d'octobre 1677
de dam^lle MARIE EVRARD
sa femme decedée le 4
d'octobre 1713
et du s^r ARNOUL MULPAS
advocat etc. second marit
de la d^te dam^lle
décédé le 5 feb. 1709.
Req^ut in pace.

—

N° 175. — Au milieu de la nef près la tombe Mr Vincent Anthoine :

Sous cette tombe sont inhumé le s^r VINCENT DELMOITIÉ ancien juré de Braine-le-Comte et demoiselle MARIE-ANNE DU BOIS son épouse celuy-la expira le 22e d'avril 1709 celle-cite... ... afin que par vos prières, ils jouissent au plutôt de la gloire éternelle dittes leur souvent avec piété: Requiescant in pace.

N° 176. — Sur la tombe d'André Caussenaire est adjouté :

Aussi de dam^lle ANNE DE LE HOVE sa compagne décédée le 7 décembre 1690. Req.. etc.

—

N° 177. — Devant la chaire de prédication :

Icy repose le corps de PIERRE DU BOIS vivant bourgois et marchand de cette ville agé de 76 ans décédé le IIe de juillet 1666 et celui de JENNE-CAUSSENAIRE sa feme agée de 81 décédée le 26 février 1673. Priez Dieu pour les ames.

—

II. — Épitaphes du cimetière

(beaucoup n'i sont plus)

—

N° 178. — A la muraille du jardin des olives :

Cy gist BERNARD SERVAIS fils de feu Jean Servais agé de xxiij ans qui fut occis le jour St-Barnabé xj^e de juin. A vos bonnes prières son ame recommande.

—

* N° 179.

Chy devant gist Jean Du Mon
en son tamps archiers de corps
à madame Marguerite
ducesse de Savoy et à la roy-
ne Marie douwarier de Hon-
grie régente et gouvernaute
des Pays-Bas qui trespassa
an xv^c lviij et demiselle
Antoinette Bertin son épouse
qui trespassa l'an xv^c
lj le iij jour de jeun
Priez pour l'ame

N° 180. — Auprès de la même :

Cy devant repose le corps de Martin Le Pot en son tamps bourgois de ceste ville qui trespassa le 15e d'aoust 1607 et auprès de luy Jeanne Tacqclart son épouse qui trespassa.....

—

N° 181. — Une croix de pierre près le Dieu de pitié :

Cy gist Michiel Hanon qui fut en sont vivant de Braine-le-Comte massart bourgois et marchand, laquelle ville fut surprinse des ennemis en l'an 1583 en aoust le traisieme jour du mois et le dit Michiel tuez avec plusieurs bourgois jusque au nombre de treize. La pauvre alarme. Priez Dieu que propice soit à sa pauvre ame (1)

—

N° 182. — Une croix de fer :

Colart de Lievemont manbour de ceste ville at fait cette croix pour son épitaphe decedé l'an 1552 et Jeanne Le Cra dit Le Baccre sa feme decedée l'an 1538 et reparée l'an 1623 par Jean et Andrieu Mulpas successeurs, led[t] Jean decedé le 30 mars 1633 et Ysabeau Bachelier sa feme decedée le 17 octobre 1607 et Andrieu le 28 octobre 1620 Jeanne de Vengomont décedée.....

—

N° 183. — Une autre croix de pierre :

En ce lieu repose le corps de Martin Barrez censier de cette terre qui trespassa..... et de sa feme Franchoise Le Cuvelier qui trespassa le 12 aoust 1622. Priez Dieu pour leurs âmes.

(1) La note qui suit rappelle ce fait ; elle est extraite d'un ancien missel précédé d'un obituaire de l'église de Quenast, manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, (coté n° 19389) :

« L'an 1583 le 13e d'aoust fut Braine-le-Comte surprise par des ennemis franchois (*calvinistes français*) et autres hurlus (*hommes cruels et barbares*) qui ont pillé toute la ville et l'église et prophané tous les autels. »

Dans une pièce latine de 1720, en vers libres, composée à l'occasion de la promotion de Me Nicolas Hanon au grade de docteur *in utroque jure*, se trouve rappelé en ces termes le glorieux trépas de Michel Hanon :

« Clarus Hanonis avus, patriæ dum jura tuetur.
» Funere sanguineo concidit ante diem »

La famille Hanon porte : « d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même » Ces armes furent modifiées plus tard par l'adjonction d'une clef d'or posée en pal.

N° 184. — Une croix de fer le pied de pierre :

Chy gisent Thomas du Crocquet qui trepassa l'an 1526 et Ysabeau Villems sa feme qui trespassa l'an xve et v et Jacquette, Jeanne Huber, et Maire leurs enfants ; laquelle Jacquette trespassa l'an xve et Jean fils Michiel Des Gardins qui trespassa l'a xve xxx ii. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 185. — Près la même une croix de pierre :

Cy repose les corps de feu Lois Massart et de ses enfans en son tamps bourgois et tisserant de toile de ceste ville de Braine-le-Compte ayant épousé Barbe Aubry sa compaigne decedée le dix-septième jours du mois de mars de l'an mil 6 cent deux. Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 186. — Un piedestal sans croix :

Chy gist Polle Le Rien fils Pasquier Le Rien qui trespassa l'an xvc xxx iij le xix d'avril. Priez Dieu pour l'ame.

—

N° 187. — Une autre croix :

Icy desoubs repose le corps Carles Jocquet jadis censier de la cense des commeuns pauvres de ceste ville qui fut occy le 2e jour de jeulette l'an 1621. Priez Dieu pour son ame.

—

N° 188. — Un autre devant le portail de l'église :

Chy gist Marie Erbanet feme qui fu Gilliar de Lattre qui trespassa l'an de grace mcccc et vij le xxvj de jeanvier. Priez à Dieu pour son ame

TROISIÈME PARTIE

Recueil Moderne [1]

I. — Tombes nouvelles de l'église paroissiale et du cimetière

—

N° 189. — Dans la sacristie :

D. O. M.

IN HONORAND. PARENTUM SUOR.. GUILIELMI DU BOIS HIC AN. DOM. 1614 DIE 1 NOVEMBRIS SEPULTI, ET MARGARITÆ COP EJUS CONJUGIS, DUACI IN SEMIN. PROVINC. AN. 1625. DIE 22 DECEMB. QUIESCENTIS MEMORIA POSUIT FRANCISCUS DU BOIS WULGO SYLVIUS S. T. D. ET REGIUS PROFESSOR IN ACADEMIA DUACENSI, IBIDEMQ. INSIGNIS ECCLESIÆ S. AMATI CANON, ET DECANUS (2).

(1) Toutes les inscriptions que nous relatons sous ce titre sont conservées.

(2) *Sylvius :* La biographie de cet illustre théologien est donnée par M. Reusens, dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique, t. VI, p. 192 et seqq.

Armes : La famille Du Bois porte : coupé au 1 d'argent aux trois lions de sable ; au 2 d'azur à une sirène d'argent accompagnée de trois étoiles de même. La devise de Sylvius « ne nimis ».

N° 190. — En la chapelle St Christophe :

D. O. M.

Hic jacent vir prænobilis Franciscus De la Barre filius prænobilis Georgii De la Barre et Dominæ Annæ Du Pont et abnepos viri prænobilis Nicasii De la Barre oppidi magistri illustrissimæ ac augustissima Margarita ab Austriâ principissæ, regentis et Gubernatricis Belgii : et dominæ Mariæ Resteau.
Defunctus die mensis 6ta 7[bris] 1627 anni. Et conjux ejus Domina Maria Franeau defuncta die mensis.... anni.... pias et laudabiles non paucas hac in parochia erexere fundationes quas subinde eorum filius prænobilis vir Hyeronimus De la Barre urbis Montium prætor et Domina Florentina Despienne conjux ejus, in Deum et pauperes religiose ampliarunt jacentque hac in capella sepulti sancto Christophoro sacra.
Obdormivit ille die mensis 20 martii anno 1643, uxor autem ejus die : mensis 3ta januarii anni 1653
Orate pro eis ut quantocius æterna Requiescant in pace.

—

N° 191. — Dans le coin Nord-Est de la même chapelle :

Cy gist De la Cosme greffier bourgmaistre e. m. d. v. Braine-le-Comte, lequel est décédé 1. jour de may l'an 161.. Et aupres de lui repose dam Marie De la Forges sa femme trépassée le..... l'an..... Priez Dieu pour leurs âmes.

—

N° 192.

Cy desoubs est le corps de s[r] Jacq.... Marsile bourgois de ceste ville de Braine-le-Comte qui est décédé le 11 mars 1694.

R. I. P.

N° 193.

Sous cette tombe sont inhumés
Le sieur Corbin Duplessis
ancien controleur des rentes
de..... de ville de Paris
receveur des domaines de
Son Altesse Monseigneur le
Duc d'Arenberg, d'Arschot, etc.,
en son temps bourguemaitre
de cette ville, âgé de 78 ans,
décédé le 16 de juin 1747.
Demoiselle Marie-
Pétronille Garcette
son épouse âgée de... .
décédée le.....
Demoiselle Jeanne-
Françoise Garcette
leur nièce âgée de
décédée le. ..
Caroline P..ien leur
petitte nièce âgée de 12 ans
et demi décédée le.. de mars 1748.

—

N° 194. — En la chapelle St Antoine, dans la muraille :

Chy gist d. Barbe du Lesloy d. Buisost vesse du s^r^ Michiel Hanon laquelle est décédée le 6e novembre 1620 (1).

—

N° 195.

Ici gis le corps de s^r^ Charles a: Hanon, en son temps châtelain de ce lieu, mort en ce lieu le 26 janvier 1752. R. I P.

—

N° 196.

D. O M.

Ci gist avec sa femme d^lle^ Marie-Marguerite Ballant, décédée le 1er avril 1797 agée de 79 ans, le s^r^ François-Dominique Hanon, licencié en droits, décédé le 2 mai 1769 agé de 69 ans, fils du s^r^ Nicolas Hanon décédé le 5 avril 1714, agé de 74 ans et de d^lle^ Marie-Anne Marsille son épouse, décédée le 29 juin 1702 agée de 41 ans, inhumés en cette église et petit fils de s^r^ Nicolas Hanon et d^lle^ Barbe Marsille conjoints inhumés en l'église paroissiale de la Chapelle à Bruxelles.

(1) Bienfaitrice de la maison des orphelins de Braine.

N° 197. — Dans la chapelle St Jean :

D. O. M.
Ici reposent les corps
du sieur Jean-Baptiste De
Tramasure, natif de
Lessine, mayeur de cette
ville, décédé le 19
x^bre^ 1765, agé de 63 ans
Et de Pétronille-
Françoise Descamps,
son épouse native de
Quenast, décédée le
16 de juin 1783 agée
de 78 ans (1).
R. I. P.

—

N° 198.

D. O. M.

Ici reposent les corps du s^r^ Nicolas Delheid médecin décédé le 24 juin 1756, agé de 53 ans et de d^lle^ Marie-Adrienne Sussenaire sa femme décédée le..... agée de.. ans.

Aussi les corps de leurs frère et sœur le s^r^ Simon Sussenaire prestre, décédé le..... agé de.. ans et de d^lle^ Jeanne-Thérèse Sussenaire décédée en célibat le 9 9bre 1765 agée de 61 ans.

Requiescant in pace.

—

N° 199.

D O. M.
Ci git le r^d^ père
Jacques-Joseph
Vainquart prêtre de la
congrégation de l'Oratoire
de Braine-le-Comte, décédé
le 3 de 7tembre de l'an
1770, agé de 24 ans.
Requiescat in pace

(1) Sans doute descendant du célèbre Sébastien Tramasure qui délivra valeureusement Lessines assaillie les 25 et 26 août 1583, par une troupe d'Anglais, de Hollandais et de gueux

N° 200.

D. O. M.

Icy repose le corps du sieur ANTOINE LABRICQ vivan..... de ce lieu .... aoust 1741 agé de 61 ans.

—

N° 201.

D. O M.
Ci git le sieur FRANÇOIS-GÉRÔME CROISOT
ancien bailli et
receveur
de son Altesse Mgr
le duc de Looz
Corswaren décédé
le 20 9bre 1771
âgé de 65 ans
et de demoiselle
PILIPPINE-JOSEPH
PETITJEAN son
épouse
décédée le 28 mars
1789 âgée de 84 ans.
R. I P.

—

N° 202.

D. O. M.
Hic jacet reverendus pater PETRUS-JOSEPH DE
BRABANT lessinien-
sis, Oratorii Braniæ-
Comitis presbiter jubilarius ibidem
que pluries præpo-
situs et pastor
ætatis 78 anno-
rum quippe qui vi-
xit ut obiret imo
et qui obiit anno
1743 die.....
sicut speraur ut in
æternum viveret.
Requiescat in pace. Amen (1).

(1) A ce pasteur et due l'installation des sœurs institutrices de Saint-François-de-Sales à Braine-le-Comte en 1734.

N° 203.

D. O M.

Fortiter et recte

Hic jacet D. ŒGIDIUS FRANCISCUS DELAITTRES DE WERIMONT..... parc..... De Preż et de..... Nœufmont etc..... obiit 6 mai 1 63 ætatis 78 annor..... R. I. P.

—

N° 204.

Icy gist le corps du sieur PAUL-FRANÇOIS COMPAS en son temps.....
. . . . . .
Braine-le-Comte le 25 7bre 1711.

—

N° 205.

Ici repose le corps du sr FRANÇOIS-DOMINIQUE MASSENAIRE décédé le 3 fév. 1733.

—

N° 206.

D. O. M.
Ci gist le révérend Père
PILIPPE-JOSEPH MANDERLIER
prêtre de l'Oratoire de
cette ville, décédé le 11
mai 1778 agé de 64 ans, il en
avoit passé 27 dans la charge
de prévost de l'oratoire et
32 dans celle de curé de
cette paroisse. Les épreuves
d'une longue maladie ne
l'ont jamais pu faire
abandonner les fonctions
pénibles de son ministère
ou altérer la patience de son
ame. Et la paix de son cœur,
sa piété soutenue, son zèle
infatigable et son amour
tendre le rendront toujours
cher à notre mémoire.
R. I. P.

N° 207.

Icy gist honorable personne ROBERT ANDRIEU en son temps mayeur du vénérable.... .. 1726.

—

N° 208.

D. O. M.
MONUMENTUM
NICOLAÏ MARY
MEDICINA LICENTIATI
Dlæ CATHARINÆ-
HUMBERTÆ PETIT. Dlæ
CAROLINÆ FORTAMPS
DULCISSIMARUM CONJUGUM.
OBIIT ILLE 20a
Xbris 1751, Ai 69;
ISTA AUTEM 29a MAÏ
1725, Ai 45, ET SEPULTA
IN ECCLESIA R. P.
DOMINICANORUM
HÆC VERO 21a APRILIS
1750, Ai 45.
R. I. P.

—

N° 210.

D. O. M.
Hic jacet reverend.
Dnus pater MATTHEUS
OSSISSINIUS
1762.

—

N° 211.

D. O. M.
Cy git le corps du sieur
QUENTIN-LÉOPOLD MARY
licencié en médecine rece-
veur de S. A. S. Mgr
le duc d'Arenberg etc.
décédé le 16 mars 1763
agé de 47 ans
et de demoiselle M.-A.
SAUBAIN son épouse
décédée le.....
. . . . . .
R. I. P.

N° 212. — Au chevet du chœur :

« Je sais qu'au dernier jour je sortirai de
» cette tombe et que je verrai mon Dieu. »
JOB. XIX.

Priez pour
M. EMMANUEL MARY
né à Braine-le-Comte
le 2 avril 1754
décédé le 3 mai 1840
et madame la douairière
FLORE DE WOUTERS née MARY
née à Braine-le-Comte
le 20 octobre 1793
décédée le 1er octobre 1864 (1).

—

M. LOUIS DE WOUTERS
né à Braine-le-Comte
le 17 juin 1834
décédé le 21 août 1834.

—

Mlle LOUISE DE WOUTERS
née à Braine-le-Comte
le 17 juin 1834
décédée le 27 août 1834
et
Mlle VIRGINIE DE WOUTERS
née à Braine-le-Comte
le 13 mai 1813
décédée le 27 janvier 1849

(1) Le 29 novembre 1779, en remplacement d'Emmanuël-Joseph de Behault, Emmanuël Mary, licencié ès lois, avocat au conseil de Hainaut, fut établi châtelain de l'office des ville, terre et chastellenie de Braine-le-Comte et bailly de l'office de la terre de Naast. (Archives communales de Braine-le-Comte. — Livre des Résolutions des affaires générales.)

Emmunuël Mary, dernier châtelain de Braine-le-Comte, fut installé *maire* de cette ville le 25 ventôse an X de la République française (16 mars 1802.)

Armoiries : « d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un annelet du même »

La famille des chevaliers de Wouters d'Oplinter et de Vroehoven porte : « d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée, languée et membrée de gueules, chaque tête couronnée d'or. Supports : deux griffons d'or becqués et lampassés de gueules, la queue passée entre les jambes, avec couronne de baron. Devise: *ad sidera volas.*

N° 213.

D. O. M.

Cy devant reposent les
corps de JEAN JONART décédé
l'an 1657 et d'ISABEAU HEULIN
son épouse décédée le 1er jour
de l'an 1660 et aussi de NOEL
HUON décédé le 27 febvrier
1712 agé de 72 ans et
d'ADRIENNE JONART son épouse
décédée le 16 octobre 1719
agée de 80 ans, aussi de LOUIS
HUON décédé le 10e 7bre 1757
agé de 64 ans en leurs
temps anciens bourgois jurez
échevins de cette ville
et d'ANNE-REINE DUBOIS son
épouse décédée le.....
..... agée de.... ans.
Priez Dieu pour leurs ames.

—

N° 214.

D. O. M.

Ici repose le corps
de sœur MARIE-
FRANÇOISE SERGEANT
fille de la
congrégation de
St François de
Sales agée de 24
ans morte le
20 fevrier 1742.
Requiescat in pace

N° 215.

D. O. M.
Icy devant repose le corps
de MARGERITE CAMBIER
épouse d'ANDRÉ LEDOUX
âgée de.. ans décédée
le 23 janvier 1730.
NICOLAS LEDOUX âgé de 74
ans décédé le 21 janvier 1734.
GERTRUDE DARQUESNE épouse
de NICOLAS LEDOUX âgée de
78 ans décédée le 31 de may
1739. ANNE-MARIE PATERNOTE
seconde épouse d'André Le
Doux âgée de 41 ans décédée
le 28 9bre 1741. Cette tombe
fut faite par André le
Doux lequel est décédé
le 9 9bre 1755 âgé
de 60 ans
et de ANNE-JOSEPH DELAROCHE
troisième épouse d'André Ledoux.
Requiescat in pace.

N° 216.

—

D. O. M.
Ici repose le corps de
M. LÉOPOLD DESMANET
DE SEINES
décédé le 22 avril 1831
âgé de 61 ans.
R. I. P. (1).

N° 217.

—

D. O. M.
Ici repose le corps
de Mr P.-J. DEBEHAULT
écuyer
décédé le 29e 7bre 1824
âgé de 58 ans (2).

(1) Armoiries : de gueules au lion d'or couronné du même.
Les Desmanet de Grignart portent les mêmes armes.
(2) Armoiries : d'azur à 2 fasces d'argent accompagnées en abîme d'un léopard d'or tenant dans sa patte dextre un sabre du second garni du troisième, l'écu bordé d'or.

N° 218.

A la mémoire
de notre ami
VICTOR SNEP.

—

Aux sons harmonieux, de ta lyre chérie
Tu faisais ici-bas, palpiter tous les cœurs ;
Puisses-tu, cher Victor, dans une autre patrie
Chanter de l'Éternel les sublimes grandeurs.

—

Né à
Braine-le-Comte
le 8 aout 1817
y décédé
le 3 mai 1847. (*Par la société Lyrique.*)
R. I. P.

N° 219.

—

D. O. M.
Ici repose
JOSÉPHINE DESALLE
épouse de JACQUES REY,
née à Braine-le-Comte
le 25 février 1775
décédée le 25 mai 1843.
R. I. P.

N° 220.

—

A l'exemple de l'état, par ses soins, ses travaux
Prospéraient sous ses yeux ses nombreux animaux.

Ad Majorem Dei Gloriam.
Dans le cimetière de Braine-le-Comte
repose le corps d'ISABELLE WALRAVENS
épouse de ROBERT CORTEMBOS
fermière en la cense de la Croix
née à Howes le 29 mai 1777
mariée en décembre 1800.
Cette tendre mère
mit au monde en quatre ans
trois garçons et une fille
et fut enlevée à sa famille
et à un époux inconsolable
le 22 juillet 1817
et enterrée le 23 du dit mois.
Passant priez Dieu pour son âme.
R. I P.

N° 221. — A la base d'un contrefort du clocher on lit :

MGR
CROHIN
1717 (1)

N° 222.

D O M.

Icy repose le
corps de JEAN-FRANÇOIS
DE LAT en son
temps bourgois
de cette ville
mort le.. .
..... âgé de.. ans
et MARIE-JOSEPH
HUON son espouse
morte le 29 xbre
1745 âgée de 55 ans.
et MARIE-JOSEPH
DE LAT leur fille
morte le.....
..... âgée de . ans
et de MARSELLE
BETTE décédée le 29 janvier
1756 âgée de 60 ans.
Requiescant in pace.

(1) C'est la date de la restauration du clocher. Pierre-Joseph de Vergnies, écuyer, seigneur de Crohin, était alors chatelain de Braine.

N° 223. — Sur une croix :

Ici
repose
Cécile-J.-A.-G. Julhe née à Paris le
2 janvier 1848, décédée le 16 nov. 1848.
Chérie
et
regrettée
de son
père
de sa
mère
et de sa
famille.

—

D O. M.

—

N° 224.

D. O. M.
Ici reposent les corps
de Jean-Joseph Lucas
négt membre de toutes les
administrations publiques
de Braine-le-Comte
né à Hoves le 17 mai 1791
décédé le 15 xbre 1846.
De Joséphine-Charlotte
Rey son épouse
née au dit Braine le 2 février 1797
décédé le 2 8bre 1837
et de leurs enfants nés au dit Braine
Mathilde-Ida-Joséphine
le 16 mai 1829, décédée le 25 8bre 1834
Victor-Joseph
le 9 juin 1832 décédé le 28 7bre 1834
Joséphine-Eugénie-Hélène
le 15 juin 1834 décédée le 11 9bre 1834.
R. I. P.

II. — Tombes de l'église des Dominicains actuellement des Sœurs Récollectines

—

N° 225. — La cloche du couvent des Dominicains portait cette inscription :

† D. O. M. S. P. D. Maria-Anna vocor sicut matrina. Susceptoribus D. Maximiliano-Emmanuele Mary hujus civitatis scriba et dominicella Hanon, sub R. adm. P. F. Carolo Durand priore. Anno 1756.

Elle avait été conservée et servait à l'église des Sœurs Récollectines; en 1880, on la fit refondre et on y grava ces mots :

Maria-Anna vocor. Susceptoribus D. canonico Julio de Wouters Braniensi et rév. recollectinarum matre Agnete.
1880.

—

N° 226.

Icy gist frère Vincent
Marin qui sur la fin
de son an de probation est
trespassé de mal de contag.
le 20 de septembre 1626.
Priés Dieu pour son ame.

—

N° 227.

Hic jacet
Rdus Dominus
Jacobus-Franciscus
Jonnart
sacerdos.
Hic per quatuor
annos
commensalis
qui obiit
hac 9a junii
1729
ætatis suæ 67.
Requiescat in pace.

N° 228.

Adm. R^dus et Exim.
P. F. PHILIPPUS DURAND
In alma universitate
Duacena S. T. D. Lovanii
et
Coloniæ quondam studiorum
Recens primarius
Sui hujus conventus prior
Capituli generalis
definitor
Provinciæ Germaniæ inferioris
Prior provincialis
Unaque per Belgium
Missionum sui ordinis
Præfectus.
Obiit 26 maii 1704, ætatis
suæ 68, profess 51, sacerdotii
45, Jubilei 1.
R. I. P. (1).

N° 229.

—

D. O M.
Hic jacet Dominicella
CATHARINA-HUMBERTINA PETIT
uxor. D. NICOLAI MARY
medicina licentiati
obiit 29^a maii 1725, a^i 45.

N° 230.

—

D. O. M.
Cy gist messire
GILLES DE VINCHANT
écuyer seigneur d'Angi
décédé le 30
octobre 1710.
Requiescat in pace (2).

(1) Ce savant théologien était originaire d'Ecaussinnes. La famille *Durand* porte: De..... au chevron de .... accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un serpent enroulé de.....

(2) La famille des de Vinchant, originaire de Mons, porte: d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules. Devise: *Vincentibus astra.*

N° 231.

D. O. M.

Ici reposent les corps de
sœur ANNE-MARIE GRIEZ,
de sœur BARBE GRIEZ et
de sœur MARIE-FRANÇOISE
GRIEZ, les trois du tiers
ordre de S. Dominique,
desquelles la première est
décédée le 5 de janvier
1748 âgée de 72 ans la
seconde le 15 de....
1751 âgée de 83 ans et la
troisième le 10 x^bre
1751 âgée de 70 ans.
Requiescant in pace.

—

N° 232.

Monumentum
NICASII LOBÉ
archiveredarii regii,
FLORENTIÆ D'ELBECQUE
dilectissimæ conjugis,
JOANNÆ D'ELBECQUE
lectissimæ virginis
et posterûm.
Obiit ille 22 mart. 1700
Illa autem 3 feb. 1692
Hæc vero 20 sept. 1688.

R. I. P.

N° 233.

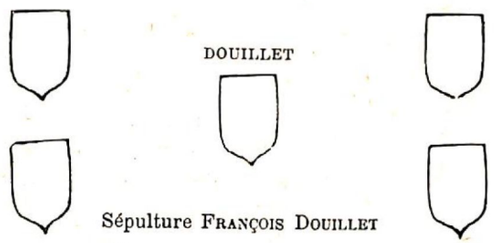

Sépulture François Douillet d'Offembais lequel trépassa le.. jour d'avril de l'an 1640 et de madame Jenne B.x de Faille héritière de la Sgrie de l'Auffelt sa compaingne décédée le 11e jour de mars du dict an 1640. Requiescant in pace

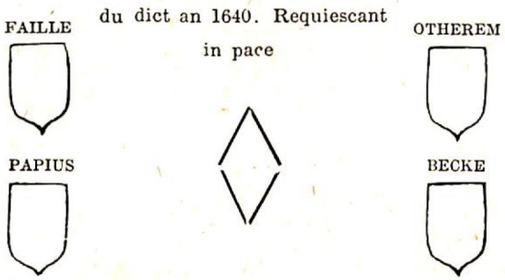

On voit sur cette tombe les écussons de Douillet, Faille, Otherem, Papius, Becke, (1).

(1) *Douillet :* écu illisible.
Faille : De..... à une chèvre passant de.. ..
Otherem : De..... au sautoir écoté de.....
Papius : De.... au chevron de ... accompagné de trois tours crénelées, de.....
Becke : De..... à la fasce ondée de..... accompagnée de trois merlettes posées, 2 et 1, de.....

N° 234.

Sépulture Michel Le Waitte et Margueri te Gaillart et de leurs enfants.

On y voit les écus suivants : Le Waitte, Gaillart, Sallet, Ayx, Carbon (1).

(1) Nous avons décrit plus haut les armoiries des *Le Waitte ;* elles sont modifiées ici : de gueules au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile, d'un croissant, et d'un oiseau, et en pointe d'une cloche, le tout de.....
Ailleurs nous les voyons ainsi figurées : de gueules au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant et d'un oiseau en pointe d'une étoile, le tout d'or ; au chef de.. .. chargé de trois cloches de ....
Gaillart : De..... au chevron de. ... accompagné de trois étoiles de... .
Sallet : De .... à six grelots (?) de... posés 2, 3, 1.
Ayx : De. ... à trois cannettes de..... posées 2 et 1.
Carbon : De..... à un brasier de.....

N° 235.

Ici repose attendant
la résurrection
le corps du sr Jaspar
Le Clercq officier
grand amateur du
St Rosaire, mort le
21 juillet 1724
âgé de 81 ans.
Requiescat in pace.

—

N° 236

Ici repose le
corps de
mademoiselle
Françoise-Thérèse
Compas laquelle
mourut dans
le célibat le
24 de juillet
1740 âgée de 65
ans. Prié Dieu
pour son ame.

—

N° 237.

Icy repose le corps
de Nicolas Posteau
décédé le 25 juin 1691
et de sa femme Barbe Caussenaire
décédé le 5e may 1701.
Requiescant in pace.

—

Icy gist
Jacque Posteau
leur fils ancien
juré, eschevin et
capitaine de bourgois
décédé le 25
8bre 1744 âgé
de 81 ans.
Requiescant in pace.

N° 238.

D. O. M.
Icy repose le corps
de Jean-François
Anappe décédé le
30 avril 1750
âgé de 50 ans.
Requiescat in pace

—

N° 239.

Icy
repose
le corps de
Barbe fille de
Ghislain Causenaire
en son vivant du tiers
ordre de St Dominique
âgée de 41 ans morte
le 20 de jullet
1646. Priés
pour son
âme.

—

N° 240.

Ici repose le corps
de sœur Marie-Rose
Dupont capucine du
couvent supprimé à
Mons, âgée de 59 ans
décédée le pre juin.
1790. R. I. P.

—

N° 241.

Sr Adrienne
Rousseau
décédée le
4 mars 1724.
R. I. P

III. — Chapelle Saint-Roch au faubourg de Mons

N° 242.

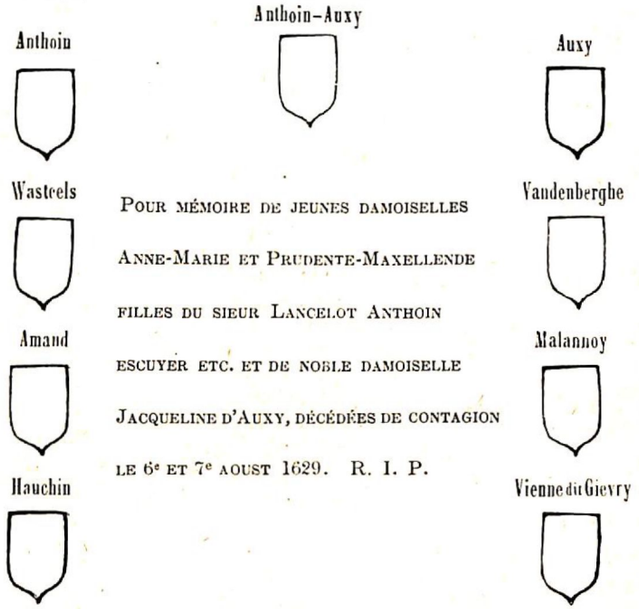

POUR MÉMOIRE DE JEUNES DAMOISELLES
ANNE-MARIE ET PRUDENTE-MAXELLENDE
FILLES DU SIEUR LANCELOT ANTHOIN
ESCUYER ETC. ET DE NOBLE DAMOISELLE
JACQUELINE D'AUXY, DÉCÉDÉES DE CONTAGION
LE 6e ET 7e AOUST 1629. R. I. P.

Quartiers de noblesse : Anthoin, Auxy, Wasteels, Vanden Berghe, Amand, Malannoy, Hauchin (Haulchin), Vienne dit Gievry.

Anthoin voir plus haut n° 19.

Auxy : échiqueté de gueules et d'or de six tires, chacune de cinq points les carreaux d'or taillés à facettes.

Wasteels : de.... à 3 roses de... . posées 2 et 1

Vanden Berghe : de . .. à la bande de..... chargée d'un bœuf de.. ..

Amand : de..... à la bande de..... accompagnée d'une rose de . . en chef et en pointe.

Malannoy : de .. . à trois bandes de.. .

Hauchin ou *Haulchin :* burelé d'argent et d'azur (au lambel de gueules en chef.)

Vienne dit Gievry : écartelé au 1 et 4 de..... à l'aigle éployée de..... et au 2 et 3 de. ... à la croix de ....

TABLE DES NOMS DE FAMILLE

Les chiffres renvoient aux numéros d'ordre des épitaphes.
L'astérisque indique les renseignements héraldiques.

Absoloens *19
Agnès (mère) 225
Aighemont (d') voir Egmont (d')
Amand *242
Anappe 238
Andrieu 133, 141, 207
Angi (d') 230
Anthoin 5, *19, 22, 75, 86, 100, 137 242
Anthoine 10, 58, 60, 95, 114, 115 116, 117, 118, 119, 120, 123, 134
Anthone dit des Loges . . *72
Antoine 8
Arenberg (d') . . 2, 147, 193, 211
Arleux (d') 13
Aubry 185
Auxy (d') *242
Auffelt (de l') 229
Avelin (d') 77, 78
Ayx *234

Bachelier 182
Baillet 20
Ballant 196
Balling (de) 147
Barre (de la) *96, 190
Barrez 183
Basteniers (des) . . . 58, 61, 128
Baudé 36, 68, 104
Bauduin IV 30
Becke *233
Behault (de) 212, *217
Bertin 179
Bette 222
Biauclés 83
Bièvene *78
Bièvre (de) 51
Blondeau 20
Bodart 41
Bourbechs 87
Bourdon 44
Bourgoigne (de) *30
Bourguignon 12
Boussu (de) 55
Brabant (de) 202
Brayer 56
Breda 164
Brisart 100
Brochery 155
Burlois (de) 21
Buterne *53, 99

Cambier 215
Carbon *234
Carlier 171
Causenaire . . . 145, 150, 239

Caussenaire . . . 176, 177, 237
Charles le Téméraire . . . 30
Charles Quint . . 41, 55, 57, 60
Chevallet 50
Clautier 109
Clo 31
Comelet 153
Compas 204, 236
Cop 189
Cordes (de) *78
Cordier 12
Cornehuse (de la) *26
Cornil 59, 149
Cortembos 220
Crocquet (du) 184
Crohin (de) 221
Croisot. 201
Croix (de la) . . . 54, *98, 140
Croix (de le) 39, 48
Cuvelerie (de la) 95

Damiens 112
Darquesne *215
Dassonville 43
Delaittres de Werimont . . 203
Voir *Laittres (de)*
De Lat 222
Delheid 198
Del Hove 108, 144
Del Hoves 106
Voir *Le Hove (de)*
Del Meurie 79
Delmoitié 175
Delwarde 168
Desalle. 219
Descamps. 197
Descotte 74
Des Gardins 184
Desmanet de Seines . . . *216
Despiennes 147, 190
Despons 136
Dobelain 52
Douillet 42, 169, *233
Douvryn *19
Druet . . . 66, 92, *99, 128, 129
Du Bois 29, 93, 151, 152, 157, 175
177, *189, 213
Dugniole 170
Dumon. 39, 179
Du Mont 12, 37, 38, 79, 80, 90, 130
Duplessis 193
Du Pont 190, 240
Durand 225, *228
Durant. 14

Egmont (d') 116
Elbecque (d'). 232
Erbanet 188
Esclifet 64
Eve 6
Evrard. 174

Faille (de) *233
Fi di gries 87
Fortamps 208
François Ier 14
Franeau 190
Franquet 53, 67, 111

Gaillart *234
Galopin 159, 162
Garcette 193
Gaultier 144
Gauve (de) 122
Gernaise 64
Ghillet. 159, 161
Ghoisset 49
Ghysels 167

Gognies (de) ou Goignies. 7, *26
Gontier 170
Griez 173, 231
Gudelin 147
Guidos. 103

Habarque ou Habart . . . *13
Hanon 45, 46, 48, 62, 163, 166.
*181, 194: 195, 196, 225
Hansen 26
Harchies (de) . . . 77, *78, 81
Hauchin (de). . . . 10, 120, *242
Haynnau (de) 85
Henry 63
Herbault 17
Herman 43
Hesdin 111
Heulin. 213
Hotriel. 132
Houdimont (de) 45
Hougnet 167
Hoymont (de) 51
Huart 5, 117
Huon . . 80, 90, 131, 213, 222

Isabeau 35
Ittre (d') 18, *19, *23

Jochet 124
Jocquet 105, 146, 187
Jonart 143, 148, 168, 172, 174, 213
Jonnart 227
Joquet 35
Julhe 223

Labricq 200
La Cosme (de) 191
La Forge (de) 70
La Forges (de) 191
Laittre (de) 153, 203
La Marte 51
Lattre (de 82, 188
Laurent 97, 122
Laverdeise 138
Le Barbien 89
Le Brayer 91
Le Clercq 235
Le Cordier. 62, 63
Le Cran dit Le Baccre 32, 139
182
Le Cuvelier 183
Le Dangereux 16
Ledoux 215
Le Droict 40, 172
Ledroit 29, 148
Le Flamencq de la Crois. . 48
Le Fontaine (de) 68
Le Hongre. . . *28, 36, 37, 38
Le Hove (de) . . . 140, 142, 176
Voir aussi Del Hove.
Le Maire de Bilquin . . 147
La Marte 51
Le Porte (de) 93, 94
Le Pot 180
Le Prince 3, 127, 147
Le Prinche 86
Le Rien 186
Lesloy (du) de Buissot . . 194
Le Tondeur 34
Le Visse *27, 138
Le Waitte 8, 11, *19, 33, 65, 69
97, 101, 110, 112, 113, 114, 115
121, *234
Libert 55, 57, 60
Lievemont (de). . . . 139, 182
Lis (du) dit Jolis 136
Lobé 232
Lobskowitz (de). 2

Looz-Corswarem (de) . . . 201
Lucas 224

Maillé 43
Malannoy *242
Manderlier 206
Marescault 148, 172
Margrève 169
Marguerite d'Autriche . . 190
Marguerite de Savoie. . . 179
Marie-Anne (cloche) . . . 225
Marie de Hongrie 179
Marin 40, 226
Marsile 192
Marsille 45, 163. 196
Mary 156, 208, 211, *212, 225, 229
Massart 185
Massenaire . . . 146, 160, 205
Maute 71
Maxellende (cloche) . . . 1
Michiel . . . 50, 67, 107, 123
Minne 157
Montengien (de) voir Mottenghien
Moreau 25, *143
Moriaut 88
Mottenghien *19
Mourtier (dou) 84
Mulpas 174, 182

Namur (de) 154
Noeps 42
Nœufmont 203

Ocnoyhtens 82
Offembais (d') 42, 233
Ossissinius 210
Otherem *233
Overlies 142

Palmesel *26
Papius *233
Patelleuse *26
Paternote 215
Parmentier *166
Passet 135
Pepart 132
Perdry 3
Petit 171, 208, 229
Petitjean 201
Philippe de Neri (St) . . . 27
Pien 193
Pollye (de) 9, *24
Posteau 237
Prez (de) 203
Prosper (cloche) 2
Pusven *26

Randoul 48
Rasse *26
Raulles 31
Recq 161
Recq ou Recques (de) 11, 110, 112
Regnier 147
Resteau 190
Rey 219, 224
Roche (de la) 152, 215
Rœulx (du) 9, 26, 49
Rogiers (de) 147
Roisin (de) *26, *70
Roizien *26
Rondeau 153, 164, 173
Rousseau 241

Sainte (de) 56
Saintes (de) 141
Saintes (des) 73
Sallet *234
Salmonsart 147

Sart (du) 104
Saubain 211
Sauters de) *19
Seiournet 64
Sergeant 214
Servais 93, 178
Snep 218
Stekeldoren 27, 138
Stocquelman 165
Surhon (de) 21
Surquin 3
Sussenaire 198
Sylvius *189

Tacqclart 180
Tournay (de) 145
Tramasure (de) 197
Trisart *78
Turmolle 71

Vainquart 199
Vanblanfelaers 101
Vanden Berghe *242
Vander Ghein 1
Vandernoort 23
Vanstrate 135
Vart 149
Vengomont (de) 182
Vergnies (de) 221
Vernito 153
Vienne dit Gievry *242
Villems 184
Vinchant (de) *230

Waitte 75
Walravens 220
Wart 59
Wasteel 10
Wasteels . . . *19, 22, *242
Wourmillon 89, 91
Wouters (de) *212, 225
Wyart 164

Ysabeau 32, 33
Yorck (d') 30
Yve (d') *78, 81

TABLEAU
DE
NOTRE-DAME DE MESSINES
A ENGHIEN

La princesse Béatrice de Silva, noble vierge portugaise, fonda, en 1484, le couvent de l'ordre de la Conception de Notre-Dame.

Lors de son arrivée à la cour de Castille et de Léon, Béatrice, à cause de sa beauté, fut demandée en mariage par plusieurs seigneurs ; le roi Jean II conçut de la passion pour elle.

La reine Élisabeth, par jalousie, la fit enfermer dans ses appartements où, par une cruauté sans exemple, elle la laissa trois jours sans manger et sans boire. Béatrice implora avec tant de ferveur la sainte Vierge qu'elle lui apparut, lui assurant qu'elle serait bientôt délivrée de cette prison. Ce qui se réalisa.

Un jour qu'elle se rendait à Tolède, deux frères mineurs (probablement des anges) lui annoncèrent qu'elle deviendrait la mère spirituelle d'un grand nombre de vierges illustres par la sainteté de leur vie.

La reine Isabelle, épouse du roi Ferdinand V, donna à Béatrice de Silva une maison royale, le palais Galaria, pour commencer son œuvre.

La pieuse princesse Béatrice, après avoir passé cinq années dans cette maison, portant l'habit des conceptionistes, obtint,

en 1484, du pape Innocent VIII, né à Gènes en 1432, pape de 1484 à 1492, un bulle qui, en reconnaissant cette congrégation, la soumit à l'ordre des citeaux.

La bienheureuse de Silva s'endormit dans le Seigneur, le 17 août 1490, à l'âge de 66 ans.

La reine Isabelle avait seul le privilège de la voir dans son couvent. Cette reine épousa à 17 ans, Ferdinand V, fils de Jean II le catholique, roi de Castille, d'Aragon, de Grenade et de Sicile.

En 1494, Alexandre VI, né en 1431 à Xativa près de Valence en Espagne, élu pape en 1492, mort en 1503, permit aux douze compagnes de Béatrice d'adopter la règle de Sainte-Claire, tout en conservant l'habit des conceptionistes.

La congrégation s'étendit en Belgique où leur premier couvent fut fondé à Enghien; plus tard on envoya des colonies à Verviers, à Liège et à Nivelles.

La duchesse Anne de Croy, épouse de Charles de Ligne, comte d'Arenberg, seigneur d'Enghien, qui affectionnait spécialement les religieuses d'Enghien, leur donna un petit tableau, de forme ronde, représentant une vision de la sainte Vierge. Il fut porté processionnellement au milieu d'une affluence énorme au couvent des conceptionistes, dit de Nazareth.

Ce tableau, représentant un fait miraculeux, a été déposé en l'église paroissiale d'Enghien par la supérieure de ce couvent, le 13 mai 1802. Depuis lors on y célèbre cette fête ainsi que cela se pratiquait autrefois en l'église des Conceptionistes. Cette madone continue à être le but de nombreux pèlerinages; on l'invoque spécialement pour la guérison des rhumatismes.

SLINGENEYER-DE WERCHIN.

UN EX-VOTO

A NOTRE-DAME DE MESSINES

A ENGHIEN

La lecture en séance publique de la notice qui précède, due à notre collègue M. Slingeneyer, attira l'attention sur l'histoire de la Vierge de Messines et sur son culte à Enghien. Un estimable habitant de cette ville nous apprit qu'il possédait un tableau commémoratif d'une double guérison obtenue par l'intercession de Notre Dame de Messines. C'était un de ces ex-voto comme on avait coutume d'en offrir, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aux sanctuaires vénérés de Hal, de Bon-Secours et d'autres lieux de pèlerinage.

Ce tableau est une très médiocre peinture sur toile datant du milieu du XVIIe siècle; il représente la sainte Vierge assise sur un trône et tenant l'enfant Jésus; devant elle sont agenouillés un jeune homme et une jeune fille en costume bourgeois, dans l'attitude de la prière.

Le seul intérêt que présente ce tableau qui vient d'être restauré et placé en l'église paroissiale d'Enghien, est l'inscription suivante :

Desen i daecgh maeyrte is Paule Joipaert
ghenesen van kruepelle aermen en voeten
*ende syne sustere van blint is sy sien ghewor^den^*
By de goede huelpe van H. moeder van Messinne.

En voici la traduction: Ce premier jour de mars, Paul Joipart fut guéri de la paralysie des bras et des jambes et sa sœur aveugle recouvra la vue, par l'intercession de Notre Dame de Messines.

Les anciens registres de l'état civil d'Enghien nous font connaître qu'au XVIIe siècle vivait en cette ville une famille Joipart, Juppart ou Joppart.

Paul Jupart épousa le 3 novembre 1644, Martine Polinais ou Polinesse, il mourut à Enghien, le 9 octobre 1670, il eut plusieurs enfants, tous nés à Enghien, savoir :

1° Paul, né le 6 août 1650;
2° Marguerite, née le 17 décembre 1651;
3° Catherine, née le 30 janvier 1654 ;
4° Adrien, né le 4 novembre 1657.

Ce sont vraisemblablement les deux premiers enfants Paul et Marguerite qui auront obtenu leur guérison de la Vierge de Messines. Le 7 mai 1682, Paul épousa Marie-Josine Bruier ou Bruwier, dont il eut trois enfants nés tous à Enghien, savoir :

a) Jeanne, née le 12 mars 1685 ;
b) Charles, né le 10 août 1688 ;
c) Jacques, né le 12 novembre 1690.

Ce sont les seules indications que nous fournit l'ancien état civil d'Enghien; après 1690, on ne relève plus aucun acte sur cette famille qui, sans doute, aura quitté notre ville.

E. M.

NÉCROLOGIE

FÉLIX WIELANT

MEMBRE EFFECTIF

Notre cercle a perdu en M. Félix Wielant, révérend curé de Bellingen, un membre qui, dans une position relativement modeste, a bien mérité de l'archéologie.

Né à Hérinnes le 17 février 1825, d'une famille des plus honorables, il était fils de maître Pierre-Joseph Wielant, notaire, d'abord à la résidence de Gammerage, puis à Hérinnes.

Il était le septième de huit enfants (1); sa mère Marie-Thérèse Alaert lui fut ravie alors qu'il n'avait pas atteint sa troisième année. Les travaux multiples de son étude ne permirent pas au père de s'occuper autant qu'il l'aurait voulu des enfants les plus jeunes; Félix commença ses études humanitaires assez tard au petit séminaire de Malines, où Dieu le retint pour étudier la philosophie et la théologie.

Il fut ordonné prêtre le 17 décembre 1853, à l'âge de 28 ans.

Dans les différents postes de vicaire qu'il a successivement

(1) Un des aînés est M. J.-B. Wielant, notaire audit Hérinnes, membre effectif de notre cercle, et chevalier de l'Ordre de Léopold, de la nomination de M. le ministre Devolder.

occupés, M. Wielant s'est fait aimer des fidèles par son zèle pour le bien, et par une charité inépuisable, qui allait quelquefois jusqu'à l'imprudence, s'il est possible qu'il y ait de l'excès dans la plus noble des vertus.

Cette charité sans bornes, il a continué à l'exercer jusqu'à la fin de sa vie, se dépouillant de tout pour les pauvres, de manière qu'il est mort vraiment pauvre lui-même, et qu'il aurait souffert des privations réelles s'il n'avait eu son frère, le notaire, qui l'aimait beaucoup, et l'aidait toujours à se tirer des embarras où le mettait ses largesses.

Le Rév. M. Wielant est devenu curé à Offus-Rammillies, le 24 septembre 1869. Là, il a travaillé très judicieusement à meubler avec goût la nouvelle église, aidé par une famille de l'endroit aussi religieuse et bienfaisante que riche.

Appelé à la cure de Bellingen, un ancien prieuré de Bénédictins, il s'est efforcé de rétablir le pèlerinage, jadis fort renommé, du bienheureux Drogon ou Druon, et il a publié, dans nos annales, un travail sur l'*église de Saint-Josse à Breedhout* (t. I, pages 260 et suiv.) et une notice sur des *Reliques insignes de ce saint, du bienheureux Drogon et d'autres saints*, qu'il avait eu le bonheur de découvrir en 1881 sous les combles de l'église, où elles avaient été cachées au temps de la Révolution française. (T. II, pages 370 et suiv.)

Notre collègue avait retrouvé, en outre, deux dalles tumulaires fort curieuses dont il a pris des calques pour les collections du cercle. Ce sont, selon toute probabilité, les pierres qui recouvraient les sépultures d'Engelbert II, seigneur d'Enghien et d'Adeluya d'Avesnes, son épouse, qui avaient été, selon leur demande, enterrés dans l'église du prieuré de Bellingen dont ils étaient les bienfaiteurs (1).

(1) E. Matthieu, *Histoire d'Enghien*, p. 46-48. — *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. I, p. 199.

Pendant le cours de l'année 1885, les forces du bon curé commencèrent à diminuer sensiblement, et la mort l'a enlevé à la reconnaissance et à l'amour de ses paroissiens le 14 décembre 1885.

Il repose en paix à l'ombre de la belle église, à la restauration de laquelle il consacrait tous ses efforts, s'occupant aussi de la décoration intérieure, après l'avoir déjà dotée d'une châsse ogivale destinée aux reliques qu'il avait retrouvées, ainsi que d'un très beau confessionnal.

Requiescat in pace.

E. Van Cauwenberghs,
curé-doyen à Hérinnes

Lu en assemblée générale du 23 décembre 1886.

AMAND VANDERKELEN

MEMBRE EFFECTIF

Le Cercle archéologique d'Enghien, vient de faire une nouvelle perte bien sensible en la personne de M. Amand Vanderkelen, curé émérite, décédé le 12 août 1886.

Amand Vanderkelen était un enfant d'Enghien. Il naquit le 27 février 1817. Il fit ses études d'humanités au collège de cette ville, sa philosophie au petit-séminaire de Bonne-Espérance, et ses cours de théologie au séminaire de Tournai. Ordonné prêtre en 1842, il fut successivement vicaire à Biévène, à Everbecq et à Houdeng-Gœgnies. En 1865, il fut promu à la cure de Solre-Saint-Géry. Après avoir travaillé et fait le bien pendant 15 ans dans cette paroisse, désirant de se rapprocher du pays natal et de sa famille chérie, il demanda et obtint la cure d'Hoves, en 1870. Il se dévoua pendant quatorze années au bonheur de ses nouveaux paroissiens et abandonna, en 1884, l'exercice du saint ministère, pour venir passer le reste de ses jours à Enghien, au milieu de ses proches. Il mourut inopinément le 12 août 1886.

Amand Vanderkelen était un prêtre exemplaire. La simplicité, la modestie, la droiture et la bonté, formaient le fond de son caractère. Dans sa vie sacerdotale, rien d'éclatant, rien d'extraordinaire..., mais tout fait avec soin, avec ordre, avec exactitude et avec un dévouement sans bornes.

Comme membre du Cercle archéologique, il était un de ses premiers fondateurs et il se distinguait par son assiduité à toutes les séances.

J. Bocqué.

LOUIS-ALPHONSE-JOSEPH PETIT

MEMBRE CORRESPONDANT

Louis-Alphonse-Joseph Petit, curé de Baudour, membre effectif du Cercle archéologique de Mons, membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique, correspondant du Cercle archéologique d'Enghien, etc.. est décédé en sa paroisse, le 19 février 1887.

C'était un prêtre possédant à un haut degré les vertus nécessaires pour le saint ministère. Il y joignait un ardent amour pour l'étude. Ses goûts l'amenèrent à consacrer ses loisirs aux recherches historiques et archéologiques; il s'appliqua spécialement à faire revivre les annales des villes et des communes du Hainaut. Il a publié l'histoire des villes de Péruwelz, de Saint-Ghislain, de Chièvres et de Leuze, et des notices sur plus de cinquante villages de cette province.

Ses travaux lui donnent une place marquante parmi les historiens les plus féconds; ils accusent beaucoup de recherches, notamment dans les dépôts d'archives de l'État et des communes; ils sont généralement d'une lecture agréable. On pourra reprocher à l'abbé Petit de n'avoir écarté que faiblement les récits légendaires et fabuleux dont nos anciens chroniqueurs ont rempli les annales du Hainaut, mais notre collègue n'aimait pas à dépouiller l'histoire de toute poésie.

Les funérailles de l'abbé Petit ont eu lieu le 22 février dernier, au milieu d'une affluence considérable. M. L. Devillers, président du Cercle archéologique de Mons, a rendu un juste hommage à ce collègue estimé et laborieux. M. le chanoine Ponceau, curé-doyen de Lens, a prononcé son éloge funèbre.

Au cimetière de Péruwelz, où l'inhumation a eu lieu, M. E. Matthieu, secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien et membre correspondant de l'Académie d'archéologie, a lu le discours suivant :

Messieurs,

Avant de quitter cette tombe, permettez-moi, au nom de l'Académie d'archéologie de Belgique et du Cercle archéologique d'Enghien, de rendre un dernier et légitime hommage au prêtre vénéré, au laborieux collègue, à l'ami dévoué dont nous déplorons la perte.

Louis-Alphonse-Joseph Petit naquit à Péruwelz, le 14 octobre 1813; il appartenait à une de ces anciennes familles où les traditions d'honneur, de dévouement et de générosité sont héréditaires. Aussi, après de solides études humanitaires, le jeune Louis n'hésita pas à embrasser une carrière toute d'abnégation; il entra au séminaire et fut ordonné prêtre le 22 septembre 1838. Dès l'année précédente, l'évêque de Tournai, appréciant la maturité d'esprit et les aptitudes du séminariste, lui avait confié une chaire de professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance. Sa santé ne lui permit pas de se consacrer longtemps à l'enseignement; son amour excessif du travail réclamait une diversion dans le ministère actif; en 1842, il fut nommé vicaire de la paroisse de Saint-Jean, à Tournai; peu d'années après il fut promu à la cure d'Hertain, en 1846; puis de Ladeuze, en 1851, et enfin, en 1856, de Baudour. Une voix autorisée a redit les vertus et les qualités éminentes du prêtre; pendant trente ans d'ailleurs les habitants de Baudour ont su apprécier la piété, le dévouement et l'abnégation de leur bien-aimé pasteur.

Laissez-moi, messieurs, vous rappeler brièvement la part si

active prise par l'abbé Petit au mouvement scientifique et archéologique. Il débuta, en 1861, par la publication de *Recherches historiques sur le village de Baudour*. Cette monographie qui accuse chez son auteur un esprit patient d'investigations et des connaissances sérieuses, n'était qu'un premier pas dans une voie où notre collègue réussit à se distinguer. Depuis lors jusqu'à ses derniers jours, il ne s'écoula pas une année où il ne publia une notice sur une localité ou une institution de l'ancien Hainaut. A dater de sa nomination comme membre effectif du Cercle archéologique de Mons, — le 5 janvier 1862, — il ne se rencontre presque aucun volume dû à cette compagnie savante où l'on ne remarque des preuves de sa féconde activité.

La première intitution scientifique de la province, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, lui décerna jusque quatre fois des distinctions honorifiques des plus flatteuses pour ses monographies des villes de Péruwelz, de Saint-Ghislain et de Leuze.

De tels succès lui valurent bientôt le diplôme de membre de l'Académie d'archéologie de Belgique; l'abbé Petit se fit un devoir de collaborer à ses travaux, notamment par une *Histoire de la ville de Chièvres*, œuvre mentionnée avec éloge dans le dernier rapport sur le concours quinquennal des sciences historiques. D'autres sociétés savantes tinrent à honneur d'associer à leurs études ce chercheur infatigable.

L'abbé Petit a participé dans une large mesure au mouvement qui poussait des esprits éminents vers les investigations de l'histoire. Il accueillit avec bonheur l'idée de réunir annuellement des congrès archéologiques et participa au Congrès d'Anvers. Ses études le poussaient surtout à la rédaction de monographies de villes et de localités rurales. Écrites avec simplicité et clarté, elles intéressent toujours; elles lui survivront comme un monument de son activité et de son savoir.

Lorsque la maladie qui devait l'enlever, le condamna à l'inaction, il se préoccupait de l'impression de l'histoire de la ville de Leuze, pour laquelle la Société de sciences du Hainaut lui avait décerné la médaille d'or. Il a eu le regret, dans ses derniers moments, de ne pas voir terminé cet important ouvrage Il laisse encore d'autres travaux relatifs aux communes des cantons de Chièvres et de Lens qui seront, espérons-le, publiés prochainement.

Non content de travailler pour lui, l'abbé Petit mettait avec une extrême obligeance le savoir qu'il s'était acquis au service de ses amis et de ses collègues; il s'empressait de leur communiquer les indications qu'il avait recueillies, de les aider de conseils toujours pratiques; il aimait à encourager et à pousser les autres dans la voie où il avait marché avec tant de persévérance S'il m'est permis de rappeler ici un souvenir tout personnel, c'est surtout à l'abbé Petit que je dois d'avoir été initié aux recherches archéologiques.

Cher et vénéré maître, je n'oublierai pas tes précieuses leçons, je n'oublierai jamais cette affection toute particulière que tu me portais et à laquelle je dois tant de jours heureux! La mort impitoyable t'a ravi, alors que tu semblais encore si nécessaire à tes amis, à tes collègues. Dieu, nous n'en doutons pas, a voulu donner à tes vertus la récompense qu'elles méritaient.

Cher abbé Petit, ton souvenir impérissable nous reste, en attendant de nous retrouver dans une vie meilleure. Cher collègue, ami vénéré, adieu!

PUBLICATIONS
DE L'ABBÉ L.-A.-J. PETIT

1861. — 1. *Recherches historiques sur le village de Baudour.* Boussu, L. Bailly, 1861. In-12 de 231 pages.

1862. — 2. *Pièces détachées sur Belœil.* 5 pp. in-8° dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III.

1863. — 3 *La maison hospitalière d'Hautrages*, 29 pp. et 2 planches. (Mêmes *Annales*, t. IV.)

4 *Notices sur des édifices religieux du Hainaut.* (Mêmes *Annales*, t. VI, IX, XI et XV.)

1865. — Elles comprennent : 1. Ancienne chapelle du Vieux-Leuze; 2. Église d'Hensies; 3. de Lens; 4. de Quaregnon; 5. de Villerot; 6. d'Hautrages; 7. d'Aulnois; 8. de Baudour; 9. de Tertre; 10. de Wamuel. (22 pp. et 2 planches.)

1869. — 11. Église de Hainin; 12. de Neufmaisons; 13. de Montignies-lez-Lens. (8 pp.)

1873 — 14. Église et chapelle sépulcrale de Boussu. (12 pp.)

1878. — 15. Église de Jurbise; 16. de Chaussée-Notre-Dame; 17. de Louvignies; 18. de Masnuy-Saint-Pierre; 19. de Masnuy-Saint-Jean. (8 pp.)

1866-1867. — 5. *Notices sur des localités du Hainaut* (*Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 2me série.) 80 pp.

1867. — 6. *Pommerœul, Ville et Burbant.* (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXI)

1868. — 7. *Notice historique sur Belœil.* 35 pp. avec pl. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII.)

1869. — 8. *Notice sur le village et la procession de Wasmes.* 18 pp. avec pl (Mêmes *Annales*, t. VIII.)

1869. — 9. *Notice sur le village de Ghlin*, 48 pp. et pl. (Mêmes *Annales*, t. IX)

1871. — 10. *Chapelle et ancien hôpital d'Hautrages, appelés communément l'Hopitau.* 11 pp. (Mêmes *Annales*, t. X.)

1871. — 11. *Histoire civile et religieuse de la ville de Péruwelz.* Mémoire qui a obtenu la médaille de vermeil au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. de 1869-1870. Mons, Dequesne, Masquilier. 121 pp. et pl. — Publiée dans les *Mémoires et publications* de cette société, 3me série, t. VI.

1872. — 12. *Histoire civile et religieuse de la ville de Saint-Ghislain.* Mons, Dequesne-Masquilier. 178 pp. et pl. Mémoire qui a obtenu la médaille de vermeil au concours de la même société,de 1870.—Publiée dans le tome VII, 3me série, des *Mémoires*.

1873. — 13. *Des conséquences funestes de l'ivrognerie pour l'individu qui s'y livre comme pour la société et des moyens préventifs les plus propres à extirper ce vice ou tout au moins à en arrêter l'extension.* Mémoire qui a obtenu la Mention honorable au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut de 1872. Mons, Dequesne-Masquilier. 80 pp.

1873. — 14. *Église de Cordes.* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI.)

1875. — 15. *Les communes du canton de Péruwelz.* 70 pp. (Mêmes *Annales*, t. XII.)

1880. — 16. *Les communes du canton de Quevaucamps.* 137 pp. (Mêmes *Annales*, t. XVI.)

1880. — 17. *Histoire de la ville de Chièvres.* Anvers, J. Plasky, 1880. In-8° de 210 pp — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 3me série, t. VI.

1882. — 18. *Découverte à Chièvres* (*Bulletins du cercle archéologique de Mons*, 4e série.)

1887. — 19. *Histoire civile et religieuse de la ville de Leuze, en Hainaut.* Mémoire qui a obtenu la Médaille d'or au concours de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, Dequesne-Masquilier. 466 pp et pl. Imprimé dans les *Mémoires et publications* de cette société, 4e série, t. IX.

En outre l'abbé Petit laisse deux manuscrits intitulés : *Les Communes du canton de Chièvres ; — Les Communes du canton de Lens*, dont le cercle archéologique de Mons va entreprendre la publication.

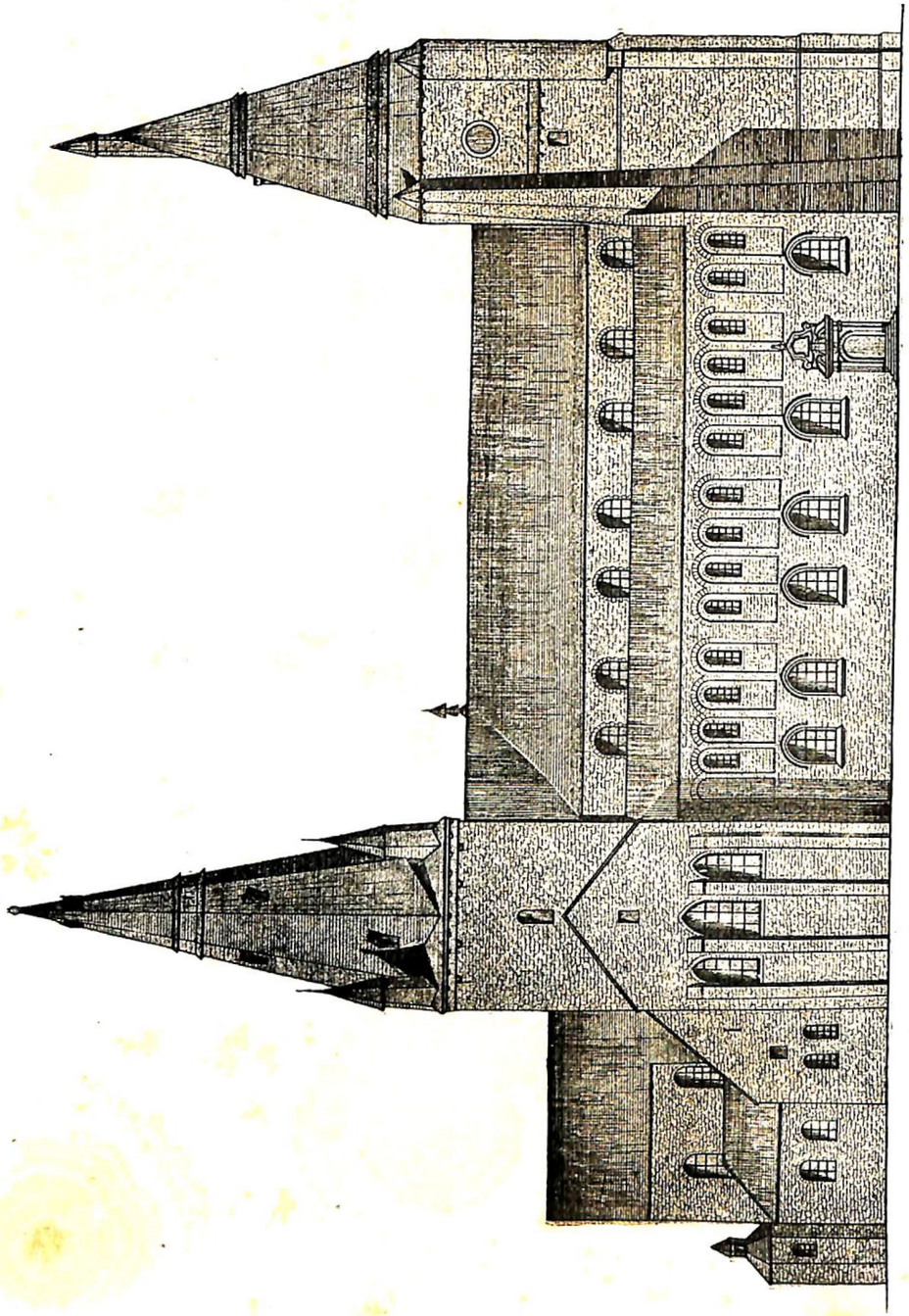

ÉGLISE DE SAINT-VINCENT A SOIGNIES

UNE EXCURSION

A BRAINE-LE-COMTE, SOIGNIES ET HORRUES

La mode est aux excursions. Comme en toutes choses surtout quand la mode s'en mêle, on fait souvent des excursions, permettez-moi l'expression, sans intelligence, laissant aux seuls caprices du hasard le soin de faire découvrir les curiosités parsemées sur la route; ou bien on voyage pour voyager, dans le seul but de parcourir du pays, ou d'être absent de chez soi comme son voisin, pendant quelques jours de l'année; ou bien encore on se contente de suivre fidèlement les grandes lignes tracées par les guides officiels, Joanne, Bædeker ou d'autres.

Il est toujours bon, lorsqu'on désire voyager avec fruit et avec l'intention de s'instruire, de tracer d'avance son itinéraire et non pas de courir de gare en gare comme des *colis humains*, sans jamais noter une impression, ni crayonner un site. Il faut aussi laisser une part à l'imprévu, cela ne manque pas de charme, et ne pas se déclarer satisfait en emboîtant servilement le pas de ses devanciers. C'est souvent des excursions d'exploration, faites avec discernement et un but déterminé qu'on retire, si je puis m'exprimer ainsi, la plus grande somme de profit intellectuel.

Le Cercle archéologique d'Enghien, ne voulant pas rester en arrière dans une voie déjà parcourue avec succès par plusieurs de nos cercles voisins, a décidé d'organiser chaque année une excursion, et cela autant que possible dans les environs, et d'y visiter en détail les monuments intéressants, d'y remémorer les souvenirs des temps passés.

La première de ces promenades a eu lieu le 18 septembre 1886 et avait pour objet la visite des villes de Braine-le-Comte et de Soignies et de la petite commune d'Horrues.

Nous allons tâcher d'en donner un compte rendu aussi fidèle que possible.

Environ une cinquantaine de membres des Cercles archéologiques de Mons, de Charleroi, de Nivelles et d'Enghien avaient répondu à l'appel de la société organisatrice, et comme nous le verrons par la suite ils n'ont ce jour-là perdu ni leur temps ni leur argent.

Citons parmi les excursionnistes :

Du Cercle d'Enghien : MM. H. de Cordes, vice-président ; Matthieu, secrétaire ; doyen François, Croquet, Monnier, Raick, Vanderschueren, G. Zech-Du Biez.

Du Cercle de Mons : MM. Devillers, président ; Hachez, vice-président d'honneur ; Debert, secrétaire ; comte d'Auxy de Launois, trésorier ; Bernier, A. Decamps, G. Decamps, Filet, Francart. Jennepin, Hoyaux, Hubert, Michez, Prud'homme J. de Soignie.

De la Société de Charleroi : MM. N. Cloquet, notaire Hanon, Bouillon, Louis Cloquet, Fiévet, conseiller Hasard.

De la Société de Nivelles : MM. Lebon, président ; Hivin, vice-président ; Jamart, secrétaire ; Hanon, trésorier ; Bulckens.

I

BRAINE-LE-COMTE

Une partie seulement de la caravane visita Braine-le-Comte, quoique cependant plusieurs points y méritent l'attention de l'historien et de l'archéologue. Cette ville, comme bien d'autres du Hainaut, est une ancienne place fortifiée. Il reste quelques vestiges des remparts ; entre autres une tour dans un jardin de la rue d'Horrues, et des débris d'arcades le long du sentier qui part de cette rue pour aboutir à la rue d'Enghien.

Le donjon, — ou partie du château-fort construit en 1150 par Baudouin IV, dit le Bâtisseur, — que tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de Braine ne savaient où placer, ce donjon, dit M. J. Petit dans sa *Notice sur Braine-le-Comte*, a été retrouvé par M. l'abbé Dujardin, curé de la paroisse de Saint-Géry, à la place exacte que lui assignait la tradition en face de l'église. La base en existe presque intacte dans la propriété de M. le notaire Hanon. Elle prend pied dans un jardin de la rue d'Enghien, (jadis rue des Fauconniers), et repose sur un massif de rochers ; sa hauteur est de 6 m. 20 au-dessus du sol du jardin, et de 8 m. 60 au-dessus du niveau de la rue. Le tronçon subsistant de la tourelle du guet s'élève à 9 m. 38 au-dessus du pavé de la même rue.

Une autre vieille tour, dite *Tour à kiés, (tour aux chiens)*, existe encore également dans une propriété de la rue de Nivelles. Cette dénomination lui est venue de ce que le comte Baudouin IV y élevait une meute de chiens.

L'hôtel de ville, en style Renaissance, date du XVIe siècle et a été vraisemblablement bâtie en deux fois. Le côté gauche

de la façade, entièrement en pierres de taille, est beaucoup plus ornementé que la partie de droite qui semble moins ancienne. Cette construction appartient, depuis 1710, à la famille d'Arenberg, par suite de l'acquisition qu'en fit à cette époque le duc Léopold d'Arenberg. Il ne faudrait pas de bien grandes dépenses pour en faire une maison communale très convenable, tout en lui conservant son caractère primitif; et il est très probable que la famille princière qui en est propriétaire et qui la loue à la ville, ne serait pas éloignée de favoriser cette restauration.

L'ancien couvent des Dominicains, construit en 1637, et situé rue de Mons, est actuellement occupé par les sœurs Récollectines; la façade de l'église, en style Renaissance, ne manque pas d'un certain cachet tout à fait typique. Elle est bâtie avec ce caractère uniforme, que revêtent presque tous les édifices de cette époque. Le portail, d'un aspect gracieux, se compose de quatre colonnes des ordres dorique et composite, surmonté d'une niche contenant une statue de la sainte Vierge, le tout en pierres d'Écaussinnes. La partie supérieure de la façade est ornée d'un grand nombre de sculptures et se termine par un fronton triangulaire. Deux obélisques placées de chaque côté contiennent des inscriptions.

L'intérieur de cette église se distingue par l'harmonie architectonique qui y règne. Sa voûte en plein cintre, la coupe, la forme et l'encadrement des huit fenêtres qui l'éclairent de chaque côté, les pilastres qui séparent chacune d'elles, la corniche qui circule tout autour du vaisseau, jusqu'au maître-autel et le mobilier, tout est du même style et offre de l'époque de la Renaissance un type complet, qui, dans son ensemble, est d'un très heureux effet.

Sur la grand'place, mentionnons aussi quelques maisons particulières, dont les façades offrent des restes d'architectures ogivales et du XVIIe siècle, et rendons-nous directement à l'église paroissiale qui, sous le vocable de saint Géry, s'élève sur le versant de la colline, aux confins de la ville.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GÉRY

Ce monument passa par de nombreuses vicissitudes. Du temple primitif, bâti, dit-on, au VIIe siècle par saint Géry, cinquième évêque de Cambrai, auquel il fut plus tard dédié, il ne reste que le souvenir légendaire.

A cette première église succéda une seconde en style de transition romano-ogivale, et au XVIe siècle cette dernière subit encore une transformation presque complète par l'adjonction d'un nouveau chœur (1521), la substitution de nefs collatérales aux anciens bas-côtés et le remplacement des murs de la nef par des colonnes cylindriques (1547).

L'édifice tel qu'il se présente actuellement est de style ogival, composé d'une nef centrale, divisée en quatre travées, et de deux nefs collatérales, flanquées d'une double rangée de chapelles, de dimensions inégales.

Une tribune, composée de trois doubles arcades à claire-voie, reposant sur des piliers en marbre rouge, d'ordre composite, forme clôture entre le chœur et la nef principale. Elle est ornée d'un certain nombre de statuettes, représentant les quatre vertus cardinales et les trois vertus théologales; une galerie, qui anciennement servait de jubé, la surmonte. Depuis quelque temps les orgues ont été placées au fond de l'église sur une tribune en bois de chêne. On y arrive par l'escalier du clocher.

Ce qui est particulièrement remarquable à l'église de Braine-le-Comte, c'est le rétable qui domine le maître-autel. C'est une véritable œuvre d'art, digne au plus haut point de toute l'attention des archéologues (1). Il se compose de deux étages super-

(1) Des dessins de ce rétable ont été publiés par GAILHABAUD. L'architecture du Ve au XVIIe siècle, *Le rétable de saint Géry*, Paris 1858 et VAN YSENDYCK, Documents classés de l'art dans les Pays-Bas du Xe au XVIIIe siècle; 20me livraison, *Rétable de saint Géry*, planche 10.

posés, comprenant chacun trois haut-reliefs et représentant les divers épisodes de la vie de Notre Seigneur. Des niches, ornées chacune d'une statuette de saint, remplissent les interstices. Dans la partie inférieure trois bas-reliefs figurent : 1° la pluie de manne dans le désert; 2° la Pâque juive; 3° la dernière Cène. Il se termine par un ciborium, ou tabernacle en forme de pyramide à trois degrés, portant dans sa partie inférieure les quatre évangélistes, saint Pierre et saint Paul, au centre les autres apôtres, et au sommet un pélican personnifiant l'amour de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. Ce rétable, en pierre tendre, porte l'inscription suivante : *Optimates populusque Brœniæ Comitis sacratissimæ Eucharistiæ posuerunt, anno 1577.*

La colossale statue de saint Christophe, patron secondaire de l'église, et l'énorme piédestal sur lequel elle se dresse, attirent sans peine l'un et l'autre le regard du visiteur, non seulement par leurs proportions tout à fait extraordinaires, mais aussi par un certain fini d'exécution incontestable. Ils datent certainement du XVe siècle.

Une autre curiosité que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le grand nombre de pierres tombales, qui anciennement tenaient lieu de pavement, et qui depuis qu'elles ne servent plus à cet usage, ont été adossées, au moins les plus remarquables, aux parois de l'église, et un grand nombre malheureusement en dehors, dans l'ancien cimetière. La pierre tumulaire de Philippe de Gognies, taillée en demi-bosse et qui se trouve au chevet du chœur, derrière le maître-autel, porte le millésime de 1557 et est dans un état de parfaite conservation. C'est regrettable qu'on n'ait pu la mettre à une place plus abordable pour le public (1).

N'oublions pas de visiter aussi la chapelle des fonts baptis-

(1) M. le vicaire Croquet a traité ce sujet in-extenso dans son *Épitaphier de Braine-le-Comte*, étude qu'il a publiée dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tome III, pp. 45-129.

maux, qui se trouve à l'extrémité de la nef latérale de droite(1); elle est entourée des pierres tumulaires de divers membres de la famille Hanon, une des plus anciennes de Braine-le-Comte, et un grillage en fer forgé, d'un joli travail, lui sert de fermeture.

L'appareil en briques des voûtes, ainsi que toutes les nervures, ont été récemment débarrassés du plâtrage qui les recouvraient. Il en est de même des piliers. Ce travail a produit le meilleur effet, et nous ne pouvons qu'en féliciter M. le curé Dujardin et M. le vicaire Croquet qui, avec beaucoup d'empressement et de gracieuseté, ont servi de guides aux excursionnistes. C'est à l'intelligente initiative de ces ecclésiastiques, tous deux parfaitement entendus dans ce genre de travaux, que sont dues les nombreuses restaurations dernièrement pratiquées, et qui ont rendu en partie à l'église de Braine son caractère primitif. Nous faisons des vœux pour qu'on ne s'arrête pas en si bonne voie, et nous espérons que cette œuvre si heureusement entamée, trouvera des continuateurs qui la mèneront à bonne fin.

Dans la chapelle de la sainte Vierge un nouvel autel (2) dédié à la Mère de Dieu a été placé en 1885. Il est en pierres d'Écaussinnes (3) et a été exécuté en style gothique d'après un plan très heureux, dû à M. l'architecte Bruyenne.

La plupart des fenêtres du chœur, celle de la chapelle du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge, ainsi que celle des fonts baptismaux, sont depuis peu ornées de vitraux, d'un très bon goût et d'une belle exécution. Ils ont été donnés à l'église par diverses familles de la paroisse.

Un petit bâtiment, actuellement sans destination, communique par une ouverture disgracieuse avec le fond de la nef

(1) M. le notaire J. Hanon s'est chargé des frais de restauration de cette chapelle.

(2) Il est dû à la générosité de Mme Vve Edmond Du Bois.

(3) Provenant, croyons-nous, des carrières de MM. Velge et Cornet.

gauche. En perçant dans toute sa hauteur l'arcade qui se dessine dans sa partie antérieure, on en ferait le pendant des fonts baptismaux, et plusieurs pierres tumulaires, reléguées maintenant dans des coins obscurs, y trouveraient leur place (1).

A gauche du chœur, à l'opposé de la sacristie, se trouve l'ancienne chapelle du sépulcre (c'est la base du clocher primitif qui se trouvait à l'angle du chœur et du transept gauche, *empriés le clockier*). Pour le moment, ce n'est qu'un réduit servant à remiser certains objets du culte Il serait aisé d'en tirer parti, et d'y faire une jolie petite chapelle, qui aurait directement accès dans l'église. Il suffirait pour cela d'enlever l'autel de saint Géry, qu'on pourrait placer dans la troisième chapelle servant actuellement d'entrée ou de portail latéral.

Une heureuse innovation serait encore, nous semble-t-il, le déplacement du portail, dont nous venons de parler. Une seconde entrée de l'église trouverait mieux sa place dans la quatrième chapelle de gauche, dite chapelle de Saint-Antoine, à l'endroit même où se trouve maintenant un confessionnal.

Qu'on nous permette, avant de quitter ce monument, de signaler une sorte d'anomalie que nous n'avons jamais comprise. Pour arriver à l'église, il faut monter une pente assez rapide, et à peine en a-t-on franchi le seuil, qu'il faut descendre une marche, et on est tout surpris de voir que le pavement va en s'abaissant, depuis la porte jusque l'ambon. Il nous semble qu'un pavement horizontal vaudrait mieux, dut-on ajouter, soit à l'entrée du chœur, soit à l'extérieur, deux ou trois marches; ce qui ne pourrait que contribuer à l'élégance de l'édifice.

(1) C'est en cet endroit que le jour même de notre visite, notre collègue, M. le docteur N. Cloquet, a remarqué dans cette amorce de l'ancienne travée des débris d'un âge antérieur On y reconnaît parfaitement, enchassés dans la maçonnerie, des restes de tuiles romaines et une petite colonnette d'environ 0 m. 70 cent , ce qui révèle évidemment le caractère de construction romane.

II

SOIGNIES

De Braine l'on se rendit à Soignies.

A notre arrivée en cette ville, nous primes le chemin de l'hôtel de ville, où M. l'échevin Couder, en remplacement de M. le bourgmestre empêché, nous souhaita la bienvenue, en quelques paroles pleines de cœur, auxquelles répondit le vice-président de notre société, M. le juge de Cordes. Après cette réception, nous nous dirigeâmes immédiatement vers la collégiale, but principal de notre visite.

Nous y fûmes reçus par le conseil de fabrique tout entier, ayant à sa tête le vénéré doyen de Soignies, M. le chanoine François, qui avec une bienveillance dont nous ne sûmes assez le remercier, se fit, pendant plus de deux heures, notre cicérone éclairé, nous signalant toutes les particularités de son église, jusque dans leurs moindres détails.

Tâchons de résumer ici en quelques notes succinctes les explications qu'il nous donna à cette occasion.

Soignies doit son origine à Vincent Madelghaire, seigneur du Hainaut, qui, pour se soustraire aux fastes des cours et aux vanités de ce monde, vint fonder vers l'an 650 un monastère en cet endroit, jusqu'alors inculte et désert.

Ce premier oratoire ainsi que les habitations qui l'entouraient, furent complètement détruits par les hordes barbares des Normands, vers le milieu du neuvième siècle.

Quand songea-t-on à relever Soignies de ses ruines? On n'est pas d'accord sur cette date.

Mais généralement on attribue au puissant archevêque de

Cologne, saint Brunon, gouverneur de la Lotharingie, vers l'an 965, l'établissement à Soignies d'un chapitre de chanoines réguliers de saint Augustin, qui remplaça dès lors l'ancienne communauté, et la reconstruction de l'église de cette ville.

C'est ce monument, qui existe encore aujourd'hui, et qui, malgré les transformations, souvent malheureuses, que les vicissitudes des temps y ont apportées, excite encore de nos jours au plus haut point l'intérêt et l'admiration de l'historien et de l'archéologue.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT A SOIGNIES

A en juger par les beaux restes qui en subsistent, l'on peut dire que cet édifice fut un des plus considérables du style roman élevés en Belgique. Nous nous bornerons à le considérer sous trois points de vue : 1° l'extérieur; 2° l'intérieur; et sous l'un et l'autre aspects, nous tâcherons autant que possible, de faire la comparaison entre l'état primitif et l'état actuel ; et 3° nous dirons ce qu'il devrait être si un jour, jour que nous appelons de tous nos vœux, Dieu permettait la restauration de son antique temple.

« Prise dans son ensemble, dit Charles Hen, dégagée d'arcs-boutants et de contre-forts, l'antique église de Saint-Vincent vous frappe par sa carrure massive, par sa nudité imposante et sombre. N'étaient les deux tours qui la surmontent et qui l'annoncent de loin au passant, vous la prendriez plutôt pour une forteresse que pour un temple chrétien, c'est que l'homme qui en a posé la première pierre a laissé son image tout entière sur la face rugueuse du monument; c'était un prêtre mais il maniait le glaive, en même temps que l'encensoir. »

A part les arcs-boutants, qui n'existaient pas encore à cette époque, cette appréciation de M. Hen, comme nous le verrons tout à l'heure, n'est pas tout à fait dénuée de vérité.

ÉGLISE DE SAINT-VINCENT A SOIGNIES

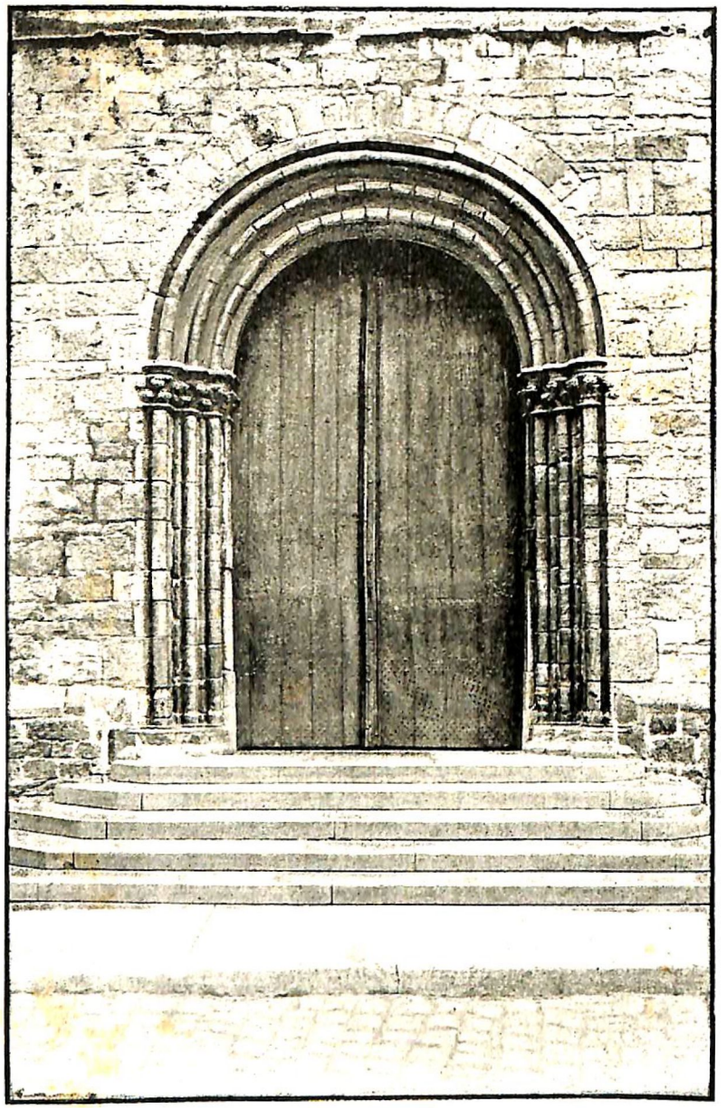

PORTAIL PRINCIPAL

Jetons avant tout un coup d'œil sur l'extérieur de la collégiale.

Extérieur. — Il ne présente que des murs plats et unis construits en moellons irréguliers, noyés dans le mortier; les contreforts sont peu saillants et pour la plupart formés de pilastres rectangulaires, montant droit jusqu'au faîte, sans aucun étage retraité. Deux contre-forts sont cependant dignes d'une mention spéciale, ce sont ceux qui servent d'appui au chevet du sanctuaire (1). Tous les angles en sont émoussés, et sous leur forme semi-cylindrique, ils ont l'apparence de demi-colonnes engagées et se terminent en forme de cônes (2).

Deux curieux spécimens de portes de la période romane méritent aussi qu'on s'y arrête. La grand'porte d'entrée a son archivolte composé de plusieurs tores concentriques, retombant sur des colonnettes, disposées en retraite les unes des autres, et travaillés avec soin. Le tympan est formé en maçonnerie, mais n'est orné d'aucune sculpture (3).

La porte, qui communique à droite de la nef latérale avec l'ancien cloître de la collégiale, est une porte romane dont on rencontre peu d'exemples. C'est une baie rectangulaire fermée,

(1) Le chanoine Reusens, dans la 1re édition de ses *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 355, dit : « On voit deux contre-forts semi-cylindriques à la petite chapelle adossée au chevet du chœur de l'église de Soignies; mais nous n'oserions pas affirmer que cette chapelle fait partie des constructions primitives du monument. » Nous pensons que le savant archéologue fait ici erreur, les contre-forts sont adossés au chevet même du chœur (et non pas de la petite chapelle) et font bien partie de la construction primitive de l'église.

(2) Voir les *Éléments de l'archéologie religieuse*, par J. Mallet, page 112.

(3) Cette porte n'est certainement pas d'une construction aussi ancienne que le reste de l'édifice; tout au plus semble-t-elle pouvoir être attribuée au XIIIe siècle. Elle a des traits de ressemblance avec la porte de l'hôpital de Saint-Pierre, à Louvain.

à sa partie supérieure, par un linteau, qui s'amortit en fronton triangulaire et dépourvu de toute ornementation (1).

L'édifice est couronné par deux tours, l'une se trouve à l'intersection du transept et de la grande nef, l'autre surmonte le porche d'entrée.

Celle-ci, large et massive, placée en avant de la nef centrale, est d'une construction plus récente que le reste de l'édifice; mais cependant pas de l'époque que semble indiquer la grande fenêtre ogivale percée au-dessus du gable. Il est évident que cette ogive est d'une date beaucoup moins ancienne que les autres parties, et qu'elle a été substituée à une ouverture romane, dont il n'est pas difficile de reconnaître et même de retrouver encore les traces.

Il est probable que cette tour, de transition romano ogivale, a remplacée une autre plus ancienne. Certains indices semblent même indiquer que la base est celle de la construction primitive, en moellons, comme le reste. D'après des déductions acceptables, ce clocher avec ses étroites meurtrières, devait faire partie d'une espèce de quadrilatère, munie de quatre tours, qui entourait l'atrium ou cimetière et servait de défense à l'église. Ce n'est pas le seul exemple qu'on retrouve dans notre pays d'église fortifiée (2).

(1) Nous croyons qu'il existe une porte semblable dans l'église Saint-Servais, à Maestricht, et elle donne comme à Soignies accès de l'église dans le cloître qui longe l'édifice. — Également à Nivelles et à Lobbes.

(2) « Monsieur saint Bruno, archevesque de Couloigne.... érigea à » l'entour de l'église telle forteresse qui se void encore aujourd'huy, la » porvoiant au dedens d'un profond puys dessus les aschintes à deux » costés de la nefve, haussant de grosses murailles quelque nombre » de chambres voultées, qui de mémoire ont encore esté veües furnies » de balles de pierre, de traictz et gros arcques de façon très ancienne, » environna aussy le dehors avec la demeure du cloistre de haultes » murailles, craigneaux et tourelles appropriées à la déffence. » VINCHANT, *Annales du Hainaut*, tome II, p. 171-172; t. III, page 258.

Des vestiges d'une de ces quatre tours existent encore, en partie, au coin nord-est de la place. De forme octogonale, elle est englobée dans la maison occupée par M. Lambert Nalis. Une autre tour correspondait sans doute à celle-là, et devait se trouver à l'emplacement ou dans le jardin de la maison qu'habite M. Laurent-Motquin. La troisième s'élevait à l'intersection de la place et de la rue d'Enghien. Dans un compte rendu le 30 novembre 1501, il est fait mention de la tour de la prison (1). Or la prison faisait partie de l'ancien hôtel de ville, au coin nord-ouest de la place, à l'emplacement actuel de la maison de M. Félicien De Condé. Ce qui forme de nos jours la grand' place était autrefois le cimetière. Il touchait à l'église et était entouré de murailles des autres côtés. Aux angles se dressaient les trois tours dont nous venons de parler; la tour de l'église formait la quatrième.

Tours. — Telle que cette dernière se présente actuellement elle est flanquée de quatre tourelles garnies de créneaux, dont deux, vers l'occident, sont cylindriques et en encorbellement, prenant naissance à des hauteurs différentes. Les deux autres, vers l'orient, sont hexagonales en dehors et cylindriques en dedans. Elles sont munies chacune d'un escalier en pierres, partant du bas des nefs latérales. Ces deux escaliers donnaient accès aux galeries et aux divers étages de la tour. Mais l'état des lieux a été modifié lors de la pose de l'escalier qui conduit à la nouvelle salle du chapitre.

(1) Voici le texte de cet article : Extrait du 3me compte de Jean Resteau, massard, de saint André 1500 au même jour 1501 : « ... et Willaume » le brasseur, pour avoir avant la procession de Soignies, enlevé les » immondices déposées contre la *tour* de la prison, et la rue venant » au *nouvel âtre* et avoir nettoyé la place y compris ce qui était près » des *halliaux* sur le marché. » — La rue dont il est parlé ici est celle actuellement nommée rue du Cimetière; celui-ci après avoir existé à l'endroit même de la grande place a été transféré au fond de cette rue. De là *le nouvel âtre*.

La tour appartient à l'époque de transition : fin du XIme siècle ou commencement du XIIe. Une flèche à quatre pans, d'un aspect assez lourd, la couronne.

Le clocher central, reposant dans sa partie inférieure sur quatre gros piliers du transept, était destiné à servir de *lanterne,* c'est-à-dire que laissé vide intérieurement, jusqu'à la naissance de la pyramide, il devait par les larges fenêtres, au nombre de douze. dont il était jadis percé, jeter à foison la lumière à l'intérieur de l'édifice. La flèche polygonale qui le surmonte, entouré de quatre clochetons de petites dimensions, n'offre rien de gracieux et semble d'une construction postérieure.

Autrefois, au coin de l'angle formé par le bras du transept et le mur du chœur,de chaque côté de la tour centrale,s'élevaient deux autres tours rectangulaires, ayant une base formée d'épaisses maçonneries et mesurant 7 mètres 50, sur 3 m. 25.

Ces tours, qui méritent d'être observées très attentivement, échappent cependant aujourd'hui aux regards de la plupart des visiteurs, surtout depuis qu'on a pratiqué dans leur partie inférieure un passage, qui met en communication le transept avec les chapelles absidales construites au XVIme siècle. C'est alors aussi qu'on a fait disparaître le bas des escaliers (1), qui existaient dans chacune de ces tours. Ces dernières montaient contre le mur du sanctuaire et contre le pilier leur servant d'appui, à une hauteur d'environ dix mètres, hauteur à laquelle elles existent encore aujourd'hui. Elles devaient primitivement se dresser beaucoup plus haut, semblables aux tours de l'église Saint-Servais à Maestricht, en encorbellement contre l'angle de la tour centrale, jusqu'au-dessus du niveau de la voûte lambrissée du dôme, et y donner accès. Actuellement l'accès de cette partie de l'édifice est assez pénible, ce n'est qu'à l'aide d'échelles qu'on parvient à y pénétrer.

(1) Outre ces deux escaliers, il y en avait deux autres à l'entrée de l'église, ce qui portait le nombre à quatre.

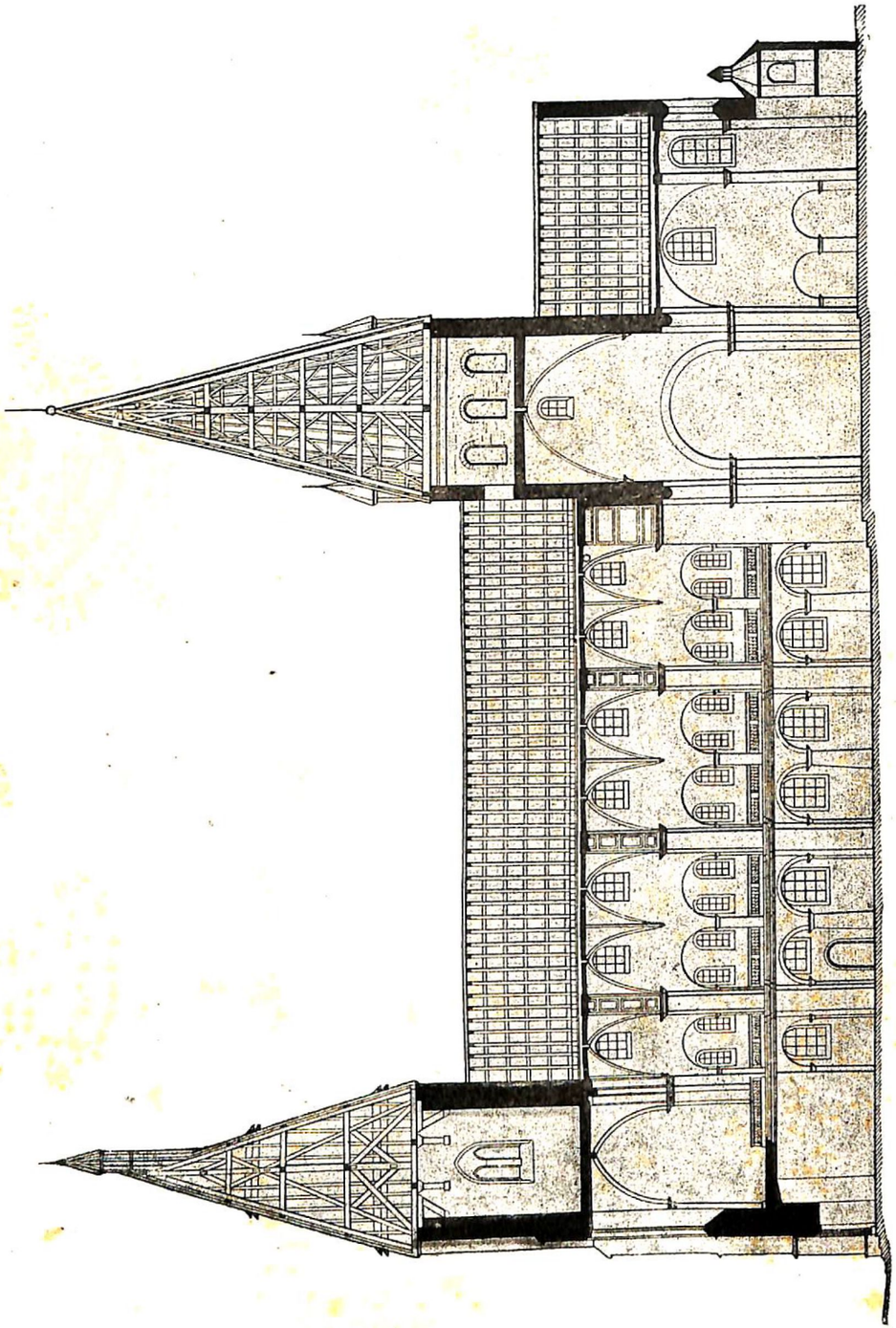

ÉGLISE DE SAINT VINCENT A SOIGNIES. — COUPE LONGITUDINALE

Cloitre. — Avant d'explorer l'intérieur du temple, n'oublions pas de visiter les galeries, qui existent encore du cloître chapitral, et qui s'étendent en deux bras au côté méridional de l'église.

Nous ne partageons pas l'avis de M. Schayes qui écrit, dans son *Histoire de l'Architecture en Belgique* : « Il subsiste plusieurs débris de l'ancien cloître, accolés au bas côté droit de l'église ; *mais ils ne présentent rien de remarquable.* » Nous croyons au contraire que ces vieux restes méritent de fixer l'attention des archéologues, surtout depuis l'étude si complète qu'en a faite notre vénéré collègue, M. le chanoine François, curé-doyen de Soignies (1).

On rencontre, tant dans la galerie septentrionale que dans la galerie méridionale des portes à cintre roman dont la construction date certainement de l'origine de l'église. On a réuni également dans ces galeries un grand nombre de pierres tombales ; dont il y en avait en profusion à la collégiale de Soignies, parmi lesquelles de fort intéressantes et très anciennes ; malheureusement beaucoup sont mutilées.

Intérieur. — L'église collégiale de Soignies, telle qu'elle a été reconstruite par saint Brunon, offre la forme d'une basilique en croix latine, et se compose d'un porche, (surmonté de la tour que nous venons de décrire), formant avant-corps, de trois nefs, d'un transept, et d'un chœur ou sanctuaire. Plus tard, comme nous le verrons ci-après, un certain nombre de chapelles sont venues s'ajouter à la construction primitive.

Nefs et Transept. — L'église a dans l'œuvre une lon-

(1) M. le doyen François a donné communication de sa notice sur *le Cloître de la collégiale de Saint-Vincent* à l'assemblée générale du cercle archéologique d'Enghien, le 17 décembre 1885 ; elle a été publiée dans le tome III, pp. 1-15, des *Annales* de la société et lors de la visite à l'église de Soignies, M. le doyen expliqua longuement sur place à ses collègues, jusque dans les moindres détails, les transformations par lesquelles ont passé ces annexes de l'église.

gueur totale de 63 mètres et sa largeur est de 22 mètres. La nef principale a une largeur de 10 mètres, et sa longueur depuis le porche jusqu'au transept est de 46 mètres. Les bas côtés mesurent 6 mètres 10 centimètres de largeur et ils ne se prolongent pas au delà du transept.

Six travées, à plein cintre, les séparent de la nef centrale; elles sont portées sur des colonnes rondes (au nombre de trois), alternant avec des piliers carrés, ou plutôt octogones avec coins arrondis. Vraisemblablement, ces piliers étaient autrefois accostés aux quatre faces de pilastres demi-circulaires, ou de demi-colonnes cylindriques. Nous sommes d'autant plus fondés à émettre cette appréciation, que, lors de récents travaux faits au pavement de l'église, on a découvert la base d'une de ces demi-colonnes, comme le fait voir le croquis ci-dessous (1).

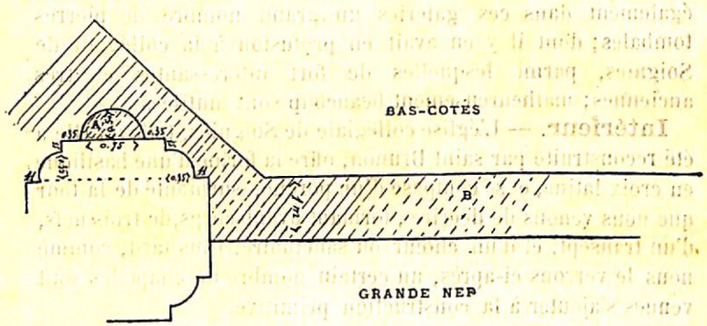

A = Base de colonne faisant jadis partie du pilier.
B = Soubassement de muraille.

Eglise Saint Vincent de Soignies

(1) C'est en plaçant les appareils de chauffage, en février 1887, qu'on a mis à découvert la base d'une de ces colonnes, qui n'était autre que la reproduction exacte ou le prolongement du tore qui orne l'intrados des arcades.

De proportion assez basse, ces piliers n'ont guère d'élégance ni dans leur profil ni dans leur taille (3 mètres 80 de hauteur). Dépourvus de bases et pour ainsi dire de chapiteaux, (ces derniers sont à peine caractérisés, se composant d'une simple moulure, offrant la forme d'une corbeille évasée fort peu élevée), ils ont pour tout ornement un tailloir et l'intrados des archivoltes orné d'un gros boudin, ce qui est d'ailleurs un point caractéristique du style roman (1).

Au-dessus des arcades du rez-de-chaussée, s'élève un rang supérieur d'arches, d'ouvertures semblables, et dont les colonnes sont superposées à celles du bas; elles sont toutes de forme carrée sans cantonnement; leur chapiteau se compose également, comme ceux des piliers inférieurs, d'un simple tailloir. Ce nouveau rang d'arcades donne naissance, au-dessus des bas-côtés, à une galerie dont la largeur est égale à celle de ces derniers. C'est avec la cathédrale de Tournai, le seul monument du pays ayant au-dessus des collatéraux, des galeries de cette dimension (2).

Les murs goutterots n'étaient sans doute pas, dans le principe, d'une sobriété de décoration aussi grande qu'ils le paraissent au premier aspect. Une première corniche devait s'étendre au-dessus des arcades inférieures, une deuxième au-dessus des travées de la galerie, et si on ne peut pas assigner avec certitude l'existence d'un triforium, on peut certes avancer qu'une troisième corniche se prolongeait au dessus des fenêtres de la nef principale, comme semble l'indiquer la retraite de la maçonnerie qui, en cet endroit, est de plus de quarante centimètres. Mais il est plus que probable qu'il y avait là une galerie aveugle, c'est-à-dire simplement simulée, de sorte que les colonnettes touchaient le mur sans laisser aucun passage.

(1) Voir E. Reusens, ouvr. cité, t. I, p. 386.
(2) Voir E. Reusens, ouvr. cité, t. I, p. 299.

Anciennement les 3 nefs étaient éclairées par 56 fenêtres à plein cintre, dont 14 étaient placées de chaque côté du vaisseau central. Actuellement les hauts murs de la grande nef sont percés de chaque côté de 7 fenêtres de dimension égale, sans aucune ornementation. Les bas côtés reçoivent le jour par 5 fenêtres dont les proportions ont été mutilées, et il en existe un nombre semblable dans chacune des galeries.

Le transept mesure dans œuvre, de l'une extrémité à l'autre de ses deux bras, 32 mètres 20; sa largeur est de 9 mètres 60. Les parties qui se prolongent de chaque côté, au delà de l'alignement des nefs latérales, ne sont en saillies que de 5 mètres 25. Elles sont fermées de murs plats, dans lesquels sont percées de chaque côté 3 fenêtres, dont celle du milieu est plus haute que les 2 autres.

La *croisée* de la grande nef et du transept, c'est-à-dire l'endroit où se *croise* l'axe de la grande nef et du chœur avec celui du transept, est surmonté d'un dôme rectangulaire, s'appuyant sur quatre gros piliers, formant, comme nous l'avons vu, tour à l'extérieur et lanternau à l'intérieur. Il était éclairé de chaque côté par trois fenêtres dont il reste encore des traces bien visibles.

Actuellement tout l'édifice est voûté; mais dans le principe les bas côtés et le sanctuaire seuls l'étaient; la haute nef, le transept, le dôme central, les bras du transept ainsi que les galeries latérales étaient couverts par un plafond plat ou *lambris,* décorés de peintures et de dorures.

Des vestiges, retrouvés en divers endroits, permettent d'avancer avec certitude que l'église Saint-Vincent était, sinon polychromée, du moins recouverte de peintures à fresque ou à la détrempe. C'est d'ailleurs l'opinion de Violet le Duc, de Reusens, de Vitet et de bien d'autres archéologues, que dès le IVe siècle tous les monuments paraissent avoir été peints (1). Des restes

(1) Voir MALLET, p. 124, ouvr. déjà cité.

curieux de ces peintures décoratives mises à jour en 1861, mais depuis lors complètement recouvertes par un badigeonnage maladroit et de mauvais goût, ont permis de constater que sur les tympans du transept et du sanctuaire étaient représentées l'*Adoration des Mages* et la *Flagellation de Notre Seigneur*.

CHŒUR. — Le chœur proprement dit ou sanctuaire comporte une longueur de 11 m. 40 sur une largeur de 10 m. 20. Il a deux travées de chaque coté et de même que les bras du transept, il est fermé à son extrémité par un mur plat. Ses voûtes en plein cintre sont, comme celles du transept, plus basses et plus lourdes que celles des autres parties, « particularité, observe Schayes, qu'on remarque dans beaucoup d'églises romanes ». Mais ce n'est pas un motif pour en conclure que ces parties sont les plus anciennes du monument.

Le chœur n'est élevé que de trois marches au-dessus du reste de l'église; il est éclairé par sept fenêtres à plein cintre de dimension et à hauteur inégales; trois sont placées dans le fond et deux de chaque côté latérale; la fenêtre centrale du fond, masquée par le triptyque du maître-autel, a été murée.

Autrefois on entrait dans le sanctuaire par une porte romane venant directement de la sacristie et dont les traces subsistent encore. Aujourd'hui il est fermé de chaque côté par deux portes ajourées garnies, à la hauteur de 90 centimètres de balustres en marbre et qui datent du commencement du XVIIe siècle (1).

Par un mépris inexplicable de toute règle architecturale, on a prolongé le chœur à travers le transept jusqu'aux premiers piliers de la grande nef, de façon que cette partie de l'église

(1) Au fronton de la porte du côté de l'Évangile, est placée une pierre avec le monogramme du Christ IHS surmonté d'une croix et en dessous un cœur et le millésime 1663 avec la devise: *Psalite sapienter*.

comporte actuellement une longueur de 25 mètres 40, sur 10 mètres 20 de largeur. On ne saurait se faire une idée du mauvais effet que produit ce prolongement, sans avoir vu sur place toute la perturbation qu'il jette dans l'ensemble de l'ordonnance architecturale de l'édifice. Ce qui ajoute encore à cet aspect disgracieux, c'est l'ambon dont nous parlerons ci-après.

Le maître-autel, adossé au chevet, est actuellement (1) de

(1) Anciennement au milieu du sanctuaire, s'élevait un autel roman, formé par une pierre de grande dimension et entouré de marches en pierres; il portait le nom d'autel *à keuecht*, c'est-à-dire du chevet. Il était double, se composant de deux autels adossés l'un à l'autre; la partie antérieure était l'autel de Saint-Vincent et celle de derrière l'autel de la Sainte-Vierge. Un passage permettait de circuler librement autour de ce double autel, et de s'approcher de la chapelle ou plutôt du monument, où reposaient les reliques de saint Vincent et qui était adossé à la muraille. Le chanoine Lefort, dit Fortius, dans son « *Histoire de saint Vincent, comte de Haynnau, patron de Soignies, vray et fidèle Miroir de la noblesse* » publié à Mons en 1654, chez Ph. de Waudret fils, donne de ce monument, à la page 172 la description suivante: « *Ce-jourd'huy le corps du glorieux confesseur repose derrière* » *le grand Autel du chœur, et de celuy qu'on appelle vulgairement* » *l'Autel à keuecht dédié à la Vierge. Le monument est une machine* » *grande et haute eslevée en forme de Mausolée, de figure carrée, et* » *d'une structure admirable, bastie de 86 colomnes. Les 44 soustiennent* » *l'estage sur lequel repose la châsse, dans laquelle sont encloses les* » *sacrées reliques du corps, les autres 42 la voûte, dont elle est couverte.* »

A la page 288 du même ouvrage, Lefort, rendant compte de la guérison miraculeuse d'un paralytique, dit : « *Arrivé alendroit des Reliques du dict sainct Confesseur, il embrasse avec plus de liberté les colonnes, qui soustiennent le mausolée du reliquaire et tombeau du sacré depost, qui sont au nombre de 84, qui est une dévotion bien ancienne et pratiquée de siècle en siècle.* »

Dans ce dernier passage, il n'est fait mention que de 84 colonnes, soit 42 pour chaque partie; nous inclinons à croire que c'était là le chiffre réel, tant pour la partie inférieure que pour la plate-forme supérieure. On sait que ces colonnes étaient partagées en groupes ou faisceaux, sans savoir exactement comment ceux-ci étaient disposés,

style Renaissance, en bois peint, imitation de marbre, et surmonté d'un haut rétable que domine la statue du Père

ni combien chacun d'eux renfermait de colonnes; on n'a plus assez de pièces pour reconstituer tous les supports. En comptant 42 colonnes, il y aurait eu six groupes, se composant chacun de sept colonnes, dont une au centre et les six autres disposés en hexagone, suivant la figure *A*.

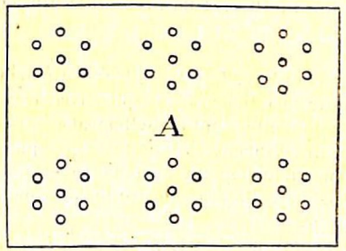

Ce qui nous confirme dans cette hypothèse, c'est que les parties de pierres qui ont servi de supports aux colonnes et qui subsistent encore portent *toutes* des traces évidentes de *sept* lobes arrondis.

Si, au contraire, il y avait 44 colonnes au rez-de-chaussée et 42 à l'étage, il faut supposer que le groupement des colonnes n'était pas le même dans les deux parties du monument, dans celle du haut et dans celle du bas, et que dans cette dernière, il y avait deux faisceaux de sept et six de cinq colonnes disposées en croix; dans ce cas ils auraient été placés comme dans la figure ci-contre, au bas du monument.

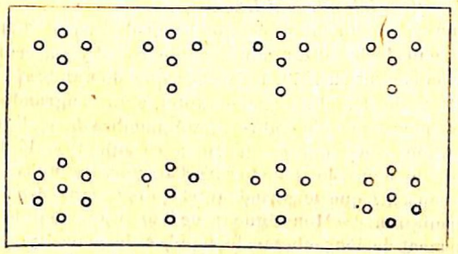

Ces faisceaux de colonnettes supportaient une grande pierre sur

Éternel, et reposant sur deux colonnes torses et quatre demi-colonnes et deux pilastres, formant entre elles trois arcades. Les deux latérales sont ornées de tableaux ; celle du milieu encadre le tombeau de saint Vincent, placé à une certaine élévation, un peu en dehors du chœur, comme nous le verrons tout à l'heure. Un lambris en bois, peint en blanc et or, d'une hauteur de trois mètres, revêt les murs du sanctuaire.

laquelle reposait la châsse. Les 42 autres formaient l'étage et soutenaient le baldaquin terminé en frontispice avec arcade cintrée.

Douze de ces colonnettes sont actuellement encore placées en dessous du tombeau de saint Vincent, et il en reste quelques autres débris, qui sont déposés sous un ancien autel en maçonnerie, subsistant dans la galerie au-dessus du collatéral de droite, ou comme on dit communément *aux ascintes*.

« *Les pèlerins*, continue Lefort, *qui visitent le lieu, pour satisfaire* » *à leurs vœux, sont accoustumés de baiser celles* (les colonnes) *d'en* » *bas, et y frotter leurs rosaires et chapelets, en grand respect et* » *démonstration de piété et dévotion Les colomnes et piliers sont d'une* » *pierre inconnuë, ayant néantmoins beaucoup de rapport avec celle de* » *marbre, bien polis et ciselez, en figure sphérique, avec leurs pieds de* » *stal bases, soubases et chapiteaux Le frontispice est tourné en* » *arcure bordé de divers personnages de relief, et peinturez, ainsi que* » *les carrures à droicte et à gauche. Sur la moulure du frontispice il y* » *a les armoiries de sainct VINCENT tymbrées d'une crosse, et escar-* » *telées de celle d'Irlande et d'Haynnau.* »

Pourquoi ce monument et ces autels ont-ils disparu ? Messieurs les chanoines, dans le but d'agrandir le chœur et d'y placer de nouvelles stalles, demandèrent en 1673 à l'archevêque de Cambrai et obtinrent l'autorisation de démolir l'ancien autel, pour l'agrandissement du chœur et le placement d'un plus grand nombre de stalles. Au livre des résolutions du chapitre on lit à ce sujet : « 17 juillet 1673. Ordonné de blanchir le chœur avant d'asseoir les nouvelles formes. MM. ont consenti que le grand autel puisse être démoly (pourvus de la permission de Monseigneur de Cambray) pour le plus grand embellissement de leur chœur, le nombre de nouvelles formes étant augmenté à ce sujet. »

Des splendides stalles qui entourent le chœur nous en parlerons plus loin sous la rubrique *Mobilier*.

Jubé ou Ambon. — Ainsi que nous venons de le voir, le chœur a été prolongé jusqu'aux premiers piliers de la nef centrale. A cet endroit on a placé, en 1641, un jubé, qui, d'après nous, n'a qu'une valeur artistique très discutable (1). L'effet en est des plus disgracieux, et non seulement il coupe l'église pour dire au milieu, mais il masque encore complètement la vue du sanctuaire.

Ce jubé, qui, après un examen attentif, semble n'avoir pas été fait pour la collégiale de Soignies, est un portique composé de trois arcades en plein cintre, qui reposent sur quatre colonnes de forme cylindrique en marbre rouge du pays et à base carrée, en marbre noir. A l'arrière-plan des pilastres, également en marbre noir, continués en archivolte plate, supportent la voûte.

Des bas-reliefs, des statuettes et trois niches, renfermant les statues de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Jean, ornent cet ambon.

Sur les chapiteaux des colonnes se dressent les statues des quatre docteurs de l'Église : saint Grégoire, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin. Toutes ces sculptures et les autres ornements sont en plâtre ou tout au plus en albâtre, ce qui n'ajoute qu'un médiocre mérite à ce monument.

Au-dessus de l'arcade centrale, nous lisons une inscription portant la date de 1641; elle semble attribuer l'établissement du

(1) Avec la meilleure volonté du monde nous ne saurions être du même avis que la commission royale des monuments qui, dans le procès-verbal d'une de ses séances (30 et 31 décembre 1874), émet la considération suivante : « Le jubé Renaissance de Soignies peut être consi- » déré comme une des œuvres les plus admirables de notre statuaire » du commencement du XVIIe siècle et son déplacement aurait pour » résultat la ruine irréparable de ce beau monument. »

jubé à la générosité de Gilles Dumont, prévôt du chapitre (1).

L'arcade centrale seule n'est pas murée ; elle est clôturée par une porte à balustres, de 1 mètre 80 de largeur. C'est la seule ouverture par laquelle les regards puissent pénétrer dans le chœur.

Les deux arcades latérales sont fermées, à leurs parties postérieures, par des murs plats, contre lesquels se dressent deux autels fixes; le dessus est orné d'une niche encadrée d'une bordure en marbre et le dessous porte une plaque également en marbre avec une inscription rappelant la date de l'érection de chaque autel. Celui de droite était autrefois dédié à sainte Barbe; actuellement c'est l'autel de l'archiconfrérie de la Sainte-Vierge. Celui de gauche est l'autel privilégié (2).

Au-dessus de l'ambon on a placé la boiserie d'un vieil orgue hors d'usage, *(qui est loin de compléter heureusement la silhouette du jubé),* (3) et sur lequel est implantée une grande croix avec l'image du Christ, pour remplacer l'ancienne croix triomphale.

Pour donner accès au-dessus du jubé, on a été obligé de couper dans un des piliers du transept, au risque de lui enlever toute solidité, une partie assez large pour y placer un escalier en colimaçon, et dont les premières marches se trouvent derrière les stalles du chœur.

(1) Voici le texte de cette inscription : « Cy devant gist Gilles Dumont pre prévost et chanoine de cette église, qui trépassa le 26 janvier 1641. Priez Dieu pour son âme. »

(2) Voici l'inscription de l'autel de droite :

Nicolaus Damseau, Canonicus, Alberto et Isabellæ seren. Belgar. Principibus oratory a sacris posuit 1650

Celui de gauche porte :

Hieronymus Heldericus Alberto et Isabella serenissimis Belgarum Principibus a sacris posuit 1652.

(3) Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie,* quatorzième année, p. 22.

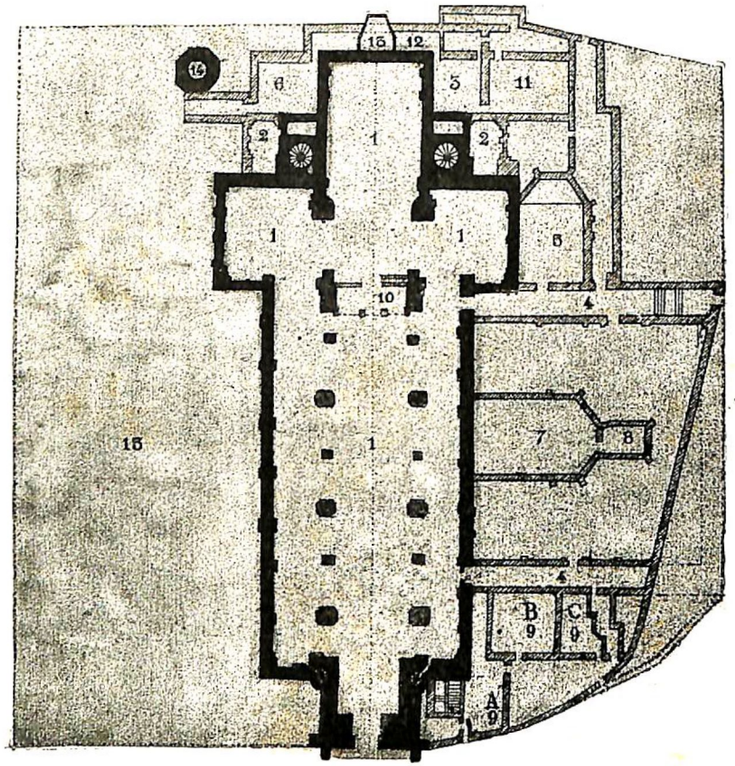

1. *Église primitive.* — 960.
2. *Chapelle de la Ste-Face et du Mt-Carmel.* — XIe s.
3. *Ancienne sacristie.* — XIIIe *siècle.*
4. *Cloître.*
5. *Chapelle St-Hubert.* — XVIe *siècle.*
6. *Chapelle St-Vincent.* — XVIe *siècle.*
7. *Chapelle du St-Nom.* — 1582.
8. *Sacristie du St-Nom (postérieure).* — 1600.
9. *Bâtiments annexés à l'Église* { *A. Maison du Suisse.* *B. Bibliothèque.* — 1690. *C. Maison du clocheman*
10. *Ambon.* — 1641.
11. *Nouvelle Sacristie.* — 1702.
12. *Couloir aux colonnes.*
13. *Tombeau de St-Vincent de* 1714 *à* 1720.
14. *Ancienne Tour.* — X^e *siècle.*
15. *Atrium (ancien cimetière).*

PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT A SOIGNIES

CHAPELLES ET APPENDICES. — Comme nous l'avons déjà dit, aucune chapelle latérale n'existait dans l'église primitive. Le plan ci-contre, qui a été dressé par les soins de M. le doyen François, de Soignies, à l'obligeance duquel nous devons un grand nombre des détails que nous consignons ici, et qui a bien voulu mettre à notre disposition les nombreuses notes qu'il a recueillies sur ce monument, ce plan, disons-nous, dessiné par notre collègue M. Honoré, professeur au collège Saint-Vincent, montre parfaitement l'état ancien de l'église et les diverses ajoutes, qui sont venues dans la suite s'y annexer. Nous allons signaler successivement ces dernières, en faisant tout d'abord le tour du chœur.

CHAPELLE DE LA SAINTE-FACE. — Nous avons en premier lieu la chapelle dédiée dans le principe à saint Nicolas, puis à la sainte Trinité, et portant actuellement le vocable de chapelle de la Sainte-Face. Elle est adossée au collatéral de gauche et on y a accès par le bras gauche du transept. La maçonnerie de ce dernier et celle de la chapelle ne sont pas reliées ensemble, ce qui, avec d'autres indices, semble indiquer que cette chapelle est postérieure au transept.

En style roman, éclairées par trois fenêtres romanes, avec une voûte en moellons, elle semble avoir été construite vers la fin du XIIme siècle. Un document historique d'ailleurs, une charte de Baudouin VI, comte de Hainaut, portant la date du 8 décembre 1195, nous permet de conclure que cette chapelle existait déjà à cette époque. Par cette charte (1)« Baudouin voulant pourvoir au salut de son âme, institue dans l'église de Soignies, *au côté gauche* de l'entrée du chœur, en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste, *un autel* où sera célébrée, durant sa vie, la messe de la Sainte-Vierge, le dimanche celle

(1) *Actum in solemnitate Conceptionis gloriosæ virginis Mariæ anno Dominice incarnationis* M°C°LXXXX°V°.

du Saint-Esprit, et après sa mort la messe des Trépassés (1) ».

D'après ce document, cette chapelle aurait été dédiée à l'origine à saint Jean l'Évangéliste, qui était avec saint Pierre, titulaire secondaire de l'église. Actuellement elle est ornée d'un autel en chêne, style Renaissance, et surmontée d'une statue en pierre de la Pieta.

A droite et à gauche de la chapelle de la Sainte-Face on a dressé, au siècle dernier, deux autels, qui sont, depuis peu d'années, dédiés l'un à saint Antoine de Padoue et à sainte Anne, l'autre à saint Roch et à saint Donat.

Chapelle de Saint-Vincent. — A droite du chœur, à l'angle formé entre ce dernier et la partie postérieure de la chapelle de la Sainte-Face, nous rencontrons la chapelle de Saint-Vincent. Construite au XVIe siècle, elle est en style ogival et éclairée par quatre fenêtres gothiques, dont deux au côté nord et deux au chevet, mais celles-ci ont été murées. Cette dernière opération a sans doute été pratiquée lors de l'érection en 1633 d'un autel en style Renaissance, avec haut retable en marbre blanc et noir, couronné d'une statue de saint Landry. Six bas-reliefs sont placés aux socles des colonnes et représentent les principaux épisodes de la vie de saint Vincent; au centre, une niche renfermant un buste de ce saint.

Cul-de-lampe. — Derrière le chevet du chœur est un appendice de construction hexagonale, édifié en partie sur la voûte du couloir qui circule autour du sanctuaire et faisant saillie en dehors, en forme de cul-de-lampe. Cette sorte de chapelle haute, éclairée par un lanterneau et deux fenêtres latérales, sert de tombeau aux reliques de saint Vincent. On y parvient par un escalier placé dans le couloir.

(1) Extrait des actes concernant l'église de Soignies. *Incipiunt privilegia ecclesiæ sonegiensis* Fol. 68. *De altare comitis Balduini et anniversario ipsius.*

La châsse du patron de la paroisse y est placée dans une grande armoire, qui porte pour inscription :

SONEGIIS DIVO VINCENTIO SACRUM

C'est de là que dans toutes les grandes fêtes religieuses, au moyen d'un mécanisme assez ingénieux, on la fait descendre pour être solennellement portée en procession.

Pour satisfaire la piété des pèlerins, on a placé dans le couloir en dessous du tombeau, quelques colonnes de l'ancien monument, mais qui ne soutiennent nullement la voûte. Ces colonnes qui sont encore actuellement au nombre de douze ont 2 mètres de haut et 11 centimètres de diamètre; elles s'appuient sur des bases en pierres multilobées, dans lesquelles elles semblent s'enfoncer mollement, comme dans des coussinets.

Ancienne sacristie. — De l'autre côté du chœur faisant face à la chapelle de Saint-Vincent se trouvait précédemment la sacristie. Elle est de style ogival, avec voûte en arête, construite en moellons; les fenêtres trilobées, en ogives à lancettes, accusent une construction du XIIIe siècle. On n'y voit aucune apparence d'autel; mais les parois des murs ont longtemps conservé des traces de polychromie, représentant des pierres rectangulaires. Cette salle avait son entrée directe vers le milieu du chœur, par une porte romane, maintenant murée. Elle sert actuellement d'offranderie et les nombreux pèlerins, qui visitent la collégiale de Soignies, y vénèrent une relique de saint Vincent, qui y est exposée à leur dévotion. Une grande quantité d'*ex-voto,* suspendus aux murs, sont les muets témoins de la piété des fidèles.

Nouvelle sacristie.—A côté de la sacristie primitive se trouve la nouvelle; une porte en chêne, bordée d'anciennes ferrures, donne de la première accès dans la seconde. Elle est rectangulaire (1); le plafond en est plat, couvert de quelques ornements en plâtre; et des armoires en chêne, bien travaillées, ornent

(1) 10 m. 20 de long. sur 7 m. 20 de large. Hauteur 6 m. 60.

ses murs. Pour le reste elle n'offre aucun caractère architectural remarquable; sa construction a été commencée en 1702, à la suite de la résolution ci-après, prise par le chapitre le 17 novembre 1701. « Ordonnez de faire la sacristie nouvelle avec l'argent provenant du bijou (1) et le surplus de l'argent estre employez à la réfection du cloistre. »

Chapelle du Mont Carmel. — Faisant pendant à la chapelle de la Sainte-Face à gauche, on trouve à droite celle du Mont-Carmel. Cette dernière a été, comme l'autre, construite à la fin du XIe siècle, en style roman; elle est éclairée par quatre fenêtres à plein cintre, dont deux ont été murées, lorsqu'on y a érigé, en 1669, l'autel avec retable, qui s'y trouve encore. Sculpté par Lalou, cet autel est d'un travail assez remarquable; il est orné de plusieurs statues, dont celle du milieu, représentant la sainte Vierge, attire spécialement l'attention des connaisseurs.

Dans les bras du transept, à droite et à gauche de la chapelle du Mont-Carmel, on a placé deux autres autels, dont l'un est mis sous l'invocation de saint Antoine, ermite, et l'autre de Notre Dame des Sept-Douleurs.

Couloir. — Toutes les chapelles sont reliées entre elles par un couloir étroit (2) et à voûte basse, s'arrondissant en certains endroits « comme le couvercle d'un sépulcre ». Il circule tout autour du chœur, et prend naissance dans l'un des bras du transept pour finir dans l'autre. Il ne paraît pas avoir été construit pour un couloir, à en juger par l'aspect de la voûte et par les portes d'entrée dont le dessus n'est pas cintré, mais est soutenu

(1) On a été longtemps sans être d'accord sur la signification du mot *bijou* employé dans cette délibération du chapitre. Selon toutes les probabilités, c'est *bejou* ou *besou* qu'il faut lire, c'est-à-dire l'argent provenant des offrandes déposées par les pèlerins lorsqu'ils vont *baiser* la relique de saint Vincent (le mot bejou étant là employé dans le sens de baisement).

(2) 2 mètres 50 centimètres de largeur

par des pièces en bois de chêne. En examinant les fenêtres du fond, on voit à l'évidence qu'on est en présence d'un travail d'appropriation. On n'est pas d'accord non plus sur la date à laquelle ce passage a été pratiqué. Quelques-uns prétendent que ce fut en 1702, d'autres lui attribuent une existence plus ancienne. Quoi qu'il en soit, nous estimons que, sans grandes modifications, on pourrait donner à ce couloir un aspect beaucoup plus convenable, et en faire une sorte de *deambulatorium*.

Reste à citer les deux jolies chapelles gothiques connues l'une sous le nom de chapelle Saint-Hubert, l'autre de chapelle du Saint-Nom de Jésus. Ces deux constructions, réellement remarquables, quoique d'un style autre que celui de l'ensemble du monument, méritent une mention spéciale.

Chapelle Saint-Hubert. — La construction primitive de cette chapelle qui, dans son origine, était romane, ce que démontre d'ailleurs certains vestiges encore existants (1), remonte au XIIe siècle, peut-être même au XIe. Elle servait de salle de chapitre et les bancs en pierre, qui entourent encore actuellement ses parois, témoignent de sa première destination. Au XVIe siècle on la transforma complètement, pour en faire un oratoire dédié à saint Hubert, et cette appropriation se fit en style ogival. Adossée au chevet du bras gauche du transept, de forme rectangulaire à l'exception d'un côté où elle est hexagonale, elle mesure 10 mètres 60 centimètres de long sur 6 mètres 80 centimètres de large. Elle prend la lumière par sept hautes et étroites fenêtres, dont deux sont masquées par le chevet du transept; il y avait en outre à droite de la chapelle une fenêtre d'une largeur double des autres, mais qui est également murée, et dont les meneaux sont encore apparents à la naissance. Les nervures de la voûte retombent en faisceaux de

(1) A l'intérieur un cintrage roman est encore très apparent; du côté du cloître on voit aussi deux cintrages romans près de l'entrée de la chapelle.

colonnettes, qui prennent leur appui sur les bancs en pierres. Les autres colonnettes sont garnies d'arcatures, dont les arcs surbaissés annoncent la fin de la période ogivale. Une porte gothique, avec battants en chêne, donne accès du cloître dans cette chapelle. C'était d'abord la seule entrée; au XVIIe siècle on l'a mise en communication directe avec l'intérieur de l'église, en perçant une porte dans le bras du transept. Depuis de longues années, les cérémonies du culte ne se font plus dans cette chapelle; elle sert simplement de baptistère. Précédemment les fonts baptismaux en pierre, monopédiculés, de style ogival, avec cuve et pile hexagonales, s'élevaient au milieu, sur une large base surmontée de deux rangées de marches, disposées en hexagone; en 1872 on a approprié ce local, pour pouvoir y donner le catéchisme aux enfants qui se préparent à la première communion; on a alors reculé les fonts baptismaux dans le coin vers la droite, où ils se trouvent encore actuellement.

Chapelle du Saint-Nom de Jésus. — Lorsque le 7 avril 1581, le Pape Grégoire XIII autorisa le chapitre de Soignies à ériger canoniquement la confrérie du Saint-Nom de Jésus, cette pieuse association recruta dès le principe un grand nombre de membres et put, avec l'autorisation du chapitre de la collégiale, faire construire à ses frais un oratoire réservé pour ses offices.

La première pierre en fut posée solennellement le 4 mai 1582 (1) par le chanoine Claude Carlier, recteur de la confrérie; elle ne fut achevée que quelques années plus tard et consacrée, le 6 mai 1603, par Mgr Guillaume de Berghes, archevêque de

(1) Cette cérémonie est rappelée par deux pierres commémoratives. Le premier contrefort le plus rapproché de l'église, du côté de la galerie occidendale du cloître, renferme une pierre portant cette inscription :

CARLIER HUJUS COLUNÆ FUDAMENTI
PRIMI LAPIDIS ERECTOR 4° MAII 1582

Une autre pierre, carrée et placée à l'extérieur, en dessous de la fenêtre du milieu du chevet, mentionne la date de fondation.

Cambrai. En style ogival de la dernière période, cette chapelle s'élève au flanc de la nef méridionale de l'église, avec laquelle elle communique par une grande arcade en plein cintre. Elle est éclairée par six fenêtres, dont les deux latérales n'ont été ouvertes que postérieurement à la construction. Ces fenêtres renferment actuellement des verrières sorties des ateliers de Vander Poorten, de Bruxelles, représentant des épisodes ayant trait au saint Sacrement de l'Eucharistie et au Sacré-Cœur. L'autel primitif en style gothique a été remplacé peu de temps après par un autel Renaissance, dû à la munificence du chanoine Carlier (1). Auparavant la voûte était simulée en briques rouges avec lignes blanches, en peinture à l'eau. Depuis 1873 la chapelle a reçu une décoration polychromée à l'huile, appropriée à sa destination et de fort bon goût. Ce travail a été exécuté par le peintre Boetens, de Borgerhout. Une porte en chêne, à deux battants garnis de balustres, et surmontée d'un couronnement portant le monogramme du Christ, sert de clôture entre la chapelle et l'église.

Mobilier. — Il nous reste à dire un mot du mobilier de la collégiale de Soignies, qui tout en ne s'harmonisant pas avec le reste de l'édifice, renferme cependant des pièces qui attirent, à bon droit, l'admiration de tous les visiteurs. Ce sont, entre autres, les magnifiques stalles en style Renaissance, vrai chef-d'œuvre de sculpture, qui ornent le pourtour du chœur.

Ces stalles, en bois de chêne, au nombre de soixante, sont placées de chaque côté sur deux rangs; le rang supérieur en compte dix-huit et le rang inférieur douze. Derrière les stalles s'élève un haut lambris entièrement sculpté et portant vingt médaillons encadrant chacun un buste : ce sont ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Luc, des douze Apôtres, de saint Vincent et de

(1) Une inscription placée au bas du retable rappelle cette donation.

sainte Waudru. « Toutes ces sculptures, » dit Charles Hen, « offrent un fini admirable et les tons bruns et vigoureux dont le temps les a revêtues en augmentent encore la beauté. »

De son côté, Schayes (1) dit : « Les stalles de Vilvorde sont un vrai chef-d'œuvre, digne d'être reproduit par le burin jusque dans ses moindres détails. Celles de Soignies sont d'un style moins pur, mais fort remarquable sous le rapport de l'exécution. Quels sont les auteurs de ces beaux travaux, c'est ce que personne n'a pu nous faire connaître jusqu'ici. » En effet, le nom du sculpteur des stalles de Soignies est resté jusqu'à présent enseveli dans le plus complet oubli. Un lion, placé à la première stalle à gauche de l'entrée, tient entre ses pattes un blason, avec le millésime 1676, mais sans mentionner le nom de l'artiste, ni aucune autre indication. Parviendra-t-on jamais à le découvrir ? nous n'oserions en répondre. « Nous eussions été très heureux, » dit Th. Lejeune (2), « de retrouver dans les comptes des 33 gros, sous les années 1672-1676, le nom de l'artiste qui, pendant cette période, a exécuté les stalles du chœur de l'antique collégiale de Soignies ; mais ces pièces ont disparu des armoires, où on les conservait jadis. »

La chaire de vérité, due au ciseau de Lalou, dont le nom se trouve sculpté au coin de la rampe, date de 1670 ; elle est adossée à une des colonnes rondes de la grande nef, en face de la chapelle du Saint-Nom. La cuve est portée par quatre statues de grandeur naturelle ; elle est ornée, sur les côtés, de quatre médaillons, représentant les quatre évangélistes, et elle est surmontée d'un large abat-voix, garni d'un lambrequin en feston, que soutiennent deux anges.

Le pourtour intérieur de l'église de Soignies est presque entièrement recouvert de lambris en chêne, à une hauteur

(1) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome IV, p. 169.
(2) Dans l'*Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Soignies*, p. 383.

d'environ deux mètres et en outre plusieurs portiques, style Renaissance et également en chêne, encadrent les entrées. Celui de la nef principale a, par ses sculptures, beaucoup de ressemblance avec les stalles ; il est orné de plusieurs bustes, celui du Père Éternel au milieu, et sur les deux côtés ceux de saint Vincent et de sainte Waudru.

Il est à regretter que la plus grande partie de cet ameublement, qui a été placé en vue d'embellir l'édifice et qui, considéré en lui-même, n'est pas dépourvu de valeur artistique, ne fait, par suite du contraste frappant entre son style et celui du monument, que nuire à l'état général de ce dernier.

Dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus, à droite de l'autel se dresse un élégant tabernacle, de 5 mètres 80 centimètres de hauteur, en marbre noir, avec des ornements et des sculptures en marbre blanc et rouge. Appuyé contre le mur entre deux fenêtres, il repose sur une grosse colonne, placée derrière, et deux autres plus sveltes, qui soutiennent le devant. Il est composé de quatre étages, en forme de pyramide hexagonale, et garni d'un grand nombre de colonnettes et de niches, renfermant des statuettes en marbre blanc ; il est fermé par une porte en cuivre.

Non loin de la sacristie on rencontre, dans un enfoncement taillé dans le mur, à une profondeur d'environ 90 centimètres, un monument de style gothique fleuri. Il représente le Christ, presque de grandeur naturelle, couché, et entouré de huit personnages. Anciennement ce tombeau était polychromé, aujourd'hui il est recouvert d'une épaisse couche de couleur blanche à l'huile.

A l'autel privilégié situé sous l'ambon, une statue du XIIe ou XIIIe siècle attire à juste titre l'attention des archéologues. Elle est en pierre de grès, d'une seule pièce, et représente la sainte Vierge assise, tenant du bras gauche l'enfant Jésus nu, suçant le lait de sa mère, et de la main droite un livre. Cette statue est

polychromée et ressemble beaucoup à la Vierge miraculeuse, vénérée à l'ancienne abbaye des Prémontrés de Bonne-Espérance, actuellement le petit séminaire du diocèse de Tournai, à cette différence près, que la Madone de Bonne-Espérance tient de la main droite la robe de l'enfant Jésus.

Deux petits bas-reliefs, en marbre blanc, sont encastrées dans les deux premiers piliers de la grande nef; ils représentent des scènes de la Passion et révèlent un réel fini d'exécution.

Dans le chœur on remarque deux grands tableaux, qui ont été donnés à l'église de Soignies, le 23 mai 1778, par le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines; l'un représente l'Adoration des Bergers à la crèche de Bethléem, l'autre l'avertissement donné en songe à Joseph par un ange, qui lui dit de fuir en Égypte.

Dans le bras droit du transept se voit un tableau moderne de grande dimension, dû au pinceau de Van Maldeghem et représentant le Sermon de Jésus sur la montagne. Cette toile ne se trouve là qu'à titre de dépôt; elle est la propriété du gouvernement belge, qui en a commandé l'exécution.

Trésor. — Quoique depuis la disparition des anciennes châsses, le trésor de Soignies ne renferme pour dire plus aucun objet vraiment hors ligne, nous ne pouvons cependant pas quitter la collégiale, sans au moins jeter un coup d'œil sur ce qui subsiste des richesses d'autrefois. Nous ne ferons que citer quelques pièces, sans entrer dans les détails.

1° La châsse de Saint-Vincent, de style gothique, en cuivre doré et argenté, œuvre sans grand goût, ni mérite; quelques ornements conservés de l'ancienne châsse offrent seuls une valeur artistique. 2° La châsse dite, du chef de Saint-Vincent, renfermant la tête du saint Patron, date de 1806; elle est une copie très imparfaite et incomplète de l'ancienne fierte, qui était une pièce d'orfèvrerie des plus remarquables, donné en cadeau au chapitre en 1250 par la comtesse Marguerite de

Constantinople, et dont les Français s'emparèrent en 1796. 3° Quatre reliquaires-ostensoirs du xve siècle, en argent, et en argent doré, d'un joli travail et garnis de divers sujets. 4° Un ciboire en cuivre doré du xvie siècle. 5° Un ostensoire en cuivre doré garni de coraux, travail italien. 6° Une aiguière en cuivre repoussé avec bassin de même métal (1600). 7° Une crosse abbatiale du xiiie siècle, haute de 2 mètres 6 centimètres avec hampe en bois recouverte de lames d'argent et nœud en cuivre ciselé (1). 8° Une masse de bedeau, xvie siècle, avec hampe garnie de clous dorés (2). Citons enfin parmi les ornements sacerdotaux encore conservés, trois ornements précieux, dont deux garnis de broderies à l'aiguille, et le troisième brodé de soutache de soie. Ce dernier est un travail attribué aux dames de la cour de Marie-Thérèse, qui en fit elle-même don à la collégiale. Les armoiries de cette souveraine sont brodées au bas de chaque pièce.

Restauration. — Il nous reste maintenant à résumer les diverses appréciations concernant la restauration de ce temple que nous venons de parcourir et, si c'est la dernière partie de notre tâche, ce n'est pas la plus facile. Quel aspect grandiose et imposant devait offrir autrefois cette basilique dans sa mystérieuse sévérité et dans sa puissante structure, avec sa composition homogène, son vaisseau prolongé, son large transept, ses quatre-vingt-quatre fenêtres à plein cintre, et son hardi lanternau, monument dont les proportions architecturales, malgré la détérioration actuelle du style, frappent encore d'admiration tous ceux qui la visitent.

(1) La douille porte une bande avec cette légende : *Reliquiæ sanctæ Agatæ Virginis*.

(2) Voir le *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, années 1863 à 1869, *Saint Vincent Madelgaire et l'église de Soignies*, par W. Van Caster, p. 215.

Actuellement ce qui étonne et frappe les yeux en franchissant le seuil de la grande porte, c'est tout d'abord une trop grande lumière qui règne dans l'édifice, et la blancheur des murs ne fait qu'ajouter une impression de désappointement. A voir les façades extérieures noircies par le temps, on croirait entrer dans une basilique où tout devrait appeler au recueillement et à la prière, et tout au contraire on se trouve dans une église qui, au premier abord, semble appartenir à la Renaissance; le désordre qu'on s'est plu à jeter dans toute cette architecture est tel, qu'à première vue, il déjoue toute la science des archéologues modernes.

C'est au point que la première question qu'on se pose est celle-ci : mais à quel style appartient donc ce monument? Tellement la confusion des styles est grande et la défiguration accentuée.

Parmi les restaurations malavisées qui ont troublé l'harmonie architecturale de cet édifice, citons les principales : Un certain nombre de fenêtres ont été bouchées ; d'autres, et en assez grand nombre, ont eu leurs ouvertures complètement modifiées. Contre les gros piliers, on a appliqué des pilastres en plâtrage, qui s'élèvent presque jusqu'au sommet de la nef, où elles semblent soutenir les arêtes de la voûte, qui au XVIIe siècle est venu remplacer les lambris en chêne, dont nous avons parlé plus haut. Ne trouvant pas la transformation assez complète, on fit, en 1861, sous la direction de l'architecte Lefebvre, placer tout autour de la grande nef, au-dessus des arcades, une corniche en plâtre du plus mauvais goût.

Les statues des douze apôtres en bois sculpté, mais sans mérite artistique, sont placés sur des culs-de-lampe à la hauteur de cette corniche.

Le jubé dont nous avons parlé, et qui a déjà soulevé des récriminations non seulement de la part des archéologues désireux de le voir disparaître mais aussi parmi ceux qui

demandent son maintien, sans cependant être d'accord sur l'emplacement à lui donner, est un des ornements qui contribue le plus à enlever à l'église de Soignies sa beauté architecturale.

Il est incontestable que pour rendre à cette antique collégiale son caractère primitif, une restauration complète est nécessaire. Sans parler de l'affreux revêtement emplâtré qui la défigure, et dont il faudrait à tout prix la débarrasser, une des premières améliorations à opérer est l'enlèvement du jubé.

On dira, mais que faire des stalles? En reculant ces dernières jusque contre le chevet du sanctuaire, l'espace est assez grand pour n'en sacrifier aucune, et les massifs murs plats qui divisent le transept en trois compartiments, sans forme ni nom, n'ayant plus aucune raison d'être, puisqu'ils servent simplement à l'assise des stalles, disparaissent nécessairement.

Le transept s'étendra alors dans toute sa longueur, éclairé de chaque côté par trois grandes fenêtres romanes, et dominé à sa *croisée* par le dôme, qui, comme autrefois, recevrait le jour par douze fenêtres à plein cintre, dans sa partie supérieure; la grande nef se prolongeant depuis le porche jusqu'à l'entrée du chœur sans que la vue soit coupée, tout cet ensemble donnerait à l'église de Soignies un caractère de grandeur et de majesté, qui, dans son état actuel, lui fait complètement défaut. Pour ne pas trop mécontenter les amateurs de vieux souvenirs, on pourrait replacer l'ambon au fond de l'église, contre le porche où il servirait de jubé et trouverait beaucoup mieux sa place que là, où il masque actuellement toute l'étendue du vaisseau de l'édifice.

Une autre amélioration à opérer est l'enlèvement de la voûte. On objectera sans doute que c'est là une dépense considérable, complètement inutile. Qu'on se détrompe.

Un des points principaux et essentiels de la restauration de l'église, tant intérieure qu'extérieure, comporte le remplacement des sept fenêtres, qui existent actuellement de chaque côté en

haut de la nef principale, par les quatorze qui s'y trouvaient anciennement.

Pour pouvoir remettre ces dernières, il faut nécessairement enlever la voûte, dont les arcs viennent actuellement reposer à l'endroit où les sept fenêtres supprimées devraient retrouver leur place. Nous ne dirons rien du mobilier, sa transformation suivra naturellement.

La disgracieuse ceinture de maisons, qui s'appuyent contre le chevet du chœur, et qui étreint une grande partie de l'église, ne peut être maintenue; la démolition de ces constructions s'impose, lorsqu'on entreprendra la restauration extérieure.

Une autre anomalie, également appelée à disparaître, c'est le portail en style Louis XV, qui donne accès de la grand'place à l'église, du côté septentrional. Un portique en style roman, dans le même genre de celui qui se trouve à la façade principale, devrait nécessairement le remplacer.

J'appelle de tous mes vœux la restauration de la collégiale de Soignies et cependant je n'ose trop l'espérer.

En lisant le *Moniteur Belge* du mercredi 22 décembre dernier, j'ai eu un vrai serrement de cœur: 118,000 francs y sont alloués à la restauration de diverses églises. Cela peut paraître tout d'abord un fort subside, mais ce gâteau est à partager en 16 parties, et le Hainaut, si fécond en monuments, obtient une seule part, 12,425 francs, pour la restauration de l'église de Saint-Jacques, à Tournai.

Nos confrères de la gilde de Saint-Luc, dans leur dernière excursion annuelle, ont pu constater que nos voisins de France, entendent beaucoup mieux que nous la restauration et la conservation des anciens édifices. La seule cathédrale de Laon obtient chaque année un subside de cent mille francs. Celle de Rheims en absorbe annuellement plus de 300 mille, et plusieurs églises à Châlons sont en ce moment l'objet de travaux importants.

En Belgique, le budget ne consacre chaque année que 250 mille francs à la restauration et à la reconstruction de *toutes* les églises du pays. C'est infiniment trop peu, surtout quand on songe au nombre considérable de monuments de tous genres, qui couvrent le sol de notre patrie. Néanmoins, Messieurs, le souhait que nous avons émis le 18 septembre dernier, de voir un jour le temple de Saint-Vincent sortir de l'état non pas de ruine, mais de détérioration où il se trouve, je vous propose de le transformer aujourd'hui en un vœu, qui sera consigné dans nos Annales, et dont nous appelons la réalisation de tous nos efforts.

Constructions adjacentes. — Pour ne rien omettre, il nous aurait fallu examiner encore quelques constructions extérieures attenantes à l'église, le long de la partie ouest des cloîtres, et qui datent du XVIe siècle, entre autres une maison dont le rez-de-chaussée sert actuellement d'habitation au *clocheman;* la place y contiguë, qui est à l'usage de la bibliothèque paroissiale; à l'étage la grande salle avec plafond en chêne (1) et à sa suite une autre pièce (2), appelée la salle du chapitre, et qui sert actuellement aux réunions du conseil de fabrique. Mais après un examen déjà si détaillé de l'antique collégiale, un grand nombre de nos collègues, dont les estomacs criaient famine, jugèrent qu'une visite plus prolongée devenait dangereuse, et ils émirent l'avis qu'une *restauration immédiate* était urgente,

(1) Elle est entourée d'armoires également en bois de chêne et elle est affectée à remiser des objets du culte.

(2) Cette salle est garnie de bancs et de lambris en chêne, le plafond en est plâtré et porte le millésime de 1786. La construction est cependant antérieure à cette date et il est probable que dans le principe le plafond était également en chêne comme celui de la pièce voisine; sur la serrure de la porte d'entrée est marquée la date de 1602. Cette salle a été affectée aux réunions du chapitre, après que la salle capitulaire primitive avait été convertie au XVIe siècle en chapelle, dédiée à saint Hubert. Voir page 173.

même nécessaire, (de leurs estomacs bien entendu). Pas fut besoin de longues délibérations pour faire prévaloir cette opinion, tout le monde s'y rangea unanimement; et aussitôt on se rendit à l'hôtel du Heaume, où une confortable réfection nous attendait. Le repas fut des plus animés; mais comme le programme de la journée était fort chargé et que nous n'en avions encore rempli que les deux tiers, on écourta le dîner le plus possible; et avec d'autant plus de raison que bon nombre de nos collègues, avant de quitter Soignies pour se rendre à Horrues, qui était la dernière étape de notre itinéraire, désiraient jeter un coup d'œil, les uns sur le collège Saint-Vincent, ce magnifique monument d'architecture ogivale moderne, et dont la construction est due à l'éminent architecte, M. le baron Jean Béthune, les autres sur la chapelle romane qui se trouve au cimetière paroissial.

CHAPELLE DU CIMETIÈRE

Suivons un instant ces derniers à ce modeste oratoire, que certains archéologues prétendent, mais à tort pensons-nous, être le berceau de l'église et du monastère primitifs bâtis par saint Vincent à son arrivée à Soignies.

Diverses chartes datant du XVIIe siècle et déposées aux archives du royaume (1) relatent la dotation particulière, 329 florins et 6 sous, afférente à cette chapelle, la fondation de plusieurs messes à y célébrer avec distribution de pains aux pauvres, et la résolution de reconstruire l'édifice en 1755, reconstruction qui ne s'est jamais faite. Le décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournai, publié en 1803, mentionne cette chapelle comme oratoire public sous le vocable de la Sainte

(1) Archives du royaume à Bruxelles. *Conseil privé*, carton n° 901 et 902. — Idem. *Chambre des Comptes*, n° 46642.

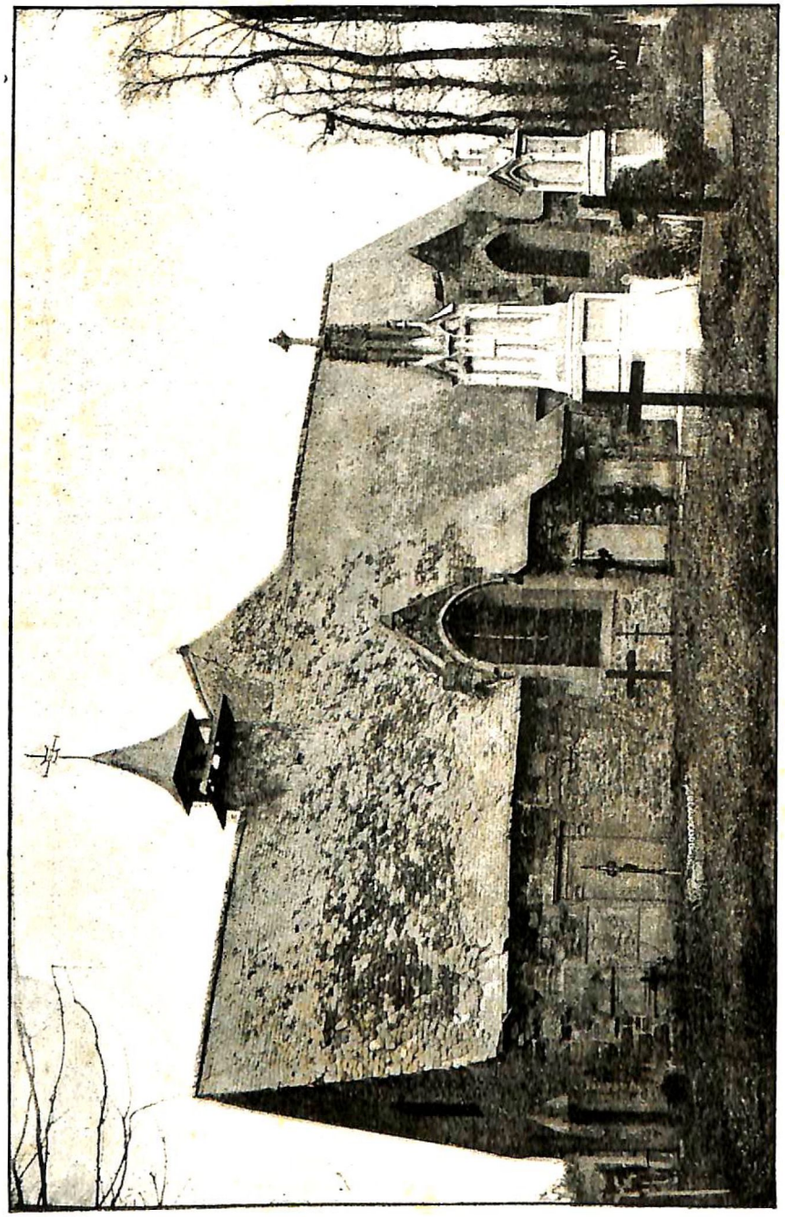

CHAPELLE DU CIMETIÈRE DE SOIGNIES

Vierge; mais nous n'avons pu nous procurer aucune pièce qui établisse ni son origine, ni les causes de son abandon.

La première église de Soignies avait été consacrée à la Mère de Dieu et lorsqu'au xe siècle, l'archiduc Brunon, archevêque de Cologne, eut édifié l'église nouvelle, qui remplaça celle détruite par les Normands, il la dédia au glorieux fondateur, saint Vincent Madelgaire. Il se peut que pour conserver à la sainte Vierge un temple en son honneur, on construisit la chapelle, qui existe encore actuellement au cimetière et qui s'est conservée jusqu'à nous, sous ce même vocable. Peut-être même, cet oratoire servit-il dans le principe de paroisse, la collégiale étant réservée à l'usage exclusif des membres du chapitre.

Mais ce ne sont là que des hypothèses, et nous n'avons aucun document pour les appuyer. Quant au cimetière, nous estimons que, lorsqu'il s'étendait autour de l'église Saint-Vincent, à l'endroit actuel de la grand'place, l'emplacement qui entoure la chapelle dont nous parlons, servait alors de cimetière aux pestiférés; et quand celui-ci devint cimetière général, on affecta à l'inhumation des personnes mortes de maladies contagieuses l'enclos de l'ermitage Saint-Antoine, où se trouve encore la chapelle Saint-Roch (1).

Quoi qu'il en soit, une partie de la construction qui s'élève au cimetière de Soignies doit être considérée comme très ancienne; elle a l'appareil en moellons, noyés dans le mortier, et on y voit des traces évidentes de fenêtres de l'époque romane. Elle

(1) Dans beaucoup de localités, il y avait un lieu d'inhumation spécial pour les personnes *décédées de contagion*, et il y existait une chapelle, où nos pieux ancêtres faisaient célébrer le saint sacrifice pour leurs défunts. Au XVIIe siècle et sans doute déjà antérieurement, l'enclos de l'ermitage Saint-Antoine était destiné à la sépulture des pestiférés. On y voit encore aujourd'hui l'épitaphe de Roland Durant, censier *de la Baille* et de son fils, tous deux morts de la peste en 1629.

présente un parallélogramme d'une longueur de 18 mètres 50 centimètres, sur 5 mètres 80 centimètres de largeur. Un petit clocheton de forme ancienne, massif et trapu, la surmonte. Trois des fenêtres primitives ont été complètement modifiées en ogive, avec saillie et gable proéminent; d'autres modifications ont encore sensiblement changé le premier caractère de l'édifice.

A l'intérieur on retrouve au fond, au côté droit de l'autel, taillé dans le mur et dans un état de parfaite conservation, l'ancienne crédence, avec piscine à doubles cuvettes, et écoulement pour les ablutions. On y voit encore également un bénitier ogival, monopédiculé, et en pierres de taille.

Au côté septentrional, on a accolé une annexe de 9 mètres 60 centimètres de longueur sur 6 mètres de largeur qui, tant par les trois fenêtres en ogive, dont elle est percée, que par le reste de sa construction en briques rouges, trahit une date beaucoup plus récente, et semble remonter à la dernière période de l'époque ogivale; dans cette ajoute, transformée en chœur, on a placé un second autel.

Deux entrées donnent accès à la chapelle, et il faut descendre deux marches pour y pénétrer; la porte du côté occidental a une largeur de 1 mètre 50 centimètres, et 2 mètres 5 centimètres de hauteur; elle est surmontée d'un linteau en fronton triangulaire. Nous ne croyons cependant pas que ce dernier soit de la période romane; d'après nous il doit y avoir été placé postérieurement à la construction du reste du monument. Une autre porte, beaucoup plus petite que la première, (85 centimètres de largeur, 1 mètre 85 centimètres de hauteur) a été percée en face de l'annexe.

Nous n'avons pas connaissance qu'il existe de cette antique chapelle d'autre vue que celle insérée dans le *Guide illustré du voyageur en Belgique,* (Bruxelles, 1847. Société Belge de librairie, Hauman et Cie). La simili-gravure que nous donnons

ci-contre, et dont nous devons la reproduction à la gracieuseté d'un de nos amis, la représente dans toute son étendue, du côté méridional.

Actuellement la chapelle tombe en ruines, les toitures et le plafond sont dans un état déplorable. Il serait cependant à désirer qu'elle puisse être conservé dans l'intérêt de l'art et de l'histoire locale. On a sauvé de la destruction des monuments qui étaient dans un délabrement bien plus prononcé, entre autres la Tour noire à Bruxelles qui, par sa restauration, présente un reste des plus complets des anciens moyens de défense, un vrai type de l'art militaire d'autrefois.

Nous faisons des vœux pour que cette chapelle ne soit pas démolie, surtout après que le cimetière aura été transféré au nouvel emplacement, décrété à la chaussée de Braine-le-Comte, et nous signalons ce point à toute la sollicitude de la Commission royale des monuments.

On y retrouve plusieurs pierres tumulaires (1); les pierres qui recouvrent chacun des deux autels sont d'anciennes pierres tombales, de proportions peu ordinaires et revêtues d'inscriptions en lettres gothiques, dont l'une renferme un écusson armorié; d'autres sont placées dans le pavement, un certain nombre sont encastrées dans les murs; mais le temps et l'usure ont rendu presque illisible l'inscription d'un grand nombre d'entre elles. Le plus ancien de ces monuments funéraires date de 1400, il est placé au-dessus de la petite porte d'entrée. Il contient quinze personnages; le milieu est occupé par la Sainte Trinité, et de chaque côté, dans l'encadrement, il y a un blason, dont les armoiries pourraient facilement être reconstituées.

(1) On voit dans ce cimetière fort curieux des pierres tumulaires des XIIIe et XIVe siècles. La chapelle qui en occupe le milieu remonte au XIIe siècle. Elle a été agrandie dans le XVe siècle. EUG. LANDOY, *Itinéraire général des chemins de fer belges, 1845.*

Non loin de là, un peu à gauche, se trouve placée dans la muraille une autre pierre tumulaire, taillée en relief, dont voici le texte de l'inscription (1) :

CETTE PIERRE BIEN TAILLÉE CONSERVE LA MÉMOIRE
D'ANCIENS BOURGEOIS MARCHANDS, CY GISANT DOUCEMENT
CHERCHANT PUREMENT DE DIEU LA GLOIRE,
DES ORPHELINS FIRENT PREMIER COMMENCEMENT,
DONNANT DE LEURS BIENS PAR LIBÉRALITÉ
QUE PLUSIEURS ONT SUIVI PAR MÊME CHARITÉ.
SAVOIR : JEAN LELEUP QUI HORS DE MARIAGE
SERVIT (BIEN CONTENT) A DIEU DURANT SON AGE,
QUI TRÉPASSA LE DE L'AN MVI CENT
ET DE JEAN JAUQUET QUI POUR ÉPOUSE PRINT
FRANÇOISE LELEUP. . . . . TINT
. . . . . PAYA A LA NATURE
LE TRIBUT QUI EST COMMUN A TOUTE CRÉATURE
LA MÈRE DÉCÉDA LE 11 7bre 1578
LEUR FILLE FRANÇOISE LE 8 DU DIT MOIS ET AN
MARIE LE 15 D'OCTOBRE EN SUIVANT
ET JEAN LE 30 DE MARS 1579.

Les membres de la famille Leleup, dont il est question ci-dessus, sont les premiers fondateurs ou bienfaiteurs de l'orphelinat de Soignies.

Nous nous serions sans aucun doute oubliés à déchiffrer d'autres inscriptions lapidaires, consacrées par la piété de nos ancêtres à la mémoire de leurs chers morts, si notre chef de file n'eut sonné, non la résurrection, mais le rappel et donné l'ordre du départ. Aussitôt on prit place dans une dizaine de voitures, que des amis de Soignies et des environs avaient, pour la plus grande partie, mis gracieusement à la disposition des excursionnistes, et on partit pour Horrues.

(1) L. Cloquet, dans sa *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Tournai*, dit page 223 : « C'était un ancien usage dont on trouve de nombreux exemples de faire des épitaphes *rimées*, souvent en petits vers et en vieux français, à la louange des défunts. »

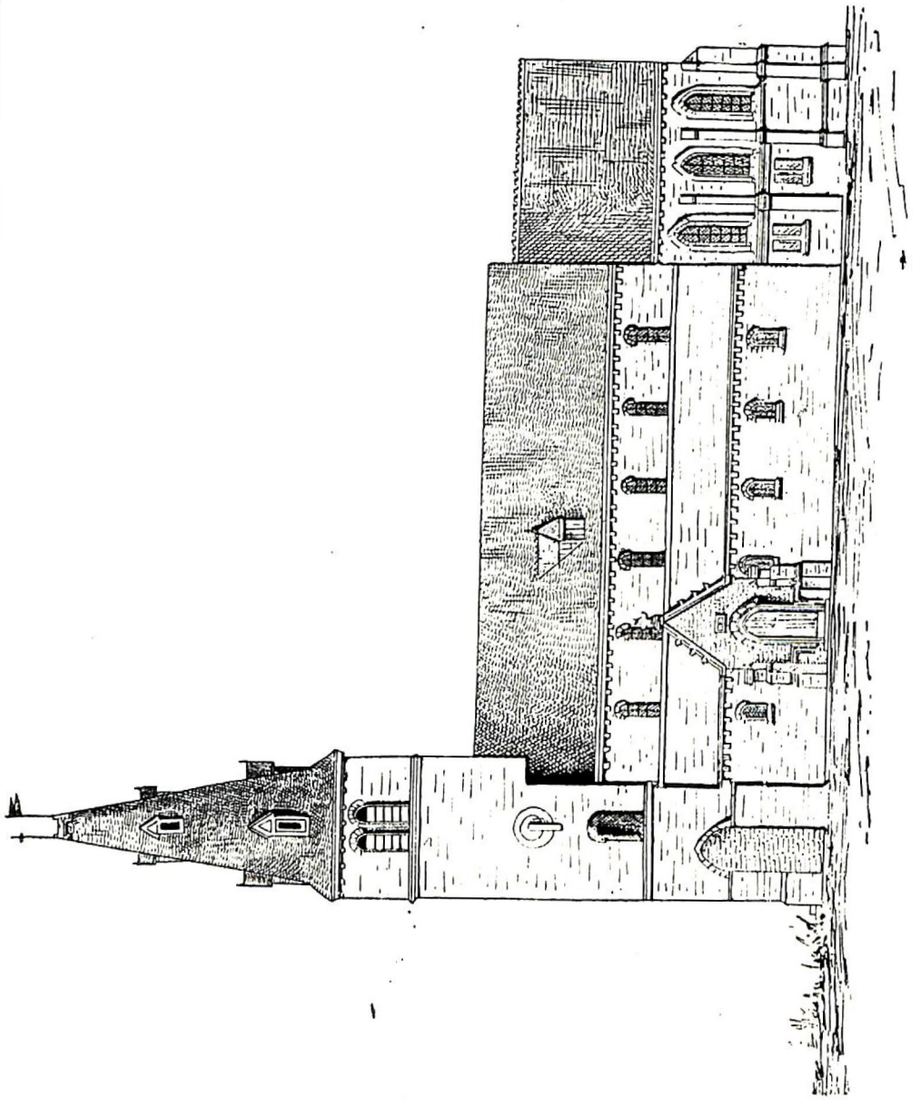

ÉGLISE D'HORRUES

III

HORRUES

Par un beau soleil et une bonne route ce trajet se fait rapidement. A peine arrivés aux confins du village, nous fûmes reçus par M. Cuvelier, bourgmestre, et M. le curé Bracq, qui tiennent à nous faire eux-mêmes les honneurs de leur église, but de notre visite, et dont leur commune est fière à juste titre.

La restauration de cette église, une des plus anciennes du diocèse, a été entreprise il y a quelques années, grâce à l'initiative et au zèle persévérant du digne curé d'alors, M. l'abbé Moreau. Elle a été confiée à M. l'architecte Hubert, de Mons, et on ne peut que lui adresser des éloges pour avoir mené cette tâche à si bonne fin.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'emprunter quelques détails sur cet édifice à M. le chanoine Huguet, dans sa *Notice sur l'église d'Horrues* (1).

« Elle se compose d'une tour en avant-corps, d'une triple nef » sans transept et d'un chœur carré terminé par un chevet à » mur plat. Cette dernière partie de l'édifice, du XIIe ou du » commencement du XIIIe siècle, est un spécimen délicieux du » style de la transition romano-ogivale; tout le reste, à part » quelques détails, est du style roman le plus primitif, peut- » être antérieur au XIe siècle, comme on incline à l'admettre » pour Soignies et Lobbes. La tour et la nef appartiennent à la

(1) *Notice sur l'église d'Horrues*, par l'abbé Huguet, curé de Néchin, extraits des *Bulletins*, tome XV, de la Société historique et littéraire de Tournai, Tournai 1872.

» première construction; le chœur est venu postérieurement » remplacer une abside vraisemblablement semi-circulaire. »

La tour est une masse carrée qui ressort sur la façade. Sa hauteur totale est de 39 mètres. Tout le bas de la tour est occupé par un porche de l'époque de la transition de 5 mètres 70 de long sur 3 mètres 20 de large, voûtée en arêtes, « avec des nervures saillantes supportées par des consoles aux angles », dans le même style et le même dessin que le chœur. A noter deux jolies colonnes annelées placées dans les angles, de chaque côté de la porte d'entrée du porche dans l'église, ainsi que le bénitier qui se trouve sous le même porche et qui est probablement un des plus anciens du pays.

La nef est un parallélogramme avec bas-côtés, de 22 mètres de long sur 17 de large; la grande nef mesure 9 mètres 50 centimètres et chaque bas-côtés 2 mètres 75 centimètres. Des piliers lourds et carrés, d'un mètre d'épaisseur, séparent la nef d'avec ses ailes. « Ces piliers constituent une des parties intéressantes du monument. »

Six fenêtres à plein cintre, placées au dessus de chacune des arcades, éclairent la nef; on y a placé des verrières qui produisent le meilleur effet. Les fenêtres des bas côtés, dont les dimensions avaient été défigurées ont été remises en harmonie avec celles de la grande nef.

Cette dernière est recouverte d'un lambris, peint et doré, divisé en dix-huit panneaux; un plafond incliné dans le sens du versant de la toiture recouvre également les collatéraux.

Si la tour et la nef étonnent par leur sévérité, « on pourrait presque dire par leur rudesse, qui accuse l'enfance de l'art roman, on n'est pas moins charmé de trouver dans le chœur un type admirable de ce même art, parvenu à l'apogée de sa perfection ». Le chœur présente une partie rectangulaire de 10 mètres de profondeur sur 7 mètres 50 centimètres de largeur, éclairée à chacun de ses trois côtés par trois fenêtres en ogive

à égale hauteur. « Ces ogives très aiguës et sans moulures à leur contour sont bien de la transition et l'accouplement de ces trois fenêtres produit le plus heureux effet tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. » Les trois fenêtres au fond du cœur sont ornées de vitraux représentant le Sacré-Cœur de Jésus, le Sacré-Cœur de Marie et saint Joseph. Ce qui contribue surtout à faire du chœur un type dans son genre, c'est sa triple voûte d'arêtes s'appuyant sur des consoles placées aux quatre angles et entre chacune des fenêtres latérales, et dont la dernière « finit en éventail sur le mur plat du chevet ». Deux particularités qu'on trouve rarement ailleurs existent dans le chœur d'Horrues : d'abord une crédence avec double piscine ou cuvette pratiquée dans l'intérieur de la muraille du côté de l'Épître; ensuite une niche rectangulaire coupée dans l'épaisseur du mur du fond, un peu à gauche de l'autel, et qui sert de tabernacle ou de reposoir aux saintes espèces. Elle est divisée en deux compartiments et fermée par une forte porte en chêne, à deux battants, garnie de ferrures anciennes.

Un monument qui, a bon droit, s'impose à l'attention des visiteurs, c'est le beau retable ogival, en pierre blanche, qui domine le maître-autel et qui, de l'avis des plus fins connaisseurs, peut être considéré comme une œuvre de sculpture de grand mérite. Ce monument, d'après la tradition, a été érigé au XIVe siècle en l'honneur de l'enfant Jésus, de Saint-Hubert, d'autres saints et saintes par les seigneurs de *l'Esclatière* (1). Il est divisé en

(1) L'Esclatière était un ancien fief, détaché de la terre d'Horrues et qui comprenait entre autres un château-fort situé sur le chemin (à peu près à mi-route) qui mène de l'église à la Belle-Croix, (chaussée Romaine). Il a été démoli en 1826 par les ordres de la famille Claes, de Lembecq, qui en était devenue propriétaire par acquisition Ce domaine fut, dès son origine, la propriété des seigneurs de l'Esclatière; il passa ensuite dans la famille d'Andelot, de Malapert, et de Landas. Il subsiste de cette seigneurie la ferme de l'Esclatière. Voir THÉOD. BERNIER, *la Seigneurie de l'Esclatière à Horrues*, t XV des *Annales du Cercle archéologique de Mons*.

plusieurs groupes dont le principal représente la légende de Saint-Hubert.

Depuis sa restauration, tout l'intérieur de l'église a été polychromé, et les tons sobres et de bon goût de ces peintures cadrent parfaitement avec l'ossature sévère de l'édifice. Une sortie existe dans le collatéral de droite; elle donne dans un porche de 4 mètres 70 de long sur 3 mètres 75 de large, qui se détache en avant-corps sur la façade latérale-sud. Quoique datant du XVe siècle, cette ajoute rappelle par ses dimensions, sa voûte en arêtes saillantes et ses colonnettes, le porche de l'entrée principale dont, sans aucun doute, on s'est inspiré lors de sa construction. Une particularité nous a frappés: ce sont les quatre contreforts qui se dressent à l'extérieur, de chaque côté de ce porche latéral, forme trapue, et dont la base de deux d'entre eux sert de siège à deux animaux figurant des lions. Nous nous sommes demandés s'il n'y avait pas là quelque analogie, très lointaine sans doute, avec les porches qu'on retrouve dans certaines basiliques de France, à Arles, au Mans et ailleurs, sorte de tribune qui, autrefois, outre leur destination religieuse, servaient aux seigneurs laïcs à rendre la justice, usage qui aurait donné naissance, paraît-il, à cette formule qu'on trouve en tête de certains actes judiciaires : *Inter leones*.

Comme tout le monde peut aisément le constater, l'église d'Horrues a été restaurée avec intelligence et de la façon la plus correcte, de telle sorte que le vaisseau et le chœur sont redevenus, chacun dans leur genre, des spécimens ravissants et des modèles du style auquel ils appartiennent. Nous ne pouvons que réitérer nos félicitations à ceux qui en ont pris l'initiative et le soin, et dire avec M. le chanoine Huguet, qu'il a bien mérité de l'art l'architecte, à qui nous devons la résurrection d'un monument, qui occupera désormais l'une des premières places dans l'écrin artistique du Hainaut.

M. Adhémar Lefebvre possède à Horrues une magnifique propriété. Il ne veut pas que les excursionnistes quittent la commune sans qu'il leur ait fait les honneurs de chez lui. Nous faisons une courte halte à son château où nous fûmes reçus de la façon la plus aimable, et après un dernier regard jeté sur le clocher de l'antique église avec son élégante flèche à quatre pans et sa double rangée de lucarnes proéminantes, nous reprîmes la route de Soignies. Pendant le trajet, plus d'un d'entre nous ne put s'empêcher de faire quelques amères réflexions en comparant l'état de l'église d'Horrues et celui de la collégiale de Saint-Vincent qui, elle aussi, est un joyau de l'architecture romane dans notre pays, et de déplorer que jusqu'à présent aucune tentative sérieuse n'ait été faite, pour rendre à ce monument sa valeur d'autrefois.

En rentrant en ville, l'un de nos collègues, M. Emmanuel Michez, eut l'amabilité de nous inviter à aller examiner la nombreuse collection d'objets anciens qu'il est parvenu à réunir et dont la plupart proviennent de Soignies et des environs.

En contemplant ce joli choix de curiosités, le temps s'écoula bien vite et on aurait facilement oublié l'heure du départ. Mais 8 1/2 heures sonnent lentement à l'antique clocher de l'église de Soignies. Ce rappel met tout le monde en branle, et aussitôt l'on se dirige vers la gare, on ne peut plus satisfaits de la journée si bien remplie qu'on a passée ensemble, et se promettant tous de renouveler le plus souvent possible ces sortes d'intéressantes et instructives promenades.

Lu en séance du Cercle archéologique d'Enghien, le 23 décembre 1886.

G. Zech-Du Biez.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE NAMUR

17 au 19 août 1886

MESSIEURS,

Des circonstances imprévues ont empêché notre président et notre vice-président d'assister au second congrès de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique; ce motif m'impose la tâche de vous présenter le rapport sur cette intéressante réunion.

La ville de Namur où se tenait le congrès de 1886 ne possède pas de ces édifices imposants où l'on peut admirer la hardiesse et le génie d'un artiste; ce qui y attire surtout l'étranger, c'est sa situation pittoresque au confluent de la Meuse et de la Sambre, ce sont les splendides paysages de ses environs. Pour l'archéologue, Namur offre des attraits de premier ordre; c'est d'abord son musée, le plus riche de notre pays, en antiquités des époques préhistorique, romaine et franque; ensuite le merveilleux trésor des sœurs de Notre-Dame où l'on admire une quinzaine des œuvres du célèbre frère Hugo d'Oignies, l'un des plus habiles orfèvres du moyen âge.

La session d'Anvers avait été principalement une session d'organisation; le congrès de Namur a été consacré à l'examen

et à la solution de questions qui intéressent les études archéologiques et historiques.

Le conseil communal de Namur a tenu à souhaiter la bienvenue aux membres du congrès venus de divers points du pays. M. le bourgmestre a exprimé en termes très heureux combien la ville était honorée d'avoir été choisie pour la tenue des assises d'une science toute nationale. M. le chanoine Reusens, président du congrès d'Anvers, au nom de la fédération, a remercié l'autorité namuroise de son accueil si gracieux.

La première séance a été ensuite ouverte. M. Génard, secrétaire général du congrès précédent, a indiqué les rectifications qui lui avaient été signalées pour le compte rendu de la session d'Anvers. Parmi ces rectifications s'en trouvait une formulée par notre vice-président, M. de Cordes, au sujet d'un amendement qu'il avait proposé au projet des statuts.

Après ces préliminaires a eu lieu la remise des pouvoirs par le bureau de l'Académie d'Anvers au bureau du congrès de Namur (1). M. A. Bequet, vice-président, et l'un des organisateurs les plus actifs et les plus dévoués de la réunion, a exposé les nombreuses découvertes faites par la société archéologique de Namur et qui lui ont permis de créer un musée des plus curieux et ne renfermant que des objets recueillis dans la province ou ayant rapport à son passé. C'est en se basant sur ces fouilles et ces trouvailles que M. Bequet a exquissé l'état des mœurs, de la civilisation et des industries des peuples qui, dans les temps anciens, ont habité le Namurois.

Cette étude, faite avec une remarquable clarté, contribua à rendre plus fructueuse la visite du musée créé par l'activité de la société archéologique.

(1) Il était composé de MM. E. Del Marmol, président; A. Bequet, vice-président; F. de Radiguès de Chennevière, secrétaire; H. Crepin, trésorier; L. Henry, L. Lahaye, A. Henri, membres

L'époque anté-romaine n'y tient pas une place bien notable mais elle offre des spécimens des divers âges depuis les temps quaternaires jusqu'à l'arrivée de Jules César dans les Gaules; les âges de la pierre taillée, de la pierre polie et du bronze y sont représentés; signalons l'industrie des fondeurs nomades dont on a recueilli un dépôt à Jemeppe-sur-Sambre, près de Namur.

L'époque romaine occupe plus longtemps l'attention et permet de constater, comme le démontrait M. Bequet, que pendant le Ier et le IIe siècle de notre ère, sous Trajan et les Antonins, le pays de Namur et l'Entre-Sambre-et-Meuse ont joui d'une grande prospérité. La villa d'Anthée, dont le plan a été levé par les soins de la société archéologique, donne une idée très exacte d'une riche habitation rurale sous la domination romaine. Elle était divisée en deux parties : l'une renfermant l'habitation du maître, l'autre plus vaste comprenant les ateliers. les exploitations agricoles et la demeure des colons et des esclaves.

Les incursions de Germains, dès la fin du IIIe siècle et au IVe, ont anéanti ces établissements prospères. Il est permis toutefois de constater le degré de civilisation et les progrès de l'industrie de la population belgo-romaine par la richesse et l'art des objets recueillis principalement dans les sépultures.

Les Francs, qui ont habité l'Entre-Sambre-et-Meuse dès la fin du IVe siècle, y ont laissé de nombreux vestiges de leur passage. Les membres de la société namuroise ont réuni une collection complète et très variée des armes dont ces guerriers faisaient usage. Les objets d'équipement, de toilette, sont curieux à étudier. La collection des verres francs est peut-être la plus nombreuse de l'Europe. Le style des bijoux et des garnitures en métal accuse l'influence des contrées où les Francs ont séjourné antérieurement et permettront d'établir leurs migrations successives depuis l'Asie.

La salle consacrée aux objets appartenant au moyen âge et à la renaissance a également son intérêt.

Les membres se sont répartis, selon leurs aptitudes, dans les trois sections du congrès : la section préhistorique, la section historique et la section archéologique. C'est là principalement que se fait le travail réel; on y discute avec compétence les questions proposées et ce n'est qu'après les avoir soigneusement approfondies qu'on soumet, s'il y a lieu, une proposition ou un vœu à l'assemblée générale. Je crois superflu, messieurs, de résumer ici les discussions des diverses sections; nous aurons, du reste, à examiner les vœux que le bureau du congrès de Namur nous a communiqués et à chercher dans quelle mesure notre cercle pourra aider à leur réalisation (1).

L'assemblée générale a fourni à M. le professeur G. Kurth l'occasion de démontrer l'utilité et l'importance de l'étude de la toponymie ou des noms des lieux. Les hameaux, les carrefours, les rues, les chemins, les maisons et parfois les champs portent une dénomination particulière qui doit avoir une signification; souvent le sens nous échappe, soit par suite de la corruption du terme originaire soit pour d'autres causes. Beaucoup de ces noms ne sont pas consacrés par un emploi officiel, la tradition seule les a conservés. Il importerait de les recueillir d'une manière systématique et complète, de rechercher si possible leur origine. On arriverait ainsi à réunir des données curieuses dont l'histoire et l'archéologie pourraient tirer grand profit. Aussi, après avoir entendu les développements de cette proposition, le congrès a émis le vœu de voir les sociétés fédérées rédiger et publier des glossaires toponymiques. M. Kurth l'a fait pour la commune qu'il habite; son travail sera imprimé dans les *Annales de la Fédération* et pourra servir de guide à ceux qui entreprendront des études analogues.

(1) On les trouvera à la suite de ce rapport.

Nous ne pouvons qu'engager nos collègues à rechercher les noms de lieux et les dénominations locales pour les communes de la circonscription dont s'occupe notre cercle et à nous soumettre le résultat de leurs investigations Elles seront accueillies avec plaisir, et publiées dans nos *Annales*.

Je me permets, messieurs, de vous soumettre une étude de ce genre pour le territoire de la ville d'Enghien, faite sur le type proposé par M. Kurth (1).

M. le docteur Jacques a présenté ensuite des considérations très utiles au sujet de la confection d'une carte archéologique de la Belgique; des signes conventionnels y indiqueraient les localités où ont été trouvées des antiquités gauloises, germaines, romaines et franques. L'adoption de ces signes pour devenir pratique devrait être faite d'une manière générale. Aussi le congrès, après discussion, a chargé le bureau de Namur, d'accord avec M. le comte de Marsy, président des congrès archéologiques de France, de soumettre l'an prochain, un projet sur ce point.

Indépendamment des réunions en sections, la seconde journée a été employée à la visite des remarquables trésors conservés au couvent des sœurs de Notre-Dame et à la cathédrale. Les sœurs possèdent une quinzaine d'œuvres du frère Hugo, un des plus habiles orfèvres du moyen âge qui naquit, croit-on, à Walcourt. MM. Reusens et Bequet font apprécier l'élégance du style et la perfection des procédés de cet artiste; aux émaux multicolores, très en usage de son temps, il a préféré la niellure et la ciselure. La cathédrale conserve quelques pièces d'orfèvrerie remarquables, notamment un autel portatif en jaspe entouré d'une bordure en ivoire, couverte de figures sculptées en bas-relief du XIIe siècle, une splendide couronne en or, enrichie de pierres précieuses, de filigranes et de fleurettes d'un travail très délicat, datant du commencement du XIIIe siècle, elle est enfermée dans un écrin de la même époque revêtu de vingt-cinq médaillons émaillés. Citons aussi une statuette en argent de saint Blaise, de la fin du XIVe siècle, et un baiser de paix, en forme de triptyque, couvert d'émaux translucides, d'une très belle exécution, œuvre du XVe siècle.

(1) Ce travail paraîtra dans un prochain fascicule.

L'assemblée générale de clôture a été consacrée à entendre les rapports des sections et à voter les vœux qui y avaient été émis. Des membres ont demandé quel serait la portée pratique de ces vœux. On a reconnu qu'il fallait établir des distinctions selon ceux à qui ils s'adressent; les uns concernent les sociétés fédérées. c'est d'elles, de leur travail, de leur activité que dépend la réalisation plus ou moins prompte des propositions adoptées par l'assemblée générale. C'est à nous de les examiner.

D'autres vœux rentrent dans le domaine de l'autorité publique; c'est au gouvernement qu'il appartient de les réaliser.

Enfin, il y a les simples desiderata.

MM. de Puydt et Lhoest ont fait connaître le résultat des fouilles qu'ils ont exécutées dans la grotte *la Biches aux roches* à Spy près de Namur; ils ont exposé les principaux objets trouvés jusqu'ici. Ces objets sont des plus importants et appartiennent à l'époque quaternaire; leur découverte capitale est celle de deux crânes offrant la même conformation que le fameux crâne de Néanderthael.

L'assemblée, après avoir écouté avec attention les curieuses explications de MM. de Puydt et Lhoest, a fixé à Bruges la réunion du prochain congrès.

La journée s'est terminée par un banquet, auquel prirent part, outre les membres, M. de Montpellier, gouverneur de la province, et M. l'échevin Ronvaux.

Par une gracieuse attention de l'administration communale, un concert avait été organisé au théâtre à l'occasion de la réunion de la fédération archéologique. La Société toute

namuroise des *Montcrabeau* y a exécuté d'une façon originale des morceaux pleins d'entrain et de gaîté; les chœurs chantés dans le patois local ont obtenu un légitime succès.

Un brillant feu d'artifice tiré sur la Meuse a complété la fête.

La session était clôturée, mais la Société archéologique de Namur avait réservé aux membres du congrès l'agrément d'une excursion à la fois scientifique et pittoresque dans la vallée de la Molignée. Je ne m'arrêterai pas, messieurs, à vous décrire ce pays si admirable par ses sites grandioses et variés; je me bornerai à rappeler que nous avons assisté à proximité des ruines de Montaigle à une fouille dans un cimetière franc, mais datant de la dernière période; les sépultures qu'on avait ouvertes étaient très pauvres et paraissent avoir servi à des colons peu fortunés.

Nous avons ensuite visité les ruines du château de Montaigle, guidés par M. Alfred Bequet, son savant historien. Ce château avait été construit vers 1300 par Guy de Dampierre, comte de Namur, sur le sommet d'un roc inaccessible. Il fut incendié et pillé, en 1554, par les troupes de Henri II, roi de France, et il n'a plus été reconstruit.

Le rocher de Montaigle se trouve isolé à la jonction de deux vallées profondes; une chaussée étroite qui va en s'abaissant jusqu'au chemin de Bouvigne, donne seule entrée au château. Les ouvrages de défense qui protégeaient cette chaussée ont été détruits, mais il subsiste des restes importants de l'ancien château qui permettent de le reconstituer. Un donjon, formant une sorte de rectangle, occupe le plateau supérieur et domine l'intérieur de la cour; cette construction présente déjà le caractère des châteaux du commencement du XIVe siècle, elle offre une distribution plus en rapport avec des mœurs moins rudes et moins farouches qu'aux siècles précédents. A côté du donjon, qui était affecté au logement du maître et de sa famille, s'élevaient des bâtiments formant ce qu'on appelait la *châ-*

tellenie, et comprenant la chambre du châtelain, la cuisine, la chapelle et différents services. Dans la cour on remarque un puits creusé dans le roc et ayant 25 mètres de profondeur; c'est un beau travail surtout si l'on considère la difficulté que présentaient ces sortes d'ouvrages avant l'invention de la poudre.

Sur une colline voisine, on venait de découvrir deux tombes mérovingiennes qui montrent que ce territoire était habité déjà au Ve siècle de notre ère.

La journée s'est terminée par une excursion à l'abbaye bénédictine de Maredsous. Construite au milieu d'un pays presque désert, elle donne une idée de ces monastères importants autrefois si nombreux dans notre pays. L'église et tous les bâtiments sont élevés dans le style ogival le plus pur du XIIIe siècle sur les dessins de M. Jean Bethune. Les congressistes ont été reçus de la façon la plus cordiale.

Ramenés le soir à Namur, les membres du congrès se sont séparés, satisfaits de leur séjour et se promettant bien de se retrouver l'an prochain à Bruges.

Messieurs, si le congrès de Namur a réuni encore plus d'adhérents que celui d'Anvers, s'il a obtenu tant de succès, il le doit surtout à l'activité et au zèle du comité de la Société archéologique de Namur. Tout le monde a été unanime à reconnaître le talent d'organisation dont ces messieurs ont fait preuve dans l'exécution du programme qu'ils avaient adopté. Qu'ils reçoivent l'expression de nos remerciements, tout spécialement MM. Bequet et Crépin.

Quels sont, demandera-t-on, peut-être, les résultats pratiques de ces congrès d'histoire et d'archéologie? Il me suffirait pour répondre d'une façon générale, de vous citer l'exemple de la France où l'œuvre des congrès archéologiques existe depuis plus de cinquante ans. Elle est arrivée à de magnifiques résultats. En Belgique, nous commençons, nous nous organisons;

l'expérience fera connaître des améliorations à introduire dans la marche même des travaux. Quant aux résolutions et aux vœux, la fédération ne dispose pour les réaliser que d'une force morale. Elle ne peut donc compter d'atteindre en un jour au but proposé.

Un résultat incontestable et immédiat de ces réunions, c'est de mettre les travailleurs en rapport les uns avec les autres, de créer des relations plus ou moins intimes; et cela au plus grand avantage des études historiques. L'histoire et l'archéologie sont des sciences d'observations et de recherches; ceux qui s'adonnent à ces investigations, ne peuvent que gagner à se trouver ensemble et à s'entr'aider mutuellement, dans leurs études sur notre histoire nationale. Ainsi se réalise l'un des buts inscrit à l'article premier des statuts de notre fédération : la création des relations étroites et permanentes entre les sociétés et entre leurs membres.

Lu en assemblée générale le 25 décembre 1886.

ERNEST MATTHIEU.

I

Vœux émis aux Congrès d'Anvers et de Namur, renvoyés au Congrès prochain, ou discutés et adoptés à Namur, et adressés particulièrement aux Sociétés fédérées, afin d'être réalisés par elles.

1° Formation d'un album des œuvres d'art créées en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la renaissance, mais borné à celles de ces œuvres dont les auteurs nous sont connus, soit par des documents authentiques, soit par des témoignages apportant une probabilité voisine de la certitude, et d'un inventaire complet des objets d'art existant dans le pays, à dresser par les Sociétés locales fédérées.

2° Exécution d'un recueil semblable à la grande publication des monuments historiques de la France, comprenant les dessins des édifices remarquables du pays.

(Ces vœux, nos 1 et 3 du Congrès d'Anvers, sont renvoyés au Congrès prochain.)

En attendant, chaque Société est invitée à dresser dans sa région, le catalogue des œuvres d'art et des monuments dont l'attribution est certaine.

3° Que faut-il entendre par droite ou gauche dans la description d'un blason, d'une médaille, d'une œuvre d'art, telle qu'un tableau, un monument.

(Question posée aux Congrès d'Anvers et de Namur et dont la solution a été renvoyée au Congrès de Bruges).

4° Étude des signes conventionnels à adopter entre les Sociétés fédérées, pour la formation d'une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique.

(Question préalable au vœu n° 2 du Congrès d'Anvers, étudié au Congrès de Namur.)

Cette étude a été confiée au bureau de Namur, de concert avec M. le comte de Marsy, qui apportera au Congrès de Bruges, un projet sur la matière, élaboré au prochain Congrès français.

Les sociétés fédérées feront bien de collaborer à cette étude.

5° Réunion de tous les éléments fournis jusqu'à ce jour par l'archéologie préhistorique, pour fonder, si c'est possible, sur des bases solides et sérieuses, l'ethnographie primitive de la Belgique, ou du moins, si le problème n'est pas arrivé à ce point de maturité, pose d'un jalon pour des recherches ultérieures plus précises. (Vœu n° 6 du Congrès d'Anvers adopté au Congrès de Namur.)

Cette étude restera au programme des Congrès futurs.

6° Étude approfondie des roches employées par l'homme préhistorique pour la fabrication de ses instruments, gisements, analyses microscopique et macroscopique des matières premières, altérations qu'elles peuvent subir.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur).

7° Rédaction, par les Sociétés historiques, de glossaires raisonnés des noms de lieux à recueillir d'une manière systématique et complète : ce glossaire toponymique comprendrait toutes les dénominations locales. (Vœu n° 4 du Congrès d'Anvers, adopté au Congrès de Namur.)

Le spécimen déposé par M. Kurth est imprimé dans le compte rendu.

8° Présentation, par chacune des Sociétés adhérentes, d'un résumé succinct de ses travaux pendant l'année écoulée, et détermination du

mode à suivre pour leur donner la publicité ainsi qu'aux autres travaux présentés au Congrès. (Vœu nº 9 du Congrès d'Anvers.)

Les travaux présentés seront imprimés dans le compte rendu, après examen du bureau du Congrès de Namur.

9º Publication, par chaque société, à côté de ses annales annuelles, d'une petite feuille bi-mensuelle destinée spécialement à recueillir les légendes, proverbes, avec l'expression phonétique.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

II

Vœux émis au Congrès d'Anvers et de Namur, discutés et adoptés à Namur, que le bureau du Congrès tenu en cette ville, transmettra au Gouvernement pour en obtenir la réalisation

10º Nomination, par le Gouvernement, d'une commission spéciale chargée d'une surveillance sévère sur les travaux publics entrepris par l'État et les fouilles, au point de vue de la conservation des objets d'art et d'archéologie.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur)

11º Demande au Gouvernement qu'il mette au concours la confection d'un atlas historique de la Belgique, donnant les divisions territoriales de notre pays aux différentes périodes de son passé : ouvrage à imposer comme livre classique dans les athénées et les écoles normales de l'État.

(Vœu nº 5 du Congrès d'Anvers, adopté au Congrès de Namur).

12º Demande au Gouvernement qu'il fasse remettre aux dépôts d'archives de l'État, dans les provinces, les anciens registres paroissiaux déposés actuellement dans certains greffes des tribunaux de première instance, de même que les tables exécutées par ordre du Gouvernement.

(Vœu nº 7 du Congrès d'Anvers avec sa nouvelle rédaction.)

Ces registres paroissiaux existant en double dans la plupart des provinces, un exemplaire pourrait être remis aux susdits dépôts

Ce vœu est renvoyé au Congrès de 1887.

13º Invitation à adresser par le Gouvernement aux administrations communales et aux administrations des établissements publics qui ont conservé des archives anciennes, à en faire dresser les inventaires, dont la publication serait encouragée par des subsides, et dont un

certain nombre d'exemplaires serait réparti entre les bibliothèques et dépôts publics et les sociétés savantes.

(Vœu nº 8 émis au Congrès d'Anvers et adopté au Congrès de Namur)

14º Demande au Gouvernement de déléguer aux gouverneurs de province, sous leur responsabilité, le droit d'autoriser le prêt à domicile, des archives reposant dans les dépôts confiés à sa garde, l'archiviste local entendu, comme cela existait avant le règlement de 1878.

(Vœu nº 10 du Congrès d'Anvers, modifié et adopté au Congrès de Namur).

15º Demande au Gouvernement, de restituer à chaque province, les documents qui les concernent : comptes, fonds spéciaux, cartulaires, chartriers, corporations religieuses et civiles, châteaux, villages, et en général toutes les archives pouvant servir à l'histoire de chaque province, sauf celles qui appartiennent aux archives de l'administration centrale des Pays-Bas, tous ces documents reposant au dépôt central des archives de Bruxelles.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur).

16º Demande au Gouvernement de communiquer, par province, aux sociétés et commissions archéologiques, le travail qui sera élaboré par la commission chargée de l'orthographe des noms des communes, et ce afin de pouvoir présenter des observations dans un délai déterminé avant que ladite orthographe ne soit définitivement arrêtée.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur).

17º Demande au gouvernement d'étudier une loi s'inspirant de la législation française sur le classement des monuments archéologiques et historiques appartenant à des particuliers.

(Nouveau vœu émis et adopté au Congrès de Namur.)

III

Desiderata

18º Publication d'un manuel pratique de chronologie pour servir à l'étude de l'histoire des Pays-Bas et du Pays de Liège ou pour l'histoire de Belgique.

(Vœu nº 11 du Congrès d'Anvers adopté au Congrès de Namur.) Une société pourrait mettre au concours cette publication.

DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SUCCURSALE

DANS L'ÉGLISE DES CHARTREUX

A HÉRINNES

Le couvent des Chartreux d'Hérinnes fut, en vertu d'un édit de l'empereur Joseph II du 17 mars 1783, supprimé le 26 avril suivant. Les bâtiments et le terrain entouré de murs, furent mis en vente en 18 lots ou marchés par J. Monthiron, administrateur de la Chartreuse supprimée, dûment autorisé par Messeigneurs les président et gens du comité de la caisse de religion.

La vente fut faite en trois séances: 13 octobre, 17 octobre et 17 novembre 1785, et conclue pour la somme totale de 20,580 florins 10 sols, argent courant du Brabant, et confirmée par lettres patentes de l'empereur, le 11 mars 1786.

Dans ce lotissement et cette vente n'étaient pas comprises l'église du monastère ni une partie du couvent pouvant servir d'habitation particulière.

En effet, après le départ des religieux, qui avaient rendu des services très appréciés à une grande partie de la population de ce village, où le curé, aux siècles précédents, n'était assisté que d'un seul vicaire, et à l'annonce que la Chartreuse allait être vendue, les habitants de la section située au delà du ruisseau d'Arebeek, firent des démarches près du gouvernement

dans le but d'obtenir la conservation de l'église et de son érection en succursale.

Leur demande motivée sur leur éloignement de la paroisse, sur la difficulté des chemins, surtout en hiver à cause du débordement de la rivière, fut favorablement accueillie.

L'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, à qui Nicolas, évêque de Cambrai, avait donné, en 1148, l'autel d'Hérinnes et ses annexes, consentit à la nomination d'un vicaire pour desservir la nouvelle succursale.

Il intervint à cette fin entre les délégués de l'abbaye et les représentants de la caisse de religion qui administrait les biens de la Chartreuse une convention le 30 décembre 1784 et 3 janvier 1785.

Pour l'exécution de cette convention, Monthiron, administrateur de la Chartreuse, au nom du comité de la caisse de religion, fit remise, le 28 octobre 1786, à M. Berghman, religieux de l'abbaye de Saint-Aubert et curé d'Hérinnes, de l'église du couvent et d'une maison d'habitation pour le vicaire.

Le double de ces actes est conservé dans les archives de la fabrique d'église de Saint-Pierre à Hérinnes; nous en publions le texte.

Dans les annotations de J.-F. Vanderhoudelingen, curé à Hoves et doyen du district de Hal, conservées dans un registre qui a passé plus tard à la cure de Herffelingen et dont les folios en blanc ont continués à servir de registre de mariages, on lit que le cimetière pour la succursale projetée a été béni le 1er février 1787 (1).

(1) *Die* 1a *februarii 1787 ex commissione Serenissimi ac illustrissimi Domini principis Ferdinandi De Rohan. etc... benedixi Cœmiterium ecclesiæ ex cartusianorum succursalis S. Petri in Herinnes.*

(Signé) J.-F. VANDERHOUDELINGEN,
pastor in Hoves Dec Halle.

Nous devons à M. Ernest Matthieu, le savant et zélé secrétaire de notre Cercle, communication de plusieurs documents, dont quelques-uns assez curieux, ayant rapport à l'administration de l'ex-chartreuse d'Hérinnes ; notamment un plan avec devis d'un clocher à ajouter à la vieille église des moines, pour la consolider après la démolition de la partie affectée aux étrangers.

Je n'y vois pas que ces ouvrages aient été exécutés. J'y trouve cependant une quittance délivrée par Calmant, d'Enghien (14 août 1788) d'une somme de 73 florins pour avoir fait un confessionnal.

Une quittance de J.-F. Deraismes, orfèvre à Enghien (4 mai 1788) de 1 florin 15 sols pour avoir racommodé un ciboire.

Et trois quittances de F. Clerebaut, qui était alors l'unique vicaire de la paroisse même, à Hérinnes, et qui déclare avoir reçu en se qualifiant de vicaire de la succursale à Hérinnes, deux fois la somme 37 florins 10 sols, et une autre fois 75 florins pour compétence à raison de 150 florins l'année.

C'était pour l'année 1788. Plus rien les années suivantes.

D'autres documents démontrent également qu'il y a été construit une école, et qu'une cellule a été appropriée pour l'habitation du clerc (1).

Il est cependant presque certain que jamais un prêtre ne vint résider à cette succursale, car aujourd'hui aucun vieillard ne se souvient d'avoir entendu parler d'un vicaire établi à la Chartreuse, ni de maison ayant servi à son habitation (2).

(1) M. Ern. Matthieu possède un manuscrit très curieux contenant la nomenclature de tous les religieux de la Chartreuse d'Hérinnes depuis sa fondation (1314) jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, la désignation des prieurs et les principaux traits de leur vie. Écrit en latin par le P. Pedé.

(2) En outre dans quelques feuilles conservées d'un manuscrit où sont annotés les services religieux de la semaine pour les annonces à faire au prône, on lit en 1795 et 1796 que tel jour on confessera les enfants *van de Leenstraet, Eeckelberg en Coquiane*. Les deux premiers de ces hameaux devaient former la succursale projetée. Elle ne subsistait donc pas alors très probablement.

La fabrique conserva néanmoins la possession de l'église et y fut maintenue, comme l'atteste un prononcé du conseil de préfecture du département de la Dyle, en séance du 3 mars 1812.

Peu après, l'église, déjà fort dégradée, a été démolie, car au compte de la fabrique pour l'année 1813, on trouve : *Recette extraordinaire*. « Le sieur André Parmentier, rentier à Enghien, a versé dans la caisse de la fabrique, une somme de cinq cents francs pour payement de l'achat des pavements provenant de l'église des ex-Chartreux. »

Convention entre les délégués de l'abbaye de Saint-Aubert et le comité de la Caisse de Religion

30 décembre 1784 — 3 janvier 1785

Sur les représentations faites à messieurs les président et gens du comité de la Caisse de Religion établie par Sa Majesté, de la part d'une partie des habitans de la paroisse d'Hérinnes-lès-Enghien résident au delà de la rivière d'Haerbecq, à la fin qu'il leur plut, de conserver l'église du couvent des Chartreux supprimés audit Hérinnes et d'y faire décharger pour le service de ces habitans, les messes qui y étoient fondées : eû égard à la difficulté qu'ils avoient de se rendre à l'église paroissiale surtout en hyver à cause des mauvais chemins et du débordement des eaux ; messieurs du comité ensuite de la résolution de Leurs Altesses Roiales les Sérénissimes gouverneurs généraux des Pays-Bas aiant pris en considération les besoins de ces

habitans, le grand nombre des paroissiens et le produit des dixmes ont renvoyé ces habitans à se pourvoir vers les abbé et religieux de l'abbaie de Saint-Aubert à Cambrai, patrons, collateurs et décimateurs audit Hérinnes et en même tems ont authorisé le conseiller avocat de Sa Majesté en son conseil souverain de Hainaut, Papin, d'entrer en proposition avec ladite abbaie à l'effet de prendre des arrangemens pour fournir de main commune et par moitié avec la Caisse de Religion aux besoins spirituels des paroissiens d'Hérinnes, spécialement de ceux qui habitent au delà de la rivière d'Haerebecq. A quoi Monsieur l'abbé de Saint-Aubert aiant témoigné de vouloir se prêter, il a donné pouvoir aux sieurs Berghman, religieux de ladite abbaie curé dudit Hérinnes, et Grenet de Lisbrouck, receveur des biens de la même abbaie, de s'appaiser des faits de conférer ensuite avec ledit conseiller advocat de Sa Majesté, à ce authorisé par messieurs les président et gens du comité de la Caisse de Religion, ensuitte de Leurs Altesses Roiales, à l'intervention de l'administrateur dudit couvent supprimé des Chartreux, Monthiron et lesdits sieurs Berghman et Grenet, en vertu du pouvoir leurs donné par M. Ysebrant de Lindone, abbé de Saint-Aubert, sont convenu des points et articles suivans :

1° La Caisse de Religion cède et abandonne l'église du couvent supprimé des Chartreux à Hérinnes pour être établie en succursale à l'église paroissiale dudit Hérinnes.

2° Il sera établi un vicaire en titre pour desservir ladite église succursale et administrer tous les secours spirituels aux habitans de la paroisse nommément de ceux qui habitent dans les environs de cette succursale sur le pied ci-après, à qui il sera attribué par provision une compétence de trois cent florins de Brabant par an paiable par quartal.

3° La Caisse de Religion s'oblige de mettre ladite église en bon état, et de céder une habitation gracieuse et commode au vicaire, qui sera prise dans les bâtiments dudit couvent

supprimé qu'elle fera approprier à cet effet, et à ses frais, et de lui abandonner un terrein pour en faire un petit jardin.

4° La Caisse de Religion s'engage à paier la moitié des frais d'entretiens de l'église succursale et de la maison dudit vicaire, de fournir à la moitié des pain, vin et luminaires, ainsi que des ornements, le tout à perpétuité.

Dans le cas de reconstruction de l'église succursale et de la maison du vicaire, soit pour cause de vétusté, incendie ou autre accident, la Caisse de Religion supportera la moitié de la dépense.

5° A été convenu que les biens de bénéfice simple de l'abbaie de Saint-Aubert a anciennement cédé aux Chartreux supprimés consistant entre autres en six bonniers ou environ de terres labourables, et en une partie de la dixme qui se lève à Hautecroix resteront affectés et hypothéqués pour sûreté des engagemens que vient de prendre la Caisse de Religion indépendamment de laquelle sûreté la Caisse de Religion sera toujours tenue de faire face aux prédits engagemens.

6° L'abbaie de Saint-Aubert à Cambrai se soumet et s'engage à payer l'autre moitié des entretiens, réparations et reconstructions de la prédite église succursale et maison vicariale. Comme aussi l'autre moitié de la compétence du vicaire, et l'autre moitié des ornemens, pain, vin et luminaires et ce à perpétuité.

7° Le curé de la paroisse d'Hérinnes conservera la supériorité sur ladite église succursale pour y célébrer le jour du patron ou autre grande fête, il pourra continuer d'administrer les secours spirituels par lui et son vicaire à tous les habitans de la paroisse sans en excepter ceux qui habiteront à portée de l'église succursale.

8° Tous lesdits paroissiens devront continuer de se marier devant ledit curé ou autre par lui autorisé et le curé continuera de profiter des droits d'enterremens de tous les paroissiens indistinctement.

9° Le vicaire en titre sera obligé d'administrer les sacremens dans les cas de besoin à tous ceux qui seront de la paroisse comme s'il était simple vicaire de toute la paroisse.

10° Ledit vicaire devra célébrer la messe les jours de fêtes et de dimanches dans l'église succursale une heure après la première messe de la paroisse pour la plus grande commodité des paroissiens.

La présente convention n'aura lieu que pour autant qu'elle soit agréée par messieurs le président et gens du comité et les religieux de l'abbaie de Saint-Aubert à Cambrai, et aussitôt que lesdittes agréations et approbation seront dépêchées on s'adressera à l'ordinaire pour qu'il propose ou nomme un vicaire en titre pour desservir ladite église succursale sur le pied ci-dessus proposé, lorsque la maison sera mise en état d'être habitée.

Fait et passé en double à Mons, le trente décembre mil sept cent quatre-vingt-quatre. Et à Enghien, le trois de janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq. Étoit signé L.-J. Papin 1784, B. Berghman, curé, Grenet de Lisbroucq et J. Monthiron.

Plus bas étoit :

Messieurs les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, capitulairement assemblés après son de cloche et duement convoqués, agréent et approuvent l'acte de convention ci-dessus promettant de s'y conformer et de l'accomplir dans tout son contenu ; en témoignage de quoy ils ont fait signer la présente par M. Louis de Latte, secrétaire, et y apposer les sceaux abbatial et conventuel. Fait à Cambrai, ce sept janvier mil septcent quatre-vingt-cinq. Signé : par ordonnance de Latte R. de Saint-Aubert et secrétaire. A côté étoient les armes abbatiales imprimés en cire d'Espagne rouge.

Et plus bas étoit :

Les président et gens du comité de la Caisse de Religion aiant eu rapport de la convention ci-dessus agréée et approuvée

par les abbé et religieux de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, l'ont pareillement agréée et approuvée à l'effet qu'elle ait son exécution selon la teneur. Fait à Bruxelles, au d^t^ comité, le 12 janvier 1700 quatre-vingt-cinq. Paraphé : Kubb^vt^.; signé : E.-J. De Turck. A côté étoit apposé le cachet de Sa Majesté en hostie rouge, couvert de papier blanc.

Ensuite de cet arrangement, l'église susdite avec une maison pour le vicaire a été remise à M. Berghman, curé, par M. Monthiron, le 28 octobre 1786. L'inventaire ou description sommaire faite par eux, des deux bâtiments, se trouve également dans les archives de la fabrique d'église à Hérinnes.

E. Van Cauwenberghs,
curé-doyen.

LES CHANOINES

DE L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT

A SOIGNIES

Les frères Sainte-Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, n'ont fait que mentionner le chapitre de Soignies. Voici ce qu'ils en disent : « Le vieux monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé en 653 par saint Vincent qui le gouverna jusqu'à sa mort arrivée en 677, fut dévasté par les Normands vers 880. Il demeura inhabité jusqu'à ce que Brunon, archevêque de Cologne, vint le restaurer en 957 et y plaça des chanoines séculiers. Ce chapitre acquit une telle célébrité qu'il se forma autour de lui une ville qu'on entoura de murailles en 1360. » Ils donnent ensuite le nom d'un seul prévôt et de deux doyens. Comme on le voit, c'est peu de chose. Et cependant, au temps de ces illustres bénédictins elles étaient riches les archives de la collégiale de Soignies dont l'histoire n'est pas sans gloire! Plus tard peut-être quelqu'un consultera ces documents aujourd'hui éparpillés et pourra écrire une monographie de cet établissement religieux. En attendant j'apporte volontiers ma

(1) Tome III, col. 75.

petite pierre pour la construction de cet édifice. Je suis heureux de pouvoir publier, grâce à la bienveillance du Cercle archéologique d'Enghien, une liste des chanoines de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent, d'après le registre du doyen Amand, annoté au commencement de ce siècle, et divers documents qui m'ont été communiqués. Puisse ce travail être bien accueilli de ceux qui aiment à connaître les institutions des siècles passés. Cette connaissance nous console souvent au milieu des amertumes du temps présent.

LISTE DES CHANOINES

DE L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT

A SOIGNIES

Vers **1090**. *Gilbert*, prévôt. A sa demande, Gérard, évêque de Cambrai, confirma au chapitre de Soignies la possession de l'autel (altare) et de la dîme d'Horrues. *Oilbard*, chanoine.

1120. *Lietzon*, prévôt; *Robert*, doyen; *Walter*, *Francon*, *Étienne*, *Gislebert*, *Thietgard*, chanoines. A cette époque, le chapitre de Soignies obtint de l'évêque de Cambrai, le patronat des églises d'Evere et de Schaerbeek.

1123. *Gui*, *Gérard*, *Radulphe*, *Guerimbold*, *Hugues*, *Goiran*, *Walter*, chanoines.

1148. *Anselme de Trazegnies*, seigneur de Péronnes-lez-Binche, fils du seigneur de Trazegnies et fondateur de l'abbaye de Cambron, était trésorier en cette année.

1152. *Bauduin*, prévôt; *Gislebert*, doyen; *Siger*, *Antoine*, *Symon*, chanoines.

1156. *Thierry*, prévôt.

1170. *Gossuin*, prévôt. En 1188, il fut un des juges appelés à se prononcer sur le duel manqué entre Gérard de Saint-Aubert et Robert de Beaurain. Il vivait encore en 1200.

1180. *Nicolas*, doyen; *Bauduin*, trésorier; *Théodore*, *Guillaume*, *Hélie*, *Nicolas*, *Elger*, *Bauduin de Suveri*, *Bauduin de Molendino*, *Henri*, *Jean*, chanoines.

1199. *Jean*, doyen; *Gislebert*, chancelier de Bauduin IV, comte de Hainaut, prévôt de Saint-Germain à Mons et de Saint-Aubin à Namur, vice-prévôt et trésorier de Sainte-Waudru à Mons, était aussi chanoine de Soignies Il est l'auteur d'une chronique des comtes de Hainaut (1). Il mourut le 1er septembre 1225.

1223. *Gossuin*, doyen; il vivait encore en 1228; *Jean de Carnières*, chanoine; *Thierry*, trésorier.

1228. *Remacle*, chanoine.

1233. *Nicolas*, prévôt; *Gabriel*, doyen.

1236. *Remacle*, *Gilles de le Gaie*, chanoines; *Thibaut*, prévôt de Condé, chanoine de Soignies. Ils furent choisis comme arbitres pour juger le différend qui existait entre le chapitre et Jean, curé d'Horrues, au sujet de diverses dîmes. En 1236, Gilles de le Gaie et Remacle furent encore nommés arbitres entre le chapitre et Engelbert de Steenkerque au sujet d'un droit de tonlieu sur une grange à Steenkerque, appartenant au chapitre.

Bauduin del Rues, *Ghislain*, *Guillaume*, chanoines.

1237. *Bauduin du Rœulx*, chanoine. En 1240, il fut désigné avec le prévôt de Condé et Gabriel, chanoine de Tournai, pour juger un différend survenu entre le chapitre et le curé de Soignies.

1240. *Philippe d'Anderlu* (*Anderlues*), chanoine, choisi comme arbitre avec Étienne, prêtre d'Estinnes-au-Val, dans un différend que l'abbaye de Bonne-Espérance avait avec le seigneur de Feluy, au sujet de certaines dîmes.

(1) Cette chronique a été éditée de nouveau dans les *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t XIV et XV, avec traduction et notes par le marquis de Godefroy-Menilglaise.

1242. *Ghislain*, chanoine.

Vers **1247**. J., prévôt ; *Jean*, doyen. Juge délégué du Saint-Siège, il adjugea au chapitre et à l'évêque de Tournai, et à l'hôpital de Notre-Dame, à Lille, les dîmes situées hors des limites de Seeldevelt, que Walter de Courtrai s'était appropriées. *Eustache du Rœulx* et *Guillaume de Carnières*, chanoines, interviennent dans un accord entre le seigneur de Famillereux et l'abbé de Bonne-Espérance.

1248. *Nicolas de Fontaine*, archidiacre de Cambrai (1) et prévôt de Soignies, monta en cette année sur le siège épiscopal de Cambrai, sous le nom de Nicolas III.

1254. *Nicolas de le Gaie*, chanoine.

1255. *Jehan de Sougnies (Soignies)*, chanoine.

1257. *Hugues de Morlanwelz*, chanoine.

1258. *Philippe*, prévôt de Condé et chanoine de Soignies, fonda la chapellenie de Sainte-Élisabeth.

1261. *B*** de Vendegnies*, doyen. Il vivait encore en 1270.

*G****, prévôt.

1267. *Martin*, écolâtre de Nivelles et chanoine.

1271. *Betton*, chapelain de Jean d'Avesnes, doyen.

Vers **1272**. *B*** de Hainaut*, prévôt.

1277. *Bauduin de Hainin*, trésorier. *Hugues de Malines*, écolâtre.

1286. *Jehan*, prévôt. Il était aussi chanoine de Saint-Pierre, à Lille.

1293. Maître *Guillaume de Hallebeke*, chanoine.

1294. *Bauduin dou Kaisnoit*, chanoine, était doyen en 1299.

1295. *Jehan de Maubeuge*, chanoine.

1296. *Walter le Borgne*, chanoine; *Hugues de Nalinne*,

(1) Les frères Sainte-Marthe. *Gallia Christiana*, t. III, col. 37, disent qu'il était archidiacre de Valenciennes.

écolâtre; *Arnould de Gavre*, trésorier; *Jean de Novavilla (de Nueville)*, prévôt; il était en même temps chanoine de Lille et de Mons. Il intervint dans un acte posé par l'autorité de l'archidiacre de Cambrai, séant à Bruxelles, entre le curé de Boussu et les religieux de Saint-Ghislain au sujet de quelques dîmes.

1299. *Michel Ascloketes*, écolâtre.

1302. *Gérard de Renaix*, vicaire perpétuel du chapitre. *Guillaume le Ramoneur*, prévôt.

1310. *Bauduin de Querceto*, doyen. Il mourut le 28 mai 1315.

1326. *Hugues dou Kayne*, écolâtre; *Jehan Marmouset*, chanoine.

1338. *Pierre Cambier*, chanoine.

1339. *Jean*, doyen; *Jean*, pléban; *Guillaume de Hérenthals*, *Étienne Baillet*, *Jean de le Hove*, chanoines.

1347. *Jean d'Enghien*, trésorier, devint chanoine de Saint-Germain à Mons.

Michel de Bayves, curé de Nismes, au diocèse de Liège et chapelain du seigneur de Beaumont, nommé le 16 mars, en remplacement de Geoffroi de Jenville, promu à l'évêché de Taragone en Espagne.

1345. *Étienne Maulion*, chanoine de Soignies et d'York, fut de 1347 à 1353, doyen du chapitre. A l'occasion de la peste qui sévissait à Mons, en 1349, on porta solennellement les reliques de saint Vincent et de sainte Waudru sur la plaine de Casteau où Maulion chanta la messe en présence de plus de cent mille personnes. Maulion devint conseiller du comte de Hainaut, Guillaume II, qui le chargea de missions difficiles. Il fut nommé en 1352 prévôt des églises de Mons.

1349. *Jakemart de Lens*, chanoine; il est encore cité en 1364.

1360. *Jehan d'Iske*, *Thierri de Sainselle*, chanoines.

1362. *Rogier d'Eth*, chanoine; *Gilles de l'Escathière*, trésorier, qui fonda la chapellenie de Sainte-Gertrude.

1364. *Stievenart Biernier*, chanoine.

1366. *Hugues de Sainzelles*, doyen; *Pierre de Brugelette*, *Mathieu de la Pierre*, *Colard de Noes*, chanoines.

1380. *Nicolas Gillart*, doyen.

1383. *Jean de Guise*, conseiller du comte de Hainaut, chanoine.

1385. *Jehan Prestriel*, chanoine de Mons et de Soignies.

1387. *Arnould de Goudissart*, chanoine.

1390. *Nicolas de Tiellain*, chanoine.

1392. *Thomas Visduin*, prévôt.

1415. *Willamme de Wagnonville*, chanoine.

1419. *Jean Van Dorp*, prévôt. *Ernoul de Gavre*, trésorier; il était en outre chanoine de Liège.

1420. *Thierry le Moulnier*, doyen. Il mourut le 16 mai 1426.

1424. *Willaume de Laire*, chanoine.

1426. *Jean de Segry* ou *Zegri*, prévôt; il était en même temps trésorier des chartes du Hainaut.

1428. *Pierre Henne*, doyen. Il mourut le 1er octobre 1439. *Jean de le Forge*, *Ernoul Frarmiel*, *Willaume Erbaut*, chanoines.

1440. *Jean Potié*, doyen, succéda à Pierre Henne.

1441. *Jehan le Carlier*, écolâtre.

1452. *Gilles de Binche*, prévôt. Il était en outre chanoine de Saint-Germain à Mons, de Saint-Pierre à Cassel, de Saint-Donat, à Bruges. Il recevait aussi les appointements de chapelain de la cour. Il mourut à Soignies le 20 septembre 1460. Il fit plusieurs fondations en faveur du chapitre.

1461. *Guillaume de Malbecq*, doyen, succéda à Jean Potié. Il mourut le 29 août 1465. *Thomas le Flameng*, chanoine, occupait la 11e prébende. Il décéda le 1er février 1490.

1465. *Pierre l'Estroit*, choisi comme doyen le 24 septembre 1465. En 1488 et 1492 il fut désigné pour assister à l'assemblée des états de Hainaut. En 1503, il résigna son canonicat (21e prébende) et son doyenné à Georges de Gheet.

Vers **1470**. *Jehan Parmentier*, prévôt. Il était docteur en théologie et conseiller de Charles le Hardi, fils de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il vivait encore en 1487.

1475. *Jehan Colret*, *Nicolas Duterne*, chanoines.

1476. *Étienne Gaudissaut*, vicaire perpétuel. Il résigna vers 1487 en faveur de Jean Sibille.

1487. *Michel Dellois*, (8e prébende), *Jean Quartier* (6e prébende), *Jean Lamberti* (7e prébende), *Michel Gérin* (5e prébende), mort en 1492; *Jacques de Spinois* (9e prébende), *Pierre Rabutin* (11e prébende), *Simon de la Fauchille* (13e prébende), *Dentelin Lochon* (14e prébende), *Jacques Claes* (15e prébende), *Vincent du Nefront* ou *Nekor* (17e prébende), *Jean Pintot*, dit *Nicodemus* (18e prébende), *Joachim Panier* (19e prébende), *Pierre Lengrant*, décédé le 13 juin 1513 (20e prébende). Ces chanoines furent présents au chapitre général, tenu le 1er juillet 1487.

Guillaume Mutel (10e prébende), chanoine-trésorier. Il mourut en 1505.

Jean Sibille, vicaire perpétuel, assista au chapitre général en 1487. Il mourut en 1519.

Hugues Oderne possédait la 16e prébende. Il devint prévôt en 1489. Il mourut en 1516.

Guillaume Andrée jouissait de la 23e prébende. En 1491 il fut député pour la suppression de l'écolatrie.

1490. *Pierre Fabri* ou *le Febvre* succéda à Thomas le Flament (12e prébende). Il commença sa stricte résidence en 1492 et mourut le 8 avril 1510.

1492. *Bauduin Clerici* succéda à Michel Gérin le 6 mars 1492 (5e prébende). En 1498 il était doyen de Condé.

Michel le Vivarier ou *l'Escailler* succéda à Jean Lamberti (7e prébende). Il mourut à la fin de l'année 1529.

Antoine Boneston succéda à Simon de la Fauchille (13e prébende).

Simon Galli ou *le Coq* possédait la 22e prébende. Il mourut le 12 mai 1493.

1493. *Gerard Barbet* succéda à Simon Galli. Il fit sa stricte résidence en 1495. Il mourut en 1522.

1495. 9 mai. *Matthieu de Champagne* (a Campania) dit *le Velu* jouissait de la 27e prébende. Il mourut en 1533.

1497. 8 février (1). *Georges Lengrant*, diacre, fut pourvu de la 19e prébende en remplacement de Joachim Panier.

Guillaume Gailliard jouissait de la 24e prébende. Il mourut le 17 juillet 1499.

1498. 13 septembre. *Vincent Francisci* pourvu de la 9e prébende vacante par la mort de Jacques de Spinois.

10 octobre. *Claude Pavonis* obtint par collation du chapitre la 18e prébende, en remplacement de Jean Pintot.

19 octobre. *Jean Hasnon* obtint le 6e prébende par permutation avec Jean Quartier. Il mourut en 1515.

1499, 12 janvier. *Jehan Braconnier* succéda à Pierre Rabutin (11e prébende). Il devint trésorier en 1505.

25 janvier. *Jehan Robins* obtint le 24e prébende après Guillaume Gailliard qui s'était démis de son canonicat. Jehan Robins résigna à son tour en faveur de Jean Picane.

1500. *Jacques Mouchet* possédait la 25e prébende.

Nicolas de la Wastine de Gramels obtint la 8e prébende après Michel Dellois. Il mourut en 1525.

15 mars. *Thomas Platiel* permuta avec Bauduin Clerici (5e prébende).

1501. 16 avril. *Jehan de la Garde* possédait la 26e prébende.

1502. 18 avril. *Bartholomé de Sugnies* fut pourvu par le chapitre de la 9e prébende en remplacement de Vincent Francisci.

(1) Les dates sont indiquées d'après le nouveau style.

1503. 4 avril. *Georges de Gheet* obtint par permutation avec Pierre L'Estroit la 21e prébende et la dignité décanale. Il mourut en 1512.

1504. 15 juin. *Guillaume Bath* succéda par permutation à Pavonis (18e prébende).

1505. 15 avril. *Denis Donet* obtint la 23e prébende en remplacement de Guillaume Andrée. Il mourut en 1573 après avoir été chanoine pendant 68 ans.

27 décembre. *Gérard Loquet* obtint la 26e prébende après Jehan de la Garde.

Louis Marapris obtint la 10e prébende en remplacement de Guillaume Mutel.

1507. 10 avril. *Jehan Devergnies* obtint la 13e prébende après Antoine Baneston. Il devint doyen en 1527.

16 juin. *Robert Bruyant* succéda à Jean Braconnier, alias Lourdeau, au canonicat (11e prébende) et à la trésorerie. Il mourut en 1509.

11 décembre. *Louis Ocquing* fut pourvu de la 14e prébende après Dentelin Lochon.

1508. *Jean Duleloy*, dit *Busset*, succéda à Thomas Platiel (5e prébende).

Jean Albus dit *le Blanc* obtint le 17e prébende après Vincent du Nefront. Il devint trésorier le 23 juin 1509.

1509. 24 août. *Benoit Gilet*, dit *Boutefeu*, obtint le 9e prébende par permutation avec Bartholomé de Sugnies.

1510. 14 janvier. *Guillaume Andrée* succéda par permutation à Louis Ocquing (14e prébende).

5 février. Sire *Philippe Bonier*, dit *Philippe Malapert*, obtint la 10e prébende par résignation de Louis Marapris. Il mourut en 1553.

Nicaise de Bougnies, curé d'Écaussinnes, obtint le 11e prébende vacante par la mort de Robert Bruyant.

Avril. *Pierre de Marnix*, docteur en droit, fut pourvu de la 12e prébende en remplacement de Pierre Fabri.

1511. 26 mai. *Jehan Planchon* succéda à Gérard Loquet, qui avait résigné le 26e prébende.

1512. 24 mai. *Nicolas de Boussu*, docteur en médecine, élu doyen à la mort de Georges de Gheet. Il fut pourvu le 3 janvier suivant de la 15e prébende vacante par la mort de Jacques Claes ou Clayens.

1513. 23 janvier *Jacques Godemard* obtint le 20e prébende après la mort de Pierre Lengrand. Il mourut en 1552.

1514. 2 juin. *Hubert Cornu*, devint trésorier par permutation avec Jean le Blanc.

Germain Pariset jouissait de la 28e prébende. Il mourut en 1526.

1515. 1er août. *Michel Panier*, confesseur de Charles-Quint, obtint le 25e prébende, vacante par la mort de Jacques Mouchet. Il devint prévôt l'année suivante après le décès d'Hugues Oderne. Il mourut en 1517.

15 novembre. *Pierre Imperatoris* ou *L'empereur*, fut pourvu de la 6e prébende par le décès de Jean Hasnon. Il mourut en 1531.

1516. 24 avril. *Nicolas Isaac,* remplaça Nicaise de Bougnies (11e prébende).

28 avril. *Etienne Ramelli*, alias *Rovet* obtint le 16e prébende par résignation d'Hugues Oderne. Il était curé d'Écaussines.

1517. 18 décembre. *Jean Lebrun* pourvu par le chapitre succéda à Guillaume Andrée (14e prébende).

Robert Robins fut nommé prévôt. Il obtint le 7 août 1522 la 22e prébende après la mort de Gérard Barbet. Il résigna la dignité prévôtale en 1529.

Jean Defosset fut pourvu de la 25e prébende vacante par la mort de Michel Panier.

1518. 16 mai. *Jehan* alias *Simon Restiau*, obtint le 12e prébende par résignation de Pierre de Marnix. Il mourut en 1556.

1519. 28 février. *Jean Venquier* devint vicaire perpétuel. Il mourut le 15 mars 1553.

1521. 3 mars. *Jean de Villers* obtint la 17e prébende après le décès de Jean le Blanc. Il mourut en septembre 1554.

1525. 3 juin. *Guillaume Isaac* fut choisi par le chapitre pour remplacer Jean Defosset (25e prébende).

1526. 2 février. *François Deslemée*, alias *de Cambrai,* obtint la 8e prébende après le décès de Nicolas de la Wastine.

Pierre Bienfait, dit *Franquet* obtint la 19e prébende après Georges Lengrant.

1527. 6 mars. *Antoine Boulangier* succéda à Jean Lebrun (14e prébende).

22 mars. *Jean Mathei,* alias *Capelleman*, obtint la 28e prébende après la mort de Germain Pariset.

27 mars. *Étienne Journet,* curé d'Horrues, obtint la 16e prébende par la résignation d'Étienne Ramelli. Il remit sa cure entre les mains du chapitre qui la conféra audit Ramelli (1). Étienne Journet mourut en 1535.

28 mars. *Guillaume de Bermeraing* fut pourvu de la 15e prébende, par suite de la résignation de Nicolas de Boussu. Il mourut en 1540.

1529. 19 octobre. *Jérôme de la Verderue* pourvu de la 22e prébende et de la prévôté par suite de la démission de Robert Robins. Il mourut en 1564.

1530. 30 avril. *Adrien Bracquet* pourvu de la 7e prébende après la mort de Matthieu le Vivarier. Il décéda la même année.

10 juin. *Guillaume Bertrandi* obtint la 25e prébende qu'il résigna en cour de Rome à Philippe Carondelet. Le chapitre refusa d'admettre cette provision de Rome. Sur ces entrefaites Bertrandi mourut et Carondelet obtint des lettres du Souverain

(1) Voyez à l'année 1516.

Pontife qui le maintint dans la possession de son canonicat (1532). Il décéda en 1547.

1531. 19 janvier. *Jean Druart* obtint la 7e prébende vacante par la mort d'Adrien Bracquet. Il mourut en 1533.

5 décembre. *Jean Hannart* succéda à Pierre Imperatoris (6e prébende). Jean Hannart devint trésorier en 1557 après la mort d'Hubert Cornu, et décéda en 1559.

1532. 8 avril. *Paschase Pastoris* remplaça Jean Duleloy (5e prébende).

22 avril. *Nicolas Chenevet* pourvu par le chapitre de la 18e prébende en remplacement de Guillaume Bath.

1534. 28 mars. *Daniel Restiau* obtint la 24e prébende par permutation avec Jean Picane.

5 juillet. *Guillaume de Poitiers* succéda à Matthieu de Champagne par collation du souverain (27e prébende).

1534. 19 janvier. *Corneille Brulant* ou *Brabant* pourvu de la 7e prébende vacante par la mort de Jean Druart.

Michel Wolf obtint la 27e prébende après Guillaume de Poitiers.

17 mai. *Antoine Richard* permuta avec Nicolas Chenevet (18e prébende).

1535. *Jean Bizet*, prévôt et chanoine de Maubeuge, succéda par collation du chapitre à Jean Mathei (28e prébende).

24 juillet. *Ludolphe Squamelaert* fut pourvu par le souverain de la 16e prébende à la mort de Étienne Journet.

26 novembre. *Jehan Marin* obtint par collation du chapitre la 26e prébende en remplacement de Jehan Planchon.

1536. 5 mars. *Philippe Yver* succéda à François Deslemée (18e prébende).

17 mai. *Pierre-Paul Catier* obtint la 18e prébende par suite de la démission d'Antoine Richard. Il mourut en 1545.

1539. 10 avril. *Jehan de Salice* ou *del Sault* obtint la 18e prébende par résignation de Jean Bizet. Il mourut au mois de novembre 1550.

1540. *Mathieu Rondomiel* jouissait de la 26e prébende que possédait auparavant Jehan Marin.

1541. 15 mars. *Jean Lecoc* obtint la 15e prébende vacante par la mort de Guillaume de Bermeraing.

26 octobre. *Gilles de Harchies* obtint la 13e prébende possédée auparavant par Jehan Devergnies. Il devint doyen en 1554.

1542. 22 mars. *Guillaume Bridoul* obtint la 16e prébende par résignation de Ludolphe Squamelaert.

21 août. *Barthelomée Stordreau* choisi comme doyen après la mort de Jehan Devergnies. Il fut pourvu, le 9 novembre 1552, par collation du chapitre, de la 15e prébende en remplacement de Pierre de Bay. Il décéda au commencement de l'année 1554.

1543. 27 septembre. *Pierre Bonne* obtint la 8e prébende par résignation de Philippe Yver.

1544. 28 janvier. *Philippe Laurent*, alias *Laurent Senior*, obtint la 26e prébende par résignation de Mathias Rondomiel. Il devint trésorier en 1565. En 1572, il se rendit auprès du seigneur de Noircarmes, à Bruxelles, pour demander quelle réponse on ferait aux lettres adressées au chapitre par le comte Louis de Nassau. En 1580 il résigna sous réserve d'une pension sa prébende et sa trésorerie à Me *de Hannoye*, doyen de chrétienneté à Mons. Mais celui-ci ne payant pas la pension stipulée, Philippe Laurent rentra dans ses droits. Il mourut en 1596.

1545. 27 juillet. *Olivier Dubus* remplaça Antoine Boulangier (14e prébende). Il mourut en 1549.

1er octobre. *Georges Herman* obtint la 18e prébende à la mort de Pierre-Paul Catier.

1546. *Jean de Bastenier* obtint la 27e prébende par résignation de Michel Wolf.

1547. 13 au 19 janvier. *Pierre Pape* fut pourvu par le chapitre de la 15e prébende; mais Michel de Bay ayant été

nommé par la faculté des arts de Louvain, il y eut un procès et Michel de Bay demeura en possession de son canonicat.

1er octobre. *Nicolas Payen* obtint par collation du souverain la 25e prébende vacante par la mort de Philippe Carondelet.

1550. 27 avril. *Ghislain de Behaut* obtint la 14e prébende vacante par la mort de Olivier Dubus.

10 mai. *Arnold Parfait* fut pourvu de la 7e prébende par permutation avec Corneille Brabant.

10 novembre. *Claude Dothegnies* fut pourvu de la 28e prébende vacante par la mort de Jehan de Salice.

1551. 7 octobre. *Charles Castelain* obtint la 28e prébende par permutation avec Claude Dothegnies.

22 novembre. *Pierre de Bay* fut pourvu de la 15e prébende par permutation avec son frère Michel. Mais il y eut protestation et refus de la part du chapitre parce qu'on avait indiqué dans l'acte de permutation que Michel avait obtenu son canonicat par nomination de la faculté des arts. Il y eut ensuite une lettre de non-préjudice de la part du souverain.

1552. 18 mai. *Nicolas Legrand* succéda à Jacques Godemard (20e prébende).

1553. 8 mai. *Jehan de la Barre* obtint la 11e prébende en remplacement de Nicolas Isaac. Il était aussi chanoine de Cambrai.

1554. Février. *Noel Tonnequin* fut pourvu de la 10e prébende en remplacement de Philippe Bonier dit Malapert. Il décéda en 1557.

Mars. *Grégoire Boedin* succéda à Jean Venquier comme vicaire perpétuel. Il mourut en décembre 1578.

13 au 19 juin. *Charles de Lierre* ou *de Lira* fut pourvu de la 15e prébende en remplacement de Bartholomée Stordreau.

Octobre. *Odoardus Thyse* succéda à Jean de Lillers (17e prébende).

1556. 3 août. *Eustache de la Salle* obtint la 12e prébende vacante par la mort de Simon Restiau.

1557. 10 mars. *Jehan Le Waitte* obtint par collation du chapitre la 5e prébende en remplacement de Paschase Pastoris. Il mourut la même année.

24 juillet. *Georges Nepotis* obtint la 5e prébende vacante par la mort de Jehan Le Waitte.

6 novembre. *Charles Duhot* fut pourvu de la 10e prébende après le décès de Noel Tonnequin.

22 novembre *Jean Darath*, diacre, fut pourvu par collation du chapitre de la 27e prébende en remplacement de Nicolas Bastenier. Darath fut chanoine pendant 58 ans. Il mourut en 1615.

1558. 17 janvier. *Simon Naulim* fut pourvu de la 16e prébende, par le chapitre, en remplacement de Guillaume Bridoul. Il mourut en 1578.

2 mars. *Guillaume Duquesne* fut pourvu de la 20e prébende par résignation de Nicolas Legrand.

1559. 19 janvier. *Lucrèce de Berti* obtint la 7e prébende vacante par la mort d'Arnold Parfait. En 1572, il fut député par le chapitre auprès du seigneur de Noircarmes, à Bruxelles, afin de savoir ce que l'on ferait pour garder la ville de Soignies contre les troupes de Louis de Nassau. Il devint chanoine de Tournai le 19 novembre 1574, par la mort de Luc Jacobi, évêque de Sarepta et suffragant de Guilbert Bongnies. Ce vénérable ecclésiastique, issu d'une illustre famille, fit de grands dons aux offices de la Trésorerie et de la fabrique de la cathédrale de Tournai. Il décéda le 27 septembre 1597.

3 avril. *Jean François* succéda à Ghislain de Behaut (14e prébende).

10 mai. *Antoine Hecquin* pourvu par le chapitre de la 9e prébende vacante par la mort de Benoît Gilet. Il fut chanoine pendant 42 ans. Il mourut au commencement de l'année 1601.

28 juillet. *Jehan Gillet* remplaça Nicolas Payen dans la possession de la 25e prébende.

5 octobre. *Jacques Colpin* fut pourvu de la 6e prébende et de la trésorerie vacante par la mort de Jean Hannart. Il fut privé de son canonicat et de sa charge de trésorier par sentence de l'officialité.

1561. *Jean de Blecker* obtint la 24e prébende vacante par la mort de Daniel Restiau. Il mourut en 1564.

2 novembre. *Gérard Lucas* succéda à Gilles de Harchies dans la 13e prébende.

1562. 4 mars. *Arnold Duhot* obtint la 19e prébende en remplacement de Pierre Bienfait. Il paraît avoir été mis en possession de la prévôté après la mort de Charles Chastelin. Il mourut en 1591.

9 novembre. *Martin Frans* obtint la 17e prébende par résignation d'Odoard Thyse. Il devint doyen en 1568 après la mort de Jean Bulteau.

1563. 20 février. *Charles Chastelin* obtint la 22e prébende par résignation de Jérôme de la Verderue. Il lui succéda en outre dans la charge prévôtale le 1er mars 1564.

1564. 9 mai. *Bauduin Pernois* fut pourvu de la 24e prébende vacante par la mort de Jean de Blecker.

28 mai. *Philippe Thyaux* obtint la 15e prébende par résignation de Charles de Lierre.

14 août. *Jean Bulteau*, doyen. On lui imposa des conditions onéreuses contre la règle : *Beneficia sine diminutione conferatur*.

1568. 9 août. *Jean Herman* obtint la 5e prébende par résignation de Georges Nepotis. Il mourut en 1575.

Jehan Herman, neveu de Georges Herman, obtint la 18e prébende par résignation de son oncle.

1569. 8 octobre. *Jean Desenfans* fut pourvu de la 10e prébende par résignation de Charles Duhot. Il mourut en 1579.

1570. 3 septembre. *Jean Dupont* fut pourvu de la 24e prébende en remplacement de Bauduin Pernois.

1573. 31 janvier. *Grégoire de Haynaut*, chapelain du roi, obtint la 6e prébende en remplacement de Jacques Colpin (1). Il mourut en 1580.

7 mai. *Jacques Spirinck* fut pourvu de la 23e prébende par la mort de Denis Donet.

1575. 31 octobre. *Charles Martigny* obtint la 5e prébende vacante par la mort de Jean Herman.

1576. 7 juin. *Jean Desmoulin* obtint la 23e prébende par résignation de Jacques Spirinck. Il décéda en 1580.

23 juillet. *Bauduin Bracgnier* pourvu par le chapitre remplaça Pierre Bonne (8e prébende). Il mourut en 1580.

1578. 29 août. *Martin Sapureux* pourvu par le chapitre succéda à Charles Castelain (28e prébende).

3 octobre. *Frédéric Évrard* fut pourvu par le souverain de la 16e prébende vacante par la mort de Simon Naulim.

Décembre. *André Froye* devint vicaire perpétuel à la mort de Grégoire Boedin.

1579. 18 août. *Jean Bastenier* obtint la 10e prébende en remplacement de Jean Desenfans.

16 octobre. *Arnold Massy* ou *Masseus*, docteur en théologie, devint doyen par le déport de Martin Frans.

1580. 18 mars. *Jean Richardot* remplaça Eustache de la Salle (12e prébende).

28 avril. *Claude Carlier* fut pourvu de la 6e prébende vacante par la mort de Grégoire de Haynaut. Il fit don de sa maison et de son jardin, situés rue de Braine, aux Pères Capucins qui s'y établirent au commencement du XVIIe siècle.

(1) Il eut à soutenir au sujet de la possession de cette prébende un procès contre maître Jean de Froidmont, licencié en théologie. Voir *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, 2e série, t. I, pp. 250-252.

28 avril. *Michel de la Defoeur* obtint la 8e prébende vacante par la mort de Bauduin Bracgnier.

6 juin. *Pierre Crépeau* fut pourvu de la 13e prébende en remplacement de Gérard Lucas. Il mourut en 1582.

1er septembre. *Guillaume ab Assonville* prit possession de la 23e prébende vacante par la mort de Jean Desmoulin.

1582. 4 avril. *Nicaise Houssart* fut pourvu de la 13e prébende vacante par la mort de Pierre Crépeau.

1583. 3 mars. *Gilles Herman* obtint la 7e prébende par résignation de Lucrèce de Berti. Il mourut en 1614.

13 mai. *Charles Duhot* obtint la 19e prébende par résignation d'Arnold Duhot. Il céda sa prébende le 28 novembre 1592 en faveur de Pierre Batens, et fut reçu chanoine de la cathédrale de Tournai le 15 janvier 1593. Il mourut le 1er janvier 1618.

1584. 6 mai. *Arnold Duhot* succéda par permutation à Guillaume ab Assonville (23e prébende). Il décéda en 1591.

1585. 27 août. *Grégoire de Nalines* ou *Natinne* fut pourvu de la prébende de Michel de la Defoeur (8e prébende).

4 octobre. *Adrien Brucquelin* obtint la 13e prébende par résignation de Nicaise Houssart. Il mourut en 1592.

25 novembre. *Jean Lecourt* fut pourvu par le chapitre de la 17e prébende en remplacement de Martin Frans.

1586. 10 mai. *Adrien Zoetens* obtint la 14e prébende en remplacement de Jean François.

1589. 4 mai. *Vespasien Dubois* pourvu de la 14e prébende par résignation d'Adrien Zoetens. Il fonda des messes à célébrer annuellement pour lui et pour le cardinal de Granvelle.

9 août. *Philippe Laurent* ou *Leurent* succéda à son oncle dans la charge de trésorier (voir sous l'année 1544). Il mourut en 1611.

1590. 7 août. *Jacques Clerfayt* fut élu par le chapitre pour succéder à Philippe Thyaux (15e prébende).

1591. 3 avril. *Jean le Waitte* succéda à Jean Dupont par

collation du souverain (24e prébende). Il fonda le bénéfice de Notre-Dame de l'Arbre-y-croit et décéda en 1637.

26 avril. *Maximilien Renet* ou *Huet* obtint la 23e prébende en remplacement d'Arnold Duhot.

1592. 31 janvier. *Nicaise Houssart* fut pourvu de la 13e prébende vacante par la mort d'Adrien Brucquelin.

15 juin. *Ambroise Bernard* fut pourvu par le chapitre de la 11e prébende en remplacement de Jehan de la Barre.

28 novembre. *Pierre Batens* obtint la 19e prébende par résignation de Charles Duhot. Il était déjà prévôt depuis le 1er mai 1591. Il mourut en 1611.

1593. 30 mars. *Nicolas de Hasnon* obtint la 28e prébende en remplacement de Martin Sapureux.

1595. 28 juillet. *Antoine Guillot* fut pourvu par le chapitre de la 25e prébende en remplacement de Jehan Gillet.

Jacques Demoulins succéda à Guillaume Duquesne (20e prébende). Il mourut en 1606.

1596. 20 avril. *Antoine Dubois* fut nommé vicaire perpétuel après le décès d'André Froye.

4 juillet. *Jacques Walbert* succéda à Philippe Laurent, senior, (26e prébende).

Nicolas Wignol obtint par résignation de Jean Richardot la 12e prébende.

1598. 22 septembre. *Henri de Vergnies*, licencié en théologie, succéda à Arnold Massy dans la charge décanale.

1599. 23 septembre. *Adrien Capy* obtint la 13e prébende en remplacement de Nicaise Houssart.

1600. 27 avril. *Amé Coriache* fut pourvu par le chapitre de la 14e prébende en remplacement de Vespasien Dubois. Il fonda des bourses en faveur des enfants de chœur de la collégiale de Saint-Vincent.

24 septembre. *Simon Steenwinckel* fut nommé chanoine et le

2 août 1611 il obtint la charge de trésorier après la mort de Philippe Laurent, junior.

28 octobre. *Jean Bastien* obtint par collation du chapitre la 10e prébende en remplacement de Jean Bastenier. C'est à la générosité de ce chanoine qu'est due l'érection de la chapelle de Notre-Dame de Tillereaux.

1601. 12 mars. *Antoine Defontaine* fut pourvu de la 9e prébende vacante par la mort d'Antoine Hecquin.

César Clément, docteur en théologie, obtint la 9e prébende en remplacement du précédent.

1603. 21 mars. *Jean Evrard* obtint la 16e prébende par résignation de son oncle Frédéric Evrard.

19 juillet. *Albert Goethals*, licencié ès droit, obtint la 9e prébende par permutation avec César Clément.

17 septembre. *Gérard Hallebaye* pourvu de la 22e prébende vacante par la mort de Charles Chastelin. Il mourut en 1624.

1606. 13 août. *Jean Legrand* obtint la 20e prébende vacante par la mort de Jacques Demoulins.

1610. 13 janvier. *Denis Noyelle* succéda à Antoine Dubois comme vicaire perpétuel.

9 mars. *Pierre Philippe* pourvu de la 6e prébende par la mort de Claude Carlier.

Jean Delattre obtint par collation du chapitre la 23e prébende en remplacement de Maximilien Renet, il mourut en 1644.

1611. 9 mars. *Pierre Cornet* fut pourvu par le souverain de la 19e prébende à la mort de Pierre Batens, mais s'étant marié quelques mois plus tard il dut résigner son canonicat.

30 mars. *Jean Brabant* obtint la 13e prébende par permutation avec Adrien Capy. Il mourut en décembre 1643.

29 mai. *Philippe Mastelain* obtint la 19e prébende en remplacement de Pierre Cornet.

16 juin. *Philippe Vanney*, licencié en droit, devint prévôt à la mort de Pierre Batens.

1612. 31 janvier. *Jérôme Kelderius* pourvu de la 18e prébende après la mort de Jehan Herman. Il décéda en 1651.

17 septembre. *Philippe Walbert* obtint la 26e prébende par permutation avec son frère Jacques Walbert.

30 juin. *Gilles Dumont* devint prévôt. Il était déjà depuis le 3 septembre 1610 pourvu de la 9e prébende par permutation avec Albert Goethals. Il mourut en 1641. On lui doit le jubé qui se trouve encore aujourd'hui entre la nef centrale et le sanctuaire de l'église de Saint-Vincent. Il fonda aussi des messes qui devaient être déchargées à la chapelle de Notre-Dame du Mont Carmel.

1613. 4 février. *Laurent Breinet* fut pourvu par le chapitre de la 17e prébende en remplacement de Jean Lecourt. Ce chanoine fonda un cantuaire « dont les messes devaient être déchargées à l'hôpital, les dimanches et fêtes ainsi que les jours qu'il y aurait un mort audit hôpital ».

17 avril. *Gilles de Chièvres* obtint la 11e prébende après Ambroise Bernard.

1614. *Étienne Dubois* fut pourvu de la 7e prébende vacante par la mort de Gilles Herman. Il décéda en 1629.

24 décembre. *Lambert Walbert* obtint la 26e prébende par permutation avec son frère Philippe Walbert. Il décéda en 1635.

1615. 13 novembre. *Jean Novet* succéda à Jean Darath (27e prébende).

1616. 30 octobre. *Jacques de Braine* obtint la 12e prébende par permutation avec Nicolas Wignol.

Gabriel Du Chateau fut choisi comme doyen. Il obtint par collation du souverain le 1er décembre 1635 la 26e prébende vacante par la mort de Lambert Walbert. Il fonda le bénéfice de Saint-Charles Borromée. Il mourut en 1655.

1618. 12 février. *Jacques Craveau* pourvu de la 20e prébende en remplacement de Jean Legrand. Il fonda le bénéfice de Sainte-Anne.

27 mars. *Jean Mastelain* obtint la 19e prébende par permutation avec son frère Philippe Mastelain.

Juin. *Guillaume Dehaam* succéda à Denis Noyelle comme vicaire perpétuel. Il mourut en 1643.

3 septembre. *Nicolas Le Merchier* pourvu de la 16e prébende par permutation avec Jean Evrard. Le chapitre souleva au sujet de cette permutation quelques difficultés qui furent terminées par sentence du conseil privé en date du 6 juillet 1619.

1619. *Antoine de la Motte*, licencié en théologie, obtint la 5e prébende en remplacement de Charles Martigny. Il permuta le 30 novembre suivant avec *André Walbert* sous réserve d'une pension.

1621. 2 avril. *Jérôme Vandenberghe* obtint la 6e prébende par résignation de Pierre Philippe. Il fonda le bénéfice de Saint-Jérôme. Il mourut subitement à Spa en allant à la fontaine de Geronstère le 1er septembre 1632 (1).

1623. 16 janvier. *Antoine Thouel*, originaire de Béthune, obtint à la mort d'André Coriache la 14e prébende, dont il jouit pendant plus de 50 ans. Il fit une fondation au profit de l'école dominicale.

26 décembre. *Jean Leclercq* pourvu par le chapitre de la 13e prébende en remplacement de Jacques Clerfayt.

1624, 9 septembre. *Denis Guissano* obtint la 22e prébende en remplacement de Gérard Hallebaye.

1625. 30 octobre. *Alexandre Battelier* succéda à Jean Bastien (10e prébende). Il mourut en 1657.

1629. 9 mai. *Charles Lepoivre* obtint par collation du chapitre la 25e prébende en remplacement d'Antoine Guillot.

26 novembre. *Nicolas Damseau* fut pourvu de la 7e prébende après la mort d'Étienne Dubois. Il mourut en 1648.

Philippe d'Andelot obtint la 22e prébende en remplacement de Denis Guissano. Il présenta ses lettres patentes au chapitre le 23 mai 1631.

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XX, p. 48.

1630. 18 juillet. *Michel Wallet* fut pourvu de la 5e prébende par résignation d'André Walbert, sous pension de 200 livres.

1633. 23 juin. *Pierre Sombecq* succéda à Nicolas de Hasnon (28e prébende).

1634. 29 avril. *Michel Dezlescholle* fut pourvu de la 8e prébende par collation du chapitre pour remplacer Grégoire Natinne. Il mourut le 10 septembre 1666. Il fonda le bénéfice de Saint-Vincent.

26 mai. *Louis Bonetti* pourvu de la 6e prébende en remplacement de Jérôme Vandenberghe.

1635. 25 juin. *Jean Berurier* fut pourvu par le chapitre de la 15e prébende en remplacement de Jean Leclercq.

16 juillet. *Jean de la Barre* succéda à Michel Wallet (5e prébende).

1637. 28 mai. *Patrice Hugenius* obtint par lettres patentes du souverain la 20e prébende en remplacement de Jacques Craveau.

24 septembre. *Jacques Le Fort* pourvu par le chapitre de la 25e prébende en remplacement de Charles Lepoivre.

1638. *Englebert Cox* obtint la 24e prébende après Jean Le Waitte. Il devint trésorier par lettres patentes du 22 mars 1647 en remplacement de Simon Steenwinckel.

1639. *Michel Le Fort*, de Soignies, licencié ès droits, professeur de poésie et de rhétorique au collège de Houdain à Mons, puis chanoine de Condé et chapelain forain, à Eugies, obtint la 5e prébende par résignation de Jean de la Barre. Il mourut au commencement du mois de septembre 1663. Ce chanoine a écrit une « Histoire de saint Vincent, comte de Haynnau, patron de Soignies, avec les miracles anciens et nouveaux et aucunes grâces particulières impétrées par ses mérites et intercession. Vray et fidèle miroir de la noblesse. » Mons, imprimerie de Ph. de Waudret, 1654, in-8°.

1642. 17 janvier. *Antoine Rodrigues* succéda à Gilles Dumont en la dignité prévôtale. Il obtint en 1653 la 19e prébende en remplacement de Simon Brouwers qui suit.

19 mai. *Simon Brouwers* pourvu par le chapitre de la 19e prébende en remplacement de Jean Mastelain.

23 décembre. *Eustache de le Loe*, seigneur de Thibauville obtint la 9e prébende en remplacement de Gilles Dumont.

1643. 13 septembre. *Jacques Antoine* fut nommé vicaire perpétuel à la mort de Guillaume Dehaam.

1644. Janvier. *Charles Godemar* succéda à Jean Brabant (13e prébende). Il mourut en 1666.

20 février. *Guillaume de Medina* obtint la 23e prébende vacante par la mort de Jean Delattre. Il mourut en 1677.

1647. 22 mars. *Laurent Ottenin*, docteur en droit canon, aumônier du duc de Lorraine, vicaire-général de ses troupes, obtint la 16e prébende après la mort de Nicolas Le Merchier. Ce fut sous sa direction qu'on dressa la carte figurative pour la dîme d'Evere. Il décéda en 1672.

1648. 24 mars. *Jean-Baptiste d'Alutiano*, licencié en théologie, fut pourvu de la 7e prébende vacante par la mort de Nicolas Damseau. Il devint doyen en 1675 en remplacement de Corneille Vandermade.

Même date. *Jean Cremerius* fut pourvu de la 27e prébende possédée auparavant par Jean Novet. Il devint en 1650 chapelain de la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Ferdinand Nipho obtint après Pierre Sombecq, la 28e prébende.

1650. 12 avril. *Marc Van Wonsel* obtint la 27e prébende en remplacement de Jean Cremerius.

27 avril. *Pierre Daulmerie* fut choisi comme vicaire perpétuel pour remplacer Jacques Antoine.

1651. 3 octobre. *Ernest Delau* obtint la 18e prébende vacante par la mort de Jérôme Kelderius.

1653. 4 mai. *Jean-Baptiste de la Hu* obtint la 11e prébende après Gilles de Chièvres.

16 mai. *Jean-Baptiste Cox* succéda à Englebert Cox au canonicat (24e prébende) et à la trésorerie par voie de permutation. Il remplit la charge de trésorier pendant 61 ans.

30 juin. *Claude-François Demskerck-Dentorpe*, fut pourvu par le souverain de la 17e prébende en remplacement de Laurent Breinet.

1654. 12 mai. *Laurent Evrard* pourvu par le chapitre de la 22e prébende en remplacement de Philippe d'Andelot. Il mourut en 1672.

14 septembre. *Jules-César Nipho* obtint la 28e prébende par permutation avec son frère Ferdinand. Il mourut en 1706.

1655. 13 février. *Corneille Vandermade*, curé de Ville et docteur en théologie, devint doyen après la mort de Gabriel Du Château.

15 mars. *Hubert-François Demeuldre* obtint la 19e prébende par permutation avec Antoine Rodrigues.

22 juin. *Antoine-Ignace de Rubempré* obtint la 26e prébende vacante par la mort de Gabriel Du Château.

1657. 24 juillet. *Jean Guerin* fut mis en possession de la 10e prébende vacante par la mort d'Alexandre Battelier.

1658. 16 avril. *Jacques Evrard*, curé de Castiau, permuta avec Pierre Daulmerie et devint vicaire perpétuel à Soignies. Les noms de ses deux successeurs immédiats sont inconnus.

17 juin. *Pierre Smoors* fut pourvu de la 26e prébende par résignation d'Antoine de Rubempré, moyennant une pension de 400 florins qu'il devait payer à ce dernier.

1659. 29 avril. *Pierre Dumoulin* obtint la 17e prébende par permutation avec Claude-François Demskerck-Dentorpe. Il mourut le 4 juin 1667.

1661. 17 août. *Pierre de Boulogne* devint prévôt en remplacement d'Antoine Rodrigues.

1662. 6 mai. *Gilles Hannecart* fut pourvu de la 20e prébende par permutation avec Patrice Hugenius.

1663. 5 juillet. *Philippe de Boulogne* obtint la dignité prévôtale par permutation avec son frère Pierre. Il fut reçu chanoine de Tournai le 10 juillet 1671, et mourut le 24 avril de l'année suivante.

8 novembre. *Quentin Herwegne* pourvu de la 5e prébende à la mort de Michel le Fort. Il décéda en 1682.

1665. 1er mai. *Dominique Alexis* fut pourvu par le souverain de la 15e prébende en remplacement de Jean Berurier.

29 septembre. *Jacques Doré* fut pourvu de la 12e prébende par collation du chapitre en remplacement de Jacques de Braine. Il fut délégué aux états de Hainaut et député de la Chambre du clergé. Il fonda le bénéfice de Saint-Joseph, fit des legs au profit de l'hôpital et ordonna qu'on y célébrât une messe tous les premiers lundis de chaque mois.

1666. 20 janvier. *Antoine Colins* obtint la 13e prébende par la mort de Charles Godemar.

1667. 6 juin. *Hippolyte-Dominique Campi* fut pourvu du canonicat de Michel Dezlescholle (8e prébende).

14 juin. *Joseph Mas* succéda à Pierre Dumoulin, (17e prébende.)

5 octobre. *Jérôme-Albert Reymbaut* obtint la 17e prébende par permutation avec Joseph Mas qui précède. Il devint prévôt par permutation avec Philippe de Boulogne le 18 avril 1671. Le 24 novembre 1712, il fut pourvu de la 8e prébende après la mort d'Hippolyte Campi.

1668. 15 mars. *Arnold Vanderborg* obtint la 13e prébende par permutation avec Dominique Alexis.

16 octobre. *Pierre-Ignace Colins* pourvu de la 15e prébende par permutation avec Antoine Colins.

1669. 11 mars. *Nicolas Bernaerts* fut mis en possession de la 26e prébende par permutation avec Pierre Smoors. Il mourut en 1694.

1671. 29 avril *Joseph-Félix d'Aynca* fut pourvu de la 20e prébende par permutation avec Gilles Hannecart.

23 décembre. *Norbert Hulin* obtint la 9e prébende par collation du chapitre en remplacement d'Eustache de le Loe, seigneur de Thibauville. Il mourut en 1694

1672. 9 avril. *Nicolas Richard*, alias *Dupuis*, obtint la 16e prébende vacante par la mort de Laurent Ottenin.

29 avril *Balthasar-Charles Reymbaut* fut mis en possession du canonicat (17e prébende) de son frère Jérôme qui se réserva une pension de 300 livres.

Antoine-François de la Hoyde obtint la 22e prébende vacante par la mort de Laurent Évrard.

1673. 6 avril. *Jean-Baptiste Leclerc* dit *Dolmen*, fut pourvu de la 20e prébende en remplacement de Joseph-Félix d Aynca. Celui-ci s'était réservé une pension de 400 florins.

30 décembre. *Albert Abremez* fut pourvu de la 14e prébende après la mort d'Antoine Thouel. Il devint en 1675 secrétaire au conseil privé.

1674. 19 avril. *Ursmer Dellebecq* fut pourvu par collation du chapitre de la 27e prébende en remplacement de Marc Van Wonsel. Il décéda en 1685.

1675. 8 septembre. *Nicolas Van Eyck* obtint par lettres patentes du souverain la 14e prébende en remplacement d'Albert Abremez nommé secrétaire au conseil privé. Il mourut en 1678.

1677. 11 mai. *Henri Ciermans*, de Bois-le-Duc, licencié ès lois, fut pourvu de la 13e prébende par permutation avec Pierre-Ignace Colins.

15 décembre. *Lambert De Faux* pourvu de la 23e prébende par la mort de Guillaume de Medina.

18 décembre. *Jean-Baptiste Le Roy* obtint par collation du chapitre la 25e prébende en remplacement de Jacques Le Fort.

1678 19 novembre. *Nicolas Évrard* obtint la 14e prébende après la mort de Nicolas Van Eyck.

1681. 14 mars. *Théodore Mutsenicq* fut pourvu de la 10e prébende en remplacement de Jean Guerin. Il fonda un obit « dont la rétribution raisonnable n'est que pour *solis corporaliter presentibus* ».

26 juin. *Louis Delau,* neveu d'Ernest Delau, obtint sa prébende (18e) par permutation autorisée par lettres patentes de la cour, en date du 26 juin 1681. Il prit possession par procureur le 20 avril de l'année suivante.

4 août. *Charles-François de Rouvroir*, natif de Soignies, fut pourvu de la 23e prébende par permutation avec Lambert De Faux. Il fut chanoine pendant 62 ans.

4 novembre. *Abraham Mulpas* pourvu par le chapitre de la 19e prébende en remplacement de Hubert-François Demeuldre. Il mourut le 31 juillet 1717.

1682. 29 mai. *Georges-Alexandre de Noyelle* obtint la 5e prébende par la mort de Quentin Herwegne.

1683. 2 décembre. *Antoine Peroni* fut pourvu par le souverain de la 15e prébende en remplacement d'Arnold Vanderborg. Il ne prit possession de son canonicat que le 23 janvier 1685.

1684. 25 juin. *Jean Dumortier* fut pourvu par collation du chapitre de la 17e prébende en remplacement de Charles Reymbaut.

23 novembre. *Claude-Albert Bernard* obtint la 5e prébende par permutation avec Georges-Alexandre de Noyelle. Il devint doyen en 1692 en remplacement de Jean-Baptiste d'Alutiano. Le 23 août 1712 il résigna son canonicat à Nicolas Bastin en vertu de lettres patentes de la cour. Claude Bernard mourut le 10 février 1714.

1685. 17 mars. *Maximilien-Joseph Gillobo* fut pourvu de la 27e prébende vacante par la mort d'Ursmer Dellebecq. Il prit possession le 27 juillet suivant.

27 juillet. *Albert* (1) *Craboteau* pourvu de la 13e prébende en remplacement d'Henri Ciermans.

1689. *Simon Vanderborg* obtint la 6e prébende en remplacement de Louis Bonetti.

12 octobre. *Nicolas Joseph Trivier* obtint la 11e prébende possédée auparavant par Jean-Baptiste de la Hu. C'était un personnage distingué par sa science. Il mourut en Espagne.

1690. 13 avril. *Michel Parmentier* fut pourvu par le chapitre de la 22e prébende possédée auparavant par Antoine-François de la Hoyde. Il mourut en 1692.

Louis Souris obtint la 27e prébende en remplacement de Maximilien Gillobo. Il mourut en 1696.

1692. *Denis* était en cette année vicaire perpétuel

15 août. *Michel-Alexandre Blondeau* obtint la 18e prébende par résignation de Louis Delau, résignation autorisée par lettres patentes de Louis XIV, signées à Versailles. Blondeau prit possession de son canonicat au mois d'octobre suivant et mourut en octobre 1725.

1er novembre. *Louis Souris* fut pourvu de la 22e prébende après la mort de Michel Parmentier, en vertu de lettres patentes datées de Versailles le 1er novembre 1692. Il céda en faveur de *Charles-Gaspard Colins de Tarsiennes* et les lettres patentes furent expédiées à Versailles le même jour, 1er novembre 1692, avec l'acte de cession de Souris. Colins de Tarsiennes prit possession de son canonicat le 8 mars 1694. Le 13 juin 1710 il fut reçu chanoine de la cathédrale de Tournai et mourut le 22 mai 1739.

1694. 3 juillet. *Nicolas Laurent* obtint par collation du chapitre la 16e prébende possédée auparavant par Nicolas Richard. Il mourut le 17 février 1726.

24 décembre. *Libert Bouillon* fut pourvu par Louis XIV de la 9e prébende en remplacement de Norbert Hulin.

(1) Dans son acte de nomination il est appelé Jean.

Même date. *Pierre-Louis de Suninghedan* obtint par collation du roi Louis XIV la 26e prébende vacante par la mort de Nicolas Bernaerts. Il mourut en décembre 1712.

1696. 2 novembre. *Jean Hannotin* fut pourvu par le chapitre de la 27e prébende vacante par la mort de Louis Souris. Il mourut en 1704

1697 7 avril. *Jean-Bernard Lardinois*, de Ville, obtint la 12e prébende en remplacement de Jacques Doré. Il mourut le 15 décembre 1732.

Même date. *Jean-François Departs* fut pourvu de la 13e prébende par lettres patentes de Louis XIV en remplacement de Jean Craboteau. Il prit possession le 8 août suivant. Sa mort arriva le 21 janvier 1725.

1698. 2 janvier. *Jean Mathieu*, originaire de Soignies, obtint par collation du chapitre la 20e prébende en remplacement de Jean-Baptiste Leclerc. Il mourut en 1743.

10 janvier. *Alexandre Penez*, précepteur des pages de l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, obtint par lettres patentes du 10 janvier 1698 la 7e prébende possédée auparavant par Jean-Baptiste d'Alutiano. Il prit possession de son canonicat par procureur le 14 mars suivant et mourut vers la fin de l'année 1719.

9 juillet. *Pierre-Jean Bouls* fut pourvu de la 6e prébende par permutation avec Simon Vanderborg. Il décéda le 13 juin 1725.

Adrien Tondeur était vicaire perpétuel.

1702. 24 juillet. *Michel Deratte* obtint la 11e prébende en remplacement de Nicolas Joseph Trivier, qui avait remis son canonicat entre les mains du souverain. Il mourut en 1725.

1704. *Isidore Rodrigues* fut mis en possession de la 27e prébende vacante par la mort de Jean Hannotin. Il mourut le 22 avril 1730.

1706. 21 mars. *Arnold Mathieu*, frère de Jean Mathieu, originaire comme lui de Soignies, fut pourvu par le chapitre

de la 28e prébende après la mort de Jules-César Nipho. Il décéda en 1746.

23 juillet. *Jacques-Charles Vanderbeken* fut mis en possession par procuration de la 25e prébende dont il avait été pourvu par le Souverain. Il succéda à Jean-Baptiste Le Roy. Il résigna son canonicat en 1729 et l'année suivante il devint greffier au conseil du Hainaut.

1707. 1er avril. *Jérôme-Albert Deratte*, né à Soignies, obtint par lettres patentes du Souverain la 9e prébende dont jouissait auparavant Libert Bouillon. Il fut député du clergé aux états de Hainaut et mourut à Mons à l'abbaye du Val des Écoliers où il s'était retiré, en septembre 1725. Ses funérailles se firent le 20, en l'église de ce monastère. Elles occasionnèrent un long procès entre l'abbaye et le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons (1).

1711. 19 novembre. *Georges Mathieu* devint vicaire perpétuel.

1712 23 août. *Charles de Variot* obtint la 15e prébende en remplacement d'Antoine Peroni. Il mourut le 8 avril 1721.

23 août. *Nicolas Bastien* ou *Bastin*, curé de Bettersy, diocèse de Cambrai, permuta avec Claude-Albert Bernard (5e prébende). Il prit possession de son canonicat le 7 décembre 1712 et mourut le 4 décembre 1719.

26 décembre. *Martin Germain*, né à Namur, fut pourvu par le chapitre de la 26e prébende vacante par la mort de Pierre-Louis de Suninghedan. Il avait été maître de musique, puis il devint secrétaire du chapitre. Il décéda en 1743.

1713. 24 juillet. *Guillaume-François-Joseph de Vergnies de Landat*, diacre, obtint la 17e prébende en remplacement de Jean Dumortier. Il mourut en 1745. Il donna par testament 7,000 livres au moins pour être employées à acheter des rentes au profit de la maison des orphelins de Soignies, à la charge

(1) G. Decamps *Le Val des Écoliers à Mons*, p. 145.

de faire célébrer tous les lundis de l'année une messe à laquelle devaient assister les orphelins et les orphelines. Sa tombe en marbre blanc était vis-à-vis de l'autel de la paroisse. Les orphelins avaient coutume de la laver tous les samedis.

1714. 20 février. *François Lambotte*, curé de Saint-Ghislain, devint doyen en remplacement de Claude Bernard. Le 18 mars 1732 il fut pourvu de la 22e prébende vacante par la mort de Jean-François Demeuldre Il décéda le 16 juillet 1739.

16 octobre. *Jean-Frédéric-Laurent Prémanteau* devint trésorier en remplacement de Jean-Baptiste Cox. Il mourut à Soignies en 1738.

Même date. *Antoine Leenart*, natif de Maestricht, obtint la prébende de Jean-Baptiste Cox (24e). Il mourut le 3 décembre 1735.

1717. 1er août. *Nicolas-Joseph Évrard* fut pourvu par le chapitre de la 19e prébende en remplacement d'Abraham Mulpas. Il mourut le 1er décembre 1730.

1719. *Lambert Vernau* était vicaire perpétuel. Il mourut au commencement de l'année 1755.

1720. 2 janvier. *Étienne Derveau* fut pourvu, par collation du chapitre, de la 7e prébende vacante par la mort d'Alexandre Penez. Il décéda en 1743, le jour de la fête de l'Ascension. Il fonda des messes qui devaient être déchargées par les chanoines capitulaires.

26 mars. *Jean-François Broignez*, né à Thuin, fut pourvu de la 14e prébende en remplacement de Nicolas Évrard. Il était aussi chanoine de Saint-Germain à Mons. Il fut à plusieurs reprises député de la chambre du clergé du Hainaut. Il mourut à Mons le 14 mars 1755 et fut enterré dans l'église de Sainte-Waudru.

27 mars. *Jean-Hippolyte-Amor de Soria* obtint par nomination de la cour la 5e prébende possédée auparavant par Nicolas Bastien. Le 13 avril 1728 il fut en outre pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Tournai. Il mourut le 11 juillet 1764.

13 avril. *Jean-François Demeuldre* fut pourvu de la 22e prébende après Charles-Gaspar Colins de Tarsiennes. Il décéda le 15 février 1732. Il fonda des messes qui devaient être déchargées par le curé de Soignies ou des autres prêtres commis par lui à cet effet.

1721. 22 janvier. *Polycarpe Leyser*, qui avait été réformé, obtint la 8e prébende en remplacement de Jérôme-Albert Reymbaut. Il mourut en 1739 Il fit une fondation au profit des chanoines présents à la messe de saint Polycarpe.

9 août. *Jean-Francois Leuriau*, originaire de Soignies, fut pourvu par le chapitre de la 15e prébende après la mort de Charles de Variot.

8 novembre. Le comte *Albert de Lanois de la Moterie* obtint la dignité prévotale après la mort de Jérôme-Albert Reymbaut.

1725. 22 janvier. *Pierre-Barthélemi Dencken*, né à Thuin, fut pourvu par collation du chapitre de la 13e prébende en remplacement de Jean-François Departs.

21 mars. *Philippe-Joseph Bernard* remplaça Théodore Mutsenicq (10e prébende).

24 mars. *Jean-Maximilien de Martin* obtint la 9e prébende après la mort de Jérôme-Albert Deratte.

16 juin. *Charles Maton*, pourvu par la cour de la 6e prébende après la mort de Pierre-Jean Bouls, prit possession le 24 septembre 1725. Il décéda le 7 mars 1734. Il donna la grande lampe (de 17 marcs) d'argent qu'on plaçait au chœur les jours où le doyen officiait. Cette lampe fut volée par les Français lorsqu'ils envahirent la Belgique en 1794.

22 septembre. *Albert-Francois Le Dieu* obtint la 11e prébende après la mort de Michel Deratte. Il mourut à Soignies le jour du Jeudi saint en l'an 1750.

19 décembre. *Jacques-Antoine Rasquin*, de Namur, fut pourvu par le chapitre de la 18e prébende en remplacement de Michel Blondeau. Il mourut en 1759.

1726. 4 mai. *Ferdinand-Charles des Tailles*, succéda à Nicolas Laurent (16e prébende). Il prit possession le 11 octobre suivant et mourut à la fin de la même année.

17 juin. *Albert Debacre* fut pourvu de la prévôté par permutation avec le comte de Lanois de la Moterie. Le 9 septembre 1766, il bénit l'église du couvent des Sœurs Grises à Soignies. Il décéda le 21 novembre 1768.

1727. 9 janvier. *Benoît d'Haverlant*, licencié en droit, obtint la 16e prébende après Ferdinand des Tailles Il mourut à Soignies le 27 juillet 1796.

1730. 9 février. *Francois-Joseph Lamalle*, originaire du pays de Luxembourg, et chapelain de la Cour, à Bruxelles, fut pourvu de la 25e prébende « vacante par la démission de Jacques Vanderbeken. Il permuta son canonicat avec un bénéfice de Walcourt que possédait *Antoine-Joseph Pirkin*, qui devint par là le successeur de François Lamalle. Celui-ci mourut à Soignies où il fut nourri et entretenu par son successeur. »

1731. 2 janvier. *Jean-Michel Cabau*, maître de musique, fut pourvu par le chapitre de la 19e prébende en remplacement de Nicolas-Joseph Evrard.

1er juin. *Sébastien Portemont*, natif d'Ath, doyen de chrétienté du district de Binche et curé de cette ville, fut pourvu de la 27e prébende en remplacement d'Isidore Rodrigues; mais il mourut avant d'avoir pris possession de son canonicat.

4 novembre. *Jean-Pierre Le Mire* fut pourvu de la prébende du précédent et devint trésorier le 16 juin 1738. « Il s'appliquait beaucoup à la géographie, s'étant procuré une collection de toutes les cartes qu'il a enluminées, aussi voulut-il connaître tous les pays du monde et les mœurs des habitants. Par malheur pour lui, il avait négligé de s'instruire sur ce qui concernait les environs de Soignies. » Il mourut en cette ville le 29 septembre 1751.

1732. 23 décembre. *Jérôme Scruel*, de Soignies, fut pourvu par le chapitre de la 12e prébende en remplacement de Jean Lardinois.

1734. 24 mai. *Jérôme-Alexandre de Itturietta*, né à Bruxelles, fut mis en possession de la 6e prébende, après la mort de Charles Maton.

1735. 30 décembre. *André-François Couvreur*, originaire d'Ath, doyen du chapitre de Binche (1734), curé de Saint-Nicolas-en-Bertaimont à Mons (1712), et député aux États de Hainaut, obtint la 24e prébende vacante par la mort d'Antoine Leenart « à charge et condition qu'après que le terme de sa députation sera fini et qu'il sera entré dans la jouissance des fruits de son canonicat, il sera obligé de se déporter du doyenné de Binche et de la cure susdite ». Le doyen Lambotte étant mort le 16 juillet 1739, André Couvreur fut élu pour le remplacer le 11 août suivant. Cela ne put l'engager à venir résider à Soignies, malgré les instances qu'on lui fit à ce sujet. Pressé enfin et ne pouvant plus résister aux justes raisons qu'on lui apportait, il donna sa démission en 1741. Il tomba mort le 16 décembre 1742 sur la rue vis-à-vis de l'église de Saint-Julien à Ath, en sortant du couvent des Sœurs-Noires, où il avait confessé pour retourner chez lui. « Il était encore doyen de chrétienté, mais il avait abandonné le doyenné du chapitre de Binche, après que ses trois années de députation furent expirées. »

1737. 26 janvier. *Antoine Henquin*, de Thuin, fut pourvu par le chapitre de la 16e prébende pour remplacer Benoît d'Haverlant. Il mourut à Soignies en 1755.

1739. 7 mars. *Adrien-Joseph de Zomberg*, curé de Nivelles, obtint la 10e prébende en remplacement de Philippe-Joseph Bernard. Le 8 novembre 1748 il permuta son canonicat avec un bénéfice dont son neveu Biourge était pourvu. Cette permutation fut approuvée par Louis XV qui avait conquis les Pays-Bas. Mais après la paix faite entre la France et l'Autriche,

l'impératrice Marie-Thérèse rentra en possession des provinces belges. Il y eut alors une déclaration de nullité sur tout ce qui avait été fait par Louis XV et Adrien de Zomberg fut réintégré dans son canonicat. Il décéda en 1750.

25 août. *Philippe Poupé*, de Soignies, obtint par collation du chapitre la 22e prébende pour remplacer François Lambotte. Il mourut le 21 juillet 1766.

5 novembre. *Jean-Baptiste Deschamps*, vicaire de la paroisse de Soignies, fut pourvu par S. A. I. Marie-Élisabeth de la 13e prébende en remplacement de Pierre-Barthélemi Dencken. Il mourut en 1740.

1740. *Pierre-François Franck*, né au pays de Luxembourg, fut pourvu par la cour de la 8e prébende vacante par la mort de Polycarpe Leyser. Il décéda le 30 décembre 1774.

28 décembre. *Éloi François*, natif de Walcourt, fut pourvu par le chapitre de la 13e prébende après la mort de Jean-Baptiste Deschamps.

1742. 29 janvier. *Thomas-Joseph Amand*, né à Mons, le 25 novembre 1708, licencié ès droits, professeur de philosophie à l'université de Louvain, fut élu doyen et pourvu de la prebende attachée au décanat, après la démission d'André-François Couvreur. Il mourut le 25 juillet 1785.

21 juin. *Pierre-Ursmer Dubois*, natif de Merbes-le-Château, fut successivement curé de Buvrinnes et régent du collège de Houdain, à Mons, où il fit exécuter d'importants travaux. Il vint ensuite habiter Soignies et fut pourvu de la 19e prébende en remplacement de Jean-Michel Cabau. Il mourut le 1er mars 1774, à l'âge d'environ 84 ans.

1743. 3 mars. *Mathias Consemius*, originaire du pays de Luxembourg, précepteur des pages à la cour de Bruxelles, obtient la 24e prébende en remplacement d'André Couvreur. Il devint trésorier le 16 octobre 1751 et mourut le 15 janvier 1779

22 avril. *Guillaume Cantiniau*, de Soignies, maître de musique, fut pourvu par le chapitre de la 20e prébende en remplacement de Jean Mathieu.

11 juillet. Le baron *Ferdinand-Henri-Joseph Jodoci*, né en 1716, à Heidelberg, fut pourvu de la 7e prébende vacante par la mort d'Étienne Derveau. Il décéda à Soignies le 20 août 1793.

26 juillet. *Robert-Joseph Bernier*, né à Angre en 1686, curé d'Erquennes et doyen de chrétienté du district de Bavai, succéda à Martin Germain (26e prébende) par provision du souverain. Il mourut à Erquennes le 13 juillet 1754.

7 décembre. *Jérôme-Ambroise de Rouvroir*, succéda par permutation à son oncle Charles de Rouvroir (23e prébende).

1745. 7 décembre. *Norbert Deratte*, né à Soignies, obtint par collation du chapitre la 17e prébende en remplacement de Guillaume de Vergnies. Il mourut en 1756.

1746. 1er février. *Guillaume Moreau*, né à Herve, au pays de Limbourg, secrétaire du nonce apostolique à Bruxelles, obtint la 28e prébende après la mort d'Arnold Mathieu. Il fut ensuite pourvu d'un canonicat à la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles.

1er mars. *François-Joseph Dehau*, né à Namur en 1708, obtint la 12e prébende pour remplacer Jérôme Scruel. Il devint prévôt le 28 décembre 1772 et mourut le 12 avril 1788.

1749. 31 janvier. *Jean-François Grégoire*, né à Herve, fut pourvu par le chapitre de la 9e prébende en remplacement de Jean-Maximilien de Martin. Il mourut le 9 mai 1773.

1750. 19 février. *Pierre Jean*, né à Virton, province de Luxembourg, en 1708, était aumônier à Vienne, chez M. de Tarouca, président du conseil aulique des Pays-Bas, lorsqu'il fut pourvu de la 10e prébende en remplacement d'Adrien-Joseph de Zomberg. Il mourut le 5 septembre 1784.

20 avril. *Jacques Joseph Guery*, de Beaumont, obtint la

11e prébende en remplacement d'Albert-François Le Djeu. Il prit possession le 19 mai suivant. Il mourut dans sa ville natale en février 1773.

1751. 8 novembre. *Jacques-Ignace Cocquiel,* de Louvain, pourvu par le chapitre de la 27e prébende en remplacement de Pierre Jean Le Mire. Il mourut en septembre 1801.

1754. 18 mars. *Jérémie-Joseph Philippe,* né à Nivelles, obtint la 13e prébende après Éloi François, et en prit possession neuf jours plus tard Il mourut le 9 novembre 1778.

2 septembre. *Pierre-Joseph Henquin*, natif de Thuin, clerc de la trésorerie, fut pourvu de la 26e prébende après la mort de Robert Bernier quoiqu'il ne fut pas regnicole, ni vicaire vicariant gagé, mais par décret du 12 juin précédent il avait obtenu dispense sur tout chef, à être habileté pour pouvoir obtenir un canonicat de la part du chapitre. Il mourut à Soignies le 22 novembre 1800.

1755. *Théodore François Delhez*, fut nommé vicaire perpétuel. Il mourut en 1780.

21 mars. *Henri-Joseph De Zagre*, né à Anvers le 22 novembre 1705, vice-curé de la cathédrale de cette ville, puis aumônier dans le régiment de Losrios, obtint la 14e prébende en remplacement de Jean-François Broignez Il mourut le 24 février 1793.

27 mai. *Raymont de Behaut de Warelles,* né à Mons en 1718, fut pourvu par le souverain de la 15e prébende pour remplacer Jean-François Leuriau. Il mourut à Soignies le 23 octobre 1795.

18 août. *Antoine-Joseph Pirkin,* de Thuin, bénéficier de Walcourt, obtint la 25e prébende par permutation avec François Lamalle; ce qui fut approuvée par la cour. Il mourut le 28 février 1763

18 août. *Nicolas-Joseph Dehove,* né à Ath, fut pourvu par le chapitre de la 16e prébende à la mort d'Antoine Henquin. Il décéda le 2 février 1775.

1756. 17 février. *Thomas-Antoine-François Parisis*, natif du pays de Limbourg, chapelain de la nation flamande dans l'hôpital royal dit des Nations, à Vienne, fut pourvu par lettres patentes du souverain de la 17e prébende en remplacement de Norbert Deratte. Il mourut le 21 avril 1769.

1757. 11 juin. *François-Bernard Westcombe,* gentilhomme anglais, simple tonsuré, fut pourvu de la 28e prébende en remplacement de Guillaume Moreau. Il mourut à Soignies en 1759.

1759. 20 mars. *Jean Marcy*, né en 1710 dans le pays de Luxembourg, précepteur des archiducs pour la philosophie expérimentale, obtint la 18e prébende après la mort de Jacques Rasquin Il devint prévôt de Soignies en 1769 et de Louvain en 1772 Il mourut à Louvain le 15 septembre 1791.

5 novembre. *Philippe Dehove,* d'Ath, fut pourvu par collation du chapitre de la 28e prébende vacante par la mort de François Westcombe. Il était frère de Nicolas-Joseph Dehove, nommé chanoine en 1755. Il décéda en 1766.

1760. 1er décembre. *Jean-Baptiste-Joseph de Rasse*, né à Tournai le 9 mai 1729, aumônier du maréchal Botta, fut pourvu par collation du souverain de la 20e prébende en remplacement de Guillaume Cantiniau. Il devint ensuite secrétaire intime du grand-duc de Toscane, l'archiduc Léopold, et chargé par lui de missions délicates à Vienne et à Rome. Le 3 septembre 1777 il fut reçu chanoine de la cathédrale de Tournai. Il mourut à Florence le 1er octobre 1783.

1763. 10 mars. *Jacques de Rulle,* bibliothécaire du grand-duc de Toscane, obtint la 25e prébende par collation de la cour à la mort d'Antoine-Joseph Pirkin. Il n'avait pas encore résidé à Soignies en 1781, mais il y vint en 1786 pour l'élection du doyen.

1764. 11 septembre. *Lambert Le Bon,* musicien, fut pourvu par nomination du chapitre de la 5e prébende vacante par la mort de Jean-Hippolyte de Soria. Il mourut le 8 août 1779.

1766. 14 juillet. *Jean-Joseph-Corneille-Isidore Rigo,* né à Nivelles en 1723, fut pourvu par la cour de la 28e prébende après la mort de Philippe Dehove. Il mourut le 23 juin 1788.

2 août. *Théodore Delmoitiez,* de Soignies, maître de musique, fut pourvu par le chapitre de la 23e prébende après la mort de Jérôme de Rouvroir. Il mourut à Soignies le 6 ou le 7 mai 1802 (1).

23 août. *Adrien-Joseph Fontaine,* né à Mariemont le 7 mai 1719, obtint la 22e prébende en remplacement de Philippe Poupé. Il fut élu trésorier en mai 1779 et mourut le 3 avril 1780.

1768. 10 août. *Jean-François Mazure,* natif de Namur, licencié en droit, fut pourvu par lettres patentes de la cour de la 6e prébende vacante par la mort de Jérôme de Itturietta. Il mourut dans sa ville natale en novembre 1797 des suites d'une maladie qui le minait depuis longtemps.

1769. 6 juin. *Jean-Baptiste-Joseph Michaux,* né à Namur en 1733, fut pourvu par le chapitre de la 17e prébende après la mort de Thomas Parisis. Il décéda le 22 juin 1791.

1773. 29 novembre. *Jean Tuberville Needham*, fut pourvu de la 11e prébende vacante par la mort de Jacques-Joseph Guery. Il mourut le 30 décembre 1781.

13 décembre. *François-Philippe Decock*, né à Bruxelles le 27 février 1747, obtint par collation du gouvernement la 9e prébende pour remplacer Jean-François Grégoire. Il mourut à Bruxelles au mois d'avril 1818 (2).

1774. 15 avril. *Louis Bourlau,* né le 25 novembre 1730 à Enghien, fut désigné par le chapitre pour succéder à Pierre-Ursmer Dubois (19e prébende). Assermenté du 19 fructidor

(1) Je donnerai dans le quatrième volume de mon ouvrage sur *le Clergé du diocèse de Tournai* une notice sur le chanoine Delmoitiez.

(2) Une note sur les chanoines Decock et Van Beveren paraîtra dans le t IV de mon ouvrage sur *le Clergé du diocèse de Tournai.*

an V, il retracta ensuite ce serment. Il mourut à Soignies le 6 septembre 1800.

1775. 17 février. *Ignace Van Beveren,* né à Courtrai le 16 novembre 1742, obtint par collation de la cour la 8e prébende après la mort de Pierre-François Franck. Après la suppression du chapitre il continua de résider à Soignies. Il mourut subitement à Bruxelles le 17 octobre 1816 (1).

17 mai. *Charles Lepoivre,* de Brugelette, obtint par collation du gouvernement la 16e prébende en remplacement de Nicolas-Joseph Dehove. Il mourut le 15 mai 1794.

1778. 28 décembre. *Charles-Joachim Joseph Bomblé*, né à Mons le 29 octobre 1734, obtint la 13e prébende vacante par la mort de Jérémie Philippe. Il mourut le 19 décembre 1789.

1779. 5 juillet. *Jean-Baptiste Lecancelier,* né à Velaines le 16 avril 1753, bachelier en théologie, précepteur du comte Louis de Staremberg, fils du prince de ce nom, ministre de S. M. à Bruxelles, fut mis en possession par procureur, le 5 juillet 1779, de la 24e prébende en remplacement de Mathias Consemius. Il fut élu doyen en 1786 après la mort de Thomas-Joseph Amand. Malgré la suppression du chapitre il continua de résider à Soignies, où il mourut le 26 juin 1834 (2).

9 septembre. *Charles-Auguste-Joseph Demeuldre*, né à Soignies le 28 février 1742, membre de la Congrégation de l'Oratoire, fut pourvu par le gouvernement de la 5e prébende vacante par la mort de Lambert Le Bon. Il fit partie des états du Hainaut pendant dix ans comme député du chapitre. Il mourut à Soignies le 5 février 1805 (3).

(1) Une notice sur les chanoines Decock, Van Beveren, Lecancelier et Demeuldre, paraîtra dans le t. IV de mon ouvrage sur *le Clergé du diocèse de Tournai.*

(2) Idem.

(3) Idem.

1780. 21 avril. *Jean Pierre Dotrenge*, né le 16 décembre 1726, devint chanoine-trésorier à la mort d'Adrien Fontaine, par collation du gouvernement. Il mourut au commencement de ce siècle (1).

4 décembre. *Lambert Boniver*, né à Charneux, pays de Liège, le 20 janvier 1753, fut nommé par le chapitre vicaire perpétuel. Lors de l'organisation du nouveau diocèse de Tournai il devint curé de Binche. Démissionnaire en 1816 il résida de nouveau à Soignies, où il mourut le 26 mai 1817 (2).

2 juin. *Jean-Joseph Druart*, né à Mons le 29 septembre 1739, obtint par collation du chapitre la 22e prébende en remplacement d'Adrien-Joseph Fontaine. Il décéda en juillet 1794.

1782 25 février. *Guillaume-Joseph Piré*, né à Bruxelles le 8 avril 1749, aumônier particulier du cardinal de Franckenberg, puis administrateur du temporel de l'archevêché de Malines, obtint la 11e prébende en remplacement de Jean Tuberville Needham. Il mourut à Soignies le 12 octobre 1818 (3).

1784. 26 janvier. *Henri-Alexandre-Maurice Lecouvreur*, né à Tournai le 8 janvier 1757, prit possession de la 20e prébende en remplacement de Jean-Baptiste-Joseph de Rasse. Le 12 juillet 1790 avec l'autorisation des états de Hainaut, il permuta cette prébende contre un canonicat à la collégiale de Leuze dont jouissait Gaspar-Antoine-Joseph Piré. Lors de l'organisation du nouveau diocèse de Tournai, il devint vicaire à la paroisse de Saint-Jacques à Tournai, en 1807 recteur de Sainte-Marguerite en la même ville, en 1809 curé de Froyennes. Il mourut dans cette dernière paroisse le 25 décembre 1816 (4).

(1) Le t. IV de mon ouvrage sur *le Clergé du diocèse de Tournai*, contiendra une notice sur J -P. Dotrenge.

(2) Voyez le même ouvrage, t. I, p. 157.

(3) Ibid., t. III, p 299.

(4) Ibid., t. III, p. 14.

5 novembre. *Pierre-Louis Pollio*, français d'origine, né le 15 juin 1724, fut pourvu par le chapitre de la 10e prébende en remplacement de Pierre Jean. Il mourut à Soignies le 7 décembre 1796.

1786. Juin. *Jean-Hyacinthe Magellan*, fut pourvu de la prébende attachée au décanat, en remplacement du doyen Amand, mais il n'obtint pas en même temps la dignité décanale. Il mourut à Londres le 15 février 1790.

1788. 22 juillet. *Antoine-Joseph Carnoy*, né à Rumillies le 13 juillet 1742, déjà bénéficier de la collégiale de Saint-Vincent fut pourvu par collation du chapitre de la prébende de Jean-Joseph Rigo (28e). Il mourut le 7 juin 1805 (1).

1789. 21 avril. *Frédéric-Joseph-Michel, comte de Baillet*, né le 29 septembre 1750, chanoine de la cathédrale de Gand, puis le 2 mars 1789 directeur du séminaire général de Louvain, fut pourvu de la 12e prébende et de la prévôté vacantes par la mort de François Dehau. Il devint en novembre 1791 prévôt du chapitre de Saint-Pierre à Louvain.

1790. *Joseph-Hippolyte Duvivier*, né à Mons le 20 avril 1752, secrétaire de S. E. le cardinal de Franckenberg, fut pourvu pendant la révolution brabançonne par les états de Hainaut de la 13e prébende, vacante par la mort de Charles Bomblé. Mais l'empereur d'Autriche François II, étant rentré dans tous ses droits, ne voulut point confirmer et encore moins reconnaître la légitimité de cette collation. Hippolyte Duvivier mourut vicaire général du diocèse de Tournai, le 25 janvier 1834 (2).

12 juillet. *Gaspar-Antoine-Joseph Piré*, né à Bruxelles le 18 juillet 1757, chanoine de Leuze, fut pourvu par permutation avec

(1) Je donnerai dans le t. IV du même ouvrage, une notice sur le chanoine Carnoy.

(2) Voir le même ouvrage, t. I, p. 65.

Henri Lecouvreur de la 20e prébende. Il mourut à Soignies le 10 avril 1811 (1).

1791. 27 décembre. *Joseph-Benoit de Mazières*, né à Leysel, châtellenie de Furnes, le 22 décembre 1749, docteur en théologie de l'université de Louvain, fut mis en possession de la 12e prébende et de la prévôté en remplacement du comte de Baillet. Après la suppression du chapitre, il se retira dans son pays. Vers 1804 il fut nommé curé de Dixmude. Il mourut vers 1824.

1792. *Pierre-Hyacinthe de Sauveplane*, né à Soignies le 31 octobre 1742, ancien oratorien, déjà bénéficier de la collégiale de Saint-Vincent fut pourvu par le gouvernement de la prébende vacante par la mort de Jean-Hyacinthe Magellan. Il décéda à Mons en la paroisse de Sainte-Élisabeth le 5 octobre 1802 (2).

27 février. *Toussaint-Joseph Dujardin*, né à Soignies le 17 octobre 1749, fut pourvu par le chapitre de la 17e prébende en remplacement de Jean-Baptiste-Joseph Michaux. Après la suppression du chapitre il continua de résider à Soignies. Il décéda le 27 novembre 1816. Il travailla jusqu'à sa mort à maintenir dans l'église de Saint-Vincent la splendeur des offices et s'occupa surtout à former de nouveaux musiciens en remplacement de ceux que l'église de Soignies avait perdus à la suite de la tourmente révolutionnaire (3).

4 juin. *Pierre Vanderlinden*, né à Malines le 29 mars 1751, principal du collège royal de Hervé, fut pourvu par collation du gouvernement de la 13e prébende en remplacement de Charles Bomblé. Il mourut à Vienne.

1793. 30 avril. *Philippe-Henri Chevray*, né à Soignies le 7 décembre 1753, déjà bénéficier de la collégiale de Saint-Vincent, fut pourvu par nomination du chapitre de la 14e prébende en

(1) Ibid., t. III, p. 298.
(2) Le t. IV contiendra une notice sur ce chanoine.
(3) Op. cit., t. III, p. 327.

remplacement de Henri-Joseph De Zagre. Après la suppression du chapitre il résida encore à Soignies. En mars 1810 il fut nommé grand clerc de la paroisse de Saint-Pierre, à Leuze. Il mourut dans cette ville le 20 octobre 1826 (1).

7 septembre. *Lambert-Joseph Polet*, né à Beauraing le 30 mars 1743, curé de Lives dans le Limbourg, fut pourvu par le gouvernement de la 18e prébende en remplacement de Jean Marcy. Il mourut en 1797.

1794. 19 mars. *Paul-Antoine-Herman Wins*, né à Boussu le 19 décembre 1760, chanoine de Turnhout et secrétaire de Mgr de Nelis, évêque d'Anvers, fut pourvu par lettres patentes de la cour de la 7e prébende vacante par la mort du baron Jodoci. Après la suppression du chapitre il se retira dans son lieu natal. En 1817 il fut nommé curé d'Hainin, en 1826, curé-doyen de Sainte-Élisabeth à Mons, et en outre en 1833 chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai. Il mourut le 8 août 1834 (2).

J. Vos.

(1) Voir mon ouv. cité, t. III, p. 312.
(2) Ibid., t. I, p. 142.

TABLE DES NOMS DES CHANOINES

(Les chiffres renvoient aux pages du volume)

Abremez, 241
Albus, 223
Alexis, 240
Alutiano (d'), 238, 242, 243
Amand 250, 255, 257
Andelot (d'), 236, 239
Anderlues (d'), 217
Andrée, 221, 223, 224
Antoine. 216, 238
Ascloketes, 219
Assonville (ab), 232
Aynca (d'), 241

Baillet, 219
Baillet (de), 257, 258
Barbet, 222, 224
Barre (de la), 228, 233, 237
Bastenier, 231, 234
Bastenier (de), 227, 229
Bastien ou Bastin, 234, 236, 242, 245, 246
Batens, 232, 233, 234
Bath, 223, 226
Battelier, 236, 239
Bauduin, 216, 217
Bay (de), 227, 228
Bayves (de), 219
Behaut (de), 228, 229, 252
Bermeraing (de), 225, 227
Bernaerts, 240, 244
Bernard, 233, 235, 242, 245, 246, 247, 249
Bernier, 251, 252
Berti (de), 229, 231
Bertrandi, 225
Berurier, 237, 240
Betton, 218
Beveren (van), 255
Bienfait, 225, 230
Biernier, 220
Binche (de), 220
Biourge, 249
Bizet, 226
Blanc (le), 223, 224, 225
Blecker (de), 230
Blondeau, 243, 247
Boedin, 228, 232
Bomblé, 255, 257, 258
Bon (le), 253, 255
Boneston, 222, 223
Bonetti, 237, 243
Bonier, 223, 228
Boniver, 256
Bonne, 227, 231
Borgne (le), 218
Bougnies (de), 223, 224

Bouillon, 243, 245
Boulangier, 225, 227
Boulogne (de), 239, 240
Bouls, 244, 247
Bourlau, 254
Boussu (de), 224, 225
Brabant, 226, 228, 234, 238
Bracgnier, 231, 232
Braconnier, 222, 223
Bracquet, 225, 226
Braine (de), 235, 240
Breinet, 235, 239
Bridoul, 227, 229
Broignez, 246, 252
Brouwers, 238
Brucquelin, 232, 233
Brugelette (de), 220
Brulant, 226
Bruyant, 223
Bulteau, 230

Cabau, 248, 250
Cambier, 219
Cambrai (de), 225
Campi, 240
Cantiniau, 251, 253
Capelleman, 225
Capy, 233, 234
Carlier, 231, 234
Carlier (le), 220
Carnières (de), 217, 218
Carnoy, 257
Carondelet, 225, 228
Castelain, 228, 231
Catier, 226, 227
Champagne (de), 222, 226
Chastelin, 230, 234
Château (du), 235, 239
Chenevet, 226
Chevray, 258
Chièvres (de), 235, 239
Ciermans, 241, 243
Claes ou Clayens, 221, 224
Clément, 234
Clerfayt, 232, 236
Clerici, 221, 222
Cocquiel, 252
Colins, 240, 241, 243, 247
Colpin, 230, 231
Colret, 221
Consemius, 250, 255
Coq (le), 222
Coriache, 233, 236
Cornet, 234
Cornu, 224, 226
Couvreur, 249, 250
Cox, 237, 239, 246
Craboteau, 243, 244
Craveau, 235, 237
Cremerius, 238
Crepeau, 232

Damseau, 236, 238
Darath, 229, 235
Daulmerie, 238, 239
Debacre, 248
Decock, 254
Defoeur (de la), 232
Defontaine, 234
Defosset, 224, 225
Dehaam, 236, 238
Dehau, 251, 257
Dehove, 252, 253, 254, 255
Delattre, 234, 238
Delau, 238, 242, 243
Delhez, 252
Dellebecq, 241 242
Dellois, 221, 222
Delmoitiez, 254
Demeuldre, 239, 242, 246, 247, 255

Lecourt, 232, 235
Lecouvreur, 256, 258
Leenart, 246, 249
Legrand, 228, 229, 234, 235
L'empereur, 224
Lengrant, 221, 222, 224, 225
Lens (de), 219
Lepoivre, 236, 237, 255
Leuriau, 247, 252
Leyser, 247, 250
Lierre (de), 228, 230
Leitzon 216
Lillers (de), 228
Lira (de), 228 230
Lochon, 221, 223
Loe (de le), 238, 241
Loquet, 223, 224
Lucas, 230, 232

Magellan, 257, 258
Malapert. 223, 228
Malbecq (dé), 220
Malines (de), 218
Marapris, 223
Marcy, 253, 259
Marin, 226, 227
Marmouset, 219
Marnix (de), 223 224
Martigny, 231, 236
Martin, 218
Martin (de), 247, 251
Mas, 240
Masseus ou Massy, 231, 233
Mastelain, 234, 236, 238
Mathei, 225. 226
Mathieu, 244, 245, 251
Maton, 247, 249
Maubeuge (de), 218
Maulion, 219
Mazières (de), 258
Mazure, 254
Medina (de), 238, 241
Merchier (le), 236, 238
Michaux 254, 258
Mire (Le), 248, 252
Molendino (de), 217
Moreau, 251, 253
Morlanwelz (de), 218
Motte (de la), 236
Mouchet, 222, 224
Moulnier (le), 220
Mulpas, 242, 246
Mutel, 221, 223
Mutsenicq, 242, 247

Nalines (de), 232
Nalinne (de), 218
Natinne, 232, 237
Naulim, 229, 231
Needham, 254. 256
Nefront (du) ou Nekor, 221. 223
Nepotis, 229, 230
Nicolas, 217
Nipho, 238, 239, 245
Noes (de), 220
Novavilla (de), 219
Novet, 235, 238
Noyelle, 234, 236
Noyelle (de), 242
Nueville (de), 219

Ocquing, 223
Oderne, 221, 224
Oilbard, 216
Ottenin, 238, 241

Panier, 221, 222, 224
Pape, 227
Parfait, 228, 229
Pariset, 224, 225

Parisis, 253, 254
Parmentier, 221, 243
Pastoris, 226, 229
Pavonis, 222, 223
Payen, 228, 230
Penez, 244, 246
Pernois, 230, 231
Peroni, 242, 245
Philippe, 218, 234, 236, 252, 255
Picane, 222, 226
Pierre (de la), 220
Pintot, 221, 222
Piré, 256, 257
Pirkin, 248, 252, 253
Planchon, 224, 226
Platiel, 222, 223
Poitiers (de), 226
Polet, 259
Pollio, 257
Portemont, 248
Potié, 220
Poupé, 250, 254
Prémanteau, 246
Prestriel, 220

Quartier, 221, 222
Querceto (de), 219

Rabutin, 221, 222
Radulphe, 216
Ramelli, 224, 225
Ramoneur (le), 219
Rasquin, 247, 253
Rasse (de), 253, 256
Remacle, 217
Renaix (de), 219
Renet, 233, 234
Restiau, 224, 226, 229, 230
Reymbaut, 240, 241, 242, 247
Richard, 226, 241, 243
Richardot, 231, 233
Rigo, 254, 257
Robert, 216
Robins, 222. 224. 225
Rodrigues, 238, 239, 244, 248
Rœulx (du), 217, 218
Rondomiel, 227
Rouvroir (de), 242, 251, 254
Rovet, 224
Roy (Le), 241, 245
Rubempré, 239
Rues (del), 217
Rulle (de), 253

Sainselle (de), 219
Sainzelles (de), 220
Salice (de), 226, 228
Salle (de la), 229, 231
Sapureux, 231, 233
Sault (del), 226
Scruel, 249, 251
Segry (de), 220
Sibille, 221
Siger, 216
Smoors, 239, 240
Sombecq, 237, 238
Soria (de), 246, 253
Sougnies (de), 218
Souris, 243, 244
Souveplane (de) 258
Spinois (de), 221, 222
Spirinck, 231
Squamelaert, 226, 227
Steenwinckel, 233, 237
Stordreau, 227, 228
Sugnies (de), 222, 223
Suninghedan (de), 244
Suveri (de), 217
Symon, 216

Tailles (des), 248
Théodore, 217
Thibaut, 217
Thierry, 216, 217
Thietgard, 216
Thouel, 236, 241
Thyaux, 230, 232
Thyse, 228, 230
Tiellain (de), 220
Tondeur, 244
Tonnequin, 228, 229
Trazegnies (de), 216
Trivier, 243, 244
Tuberville, 254, 256

Vandenberghe, 236, 237
Vandenborg, 240, 242, 243, 244
Vanderbeken, 245, 248
Vanderlinden, 258
Vandermade, 238, 239
Vanney, 234
Variot (de), 245, 247
Vendegnies (de), 218
Venquier, 225, 228
Verderue (de la), 225, 230
Vergnies (de), 233, 245, 251
Villers (de), 225
Visduin, 220
Vivarier (le), 222, 225

Wagnonville (de), 220
Waitte (le), 229, 232, 237
Walbert, 233, 235, 236, 237
Wallet, 237
Walter, 216
Wastine de Gramels, 222, 225
Westcombe, 253
Wignol, 233, 235
Wins, 259
Wolf, 226, 227
Wonsel (van), 238, 241

Yernau, 246
Yver, 226, 227

Zagre (De), 252, 259
Zegri, 220
Zoetens, 232
Zomberg (de), 249, 250, 251

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA FOIRE ET LE MARCHÉ DE GAMMERAGES

Dans une étude précédente, nous avons fait connaître les circonstances qui amenèrent, le 17 juin 1330, Jean, sire de Montigny-Saint-Christophe et de Gammerages, à concéder des lettres de liberté au village de Gammerages (1). La charte d'affranchissement dont nous avons retrouvé et publié le texte, révélait que déjà à cette époque notre localité avait acquis une certaine importance commerciale, que l'industrie de la draperie y occupait un bon nombre d'ouvriers.

Mais la situation de Gammerages, sur les frontières du comté de Hainaut, aux confins du comté de Flandre, avait été désastreuse pour la population, lors des guerres qui désolèrent ces provinces, après la mort tragique de l'infortuné Siger II, seigneur d'Enghien (1364). Aussi beaucoup d'habitants avaient, malgré les privilèges dont ils jouissaient, abandonné une commune dont le territoire était fréquemment exposé aux déprédations de la part de troupes ennemies ou de bandes de pillards armés venant de Flandre.

Pour apporter un remède à un état de choses désastreux et

(1) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, pp. 166-175.

chercher à repeupler le village, Jean, seigneur de Montigny-Saint-Christophe et de Gammerages, résolut d'y établir un marché hebdomadaire et une foire annuelle. Le droit public du Hainaut réservait au comte seul la faculté de créer dans une commune ces réunions où les marchands étaient autorisés à étaler et à vendre leurs produits. A la requête du seigneur, le duc Aubert de Bavière, gouverneur du Hainaut, concéda, par lettres données au Quesnoy, le 18 juin 1381, l'octroi nécessaire et permit l'établissement d'un marché public le jeudi de chaque semaine et d'une foire le dimanche après la fête de saint Remi (1er octobre). Le duc accorda, en outre, un sauf-conduit à tous ceux qui se rendraient à cette foire non-seulement pour le jour même où elle se tenait, mais pour la veille et le lendemain. Pendant ces trois jours, marchands et acheteurs ne pouvaient être poursuivis ni inquiétés pour dettes. Le droit de tonlieu sur les marchandises vendues se percevait, au profit du seigneur, d'après le tarif en usage dans la ville de Mons (1).

Il était permis d'étaler sur le marché de Gammerages toutes espèces de denrées et de marchandises; on y pouvait également vendre des chevaux. Quelle fut l'importance commerciale de ces avantages octroyés au commerce et à l'industrie ? L'établissement de cette foire et de ce marché amena-t-il une amélioration dans la situation des habitants ? Réalisa-t-il les espérances de ceux qui en avaient provoqué l'organisation ? Ce sont là des points qu'il n'est pas possible de déterminer, car non-seulement les documents font complètement défaut, mais nous constatons qu'au XVIe siècle, le souvenir du marché institué en 1381 ne s'était pas même conservé à Gammerages.

Il est à présumer que les pillages commis, en 1385, par les

(1) Dans sa notice sur *Les foires de Mons*, M. L. Devillers a publié le tarif des droits de tonlieu et d'étalage perçus sur les marchands pendant la foire de la Toussaint, tel qu'il fut renouvelé le 21 mai 1624. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VII, pp. 287-292.

aventuriers et les paysans qui, à la suite de la guerre intestine qui désola alors la Flandre, s'étaient réfugiés dans les bois situés entre Renaix et Grammont, empêchèrent les marchands de se rendre au marché de Gammerages où ils ne trouvaient pas une protection suffisante. Froissart rappelle que ces bandes connues sous le nom de *pourcelets de la Raspaille* « faisoient moult de maux en la chastellenie d'Ath et en la terre de Floberghes et de Lessines et en la terre d'Engien. »

Au commencement du XVe siècle, la seigneurie de Gammerages passa de la famille des seigneurs de Montigny-Saint-Christophe aux sires de Boussu. Jean, sire de Boussu, en fut adhérité le 14 juin 1415 (1).

L'un de ses descendants, Jean, seigneur de Boussu et Gammerages, conseiller et chambellan de Charles-Quint, sollicita de ce puissant monarque l'autorisation d'établir un marché hebdomadaire dans le village de Gammerages. Par lettres données à Bruxelles, au mois d'octobre 1549, l'empereur, à la suite d'une enquête qu'il avait ordonnée, consentit à cette demande et fixa au vendredi de chaque semaine le jour de la tenue de ce marché. On pouvait y exposer en vente du blé, des vivres, des denrées et d'autres marchandises.

Ensuite d'un mandement de Charles, comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, ces lettres furent publiées par Jean Estacquet, huissier, le 27 décembre 1549, en la ville d'Enghien « à la bertecque » de l'hôtel de ville. Le dimanche 29, le même huissier se rendit « à Ghameraige où, après l'issue de la messe parochialle présens les gens de loy de ce lieu avecq grand nombre de peuple, il fist aussi publier ledit mandement. » Le même jour, il le publia à Lessines, « au lieu de la bertecque », et le 2 janvier 1550, jour de marché, en la ville d'Ath.

(1) Compte du grand bailliage de Hainaut du 1er septembre 1414 au 1er septembre 1415. Archives du Nord, à Lille.

Cette seconde tentative n'eut guère plus de durée que la première; le marché cessa sans doute d'être fréquenté et finit par tomber en désuétude.

La foire, établie en 1381, à cause de sa coïncidence avec l'une des kermesses locales qui se célèbre le premier dimanche d'octobre subsista et s'est maintenue jusqu'à présent. Seulement elle ne se tient plus le dimanche, mais a été remise au mardi suivant.

Dans ces dernières années, le conseil communal de Gammerages, par résolution du 28 novembre 1882, a organisé un marché hebdomadaire le mardi. Cette dernière tentative a été plus heureuse que les précédentes et le marché attire régulièrement un grand nombre de cultivateurs qui viennent exposer du beurre, des légumes et d'autres denrées alimentaires.

On remarquera la divergence du jour choisi à diverses époques pour la tenue de ce marché: le jeudi en 1381 ; le vendredi, en 1549 ; le mardi en 1882.

Nous publions le texte des octrois accordés par le duc Aubert de Bavière et par l'empereur Charles-Quint. Les chartes originales sur parchemin appartiennent aujourd'hui à M. Émile Devos, boulanger à Gammerages, qui, par l'intermédiaire de notre dévoué collègue M. Van Roy, curé de Thollembeek, a bien voulu nous les communiquer. Grâce à son obligeance, nous pouvons tirer de l'oubli des documents historiques intéressants pour l'histoire industrielle de notre pays.

ERNEST MATTHIEU.

I

Lettres du duc Aubert de Bavière, gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, par lesquelles il octroie au village de Gammerages un marché hebdomadaire et une fête ou foire annuelle.

18 juin 1381, au Quesnoy.

Dus Aubiers de Bavière, contes palatins dou Rin, baulz, gouvernerez et hiretiers sans moyen des contés de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de le signourie de Frize, faisons savoir à tous ke, come nécessaire cose soit à nodit pays de Haynnau que les villes séans sour le marche et dessoivre de yceluy pays soient peuplées et songneuzement fréquentéez et visitéez, pour le pourfilt et utilité de nous, nos hoirs et nos successeurs signeurs d'iceluy pays, et nous ait esté remonstret par no amet et féale chevalier Jehan, signeur de Montigny-Saint-Chrispoffle et de Gamerage, que en se ville de Gamerage, séans sous les frontièrez doudit pays de Haynnau, à l'encontre de le conté de Flandrez, avoit assés peu de peuble demorant, pourquoy aucun de dehors ledit pays souvent se avanchissoient de faire pluiseurs excès en cedit lieu et là environ contre le poissanche de le justiche, et tant que, pour eskiuwer cest inconvénient, avoit convenut et convenoit de jour en jour le peule paisiule là endroit demorer, de leur lui départir qui estoit au grand preiudisce d'iaulz et de nodit pays, se pourveut n'y estoit de remède convignaule, et nous ait lidis sirez de Montigny supplyet, pour à chou obvyer, que un markiet de tous vevers, deinrez et marchandizes tant de chevaus come autrement vosissiemmez ottryer et acorder en cascune sepmaine un jour et ossi en cascun an un jour de fieste de ches dittes marchandizes y estre en se dicte ville de Gamerage, à lequelle

fiestes tous vendeur et acatteur, peuwissent venir y estre et de yceluy raller franquement, sans y estre pris, calengiet ne détenut pour cauze de quelconques debte, assavoir est que sour celi supplication et requeste nous avons eut nostre conseil ensanle par délibération, pour quoy sour le considération de yceli et, pour le évident pourfilt et augmentation de nodit pays de Haynnau et des mettes et frontières de yceluy, avons audit signeur de Montigny se dessus dite supplication ottrye et acordée, ottrions et acordons à y estre d'ores en avant fait et uset en le fourme et manière que chi-après s'ensuit et est dit et devizet en ces présentes lettres; c'est assavoir: que, en cascune sepmaine, ait, à Gamerage, le joedj, jour de markiés de tous vevers, denréez et marchandizes et ossi de chevaus ensi que on le use en autres lieus u markiet a comunément de tels denréez oudit pays. *Item*, que en celi ville ait cascun an fieste marchande de tous vevers et denrées si que dit est, le dimenche prochain après le jour saint Remy, à lequelle cascuns puist vendre, accater et faire sen pourfilt de se marchandize, parmy payant audit signeur tel tonliu de che que accatet u vendut y sera, que on doit et paie comunément en le ville de Mons en Haynnau. Si volons et acordons que à le dite fieste de Gamerage toutez personnez et leur denréez et catels puissent venir, y estre et raller paisiulement, sans y estre pris ne arriestet le terme de trois jours, l'un venant, l'autre séant, et le tierch retournant, pour quelconques debtez qu'il puisse devoir, entendut en chou toutes fraudes et autres cavilations ostées et non vaillaules. Toutes lesquelz cóses, frankizes et libertés nous, pour no cher frère le conte, pour nous, pour nos hoirs et successeurs contes de Haynnau, avons au dit signeur de Montigny, à ses hoirs, successeurs et à se dite ville de Gamerage ottryet et accordet, ottrions et acordons et volons y estre tenut et wardet fermement à tousjours perpétuelment sans aler à l'encontre. Si mandons et commandons à tous nos baillius, chastellains,

recheveres, prouvos, sergans et autres officyers oudit pays que en celi manière le tiengnent et facent tenir et acomplir, sans autre mandement, ne commandement avoir, ne atendre de nous, ne d'autruy: car ensi le volons y estre fait. Par le tiesmoing de ces lettres, séellées de notre séel, données au Kesnoit, dys-wit jours ou mois de juing l'an mil trois cens quatre-vins et un.

S. DEZ COFFRES.

Dou commandement mons. le Duc, présens ciauls de son consel : le signeur de Kieuvraing, adont bailliu de Haynnau, mons. Gille d'Éscaussines, signeur de Ruesne, mons. Alemant, chevaliers, et mons. Conrard, prévost des églises de Mons en Haynnau ;

J. DE SONGNIE.

Original sur parchemin, sceau enlevé. Au dos: « Accord d'un franc marché tous les ieudis à Gameraige, 1381. Montigny. » A une autre place : « Builoge van den weeckmarct en iaar van Gameraige beheende tott heerlicqz van Montigny. »

II

Lettres de l'empereur Charles-Quint par lesquelles il établit au village de Gammerage un marché hebdomadaire, le vendredi.

Octobre 1549, à Bruxelles

Charles, par la divine clémence, Empereur des Romains, etc., savoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir receu l'humble suplication de notre amé et féal, chevalier de notre ordre, conseillier, chambellan et grant escuier de notre escurie, messire Jehan, seigneur de Bossu, de Gameraige, etc., contenant comme, pour le bien, commodité et soulaigement tant des

manans et habitans dudit lieu de Gameraige comme des lieux circonvoisins, et afin que ledit lieu soit de tant plus hanté et fréquenté, ledit exposant à intencion illec mectre sus et faire tenir ung jour de marchié chacun vendredi en la sepmaine, eu regart que à icelluy jour n'y a ès villes et autres places voisines aucun marchié; mais il n'oseroit ce faire sans avoir obtenu noz lettres d'ottroy et consentement, dont, attendu ce que est dit, mesmes les services qu'il nous a dès long faiz et fait chaque jour, il nous a instamment requis. Pour ce est-il que nous, les choses dessus dites considérées et sur icelles eu l'advis de noz amez et féaulx les gens de notre conseil en Haynnau, résidens à Mons, lesquelz, par notre ordonnance, se sont fait informer par certain leur commis sur ce que est dit, mesmes si en accordant audit exposant sadite requeste nous ou autres personnes ou lieux serons intéressez, lequel commis a sur ce oy les voisins qui en ce povoient prétendre intérest audit exposant ; inclinans favorablement à sadite suplication et requeste, en faveur mesmement des grans, notables, loyaulx et continuelz services qu'il nous a dès longtemps faiz en tous noz voyaiges et fait chacun jour en pluiseurs et diverses manières, par la délibération de noz très chiers et féaulx les président et gens de notre privé conseil, avons ottroyé, consenty et accordé, et, de notre certaine science, auctorité et plaine puissance, ottroyons, consentons et accordons de grâce espécial, par ces présentes, qu'il puist et pourra, pour lui et ses successeurs, seigneurs et dames dudit Gameraige, instituer, mectre sus et faire continuer à tousiours en sadite terre et seigneurie de Gameraige et en tel lieu qu'il advisera, ung marchié audit jour de vendredy en chacune sepmaine, devant midi, ottroyant et accordant que tous ceulx et celles qui voudront hanter ledit marchié y pourront licitement ammener, vendre et acheter bledz, vivres, biens, denrées et marchandises et à ceste fin aller, converser et fréquenter marchandement, en payant les

droiz de tonlieu et autres impostz et débites accoustumez. Si donnons en mandement à nosdis président et gens de noz privé et grant consaulx, grant bailli de Haynnau et gens de notredit conseil à Mons et à tous noz autres justiciers, officiers et subgectz présens et à venir cui ce regardera, leurs lieuxtenans et à chacun d'eulx en droit soy et si comme à luy appartiendra, que de noz présente grâce, ottroy et accord et de tout le contenu en ces dites présentes, selon et par la manière que dit est, ils facent, seuffrent et laissent ledit exposant et sesdis successeurs seigneurs et dames dudit Gameraige plainement, paisiblement et perpétuellement joyr et user. Mandons en oultre à notredit grant bailli de Haynnau qu'il face publier ces dites présentes audit lieu de Gameraige et autres lieux et villes où besoing sera et appartiendra, où l'on a accoustumé faire criz et publications, afin que ledit marchié soit notoire à tous, sans à icelluy exposant ne à ceulx qui hanteront et fréquenteront ledit marchié faire, mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné ores ne ou temps avenir aucun destourbier ou empeschement au contraire, car ainsi nous plaist-il. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons fait mettre notre séel à ces présentes, saulf en autres choses notre droit et de l'autruy en toutes. Donné en notre ville de Bruxelles ou mois d'octobre l'an de grâce mil cincq cens quarante-neuf, de notre empire le XXXme et de noz règnes de Castille et autres le XXXIIIme.

Sur le pli : Par l'empereur en son conseil,

L. DE ZOETE.

Original sur parchemin, sceau enlevé Au dos : « Lettres d'érection du marchet de Gamerage, 1549. »

A ces lettres est annexé un mandement de Charles, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, de Wamerin, seigneur de Bracle, Salardinghen, Ecaussines, Marpent, Montigny, Hantes, de Estrée la Blanche, etc., grand bailli de Hainaut, pour leur publication.

Biographie enghiennoise

JEAN DE ECOUTE OU VAN EECKHOUTE

Jean de Ecoute ou van Eeckhoute, écrivain ecclésiastique du XVe siècle, docteur en théologie, chanoine et trésorier de la collégiale de Saint-Pierre à Lille, était né à Enghien et mourut en Esclavonie, à son retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte, le 17 février 1472 (1471 v. st.).

Paquot, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, rappelle que « Jean van Eeckhoute a laissé un ouvrage, qui se trouve en manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye du Parc, proche Louvain. Il est intitulé : *Scriptum Domini Joannis de Ecoute, S. Theologiæ Professoris, Thesaurii S. Petri Ecclesiæ Insulensis, contra dicentes S. Joannem Euangelistam factum fuisse filium Virginis verum et naturalem, per transsubstantionem corporis Joannis in corpus Christi, vi verborum à Christo in cruce pendente dictorum: Mulier ecce filius tuus. Item super materiâ filiationis Joannis Euangelistæ, contra Bonetum et Franciscum de Maronis.* Gilles Carlier, doyen de Cambrai, l'a inséré dans son recueil de cas de conscience, publié sous le titre de *Sporta et Sportula Fragmeutorum*, Bruxelles, 1478-1479. In-fol. »

L'épitaphe de ce savant enghiennois est peu connue, elle se trouve consignée par Millin, dans ses *Antiquités nationales*, et est particulièrement intéressante en ce qu'elle retrace l'itinéraire du pèlerinage en Italie et en Orient de ce pieux chanoine.

M. L. Cloquet nous en communique le texte :

Dans la collégiale de Saint-Pierre à Lille, près de la chapelle de Saint-Adrien, était cette épitaphe (1) :

Ce tableau fit faire vénérable et sage MAISTRE JEAN DE ECOUTE, natif de Enghien, en son temps docteur en théologie, trésorier et chanoine de cette église, lequel meu de bonne volonté et grande dévotion de aller visiter le sainct sépulcre de nostre Seigneur Jésus Christ en Jérusalem et autres saincts lieux de la terre de promission se parti de cette ville de Lille le XVe jour de février l'an mil IIII^c^ LXX, s'en alla à Rome, et après licence obtenue de nostre saint père le Pape passa outre et alla visiter le digne repos de monsieur S. Nicolai du Bari (2), après passa la mer et fist le sainct voiage de Jérusalem, passa les désers d'Arabe, et visita le précieux corps de madame Ste Catherine au mont Sinay, et ce fait vint au grand Chaire paijs d'Égypte, afin de visiter en iceluy plusieurs saincts lieux èsquels nostre benoist Sauveur conversa, lorsque sa très glorieuse mère et Joseph pour doute du roy Hérodes le portèrent illec, puis retourna en Alexandrie où ladite Ste Catherine soffri martire, et fut décolée, et d'illec monta en Gallées en retournant par deça et arriva en la cité de Targe en Esclavonie, en laquelle selon la disposition et bon plaisir de Dieu nostre créateur termina vie par mort ; et à la poursieute et bonne diligence de messire Bartélemi Pillot pretre et chapelain de lad. église St-Pierre qui luy tient compagnie tous lesdits voiage fut son corps mis en sepulture honorablement dedans l'église et au pied de la chapelle où repose le corps de S. Siméon le Juste le XVIIe jour de febvrier l'an mil IIII^c^ LXXI. Prié Dieu pour son âme. Et le dit sire Barthélemi Pillot trèspassa l'an mil IIII^c^ le IIe jour octobre, prie Dieu pour son âme (3).

(1) *Antiquités nationales*, par A.-L. Millin, Paris, Drouhin, an VII, t. V, LIV. p. 25.

(2) A Bari (Deux-Siciles).

(3) Il y a évidemment une erreur, soit une lacune, dans ce dernier millésime.

UN DOCUMENT
SUR ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN

La rédaction de glossaires toponymiques ou de noms de lieux est un travail dont le congrès archéologique de Namur a recommandé l'exécution aux sociétés savantes du pays. Il est d'une grande utilité pour dresser convenablement la liste des noms de lieux, de rechercher la date la plus ancienne où on les trouve mentionnés. A ce titre, le document ci-joint relatif à Écaussinnes-d'Enghien nous a paru utile à consulter pour celui qui rédigera le glossaire de ce village; on y rencontre, en effet, beaucoup de noms de lieux dits.

Quelques indications sur les auteurs de cette charte ne seront pas inutiles.

Eustache VI, sire du Rœulx, était fils de Gilles du Rœulx dit Rigaut et d'Isabeau de Montreuil. Il administra la seigneurie du Rœulx de 1308 à sa mort arrivée à Louvain le 22 avril 1337. Son frère Fastré du Rœulx, seigneur de Trit, était, au témoignage d'un contemporain, « chevalier de grant corage » et prit une large part aux expéditions militaires entreprises en Angleterre par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont. Il mourut le 21 mai 1331. Les deux frères Eustache et Fastré

furent inhumés l'un à côté de l'autre dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Feuillien au Rœulx (1).

Notre charte fait mention des maire et échevins d'Écaussines.

La seigneurie que l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx possédait en ce village lui venait d'une donation, faite en 1138 par Wicard d'Écaussines et Élisabeth de Steenkerque, comprenant soixante bonniers de terre et un filet d'eau sur lequel il y avait un moulin ; les donateurs tenaient ces biens en fief de Hugues d'Enghien. Le comte de Hainaut, Bauduin IV, confirma cette donation (2). Ces biens rapportaient, année commune 150 florins. L'abbaye y avait haute, moyenne et basse justice.

EM. PRUD'HOMME.

Lettres d'Eustache, sire du Rœulx, et de Fastré du Rœulx, son frère, confirmant l'arrentement fait par la communauté d'Écaussines-Saint-Remi en faveur de l'abbaye de Saint-Feuillien, des chemins allant du moulin de la *Court* d'Ecaussines aux aunaies situées près des buissons Mahom, et de la haie de Tiarmont vers les buissons le Mignotte.

23 juin 1324

Nous, Wystasses, sires dou Rues, et Fastrés dou Rues, ses frères, sires de Trith, faisons savoir à tous que, comme il soit ensi que li mayres, li eskievin et li communités de le ville

(1) MONOYER ET BERNIER, *Inscriptions funéraires et monumentales de la province du Hainaut canton du Rœulx*, p 57.

(2) M. Devillers a publié la charte de confirmation datée de 1138, dans sa notice sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx, *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXI, p. 308. Voyez pour les chartes les plus anciennes qui mentionnent Écaussines, les pp. 296-297 du même volume.

d'Escaussines aient donnet et octryet à religieus hommes et discreis l'abbet et li couvent de Saint-Fuellyen, à rente à tous jours perpétuellement les kemins mouvans de delés le moulin de le court d'Escaussines iusques au pire des ausnois delés les buissons Mahom et l'autre kemin mouvant de le haie de Tiarmont, parmi leur couture de Herriausnoit, selonk qu'ille s'estent et venans viers les buissons le Mignotte, parmi quinze muys d'avaine au carlet qui valent chiunch muys montois que li abbés et li couvens devantdit en doivent rendre et payer chascun an à le dite ville d'Escaussines au jour dou Noël. Et li ditte ville d'Escaussines nous doit les quinze muys d'avaine dessus dis qui valent chiunch muys montois chascun an au iour de no plait pour les pires, et pour les werissais de le ditte ville d'Escaussines qu'il tiennent de nous; lequel arrentement teil que li mayres, li eskievin et li communautés de le ville d'Escaussines devant ditte ont fait as devant dis abbet et couvent, nous prometons et avons enconvent à conduire et à warendir à tousjours perpétuellement as devant dis abbet et couvent de Saint-Fuellyen, pour nous et pour nos hoirs, et sour l'obligation de tous nos biens et des biens de nos hoirs, meubles et non meubles, présens et à venir. Et pour chou que ce soit ferme cose et estaule et bien tenut à tousiour, si en avons nous, Wistasses, sires dou Rues, et Fastrés dou Rues, ses frères, sires de Trith, dessus dis, ces présentes lettres saielées de nos propres saiauls. Faites et données en l'an de grasce mil trois cens vint et quatre, le nuit Saint-Jean-Baptiste.

Original sur parchemin. Fonds de l'abbaye de Saint-Feuillien, à Rœulx. Archives de l'État, à Mons.

SAUVEGARDE

ACCORDÉE A L'ABBAYE DE BEAUPRÉ

Par lettres datées de Gand le 27 juillet 1521, Philippe de Clèves et de la Marke, seigneur de Ravestein, d'Enghien, etc., accorda au monastère de Beaupré, sa protection spéciale pendant la guerre qui menaçait d'éclater. Cette abbaye, située sur le territoire de Grimmingen, près de Grammont, était un monastère de femmes qui suivait la règle de Cîteaux. Alix, dame de Boulers, l'avait fondé en 1228 et le plaça sous la dépendance de l'abbé de Clairvaux.

De curieux documents relatifs à cette maison religieuse ont été publiés par M. le chanoine Reusens, dans le tome XVIII des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*

Le nécrologe de l'abbaye de Beaupré est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, nos 18200 et 18201 de la section des manuscrits. Il serait à désirer que le Cercle archéologique d'Enghien puisse en entreprendre la publication.

L'abbaye de Beaupré, ainsi que l'apprend les lettres de sauvegarde accordées par Philippe de Clèves, était située dans la terre d'Enghien. Les illustres possesseurs de cette seigneurie protégèrent constamment ce monastère. La terre de Grimmingen, située le long de la Dendre, formait avec les bois de la Raspaille auxquels elle confinait un fief que les seigneurs d'Enghien relevaient de la cour féodale d'Alost. Charles, prince

d'Arenberg, vendit, en 1612, le domaine de Grimmingen à Marie André, abbesse de Beaupré.

Le texte des lettres de sauvegarde de 1521 présente de l'intérêt pour le Cercle archéologique d'Enghien, puisqu'elles émanent d'un seigneur de cette ville, qu'il y est fait mention d'Adrien de Mastaing, écuyer, seigneur de Sassegnies, qui fut bailli d'Enghien de 1511 à 1525 et qu'elle se rapporte à un monastère situé dans la terre d'Enghien. Aussi avons-nous été heureux de déposer l'acte original dans les collections de cette société.

V. GUIGNIES.

Philippe de Clèves et de la Marke, seigneur de Ravestein, d'Enghien, etc., prend sous sa protection spéciale, l'abbaye de Beaupré et commet à cet effet Adrien de Mastaing, seigneur de Sassegnies, bailli d'Enghien.

27 juillet 1521

Philippe de Clèves et de la Marke, seigneur de Ravestain, d'Enghien, Wynendale, Dreysscher, etc., à tous marescaulx, nobles, chevaliers, escuyers, capitaines et chiefz, tenans routtes et compaignies de gens d'armes et de traict, et à tous aultres gens de guerre à cheval et à pied subgectz, serviteurs, soldoyeurs, amis, alliez et bien veuillans de l'empereur, nostre sire, ou de nous, ou à leur lieutenant, ausquelz ces présentes noz lettres seront monstrées, salut. Comme de tout temps noz prédécesseurs, seigneurs d'Enghien, pour la bonne amour et affection qu'ilz ont porté à l'abbeye, religion et couvent de Beaupret, scitué en nostredite terre d'Enghien, ilz ont eu ledict couvent, leurs serviteurs, censses, maisons, possessions et biens quelzconques en leur bonne garde, tuition, protextion et deffence, comme aussi avons eu de nostre temps jusques à présent. Et pour ce que l'apparence de guerre est cuidente et que désirons icelui couvent, leurs serviteurs et biens continuer soubz nostregarde, et préserver de foulle, selon nostre pooir, sçavoir faisons que nous advons en nostre nom commis et ordonné noble homme Andrieu de Mastaing, escuyer, seigneur de Sassignies,

bailly de nostre ville, terre et seignourie d'Enghien, luy donnant povoir, auctorité, puissance, mandement et ordonnance de par nous entendre à la garde et deffence dudit couvent, de leurs serviteurs, familes, maisons, censses et biens quelconques ou par son commis y faire entendre en son absence, tellement que audit couvent, leurs familles, serviteurs et biens ne soit faict aucune foulle, interrest, dommaige, ne desplaisir, en tant que les avons prins et prenons par ces présentes en nostre protection et sauvegarde. Sy prions et requérons ausdis mareschaulx, nobles, chevaliers, escuyers, capitaines et chiefz tenans routtes et compaignies de gendarmes et de traict et à tous autres gens de guerre à cheval et à pied que en faveur de nous ilz veullent et seuffrent lesdis du couvent de Beaupret, ensemble leur famille, censseurs et biens laisser et faire joyr de nostreditte protection et sauvegarde, sans y voulloir logier ny souffrir logier leurs gens ou chevaulx, ne y prendre ou souffrir prendre bledz, avoines, foings, fouraiges, ny autres vivres ou biens quelconques, pour le vivre, provision et garnison d'eulx, leurs gens et chevaulx, mais les laissent aller et venir paisiblement en leurs labeurs, besongnes et affaires, sans les appatir, ranchonner, ne leur dire ou faire desplaisir, iniure ou dommaige en corps ny en biens en quelque manière que ce soit. Et tant en vueilliez faire en faveur de nous que vous en doyons scavoir gret et, ce faisant, nous ferez singulier plaisir et service. Donné en la ville de Gand, soubz nostre nom et signe manuel avecq nostre séel mis à ces présentes, le vingt septysme jour de jullet l an quinze cens et vingt ung.

(Signé :) PHE, avec paraphe.

Original sur parchemin, sceau enlevé. Au dos : Sauvegaerde van mine heer van Ravestain ghegheve int jaer Vc XXI. Bibliothèque du Cercle archéologique d'Enghien.

MÉLANGES

Bénédictions d'églises et de cloches dans l'ancien doyenné de Hal. — Un vieux registre tenu au siècle dernier par les doyens de la chrétienté de Hal fait mention des dates où furent bénies par Jean-François Vanderhoudelingen, curé d'Hoves et doyen de Hal, plusieurs églises de ce doyenné; celui-ci agissait en vertu d'une délégation de l'archevêque de Cambrai. Nous indiquons, d'après ce registre actuellement conservé à la cure d'Hérinnes, la date de ces cérémonies, ainsi que la date du baptême des cloches.

9 novembre 1778. Bénédiction de l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Petit-Enghien.

20 décembre 1779. Bénédiction de l'église paroissiale de Hautecroix.

8 août 1780. Bénédiction de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Bierghes.

30 novembre 1781. Bénédiction de l'église Saint-Nicolas, à Herffelinghen.

21 juin 1782. Bénédiction d'une petite cloche *(campanulam)* de l'église de Notre-Dame, à Hal.

28 octobre 1782. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Nicolas, à Herffelingen.

11 octobre 1784. Baptême d'une cloche pour la même église.

31 octobre 1784. Baptême d'une cloche pour l'église succursale de Saint-Fiacre, à Wisbecq.

26 octobre 1785. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Véron, à Lembecq.

25 octobre 1791. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Paul, à Vollezelles.

Le même jour. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Ursmer, à Oetinghen.

E. Van Cauwenberghs.

Plantation d'un « may » à Bassilly. — De temps immémorial, les habitants de Bassilly avaient adopté l'usage de planter chaque année, la veille du 1er mai, un grand bouleau sur la place du village. Cette plantation se faisait avec un grand cérémonial; elle avait donné naissance à certains droits en faveur des habitants.

Le dimanche qui précédait la veille de mai, le mayeur de Bassilly, à l'issue de la messe, faisait publier l'ordre « que tous » manans dudit Bassilly, grans, moyens et petis, se tenissent » appareilliés pour le nuit de may ensuivant au son de le » clocle acompaignier les gens de loy et officyer dudit Bassilly » pour aller chacun quérir son may oudit bos de Hellebecque, » à peine de cinq sous tournois d'amende.

Au jour fixé, toute la population était sur pied; précédée des mayeur et échevins, elle se rendait au bois d'Hellebecq, propriété de l'abbaye d'Eenham. Là, au signal donné par le mayeur, chacun choisissait un bouleau et l'abattait; un arbre de même essence mais plus élevé était coupé pour orner la place du village. Ce bouleau était ramené sur un char traîné par quatre chevaux et planté solennellement près de l'église, en l'honneur de la sainte Vierge, patronne de la paroisse. Chaque habitant rapportait sur ses épaules le « may » qu'il avait abattu et le plantait devant sa maison.

En 1504 et en 1505, l'abbaye d'Eenham voulut s'opposer à l'exercice du droit appartenant à la commune de Bassilly; elle fit mettre en contravention les habitants qui avaient été couper des « mays ». Ceux-ci furent traduits devant la cour souveraine de Hainaut; mais là les manants démontrèrent qu'ils étaient d'ancienneté en possession de ce privilège et ils

obtinrent gain de cause (1). Cet usage continua donc à subsister.

L'abbaye d'Eenham qui trouvait dans le privilège des habitants de Bassilly une source d'abus, chercha dans la suite à le faire disparaître. Le 14 janvier 1756, elle offrit aux échevins de racheter ce droit, en cédant à la commune deux rentes, l'une de 80 livres, remboursable à 960 florins et l'autre de 20 livres au capital de 600 florins.

Un certain nombre d'habitants, alléguant surtout l'amusement que cet usage procurait à la population, firent opposition à la demande, mais les échevins passèrent outre et donnèrent leur consentement.

Par dépêche du 23 août 1757, l'Impératrice-Reine autorisa le conseil souverain de Hainaut à donner aux échevins de Bassilly les lettres d'octroi nécessaires pour ratifier la transaction conclue entre eux et l'abbaye (2).

Ainsi disparut une ancienne coutume.

E. Matthieu.

Trouvaille numismatique a Steenkerque. — Un cultivateur de Steenkerque a trouvé, pendant l'été de cette année 1886, une pièce de monnaie en or, de grand module, d'une conservation remarquable. En voici la description :

Avers : Buste de Philippe IV, roi d'Espagne, la tête couronnée à droite.

Légende : PHIL. IIII. D. G. HISP. ET. INDIAR. REX 16 ☞ 46.

Revers : Dans le champ un écusson couronné entouré du collier de la Toison d'or.

Légende : ARCHID. AVST. DVX. BVRG. BRAB. Z. c.

Cette pièce aura, selon toute vraisemblance, été perdue sur le champ de bataille de Steenkerque, lors de la fameuse bataille

(1) Archives de l'État à Mons, greffe de la justice seigneuriale de l'abbaye d'Eenham à Bassilly.

(2) Archives de l'Etat à Mons, avis du conseil de Hainant, dossier no 2402.

livrée le 3 août 1692, par le maréchal de Luxembourg aux armées alliées. C'est ce qui m'engage à signaler la trouvaille au Cercle archéologique d'Enghien.

D. Raick.

Verrières aux églises d'Acren, Ghislenghien et Marcq. — La nuit de la fête de sainte Catherine, 25 novembre 1412, un « orage de vent » causa de grands dégâts aux Acren, à Ghislenghien et dans les villages voisins. Des verrières furent détruites ou fortement endommagées. Les chroniqueurs du Hainaut n'ont pas toutefois signalé cette calamité, ce qui permet de supposer qu'elle aura été limitée à une zone peu étendue de notre province.

L'abbaye de Ghislenghien jouissait du droit de collation pour les cures d'Acren-Saint-Géreon, d'Acren-Saint-Martin, de Ghislenghien et de Marcq. Elle se trouvait, à raison de cet avantage, obligée d'entretenir le chœur ou « canchiel » des églises paroissiales de ces localités. Un artiste, Félix le Verrier, demeurant à Cambron, fut chargé par le monastère de refaire les verrières détruites. Étaient-ce des vitraux peints figurant des sujets sacrés? Rien dans les détails de la dépense ne l'indique. Il ne faudrait pas s étonner cependant de trouver établi, au commencement du xve siècle, un artiste s'occupant de la peinture sur verre au village de Cambron ; l'existence d'une opulente abbaye cistercienne qui aimait à favoriser les arts justifierait le choix de cette résidence.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de tirer de l'oubli le nom de Félix le Verrier et de faire connaître les ouvrages qu'il exécuta, en 1413, pour le compte de l'abbaye de Ghislenghien. Il refit les verrières des deux églises des Acren ; on jugea nécessaire de les préserver par des verges de fer que confectionna un artisan de la localité. A Ghislenghien, il eut à refaire les verrières de l'église paroissiale et du chœur de l'église conventuelle. Le même artiste exécuta pour l'église de Marcq

une verrière neuve, mesurant vingt pieds, au prix de quatre sous par pied. Elle fut placée à une fenêtre du chœur, dans un châssis de fer pesant 77 livres que confectionna Jehan Regnier « fèvre » demeurant à Brugelette. Félix le Verrier répara pour le même édifice une ancienne verrière.

Nous transcrivons les articles du compte général de l'abbaye de Ghislenghien rendu par le receveur Jehan Lefevre, pour la période du 24 juin 1412 au 24 juin 1413, qui nous fournissent les indications que nous venons de résumer. Ce compte est actuellement conservé au dépôt des archives de l'État à Mons.

ACREN. — « A Felix le Verrier, demorant à Cambron, pour refaire les verrières dou canchiel de Saint-Martin d'Acrène et dou canchiel de Saint-Géreone que briziez avoient esteit à j orage de vent que il fist le nuit sainte Katherine l'an IIIIe XII, se furent refaites en le première sepmaine de quaresme; s'en fu payez audit ouvrier, pour estoffez et pour l'œuvre de le main, XXII S VI d.; à j fèvre d'Acrène, pour faire aucunez verges de fier que on a mis as dittez verrières pour plus fort tenir, payez XVIII d.; *item*, pour demie rasière de cauch accaté au mambour de l'église d'Acrène pour faire mortier pour replastier entours lez dittez verrières, payez IX d. C'est en somme payez pour ces ouvragez apparant par ces parties, XXIIIJ S IX. d. »

GHISLENGHIEN — « Audit Félix pour ouvreir en l'église en le deraine sepmaine de march l'an IIIIc XII, au refaire lez verrières dou moustier de le ville qui sont en le part de l'église qui brizies avoient esteit le dicte nuit sainte Katherine, ossi refaire pluiseurs verrières ou cuer dou moustier de nos demiselles, s'en fu à lui payez pour estoffez et pour l'œuvre de la main, XIII S. VI d. »

MARCQ — « A Jehan Renier, fèvre, demorant à Brugelette, pour le fierure d'une verière qui esteit faite ou terme de ce présent compte au canchiel à Marke pesant celi fierure, LXXVII l. que a cousteit, au pris de X d. le livre, aparte LXIIII S. II d. *Item*, à Félix le Verrier, demorant à Cambron, pour une noeve verière faitte audit canchiel contenant XX piez en mesure parmi le liste qui a cousteit, au pris de IIII S. le piet, aparte IIII l. *Item*, pour remettre à point ens ou dit canchiel une vieze verière payez audit Félix pour estoffez et pour l'œuvre de le main, V S. C'est en somme payez pour ouvragez fais audit canchiel de Marke, VII l. IX. S. II d. »

E. MATTHIEU.

LES PLANS ET VUES GRAVÉS

DE LA VILLE D'ENGHIEN

1. — Plan Géométral de la Grandeur de la ville D'Enghien Contenant en superficye le nombre de 20 Bonniers et 6 Verges. Plan d'Enghien du commencement du XVIIe siècle.

Se trouve dans :

1° Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 4e série, t. I, 1876. Gr in-8°. (En tête du volume.)

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu. Mons, Dequesne-Masquillier, 1876. Gr. in-8° (Frontispice).

2. — Anguien met syn omleggende landen en steden door N. Visscher met Privil.

Villa Angiana, Vulgo het perc van Anguien Romanus de Hooghe delin : et Sculp. Serenissimo Principi Do Do Philippo Carolo, Dei Gratia Duci Arembergio..... devovit Nicolaus Visscher Amst : Bat : qui suis sumptibus hæc primo in lucem edidit cum Privil : Ordin : General : Belgii Fœderati. Pl. B. — Bibliothèque Royale de Belgique, Fonds Van Hulthem, no 27922.

Les planches de l'ouvrage *Villa Angiana* se trouvent aussi au Parc d'Enghien, dans un pavillon dit *la Chaumière*.

3. — Carte des Camps d'Enghien et de Halle, Les 28 et 29 May 1691.

Histoire militaire de Flandres, depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement ; par de Beaurain. Paris, 1776. In-fo, t. II, pl. 8.

4. — Carte des Camps d'Appelteyren et de Lessines, Les 9 et

13 septembre 1691, Avec ceux des Ennemis à Enghien, à Guillenghien et à Ath.

Même ouvrage, t. II, pl. 25.

5. — Plan Du Parcq Et De La Ville D'Enghien, Appartenants à Son Altesse Monseigr le duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, etc., etc., etc. Échelle de cinq cent Toises de France.

Un exemplaire se trouve dans les dépendances de l'ancien château d'Enghien, dans un bâtiment désigné sous le nom de « Gouvernement ». Une note manuscrite qui s'y trouve porte : « Fait par Jacques Dufour en 1789. »

Jacques-François Dufour, né à Enghien, le 26 octobre 1750, mourut en cette ville le 31 juillet 1795 ; il fut massard d'Enghien du 26 novembre 1781 au 31 décembre 1791.

6. — Atlas cadastral de Belgique. Province de Hainaut, Arrondissement de Mons, Canton d'Enghien. Plan parcellaire de la ville d'Enghien avec les mutations. Publié avec l'autorisation du Gouvernement sous les auspices de Monsieur le Ministre des Finances, par P.-G. Popp. Échelle d'un à 1250.

7. — Billet de confrérie, sortant de l'imprimerie L. Spinet, représentant la statue de saint Donat, martyr, et dans le fond, une vue de l'église d'Enghien, d'une partie de cette ville et de la chapelle des Capucins.

8. — Enghien. La porte de Wyngaert (en démolition). Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. I, p. 74.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 20.

9. — Le parc D'Anguien. Het Perk Van Anguien. Dessigné et gravé par Romain de Hooghe et imprimé à Amsterdam, Chez Nicolas Visscher. Avec Privil. des Estats Generals. (Avec autre titre en langue hollandaise).

Se trouve :

1° Joint à l'exemplaire de l'ouvrage *Villa Angiana* conservé à la Bibliothèque Royale de Belgique, Fonds Van Hulthem, n° 27922.

2° A la même Bibliothèque, Cabinet des Estampes.

10. — 't Vermaarde Park van Anguien, tot Amsterdam by Nicolaus Visscher met Privilege. (Vue à vol d'oiseau.)

Recueil de Cartes et plans Dessinés, enluminés ou gravés des Pays-Bas, des sièges, combats et attaques, des villes, forts, canaux, écluses et chaussées. — Bibliothèque royale de Bruxelles, série II, n° 16781.

11. — Plan du parc d'Anguien. Dessigné et gravé par Romain de Hooghe, imprimé à Amsteldam Chez Nicolas Visscher avec Privil.

Villa Angiana, pl. C.

Cette planche et les suivantes, du même ouvrage, portent deux légendes : l'une en français et l'autre en hollandais.

12. — 2. L'Arc triomphale ou Porte du Parc. 3. Grande allée vers le grand Pavillon. 5. Le Grand Pavillon. 18. La Motte.

Villa Angiana, pl. D.

13. — 4. Rondeau de ce vient 7 grandes et 7 petites Allées. 5. Le Grand Pavillon. 9. Allée des Faus. 10. Allée des Chênes. 11. Allée des Boulcaux. 12. Allée des Peupliers blancs.

Villa Angiana, pl. E.

14. — 4. Rondeau de ce vient 7 grandes et 7 petites Allées. 5. Le Grand Pavillon. 8. Allée des Frênes. 12. Allée des Peupliers blancs. 13. Allée des Ormeaux.

Villa Angiana, pl. F.

15. — 6. Un des 7 Bastions qui respondent au petits Allées. 14. Mont Parnas. 15. La Vieille muraille du Parc.

Villa Angiana, pl. G.

16. — 2. L'Arc triomphale ou Porte du Parc. 15. La Vieille muraille du Parc. 16. Garenne. 17. Le Vivier. 18. La Motte.

Villa Angiana, pl. H.

17. — 2. L'Arc triomphale ou Porte du Parc. 18. La Motte. 19. Grottes des Fontaines. 20. Parterres des Fleurons.

Villa Angiana, pl. I.

18. — L'Arc triomphale ou Porte du Parc. 19. Grottes des Fontaines. 21. Degré ronde. 22. Parterres des Fleurs.

Villa Angiana, pl. K.

19. — 23. Le Labyrinthe avec la magnifique Fontaine d'Amphitrite.

Villa Angiana, pl. L.

20. — 24. Rondeau avec clôtures de haye et parcs des nains.

Villa Angiana, pl. M.

21. — 25. Orangerie avec la Fontaine marbre de trois Graces. 26. Rondeau de Hercule avec deux termes.

Villa Angiana, pl. N.

22. — 27. Grande Allée vers le Pavillon de Samson. 28. Le Maille. 29. Retraite et Fontaine du Maille. 33. Pavillon de Samson. 34. Jardins d'herbe potagère. 35. Estang de son Altesse.

Villa Angiana, pl. O.

23. — Fontaine et Colisé de Verdure.

Villa Angiana, pl. P.

24. — 32. Une partie de la Fontaine de Vénus. 33. Pavillon de Samson. 34. Jardins d'herbe potagère. 35. Estang de son Altesse.

Villa Angiana, etc., pl. Q.

25. — 34. Les Jardins d'herbe potagère. 36. Grand rondeau avec le bouteveue sur la montagne. 37. Les Jardins médicinals.

Villa Angiana, etc., pl. R.

26. — Il existe une collection composée de dix-sept planches représentant les principaux sites du Parc d'Enghien, et de deux grandes planches donnant des vues à vol d'oiseau de cette propriété princière, dans l'ouvrage :

t' Vermaerde Parc van Anguien (Le fameux parc d'Anguien). Amst. F. de Wit. Gr. in-f°.

Dans son *Histoire de la ville d'Enghien* (pp. 181-182), M. Ernest Matthieu donne la traduction de la légende imprimée en hollandais, au bas de l'une des grandes gravures.

27. — Divers rares prospects de belles jardins d'Anguien, deux lieues éloigne de Bruxelles. In-f° obl.

Suite de 12 planches numérotées. Carl. Remshard, sculps. M. Engelbrecht, ex.

Cet ouvrage est mentionné dans le *Catalogue d'une belle collection de livres précieux à gravures et rares, délaissés par feu M. Jean-François Spas.* Anvers, 1889. In-8°, n° 4793, p. 387.

28. — Le Parc d'Enghien. Harrewyn Sculp.

Se trouve dans :

1° Les Délices des Pays-Bas. Brussele, 1720. In-12, t. II, p. 334.

2° Les Délices des Pays-Bas. Liège, 1769. In-12, t. III, p. 308.

29. — Parc d'Enghien appartenant à son Altesse Sérénissime (*sic*) Monseigneur le Duc d'Aremberg, Duc d'Arschot et de Croy, etc. (Fin du XVIIIe siècle.)

Bibliothèque royale de Belgique. Cabinet des Estampes.

30. — Dép^t^ de Jemmapes. Parc d'Enghien.

Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin, par Breton. Paris, 1802. In-8°, t. I, p. 198.

31. — Parc d'Enghien.

La Belgique monumentale, historique et pittoresque. Bruxelles, 1844. Gr. in-8°, t. II, p. 81.

32. — Parc d'Enghien.

La Belgique illustrée, par Van Bemmel. Brux. In 4°, t. II, p. 92.

33. Porte du Parc d'Enghien.

Voyage pittoresque dans le royaume des Pays-Bas, par De Cloet. Brux. 1825. In-4° oblong, t. I., pl. 30.

34. — Vue du Mail à Enghien.

Même ouvrage, t. I, pl. 31.

35. — Le Kiosque de l'Étoile au parc d'Enghien. — Dessin de Lancelot, d'après une photographie.

Se trouve dans :

1° Le Tour du Monde, Paris, 1884. In-4°, p. 314.

2° La Belgique, par Camille Lemonnier, Paris, 1888. In-4°, p. 508.

36. — Chaumière dite de Jean-Jacques, dans le parc d'Enghien, près de Tournai. — Dessin de A. de Bar, d'après une photographie.

Se trouve dans :

1° Le Tour du Monde, 1884, p. 320.

2° La Belgique, par Camille Lemonnier, p. 508.

37. - Enghien. Château. Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. I, p. 220.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 166.

38. — La Chapelle du parc d'Enghien. Dessin de D. Lancelot, d'après une photographie.

Se trouve dans :

1° Le Tour du Monde, 1884, p. 312.

2° La Belgique, par Camille Lemonnier, p. 509.

39. — Enghien. Retable en pierre à la chapelle du château, chef-d'œuvre de l'école de sculpture Montoise.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. I, p. 226.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 172.

40. — Enghien. 1. Maison de Jonathas. 2. Hôpital Saint-Nicolas. Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série t. II, p. 375.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, Mons, p. 28.

41. — Vue de la Place et de l'Église d'Enghien Prise le XIII septembre MDCCCXLVII, Jour de l'Entrée Solemnelle de LL. AA. SS. Duc, Duchesse, Princes et Princesses d'Arenberg, A l'occasion du Mariage de S. A. S. le Prince Antoine d'Arenberg avec Mademoiselle Marie comtesse de Mérode. Dédié à S. A. S. Monseigneur le Duc d'Arenberg Par ses très humbles et très obéissants serviteurs, (signé A. Strol et H. Gérard.

Grande gravure in-folio, signée : Canelle, del. et lith., et H. Gérard, éditeur.

42. — Enghien. Ancienne tour de l'église.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. II, 1877. Gr. in-8°, p. 276.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 494.

43. — Enghien. Porche de l'église.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. I, p. 82.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 500.

44. — Enghien. Maître-autel de l'église des Capucins. Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

Se trouve dans :

1° Mém. et publ. de la Société des sciences, etc., du Hainaut, 4e série, t. II, 1877. Gr. in-8°, p. 328.

2° Histoire de la ville d'Enghien, par E. Matthieu, p. 564.

45. — Mausolée du prince de Croy, à Enghien.

La Belgique monumentale, historique et pittoresque, t. II, p. 80.

46. — Mausolée de Guillaume de Croy, à Enghien.

La Belgique illustrée, par Van Bemmel, t. II, p. 93.

47. — Collége d'Enghien sous la direction de Monseigneur l'évêque de Tournay et la haute protection de Son Éminence le cardinal archevêque de Malines. Lith. Mathieu Hermans, Bruxelles.

En tête d'un prospectus.

48. — Collége St Augustin à Enghien sous la direction de Mgr l'évêque de Tournai. Lith. de Vasseur frères, à Tournai.

Prospectus (1880).

49. — Pensionnat des Dames Ursulines de St Léonard à Enghien (autrefois à Aix-la-Chapelle). Prospectus. Lith. Anst. v. A. Henry, Bonn.

CHARLES ROUSSELLE.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ÉGLISE PAROISSIALE

ET SUR LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

DE

BRAINE-LE-COMTE

§ 1. — *Nom, origine, institution de la paroisse*

Braine désigne, dans notre pays, quatre localités situées aux confins du Hainaut et du Brabant : Braine-le-Comte, Wauthier-Braine, Braine-l'Alleud et Braine-le-Château. Ce nom se rencontre dans les anciens documents sous la forme latine : *Brena, Brenna, Braina* et *Brania;* pour les deux dernières communes, on trouve l'orthographe *Bronium, Bronia.*

L'interprétation de ce nominal n'est pas facile à découvrir. On a essayé de l'expliquer de diverses manières. Une légende basée sur la synonymie attribue la fondation de notre ville à Brennus, fameux général des Senonnais. Il est superflu de réfuter semblable assertion.

Les quatre localités, que nous venons de mentionner, sont situées chacune sur un cours d'eau, la première sur la Brainette, jadis appelée la Braine, et les trois autres sur le Hain. Mais il est à remarquer que le Hain a porté autrefois aussi le nom de

Braine (1). On peut conclure de cette similitude, dirons-nous avec M. Monnier *(Notice sur la forteresse de Braine-le-Comte),* que ces cours d'eau ont donné aux localités le nom de Braine (2).

Selon le même auteur, c'est du mot *Brai* que ces cours d'eau ont reçu leur nom de Braine. *Brai* signifie, dans la langue tudesque, fange, boue ou marais. L'étymologie proposée semblerait exacte, si les eaux de la Brainette et du Hain pouvaient être qualifiées d'eaux marécageuses.

Qu'il nous soit permis d'émettre à notre tour une interprétation qui nous semble plus rationnelle. *Brenna,* d'après le glossaire de du Cange, désigne : « un endroit où croît une grande quantité d'arbustes et d'arbrisseaux sauvages ». *Brania* en est une variante qui est employée, en 1208, dans le sens de bois ou taillis (3). Il est permis d'arriver, par les formes latines *Brania, Brenna,* à Braine; ce nom appliqué à un cours d'eau, signifierait ruisseau qui coule au milieu des bois. Nous sommes d'autant plus disposés à proposer cette étymologie que, comme la Brainette et le Hain, la Senne dont le cours traversait la forêt charbonnière, a porté, elle aussi, le nom de Braine (4). Cette explication du nom de Braine, tirée d'un mot de la basse latinité, est d'ailleurs mieux en rapport avec l'origine, latine aussi, d'après nous, du nom qui l'accompagnait jadis. Car Braine-le-Comte était appelé autrefois Braine-la-Willote ou la

(1) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Nivelles, Braine-l'Alleud,* p. 91.

(2) Aujourd'hui encore la Brainette donne son nom aux prairies qui la bordent là où son cours est le plus sinueux; on les appelle vulgairement les prés à l'Braine.

(3) « *Mansionarius... in sylvam vel Braniam proficiscitur* ». TARLIER et WAUTERS, ouvrage cité.

(4) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles,* I, p. 11. On trouve dans un diplôme de l'empereur Othon Ier, daté de 966, qu'un prêtre nommé Regenwald avait donné, à l'abbaye de Nivelles, un héritage situé à Bruocelle, sur la Braine.

Villotte, *Brania Willotica*. On trouve aussi Braine-la-Wilhote ou la Wihote, *Brena Wilhota; Brena Wihota.*

Or Villote, que l'on prononce Vilote, selon le dictionnaire de Bescherelle, s'est dit autrefois pour petite ville. En latin, *Villatica* signifie : qui appartient à une ferme ; *Villula*, petite maison de campagne. Il nous semble qu'on peut assez légitimement inférer de la ressemblance de ces mots avec la première dénomination de Braine, que Braine-la-Willote désignait primitivement une métairie située sur la Braine ou rivière du bois, et formant avec les huttes des serfs une petite agglomération d'habitants.

D'après certaine tradition rapportée par l'auteur des *Délices des Pays-Bas*, une forteresse se trouvait jadis à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale et à son opposite (en face) une tour fort épaisse bâtie du temps de Jules César (1). Selon la même tradition, cette tour aurait été construite par Brennus, fameux général des Sennonais qui donna son nom à la ville.

(1) En face de l'église paroissiale subsiste la base presqu'entièrement conservée d'une tour très importante. Elle prend pied sur le roc, dans le jardin de la maison n° 5 de la rue d'Enghien, et s'élève à l'extrémité de la propriété de M. le notaire Hanon. Sa hauteur est de 6 m. 20 au-dessus du sol du jardin, de 8 m. 60 au-dessus du niveau de la rue d'Enghien. Le tronçon subsistant de la tourelle du guet s'élève à 9 m. 38 au-dessus du pavé de la même rue. (Voir la planche.) Grâce au rapprochement de divers textes extraits d'anciens documents, grâce surtout aux indications du plan de Braine-le-Comte dressé vers 1550 par Jacques Van Deventer, géographe impérial, il nous a été facile de constater que cette tour n'est autre que la grosse tour ou donjon de Braine. On sait que la construction en fut commencée par Bauduin IV et qu'elle fut achevée en 1185 par son fils et successeur le comte Bauduin V. Il est à présumer que le souvenir des fortifications établies en cet endroit par les stratégistes romains, peut-être même quelques vieux débris de ces antiques travaux attirèrent l'attention de Bauduin IV sur cet emplacement si favorable à l'établissement d'une tour de défense. Le sceau ancien de la cure, dont nous donnons le dessin p. 306, représente la face principale de cette tour.

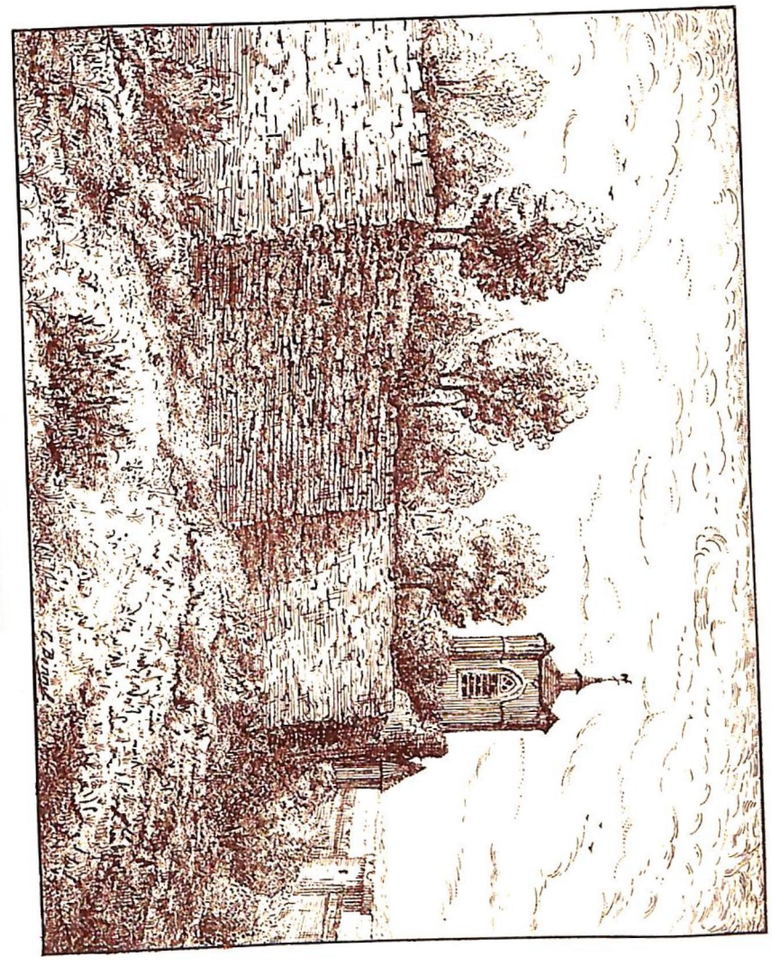

BRAINE-LE-COMTE

Restes de l'ancien donjon.

Ce dernier détail est purement légendaire, car aucun des deux chefs gaulois portant le nom de Brennus ne vint en Belgique.

Si une citadelle fut effectivement bâtie en cet endroit sous Jules César ou un peu plus tard, ce dût être par les Romains. « Pour se maintenir dans le pays qu'ils occupaient, dit M. le colonel Monnier, les Romains devaient nécessairement recourir à la construction de forteresses disséminées dans les provinces conquises; or Braine a pu être une de ces forteresses, car le terrain actuellement occupé par l'église, le presbytère et le cimetière de cette localité, présente très bien la forme et l'étendue que les archéologues donnent aux châteaux romains (1). »

En exposant l'hypothèse d'une forteresse romaine, M. Monnier se demande « si tôt ou tard des trouvailles ne viendront pas la confirmer ». Or, récemment des débris de constructions romaines ont été reconnus dans la plus ancienne section des murailles de l'église, par un éminent archéologue, M. le docteur Cloquet, de Feluy (2). A notre avis, cette découverte

(1) M. Monnier a soin de faire remarquer « que ce terrain s'adapte aussi très bien aux châteaux bâtis depuis le dixième jusqu'au douzième siècle » et il explique longuement le choix qu'en fit le comte Bauduin IV pour y construire son château-fort.

(2) C'est à M. le docteur Cloquet que nous devons de savoir quels furent dans les âges les plus reculés, les habitants du bois de la Houssière. Voici ce qu'il a publié à ce sujet, dans une intéressante notice sur le *cimetière franc de Combreuil à Écaussines d'Enghien* : « Le bois de la Houssière, un des beaux restes de nos grandes forêts, occupe un plateau compris entre les communes de Henripont, de Ronquières, de Virginal, d'Hennuyères, de Braine-le-Comte et d'Écaussines. Ce plateau au point le plus élevé est à 159 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il formait jadis une vaste clairière habitée par des peuplades préhistoriques dont on retrouve partout les traces, mais spécialement vers la sablonnière dite du Marouset, aux bruyères vers Virginal et sur le terrain de la perche pour le tir à l'arc, près de la chapelle de Notre-Dame des Grâces. On y a trouvé de belles lames de coûteaux, des grattoirs, des bouts de flèches, des haches polies, etc.

corrobore les conjectures émises en 1866 par M. le colonel Monnier et vient ajouter à la valeur de la tradition populaire consignée dans les *Délices des Pays-Bas*.

Quoiqu'il en soit, tout porte à croire qu'au commencement de la période franque, lorsque les vainqueurs se partagèrent le sol et apprirent à le cultiver, le plateau qu'arrose la Brainette de l'Est au Sud-Ouest, et où se trouvent actuellement l'église, le presbytère, l'ancien cimetière et la maison de M. le notaire Hanon, vit s'élever, soit au milieu des débris de sa forteresse en ruines, soit sur son sol jusque-là inoccupé, une métairie ou villa qui donna à Braine son nom de Braine-la-Willote (métairie sur la Braine).

La chronique de Bauduin d'Avesne (1) rapporte que Braine-la-Willote était, vers l'an 680, un alleu (2) appartenant à sainte

J'en ai de très beaux spécimens dans mes collections. Les Romains sont aussi venus habiter ce plateau. On retrouve leurs traces depuis Virginal, point principal de leur occupation, jusqu'à Notre-Dame des Grâces. » *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. II, p. 182.

De récentes études que nous avons faites, en nous dirigeant d'après les données théoriques de M. le docteur Cloquet, nous ont amenés à découvrir deux stations néolithiques : l'une au « Rond-Bonnet », sur le plateau de la Houssière, vers Hennuyères ; l'autre à Scaubecq, aux abords de la ferme du Gaillard et sur les points culminants de Salmonsart et de l'ancien bois de Braine. Dans la première de ces stations, où le silex noir d'Obourg prédomine, nous avons recueilli des outils de tous genres, couteaux, racloirs, grattoirs, poinçons, concasseurs, etc. ; la seconde nous a donné de curieux spécimens de hâches polies en silex gris de Spiennes.

(1) Ed. du baron Leroy, p. 6.

(2) « La plupart des alleux ou domaines héréditaires n'étaient pas alors des villages bien formés. Ce n'était que des villas ou métairies avec quelques cases pour les serfs attachés à la culture.

Voici, d'après les anciens chroniqueurs, la liste des principaux alleux qui appartenaient à la famille des Madelgaire (parenté de saint Vincent de Soignies) et à celle des Walbert (parenté de sainte Waudru et de sainte Aye): Strépy, Coursolre, Castrilocus ? (Mons), Cuesmes, Quaregnon, Jemappes, Quévy, Frameries, Mesvin, Haulchin, Maisières. Nimy, Ville-sur-Haine, Givry, Soignies, Horrues, Neufvilles, Chaussée-Notre-Dame, Masnuy, Écaussines, Steenkerque, Braine-la-Willote (on l'appela plus tard Braine-le-Comte), Braine-le-Château, Hérinnes, Maffles, Castres, Hal, Evère, Hérenthals. » *Vie de saint Vincent et de sainte Waudru*, par M. l'abbé Lalieu.

Un plan parcellaire du territoire de Braine, qui fut dressé au XVIIIe siècle, mentionne sous la dénomination de *Marais Sainte-Ayenne* une prairie située à l'entrée du hameau de la Houssière et dans laquelle se trouve une fontaine. C'est, à notre connaissance, le seul mot de la toponymie brainoise qui rappelle *sainte Aye*.

(1) D'après Gislebert, *Chronica Hanoniæ*, Éd. du marquis de Chasteler, p. 10, Braine-la-Willote aurait été primitivement la propriété de sainte Waudru.

Aye qui, devenue la seconde abbesse du monastère de Sainte-Waudru à Mons, en fit don à sa communauté (1). Elle y joignit d'autres domaines importants parmi lesquels Cuesmes et Nimy. Une « remonstrance » adressée en 1458 par les chanoinesses de Sainte-Waudru au duc de Bourgogne rappelait cette donation, et l'ancien propre du diocèse de Tournai en faisait mention dans l'office du 18 avril, jour où se célèbre la fête de Sainte-Aye : « *Cuesmes, Nimy, Braniam-Willoticam aliaque propria allodia cœnobio donavit.* »

Il n'est pas douteux que sainte Aye n'ait pris soin de doter sa terre de Braine-la-Willotte d'un prêtre et d'une chapelle. Celle-ci fut sans doute dédiée à saint Géry, qui est resté jusqu'à nos jours le patron de la paroisse. Il y avait un siècle environ que ce saint évêque avait parcouru nos contrées en missionnaire ; et si, dans ce passé lointain, nous ne pouvons toujours suivre, au milieu des populations qu'il évangélisa, la trace de ses pas, il nous est doux de penser que le premier sanctuaire élevé à Braine-la-Willotte, vint en quelque sorte y consacrer le souvenir de son passage, lors de ses courses apostoliques aux lieux sauvages où s'élève aujourd'hui Bruxelles. On sait d'ailleurs

que saint Géry était en grande vénération au monastère de Mons. Lorsque sainte Waudru, après le départ de son noble époux pour le cloître, habitait encore la demeure seigneuriale de Strépy, elle s'était vue transportée en vision dans l'église de Boussoit, qu'elle aimait à visiter, et saint Géry lui était apparu, tout resplendissant de lumière, pour calmer l'ardeur inquiète de son âme, et l'encourager dans ses pieux desseins. La dévotion que sainte Waudru eut dès lors à saint Géry passa plus tard dans l'âme de ses religieuses et surtout de sainte Aye, et tout porte à croire que c'est en quelque sorte des mains de celle-ci que Braine-la-Willotte reçut le patronage de son céleste protecteur.

La position de Braine aux confins du Hainaut amena, en 1150, le comte Bauduin IV, dit le bâtisseur, à acquérir ce village du monastère de Sainte-Waudru, dans le but d'y établir un point de défense contre le Brabant.

L'acte passé à Mons donnait en échange à l'église de Sainte-Waudru, des terres et des revenus équivalents, et lui réservait expressément certains droits sur la terre de Braine (1).

Bauduin V ne tint pas compte de cette convention faite par son prédécesseur; mais sur la fin de sa vie il vint à résipiscence. Par une charte datée du 8 décembre 1195, il déclara que, craignant de s'exposer à perdre son âme, en continuant à priver l'église de Mons de ses droits, il demandait pardon de l'injustice qu'il avait commise contre elle, et reconnaissait qu'elle devait jouir à perpétuité, sans aucune contestation ni préjudice, de tous les droits qui lui avaient été laissés par son prédécesseur (2).

Il existe une bulle du pape Lucius III, en date de 1181, en faveur du monastère de Sainte-Waudru. La paroisse de

(1) Cet acte est publié dans DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 576.
(2) DUVIVIER, op. cit., p. 667.

Braine y est désignée par ces mots : *Altare de Brania Willotica* (1).

Quelques jours après avoir solennellement reconnu les droits de l'église de Mons, Bauduin V confirmait l'institution des chanoines de Notre-Dame de la Salle-le-Comte à Valenciennes, qu'il avait fondée en 1192, et il donnait à ce chapitre une partie des dîmes qu'il percevait à Braine-la-Willote (13 décembre 1195) (2).

Bauduin de Constantinople qui lui succéda confirma l'accord intervenu légitimement entre ses prédécesseurs et l'église de Mons. Celle-ci et le chapitre de Notre-Dame de la Salle-le-Comte, comme décimateurs, avaient à leur charge une grande partie de la dotation de l'église et du clergé paroissial de Braine. Au XVIIIe siècle, ils étaient tenus de payer annuellement 68 livres pour moitié de location de la maison pastorale et 450 livres pour portion alimentaire d'un vicaire.

Mais à raison même de cette dotation, le chapitre de Mons avait conservé, sur l'église de Braine qu'il avait fondée, le droit de patronat, c'est-à-dire qu'il lui appartenait de nommer ou de présenter un ecclésiastique de son choix pour la desservir. Nous trouvons la constatation de ce droit dans un pouillé (recueil des taxes des autels et bénéfices) datant des années 1440-1447. Le chapitre de Sainte-Waudru était en outre collateur des bénéfices suivants, dont nous parlerons plus loin : les chapellenies de Notre-Dame, de Sainte-Catherine, du Ploich (Plouy), des Béguines et de Saint-Nicolas à l'hôpital.

Ce chapitre possédait, sur les biens qu'il avait conservés à Braine, une seigneurie foncière, pour l'exercice de laquelle il nommait un mayeur et des tenaules; un chirographe du 19 août 1467 est passé devant Nicaise Druet, « mayeur de la seigneurie

(1) MIRÆUS et FOPPENS, *Opera dipl.*, t. II, p. 1188.
(2) DUVIVIER, op. cit , p. 670.

foncière de Madame Saincte Waudru, » Herman Dumont, Damien Jocket, Piérart Ghoisset et Piérart Hanon, tenaules. Ces fonctionnaires scellaient leurs actes d'un sceau aux armes du chapitre de Mons, dont nous donnons ci-dessous la reproduction.

§ 2. — *Les curés ou recteurs de Braine et le personnel ecclésiastique*

Il ne serait pas possible de préciser l'époque où Braine, érigée en paroisse, eut le bonheur de posséder un pasteur chargé du soin spirituel des âmes de sa population naissante. Il ne paraît pas douteux toutefois qu'à partir du jour où sainte Aye fit don de sa terre de Braine-la-Willote au monastère de Sainte-Waudru, un prêtre n'ait été investi de ce soin. Était-ce un des chapelains de Saint-Pierre ou de Saint-Germain, à Mons, ou un religieux de Saint-Vincent, à Soignies, qui était primitivement délégué pour cette fonction, ce sont là autant de conjectures qu'on peut faire mais qu'on ne peut étayer sur aucun document (1).

(1) Au XVIe siècle, nous savons qu'il y avait pour les paroissiens de Braine-le-Comte obligation d'assister à la messe, le 14 juillet, jour de la fête de saint Vincent. On pourrait peut-être voir là un indice qu'à

Dans ces temps lointains, divers indices nous portent à croire que l'habitation du prêtre se trouvait vers le nord du territoire, en un lieu qui s'appelait jadis *Prestemont* ou *Prestremont* (mont du prêtre) (1). Situé à peu de distance de l'église de Saint-Géry, ce lieu était au centre de la partie du sol brainois qui était la plus cultivée avant le XIIe siècle, là où devait conséquemment se trouver la majeure partie de la population. *Prestremont* et les campagnes circonvoisines appartenaient au chapitre de Sainte-Waudru qui s'en réserva la jouissance, lors de la cession de Braine-la-Willote au comte de Hainaut, en 1150 (2). La cure de Braine y possédait encore, en 1440, deux parcelles de

une époque reculée la paroisse de Braine-le-Comte fut dirigée par des moines du cloître de Soignies.

(1) A proximité du point où se croisent le chemin de Bruxelles et le chemin de fer de Braine-le-Comte à Enghien.

(2) Les détails suivants donneront une idée de l'aspect que présentait au XIIe siècle le vaste territoire de Braine.

Dans le compte des recettes du chapitre de Sainte-Waudru, « ès meltes de Hal, Braine-le-Comte et Enghien pour l'année 1440-1441 », on voit que la plupart des biens grevés de redevances au profit de la seigneurie foncière de Sainte-Waudru se trouvaient à Prestremont et au Plouy. En dehors de ces biens qui furent longtemps appelés *les Douaires de Madame Sainte Waudru*, il ne dut y avoir antérieurement à 1150 que de rares parcelles de terre livrées à la culture.

L'étude des indications du cadastre et de la toponymie ancienne nous a révélé ce qu'étaient d'importantes zones du territoire de Braine, avant leur transformation en terres arables.

Outre le *bois de la Houssière* qui subsiste, il y avait jadis le *bois de la pierre Saint-Martin*, le *bois du Scottain*, le *bois du Plouy*, le *bois des prêtres*, le *bois du jaune*, le *bois du Perron* (ou *bois Crohin ?*) le *bois de Braine* ou *bois du massard*. le *bois de Profondrieu* et le *bois de Rogelin* primitivement appelé *Rogelin-Quesnoy* (chênes de Rogelin).

L'existence d'autres bois de moindre importance nous est indiquée par les dénominations suivantes :

Carmois (charmes), *Sahutiau* (sureau, en wallon *sayu*), *Hornu* (ormes), *Saulchois* (Saules), *Frasnois* (frênes), *champ des foyaux* (hêtres), *champs des haies* (bois), *Hayette* (petit bois), *aulnois* (aulnes), *champs*

terre « tenant au grand chemin de Bruxelles ». Plus tard, lorsqu'une enceinte de fortifications vint enfermer le bourg, le pasteur dut fixer son habitation à l'intérieur des murs (1).

Les curés de Braine-le-Comte faisaient usage d'un sceau spécial dont le type tout à fait caractéristique présente une grande ressemblance avec le sceau communal; il figure une tour surmontée de trois tourelles et dont la porte est fermée par une herse; la légende porte :

✠ Cure de Braine-le-Conte

Ce sceau était en usage dès la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe siècle; il se trouve appendu à une quittance du 4 août

des hauts aulnois, *Weryaulnois*, *aulnois des Huet*, *champs des peupliers*, *Baudriquesnes* (chênes de Baudry), *Jectefol* (jette feuilles, feuillée).

Outre des oseraies et des genetières (*genestroix Notre-Dame* près Salmonsart), il se trouvait des lieux incultes, tels que le *buisson* ou *buissot*, le *vert-Buisson*, la *Fléquière* (fougères), la *haute Fléquière*, les *bruyères à Scaubecq*, la *bruyère à Favarge*, la *bruyère à la Croix*, les *trix* (landes en jachères), les *crolis* (croulières), les *cayiouries* ou *caillouries de Scaubecq*, aliàs les *Bouquiaux* (galets roulés), et les *rocailles* (près du Scottain).

Les eaux occupaient grande place. Il nous est permis de le constater, grâce aux noms de *Bauduin-Viviers*, *cense du vivier*, *vivier Ghignot*, *vivier des loges*, *noir vivier*, ou *vivier des échevins*, *vivier de la Haute-Houssière*, *Triesenfosse* ou *Tril as fosse*, *Ydamfosse*, la *fosse des haies*, la *fosse del Maubecq*, *Bourdeau* (Couture du), *Bourbecq les bures*, les *burions*.

Nous citons comme terrains fangeux : *Berdachaux* (berdaches, boues), *Flache au bois*, *Mare Ponceau*, *Henribray*, *Werybray*, *Puttebecq Bettombreux*, les *Marlières* (marnières) et les marais formés pour la plupart d'anciens marécages. Enfin les noms de *Noëlles* ou *Noailles*, *Sarty* et *sars* (essars), désignent des endroits récemment mis en culture. Ces désignations se rencontrent fréquemment dans les comptes des siècles précédents.

(1) Voir sur la maison pastorale la note placée à la fin de ce §.

1436 (1). Nous pensons que la tour dessinée sur ce sceau est l'ancien donjon de la ville.

Le plus ancien curé de Braine dont le nom nous soit connu est Gillard *(Gillardus)*. Nous voyons qu'en 1212 il remplissait la charge de doyen du décanat de Mons (2). L'importance de cette dignité (3) conférée au curé de Braine nous permet de présumer que la population de cette ville s'était notablement accrue, et qu'alors déjà plusieurs prêtres devaient être requis pour le service de la paroisse.

Des actes authentiques (4) nous apprennent qu'un peu plus tard, deux auxiliaires à *titre permanent* furent donnés au curé de Braine, dans la personne du bénéficier de Sainte-Marguerite au Plouy et dans celle du chapelain du maître-autel de l'église paroissiale. Le premier était tenu de venir entendre les confessions à l'église paroissiale pendant quinze jours au temps de l'Avent et pendant trois semaines au temps du Carême.

Le second avait la charge de célébrer la messe chaque jour

(1) Archives de l'État à Mons, pièces justificatives des comptes de la recette du Hainaut.

(2) « *Gillardus Montensis Decanus et presbyter de Braina, anno 1212.* » Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, fo LXVJ. Archives du royaume, à Bruxelles.

(3) Les évêques avaient divisé leurs diocèses en districts appelés archidiaconés. Ceux-ci se subdivisaient en décanats ou doyennés. Avant le concordat les fonctions de doyen n'étaient pas habituellement conférées au curé de la paroisse principale. Souvent le pasteur d'une paroisse du ressort était revêtu de cette charge.

(4) Voir aux pièces justificatives :

a) L'acte de fondation de la chapellenie du Ploïch, près de Braine, en date de 1242

b) Le texte des lettres du prévot, de la doyenne et du chapitre de Sainte-Waudru instituant une chapellenie perpétuelle dans l'église de Saint-Géry (1254).

c) Le texte d'une déclaration de Florent d'Avesnes, relative à la chapellenie qu'il avait fondée à Braine en sa maison de la Houssière (1287).

au maître-autel, à l'heure du lever du soleil ; il devait assister à la récitation de l'office canonial aux jours solennels et aussi entendre les confessions pendant l'Avent, le Carême et la quinzaine précédant la Pentecôte.

D'autres ecclésiastiques participaient dans une certaine mesure au ministère paroissial. C'étaient un prêtre qualifié en 1346 du titre de chapelain de Notre-Dame, le chapelain du Béguinage cité en 1365 et le titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, fondée antérieurement à l'an 1408.

Un autre prêtre attaché à la Chapelle-le-Comte fondée par Florent d'Avesnes en 1287, figure dans un compte de 1404 sous le titre de « curé de la Houssière », parce que, sans doute il remplissait à l'occasion, dans ce quartier de la paroisse, les fonctions pastorales. C'est ce dernier, croyons-nous, qui desservait la chapelle de l'hôpital fondée en 1337 (1).

Enfin nous voyons dans les documents du XVIe siècle que c'est le plus souvent à des prêtres que sont confiées les fonctions d'écolâtre et celles de submoniteur ou sous-maître de l'école latine. Les ecclésiastiques qui remplissaient ces fonctions venaient en aide chaque fois qu'il en était besoin aux titulaires de la paroisse (2).

Depuis Gillard jusqu'à la fin du XIVe siècle, nous n'avons découvert le nom d'aucun curé de Braine.

(1) Les lettres d'amortissement des biens affectés à la fondation faite, en 1337, par Jacques Biellepaume et par Marie, sa femme, bourgeois de Nivelles, d'une chapellenie en l'honneur de saint Nicolas à l'hôpital de Braine-le-Comte ont été publiés par M. L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 569.

(2) Une convention datée du 22 décembre 1599 porte cette clause : « Advenant que aultres prêtres ne seroient en la ville les festes ou dimanches pour servir de diacre ou soub-diacre, iceluy (le maître d'école) ou son semoniteur devra se revestir pour assister à la messe. » *Archives de la cure.*

On trouve cités dans les comptes de la Massarderie de Braine:

En 1392, Messire Jacques de Sorbreucq, capellain de la ville ;

En 1400, Messire Nicaise Jonnart, capellain de l'église de Braine ;

En 1404, Messire Jehan d'Audenarde, capellain del cure de Braine ;

En 1405, Messire Jehan de Namur, curé.

Messire Hermand Herbaut est mentionné comme curé en 1409. Il mourut le 9 avril 1421 et fut inhumé dans l'église.

Dans divers chirographes se rencontrent les noms de :

Messire Jehan Akarin, curé en 1431 ; l'empreinte de son sceau malheureusement incomplète et en mauvais état porte un écusson sur lequel figure, autant qu'on peut en juger, trois espèces de maillets posés 2 et 1 ; le dessin ci-contre le reproduit aussi fidèlement que possible.

Messire Gilles Calbériaul ou Chaveriaul, capellain del cure de Braine, en 1434 et 1436.

Messire Estievène Letruye, curé en 1460 ;

Messire Pierre Moreau, curé dès avant 1480, décéda le 21 février 1505 (n. st.). Il fut inhumé en l'église paroissiale.

Sire Pierre Moreau laissa diverses rentes à la table des pauvres à charge de faire distribuer une rasière de blé à douze pauvres veuves le premier vendredi de chaque mois et de faire célébrer des messes basses avec distribution d'un pain à plusieurs pauvres le dernier lundi de chaque mois.

Sire Jean Lion, curé avant 1511, fonda un obit.

Messire Georges Descroliers, curé en 1511 (1) et années suivantes, fut sans doute l'inspirateur des grands travaux commencés à cette époque, savoir : la construction d'un nouveau clocher et la reconstruction du chœur.

(1) Il avait été auparavant grand maître des écoles de Mons.

On trouve, en août 1517 et en 1562, encore, la mention de Sire Nicole De Pottes, chanoine de l'église collégiale de Saint-Piat de Seclin en Flandre et curé propriétaire de Braine-le-Comte. Il résidait à Seclin en 1562 et sans doute précédemment, car les comptes de l'église et d'autres documents de l'époque renseignent comme vice-curés ou lieutenants-curés :

En 1524, Sire Helias de Hainaut ;

En 1533, Maître Michel Descroliers ;

En 1553, Maître Michel De le Motte ;

En 1560, Maître Jehan Marissal.

Sire Nicole De Pottes fonda un obit en l'église de Braine. C'est à lui vraisemblablement qu'il faut attribuer la fondation de la chapelle le Pot ou de Pot à l'endroit jadis appelé *Bourbecq les carliers*.

Sire Albert Pennekin, curé vers 1575, fonda un obit.

Sire Martin Stievène ou Stevens fut curé de 1577 à 1583. Il devait être un prédicateur de talent, car en 1581, il fut appelé à prêcher en l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons (1). Dans un chirographe du 31 mai 1583, conservé aux archives de la cure, il est relaté que « Maître Martin Stievène, prêtre, protonotaire apostolique et impérial, chanoine de Saint-Pierre à Lille et curé propriétaire de la ville de Braine-le-Comte, y demeurant » donne sa maison « gisant à front le grand marché du dit Braine pour maison et résidence pastorale » à charge pour chacun des curés futurs : 1. de célébrer pour son prédécesseur immédiat un service, le trentième, la messe d'année et un obit annuel le 3 novembre avec distribution de 13 pains à 13 pauvres le jour de la célébration du dit obit et aumône de 3 pains à 3 pauvres chaque dimanche de l'an ; 2. de donner chaque mois deux sols tournois « en l'advancement de la célébration

(1) Archives de l'État à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, compte des draps de morts de 1581.

de la messe de la confrérie du saint Nom de Jésus » ; 3. de recommander tous les dimanches au prône les curés prédécesseurs. Selon toute apparence cette pieuse fondation demeura sans aucun effet. Peut-être la maison de Sire Stievène fut-elle incendiée par les « hurlus » dans la nuit du 13 août 1583.

Sire Jean Moreau, licencié en théologie, curé propriétaire en mars 1585, décéda dans la première moitié de l'année 1597. Ce pasteur contribua sans doute à la fondation de la bonne Maison des pauvres Orphelins de cette ville, instituée vers 1590. Il lui fit un legs de 1,000 livres. Bienfaiteur de l'église paroissiale, il lui légua une rente à charge d'un obit et donna une somme de mille livres tournois pour l'érection d'une flèche sur le clocher.

Maître Augustin Baillet, né à Audregnies, licencié en la sainte théologie de l'université de Louvain, fut nommé curé de Braine-le-Comte en 1597. Quelques-uns de ses avis pastoraux sont consignés dans les livres de commands. Ils nous révèlent sa grande sollicitude pour les déshérités de la fortune et spécialement pour les pauvres orphelins. C'est à ce digne et généreux pasteur qu'est due l'érection de la maison curiale voisine de l'église. A. Baillet décéda le vendredi 15 février 1619. Ses funérailles furent célébrées le surlendemain par le doyen Tresegnies, pasteur de Saint-Germain à Mons.

Conformément aux intentions de ce curé, il fut donné :

1. A l'église, « cent livres pour l'advancement d'un ornement violet » et un reliquaire d'argent de la valeur de 120 livres qui était porté dans les grandes processions ;

2. A la chapelle Saint-Roch 12 livres et à chacune des autres chapelles de l'église 50 sols ;

3. Un muids de blé aux orphelins, aux Dominicains, aux sœurs grises ;

4. Aux pauvres, trois muids de blé.

A cette liste de bienfaits dus à la libéralité du pasteur Baillet,

nous devons ajouter une fondation de bourses d'études dont le revenu annuel s'élève actuellement à 549 francs et diverses donations qu'il fit à l'église à charge de l'office *chanoinel* du jour Saint-Augustin et d'une aumône annuelle de 30 pains à distribuer aux pauvres le même jour.

Baillet eut pour successeur Jacques Levisse, fondateur de la maison de l'Oratoire. En parlant plus loin du couvent des Oratoriens, nous donnerons sa biographie ainsi que la liste des autres curés de Braine, qui, à peu d'exceptions, appartinrent à cette congrégation.

De toute ancienneté, il était d'usage de faire venir pour l'Avent et le Carême un prédicateur spécial ; c'était d'ordinaire un religieux du couvent des Dominicains de Valenciennes (1). Il était désigné sous le nom de Père terminaire ou stationnaire. Une chambre ou demeure particulière lui était affectée anciennement dans le local de l'école, plus tard dans une maison à proximité de l'église. La ville fournissait le mobilier (2) et l'entretenait, elle payait le chauffage et une allocation.

De temps immémorial, les prêtres de la paroisse furent assistés pour l'accomplissement des saints offices, par plusieurs employés.

Le clerc, coustre ou grand clerc, était préposé à la direction du chant sacré.

(1) Le compte de la ville pour 1403-1404, mentionne « un frère de religion preschant la Passion et souffrances de Notre Seigneur en la peineuse semaine, le bon vendredi ». En 1409, le sermon de la Passion fut prêché par un « frère Jacobin ». Au XIIIe siècle, les Dominicains avaient obtenu la belle église de Saint-Jacques à Paris. De là le nom de *Jacobins* sous lequel ils furent autrefois désignés. La même qualification fut appliquée à la fin du siècle dernier aux pires des révolutionnaires, parce qu'ils tenaient leurs clubs dans ladite église de Saint-Jacques.

(2) Le compte de la ville pour 1595-1596 renseigne l'acquisition de « sept quartiers de drap vert à 56 sous l'aune servant de tapis pour la table du frère Philippe de Truen, prédicateur de l'Avent et du Carême ».

Il résulte d'un acte de 1319, publié par M. Ernest Matthieu, que la clergie était alors à la collation du chapitre de Sainte-Waudru. (1). A partir de 1648, la nomination du clerc et maître de musique appartint au duc d'Arenberg, seigneur de Braine-le-Comte.

Le second clerc appelé clerc marlier aidait le grand clerc au chœur et remplissait la charge de sacristain. Il était en outre chargé de transmettre les ordres du chef de la paroisse au maître sonneur parfois désigné sous le nom de *grand batailleur de cloches*.

Dès le commencement du XVe siècle et peut-être plus tôt encore, un organiste fut attaché à l'église paroissiale (2). C'est de la ville qu'il recevait le traitement. Il était de 25 livres en 1523, et de 30 livres en 1574. La ville subsidiait aussi les nombreux chantres qui prêtaient le concours de leur talent aux jours de grande solennité.

Les enfants de chœur appelés clerchons (petits clercs) ou « enfants à soupplis » se recrutaient parmi les écoliers possédant de belles voix. Un règlement de 1619 pour l'école dite des choraux prescrivait au maître de leur « apprendre dûment tant leur chant grégorien que musique et d'enseigner à chacun son office pour encenser ou chanter, porter chandelles ou choses semblables, de telle sorte qu'il ne parut en eux que modestie partout, et en l'église dévotion et révérence, ce qui tourne à la plus grande gloire de Dieu et de sa glorieuse Mère ».

La Maison pastorale. — Lorsqu'une enceinte de fortifica-

(1) *Annales du Cercle arch. d'Enghien*, t. II.

(2) Nous avons noté les noms des organistes suivants : Guillaume, en 1504 ; Elias Escliffet prêtre, en 1523 ; Nicolas Anthoin dit de Loges prêtre, en 1533. Jherome Mainart, nommé en 1571 ; Jean Bonjan, nommé en 1574, en remplacement de Me Jean de le Porte ; Remy de Halut en 1603 et 1604 ; Gilles Mary, de 1672 à 1717 ; J.-L. Sirault, en 1722. Ces trois derniers furent membres du magistrat de Braine-le-Comte.

tions fut établie et que le pasteur quitta Prestremont pour fixer sa résidence en ville, y eut-il dès lors une maison curiale? Nous n'avons recueilli aucune donnée qui nous permette de répondre affirmativement. Un document du XIVe siècle mentionne « la maison de le cure » mais rien n'indique qu'il s'agisse là d'une habitation curiale plutôt que d'une habitation particulière alors occupée par le curé.

En 1484, le pasteur Pierre Moreau habitait une maison qui était sa propriété, sise « sur le marché ». En 1529, il fut donné par ordre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, quatre carolus d'or pour l'achat d'une belle verrière que le curé de Braine devait « poser en sa maison ». A notre avis, ce n'était pas là un presbytère proprement dit, car nous voyons un demi-siècle plus tard que le pasteur Martin Stievène donne sa maison « gisant à froncq le grand marchiet, pour maison et résidence pastorale ». Cette donation, nous l'avons vu, n'eut point d'effet.

En 1596, le pasteur Jean Moreau possédait une maison avec jardin, rue du Pont. Nous avons tout lieu de croire qu'il y résidait, ainsi qu'en fait foi la tradition : « il est vraisemblable, écrit Etienne Destraux, prêtre-clerc en 1735, et c'est la tradition commune que nos curés demeuraient en ville à la maison de M. Anthoin dans la rue du Pont, n'ayant pas de maison curiale ».

Maître Augustin Baillet, curé en 1597, commença par habiter une maison qu'il avait prise en location. En 1606, il s'adressa au conseil des finances de leurs Altesses pour obtenir, en vue d'y ériger un presbytère, un petit terrain long de quatre-vingts pieds et large de cinquante, sis au coin du jardin de la châtellenie, tenant par derrière au mur de la ville et de front au cimetière. Dans sa requête, il fait valoir que « en la dite ville n'y a maison ni fond affecté à la dite cure ». Le Conseil des finances prit en considération la demande du pasteur Baillet et par acte du 20 avril 1606, signé N. Montmorency, P. de

Robiano et Streck, il lui accorda le dit terrain en arrentement perpétuel, moyennant obligation de payer une rente annuelle de dix livres tournois et à la condition que la maison pastorale ne pourrait prendre ni vue ni entrée du côté du jardin du châtelain et qu'une muraille de clôture de 7 pieds de hauteur serait élevée de ce même côté. Nous ne pouvons préciser en quelle année fut construit le presbytère. Nous avons seulement un indice que d'importants travaux y furent exécutés en 1615. Le compte de l'église renseigne qu'il ne fut rien perçu cette année-là « pour les herbages du cimetière à cause des travaux de l'église et de la maison du pasteur ».

C'est de ses propres deniers que Augustin Baillet fit ériger la maison pastorale.

Sa sœur, Barbe Baillet, veuve d'Antoine Blondeau et ses enfants, Pasquier Blondeau, prêtre, et Augustin Blondeau, époux d'Yolende Colman, vendirent par acte du 9 octobre 1619 au curé Levisse, achetant au profit de la cure de Braine, la maison presbytérale « séante proche l'église et tenant à l'héritage du Prince, etc. », à charge pour l'acheteur de payer aux vendeurs ou à leurs ayants-cause une rente annuelle de 180 livres. Ce curé effectua divers remboursements partiels de cette rente; son successeur et neveu, Jacques Levisse, se rédima en 1670 de tout ce qui en restait dû, par un payement qu'il fit à la nièce de Baillet, Martine Billon, veuve de Pierre Gilcain, demeurant à Hellebecq.

Jusqu'en 1634 le terrain de la cure mesurait à partir de la grande porte d'entrée actuelle environ 130 pieds en longueur et 54 en largeur. Par suite d'une acquisition que fit Jacques Levisse en date du 14 août 1634, le terrain de la cure s'augmenta sur toute sa longueur d'une bande large de 20 pieds, « prenant depuis le lieu appartenant audit pasteur comme partie de sa cour, jusques au frasne, le tout marqué par estaquettes (jalons) ». Levisse, avec l'aide du généreux archi-

diacre de Cambray, messire Pierre Anthoin, y fit élever un bâtiment pour l'usage des prêtres de l'Oratoire.

Dans les murailles du presbytère se trouvent enchâssées trois pierres rappelant les bienfaits de ces pieux personnages. On lit :

Sur la première :

DOMUS CONGR. ORAT.
Sⁱ PHILIPPI NERYI ERECTA
A Rᵈᵒ D. JACOBO LEVISSE
S. T. L. ECCLESIÆ METROP.
CAMERAC. CANONICO
HUJUS URBIS CIVE ET
PASTORE ETC. ANNO 1628.

Sur la deuxième :

MUNIFICENTIA Rᵈⁱ
Dⁿⁱ D. JACOBI LEVISSE
S. TH. LIC. CANON. ECCL
MET. CAMERAC. HUJUS
URB. PASTORIS ORATORII PRIMI
PRÆPOSITI, ETC.
ACCESSIT.

Sur la troisième :

MUNIFICENTIA Rᵈⁱ
Dⁿⁱ PETRI ANTHOIN
S. TH. LICENT. CANON.
ECCLESIÆ METROP.
CAMERACEN. ET IN
EADEM ARCHID.
BRAB. PŒNITENTIARY
ETC. ANNO 1636.

Enfin le 6 février 1659, fut acquis, par voie d'échange, aux prêtres de l'Oratoire le jardin des arbalétriers tenant au rempart et au cimetière.

De l'ancienne cure, il ne reste que les caves. Le presbytère actuel fut construit en 1848

§ 3. — *L'église paroissiale*

Aucun détail ne nous a été conservé sur l'oratoire primitivement construit à Braine-la-Willote. Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, il est légitime, en l'absence de

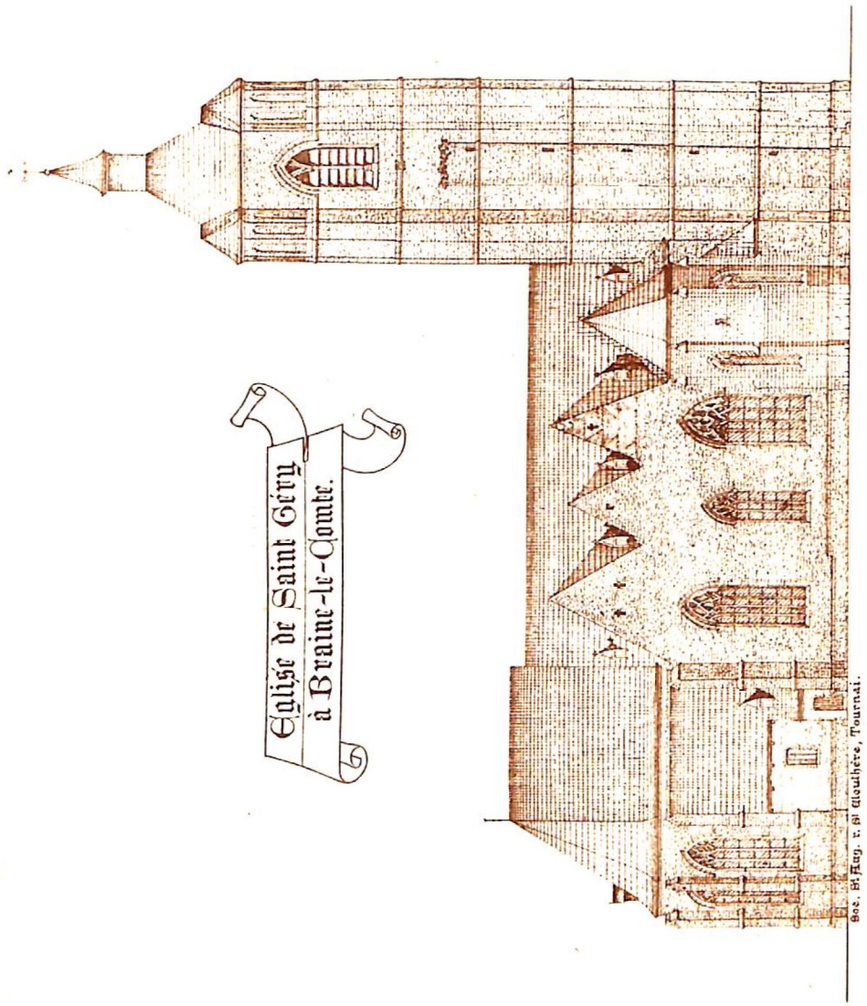

documents positifs, de conjecturer que sainte Aye le fit construire et le dédia à saint Géry.

Cette ancienne chapelle fut élevée sur l'emplacement occupé encore aujourd'hui par l'église. La partie nord du territoire, à proximité de laquelle se trouve l'église, semble avoir été la plus cultivée et conséquemment la plus peuplée à l'origine de la paroisse. Dans un mur de l'édifice actuel datant du XIIe siècle, se retrouvent quelques matériaux ayant incontestablement appartenu à une construction antérieure. Enfin il n'existe à notre connaissance, soit dans notre ancienne toponymie, soit dans les traditions locales, aucun indice d'un oratoire dédié à saint Géry, qui se serait trouvé en dehors du plateau que nous considérons comme le berceau de la bourgade de Braine.

La construction d'une forteresse par Bauduin IV amena un accroissement notable dans la population; il fallut donc substituer au modeste oratoire rural un édifice plus important.

Ce monument appartenait à l'époque de transition, ainsi que le démontrent les vestiges notables qui ont été conservés dans le temple actuel. Dans l'état où il se présente à nos yeux, il comporte au point de vue archéologique deux parties :

A. Les restes de l'édifice romano-ogival comprenant la grande nef terminée par une voûte autrefois lambrissée, ses fenêtres à lancettes et une amorce de la travée primitive contre la tour.

B. Les constructions gothiques du XVIe siècle, qui ont donné au temple paroissial son aspect actuel. La tour, les petites nefs et leurs collatéraux, ainsi que le chœur remontent à cette époque.

L'ambon et le mobilier sont des œuvres conçues en style renaissance; malgré le défaut de concordance avec l'architecture du monument, ils n'en constituent pas moins de beaux spécimens de l'art.

Des restaurations intelligentes effectuées dans ces derniers

temps, sous la direction de M. l'architecte Bruyenne, ont rendu à notre église paroissiale son véritable cachet monumental.

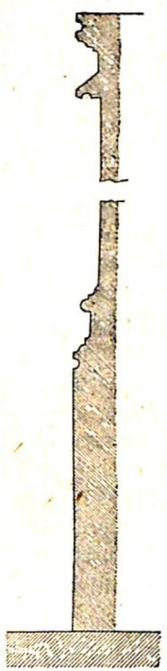

PROFIL DES COLONNES

L'église de Saint-Géry forme dans son ensemble un vaisseau divisé en trois nefs de quatre travées et bordé de chapelles d'inégales dimensions. A l'entrée s'élève une tour carrée de construction très massive. Le rez-de-chaussée de cette tour communiquant avec l'église, lui donne avec le chœur la disposition d'une double croix latine. Toutefois, par suite des ajoutes faites au XVIe siècle, le transept ne se distingue plus à l'intérieur ; il reste bien caractérisé au dehors, grâce à la disposition des toitures. Les chapelles qui sont placées au pied des nefs font saillie et se présentent en abside sur les bas côtés. Des sacristies sont construites aux angles du transept et du chœur.

Voici les proportions de l'édifice prises dans l'œuvre. La longueur totale donne pour le chœur 14 m. 70 cent., pour la grande nef 35 mètres. Les petites nefs n'ont que 28 m. 20 centimètres. En largeur la grande nef mesure 10 m. 40 c., les petites respectivement 3 m. 50 et 4 mètres, le transept 28 mètres. Enfin les chapelles absidales placées au pied des nefs, 33 mètres. La hauteur de la tour est de 40 mètres; celle de la haute voûte, sous clef, de 12 mètres.

Chaque mur gouterot est supporté par quatre arches en arc brisé posant sur des colonnes isolées et deux demi-colonnes engagées dans le mur du chœur et le massif de la tour. Les travées extrêmes sont plus larges et plus élevées que les deux

autres. Les colonnes sont cylindriques et portent à la base et au chapiteau le caractère anguleux de la dernière époque. Elles sont hautes de 6 mètres et offrent un fût de 90 centimètres de diamètre; les bases reposent sur un socle octogonal. Les arches sont à cintre-brisé ; les bandeaux sont chanfreinés et ornés de fortes moulures.

La grande nef était couverte d'un berceau lambrissé qui fut remplacé au XVIIIe siècle par une voûte à nervures de pierre blanche qui viennent se reposer sur des culots engagés dans le mur gouterot.

Les petites nefs couvertes d'une voûte en briques ont leurs nervures en pierre de taille et d'un style beaucoup plus pur.

Le chœur présente une partie rectangulaire de 7 m. 70 cent. de profondeur, relevée de deux degrés au-dessus de l'église, et une abside polygonale à sept côtés, dont le niveau est supérieur de deux degrés à celui de la première partie et dont la profondeur est de 7 mètres. Son toit dépasse celui des autres parties de l'église.

Il est éclairé par six fenêtres ornées de meneaux qui divisent leur vitrage en trois compartiments. Toutes ces verrières font du chœur comme une vaste lanterne ; leurs trumeaux sont fortifiés à l'extérieur par des contreforts. Le chœur est couvert d'une voûte à nervures en pierres de taille soutenant un remplissage en briques. Les arcs d'ogive et les arcs doubleaux s'appuient sur des consoles encastrées dans la muraille. Remarquons-le, en passant, tandis que toutes les moulures de l'église ne présentent que des formes prismatiques et rejettent toute décoration végétale, les consoles du chœur et de la tour sont ornées de feuilles de lierre et de chardon, au milieu desquelles on aperçoit les emblèmes des quatre évangélistes; elles offrent de beaux spécimens de sculpture ornementale.

Le chœur est fermé par un ambon de l'époque de la renaissance qui a remplacé une clôture plus ancienne. Venant du

chœur, on trouve à gauche la chapelle de Saint-Jean (actuellement dédiée au Sacré-Cœur), puis viennent la chapelle de Saint-Éloi, le petit portail, la chapelle de Saint-Antoine et la chapelle des fonts. En remontant la nef latérale de droite, on rencontre les chapelles de Saint-Christophe, de Sainte-Anne (actuellement de Saint-Joseph), de Notre-Dame et de Saint-Pierre. Toutes ces chapelles latérales, à l'exception de celles qui sont au pied des petites nefs, sont rectangulaires en plan, et couvertes de voûtes en briques avec nervures en pierre bleue du même profil que celles du chœur et des basses nefs.

Un point des plus caractéristiques de notre église, c'est sa situation au milieu d'une enceinte fortifiée. Aucun auteur jusqu'ici n'a signalé cette curieuse particularité; l'enceinte reste encore actuellement bien visible, malgré le redressement de la route de Mons à Bruxelles, qui est venu modifier partiellement l'état des lieux; elle affecte la forme d'un quadrilatère, comprenant l'église dans sa partie N.-E. et le donjon dans sa partie S.-O. La base de ce donjon subsiste toujours ainsi qu'un cordon de rempart, et une des tours de l'enceinte, celle autrefois nommée la *tourette à l'iauwe*. Au XVIIe siècle, la *tourette du touquet de l'âtre* voisine de la sacristie, fit place à une habitation particulière. Les autres tours disparurent en 1834 lors du redressement de la route et en 1849 lors de l'agrandissement du cimetière, voisin de l'église. Le fait que nous signalons n'était pas une exception même dans le Hainaut. A l'époque des invasions normandes et même pendant le moyen âge, alors que les guerres de seigneurs à seigneurs se renouvelaient fréquemment, que les pouvoirs publics n'étaient pas toujours suffisamment forts pour arrêter les bandes de pillards qui s'attaquaient à nos contrées, on dut songer nécessairement à mettre les temples du Seigneur à l'abri des aggressions sacrilèges. La vie de saint Ursmer ne rappelle-t-elle pas le souvenir d'un siège soutenu par les moines de Lobbes dans l'église de

Thuin ? La première enceinte de Mons construite par Bauduin V au XIIe siècle était principalement destinée à protéger les églises et monastères de Sainte-Waudru et de Saint-Germain existant au pied du château comtal. L'église de Saint-Vincent à Soignies était défendue par une enceinte munie de grosses tours dont les traces sont encore visibles (1). Nous croyons pouvoir affirmer que le plus fréquemment, l'église et le château seigneurial se trouvaient défendus par une même enceinte fortifiée. Tels étaient autrefois les églises et châteaux d'Antoing et de Binche. Si les preuves de cet état de choses, que les circonstances imposaient, ont disparu dans la majeure partie de nos paroisses, c'est que bien des édifices religieux ont été reconstruits sur un autre emplacement. Notons également que dans les communes de moindre importance, la chapelle castrale a souvent servi, à l'origine, de temple paroissial et ce n'est que lorsque la population se fut accrue, qu'une église nouvelle a été construite hors de l'enceinte du château. Tel est le cas pour Graty, paroisse dépendante du village de Hoves. On peut encore constater aujourd'hui que les églises de Lobbes, d'Horrues, de Steenkerque, d'Écaussinnes et d'Hennuyères étaient fortifiées.

M. le comte de Marsy, dans une dissertation sur la *Thiérache militaire* (2), constate que les églises fortifiées se rencontrent dans le midi de la France, en Languedoc, où elles datent des guerres des Albigeois; sur les bords de la Loire où elles ont été élevées contre les Normands et les Anglais; en Bretagne où l'on redoutait la descente des Corsaires. Elles étaient surtout

(1) Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. II, p. 172, t. III, p. 258, rapporte que pour mettre le cloître chapitral ainsi que la collégiale, à l'abri d'un coup de main, l'archevêque de Cologne ... « *environna le dehors avec la demeure du cloistre de hautes murailles, craigneaux et tourelles appropriées à la déffence.* »

(2) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1885.

nombreuses dans la Thiérache qui fut le théâtre de guerres incessantes, notamment pendant l'époque de la domination espagnole dans les Pays-Bas (1).

Dans notre pays, l'attention des écrivains n'a guère été attirée sur ce point. Nous ne doutons pas qu'une étude attentive de nos plus anciens monuments religieux ne nous révèle encore des preuves nouvelles qui viendront justifier nos assertions. L'église de Braine peut sans contredit être signalée comme un des types les plus curieux de ce genre de construction. Elle présente par là, un haut caractère d'originalité que nous avons tâché de faire ressortir.

Pour donner une idée plus complète de l'édifice dont nous venons d'esquisser le caractère général, nous allons étudier successivement dans ses principaux détails les diverses parties du monument. Nous utiliserons pour ce travail un grand nombre de renseignements inédits que nous avons recueillis.

Tour primitive. — Une tradition locale affirme que la tour actuelle n'est que le revêtement de la tour romane. Il n'est pas un habitant de Braine qui ne montre sa vieille tour en disant avec orgueil : « C'est la tour de Baudouin le Bâtisseur. »

(1) « Quelques églises fortifiées ont à l'extérieur la physionomie d'un château-fort: par exemple l'église de Montet-aux-Moines en Bourbonnais, celle de Royat près de Clermont, d'Esnandes (Charente-Inférieure), des Saintes-Maries dans la Camargue, de Simorre (Gers), de Maguelonne. Certaines églises étaient entourées de fossés et percées de meurtrières ; d'autres étaient défendues en avant par un mur crénelé (Notre-Dame, à Étampes). Beaucoup de ces fortifications ont été ajoutées après coup dans le Nord et dans l'Ouest de la France surtout à l'époque de la guerre des Anglais, aux XVe et XVIe siècles. Il paraît que dans le Midi, à partir de l'époque de l'invasion des Sarrasins, la plupart des églises avaient été munies de fortifications ; mais dans le commencement du XIIIe siècle on commença à les démolir; c'est ce que prescrivit le concile d'Avignon tenu en 1209. Les églises de Narbonne, de Béziers, d'Alby, de Moinac ont gardé cependant leur appareil militaire. » D'après BATISSIER, *Histoire de l'Art monumental*, p. 570.

Il n'en est rien cependant; la tour primitive, comme nous allons le démontrer, s'élevait au flanc du chœur vers l'épître. Ce qui a donné vraisemblablement naissance à la tradition locale, c'est que le donjon construit par le comte de Hainaut se trouvait devant le portail

La tour romane fut démolie lors de l'agrandissement du chœur en 1512; seule la base a été conservée intacte, et a été convertie en chapelle (1).

Les citations suivantes empruntées au compte de l'église du 1er novembre 1512 au 31 octobre 1513 établissent à l'évidence l'exactitude de notre assertion.

« *Mises d'argent faittes et payés par les mambours à cause du nouviaux clocquiez comenchiet au terme de ce compte* (1512-1513) *pour journées d'ouvrier, pieres, caches (chaux) et aultres menues parties, si qu'il s'ensuit :*

» A Pierquin de le Rocque, couvreur d'escailles, auquel on a marchandé, présens la plus grant part du commungs de la ville de Brayne, de descouvrir le viese flecque du clocquiez, mettre jus la Croix et les escailles à plus grant proffit, à cause qu'il estoit nouvelle et qu'on avoit esté vers les demoiselles de Sainte-Wadrus de Mons de faire un nouviaux cueur, où il a emplouyet XVII jours et demi, à XIII s. le jour pour luy et son varlet . . . . . XI l. VII s. VI d.

» A Frédricque Descotte, carpentier, pour V journées à VIII s. par jour qu'il a ouvret à mettre jus les comble et aultres bos du dit vies clocquiet a été payet . . . . . XL s.

» A Jehan Alexandre dit Bontamps et son varlet, pour XIV journées qu'il a ouvret à l'église tant au dit clocquiez pour deffaire come au pand en l'église où estoyent les grans huys a été payet.... VIII l. VIII s.

» A Marto le machon, pour VIII journées qu'il a ouvret à deffaire et desmachonner le gran pan de mure de l'église a esté payet à IV sols le jour . . . . . XXXII s.

» A Pierart le Kien, pour XIX jour et demy qu'il a ouvret au deffaire le dit pan et à les fondement du nouviaux clocquiez wider et jecter la terre a été payet . . . . . LXXVIII s.

(1) La chapelle du crucifix ou du sépulcre « empriés le cloquier » dont il est parlé dans un document de 1477 (v. st.) s'augmenta au XVIe siècle de tout le rez-de-chaussée de l'ancien clocher.

» A Jicquo Bousiaux, fossetier, pour plusieurs corps qu'il a desterret et renterret aultre part à cause qu'ils estoyent au dit fondement a esté payet par accord à lui fait du curet et des mambourgs . . . XL s. »

Dans le compte de l'année suivante, 1er novembre 1513 au 31 octobre 1514, nous trouvons ces détails :

« A Jehan Denavare pour avoir abattu par plusieurs journées le vielz clocquiez sicome deux jours et demy, à III s. VI d. le jour, sont VII s. IX d., *item*, pour chacun jour et demy, à IIII s. le jour, XXII s., *item*, pour VI journées à IIII s. le jour, *item*, à sa feme, à II s. le jour, pour mener piere, sont XXXII s., *item*, au dit Jehan pour VII journées au dit pris, XXVII s., *item*, IIII journées et à sa feme deux, XX s Sont enssamble, CX s. IX d.

» A ung surnomet Bistrement, pour avoir aydiet à abattre le dit clocquier par l'espace de trois jours, au prix de IIII s. le jour, sont, XII s.

» A Jacques Poussot, pour avoir abattu, demy jour, II s. »

Tour gothique. — Comme on vient de le voir, en même temps que l'on achevait de démolir l'ancien clocher, une tour plus importante s'édifiait en face du grand pignon de la nef à l'emplacement du porche qui donnait précédemment accès à l'église. Tel fut le début des grands remaniements apportés à notre église au XVIe siècle.

Georges Descrolieres, curé de la paroisse, fut l'âme de tous ses travaux. Les magistrats et le peuple rivalisèrent de zèle et de générosité pour subvenir de 1512 à 1524 aux frais occasionnés par ces constructions importantes.

Par motif de reconnaissance nous nous sommes imposé la tâche de tirer de l'oubli les noms de ces Brainois si dévoués à leur église paroissiale et nous donnons en annexe le relevé de leurs aumônes, dons ou legs. On trouvera dans la reproduction quasi-littérale du texte des anciens comptes un spécimen du dialecte usité à Braine il y a environ quatre siècles (1).

La tour gothique était, comme aujourd'hui, carrée et flanquée

(1) Voir aux pièces justificatives.

aux quatre angles, de tourelles octogonales qui lui servaient de contreforts; en outre une tourelle contenant un escalier en colimaçon était adossée à la face de droite. Le portail était surmonté d'une large fenêtre en arc brisé, à quatre jours. L'étage inférieur avait les quatre faces percées d'une double baie en arc aigu et la partie supérieure de quatre fenêtres servant d'ouïes au beffroi. Les arcatures trilobées aveugles qui décorent les parties nues des contreforts sont un des caractères les plus évidents de l'architecture alors employée dans nos contrées.

La situation critique de notre pays pendant les guerres religieuses amena une suspension des travaux. Ce n'est qu'un siècle plus tard qu'on put songer à les terminer. Grâce aux dons des archiducs et à la générosité du curé Jean Moreau, on entreprit la construction d'une flèche, couronnement nécessaire d'une tour gothique. Mais ces dons n'étaient pas suffisants et l'autorité locale, d'accord avec le curé, obtint de Charles de Longueval, grand bailli du Hainaut, le 12 novembre 1614, un octroi pour se procurer les fonds nécessaires à l'achèvement de la tour.

« De la part des pasteur, chatelain, mayeur et jurés de la ville de » Braine, nous a esté remontré que la thoure de l'église paroissiale » d'icelle ville estoit présentement en si pauvre estat qu'elle menaçoit » ruyne, ne fust que bientôt y soit apporté quelque remède conve- » nable, auquel effet auroient conclu entre eulx de faire et construire, » pour la conservation tant de la dite thoure, cloches et église, une » fleiche et d'y employer, tout premièrement les 1000 livres que fu » maître Jean Moreau en son vivant pasteur du dit Brayne, aussi » chanoine de l'église métropolitaine de Cambray, auroit laissé par » son testament à la dite église, et de trouver le surplus de la dépense » par voie d'assiette sur eux et les bourgeois et mannans de la dite » ville: . . .savoir faisons que les raisons susdites considérées et » eu sur ce bon advis et regard .... nous, avons accordé et octroyé..... » aux dits supplians en les autorisans de pouvoir par la dicte voie » d'assiette, lever la ditte somme de mille six cens livres..... (1). »

(1) Arch. de l'État à Mons Reg. aux octrois et dépêches du grand bailli de Hainaut, nº 166, fol. 511.

On se représente facilement l'admirable effet que devait produire une flèche élégante et élancée sur une tour aussi imposante que celle de notre église paroissiale. Elle fut malheureusement détruite un demi-siècle plus tard, le jour de la Pentecôte, 7 juin 1677. Frappée par la foudre, elle fut réduite en cendres.

Voici en quels termes le livre des commands relate ce triste événement : « *Hodie (7ª junii 1677), nostrum campanile fuit tactum a fulgure et combustum.* »

Les ressources ne permirent pas de réparer le désastre et depuis lors la tour de l'église se dresse veuve de son couronnement.

La tour actuelle. — Les suites de cet incendie furent désastreuses. Exposée de nouveau aux intempéries des saisons la tour se ruina peu à peu. Aussi ne s'étonne-t-on pas de lire cette requête adressée par les magistrats de Braine au conseil souverain du Hainaut, en mai 1716.

« Remonstrent humblement les mayeur, jurés et échevins de la ville de Braine-le-Comte *que la tour de leur église paroissiale* tombe en ruine et décadence, dont les pierres de taille de la surface des deux piliers d'icelle, du côté du grand portail sont déjà en grande partie tombées et cassées, et le reste en grand péril de subir le même sort, si on n'y apporte un prompt remède; un troisième pilier d'icelle tour, du côté de l'église, étant aussi en semblable péril à cause qu'une grande partie des pierres de la surface sont bougées et tout à fait hors d'équerre et, arrivant la chute d'icelles, causeroit une grande ruine et un tort considérable à l'église et aux chapelles adjacentes et quelquefois la mort de diverses personnes qui pourroient lors être dans icelle. Dans cette crainte, ils ont déjà été obligés de faire transporter les fonds baptismaux dans un endroit de l'église où il y a moins de péril. Pourquoi ils ont trouvé convenir de faire visiter la dite tour par des maitres charpentier et maçons tant de la ville de Mons que de la dite ville de Braine convoqués à cet effet le 25 avril dernier (1716) qui, par leur déclaration ci-jointe, ont jugé qu'il étoit très nécessaire d'y travailler incessamment auquel effet ils ont trouvé qu'il conviendroit d'avoir les matériaux repris dans leur besogné qui coûteroient bien en argent, avec la main d'œuvre, environ 19,000 livres..... Les remontrant n'ont aucun denier

en mains pour faire face à cette situation et ils demandent de pouvoir asseoir une taille de 26,000 livres à collecter pendant deux ans (1). »

MGR CROHIN 1717

Le magistrat de Braine fut autorisé à imposer la taille nécessaire pour remédier à une situation déplorable. En 1717, comme le rappelle une des pierres de la base de la tour, on commença la restauration. Pierre-Joseph de Vergnies sieur de Crohain écuyer, seigneur de Salmonsart, etc., était alors châtelain.

Mais en quoi consista cette restauration?

Contrairement à l'avis d'Antoine Caby (2), architecte de la ville de Mons, qui conseillait de remplacer les tourelles octogones par des piliers carrés, on ne modifia pas la forme de la base. Tout le revêtement extérieur ancien fut remplacé par un appareil moyen en pierres de taille; les deux fenêtres isolées de l'étage inférieur furent bouchées. Enfin il fallut reconstruire toute la partie supérieure qui tombait en ruine. C'est ce qui explique pourquoi les nervures de la voûte et leurs socles sont d'une construction tout à fait rudimentaire tandis que les voûtes des étages inférieurs ont conservé dans leurs arceaux la forme élégante de carène de vaisseau et les socles à moulures prismatiques de la bonne époque.

La tour fut alors couronnée par un campanile très peu gracieux, qu'on a cependant restauré dans ces derniers temps.

Parmi les travaux importants effectués à la tour pendant ce siècle, nous devons mentionner l'ancrage ordonné, vers 1817, par M. Mary, bourgmestre de Braine.

(1) Arch. de l'État à Mons. Conseil souverain du Hainaut. Procès jugés, dossier nº 34279.

(2) « L'architecte Antoine Caby qui a visité la tour croit que les ouvrages de l'espèce construits en octogone ne sont pas aussi solides que les tours carrées et dans un avis daté du 25 avril 1716, il conseille de rebâtir de cette manière celle de Braine-le-Comte. » (Pièce annexée à la requête citée plus haut.)

Le portail. — Le portail cintré qui est percé dans la tour, n'offrirait rien de bien saillant, si l'on n'y avait enchâssé un linteau remarquable. Il est orné d'un bas-relief dont le caractère archaïque a dérouté plus d'un archéologue (1).

Voici ce qui s'y trouve représenté. Le Christ armé de sa croix triomphale terrasse un monstre à figure humaine et il tend la main droite à deux personnages qu'à leur attitude et à l'expression de leurs figures, on reconnaît facilement pour deux justes.

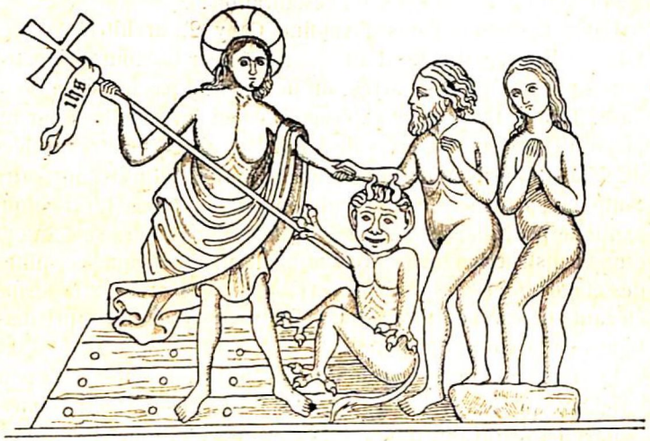

BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE DE BRAINE

(1) PARMENTIER, *Monuments anciens de Braine-le-Comte.— Ann. du cercle arch. de Mons*, tome XI, p. 133 seqq., s'est mis en peine d'exposer diverses interprétations étranges de ce bas-relief, telles que Adam et Ève chassés du paradis terrestre, un épisode de la vie de saint Géry, etc. Toutefois il n'ose se prononcer et il laisse « à la sagacité des futurs historiographes brainois le soin de résoudre ce point délicat ». Dans l'occurrence, l'iconographie chrétienne du moyen âge serait venue en aide à M. Parmentier.

C'est là une de ces représentations si fréquentes dans les porches du moyen âge, de la victoire et du triomphe du Sauveur. Le Christ, vainqueur du démon et de la mort, descend aux limbes, en brise les portes, rend la liberté aux âmes des justes qui y étaient détenues et les mène par la main vers la patrie céleste. Le démon furieux de sa défaite exprime son désespoir par d'affreuses contorsions.

Toutefois l'espace peu considérable qui était laissé au naïf sculpteur, ne lui a pas permis de figurer les accessoires ordinaires de cette grande scène, comme dans les porches de plus vaste dimension.

Nous donnons ici, à titre de comparaison, des spécimens com-

plets de ce sujet; ils sont tirés des xylographies du xve siècle.

La vignette qui vient ci-après est faite d'après une gravure de Martin Schongauer. Celle-ci surtout nous permettrait de

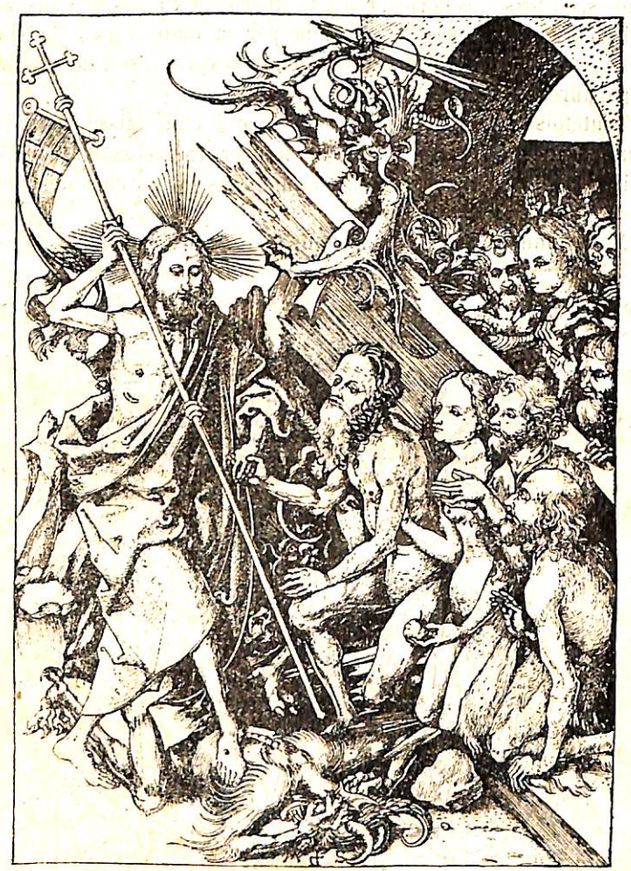

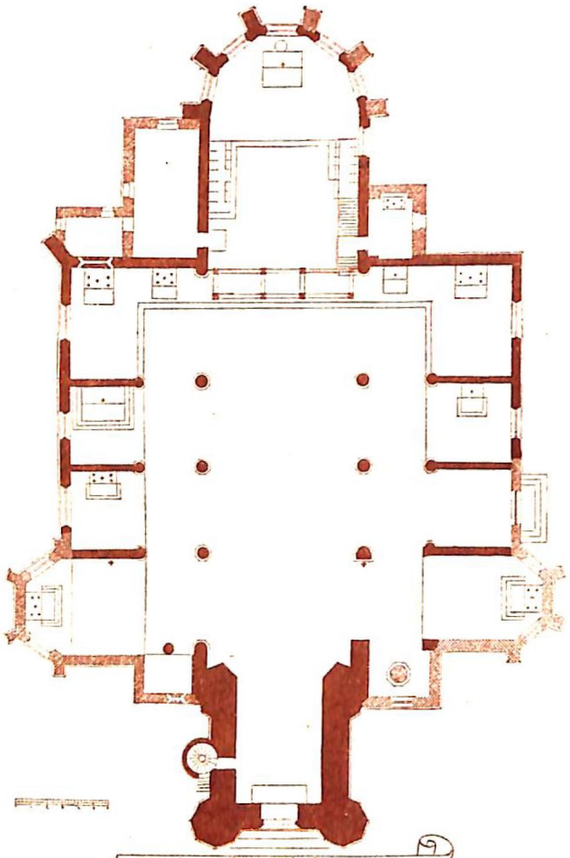

Eglise de Saint Géry
à Braine-le-Comte.

croire que notre sculpteur a voulu représenter Adam et Ève dans les deux personnages délivrés par le Christ.

Tous les détails du bas-relief de Braine montrent bien que cette sculpture décorait primitivement l'édifice de transition. C'est à la générosité de Jean Bourdon que nous devons la conservation de ce linteau. On lit en effet dans le compte du 1er novembre 1513 au 31 octobre 1514 : « De Jehan Bourdon lequel a donné en l'advancement du dit ouvraiges et afin de remettre et rassire la piere de lente (linteau) deseurs le portal a été rechupt XII livres. »

La grande nef. — Le monument, par suite de diverses restaurations, a perdu son cachet primitif. Cependant on peut reconstituer l'ensemble de la construction à l'époque de transition. Le plan primitif dégagé de ses modifications ultérieures comprenait une nef principale, précédée d'un porche, séparée des bas-côtés par des arcades peu élevées, et terminée par un chœur à chevet plat. Une voûte en berceau lambrissé couvrait cette nef et d'étroites fenêtres en arc aigu, évasées à l'intérieur, étaient percées dans le mur gouterot et les bas-côtés. Une tour s'élevait au flanc du chœur vers l'épître. Le genre de crétage qui couronnait le grand comble doit être signalé; il se composait d'une suite de faîtières en pierres de taille et ornées de fleurons de distance en distance. Pour justifier l'exactitude de ce plan primitif, il suffit d'énumérer les parties subsistantes de construction romano-ogivale. Les travaux de restauration exécutés dans ces derniers temps ont mis à découvert deux des arches qui séparaient les nefs, et une des fenêtres qui leur étaient superposées. A l'extérieur, auprès et en avant de la tour, on peut également voir : deux de ces

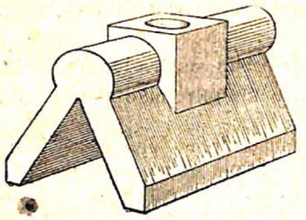

fenêtres supérieures *(fig. ci-contre)*, un reste du mur gouterot en moellonnage (1), la corniche avec modillons romans parfaitement conservés qui supportait le grand comble, enfin une amorce de la travée (2). Un cordon horizontal en pierres de taille courait sous les fenêtres de la nef protégeant contre l'humidité la pièce longitudinale qui servait de faîte aux toits en appentis des petites nefs. Ajoutez-y l'ancienne charpente qui reste intacte.

Selon toutes probabilités, il existait un transept dès l'origine. Son existence est établie longtemps avant les transformations de l'édifice qui eurent lieu dans la première partie du XVIe siècle. Ainsi il est fait mention de la voussure de Saint-Jean en 1468; plusieurs pierres tombales de la chapelle Saint-Pierre sont, du reste, antérieures à cette époque. Les vestiges d'une fenêtre cachée par le rétable de l'autel de Saint-Pierre prouvent que ce bras du transept était percé de trois fenêtres.

L'aspect intérieur laisse à peine deviner la forme primitive, mais si l'on se transporte dans le grand comble, on est agréablement surpris d'y retrouver l'ancienne charpente intacte. Les cintres formés sous les faux entraits, semblent encore attendre le rétablissement du lambris qui recouvrait autrefois la grande nef.

Voici la description qu'a faite Mgr Voisin, sur les données de M. l'architecte Bruyenne, de cette charpente autrefois apparente (3).

(1) Nous insistons sur ce point qu'au centre du plus riche bassin calcaire du pays, on employait à cette époque le grès dans les constructions (Braine, Soignies, Horrues, Famillereux). On n'avait donc pas encore découvert cet important gisement qui fait la fortune de notre contrée.

(2) C'est dans cette partie des anciens bas-côtés que M. le docteur N. Cloquet nous a signalé des débris de construction romaine.

(3) *Notice sur une fresque trouvée dans l'église de Braine-le-Comte. Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. X.

Vinchant, l'annaliste du Hainaut, rapporte qu'en 1424, lorsque les

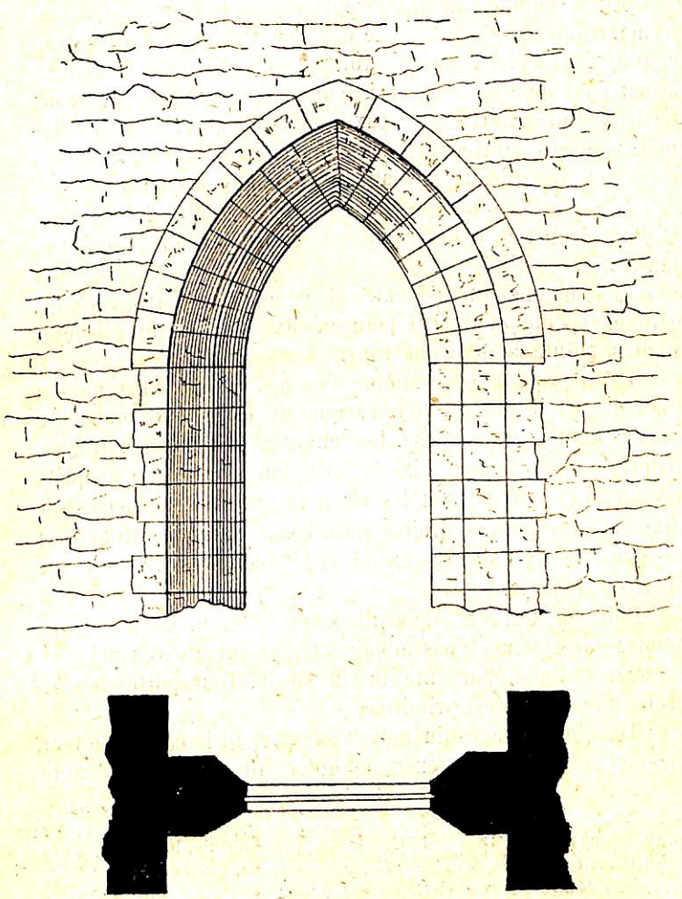

VUE ET COUPE DES FENÊTRES DE LA NEF PRIMITIVE

« Elle se compose de trente-sept couples de chevrons portant ferme, composée chacune : de deux chevrons *D*, d'un entrait retroussé *F*, de deux jambes droites *H*, assemblées et chevillées à leur base dans l'entrait et à leur sommet dans le chevron; de deux jambettes *C*, et de deux liens asseliers *E*; ces deux dernières pièces cintrées, clouées aux chevrons et destinées à recevoir les bardeaux formant la voûte qui recouvrait la nef.

» L'assiette de ces chevrons est formée de deux sablières *A*, et d'un blochet *B*, dans lequel sont assemblés le chevron et la jambette.

» Chaque chevron est entre deux chanlates. Il n'y a dans cette charpente qu'un seul poinçon, fixé sur l'entrait et soutenant la pointe de deux chevrons.

» La disposition de ce comble n'est pas le seul indice de son ancienneté; il faut aussi remarquer la légèreté de toutes les parties dont il se compose. Les chevrons et l'entrait retroussé n'ont, en moyenne, que dix-sept à dix-huit centimètres d'équarrissage. Les jambettes et les asseliers ont dix centimètres sur dix-sept; les jambes droites quinze sur quinze centimètres; les blochets dix-huit sur dix-huit et les sablières dix-huit sur vingt centimètres.

» Point de ferrures, de pannes, de faîte, ni de poinçons; ajoutez-y le système d'assemblage et vous aurez les principaux caractères d'une charpente du XIIe siècle. Tout porte donc à croire que celle-ci est primitive.

» Tous les ouvrages du moyen âge portent le cachet de leur époque et il est sans exemple qu'on ait, dans une localité quelconque, fait une charpente au XVe siècle comme on l'aurait faite au XIIe siècle. »

Si cette charpente avait le mérite de l'antiquité, elle n'était point exempte de graves défauts. Rendue trop faible par l'absence de contre ventement longitudinal de la charpente, elle dut céder et s'affaissa vers le chœur.

On peut constater le même vice en visitant le grand comble des églises de Soignies, d'Horrues et de Saint-Jacques à Tournai.

En 1726, on avait résolu de restaurer ce lambris; les bois nécessaires à ce travail étaient achetés (1), mais on se décida à le remplacer par la voûte actuelle dont les nervures sont en pierre de grès avec remplissage en briques.

C'est là un spécimen assez curieux de construction gothique au XVIIIe siècle, et c'est un exemple de plus à ajouter à plusieurs autres de ces formes architecturales à une époque où elles étaient abandonnées depuis longtemps. Une des clefs de voûte porte le millésime « 1727 ».

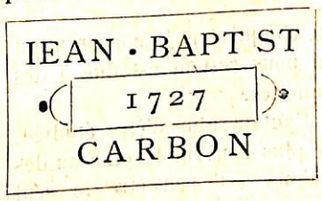

J.-B. Carbon, maître maçon à Braine, exécuta ce travail en même temps que la reconstruction de la chapelle de Saint-Christophe.

Cette voûte n'a détruit qu'en partie une ancienne peinture murale qui décorait l'arc triomphal. Mgr Voisin en a donné une description consciencieuse que nous transcrivons (2).

Brabançons prirent Braine-le-Comte sur les Anglais, les vainqueurs « *bouttèrent le feu en plusieurs lieux et maisons, que la ville fut toute arse, désolée, et l'église entièrement brulée* ». Pour cette dernière circonstance, il a été mal informé, car la charpente actuelle est évidemment antérieure à ce siège.

(1) Le compte de l'église de l'année 1726 mentionne l'acquisition, au prix de 556 livres, « de 4216 pieds de feuillet de chêne pour faire la lambrisière de la dite église »; il est renseigné dans le même compte qu'une « fournaie de briques » fut ordonnée par les mambourgs « pour la voutte de l'église paroissiale ».

(2) *Notice* citée plus haut.

« Notre fresque occupe toute la largeur de la nef primitive. L'état des peintures atteste une grande vétusté. Elles sont à peine lisibles et il faut une grande attention pour saisir le contour des figures. Les couleurs, à l'exception du bleu, ont pris une teinte rougeâtre, qui est aussi celle du fond. Elles sont appliquées à la détrempe sur le plâtrage, et abritées comme elles l'ont été et comme elles le sont encore, sans jamais avoir été recouvertes de badigeonnage, elles n'ont pu se détériorer d'une manière si complète qu'après plusieurs siècles d'existence.

» La fresque représente la grande scène du jugement dernier, qui s'offrait autrefois à la vue des fidèles dans un grand nombre de nos églises, sinon sculptée sur la pierre au-dessus d'un porche, ou étincelante dans un vitrail, au moins peinte sur une muraille intérieure. Mais lorsque les grands rétables, les autels à proportions démesurées eurent rendu inutiles les décorations murales du sanctuaire, celles-ci furent bientôt proscrites ailleurs; et l'ignoble badigeon régnant en maître dans nos temples, en fit disparaître les peintures sous des couches souvent réitérées de couleurs plus ou moins boueuses.

» L'œuvre de destruction a été complète et la conservation des quelques rares peintures qui nous restent est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles.

» La fresque de Braine mérite d'autant plus d'être étudiée, que son important sujet a exercé plus souvent le pinceau des artistes les plus distingués et qu'elle est peut-être le seul spécimen, en notre pays, du Jugement dernier, représenté par ce procédé.

» Au milieu est le Souverain Juge, à chacun de ses côtés un groupe d'assesseurs. Plus bas, à droite, les anges vont recevoir les élus; à gauche, les démons attendent leurs victimes. Une épée posée horizontalement en l'air d'un côté, et de l'autre une branche de lis posée de la même manière, indiquent le sort réservé aux pécheurs et aux justes.

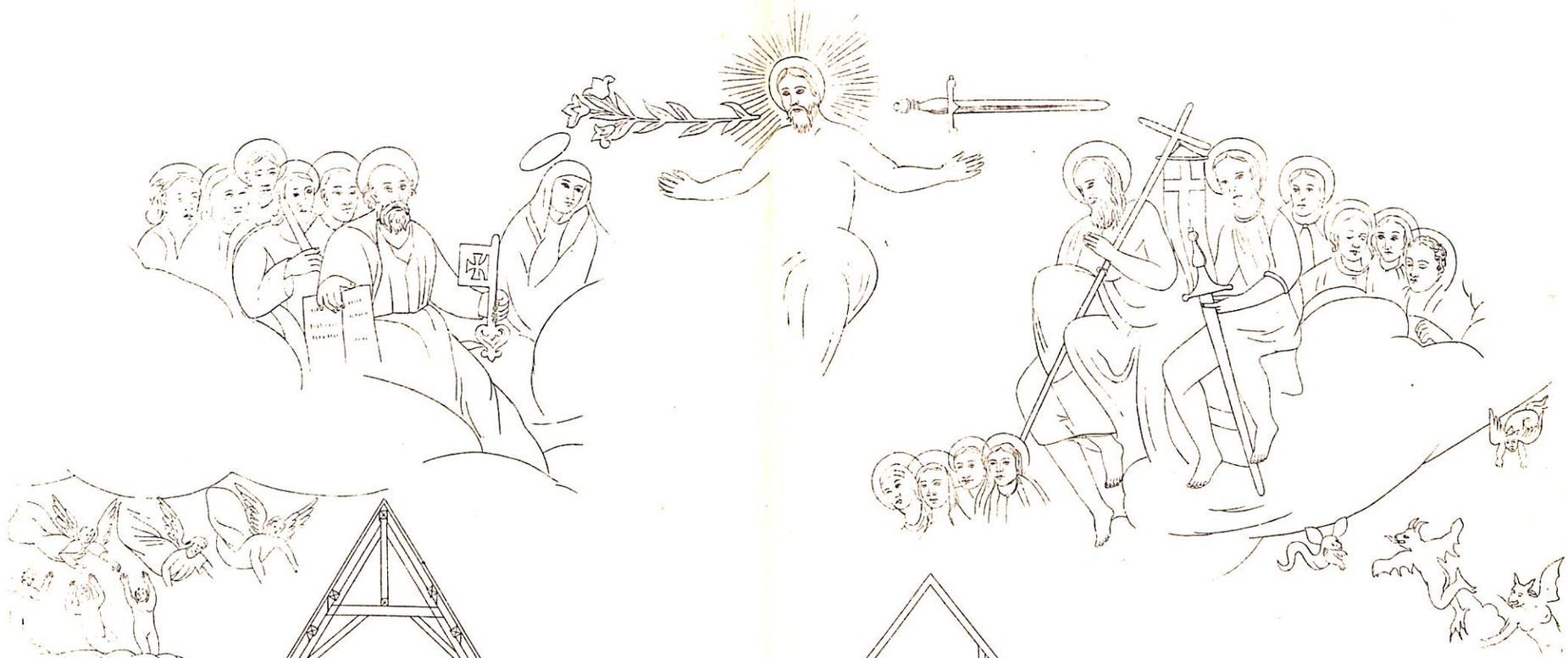

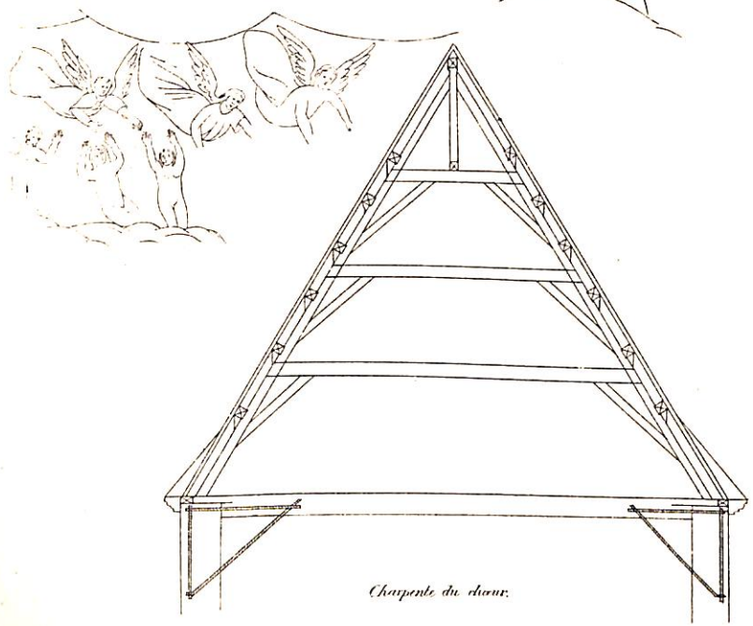

Charpente du chœur.

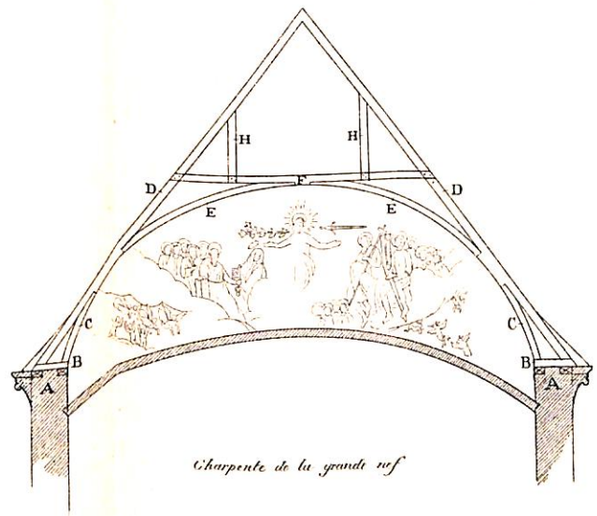

Charpente de la grande nef

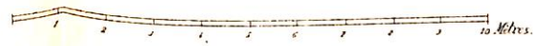

Peinture murale
á l'Eglise
de Braine-le-Comte.

» Comme la muraille a été percée pour ouvrir un passage au-dessus du chœur, et, de plus, diminuée dans le milieu à l'endroit de la plus grande élévation de la voûte de la nef, le tableau n'est plus complet.

» Son ensemble rappelle celui de Rogier Van der Weyden de l'hôpital de Beaune, et celui de Memling de Notre-Dame de Dantzick, de même que celui de Pierre Pourbus, conservé au musée de l'académie de Bruges. Tous ont l'épée et la branche de lis.

» Ce rapprochement est déjà un indice que notre peinture murale doit être de la fin du quinzième siècle.

» Les figures n'ont rien de bizantin. Les formes arrondies sont celles employées par nos peintres flamands. Il y a déjà une recherche du nu, qu'ignorait l'art chrétien du moyen âge.

» Nous pourrions aussi faire remarquer les plis aigus des étoffes, la forme de l'épée et de la clef de saint Pierre, les corps d'anges qui se perdent dans le vide et d'autres particularités ; mais il suffit de signaler le nimbe du Sauveur et celui de la sainte Vierge, pour démontrer que la date de cette œuvre doit être celle de 1500 environ. Le nimbe du Sauveur tout à fait rayonnant, sans même affecter la forme crucifère, n'a été employée qu'au seizième siècle; et les premiers exemples qu'on connaît du nimbe en perspective, qui a été donné ici à la sainte Vierge, se trouvent au Vatican dans la Dispute du Saint-Sacrement, que Raphaël peignit en 1508.

» L'auteur de cette fresque connaissait, du reste, très bien la tradition de l'art pour exécuter son travail. A côté du Sauveur sont représentés les apôtres parmi lesquels on distingue saint Pierre et saint Paul. La sainte Vierge d'un côté et saint Jean-Baptiste de l'autre, sont dans l'attitude de la prière. Dans le milieu du tableau devaient être des arcs, figurant des trônes, l'un des neuf chœurs des anges, servant de siège à Jésus-Christ

dans sa gloire, et plus bas, la boule du monde sur laquelle reposaient ses pieds. Au-dessous, on voyait sans doute saint Michel pesant les âmes ; et il est probable que le groupe de quatre têtes nimbées, qui est à droite, a déjà subi cette terrible épreuve.

» Il est regrettable que ce tableau soit dans un si triste état, et surtout qu'il soit si incomplet; mais c'est encore une bonne fortune de l'avoir trouvé tel qu'il est. On doit savoir gré à M. l'architecte Bruyenne de l'avoir découvert, et d'en avoir soupçonné l'importance, et surtout de s'être donné tant de peine pour en faire relever tous les détails (1). »

Chœur. — Le chœur primitif de l'église de Braine se terminait par un chevet droit comme ceux de Familleureux, d'Horrues et de beaucoup d'églises secondaires de la même époque. Une partie de muraille encore subsistante et quelques détails extraits du compte de 1512 nous indiquent clairement sa profondeur et son peu d'étendue (2), aussi ce fut par le chœur qu'on commença l'agrandissement de l'édifice.

(1) Un calque exact en a été pris en appliquant une feuille de verre et il a ensuite été réduit par un bon dessinateur.

(2) Compte de la Toussaint 1523, au 31 oct. 1524. « A Colart Loste dit Taisset pour avoir descombret et affonset le grand autelle avecq le aijdier à boutter avant de remplir le fosse où il at employet IIII jours à IIII s. par jour, XVI s.

» A Jehan Patrenostre et Jehan Andri pour avoir relevet le dit autel *et le reculet* XVIII *piet* a esté payet au dit Jehan Andri, VIII s et à Ban Dehanus y compris ses berzies, XII sols sont, XX s.

» A Macquat et Mouvet Bellon pour chacun VIII jours qu'il ont ouvret au dit cueur sicome à rompre *et abattre le grande parroi* et à porter terre au cueur quant on le pavoit à II s. VI d. chacun par jour monte, XX s.

» A Colart Seultin pour VI jours qu'il a ouvret à bougier l'autel et à le rassire et pour avoir mis et assis le pas devant le dit autel et le paver depuis le dit apas tout autour du cula à VIII s. par jour, XLVIII s. »

Suivant les coutumes du Hainaut, les frais d'entretien (1) et de reconstruction du chœur devaient être supportés par les décimateurs. C'est pour ce motif que dès 1512, les habitants de Braine sollicitèrent du chapitre de Sainte-Waudru, collateur et décimateur de la paroisse, la reconstruction du chœur de leur église. Il fallut de longs pourparlers entre l'autorité locale et la noble corporation montoise avant d'aboutir à un résultat. Ainsi que nous l'apprend le livre des mémoriaux de ce chapitre (2), ce fut seulement en 1521 qu'on arriva à une solution. Les habitants de Braine consentirent à prendre à leur charge la construction du nouveau chœur, moyennant une allocation de trois cents livres qui leur serait payée par le chapitre.

Cette somme ne pouvait évidemment suffire à un travail d'une telle importance; la générosité des paroissiens y suppléa. Au moyen âge, époque d'enthousiasme religieux, alors que les âmes n'étaient pas engourdies par la préoccupation des intérêts matériels, avec des moyens restreints, mais avec une foi ardente, nos pères savaient élever ces monuments qui nousétonnent et nous confondent. On peut dire que la reconstruction de notre église paroissiale pendant ce siècle fut l'œuvre de tous. Chacun y contribua selon ses moyens, le pauvre apporta son obole et le riche ses trésors. C'est ainsi que nous trouvons dans les comptes de l'église diverses séries d'offrandes, tant en nature qu'en argent, faites par les paroissiens. L'empereur Charles-Quint donna l'autorisation de prendre gratuitement les chênes nécessaires pour la charpente dans les forêts de Mariemont (3).

(1) « Payet pour ouvrages fais as voirers dou cuer de Braine-le-Conte, fait par Mallart et compté par Jehan Willot, le semaine d'oculi, XXII s. IIII d. » Compte du chapitre de sainte Waudru, du 1er octobre 1346 au 1er octobre 1347, aux Archives de l'État, à Mons.

(2) Conservé aux archives de l'État à Mons.

(3) « A plusieurs karons qui ont estez à Morlanwet quérir des com-

Les travaux de reconstruction du chœur commencés en 1521 comme le prouve un philactère ornant une des consoles de l'abside, furent terminés en 1524. Toutefois la voûte ne fut achevée qu'en 1548 ; tel est, en effet, le millésime que porte la clef de voûte de l'abside. Le grand arc triomphal actuel a été construit en 1552 et a remplacé un arc moins élevé datant du XIIe siècle.

Nous avons donné plus haut les dimensions en plan, du nouveau chœur. Sa voûte en arc d'ogive, son abside polygonale percée de six grandes fenêtres et sa remarquable charpente (1) surmontée jadis d'un crétage en plomb, peint à l'huile (2), en font la partie la plus intéressante et la plus curieuse de notre église, sous le rapport architectural.

Nous pouvons à l'aide d'anciens documents, nous faire une idée de l'aspect qu'il offrait, à la fin du moyen âge.

Le recueil d'épitaphes de Gérard Delrue contient d'intéressantes indications sur les anciens vitraux. Ils représentaient l'Ecce Homo (1553), la sainte Trinité (1552), le Calvaire, la

bles et bos pour le cueur a esté payet pour leur despens la somme de 4 livres.

» As ouvriers et bosquillons qui ont abbattu les kaisnes de la monstre de l'église et avoir fait des laignes a esté payet pour leur dépens la somme de 60 sols 6 deniers. » Compte de l'église de 1524.

(1) Voir la planche de la peinture murale. M. Reusens dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne*, la fait remonter au XIIe siècle. En cela il fait erreur

(2) Compte de l'église du 1er nov. 1523 au 31 oct. 1524. « A François Druet, estainnier et plombier, pour la festure de ploncq du dit cueur que il a livret painte à loille à 20 deniers la livre, si en y a eult la some de 377 livres qui au dit pris monte en argent 33 livres. Et pour le croix de fer estant sur le dit cueur qu'il a livrez painte come elle est, pesante 58 livres, à 17 deniers le livre a esté payet 6 livres 11 sols 6 deniers ; ensamble touttes ces parties monte à la some de, y compris le coquelet, 10 sols et 12 sols le painture sont, 48 livres 10 sols 10 deniers. »

Descente de Croix (1556), saint Grégoire célébrant (1560). Voici ce qu'il en dit :

« La première (verrière), du côté du levant, à gauche, qui est l'histoire de l'Ecce Homo.

Prions pour tous bien faicteurs
Qui ceste voirière ont donné
Qu'il leur soit bon rétributeur
Soient vivant ou trépassez
1553.

La deuxième, représentant Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, etc.

Cette verière at donné Catherine Huart, veuve de feu Michel Anthoin, en son tems mayeur de ceste ville, et ses enfants. Priez Dieu pour leurs âmes 1552.

La troisième, derrière le grand autel, avec un crucifix et les armoiries de sainte Waudru. (Ce vitrail fut donné par le chapitre de Sainte-Waudru de Mons à l'église de Braine-le-Comte en 1524) (1).

La quatrième, la descente de croix donnée par M. de Goignies et sa femme, 1566.

Le cinquième, le Jardin des olives et saint Grégoire célébrant.

Ceste a donné damoiselle Jeanne Antoine, veuve de feu Anthoin Le Waitte priant estre recommandée en vos prières et oraisons. 1560.

La sixième, encor une Descente de la croix.

Denis de Pollye, maschier à l'empereur et escuyer au comte du Rœux, lieutenant de Braine aussi fut en son vivant, l'an 1553 passa de vie à trépas le distrois en juin. »

Un autel gothique fut élevé en 1524 dans le nouveau chœur, il a été remplacé en 1577. La table qui a été conservée jusqu'aujourd'hui, repose sur un massif en maçonnerie ; conformément à la règle établie par le cérémonial de la consécration des églises, on isola ce massif du mur

(1) Du 28 mai 1524. « Veu la requestre par escryst des curet, mayeur et eschevins de Braine-le-Comte adfin que on leur volzist accorder une vairière pour le cueur de ladite église attendu que chappitre estoit collateur Leur fut accordé leur requeste. » Registre aux résolutions capitulaires de Sainte-Waudru de 1520 à 1536, n° 16, f° LVII. Archives de l'État, à Mons.

de l'abside. L'autel était entouré de voiles suspendus ou courtines, attachés à des tringles portées par quatre colonnettes en bois, sculptées et ornées de peintures ; elles étaient surmontées de figures d'anges portant les instruments de la Passion ou des lampadaires (1). Un tabernacle, des chandeliers en cuivre et des reliquaires complétaient l'ornementation.

Les extraits suivants du compte de l'église du 1er novembre 1523 au 31 octobre 1524 achèveront de nous donner une idée complète du maître-autel au commencement du XVIe siècle :

« A Antoine Crispiel, escrignier, pour plusieurs ouvraiges qu'il a fait d'escrigneries au dit cueur si come J ban à coffre de X piet de long, les moyeniaux de le vairière, le chiboriau de le tauble d'autel, le passet du dit autel, les IIIJ pillet torteilliet, le chandeler portant les trumaux fait le tabernacle portant le chiboire du saint Sacrement fait la logette y servant et le montée, remis apoint les IJ armoires qui sont enmurées derrière l'autel, J estapliau et plusieurs aultres menuetés, a esté payet à lui et par compte fait la some de XIIIJ livres

» A Jocquet Criet, marissault, pour IJ barraux de fer servant as vairière du dit cueur et J grant servant à grant chandeler de keuvre et avoir battu le plon de la couvreture ouvret as verges des gourdines et aultres affaire par compte fait a lui a esté payet, LXXJ sols.

» A Martin le serurier pour VI pieche de fer qui sont ploimmée gounionnée au grant autel tenant les piller et pour advoir remis à point à demi bien IJ serure à IJ armoire deriere le tauble d'autel et les peinture et le serure des huisseries du dit cueur a lui payet XXV sols

» A Jamin Lemaire, paintre, demorant à Sougnies, pour avoir paint le chandeler au travers du dit cueur et le chiboriaux du grant autel lui at estet payet, L sols. »

(1) « Ce magnifique dispositif, reproduit dans un tableau que possède la sacristie de la cathédrale d'Arras, a été très souvent figuré par la gravure. Viollet-Leduc, Paul Lacroix, l'abbé Mallet, Dideon, le chanoine Reusens (t. II, p. 249), etc.... l'ont tour à tour publié. » *L'Autel chrétien*, par L. Cloquet, p. 31 Rapport présenté à la commission de l'art chrétien au congrès de Lille, 1887.

Le mobilier du chœur était complété par deux chandeliers d'élévation placés aux côtés de l'autel et destinés à recevoir des cierges qu'on allumait immédiatement avant l'élévation et qu'on éteignait après la communion du prêtre; par un chandelier pascal à plusieurs branches placé du côté de l'Évangile et une couronne de lumière suspendue devant le Saint-Sacrement.

« Compte du 1er nov. 1512 au 31 oct. 1513 : « A Henrij le serurier pour VI aunelle à luy eult servant au ban au cœur ou lez où siet le curé. *Item*, clef et deux candeler de fer mise à II costé du cueur des barres de bos et ossi avoir remis à point le grant chandeler où on met le crois pour le messe des trepassez payet ensamble, XVIII s.

» A Willeme le codrelier a esté payet pour par luy avoir refait et resouldet les branques de candeler de keuvres (cuivre) estant au cueur et remis à point les deux candeler de keuvre qui pendent, X s.

» A Fedricque Jacquemart pour avoir le terme de ce compte III fois rescurret le grant chandeler de keuvre au cueur sicome de Noël, à pasque et pourchession à chaque fois VIII s. XXIIII s., et pour le chandeler qui pent au cueur et chilz de Notre Dame, V s., sont XXIX s. »

Une piscine simple en arc trilobé était pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, du côté de l'Epître.

L'ancien jubé. — Une clôture ajourée séparait le chœur de la nef principale. Le screen se composait d'une maçonnerie pleine s'élevant de quelques pieds au-dessus du sol, et surmontée d'une galerie à jour formée de balustres en bois, reliés à leur sommet par une solide traverse ou sommier. La croix triomphale planait au-dessus de ce cancel. Au centre de la balustrade s'ouvraient les portes (huisseries) donnant accès au chœur. L'ornementation de ce screen devait être très soignée; il était en bois sculpté et rehaussé de peintures.

« On se tromperait étrangement, dit M. Louis Cloquet, dans son étude sur *les jubés de Tournai*, en s'imaginant que les jubés n'existaient que dans les cathédrales, les collégiales et les abbatiales. Il y en avait dans les plus petites églises de village. Ils n'affectaient pas, il est vrai, des formes aussi monumentales. C'étaient des écrans ajourés faits au moyen d'un certain nombre

de colonnettes ou de balustres en métal ou en bois, reliés à leur sommet par une solide traverse ou trabes, qu'on surmontait d'un crétage élégant et de chandeliers dont les cierges étaient allumés pendant les offices les plus solennels; le Calvaire y avait sa place obligée au milieu. » Telle était bien la clôture primitive du chœur de l'église de Braine. Les détails de travaux effectués en 1524 pourront nous en convaincre :

« A Damiaux Seultin a esté marchandé par les manbours de paver le dit cueur de faire les IJ muret à IJ costet des huisserise et de faire et massonner le grande vossure tenant à la capelle St-Jean et blanquir tous le cueur pour le pris et some de XXVJ l. VIII s. dont il en a rechut, XX l. VIII s., reste VJ livres et partant, XX l. VIII s.

» A Henro Descotte pour IIJ jour que il at ouvret as huisseries et as treilles du cueur à remettre le Cruchefilz et J becqt pour le chandeler devant le Sacrement et plusieurs aultres affaires à VIJ s. par jour, sont, XXJ s.

» A Amandin, J aultre paintre, pour avoir paint les huisseries et treilles du dit cueur et le somyer qui porte le Cruchefilz, les IJ muretz, le autel, l'huis du monument et des armoires ensamble a esté payet LX s.

» A Henro Descotte et Henro le carpentier, pour chacun IIJ jour qu'il ont ouvret à roster les dits chintes les estanchons et faits le passé de Notre-Dame et de Ste Croix, à chacun VIJ sols par jour, sont, XLIJ s. (1) »

L'amour de l'innovation et une fausse idée de progrès sont malheureusement venus détruire les deux monuments que nous venons de décrire : l'autel gothique et le cancel qui fermait le chœur. Disons-le sans détour, leur suppression fut désastreuse pour la beauté de l'édifice. Qui nous rendra ce beau jubé élevé par nos ancêtres dans le style de l'église et dont nous venons de donner une idée bien imparfaite? On se figure aisément l'effet

(1) Compte de l'église du 1er nov. 1523 au 31 oct. 1524.

magique que produisait la majestueuse image de la Passion de Notre Seigneur dominant le chœur!

L'autel et le jubé actuels datent de la fin du XVIe siècle et s'harmonisent peu avec le reste de l'édifice. Malgré leur disparate, ils peuvent être considérés à bon droit comme de beaux spécimens de l'art de la renaissance en Belgique. Voilà pourquoi leur maintien s'impose.

L'ambon. — « Ce que le déplacement du jubé risquerait d'entraîner de plus fâcheux, nous dit M. Louis Cloquet dans sa remarquable étude citée plus haut, ce serait dans l'état actuel des choses la suppression de la clôture du chœur et comme suite inévitable la destruction de cette crainte respectueuse que doit éprouver le chrétien en face du sanctuaire du Dieu vivant.

» On croit avoir dit beaucoup contre les jubés quand on a montré qu'ils dérobent aux fidèles la vue de la célébration des saints mystères; mais on fait bon marché de la tradition constante, des convenances les plus graves du culte, des prescriptions liturgiques.

» Le sanctuaire ou le chœur doit être à l'usage exclusif des prêtres et du personnel officiant, cela nous explique pourquoi dans les églises primitives on fixa une barrière dite cancel autour du sanctuaire.

» Cet usage s'est perpétué à travers les âges et quand aux époques romane et gothique, les églises prirent de plus vastes proportions, les artistes du moyen âge déployèrent les ressources de leur génie pour les doter de jubés qui étaient souvent de vrais chefs-d'œuvre de la plus exquise beauté. »

Le retour aux traditions de l'art classique amena des modifications dans la forme des ambons. Dans son ensemble, le nouveau jubé de notre église est une œuvre lourde et massive si on la compare à l'ancienne clôture du chœur. Il date de 1593 et se compose, comme la plupart des ambons de la Renaissance, de trois arcades, en plein cintre, surmontées d'une galerie à jour. Leurs retombées sont assises sur huit colonnes d'ordre

ionique. La travée du milieu donne accès au sanctuaire et est occupée par une porte à double battant, autrefois enrichie de colonnettes en cuivre (1); les deux autres sont occupées par d'élégantes balustrades en marbre.

La façade extérieure est ornée de sept statues représentant les vertus théologales et cardinales; elles reposent sur des encorbellements placés aux chapiteaux des colonnes et à la clef de voûte des arcades.

Le jubé de Braine est en marbre de différentes couleurs; il était autrefois rehaussé de peintures décoratives et de dorures dont on retrouve de nombreuses traces. On y a accès par un escalier en bois placé dans le chœur et dont la rampe est un beau spécimen de sculpture de l'époque.

La croix triomphale qui planait au dessus de la trabes de l'ancienne clôture du chœur reprit sa place d'honneur au-dessus de l'ambon. On adopta même l'usage touchant, si répandu au moyen âge, de placer un autel sous la croix triomphale. On supprima la chapelle du sépulcre « empriès le clockier » et l'autel de la Sainte-Croix fut transporté sur le jubé. On y célébrait le saint Sacrifice le jour de l'Exaltation de la sainte Croix et tous les vendredis du carême, du moins dans la première partie du XVIIe siècle. On lit en effet dans les livres d'annonces : « 1619, 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, on chantera messe sur le doxal; auquel autel il y a cedit jour, 40 jours de pardon. »

« 1622, dimanche de la Quinquagésime. Durant le carême on chantera tous les vendredis la messe de Sainte-Croix sur le doxal. »

Les principales familles ont contribué à l'édification de

(1) « Payé à quelque femme ayant apporté une missive de Marsienne-au-Pont advertissant les pilliers de l'huisserie du cœur de cuivre être illecq arrivés, XL sols. » Compte de l'église pour l'an 1596.

l'ambon, comme on peut facilement s'en convaincre par les inscriptions tumulaires et les armoiries qui chargent deux cartouches diamantés placés de chaque côté du monument, sous la balustrade. Ce sont : Croy-Renti, de la Crois, Le Waitte, Buterne, Laurent, Druet.

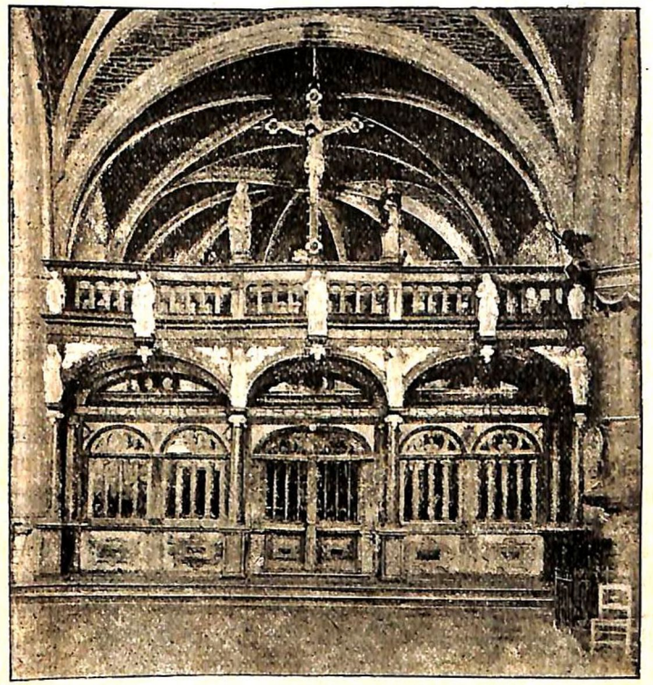

La présence des armoiries de l'Empire et de sainte Waudru s'explique par les droits de seigneurie et de patronat.

Le maître-autel. — Une des parties les plus précieuses et les plus remarquables de notre église paroissiale est sans contredit le rétable du maître-autel. C'est un monument qui a sa place dans l'histoire de l'art religieux au XVIe siècle. M. Jules Gailhabaud en a fait la description et lui a consacré une planche spéciale dans son important ouvrage: *Architecture du XVe au XVIe siècle et les arts qui en dépendent*, publié à Paris, Gide, 1858.

Ce monument, de proportions malheureusement exagérées, se compose de deux parties: le rétable proprement dit qui est posé sur la table de l'autel primitif et le tabernacle pyramidal qui s'élève au-dessus de la corniche supérieure du rétable.

Le *Rétable* proprement dit est formé de deux étages superposés, empruntés aux ordres classiques. Il se divise en six compartiments où sont figurées des scènes tirées du nouveau Testament, taillées en ronde bosse. Les sujets de ces hauts reliefs sont : la Descente du Saint-Esprit, la Résurrection, le Baptême de Notre Seigneur, la Véronique, le Crucifiement et la Flagellation. A la partie inférieure on voit également trois bas-reliefs plus petits représentant: la pluie de la manne dans le désert, la Cène, la Pâque des juifs.

Le *Tabernacle* n'est pas ici comme dans beaucoup d'églises, isolé, indépendant de l'autel, il adhère au rétable et le couronne d'une tour pyramidale ajourée et divisée en plusieurs étages de 8 mètres de hauteur. Il est décoré d'un grand nombre de statuettes représentant des personnages de l'Évangile et dominé par le pélican, symbole du Christ donnant sa vie pour les siens. L'étage inférieur servait de reposoir pour l'exposition du Saint-Sacrement. On y accédait, ainsi qu'au tabernacle qui contenait la réserve eucharistique (1), par un escalier placé

(1) Lors des récents travaux de restauration, nous avons retrouvé la petite armoire pratiquée dans la muraille à côté de l'Épître, qui primitivement servait à cet usage.

RETABLE DE L'ÉGLISE SAINT-GÉRY,
A BRAINE-LE-COMTE

derrière l'autel. L'usage de conserver et d'exposer l'Eucharistie dans la tour n'a pas été maintenu. On se sert d'un tabernacle portatif, placé au centre de l'autel. Nous voudrions le voir disparaître parce qu'il n'est d'aucune façon en harmonie avec le maître-autel.

Les sculptures du rétable et de la pyramide sont d'un grand mérite. Leur dessin et leur exécution donnent une haute idée du talent de leur auteur; malheureusement nos investigations ne nous ont pas amenés à retrouver le nom de ce maître. *(Voir la planche ci-contre.)*

C'est à l époque où s'introduisaient dans nos provinces les pernicieuses doctrines de Luther et de Calvin, en 1577, que les magistrats et le peuple de Braine-le-Comte, unis dans un même sentiment de foi et de piété, élevèrent en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie ce chef-d'œuvre qui fait l'admiration des visiteurs. Le choix des sujets qui y sont sculptés en bas-reliefs ainsi que les inscriptions prouvent que ce monument fut avant tout une protestation contre l'impiété des sectaires de l'époque, qui combattaient le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement.

Aux deux côtés du tabernacle, nous lisons, vers l'Épître :

OPTIMATES · POPULUSQUE · BRANIÆ · COMITIS · SACRATISSIMÆ
EUCHARISTIÆ · POSUERUNT · ANNO · 1577

vers l'Évangile :

ECCE · AGNUS · DEI · ECCE · QUI · TOLLIT · PECCATA · MUNDI · 1577

enfin au centre du monument et sous le tabernacle :

IN · ISTO · LOCO · VERÈ · EST · DEVS

Il est à regretter que, dans la suite des temps, on ait enduit ce chef-d'œuvre de couches de couleurs pâteuses qui viennent alourdir le fini des sculptures. Formons le vœu de les voir

enlever complètement et de pouvoir bientôt admirer dans son aspect primitif, tel qu'il est sorti des mains de l'artiste, ce monument remarquable. On a émis des doutes sur sa solidité, ces craintes ne sont nullement fondées.

Vers 1854, on avait conçu le projet de démolir le chœur, sous prétexte qu il menaçait ruine. Grâce à l'intervention du vicaire général Voisin, il fut préservé d'une destruction complète. On reconstruisit en 1863 les contreforts qui tombaient en ruine et on rendit aux fenêtres leurs meneaux en pierre.

Enfin les travaux de restauration exécutés dans ces derniers temps, l'enlèvement du plâtrage qui recouvrait les voûtes et leurs élégantes nervures, une polychromure simple mais en rapport avec le style de l'édifice et le placement de nouveaux vitraux, la réinstallation de la croix triomphale à sa place d'honneur ont rendu au sanctuaire, en partie du moins, son antique splendeur.

Les nouveaux vitraux du chœur. — Dans ces dernières années, grâce au concours de généreux donateurs, les fenêtres du chœur ont recouvré leurs anciennes décorations par le placement de vitraux peints conçus dans le style du commencement du XVIe siècle qui est celui de l'édifice. Ils sont fidèlement exécutés suivant les principes du moyen âge.

Les sujets représentés dans ces vitraux forment une magnifique page d'histoire religieuse locale. Avant d'en faire la description détaillée, nous émettons le regret de ne pouvoir décrire convenablement l'élégance et la beauté de ces vastes tableaux qui s'encadrent dans l'architecture des fenêtres et dans lesquels les personnages viennent prendre place. Chacun d'eux se détache sur un fond de coloration plus forte, debout sur une élégante terrasse de fleurs et de verdure, et abrité sous un dais svelte et élancé, d'un ravissant dessin, reposant sur un fond en mosaïque. Cette ornementation est l'œuvre des peintres verriers Stalins et Janssens d'Anvers.

Les vitraux de Braine leur valurent un brillant succès à l'exposition d'Anvers.

Dans le vitrail de l'abside, sont représentées les trois personnes de la Sainte Trinité couronnant dans le ciel l'auguste Vierge Marie. Au sommet de la verrière, brille une croix lumineuse, symbole de la foi chrétienne. Sous cette croix apparaissent les armoiries de la ville de Braine-le-Comte : *D'argent à la tour crénelée de sable.* Les panneaux inférieurs de la verrière sont occupés par diverses figures et invocations se rattachant au culte de l'auguste Mère de Dieu.

V · et E · Saliez · d · d · MDCCCLXXXV

Le second vitrail, placé à droite de l'autel (côté de l'Évangile), représente saint Géry, sainte Waudru et sainte Aye.

Saint Géry est le glorieux patron de la paroisse.

Sainte Waudru est la fondatrice du monastère de Mons qui portait son nom. Jusqu'à l'époque de la Révolution française, comme nous l'avons vu, notre église fut dépendante du chapitre de Sainte-Waudru, et elle en reçut, dans le cours des siècles, de nombreux bienfaits.

Sainte Aye, cousine de sainte Waudru, était, vers la fin du VIIe siècle, dame temporelle de Braine-la-Villotte (aujourd'hui Braine-le-Comte). Elle donna ce domaine avec d'autres biens, au monastère de Mons, dont elle fut la deuxième abbesse.

Cornet · Delaunoy · d · d · MDCCCLXXXV

Du même côté, dans un troisième vitrail, figure saint Nicolas, ayant à sa droite sainte Marguerite d'Antioche et à sa gauche sainte Élisabeth de Hongrie, et au bas de la verrière, trois anges portent divers symboles et l'invocation suivante, extraite de l'ancien bréviaire en usage chez les Sœurs Récollectines :

« *O Beate Nicolae, forma puritatis, intercede pro nobis* »

Sainte Marguerite était patronne d'une chapelle érigée au

Plouy en 1242, par Wautier de Braine, châtelain de Binche. Sainte Élisabeth était honorée tout spécialement dans la chapelle des Béguines.

Piæ · memoriæ · familiæ
Brenard · Canon ·
d · d · Melania Brenard, an° 1833

Dans le quatrième vitrail (côté de l'Épître), figurent saint Christophe, saint Dominique et saint Philippe de Néri.

Saint Christophe, que la paroisse honore comme son second patron, s'est plu à manifester ici par des miracles sa puissante intercession auprès de Dieu. La relation authentique de ses miracles nous est, en partie, conservée.

Saint Dominique et saint Philippe de Néri sont les fondateurs, le premier de l'ordre des Dominicains, le second de la congrégation dite des Prêtres de l'Oratoire. C'étaient les deux communautés d'hommes qui possédaient des établissements à Braine-le-Comte.

Libert · François · d · d · MDCCCLXXXV

Dans le cinquième vitrail, saint Roch occupe le panneau principal. Le peuple Brainois a voué à ce grand saint une confiance sans bornes, qui se comprend quand on se rappelle les épidémies qui, depuis des siècles, frappèrent les villes voisines sans passer par nos murs. Dès la fin du XVIe siècle, il existait au faubourg de Mons une chapelle spécialement consacrée à ce grand saint. Au panneau gauche de la verrière se trouve saint François d'Assise. Sa présence s'explique par l'existence d'un couvent de religieuses franciscaines, dites Sœurs grises, qui remplaça en 1528 les Béguines. Au panneau de droite nous trouvons saint François de Sales, glorieux patron

de la congrégation des Sœurs institutrices ici appelées « Maroles ou Maricoles » qui donnèrent l'instruction en notre ville jusqu'à l'époque néfaste de la Révolution.

Piæ · memoriæ · familiæ ·
Dusart · Paridant ·
d · d · Octavia · Dusart · an° 1833·

Collatéraux. — A l'origine, les petites nefs n'avaient pas le développement qu'elles ont aujourd'hui. C'était une construction de modeste apparence couverte de toits en appentis et éclairée de baies en arc aigu. Un reste de cette partie de l'édifice ancien, heureusement épargné, le cordon en pierre qui courait sous la claire-voie et servait de faîte aux toits, ainsi que la trace des arches qui les séparaient de la grande nef, permettent de reconstituer les bas-côtés dans leur état primitif.

Ils subirent une complète transformation vers le milieu du XVIe siècle. Par suite d'un accroissement considérable de la population, l'église devenait insuffisante (1) ; on prit dès lors la résolution d'agrandir les bas-côtés. Le chœur venait d'être terminé (1548), lorsqu'en 1550 commencèrent ces importants travaux. C'était une entreprise audacieuse que d'élargir les arches des nefs et de les bander au travers de la claire-voie, tout en respectant la partie supérieure des murs goutterots. La nef centrale ne fut plus dès lors éclairée que par les bas-côtés, auxquels vinrent successivement s'annexer des chapelles collatérales. Déjà, entre 1470 et 1477, Herman Dumont avait fondé la chapelle du sépulcre « empriés le clockier ». Les comptes de l'église de 1512 rappellent une donation faite à la chapelle de Saint-Jean en 1492. Cette chapelle et celle dédiée à Saint-Pierre qui était parallèle, formèrent le transept qui, croyons-nous, existait déjà dans la construction primitive.

(1) De 1480 à 1599, les recensements indiquent que la population était plus que doublée.

La chapelle de Saint-Christophe avait également acquis une grande importance longtemps avant le remaniement de 1550.

Il nous paraît utile de faire remarquer que tous les autels de notre église datent de l'époque de la renaissance. Ils offrent la forme de portiques flanqués de colonnes et de pilastres empruntés aux ordres classiques et surmontés de frontons brisés, torturés de toutes manières et s'élançant jusqu'à la voûte; le centre est occupé par un grand tableau. On peut critiquer leurs dimensions disproportionnées, le mauvais goût de l'ornementation, un désaccord criant avec le style de l'édifice; toutefois plusieurs sont des œuvres d'art d'une réelle valeur.

Autel de Saint-Géry. La chapelle du Monument, du Sépulcre ou de la Sainte-Croix. — En descendant du chœur dans les bas-côtés, la première chapelle qui se rencontre est celle de Saint-Géry, primitivement chapelle du Monument ou du sépulcre « empriés le clockier », que l'on nomma, dans la suite, la chapelle de la Sainte-Croix. Située à l'angle formé par le chœur et le bras gauche du transept, elle occupait l'emplacement de la tour romane. C'est après l'autel de Saint-Jean, le premier collatéral dont il soit fait mention dans les comptes de l'église. Cette chapelle fut fondée par Herman Dumont, entre les années 1470 et 1477 (1).

L'érection d'un autel à saint Géry, patron de la paroisse, masqua l'entrée de cette humble mais antique chapelle qui dès lors, fut convertie en sacristie. Elle n'en conserva pas moins son autel fixe (2) et nous appelons de tous nos vœux le jour où l'on rétablira cette intéressante partie de notre église dans son état primitif. Il suffirait d'enlever l'autel assez récent qui n'offre aucun intérêt.

(1) Chirographe en date du dernier jour de février 1477 (v. st.) — Arch. de la cure. Voyez *Épitaphes de Braine-le-Comte,* n° 102.

(2) En 1659, le pasteur Le Visse obtint pour l'autel du monument, siège de la Confrérie des trépassés, le privilège de l'indulgence plénière.

Autel du Sacré-Cœur. — La chapelle qui occupe le bras gauche du transept avait jadis pour titulaire Saint-Jean-Baptiste; actuellement elle est dédiée au Sacré-Cœur. L'existence d'une « confrérie de Saint-Jehan » avant l'an 1476 et la mention d'une donation faite à cette chapelle en 1492 prouvent son antiquité et démontrent l'existence primitive du transept dont elle formait le bras gauche.

Le rétable d'autel (anno 1660) est un des plus curieux de l'église. Il est accosté de six colonnes composites, avec tympan brisé. Le milieu est occupé par un tabernacle flanqué d'élégantes colonnettes ioniques. Le tableau qui forme le fond du rétable est une copie incomplète du baptême de Notre Seigneur par Mignard.

La table d'autel est formée d'une pierre tombale gravée au trait, dont nous avons publié l'inscription sous le n° 31 de notre recueil d'*Épitaphes*.

Il résulte d'un chirographe du 14 juin 1491 et de plusieurs autres documents qu'une « confrérie de Saint-Jehan » fut instituée en cette chapelle avant 1476 (1). Elle est actuellement le siège de la confrérie du Sacré-Cœur de Jésus canoniquement érigée par Mgr Hirn en 1818.

Un tableau rappelle au visiteur le souvenir de la confrérie de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs, autrefois très florissante.

Mentionnons encore une statue de saint Michel, archange,

(1) De 1476 à 1491 elle reçut de nombreuses donations. Quatre pieux paroissiens : Guillaume Escliffet, Jean Anthoin dit de Loges, Pierre Marie et Benjamin Hazart la dotèrent de diverses rentes dont une assise sur « la maison et hostel de la Couronne », une autre sur la « maison Waleran Descamps séant sur le Marchet », une troisième sur la « maison Jehan Leblan ès basses rues », etc. En 1524 les confrères de « Monsieur Saint-Jehan » firent une importante offrande pour le nouveau chœur de l'église paroissiale.

placée dans une niche aux frais de Michel Minne, changeur des monnaies du Roy à Braine, en 1704.

La fenêtre qui éclaire cette chapelle était ornée d'un vitrail aussi curieux par son antiquité que par le souvenir historique qui s'y rattache. Gérard Delrue, ancien clerc de la paroisse, qui a pris soin en 1624 de recueillir les épitaphes de l'église de Braine, nous le décrit ainsi : « La vitre de Saint-Jean fort vielle où sont les armes de Bourgoigne avec un saint Charle et le chevalier, avec sa femme une Sainte-Marguerite. Pour cris d'armes: « Je ay enpris, bien en advienne (1) .» C'est la devise de Charles le Téméraire. Ce vitrail était, à n'en pas douter, un don du noble duc et de Marguerite d'Yorck, mariés en 1468.

La générosité d'une personne pieuse vient de rendre, en partie, à cette chapelle, la décoration nécessaire dans un édifice du moyen âge. Au centre du vitrail dont elle l'a dotée, se voit l'apparition du Divin Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie, religieuse de la Visitation au monastère de Paray-le-Monial. Dans le compartiment de droite est représenté saint Jean-Baptiste qui prêcha la venue du Messie. Le saint précurseur tient un disque où figure l'Agneau de Dieu. Dans le compartiment de gauche, apparaît saint Jean l'Évangéliste. Le disciple bien-aimé qui reposa, lors de la dernière cène, sur la poitrine du divin Maître, est honoré comme modèle et patron des âmes dévouées au culte du Sacré-Cœur de Jésus. On y lit l'inscription suivante:

d · d · V · Du · Bois · Prud'homme
Anno M · D · CCC · L · XXX · VI

Saint Éloi. — Petit portail. — Cette chapelle n'offre de remarquable que les deux statues gothiques de saint Éloi et de saint Nicolas. Un tableau représente le martyre de sainte Apolline qui était autrefois en grande vénération.

(1) *Épitaphes de Braine-le-Comte,* n° 30. *Annales du Cercle arch. d'Enghien,* t. III, p. 63.

Le vitrail qui ornait jadis cette chapelle portait cette inscription : « Cest présente a fait faire Ogier Bodart jadis ayde de chambre de feu bonne mémoire empereur Charle-le-Quinte, à présent receveur de Braine-le-Comte et de Naast (1). »

Le petit portail donnait autrefois de plain-pied dans la nef latérale. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que la partie de l'ancien cimetière comprise entre les chapelles de Saint-Éloi et de Saint-Antoine, fut annexée à l'église. La construction existante à cette époque était de style renaissance. C'était un simple portique accosté de deux colonnes et surmonté d'un fronton triangulaire. Une large fenêtre à plein cintre éclairait la nef au-dessus de ce porche.

Au centre du frontispice on lisait :

16 NOS VERO ORATIONI ET MINISTERIO VERBI INSTANTES ERIMUS act. c. 6
ET
SIC NOS EXISTIMET HOMO UT MINISTROS CHRISTI ET DISPENSATORES MYSTERIORUM DEI
1 ad Cor. 4

Une seconde inscription courait le long de la corniche du fronton, elle était ainsi conçue :

« **Exultantes Patrocinio B M I Gaugerici...** »

(1) *Épitaphes de Braine-le-Comte,* n° 41.

Chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Roch. — Construite en abside sur la nef, elle était éclairée par cinq fenêtres, avant les modifications du portail dont nous venons de parler. Nous y trouvons le seul autel ogival ancien qu'on ait conservé. Il est composé d'un massif en maçonnerie et décoré sur les faces d'arcatures aveugles, à moulures prismatiques. Le rétable provient de la chapelle Notre-Dame de Pitié, c'est ce qui explique son genre de décoration (1). Une piéta ogivale surmonte ce rétable. Elle appartenait à la corporation des arbalétriers de Braine. On voit aussi une statue de sainte Barbe, patronne des arquebusiers de notre ville, dont l'autel était adossé à un pilier de la nef, proche de cette chapelle.

Les Fonts Baptismaux. — Ils sont placés au chevet des petites nefs dans une chapelle fermée par une grille élégante en fer forgé. La fenêtre en arc brisé qui l'éclaire est ornée d'un vitrail peint. Il représente deux illustres personnages Brainois qui furent grands bienfaiteurs de leur paroisse natale : Dom Nicole le Flameng, abbé mitré de Saint-Martin à Tournai de 1448 à 1489 et maître Nicaise Parmentier, chapelain de Sainte-Gudule à Bruxelles. L'un et l'autre figurent dans l'attitude de la prière, au pied de l'autel de Sainte-Barbe. Le premier est présenté à la Sainte par saint Martin de Tours, patron de son monastère ; le second par saint Grégoire, pape, patron des écoliers (2). Au bas du vitrail se voient les armoiries du donateur et l'inscription :

La famille Hanon de L. en mémoire de ses ancêtres

Les fonts baptismaux sont en pierre de taille, monopédiculés, à support et à réservoir octogonal. Les moulures et l'ornementation végétale qui décorent le pédicule et la coupe contenant

(1) Les confrères de Saint-Antoine l'achetèrent à la corporation de Notre-Dame de Pitié.

(2) De 1705 à 1710, Nicaise Parmentier, fondateur d'importantes bourses d'études, se dévoua à l'instruction de la jeunesse de sa ville natale.

l'eau du baptême, accusent la fin du xve siècle. A la suite des détériorations survenues à la tour, eut lieu en 1714, le déplacement des fonts baptismaux. Les règles de la liturgie exigent que le baptistère soit placé à l'entrée de l'église, du côté de l'évangile. Tel était à Braine l'emplacement des fonts ; mais la crainte de voir s'écrouler un des piliers de la tour amena un déplacement qui devint définitif.

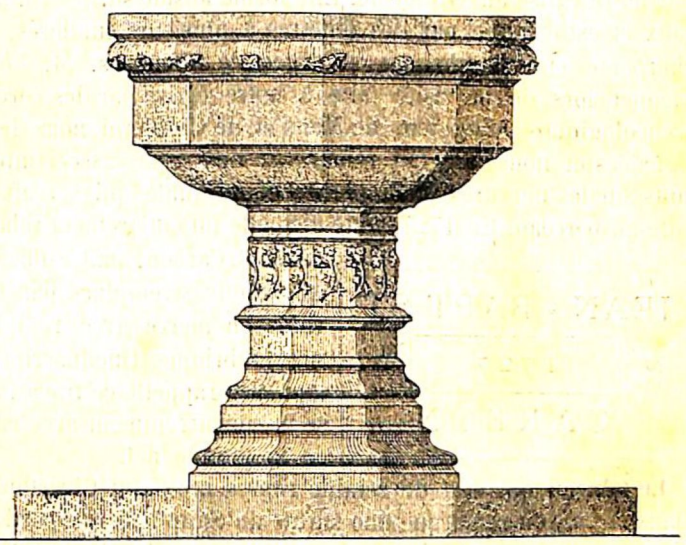

Dans la nef latérale de droite nous rencontrons d'abord une construction qui mérite l'attention du visiteur. C'est un reste des collatéraux primitifs, qui permet de reconstituer cette partie du monument dans sa forme première. On doit sans doute sa conservation à la circonstance que le baptistère s'y trouvait avant 1714. Les murs sont en blocage et renferment des débris d'anciennes constructions romaines. On peut voir à l'extérieur, le cordon en pierre qui protégeait le toit en appentis, qui couvrait

les bas-côtés et une des fenêtres de la claire-voie. Formons le vœu de la voir rétablir un jour dans son état primitif. Il suffirait pour cela d'ouvrir la baie en arc aigu qui l'éclairait et de démolir le mur qui la sépare de la nef.

Saint-Christophe. — La chapelle de Saint-Christophe, comme aussi celle de Saint-Antoine qui lui est opposée, avait acquis une grande importance longtemps avant les remaniements subis par notre église au XVIe siècle. Elle forme abside sur les collatéraux et est éclairée par des fenêtres à plusieurs lumières. Sa charpente était lambrissée et ornée de peintures. M. Louis Cloquet, lors de la visite faite à notre église par les cercles archéologiques d'Enghien, de Mons et de Charleroi nous les a signalées et nous en a fait remarquer des restes assez importants sur les nervures et la pièce longitudinale qui servait de faîte au berceau. En 1727, cette chapelle fut entièrement rebâtie par J.-B. Carbon, maître-maçon, et le lambris remplacé par une voûte en pierre avec remplissage en briques. Une inscription lapidaire rappelle ce travail qui se fit concurremment avec celui de la grande nef.

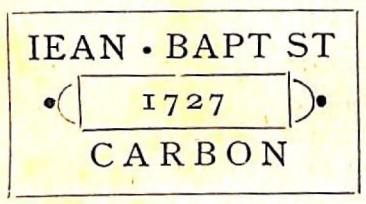

Le tableau qui sert de rétable représente Saint-Christophe. Dans la nef, on remarque une statue du Saint aux proportions gigantesques. « Saint Christophe, dit de Caumont (1), a particulièrement, aux XVe et XVIe siècles, été placé dans les églises : on en a fait une espèce de géant prêt à passer un torrent, et souvent la rive opposée est figurée par une montagne escarpée. En décomposant le mot grec de Christophe, il signifie porte-Christ et c'est de là que vient l'usage de le représenter comme un géant passant les rivières à pied, chargé de son précieux fardeau. »

(1) *Abécédaire d'archéologie*, p. 671.

STATUE DE L'ÉGLISE SAINT-CHRISTOPHE,
A LIÈGE

Notre statue est un curieux spécimen de la sculpture au déclin du moyen âge. L'artiste du xve siècle a donné au saint une attitude calme et pleine de gravité. Les détails anatomiques ne semblent pas le préoccuper. Mais en stylant fortement son œuvre, le sculpteur a pu représenter un géant et en faire une statue capable d'exciter les sentiments de piété. La mâle figure du saint revêt une expression de grandeur et de bienveillance. L'enfant Jésus, qui se dresse si dignement et dans une pose si dégagée au-dessus de la tête de Saint-Christophe, est un véritable petit chef-d'œuvre. L'artiste a su habilement éviter de tomber dans la trivialité Les draperies elles-mêmes participent à ce mouvement un peu conventionnel et qu'exprime avec tant de style la pose du géant, s'appuyant avec une vigueur si calme sur le bâton fleuri qu'il s'est fait du tronc d'un jeune arbre.

Au moyen âge, les statues colossales de Saint-Christophe étaient nombreuses. Elles présentaient le même type et la même valeur artistique que a nôtre. Mentionnons les statues de l'église saint Christophe à Liège ; de Trèves, près de la *Porta Nigra* et de Saint-Riquier en Picardie.

La statue est posée sur un piédestal

en pierre du pays, formé d'une colonne octogonale surmontée d'un chapiteau du xve siècle, à quatre faces ornées de feuillages et de figures fantastiques. L'exécution en est remarquable, comme on peut en juger par le dessin ci-dessus.

Mentionnons la statue gothique de sainte Pharaïlde, vénérée tout particulièrement dans notre église.

Sainte-Anne ; Saint-Joseph. — Le rétable de l'autel de Saint-Joseph (*anno* 1616) surpasse tous les autres par la pureté de son style et la richesse de ses sculptures. Il est flanqué de deux colonnes composites dont le fût est orné d'élégantes arabesques. La frise de l'entablement porte des rinceaux en relief. Le tympan est occupé par la niche de Notre-Dame aux Neiges et par un tableau ancien, divisé en deux compartiments et représentant l'Annonciation et saint Géry. Cette chapelle était primitivement dédiée à sainte Anne ; c'est ce qui explique la présence du tableau placé au centre du rétable. Sainte Brigitte y est spécialement honorée.

Sainte-Vierge. — Le nouvel autel du sanctuaire de Marie est conçu dans le style de l'église. La table repose sur un massif garni d'arcatures portées par d'élégantes colonnettes dégagées qui divisent la face antérieure en cinq compartiments. La figure du Père Éternel, au centre, est entourée des statues des quatre grands prophètes qui sont placées dans les galeries latérales à claire-voie. Le retable est divisé en trois panneaux de forme rectangulaire, occupés par des bas-reliefs : la grande scène du Calvaire au centre et les évangélistes aux deux côtés. Une guirlande de feuillage richement sculptée court à la partie supérieure ; au-dessus s'élève un dais en arcature trilobée, porté par deux colonnes cannelées, et orné de clochetons et de crochets sur les rampants. Des pinacles de moindre importance, se dressent aux deux côtés de ce dais. L'autel est exécuté en pierre du pays. Le sanctuaire est orné de riches peintures murales. Un litre aux couleurs vives sépare un ciel semé de fleurs de lis,

des panneaux inférieurs qui forment appareil. Le long de ce litre, court cette inscription :

Nunc et in hora mortis nostræ ora pro nobis sancta Dei genitrix

Nous devons à la pieuse générosité de Guillaume Ier, comte de Hainaut, l'antique statue qui est vénérée dans ce sanctuaire (1).

Enfin un vitrail aux couleurs éclatantes achève la décoration. Il est consacré à Notre-Dame de Pitié. C'est sous ce vocable que la sainte Vierge était autrefois vénérée dans cette chapelle (2). Devant elle sont agenouillés deux personnages ecclésiastiques Brainois, Sylvius et Le Waitte, qui ont illustré notre ville par l'éclat de leur science et de leur vertu. Le célèbre Sylvius (François Du Bois) porte la toge de docteur en théologie. Il est présenté à la sainte Vierge par saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Église et patron des théologiens. Dom Antoine Le Waitte, abbé mitré de Cambron, se voit revêtu du surplis

(1) Compte de Fr. de Fretin receveur général de Guillaume, comte de Hainaut 1333-34 : f° 82 v°. « Par lettres monseigneur données à Valenchiennes le joedi après les octaves des closes Paskes l'an XXXIII, à Martin Delekainne, qu'il donna au command^t^ monseigr en ayuwe (en aide) de le cappelle de Braijnne pour une ymaige de Notre-Dame... VI l. X s. » Archives du Dép^t^ du Nord. (Extrait cité dans l'*Histoire des arts* de Mgr de Haisnes.)

(2) Il nous reste de nombreux témoignages de la dévotion des anciens Brainois à Notre-Dame de Pitié. En voici quelques-uns : la fête de Notre-Dame de Pitié (vendredi de la Passion) était solennisée par une messe chantée en musique. Il y avait prédication. Les arbalétriers de Braine dont la corporation fut si florissante aux XIVe et XVe siècles reconnaissaient comme patronne Notre-Dame de Pitié. Un chirographe du 17 août 1474 mentionne une importante donation faite par le vice-châtelain Nicaise Druet au profit de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, par lui nouvellement fondée en l'église paroissiale. Dans la suite (vers 1550) les consœurs de Notre-Dame de Pitié dotèrent sa chapelle d'un vitrail. Il portait l'inscription suivante : « *Les consœurs Notre-Dame de Pitié.*

et de l'étole. Auprès de lui, figure saint Bernard, abbé de Clairvaux et fondateur de l'abbaye de Cambron. Au bas du vitrail on aperçoit les armoiries de Sylvius: *Coupé au 1 d'argent à trois lions de sable, au 2 d'azur à une sirène d'argent accompagnée de trois étoiles de même;* et celles des Le Waitte: *De gueules au chevron d'or accompagné en chef d'un croissant et d'un oiseau et en pointe d'une étoile de même* (1). Ce vitrail ainsi que le nouvel autel de la Sainte-Vierge et la décoration de la chapelle sont dus à la libéralité de Mme veuve Edmond Du Bois (2).

† Piæ
Memoriæ · Edmundi ·
Du · Bois · Obiit ·
Die · XXVIII · maii
MDCCCLXXIX
† Du · Bois · Prud'homme · d · d · anno · 1886

Autels de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Grâce. — L'autel de Saint-Pierre qui occupe le bras droit du transept, demande une restauration complète. Le rétable cache une des trois fenêtres qui éclairaient primitivement cette chapelle. On voit à l'extérieur deux des contreforts, qui soutenaient leurs

(1) L'épitaphe du père et de la mère de Dom Le Waitte est conservée sous l'ambon. Elle porte les armoiries que l'on a reproduites au bas du vitrail. Elles diffèrent peu de celles que se choisit l'abbé de Cambron: *De gueules chargé d'un chevron et de trois croissants d'or.* Devise: *Deum videre, vivere.* Le cimier se formait de la crosse et de la mitre droites. Voir Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron*, t. II, p. 20.

(2) Edmond Du Bois, décédé le 28 mai 1879, à l'âge de 43 ans, avait été échevin de la ville de Braine-le-Comte, membre de la commission des hospices, président du bureau des marguilliers et président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Catholique sincère et pieux, doué d'un jugement exquis et d'un inaltérable dévouement, il rendit de multiples et importants services.

trumeaux. A côté est placée la statue de saint Hubert posée sur un socle élégant qui porte un écu : *De ... . au chevron de ..... accompagné de deux étoiles en chef, et d'un quintefeuille en pointe, de .....*

L'autel de Notre-Dame de Grâce fut fondé par l'archidiacre Pierre Anthoin en 1625. Le tableau du retable nous montre ce pieux donateur agenouillé devant l'image de l'auguste Mère à qui il est présenté par saint Pierre, son patron, et sainte Maxellende de Caudry.

Les orgues. — C'est en 1414 que nous rencontrons la première mention des orgues (1). Elles étaient placées dans le bras droit du transept près de l'entrée du chœur, ainsi qu'il résulte de l'extrait suivant du compte de l'église du 1er novembre 1512 au 30 octobre 1513: « A Martin Marin, l'escringnier... pour plusieurs pièches de bos qu'on a eult à lui, si come pour faire les bans des assintes depuis le capelle de St Christofles jusques as orghenes, a esté payet ossy, x s. »

Après la reconstruction du chœur, en 1521, les orgues furent posées dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, sur un petit doxal auquel on avait accès par un escalier spécial. Ainsi s'explique l'absence d'une septième fenêtre au chœur, comme le réclame la symétrie de l'édifice.

De nouvelles orgues furent installées en 1533 par maître Jean Delirre, « marchant d'orghenes », pour le prix de 25 livres de gros (2). En 1602, il fut payé : « à Jacob Depaw, faiseur d'orgues, à bon compte du restant de son payement, pour avoir refait les orgues, XIIII l. (3) ».

(1) « Payé à 1 maistre de dehors lequel sonna les orghenes en ladite église le jour de grandes pasques, VI s. VIII d. » Compte de la massarderie de Braine-le-Comte, an. 1412-1413 v. st — Archives du royaume. Chambre des comptes, n° 39434.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1533 au 31 oct. 1534.

(3) Compte de l'église de 1602 à 1603.

Indépendamment des orgues du chœur dont nous venons de parler, l'église de Braine, à l'instar des cathédrales et des collégiales, posséda d'autres orgues placées sous la tour. Le testament de Jérôme de la Barre, du 8 mars 1643, nous en fournit la preuve; le testateur stipule que la distribution des aumônes fondées se fera « en la chapelle Saint-Christophe ou bien en dehors de ladite chapelle à la tablette sous les orgues ».

En 1670, on fit l'acquisition d'un nouvel orgue choral. Il fut posé non plus dans le chœur, mais à l'extrémité de l'ambon vers la sacristie et l'autel de Notre-Dame de grâce. Il était l'œuvre de Grégoire Van Haegen, faiseur d'orgues, et comprenait les jeux suivants : « un bourdon de huict pied, flutte de quatre pied, sex quy altera *(sorte de fourniture)*, la flutte d'Allemagne, la quinte ouverte, l'octave, la simbale, une judance tierce *(complément de la fourniture)* et une trompette (1) ».

Au mois de mars 1713, il fut payé 25 livres « au sieur Fromat, facteur d'orgues, ayant travaillé à raccommoder les deux orgues (2) ».

Ces divers instruments étaient enfermés dans des buffets de modestes dimensions. Plusieurs couvents ayant été supprimés par suite d'un édit de Joseph II, l'autorité communale de Braine voulut profiter d'une occasion avantageuse pour doter l'église paroissiale d'orgues plus puissantes. Elle acquit, le 23 octobre 1786, celles du couvent de Nazareth, à Ath, pour le prix de 1,100 livres. Le buffet, style renaissance, exigeait un emplacement plus vaste. On ne trouva rien de mieux que de le poser au milieu du jubé; la balustrade qui régnait du côté du chœur fut enlevée et l'ambon élargi par l'adjonction d'un encorbeillement disgracieux et disparate. L'orgue choral devenu désormais inutile fut vendu à l'église de Saint-Maurice à Hoves.

(1) Archives de la cure.
(2) Compte de l'église de 1705 à 1718.

Au point de vue de l'acoustique, l'emplacement choisi pouvait être excellent, mais on oubliait trop, que l'orgue est uniquement destiné à accompagner la voix des chantres et non à se prêter aux exigences d'une musique moderne d'ordinaire peu religieuse. Sous le rapport architectural, l'effet fut désastreux. L'immense buffet écrasait de son poids le gracieux jubé, et masquait les belles voûtes à nervures du chœur.

De nouvelles orgues vinrent en 1841 remplacer celles achetées au couvent d'Ath. L'administration fabricienne les fit placer également sur le jubé. Alors disparut la croix triomphale qui doit dominer l'entrée du sanctuaire ; les deux statues de la sainte Vierge et de saint Jean furent posées à l'extérieur de l'église, au chevet de la chapelle de Saint-Antoine de chaque côté d'un *Ecce Homo*. Postérieurement, ces statues ont été transportées à la chapelle de Saint-Roch au faubourg de Mons.

Lors des récentes restaurations de notre temple paroissial, en 1884, le conseil de fabrique, s'inspirant des saines traditions de la liturgie et de l'art, résolut le déplacement de l'orgue. Cette heureuse décision servit merveilleusement à dégager le chœur et à rendre à l'église son aspect monumental. Toutefois, une difficulté surgit. Où fallait-il placer les nouvelles orgues? Si l'on consultait les annales du monument, n'était-il pas tout naturel de coller l'orgue aux flancs du chœur près de l'ambon? Ce fut l'avis de Mgr Béthune, l'éminent archéologue. Malheureusement il ne fut pas suivi et l'on s'arrêta au parti de construire un nouveau jubé sous la tour. Cette élégante tribune de style flamboyant est l'œuvre de M. Bruyenne. La niche qui se trouve au centre de la balustrade est occupée par une antique statue du prince des apôtres; le Saint est assis sur un siège conçu dans le style du xve siècle et qui mérite une mention toute spéciale.

Les cloches, l'horloge et le carillon. — Il résulte d'un chirographe de 1478 (n. st.), que la sonnerie de l'église paroissiale se

composait alors de trois cloches, dont la moindre était appelée « le cloquette du revestement » et se sonnait une demi-heure avant les offices. Les comptes de l'église pour 1512-1514 mentionnent deux cloches qui furent descendues de la vieille tour en démolition et placées provisoirement dans le cimetière sous un campanile, pour y être sonnées (1). L'une d'elles s'appelait la « cloche de deux coups ». Aussitôt après l'achèvement de la nouvelle tour, l'on y plaça les cloches et bientôt on leur en adjoignit une autre plus importante, donnant la note *ut*. C'est notre grosse cloche actuelle nommée Maxellende. Elle fut fondue, en 1547, par Pierre Vanden Ghein. D'un galbe élégant et ornée seulement de quelques filets autour du cerveau et des faussures, cette cloche a un son argentin d'une grande pureté. La naïve inscription qu'elle porte nous révèle sa mission :

POUR GRACE DIVINE IMPLORER
POUR SERVIR AU RIRE OU PLEURER
POUR ORER ET EXHORTER
ET ATRAIRE TOUTE PERSONNE
POUR ESMOUVOIR ET INCITER
EXCITER ET CITER
A FAIRE TOUTE ŒUVRE BONNE
ON ME TRIBOULLE, TIRE ET SONNE
DONT J'ENSONNE ET RÉSONNE
ET DE RÉSONNER EST MON FAICT
AU SERVICE DE DIEU JE DONNE
J'HABANDONNE ET ORDONNE
LE TOUT CE QUE DE MOI EST FAICT
LE MIEN NOM MAXELLENDE EST
QUI FUT FAICTE ET PARFAICTE
L'AN
M. CCCCC. XLVII.
BRAINE-LE-COMTE.
PETRUS VANDEN GHEIN ME FECIT

(1) Compte de l'église de 1512-1513 : « A Martin Marie, pour IIII louyens de quoi on a louyet le biefroy des deux grosses clocques à II s. la pièche, VIII s. » — Compte de l'église de 1513-1514 : « A Fréderique Descotte, carpentier, pour avoir mis jus les clocquier et biefroy et remis sus en l'âtre, par marchiet fait à lui, avecqz rependu les clocques, XXVI l. X s. »

En 1619, trois nouvelles cloches vinrent compléter la sonnerie. Dans une note manuscrite, le prêtre-clerc Destraux a consigné les intéressants détails qui suivent, sur le baptême de ces trois cloches, appelées du nom de leurs marraines : Marie, Florence, Catherine.

« Le jour de Saint-Michel ont été baptisées trois cloches à savoir : le *Ré*, le *Mi* et le *Sol*.

» Le parrain du *Ré* fut M. Jean Le Waitte, licencié en droit, et la marraine fut Marie Frasneau, épouse de François de la Barre, receveur de leurs Altesses à Braine-le-Comte.

» Le *Mi* eut pour parrain Henri Anthoin, fils d'André, jadis maître d'hôtel de Mgr Berlaymont, archevêque et duc de Cambrai, et pour marraine Florence Despienne, épouse de Hierosme de la Barre, licencié en droit et succédant le tiers jour suivant à l'état de son père, le receveur.

» Le *Sol* eut pour parrain Lucas Douillet, fils de François Douillet, lieutenant de chastellain de cette ville et sieur d'Offembaix, et pour marraine Catherine Le Waitte, fille de Géry Le Waitte, bienfaiteur de cette église. Et icelles trois ont les noms de leurs marraines. »

L'une des anciennes cloches précitées devait donner le *fa*, car on trouve dans les comptes du XVIIe siècle de fréquentes mentions tant de l'*enterrement au fa* que des *enterrements au mi, au ré* ou *à l'ut*. Les Brainois des siècles passés avaient coutume de désigner de cette façon les diverses classes de funérailles. Cet usage n'a pas entièrement disparu.

Une cloche appelée « la chanoinelle » et dont la première mention remonte au XVIIe siècle, servait principalement à annoncer les matines, les laudes et les autres parties de l'office divin que les Oratoriens récitaient en chœur.

En 1733, le *ré* fut refondu et augmenté de toute la matière d'une cloche assez importante que l'on avait acquise du chapitre de Saint-Vincent à Soignies.

De toutes les cloches composant l'ancienne sonnerie, une seule échappa à la spoliation commise en juillet 1794 par le citoyen Jasmin Lamotze, agent de la République française, c'est la grosse cloche nommée Maxellende.

La petite cloche actuelle, qui lui fut adjointe en 1808, provient de l'ancienne église des Sœurs Récollectines, comme l'indique son inscription :

J'APPARTIENS AUX RECOLLECTINES DE BRAINE-LE-COMTE
M. Dr JEAN-FRANÇOIS SURQUIN, PRÉVOT PASTEUR DE BRAINE, PARRAIN.
Mlle MARIE-ANNE-THÉRÈSE LE PRINCE, MARRAINE.
A. PERDRY M'A FAIT A VALENCIENNES, 1709.

Notre seconde cloche, due presqu'entièrement à la libéralité de S. A. S. Prosper, duc d'Arenberg, date de 1820. Elle reçut au baptême le nom de Prospérine. Voici son inscription :

DONO INCOLARUM BRANIÆ-COMITIS CAMPANULA NASCITURA ERAM, SED MUNIFICENTIA SERENISSIMI DUCIS DE ARENBERG CAMPANA EVASI. PROSPERA EST NOMEN MEUM. ME TENUERUNT SERENISSIMUS DUX PROSPER DE ARENBERG ET SERENISSIMA PRINCIPISSA DE LOBSKOWITZ EJUS UXOR. UTINAM EDITORIBUS MEIS PROSPERA SEMPER RESONEM
BRANIÆ-COMITIS, 1820, 23 Xbris.

Nous avons vu que le clocher actuel fut construit en 1512 et années suivantes. C'est vers le même temps que l'on dota l'église paroissiale d'une horloge et d'un carillon. Auparavant l'heure était donnée à la ville par l'horloge de la Halle (1).

(1) Il se voit dans les comptes de la massarderie de Braine-le-Comte que la direction de l'horloge de la Halle était confiée en 1391 à Jean Durieu. En 1403, lors de la reconstruction de la Halle, on y plaça une horloge nouvelle fournie par Gérard de la Cauwetière, de Solre-sur-Sambre. Outre cette horloge, la Halle possédait alors plusieurs cloches dont une se trouvait à *l'escarghaire* (Beffroi ou Campanile). En 1425, à la suite de la prise de Braine-le-Comte par les Brabançons, l'une de ces cloches fut donnée aux archers de Lierre. Parmi les cloches servant à la ville s'en trouvait une appelée la *bageôle* parce que, sans doute, on l'avait placée au dessus de la prison basse anciennement nommée *la basse geôle*. Maintenant encore on désigne sous le nom de *bageôle* la cloche communale. Celle-ci ne date que de 1727. Elle porte les armoiries de la ville et cette inscription :

J'APPARTIENS A LA VILLE DE BRAINE-LE-COMTE,
FONDUE L'AN 1727 PAR MOY NICOLAS DROUOT.

En février 1594, le pasteur et le magistrat de Braine s'entendirent avec l'horloger André Du Broeck « pour aughmenter, améliorer l'orloge du dit Braine, pour continuer l'heure, aussi faire sonner la demye heure, les quars et faire sonner toutes les ymes (hymnes) de l'année (1) ».

Le tambour du carillon que livra Du Broeck contenait quatre-vingt dix touches dont « 60 pour l'heure, 23 pour la demye heure, et sept pour les quars ». Par suite d'un second accord intervenu en juillet de la même année, Du Broeck augmenta le carillon de cent nouvelles touches. Il reçut pour ses travaux et livrances la somme de 515 livres tournois et moyennant une rétribution de 30 livres, il accepta pour un an la charge de diriger l'horloge et de « chacun mois renouveller ses ysmes ».

En 1608, divers travaux furent exécutés à l'horloge et au carillon par Jean Desuet, horloger à Bruxelles. La dépense s'éleva à 230 livres tournois, y compris les frais de restauration d'une horloge moindre, installée à la Halle pour le service de la ville, pendant le temps que dura la réfection de la grande horloge (2). Moins d'un quart de siècle plus tard, en 1632, celle-ci fut remplacée par une horloge neuve, qui eut pour auteur André Du Broeck, maître horloger à Braine-le-Comte (3). 500 livres tournois lui furent payées pour cette œuvre et pour

(1) « Pourject et devise faict pour aughmenter, améliorer l'orloge etc. », daté du 11 février 1594. Arch. de la cure.

(2) Contrat passé le 18 décembre 1608 entre le magistrat et Jean Desuet. Arch. de la cure.

(3) Contrat en date du 26 février 1632. Arch. de la cure.

la remise à point du carillon qui comprenait alors quatre cents touches et dix-sept cloches outre les cinq de la basse (do, ré, mi, fa, sol) servant à la sonnerie. D'après ces indications, voici l'étendue présumée du clavier :

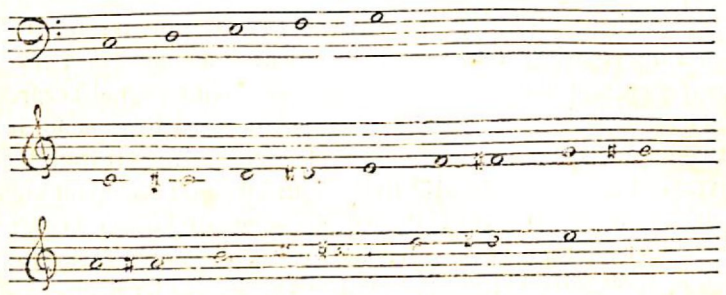

Pierres tombales. — Il nous reste un grand nombre de monuments funéraires consistant en grandes dalles de pierre bleue, où se voit l'image des défunts en grandeur naturelle, la tête posée sur un coussin, le corps étendu dans l'attitude du repos suprême. Autour des personnages, le long de la bordure, court une bande d'inscriptions interrompues par des médaillons ou des quartiers de noblesse.

Nous avons publié précédemment le relevé des épitaphes de notre église (1).

Ancien cimetière. — Rien ne manquait, dans notre ancien cimetière, de tout ce qui porte au recueillement et à l'édification. Un *Ecce homo* dominait l'entrée, du côté de la ville. Le mur d'enceinte qui longeait l'ancien jardin de la cure, présentait de distance en distance aux regards du passant de saintes images, des bas-reliefs rappelant diverses scènes de la Passion du Sauveur et d'autres sujets invitant à la prière. La partie du

(1) *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, tome III, p. 45-129, Épitaphes de Braine-le-Comte.

cimetière, proche le chœur, et d'où l'on apercevait la verrière représentant l'agonie de Jésus, était appelée « le jardin des Olives ». Une autre partie, à l'angle du chœur et de la sacristie, se nommait « l'enclos des testes de morts ». C'était une clôture dominée par un grand Christ et où se voyaient, épars sur le sol, des ossements et des crânes.

Il est fait mention dans un compte du XIVe siècle, de la chapellenie du cimetière (capelenie dou carnier) (1). Peut-être existait-il en quelque endroit du champ bénit, un oratoire confié à la garde du chapelain ou aumônier du cimetière et dont ce prêtre disposait pour la célébration des offices, à l'intention des fidèles défunts. Quoi qu'il en soit, vers la fin du XVIe siècle, c'est dans une dépendance de l'église, mais pourvue d'une entrée spéciale par le jardin des Olives, que se trouvait installée la chapelle funèbre appelée le Monument ou le Sépulcre. Elle devint dans la suite, le siège de la confrérie de la Miséricorde pour les Trépassés et son autel fut doté du privilège de l'indulgence plénière, en faveur des défunts.

Mobilier. — *Boiseries.* — Les sculptures en bois qui décorent notre église sont des œuvres de l'époque de la renaissance. Les plus remarquables sont les stalles, l'escalier du jubé, les confessionnaux et deux longues armoires servant à remiser les antipannes. Les stalles datent de 1622. On doit celles de droite à un legs de Michel Anthoin, celles de gauche à la pieuse générosité des paroissiens (2). Quoique d'une grande simplicité, elles ne manquent pas d'élégance surtout à cause des nombreuses moulures qui décorent la face des parcloses.

Les armoires placées en arrière de l'ambon, sont ornées d'arabesques, de rinceaux et de médaillons en relief, encadrant

(1) C. du chapitre de Sainte-Waudru du 1er oct. 1348 au 1er oct. 1349. Arch. de l'État, à Mons.

(2) Semainiers de la paroisse.

un buste d'homme ou de femme en costume de l'époque, d'un style tout à fait caractéristique. Un des panneaux porte le millésime 1543. La présence des insignes de la brasserie et des initiales « N. Del M. » et la reproduction fréquente du tau et de la clochette de saint Antoine semblent nous indiquer les donateurs: les Delmotte brasseurs et les Anthoin de Loges.

Ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle que les confessionnaux tels que nous les concevons aujourd'hui, furent introduits en Belgique. Jusqu'à cette époque, le prêtre se plaçait pour entendre les confessions, dans un fauteuil ou dans une stalle du chœur et le pénitent s'agenouillait devant lui. Notre clergé paroissial fut un des premiers à se conformer aux sages ordonnances du Concile de Trente qui prescrivaient l'usage des confessionnaux à treillis. Ils n'ont pas cessé d'être en usage depuis cette époque; l'un de nos confessionnaux porte les armoiries du chapitre de Sainte-Waudru et la date de 1620.

Le compte de l'église de la Toussaint 1513 au 31 oct. 1514 mentionne l'existence d'un banc d'œuvre, long de dix pieds placé dans le chœur (1). Il se trouve actuellement dans une dépendance de la sacristie.

La chaire de vérité, sculptée en chêne, est adossée à une colonne du transept. On y a accès par un double escalier monumental. La cuve est flanquée de palmiers portant l'abat-voix qui a la forme d'une draperie festonnée et dont les extrémités sont relevées par des anges. C'est une œuvre de mauvais goût.

Dinanderies. — L'église de Braine possédait jadis, de nombreuses pièces de dinanderie. Ce genre de travail était d'ailleurs en honneur dans notre pays. On peut voir au couvent des Sœurs Récollectines une lampe du Saint-Sacrement fort curieuse qui nous a conservé le nom d'un maître de Soignies « IOOS · DE · MOVLEIN · MA · FAIT · A · SONGN · » Chaque année, il était porté dans les comptes de l'église des postes particuliers pour récurer les cuivres.

(1) « A Anthoine Crispel, escrignier, pour plusieurs ouvraiges qu'il a fait d'escrigneries au dit cueur, si come un ban à coffre de x pieds de long ... et plusieurs autres....., a esté payet, XIIII L.. »

Voici les principales pièces de dinanderie que nous avons notées, au cours de nos recherches :

Deux grands chandeliers suspendus dans le chœur et un grand chandelier à branches, en cuivre, placé près du maître-autel et servant de chandelier pascal.

« A Willem le codrelier a esté payet pour par luy avoir refaict et resauldet les branques de candeler de keuvre estant au cueur et remis à point les deux candeler de keuvre qui pendent, X s. (1) »

Une couronne de lumière suspendue devant la croix triomphale — une autre, devant l'autel de Notre-Dame.

« A Fredricque Jacquemart pour le rescurraiges des chandeler du grant autel et de l'autel Notre-Dame avec les possonnets (contre-poids) et aultres choses, a esté payet, XII s. Audit Fredricque pour avoir III fois rescurret le chandeler ardent devant le chruchefils et cheli devant Notre-Dame par chacune fois VI s. des II, sont à III fois, XVIII s. (2). »

Deux chandeliers tenus par des anges adorateurs, de chaque côté du tabernacle d'exposition (3).

Six colonnettes en cuivre, hautes de 1 mètre 20 centimètres, qui ornaient la porte-treillis du chœur.

« A maître Gustave Masnart pour avoir refaict un pilier de cuivre servant au dict huis du cœur, lequel avoit esté rompu en l'amenant de Marsienne, X l A Jean Muselle tailleur d'imaiges a esté payet pour iceux pilliers au nom (au profit) de Nicolas Bollotte, marchand fondeur, ayant livré iceux la somme de II C XVII l. 12 s. (217 livres 12 sols) » (4).

(1) Compte de l'église de la Toussaint 1512 au 31 oct 1513.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1523 au 31 oct. 1524

(3) Compte de l'église du 1er janv. 1651 au 31 décembre 1653. Il est mentionné au folio XXXI verso, qu'une bonne personne (Pierre Parmentier) a fait donation d'une rente « à charge par les mambourgs de l'église faire brusler chacun an une livre de cire blanche devant le Saint Sacrement aux anges de la piramide du grand autel ».

(4) Compte de l'église de la Toussaint 1595 au 31 oct. 1596. Ce docu-

Cinq chandeliers qui occupaient la balustrade de l'ambon et servaient au luminaire de « l'autel Sainte-Croix sur le doxal (1) ».

Un candélabre suspendu au milieu de l'église (2).

Deux chandeliers que l'archidiacre Pierre Anthoin avait légués à l'autel de Notre-Dame de Grâces. Ils portaient les « armes esmaillées » du donateur (3).

La lampe du Saint Sacrement (4).

Un pupitre ou lutrin (5).

C'est peut-être ici le lieu de signaler deux chandeliers d'élévation, placés de chaque côté du grand autel et le chandelier en fer forgé du XVe siècle auquel s'adapte la croix du catafalque. Ce dernier est à plusieurs branches. L'usage encore subsistant de le placer au milieu de l'église aux messes des morts remonte au moyen âge : le compte de l'église nous apprend qu'on paya, en 1512, 18 sous « à Henry le serurier

ment renseigne qu'il fut payé dix livres à Xandre pour avoir donné le plan de la porte du chœur et 142 livres 6 sols à Laurent qui exécuta ce travail, « à Philippe Laurent, escrinier, pour avoir faict le nœf huis du cœur a esté payet la somme de CXLII l. 6 s. ; à Sébastien Xandre a esté payé pour avoir donné la polchison de la predicte huisserie du cœur, XL »

(1) « Cinq chandeliers devant le crucifix » cités dans l'inventaire de 1627.

(2) Compte de l'église de la Toussaint 1599 à la Toussaint 1600. « A Nicollas Benoict, serruier, pour IIII busettes nouvelles pour mectre au chandeler pendant au mitan de l'église du dict Braine, VI s. et à Nicolas .... serviteur pour avoir mict des contrepoids au dict chandeler IV s., ensemble, X s. »

(3) Registre et dossiers des exécutions testamentaires, apud Houdoy, *Histoire artistique de la cathédrale de Cambray*, p. 301.

(4) Compte de l'église du 1er janvier 1654 au 31 décembre 1656. « Au dit Dubois pour avoir refaict la lampe de couivre, pendante au cœur de l'église, X s. »

(5) État purgatif présenté en 1718 par la veuve du mambourg Minne, « au dit Bonnet pour avoir démonté le pulpitte de cuivre à la capelle Saint-Antoine et le remonté au chandelier du chœur, payé, VI l. »

pour deux candeler de fer mis à II costés du coer et ossi avoir remis à point le grant candeler où on met le croix pour le messe des trépassez. »

Les diverses confréries avaient à cœur d'orner leurs chapelles respectives d'un riche mobilier ; celle de Saint-Antoine se distinguait surtout par ses dinanderies.

Cette catégorie si curieuse d'ornements a malheureusement disparu. Lors du sac de Braine-le-Comte en 1583, les meubles et ustensiles liturgiques furent mis en pièces ou enlevés par les troupes gueuses de Bruxelles « qui ont pillé tout la ville et l'église et prophané tous les autels » (1). Les comptes de l'église pour les années 1583 et suivantes faisant délaut, nous ne sommes pas à mème de spécifier toutes les pertes causées à notre antique dinanderie par ces vandales. Voici quelques détails seulement, que renseigne le compte de 1596, c'est-à-dire de la treizième année après le pillage : « A Jean Muselle, tailleur d'imaige (sculpteur), pour la figure de l'imaige d'Arron (de la statue d'Aaron), lequel avoit été rompu par les ennemis tenant partie contre, en Bruxelles, et pour ung chandellier que tient l'un des anges de costé le Saint-Sacrement, payé comme suit, par ordonnance de M^tre^ Jean Moreau, VIII l. II s (2). »

Au XVIIe siècle, notre église se trouva de nouveau pourvue d'un riche mobilier de cuivre, mais ce ne fut pas pour longtemps. Au cours du siècle suivant, les marguilliers cédant au mauvais goût qui régnait alors, aliénèrent à plusieurs reprises comme « vieux cuivre » ces dinanderies. Il fut ainsi vendu en 1708, sept cent livres de cuivre poli, pour le prix de 396 livres 10 sols (3) et en 1765, à peu près autant, sans doute, pour

(1) Extrait d'une note écrite sur un ancien missel. Bibliothèque royale de Belgique, Ms. n° 19389

(2) Compte de l'église pour 1596.

(3) État purgatif du compte de 1705 à 1718 « Le dit jour treisième septembre 1708 revendu au dit Henri François Bonnet sept cent livres

la somme de 390 livres 12 sols (1). Grâce à une exception qui fut faite en faveur du lutrin, il nous reste son *legile* qui sert au pupitre de l'Évangile. Le pied en cuivre a disparu pendant les mauvais jours de la révolution française.

Ornements, Vases sacrés et Ustensiles liturgiques. — Nous possédons plusieurs inventaires de l'église de Braine. Ils offrent le grand avantage de pouvoir préciser ce qui, dans le trésor actuel, remonte au moyen âge. Le document le plus complet concernant les objets mobiliers, est l'inventaire qui fut dressé par Gérard Delrue, clerc de la paroisse en 1627. Nous reproduisons ce document qui nous fournit des énumérations d'ornements sacerdotaux, de vases sacrés et d'ustensiles liturgiques, en y intercalant en petit texte, un commentaire qui complète et explique ses indications.

« *Inventoir des Meubles, Ornements et Ustensils qui sont à présent dans l'église paroischiale de St-Géry à Braine-le-Comte, renouvelé la nuict de St-Jean 1627.*

Chappes et ornements sacerdotaux

1. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de velours violet tissus en or. Le drap d'autel de mesme. »

Conformément aux intentions d'Augustin Baillet, pasteur de Braine (1597 à 1619) il fut donné à l'église « 100 livres pour l'advancement d'un ornement violet ». Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agissait de celui qui est mentionné ici.

2. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre

de cuivre polly (poli) à six patars moins un liard. Depuis, ayant trouvé quantité de plomb dans le dit polly, convenu pour sa perte trois florins, reste ici en livres, IIIc IIIXX XVI l. X S. »

(1) Pièce justificative du compte de l'église pour 1765 : « (Payé) 9 livres 8 sols pour compléter les 400 livres, prix du pulpite, ayant *reçu* pour 390 livres 12 sols de vieux cuivre. »

manipules de velours rouge brodures d'or. Le drap d'autel de mesme. »

Cet ornement sacerdotal, le seul qui n'ait pas été remanié, est en velours rouge uni de Venise. La croix de la chasuble et les bandes des dalmatiques sont en velours de Gênes, décorées de rinceaux et de fleurs rouges et or. Le drap d'autel ou antipanne est en velours et décoré au centre d'une monstrance en forme de soleil, accompagné de deux anges encensant, le tout brodé en soie.

3. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, trois manipules de damas blan et bordures de couleur. Le drap d'autel de mesme. »

4. « Une chappe, chasuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre manipules de trippe *(étoffe de laine)* noir, bordures blanches. »

5. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, trois estolles, quatre manipules de trippe verde, les bordures en trippe rouge. Le drap d'autel de mesme. »

6. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de trippe rouge les bordures trippe verte. »

7. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de changeon *(soie moirée)* violet. Le drap de mesme. »

8. « Une chappe de satin et les deux tunicqz avec le drap d'autel, la casuble, deux estolles, deux manipules de changeon le tout blan avec bordure orenge. »

9. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, deux estolles, trois manipules de trippe noir, bordure rouge. Le drap d'autel de mesme. »

10. « Une chappe, casuble, deux tunicqz, une estolle, deux manipules de vielse estoffe cuclinée qui n'est plus en usance à cause de sa viellesse. Le drap d'autel de mesme. »

11. « Une chasuble de changeon noir. »

La plupart de ces ornements ont disparu. Il ne nous est resté que les orfrois de deux ornements complets qui ont été réappliqués sur des étoffes de mauvais goût. Le plus curieux de ces ornements date du milieu du XVIe siècle. La croix de la chasuble est formée d'une bande d'orfroi représentant dans des médaillons circulaires, les différentes scènes de la vie de la très sainte Vierge. Sur les bandes des dalmati-

ques, qui sont très étroites, sont différentes figures de saints et de saintes, placées dans les médaillons. Les figures et les scènes qui y sont reproduites par la broderie, sont inspirées par des cartons du XVe siècle. Le dessin de ces figures ainsi que les rinceaux et les fleurs brodées en or et soie qui réunissent les médaillons sont d'une exécution admirable.

Le second ornement sacerdotal est également chargé de broderies. Sur les orfrois de la chasuble on voit la scène du Calvaire, placée sous un dais. Des anges recueillent le précieux sang qui s'échappe des plaies sacrées de l'Homme-Dieu. Un Saint occupe l'extrémité inférieure de la croix. Sur les dalmatiques, les orfrois représentent des Saints sous des arcatures. C'est un travail de la fin du XVIe siècle.

Courtines, etc.

1. « Une paire de courtinne de caffa *(étoffe de soie)* rouge. »
2. « Une paire de caffa blan. »
3. « Une paire de changeon verd. »
4. « Une paire de changeon violet. »
5. « Une paire de changeon noir. »
6. « Une paire de toille blanche. »

Nous avons mentionné plus haut l'antique usage de placer des courtines ou voiles latéraux aux autels de notre église (1). Leur couleur, comme on le voit, variait selon les différents temps de l'année liturgique et les jours de fête.

7. « Quatre gouttieres *(pentes pour le dais)* de veloux rouge et blanc avec fringes mêlé d'or et soye. »
8. « Quatre aultres gouttieres avec des fleurs de nouvelle estoffe le tout pour le baldaquin. »
9. « Deux pendants d'estapleaux *(bandes de tapis pour couvrir le lutrin ou les pupitres)*, de damas rouge. »
10. « Deux aultres pendants de changeon violet. »
11. « Item, deux de changeon verd. »
12. « Aussi deux de changeon noir. »

(1) Compte de l'église pour 1523-1524. « A Frédricque Jacquemart pour avoir rempeset les cler *(claires)* gourdinnes de Notre-Dame le terme de ce compte, payet, III s »

Confanons, etc.

1. « Deux confanons *(bannières)* de damas rouge. »
2. « Aultres confanons de couleur grise. »
3. « Un confanon de caffa noir. »
4. « Un tapis servant au pied du grand autel. »
5. « Une pièce de veloux rouge et blan contenant environ six ou sept aulnes. »
6. « Un drap de bourette *(étoffe, soie grossière)* noir et la croix de soye blanche pour couvrir les morts. »
7. « Un aultre drap de trippe noir et la croix rouge. »
8. « Sept couverte de toille pour les sept vertus du doxal. »

Argenteries.

1. « La remontrance du Saint-Sacrement ».

Le grand ostensoir actuel est en forme de soleil rayonnant. Sa hauteur est de 0 m. 92, sa largeur de 0 m. 45. La tige s'épanouit en forme de coupe. Le cercle qui entoure la sainte Hostie est orné de pierreries et rayonne en manière de gloire. Deux anges soutiennent une couronne qui domine et nous rappelle l'honneur qui est dû au Roi des rois. Le style est élégant et d'une grande richesse d'ornementations. Sur le pied est gravé ce chronogramme qui nous donne la date (1703) :

« *appartIent · à · La · paroIsse · De · braIne-Le-CoMte* · »

Voici comment ce riche objet d'art échappa, lors de la Révolution, aux dépradations des émissaires de la République française. Au temps de la Terreur, les pères Oratoriens avaient confié l'ostensoir à leur fidèle serviteur François Hayt, de Nimy. Pour le soustraire aux perquisitions, celui-ci le cacha en terre dans un champ, au hameau du Plouy. Les révolutionnaires ayant appris qu'il avait reçu la garde de ce dépôt, le firent mander. Pressé de toutes façons, jamais le courageux Hayt ne consentit à révéler son secret, pas même quand il s'entendit condamné à périr par la fusillade. S'il échappa à la mort, ce fut grâce à l'intervention du noble M. Mary, châtelain de Braine-le-Comte.

2. « La croix d'argent. »

Cette croix de procession haute de 0m50, large de 0m35 est de forme latine, c'est-à-dire avec une tige plus développée que la tête et fleuronnée à ses extrémités. La partie inférieure se termine par une douille qui s'adapte à une longue hampe. Les branches sont ornées sur les plats d'élégantes moulures et le pourtour des profils de sculptures taillées à jours. Les fleurons sont ornés de personnages représentant les quatre Évangélistes avec leurs symboles. Ces personnages ressortent en ronde bosse sur le fond. Les revers de la croix offrent la même ornementation, mais les personnages sont gravés au trait: au-dessus, la Vierge portant l'Enfant Jésus; dans les bras de la croix, saint Jean-Baptiste et saint Géry terrassant un dragon; enfin au bas, saint Christophe. Cette remarquable pièce d'orfèvrerie a dû être exécutée vers le milieu du XVIe siècle. Déjà, en 1599, on paye « à M. Berton le XV septembre pour cincq reaulx d'estain qu'il a convenu fondre pour racomoder la croix d'argent, L S., et pour sa paine et tamps par lui employé LVI S, ensemble, cent et VI S. » Compte de l'église de la Toussaint 1599 au 31 octobre 1600.

3. « La relique d'argent. »

Il est ici question du reliquaire d'argent donné par Maître Augustin Baillet pour être porté aux processions (1). Il a conservé sa destination primitive et est porté aux Rogations. Ce reliquaire rappelle pour les détails la croix de procession et date de la même époque.

Nous avons cité plus haut des documents où il est question des reliquaires du maître-autel. Il ne nous est resté qu'un seul objet d'art de l'époque gothique; nous le décrivons plus loin.

Le trésor de l'église possède de nombreux reliquaires portatifs en argent de l'époque postérieure. Ils affectent diverses formes, les uns sont avec cylindre de cristal; d'autres n'offrent qu'une simple lunule pour la relique; plusieurs enfin nous rappellent les grands autels de l'époque avec colonnes, entablement et fronton. Ces divers objets sont d'une exécution remarquable.

4. « L'encensoir d'argent. »

Cet encensoir est conservé. Il faut considérer comme disparu dès cette époque, puisque l'inventaire ne le mentionne pas, un encensoir datant du moyen âge, qui fut acheté vers 1500 à Pierre Crémus, orfèvre à Mons, redoré par Renard Després, orfèvre à Nivelles en

(1) Il coûtait 120 l.

1512 (1) et remis en bon état par Jacques Hannekinne de Mons le 3 mars 1600 (2).

5. « La lampe de saint Roch, d'argent. »

Cette pièce d'orfèvrerie qui a disparu est une preuve de l'antique piété des Brainois envers ce grand saint.

6. « Une couronne d'argent nœuve, appertenante à Notre-Dame. »

7. « Item, encor une vielse, aussi à Notre-Dame, d'argent. »

Outre celles qui sont ici mentionnées le trésor possède plusieurs autres objets de ce genre, parmi lesquels nous comptons un don des archiducs Albert et Isabelle, à l'église de Braine.

8. « Une couppe (ciboire) pour la communion, d'argent. »

9. « Une couppe dorée encor pour la communion. »

10. « Une petite ampoulle d'argent pour l'extrême-unction. »

11. « Une petite boiste dorée à porter l'Eucharistie aux malades. »

12. « Trois calices dorés avec leur platine (patène) et loucette (cuiller). »

13. « Une platine de calice aussi dorée. »

Parmi ces trois calices il en est un particulièrement précieux. Il est en vermeil et décoré d'émaux. Il date de 1605. Le pied découpé en six lobes maintient la forme du XVe siècle, mais il est décoré de médaillons émaillés et d'entrelacs fort gracieux empruntés au nouveau style. La tige est à pans, autre caractère d'imitation ancienne et sur le nœud

(1) « A Pierre Crémus, orfèvre demeurant à Mons, a esté payet pour le résicdu de l'encensoir d'argent lequel il a fait et livret qui montoit en pesant VII onche ett estrelin à LX s. l'onche et pour la fachon XII l qui montoit en somme IIIIxx et I l. III s. dont il en a rachapt par le compte précédent XL l. et ychi par le compte présent XLI l. III s. sont les dits IIIIxx I l. III s. payet pour ce ichi, XLI l. III s. » « A Renart Desprès, orfèvre demeurant à Nivelles, pour avoir rebrunti l'enchensoir d'argent a esté payet, IIII s. » Compte de la Toussaint 1512 au 31 octobre 1513.

(2) « A Jacques Hannekinne, demeurant à Mons, pour avoir racomodé l'enchensoir de la dite église le 3e mars 1600 payé, IIII l. » Compte de l'église de la Toussaint 1599 au 31 octobre 1600.

arrondi des têtes d'anges apparaissent dans les médaillons enchâssés eux-mêmes dans de gracieux rinceaux. Les mêmes émaux qui se voient sur le pied et le nœud de la tige égayent la fausse coupe qui est tapissée de rinceaux et d'entrelacs. Le donateur s'est contenté de graver la date et de placer son écusson sous le pied. L'écu émaillé est celui des Anthoin et porte : de gueules au lion passant d'or, accompagné de neuf clochettes d'argent. La patène qui accompagne actuellement le calice n'est pas du même donateur car au revers on y lit les armes suivantes : De. ... à la fasce de..... accompagnée en chef de trois étoiles de..... et en pointe d'un arbre de..... Devise : *non quæ super terram.*

14. « Deux pottequins d'argent (burettes) appartenant à Saint-Roch. »

15. « Deux croix servante à la remontrance du Saint-Sacrement lesquelles sont dorées. »

16. « Deux aultres croix d'argent servante de mesme. »

17. « Une médaille dorée avec l'effigie de Marie d'Angleterre. »

18. « Une croix d'ebenne avec le crucifix doré, la Notre-Dame et tout l'enrichement d'argent. »

Ces divers objets ont disparu de notre trésor.

Nous devons signaler parmi le mobilier religieux un chrismatoire en argent. Il a la forme d'une petite châsse avec toit décoré, sur ses versants, d'imbrications gravées ; un crêtage ajouré court le long de la base, des arêtiers et du faîte.

Couronnes

1. « Une couronne de cantille d'or. »
2. « Une couronne avec passement d'or. »
3. « Une petite couronne pour la reliquaire. »
4. « Une aultre petite couronne de soye floche. »

Gérard Delrue entend par là divers *conopeum* qui servaient à couvrir le saint ciboire.

Cuivres

1. « Une remontrance du Saint-Sacrement. »
2. « Une croix (de procession). »

3. « La reliquaire ordinaire. »

C'est le reliquaire gothique de saint Hubert. Il est en laiton et nous présente la forme architecturale assez commune de la monstrance à cylindre. La relique enveloppée de soie est enfermée dans un cylindre de cristal posé verticalement sur un pied métallique analogue à celui d'un calice. La lanterne est accompagnée de deux contreforts amortis à la base par un gracieux enroulement et à la partie supérieure par une sorte de pinacle très aigu. Enfin le cylindre est couronné d'une flèche élancée, à toit imbriqué.

4. « La lampe dans le cœur. »
5. « Cinq chandeliers devant le crucifix. »
6. « Un chandelier devant l'ymage Notre-Dame dans le cœur. »
7. « Six chandeliers sur le grand autel. »
8. « Deux sur l'autel Monsieur Anthoin. »
9. « Deux pour les enfants. »
10. « Un chaudron à l'eau benoiste. »
11. « Un benoistier dans le cœur. »
12. « Deux quiquandinne ou ayguier (aiguières). »
13. « Deux plats de cuyvre. »
14. « Trois chandeliers à mettre chandeille de cieux (suif). »
15. « Un encensoir avec le navire à l'encens. »

Estains

1. « Deux chandeliers à busette. »
2. « Deux aultres chandeliers sur la table du costé l'autel. »
3. « Une platine devant les reliques. »
4. « Deux pottequins à mettre fleur en esté. »
5. « La casse des saintes huilles avec trois ampoulles »
6. « Un plat à laver mains. »
7. « Onze pottequins ensamble pour le vin et eau. »
8. « Encor quatre aultres nouveaux. »

Livres

1. « Un grand missel nouveau (1). »

(1) Le plus beau missel que possède, actuellement notre église, est

2. « Deux aultres missel grand »
3. « Un missel de Cambray. »
4. « Un psautier grand. »
5. « Deux antiphonaire qui font un entier. »
6. « Deux aultres petits entiers. »
7. « Un martyrologe. »
8. « Trois processionnaires. »
9. « Un grand pour chanter les *venite* et les versets des matines. »
10. « Deux graduelz. »
11. « Encor un psaultier. »

Aubes, etc.

1. « Quatre aubes que retient monsieur le Pasteur pour son particulier et quatre amittes. »
2. « M^tre^ Hubert en retient deux et trois amittes. »
3. « M^tre^ Andrien en retient une et un amitte. »
4. « M^tre^ Ghislain en retient une et un amitte. »
5. « M^tre^ George en retient deux et deux amittes. »
6. « M^tre^ Jean en retient aussi une et une amitte. »
7. « Le clerc en retient ensamble y compris les sustionnées... et des amittes. »

orné d'une garniture en argent dont il est fait mention aux pièces justificatives annexées au compte de l'église pour l'année 1761 :

« 27 juillet 1761. — Livré par Levieux, l'aîné, orfèvre à Mons, garniture d'un grand misselle (Plantin 1736) contenant une bordure et des agréments en ciselure régnant tout autour en différentes largeurs des deux côtés égal, avec un cartouche représentant saint Géry et de l'autre l'inscription : *Ecclesiæ Braniensis, 1761*. De plus, les deux clouants de l'épistolaire (Plantin 1750). Prix, 157 fl.. façon, 93 fl. » Il s'agit de Jacques-Herman Levieux, orfèvre montois qui avait été admis à la maîtrise le 2 octobre 1732. Le riche épistolaire précité subsiste en parfait état de conservation.

Nappes, linges d'autel, etc.

1. « Deux nappes que retient Jan Le Hongre. »
2. « Cincq aultres nappes »
3. « Aultres petites nappettes qui servent à présent pour couvrir les passets sur l'autel. »
4. « Trois nappes de rollet avec dentelle pour la communion. »
5. « Deux serviettes damassées. »
6. « Six petites serviettes pour l'autel. »
7. « Deux autres serviettes plus grandes, aussi pour l'autel. »
8. « Cincq sacqueau de calice. »
9. « Un ornement du viel pavillon, de toile blanche. »
10. « Plusieurs purificatoires. »
11. « Un ornement du pavillon ouvré tout à jour et ouvrage taillé. »
12. « Six bons corporaux. »
13. « Quatre corporaux moyens. »
14. « Une couverture de calice *(palle)* orengé, avec nom de JHS. »
15. « Une couverte rouge avec une petite croisette au milieu. »
16. « Un bleu d'armoisin. »
17. « Deux de caffa *(soie)* noir. »

Ornements de la Vierge Marie dans le chœur

1. « Une robe de damas blanche avec la petitte du JHS. »
2. « Une de damas orengé et encor celle du JHS. »
3. « Une d'estophe de fleur meslée et celle du JHS. »
4. « Item, encor une de verd sayette *(laine)* et celle du JHS. »

Plusieurs de ces ornements sont garnis d'orfrois

5. « Un pavillon, courtinnes et le drap de soye verde. »
6. « Item, un pavillon de sayette verde et meslée, les courtines pareilles et le drap pendant. »

7. « Un mollet *(coussin)* blanc. »
8. « Deux aultres mollets de couleur. »
9. « Deux bendes de dentelle pour le devant du drap. »

Dans le coffre du Saint Sacrement

1. « Une couronne pour circuire *(entourer)* la remonstrance du Saint Sacrement. »
2. « Un pendant de pareille estoffe des beaux ornements. »
3. « Deux aultres pendants de toillette d'Italie blan. »
4. « Deux aultres encor toillettes avec fleur rouge et le fond blanc. »
5. « Un mollet de caffas blanc avec dentelle d'or au coing, servant à la procession. »

Notons ici comme appartenant à la confrérie du Saint Sacrement un morceau de vieille dentelle au fuseau, destinée à orner un thabor. Au centre se voit une monstrance posée sur un lit de roses. Deux anges encensent le Saint Sacrement. De gracieux enroulements s'élèvent de chaque côté et supportent des vases de fleurs et de fruits. Des rinceaux et guirlandes où dominent la feuille d'acanthe, la palmette, tracent les dessins les plus capricieux autour de la bande de dentelle. Tout le champ libre est couvert de bouquets de fleurs, d'un papillon et d'une rosace. Ce reste de vieille *Bruxelles* nous permet de croire que l'art textile était connu à Braine et pratiqué par nos ancêtres.

Le mobilier de l'église dont nous venons de donner le détail s'enrichit plus tard par un don que fit Maître Jean Caussenaire, de vases sacrés, d'ornements sacerdotaux, de tableaux et de tapisseries de haute-lice dont il ne reste qu'un seul souvenir. Voici le document qui nous rappelle cette donation :

« Inventaire des meubles que Maître Jean Caussenaire, Chanoine de.... donne à l'église paroissiale de Braine-le-Comte.

» Il donne son calice d'argent doré plat et ampouilles d'argent avec six voiles corporaux. Item, huit chasubles entre lesquelles trois servant à deux couleurs. Item, deux aulbes. Item, un beau missel, in-folio, armé à coins d'argent. Item, un bréviaire in-folio, pareillement armé d'argent. Item, un crucifix d'argent sur une croix à pied d'ébène enrichi d'argent. Item, trois peintures : l'une, la Déposition de la Croix, au naturel, l'autre, Notre-Dame aux épousailles de sainte Catherine, la troisième, le portrait de saint François en extase (1). Item, trois autres petits tableaux de cuir doré. Item, une tapisserie de cuir doré à festons de fruit et pots à fleurs neuve. Il donne une douzaine de sièges de cuir de Russie. Item, deux pièces de tapisserie de haute-lice. Toutes lesquelles pièces le sieur Caussenaire susdit a donné à l'église de Braine-le-Comte et le sieur Jacques Levisse, pasteur du dit Braine et prévôt de l'Oratoire, a accepté au nom de l'église susdite. »

« Fait à Bruxelles, le 5 février 1672 (2). »

OFFICES ET CÉRÉMONIES (3)

Liturgie des fêtes

JANVIER

Le 1er. Jour de la Circoncision. — Office solennel. On psalmodie matines. Le reste de l'office se chante. Pendant le *Te Deum* on sonne la grosse cloche. A la première grand'messe au chœur, on est revêtu. Pour les primes on sonne le *ré*. A la

(1) Ce tableau est actuellement dans la chapelle Sainte-Anne ou Saint-Joseph Il reste quelques débris de la Descente de croix. Ce tableau de grandeur naturelle était peint sur bois. M. Louis Cloquet croit y reconnaître un travail de l'école tournaisienne.

(2) Conseil souverain de Hainaut, procès jugés, dossier no 47182. Archives de l'État, à Mons

(3) Les détails que nous publions ici, sont pour la plupart extraits textuellement d'un mémorial écrit en 1736 par le prêtre Étienne Destraux, clerc et maître de musique « de la paroissiale de saint-

deuxième grand'messe, on tient chape, excepté quand on chante la musique. Cloches : *ut, ré, mi.*

Le 2. — Obit de Jean Le Cordier, époux de Nicolle Hanon, fondateur de la cense des pauvres. On distribuera aux pauvres un muid de bled (1599).

Le 5. — Obit solennel de Pierre Anthoin, avec vigiles à 9 leçons. On expose le drap de mort sur la balustrade devant l'autel de Notre-Dame de Grâces avec deux chandeliers sur le drap. Comme à tous les obits solennels, on sonne l'*ut* et *ré*.

Le 6. Jour de l'Épiphanie. — Office solennel. Exposition du Très Saint Sacrement. La procession au revers. Encensement et offrande. Aux vêpres, chape.

Dimanche dans l'octave de l'Épiphanie. — Dédicace de la chapelle des Sœurs grises (1587).

Le 15. Saint Maur. — Messe à son honneur pour les confrères (couturiers). Offrande. Carillon et le *ré*. Messe de requiem pour les confrères, *ré* et *mi*.

Le 17. Saint Anthoine. — Messe à sa chapelle. Carillon et le *ré*.

Deuxième dimanche après l'Épiphanie. La solennité du très saint Nom de Jésus. — La veille on chante vêpres et complies. Office solennel. A la deuxième grand'messe on tient chape.

Le 20. Saint Sébastien. — Messe à son honneur pour les confrères (archers). On y est revêtu. Offrande. Ensuite une autre messe pour les confrères trépassés.

Le 23. La Desponsation de la sainte Vierge. — Office solennel. On tient chape à la grand'messe. 4 cloches et carillon.

Le 25. Conversion de saint Paul. — Messe pour les confrères (1590).

Géry ». Aux données intéressantes du registre de Destraux, nous ajoutons diverses indications relevées dans les semainiers du seizième et du dix-septième siècle, en donnant, entre parenthèses, la date du document.

Le 28. Jour de sainte Agnès la seconde. — Office solennel. Après la messe et le soir après le salut qui se fait à quatre heures, on donne l'absolution de la sainte Trinité à l'autel Saint-Jean.

FÉVRIER

Le 1er. Jour de sainte Brigitte. — Messe à son honneur à la chapelle de Sainte-Anne. On y est revêtu. Offrande. Carillon et le *ré*.

Le 2. Purification de la sainte Vierge. — Office solennel. On bénit les cierges avant la grand'messe. Les cierges bénits, on va jeter l'eau bénite dans la nef sur les cierges du peuple. Après la bénédiction, il y a procession. Carillon, grosse cloche et orgue. La 1re messe pour les consœurs, la 2e pour les confrères arbalétriers, la 3e pour les soldats de ceste ville (1599).

Le 5. Une messe de *anniversario* pour les confrères arbalétriers trépassés.

Le 19. Sainte Apolline. — Office. 2 cloches.

Le 22 La chaire de saint Pierre à Antioche. — Office.

Le 25. Saint Matthias. — Office.

Le Lundi et le Mardi gras, on fait le salut du Vénérable.

CARÊME

Le jour des cendres, après qu'on a bénit et distribué les cendres, on fait la procession. Après la grand'messe, on donne l'absolution générale de la sainte Trinité et aussi le soir au salut. La collation spirituelle à l'ordinaire (1637).

Tous les samedis du carême les vêpres se chantent à onze heures et, s'il y a office, les complies se chantent à une heure et demie.

Tous les jours le *Salve* à l'ordinaire (1622).

On chante tous les vendredis la messe Sainte-Croix sur le doxal (1622).

Tous les jours à une heure, il faut sonner pour l'examen des enfans et cela depuis le 1er dimanche du carême, excepté le samedi.

Le 4e Dimanche du carême après vespres, le pasteur fera déclaration du cathalogue des péchés pour la commodité des confessions (1617).

Le Samedi avant le dimanche de la Passion, il faut voiler tous les crucifix du chœur et le grand crucifix du jubé.

Le Vendredi avant les Rameaux. Fête de Notre Dame de Pitié. — Office solennel. 4 cloches et carillon, orgue. A la grand'messe, grosse cloche, chape ou musique, prédication après l'offertoire.

Le Samedi avant les Rameaux. — Il faut apprêter le banc de communion dans la chapelle Saint-Jean. A l'obit consacrer un mille d'hosties dans le grand ciboire.

Le Dimanche des Rameaux. — La première messe ne se chante pas. Pour la grand'messe après avoir sonné à l'ordinaire, on sonne la grosse cloche pour la bénédiction des Rameaux. Après cette bénédiction, on fait la procession. Après la procession, on fait l'Adoration de la Croix de cette façon : on prend la croix d'argent qu'on met sur une des chaises des choristes couverte d'un rideau rouge, et cette chaise se met au pied du grand chandelier de cuivre, on fait cette adoration comme au Vendredi saint, excepté que personne ne se déchausse (1). Après que le clergé a adoré la croix, l'officiant va prendre la croix et la donne à baiser au peuple sous le jubé; pendant l'adoration, on chante doucement le *Vexilla regis*. Après l'adoration, on chante la messe. Après la messe encore, on donne à baiser la croix sous le jubé.

(1) Une cérémonie du même genre se pratiquait jadis en l'église de Saint-Vincent à Soignies, on étendait sur un tapis au milieu de l'église vis-à-vis de la chaire, un grand Christ. Au retour de la procession, on s'arrêtait devant ce Christ et devançant le jour qui nous rappelle la mort du divin Sauveur, on chantait en s'agenouillant : *O Crux, ave spes unica*. Cette pratique fut supprimée en 1873 — Archives de la cure de Soignies. *Livre paroissial*, commencé en 1872 par M. le doyen J -C. François.

Le Mercredy avant Pasque. — Pour les matines, il faut habiller l'autel de l'ornement violet et mettre six chandelliers. Item, au milieu du chœur celuy de quinze chandelles (1). Vers les trois heures, on commence matines, auxquels on sonne le *ré*, une demy heure après le *ré* et *mi*.

1re Communion des enfants. — Après les matines, il faut habiller l'autel de l'ornement à carreaux et mettre le banc de communion dans le chœur pour la communion des enfans et donner toutte chose nécessaire pour le sépulcre.

Mémoire de venir assister à faire le sépulcre et d'apporter des linges et des chandelles (1599).

Mémoire de payer le biterman (18 deniers) pour le beurre et lait, au blocq (tronc) ordinaire (1599).

Au bloc de cette croix, on y posera les 18 deniers de blanche vie (1620).

Le Jeudy saint. — Le matin ensuite de trois heures on va administrer tous les malades de la ville pour la communion pascale. Pour la grand'messe, on sonne *fa mi ré*, ensuite la clochette une demy heure. Pendant le *Gloria in excelsis*, trois grosses cloches. Après qu'on a porté le très Saint-Sacrement au lieu destiné on donne l'absolution générale de la sainte Trinité. Ensuite on psalmodie vêpres, puis le lavement des autels pour lequel il faut préparer une burette de vin et une d'eau bénite. Vers les huit heures du soir, Litanies du Saint-Nom avec l'absolution générale. Le clergé y va en surplis avec cierges allumés. Après les litanies *Miserere*.

Le Vendredy saint.— Vers les six heures du matin, la Passion à laquelle on chante en musique au 1er point : *O Crux, ave spes unica*. L'office à 9 heures.

A 5 heures du matin, on commencera la Passion et estant

(1) Ce chandelier est en bois sculpté. Le pied est orné de sujets symboliques fort curieux.

achevée environ une heure après, on commencera le service divin affin qu'entre le sermon et le service les gens pouldront aller à Saint-Roch au mont du Calvaire (1617).

Le Père prédicateur fera la queste parmi la ville (1599).

Samedy saint. — Pour l'office le prêtre en chape, diacre et soudiacre en tuniques violet, on s'en va au grand portail où il y doit avoir une table couverte d'une nappe avec un tappe-feu et rechau avec charbons et esquette. On y porte ciron, la canne, les trois grains, l'asperges. Le soudiacre porte la Croix, et pendant la 1re oraison, le diacre se revêt de la tunique blanche à carreaux qui doit être sur le comptoir voisin. Revenu au chœur on chante *Exultet*, etc., il faut mettre la chasuble violette sur la forme du Prévot, etc. Ensuitte aux fonts. Le soir vers les cincq heures et demy, on fait le salut avec la bénédiction Après le salut, préparer le banc de communion à Saint-Jean.

MARS

Le 7. Saint Thomas d'Aquin. — Office. 2 cloches.

Le Dimanche 11 mars. — On preschera à une heure à l'escolle dominicalle (1590).

Le 12. Saint Grégoire. — Une messe au chœur. Le *ré*.

Le 17. Sainte Gertrude. — Office.

Le 19. Saint Joseph. — Messe à sa chapelle. Le *ré*. Messe pour les escrigniers (menuisiers) et les carpentiers (1590).

Le 25. L'Annonciation de la sainte Vierge. — Office solennel. Les 4 grosses cloches. Chape à grand'messe. A la procession on chante *Felix namque* et en entrant dans le chœur *Gabriel Angelus*. Après les complies, on va chanter les litanies à la chapelle de Notre-Dame des Vertus, à la Croix Huart (1670).

Le Jour de Pasque. — Office solennel. Les 4 grosses cloches. On commence les matines à quatre heures et demie du matin.

Chape à la grand'messe. Touttes argenteries. Procession, exposition, offrande (1).

Le Lundy de Pasque. — Office. On doit faire la couronne pour les saintes huiles.

Le Mardy de Pasque. — Office solennel, on psalmodie matines, chape à la grand'messe. Après les coups de vespres, on fait la procession des saintes huiles pendant laquelle on carillonne et sonne la grosse cloche. La procession solennelle se fait de cette façon : le célébrant revêtu de la première chape blanche, attend, dans le parloir des RR. Pères de l'Oratoire, le clergé. Le clergé sorti de l'église avec croix et confanons vient au dit parloir : étant arrivé, l'officiant encense les saintes huiles et les prent. Ensuitte les enfans de chœur entonnent *O Redemptor, sume carmen*. La procession retournée à l'église, l'officiant va mettre les saintes huiles sur le grand autel. Ensuitte il entonne les vespres, encensement. Après le magnificat on va aux fonts en chantant *sicut cervus* et cela en procession et en revenant des fonts on chante *ad cœnam* et ensuitte on fait le sermon. Après le sermon se fait le salut.

(1) En notre paroisse, comme en celles de Sainte-Waudru à Mons, de Saint-Jacques à Tournai, de Villemeau près Tournai et sans doute en bien d'autres encore, existait dans les siècles passés la coutume de servir du vin et des nielles ou nieulles (pains en forme d'hosties) aux paroissiens, après qu'ils avaient reçu la sainte communion. Les anciens comptes de l'église renseignent l'acquisition de plusieurs centaines de nielles et de lots de vin « pour accommunyer les paroissiens » aux fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte. Colart Cottreau, bienfaiteur des lépreux (ladres) de Braine, leur fit don en 1481 d'une rente annuelle de 8 sols 6 deniers « pour convertir en vin au Noël. Pasques et Pentecouste. » Dans le semainier de 1588, se voient à la page du jour de Pâques les lignes suivantes d'un zélé mambourg de l'église « remonstrant que le vin est fort chierre et que nonobstant ce, l'on donne fort petitement au contoir en sorte que l'église loin d'en tirer prouffit comme par droit ce devroit faire, l'on ne peut fournir au paiement ».

AVRIL

Le 1er Dimanche du mois après Pasque, il faut préparer le grand dais pour la procession et ainsi à continuer.

Dimanche de Quasimodo, il a des pardons à gagner pour ceux et celles qui visiteront la chapelle Saint-Antoine — item, la chapelle du Cerf — item, à la chapelle des Sœurs — item, à la cimentière Saint-Roch (1586).

2e Dimanche après Pasque. — La dédicace de la chapelle Saint-Roch. On y va chanter la messe et les vespres, *missa de dedicatione Ecclesiæ;* à la messe, diacre et soudiacre.

Le 23. Jour saint Georges. — Messe pour les confrères (1599).

Le 25. Saint Marc. — Office. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office. Après la grand'messe, on va en procession à Saint-Roch pendant laquelle on chante les Litanies du Lundy des Rogations. La plus belle chape violette que le prêtre tient jusque à la porte de la ville et ensuitte on la porte à Sainte-Anne Arrivé à Saint-Roch, on chante la messe des rogations pour Marcq Leprince et sa femme, on y est revêtu. Revenu à la paroisse on chante *None.*

5e Dimanche après Pasque. — Dédicace des autels du Monument et de Sainte-Barbe. 40 jours de pardons (1618).

MAY

Le 1er. Saint Philippe et saint Jacques. — Office. Le carillon à midy.

Le 2. Saint Quirin. — Messe pour les confrères (1599).

Le 3. L'Invention de la sainte Croix. — Office. On psalmodie matines, et on chante le reste de l'office. A la fin de la première messe on chante le *Vexilla* et on donne la relique à baiser, ainsi qu'après la grand'messe. Il faut mettre ladite relique sur l'autel le matin et allumer deux cierges dans les bras d'argent.

Le 6. Saint Jean devant la porte latine. — Office.

Le 8. L'Apparition de saint Michel archange. — Office.

Le 9. Jour de la translation de saint Nicolas. (*Fête de saint Nicolas le vert,* 1512.) — Office fondé par Nicolas Moreau en son vivant archer de sa Majesté royale d'Espagne (1653).

Le 26. Saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation de l'Oratoire. — Office comme le 5e dimanche après Pasques, ornement et sonnerie de même excepté qu'il n'y a pas offrande à la messe, on chante vespres vers les trois heures, ensuitte le salut. S'il arrive un jour des Rogations, on chante la grand' messe après la procession, on y prêche à l'offertoire, indulgence plenière depuis les premières vespres jusque au soleil couché du jour.

5e Dimanche après Pasques. La Dédicace de cette église. — Office solennel. Toutte argenterie. Ornement du maître de chant. 4 chandeliers aux 4 coins de l'église. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office comme le jour des Pasques, sonnerie, ornement, etc., comme le jour de la Résurrection. Il y a salut la veille.

Les Rogations. — L'obit et le sermon étant faits, l'officiant porte le reliquaire d'argent à la procession revêtu de la chape violette qu'il ôte étant sorti des portes de la ville.

Le lundy, on va à la Croix Huart.

Le mardy, à saint Roch.

Le mercredy, au Plouict.

A touttes ces chapelles, on y chante la messe des rogations sans être revêtu, excepté au Plouict à raison que la chapelle est détruite. Les petits livres des croix enseignent tout ce qu'il a à chanter pendant les rogations.

Le mercredy, au Dieu de pitié de la Couturelle, on y chante le *Vexilla,* puis en revenant dans la ville on chante le *Te Deum,* ensuite la messe qui se disoit autrefois au Plouict.

Ascension de Notre Seigneur. — Office solennelle. On psal-

modie matines et on chante le reste de l'office ; à prime, on sonne le *ré,* à la grand'messe, chape, exposition, encensement, offrande. Ensuitte du magnificat, le salut.

Dimanche dans l'octave de l'Ascension. — Dédicace de la chapelle Sainte-Anne, hors ville. 40 jours de pardons (1621).

Le vendredi avant la Pentecôte, il faut vider les fonts, avoir soin de fermer la chapelle, faire faire une couronne pour les saintes huiles.

Fête de la Pentecôte. — La veille, on donne la bénédiction le soir. Le jour, on chante matines, pour prime, la grosse cloche. La messe comme à la Résurrection Aux vespres on tient chapes, encensement à magnificat, après le salut on fait la procession par le marché comme s'ensuit : le diacre et soudiacre revêtus de tuniques accompagnent le prêtre officiant, les deux choristes sont revêtus de chape. On chante à la procession les choses suivantes : touttes les hymnes de la Pentecôte et si elles ne suffisent pas, on chante quelques psaumes comme *Cantate Domino*, etc., rentré dans l'église on chante le *Tantum ergo* et on donne la bénédiction et on finit. Cette procession se fait en mémoire de l'institution de la confrérie du très Saint-Sacrement. Il faut préparer le banc de communion à Saint-Jean comme au jour des Pâque (1).

Lundy et mardy. — L'autel et les ornements de la grand'-messe comme le jour de la Pentecôte. Le reste de la semaine on habille l'autel du deuxième ornement rouge. Le samedi on ne chante point d'obit à cause des six épîtres.

(1) Le jour de la Pentecôte, il était d'usage en l'église de Sainte-Waudru à Mons de donner le vol pendant la grand'messe à une colombe blanche figurant le Saint-Esprit. M. Léop. Devillers a publié d'intéressants détails relatifs à cette cérémonie. Elle était aussi usitée en notre église comme l'indique ce passage du compte de l'année 1599 : « A Vincent du Clerc pour à le Pentechouste avoir mis le blan coulon, 3 sols. »

JUIN

Le 1er mardi. — Dédicace de la chapelle Saint-Sébastien et de Notre-Dame de Pitié (1586).

Dimanche de la sainte Trinité. — Office solennelle. On sonne le *ré* pour les primes, à la grand'messe chape, exposition, encensement, offrande. La messe finie on porte le Saint-Sacrement à Saint-Jean et on y donne l'absolution générale. Après le magnificat, le salut à Saint-Jean avec l'absolution.

Dédicace de la chapelle de la Croix Huart (1621).

Mercredi, veille de la fête du Saint-Sacrement, la bénédiction le soir.

Fête et octave du Saint-Sacrement (1). — Le jour de la fête office solennel, on chante tout l'office, pendant le *Te Deum* des matines on expose le très Saint-Sacrement, au verset *Te ergo quæsumus,* on donne la bénédiction et le Saint-Sacrement reste exposé jusqu'au salut, on chante l'office debout quand le Saint-

(1) Un document de 1418 nous autorise à penser que bien antérieurement à cette date, la fête du Saint-Sacrement se célébrait à Braine-le-Comte avec une splendeur toute exceptionnelle. La veille de la solennité, deux hommes étaient chargés par les mambourgs d'aller au bois couper des mais destinés à la décoration des abords de l'église. On ornait le maître-autel et le chœur de tapisseries de haute-lisse et de clinquants d'or. La grande nef recevait un décor consistant en guirlandes de buis, couronnes de fleurs, corbeilles suspendues, etc.

Sans pouvoir préciser quelle place occupait chacun des groupes composant le cortège de la procession, nous sommes à même d'indiquer presque toutes les catégories de personnes que l'on y voyait figurer ; c'étaient :

1° Une compagnie de clairons ;

2° Les élèves de l'école des Sœurs de Saint-François-de-Sales, dites Maroles ;

3° Les élèves de l'école paroissiale avec leurs deux maîtres ecclésiastiques ;

4° Les élèves de l'école et du collège des Pères Dominicains ;

5° Les membres des confréries : *a)* de Saint-Roch ; *b)* de Saint-Christ-

Sacrement est exposé, on ne chante pas la première messe; on la sonne pourtant à l'ordinaire avec la grosse cloche, pour les primes, la grosse cloche. A huit heures, on chante touttes les petites heures jusque à vespres. Avant la grand'messe qui se chante comme aux Pasques, à la fin de laquelle on donne la bénédiction à laquelle on chante ces deux versets : *Pange lingua, Nobis datus*, point plus. La bénédiction donnée, les deux choristes revêtus de chape entonnent l'hymne *Sacris solemniis* pour la procession. On reprend *Verbum supernum* et autres jusque aux Dominicains, entrant dans leur église on se tait, étant sortis on entonne *Lauda Sion*, revenu à la paroisse on donne la bénédiction. Aux vespres, chapes, les encensements à magnificat et puis le salut.

Pendant cette octave, on expose le Saint-Sacrement comme au jour de la fête, pendant le *Te Deum* des matines on le laisse

tophe; *c)* de Saint-Géry ; *d)* de la Miséricorde pour les trépassés ; *e)* de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs; *f)* du Saint-Nom de Jésus;

6° Les consœurs de Notre-Dame de Pitié;

7° Les sept « métiers » ou corporations marchandes de la ville de Braine, sous la conduite de leurs doyens et sous-doyens;

8° Les trois serments de la ville (compagnies formant la milice communale) tous en armes précédés de leurs enseignes : *a)* le serment des archers de Saint-Sébastien; *b)* le serment des arquebusiers de Sainte-Barbe; *c)* le serment des arbalétriers de Notre-Dame de Pitié;

9° La communauté des révérends Pères Dominicains ;

10° Les confrères du « Vénérable Saint-Sacrement » portant flambeau;

11° Le clergé officiant entouré des membres du magistrat, portant flambeau ou soutenant le baldaquin;

12° Le châtelain entouré des sergents de la châtellenie.

Au XVIIIe siècle, les bourgeois et fermiers les plus aisés de Braine avaient composé une compagnie de grenadiers à cheval, et leurs fils une compagnie de hussards; il est vraisemblable que ces deux corps de cavalerie assistaient à la procession de la Fête-Dieu, les hussards ouvrant la marche, les grenadiers formant à la suite du Saint-Sacrement une escorte d'honneur.

exposé jusqu'après la dernière messe à la fin de laquelle on donne la bénédiction. Il faut avoir soin de tinter la cloche appelée *chanonielle* quand le prêtre est à l'élévation de la messe et il doit y avoir du feu prêt, aussi il faut tinter le dit *chanonielle* au commencement du *Te Deum* pour avertir le peuple.

Le Dimanche dans l'octave et les fêtes, s'il y en a, on laisse le St-Sacrement exposé jusque au salut. Pendant l'octave au *Lauda Sion* de la grand'messe, à ces mots : *Ecce panis*, on donne la bénédiction et tous les jours après la grand'messe on fait la procession dans l'église et on y chante un répons du Saint-Sacrement.

Le Vendredy après le Saint-Sacrement. — Il faut ôter l'ornement du maître et mettre le verd à brocard d'argent et quatre chandeilliers argenté sur l'autel avec les deux bras d'argent. L'office, les matines se sonnent par le *chanoniel* et la clochette ainsi qu'aux vespres.

Le Samedy, de même que le vendredy.

Le Dimanche dans l'octave. — Office. 4 cloches, carillon le samedy à midy et le dimanche à grand'messe. — Les vêpres et salut se feront ensemble à cause de la procession des Pères Dominicains (1672).

Lundy. — Office comme vendredy.

Mardy et Mercredy. — Office de même.

Jeudy, octave du Saint-Sacrement.— Office. On tient chape à grand'messe après laquelle on fait la procession par le marché, à laquelle on chante une hymne du Saint-Sacrement et ne suffisant pas on chante quelques psaumes des processionaires. On sonne le salut à cinq heures du soir avec la grosse cloche. Après le *Salve regina*, on entonne le *Te Deum* pendant lequel on sonne la grosse cloche et puis la bénédiction.

Vendredy après l'octave. — Obit solennel pour les confrères du Saint-Sacrement au chœur. Chape.

Le 25. Sainte Pharaïlde. — Messe en son honneur à l'autel Saint-Christophe, offrande. Le *ré* et carillon.

Le 24. Nativité de saint Jean-Baptiste. — Office solennel. On tient chape à la première messe pour laquelle on sonne la grosse cloche et on y expose le Saint-Sacrement après laquelle on fait la procession en action de grâce de ce que cette église a été préservée de feu l'an 1605. On chante à la procession un repons du Saint-Sacrement. On chante la deuxième grand' messe à l'autel Saint-Jean, excepté que s'il tombe un dimanche on la chante au chœur, pour la dite grand'messe on y sonne encore la grosse et on y tient chape. Vêpres, etc.

Le 25. La Translation de saint Éloy. — Une messe à sa chapelle. Offrande. Le *ré* avec carillon.

Le 29. Saint Pierre et saint Paul. — Office solennel. La deuxième grand'messe à Saint-Pierre. On y est revêtu. Offrande. A prime, on sonne le *ré,* on sonne la grosse pour la grand'messe.

JUILLET

Le 1er Dimanche du mois, une messe à Notre-Dame de Pitié pour les confrères arbalétriers. Le lendemain une messe de *anniversario* au même autel pour les confrères trépassés. La grosse cloche.

Le 2. Fête de la Visitation de la sainte Vierge. — Office solennel. 3 grosses cloches avec carillon.

Le 2e Dimanche de juillet. — Dédicace de la chapelle Saint-Christophe (1586).

Le 14. Saint Vincent (de Soignies). — Office. On psalmodie matines et on chante le reste de l'office. Il est feste jusqu'après la messe (1589).

Le 18. Saint Arnould. — Une messe à son autel (pour les confrères brasseurs, 1586). Le *ré* avec carillon, ensuite une messe de *anniversario.*

Le 20. Sainte Marguerite, patronne de la chapelle du Plouy. Après l'office de la paroisse on va chanter la messe en son honneur à icelle chapelle (1670).

Le 22. Sainte Marie Madeleine. — Office. 4 cloches avec carillon à midi.

Le 25. Saint Jacques et saint Christophe. — Office solennel. La première messe à Saint-Christophe revêtu. Après la messe on donne le reliquaire à baiser. A la deuxième grand'messe, chape, les encensements, après que le diacre a donné la paix, il va avec deux acolites chercher les reliques de saint Christophe à sa chapelle et les ayant apporté les met sur l'autel du côté de l'Évangile. On tient chape à la procession qui se fait par le marché et on chante les choses suivantes: 1° *Deus tuorum militum;* 2° *Hic est vere martir;* 3° *Invicte martir.* Rentré dans l'église le clergé entre dans le chœur et l'officiant reste sous le jubé et donne la relique à baiser en chantant : *Iste Sanctus pro,* etc. Aux vespres on tient chape, les encensements à *magnificat.*

Le 26. Sainte Anne. — Messe à sa chapelle. Offrande. A la chapelle Sainte-Anne hors la porte, on chantera les matines et vêpres. Il y a 40 jours de pardons.

Le 27. Octave de sainte Marguerite. — Messe pour les consœurs (1598).

AOUT

Le 1er. Saint Pierre-aux-Liens. — Office pour Pierre Parmentier. Messe de l'octave saint Christophe à sa chapelle.

Le 1er Dimanche du mois. — Messe à Sainte-Barbe pour les confrères arquebusiers. Le *ré* avec carillon. Le lendemain messe au même autel pour les confrères trépassés.

Le 2. — Il y a indulgence plénière aux religieuses à cause de *Notre-Dame des Anges* dicte de la *Portioncule* (1670).

Le 5. Notre-Dame aux Neiges. — Office. 4 cloches avec carillon.

Le 6. La Transfiguration de Notre Seigneur. — Office.

Le 10. Saint Laurent. — Office. On va en procession chercher aux Sœurs grises les reliques de Monsieur saint Géry

(1637). Vêpres de saint Géry. Ornements et argenteries comme aux Pâques. Encensement à *magnificat*.

Le 11. Saint Géry, patron de cette ville. — L'office comme aux Pâques, excepté qu'on est revêtu à la première grand'messe et que outre les encensements ordinaires à *magnificat,* on va aussi encenser les reliques de saint Géry.

Le 12.— Une messe pour les confrères de Saint-Géry au chœur, revêtu. Offrande. *Missa de anniversario.*

Le 13.— Messe solennelle avec procession en action de grâces que cette église a été préservée du feu l'an 1583. Revenant de la procession qui se fait par le cimetière, on entonne le *Te Deum.*

Le 14. — Vers 10 heures, messe du jour avec exposition et procession en réparation d'un vol sacrilège commis à ce jour dans cette église (1766).

Le 15. Fête de l'Assomption. — Comme au Saint-Géry. Après la 2e grand'messe, même tour à la procession qu'au Saint-Sacrement, on chante en sortant de l'église *Ave Maris,* etc., et on continue *Quem terra pontus, O gloriosa domina.* En sortant de l'église des Jacobins (Dominicains), on chante les litanies de la Vierge, rentré à l'église *Tamtum ergo,* bénédiction et puis on remet le Saint-Sacrement. Aux vêpres chape, à magnificat encensement, on va aussi encenser l'ymage de la Vierge, bénédiction ensuite. Après les vêpres, on va à Saint-Roch en procession, lorsqu'on est arrivé hors de la ville on commence les vêpres de *confessore non pontifice,* excepté l'oraison qui est propre, ensuite à Saint-Roch, *Salve Regina, Ave Maria,* puis on revient en même ordre (1).

(1) Le semainier de 1619 renseigne pour la fête de l'Assomption : « La 2e messe pour les consœurs et après : messe à la Croix Huart; puis après les vêpres icy chantées, on ira en procession reporter ceste sainte relique (de saint Roch) avec tout honneur et révérence comme il appartient à tel défenseur de la peste en la chapelle Saint-Roch. Vous ferez devoir d'orner les rues et d'apporter torches et flambeaux. Je vous recommande celuy (le Dr Sylvius) qui nous les a données. »

Le 16. Saint Roch. — On va chanter la messe à sa chapelle, revêtu, on prêche à l'offertoire. Après midy on va chanter les vêpres de *confessore non pontifice.* Si Saint Roch tombe un samedy, on ne chante pas les vêpres de la paroisse. Si un dimanche, on y va après les offices de la paroisse. A 8 heures et demy on parte pour la grand'messe et après midy à une heure et demie pour les vêpres pour lesquels on sonne la grosse cloche de même que pour la messe.

Le 17. — Messe à la même chapelle *de anniversario* pour les confrères trépassés.

Le 18. Octave de saint Géry. — Messe au chœur.

Le 24. Saint Bartholomé, apôtre. — Office.

Le 25. Saint Louis. — Office, carillon à midy.

Le 28. Saint Augustin. — Office, 4 cloches.

Le 29. La Décollation de saint Jean-Baptiste. — Office. On donne un pain blanc d'un patar aux enfants de chœur.

Les Dimanches après vêpres, il y aura prédication aux Sœurs grises (1593).

SEPTEMBRE

Le 8. Nativité de la sainte Vierge. — Office solennel.

Dans l'octave de la Nativité une messe de fondation à Sainte-Barbe, *Missa loquebar,* etc., revêtu.

Le 14. L'Exaltation de la sainte Croix. — Office. Après la première messe, on donne le reliquaire à baiser sous le jubé et on chante pendant cela *Vexilla regis,* il faut mettre ledit reliquaire sur l'autel avec les deux bras d'argent, etc. Après la messe de la paroisse, on va chanter la messe à Saint-Roch, on y est revêtu.

Le 16. Saint Cornil. — Office.

Le 17. Jour de l'impression des playes de Notre Sauveur au corps de saint François d'Assise. — Office fondé par le sieur François de la Barre, en son temps receveur de Sa Majesté (1653).

Le 21. Saint Matthieu. — Office.

Le 22. — Messe de *saint Maurice* à raison que nous avons des reliques icy dans le chœur. Ce dit jour, il y a à l'autel du doxal, du monument, de Saint-Roch et de Sainte-Anne, 40 jours de pardon (1620).

Le 24. La Translation de saint Géry. — Office comme le 21.

Le 29. Saint Michel. — Office comme le 24.

OCTOBRE

Le premier Dimanche d'après la Saint-Michel, LA PROCESSION SOLENNELLE DE CETTE VILLE. Le tout comme à la Résurrection excepté ce qui suit : on est vêtu à la 1re grand'messe, après la deuxième grand'messe la procession comme au Saint-Sacrement (1) et on y chante les mêmes choses à savoir : *Sacris solemniis*. En sortant des Jacobins (Dominicains), on chante les litanies de la Vierge, mais si ce n'est pas le Rosaire on chante *Lauda Sion*.

Tous les jours de l'octave. Office.

Le Dimanche de l'octave, après la grand'messe, on fait la procession par le marché comme le jeudy de l'octave du Saint-Sacrement.

Le deuxième Dimanche d'octobre. — L'anniversaire de la confrérie de la Miséricorde. La première messe au *Monument*.

Le lendemain, messe solennelle en forme de service pour les confrères à trois ou neuf leçons selon la commodité du bassin. Le soir, le salut solennel des trespassez.

(1) Au XVIIe siècle, existait à Braine une compagnie de jeunes gens placés sous les ordres d' « un capitaine que l'on dit de Joenesse pour avecq les armes conduire la procession de la Dédicace de leur ditte ville, afin d'y tant plus honorer le Vénérable, pour l'honneur de Messieurs et y festoyer les estrangers ». En 1679, cette compagnie reçut de la ville cinquante livres de poudre et pour sa récréation une tonne de bière. *(Archives paroissiales.)*

Le recepveur de l'église rendra mercredi ses comptes. Ceux qui s'y voldront trouver, si trouvera (1590).

Le 21. Jour sainte Ursule. — Office. Les saintes reliques sont reposantes à la chapelle Saint-Pierre (1677). Messe à la chapelle Sainte-Anne, aussi à la Croix Huart (1620).

Le 23. Saint Severin. — Messe à Saint-Jean pour les confrères. Ensuite une messe de *anniversario,* messe, matines et heures pour les Telliers (fabricants de toiles) (1586).

Le 25. Saint Crispin et Crispinian. — Messe à Saint-Anthoine pour les confrères (cordonniers), revêtu. Offrande, *missa sapientiam sanctorum* et ensuite une autre *de anniversario,* aussi revêtu, offrande, messe pour les cordowaniers (1586).

Le 28. Saint Simon et saint Jude. — Office.

NOVEMBRE

La veille. — Le salut avec la bénédiction.

Le 1er. Jour de la Toussaint. — Office comme au Saint-Géry. Après le *Benedicamus* des vespres, on commence les vespres des morts et on continue l'office jusque à laudes, on y tient chape, il faut avoir soin d'avoir l'ornement des morts tout prête pour le mettre sur la fin de *magnificat* et aussi les gradins. Mettre six chandeillers argentés avec six chandeilles jaunes sur la nappe de l'autel. Après les matines des morts, il faut ôter l'ornement noir, ensuite on fait le salut, après le salut il faut tapisser l'autel de noir, six chandeillers argentés, deux bras d'argent, les cierges jaunes.

Le 2. La commémoraison des fidelles trépassez. — On chante la messe des trespassez avec diacre et soudiacre. Après la procession on chante les laudes des morts. A huit heures et demy, on chante les commendas pour lesquelles on sonne la grosse cloche. Le célébrant accompagné de diacre et soudiacre vont au lutrin. Le célébrant revêtu de chape et le diacre et soudiacre de tuniques. Après les commendaces on chante

la messe, on y tient chape, les encensements à l'offertoire. Offrande et puis le sermon. Après la messe, on va autour du bier (catafalque) trois fois, etc. Le soir, le salut solennel avec procession à laquelle on chante les litanies des morts, etc. Indulgence plenière.

Après l'office, on ira à Saint-Roch chanter la messe pour les âmes des corps y sépulturez (1617).

Le 4. Saint Charles Borromée. — Office. Chape à grand'messe solennelle.

Le 2e Dimanche de Novembre. Patronage de la sainte Vierge. — Office. Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la grand'messe.

Le 11. Saint Martin. — Office. On tient chape à grand'messe. Messe pour les confrères.

Le 18. L'Élévation de saint Géry. — Office.

Le 21. La Présentation de la Vierge. — Office.

Le 22. Sainte Cécile. — Une messe qui n'est pas d'obligation à son honneur pour Messieurs de la musique. Après midy le salut avec bénédiction.

Le 25. Sainte Catherine. — Office. Après la messe et les vespres, l'absolution générale à Saint-Jean, pour laquelle on sonne la grosse. La première messe à Sainte-Barbe, revêtu.

Dans l'octave de sainte Catherine, messe votive à Sainte-Barbe, revêtu. *Missa Loquebar,* etc.

Le 30. Saint André, apôtre. — Office.

DÉCEMBRE

Le 1er. Saint Éloy. — Une messe à son honneur à sa chapelle, revêtu, offrande. Messe, matines et heures pour les confrères (1598).

Le 2. — Messe pour les confrères trépassés de Saint-Éloy (1598).

Le 1er Dimanche de Décembre. — A la chapelle Sainte-Barbe sur le grand chemin de Bruxelles, il y a indulgence (1640).

Le 4. Sainte Barbe. — Messe à son honneur. *Loquebar,* revêtu. Offrande. Le même jour, au même autel une messe pour les confrères arcquebusiers, revêtu, offrande. Le lendemain, une messe pour les mêmes confrères de *anniversario,* revêtu, offrande.

Le 6. Saint Nicolas. — Office. Messe pour les confrères (1598).

Nota. — Tout le temps des Avents, on chante la messe sur les sept heures et demie pour commencer le sermon vers les huit heures et la grand'messe suivant le sermon (1598).

Le 8. La Conception de la Vierge. — Office solemnel.

Le mercredy des quatre tems du Noël. — Le matin à six heures MESSE SOLEMNELLE DU MISSUS. A l'Évangile un enfant de chœur habillé en ange, chante *Ave Maria,* etc., *Ne timeas,* etc., *Spiritus Sanctus,* etc., et il faut à ce sujet faire les théâtres sur le jubé, le côté droit pour l'ange et le gauche auprès de l'orgue, pour la Vierge et ce théâtre se fait la veille, afin d'exercer les enfans. Il faut mettre toutte chandeilles, l'ange en donne deux livres et la Vierge de même et les RR. Pères de l'oratoire deux livres (1).

4e Dimanche de l'Avent. — Dédicace de la chapelle Saint-Antoine (1586).

Pendant cette semaine, le Père terminaire fera la queste (1640).

Le 25. La Naissance de Jésus-Christ notre Sauveur. — Les matines commencent à dix heures de la veille, à l'hymne des matines on touche l'orgue et les responsoria se chantent en musique auprès du grand chandelier de cuivre. Le premier psaume de la troisième nocturne et le troisième qui sont : *Misericordias Domini* et *Cantate Domino* se chante en *fa* bourdon,

(1) Pendant la messe de Missus, on faisait aux abords de l'église de nombreuses décharges de mousqueterie. Les comptes du XVIIe siècle mentionnent diverses dépenses pour « la pouldre livrée le jour de Missus ».

le *Te Deum* en musique. S'ensuit la messe qui doit commencer à minuit à laquelle on tient chape. Exposition, encensement, etc., après cette messe, on chante les laudes, le matin à .. heures les primes, puis la messe de l'aurore, tierce vers les huit heures, etc., puis la grand'messe avec exposition, encensement, offrande, etc., comme le jour des Pasques. Il faut avoir soin de mettre tous les luminaires nécessaires parmy l'église pour les matines et de préparer le banc de communion à Saint-Jean.

Le 26. Saint Étienne, premier martyr. — Office.

Le 27. Saint Jean, comme hier. — Messe pour les confrères (1598).

Le 28. Les saints Innocents, comme le jour Saint-Étienne. — Don de deux sols à chacune des douze vesves des maisonnettes (1586).

Le 29. Saint Thomas de Cantorberie. — Office comme le jour saint Étienne.

Remarques

Tous les premiers Dimanches du mois qui arrivent pendant l'année, il faut habiller l'autel comme un autre Dimanche excepté qu'on met anges et bras d'argent, tapis et bouquets. A la procession les litanies de tous les Saints.

Aux saluts des trespassez qui se font les lundy, il faut orner l'autel de noir avec cierges jaunes et préparer l'ornement noir du dais.

Le premier Dimanche du mois après Pasques. — La procession par le marché et ainsi à continuer jusque à la procession solennelle de la ville. Il faut orner le grand dais les samedys avant, comme aux grandes processions solennelles.

Le 2e Dimanche du mois, le 3e et le 4e il faut que le dais soit orné de blanc pour la procession des vespres.

Cérémonies spéciales

La messe de l'Élection du magistrat et la prestation de serment. — Il faut habiller l'autel du premier ornement avec toutes les argenteries, tapis, etc., préparer un prie-Dieu près le pilier de marbre du sanctuaire couvert d'un tapis. La messe se chante *de Spiritu Sancto* au commencement de laquelle le prêtre officiant entonne le *Veni Creator* ayant à ses deux côtés diacre et soudiacre. Après la messe, le prêtre officiant fait une exhortation à celuy qui doit faire le serment, et le serment étant fait il entonne le *Te Deum* qui est chanté par la musique lequel étant finy, le magistrat s'en retourne en corps au son de la grosse cloche et du carillon ainsi qu'en venant à l'église. La musique se paye de la ville.

Réception de Mgr l'Archevesque. — Quand l'Archevesque (de Cambrai) vient confirmer, étant averti du jour, on enseigne les enfans qui sont à confirmer. Ensuitte du règlement de Mr le Curé, on le reçoit à la porte de l'église de la manière qui s'ensuit : le clergé en corps avec Croix et confanons l'atend dans le portail, le Curé en surplis, chape et étole avec une Croix qu'il donne à baiser un genoux en terre à l'Archevesque. Ensuitte on entonne *Ecce Sacerdos* et on poursuit en retournant jusque au chœur. Arrivé au chœur, l'Archevesque se met sur un fauteuil qui est posé du côté gauche de l'autel où il s'assis quelque tems et y fait quelques oraisons. L'autel habillé comme le jour de Pasques. Il faut arranger les enfans tout au tour des murailles depuis le chœur jusque au clocher, tant du costé des chapelles qu'autour des comptoirs d'autant qu'il est plus aisé. On suit l'Archevesque avec un grand plat d'étoupes et du pain coupé par morceaux pendant qu'il donne la Confirmation. D'abord qu'il vient à l'église, il faut sonner la grosse cloche et carillioner. Si c'est la

1re fois qu'il vient en la paroisse on le va recevoir à la porte de la ville dans le même ordre cy-dessus nommé.

Messe solennelle pour la nécessitez du tems. — L'autel orné de violet avec quatre chandeilliers. La messe de *quacumque necessitate : Salus populi*. On expose et après la messe, procession dans ou hors l'église avec les prières convenables.

Funérailles

Premier état de bourgeoisie. — Il faut habiller l'autel du beau ornement noir, mettre six chandeliers argentez sur l'autel. Convoy de tout le clergé. Étant revenu du convoy, on chante les vespres et une nocturne de l'office des morts. Messe solennelle avec deux chapiers, après la messe on va au sépulcre en chantant *miserere mei,* etc. Le service se fait ordinairement le lundy. Le dimanche on chante les neuf leçons après le *Benedicamus* des vespres. Le lundy on chante laudes le matin, puis à l'heure désignée convoy de tout le clergé de même qu'à l'enterrement. Étant revenu on chante les commendaces, les officians étant au lutrin, ensuitte à la messe deux chapiers, *Sequence*. Circuition de bier (catafalque) et reconvoy en même ordre que devant.

Deuxième état de bourgeoisie. — Il faut habiller l'autel du deuxième ornement noir, etc., convoy de tout le clergé, messe solennelle. Étant revenu du convoy, on chante une nocturne des morts simplement. Après la messe office de sépulture en chantant *miserere mei,* etc., puis reconvoy. Pour le service, l'autel habillé de noir, à l'heure désignée, on chante vigiles à neuf leçons jusqu'à laudes, puis convoy et étant revenu on chante les laudes, ensuitte la messe avec Sequence, circuition de bier dans la nef, ensuitte la messe appelée *trentième,* tous avec diacre et soudiacre. Après la circuition du bier, reveu du sepulcre, reconvoy, etc.

Troisième état de bourgeoisie. — Il ne faut pas orner l'autel de noir, convoy, messe avec diacre et soudiacre, office de sépulture sans *Miserere mei,* etc., et reconvoy. Pour le service, l'autel sans ornement noir, à l'heure désignée vigiles à neuf leçons, ensuitte la messe diacre et soudiacre circuition de bier et puis, la messe appelée *trentième* sans reconvoy.

Quatrième état de bourgeoisie. — On va chercher le corps au pied du cimetière avec prêtre et clercq, offrande et sépulture. Pour le service, vigiles à trois leçons, messe à diacre et soudiacre, messe dite *trentième* sans diacre, etc., un tour du bier seulement.

§ 4. — *Confréries*

1. — *Confrérie de la Sainte-Trinité*

L'Ordre de la Sainte-Trinité pour le rachat des captifs fut fondé au XIIe siècle par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.

Les Trinitaires étaient secondés dans leur charitable mission par les confréries laïques de la Sainte-Trinité dont les membres se cotisaient pour arracher leurs frères aux rigueurs de l'esclavage.

Braine, ne manqua pas d'avoir sa confrérie de Trinitaires laïques. Elle avait son siège dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste (aujourd'hui du Sacré-Cœur). Là se donnait l'absolution générale (1) aux confrères et consœurs, cinq fois l'an, savoir : le jour de l'Apparition de sainte Agnès, le Mercredi des cendres, le Jeudi saint, le Dimanche de la Trinité et le jour de sainte Catherine, vierge et martyre.

De même que le blanc vêtement des religieux Trinitaires et

(1) La formule de cette absolution se trouve dans une notice sur « la confrérie de la très sainte Trinité et Rédemption des captifs » imprimée à Mons en 1719.

le scapulaire des confrères laïques, la bannière de la confrérie portait une croix rouge et bleue sur fond blanc, en souvenir des trois couleurs sous lesquelles l'ange était apparu à saint Jean de Matha.

Un tableau de grandes dimensions, qui fut acquis jadis par les confrères et consœurs de la Sainte-Trinité, se trouve aujourd'hui encore dans la chapelle du Sacré-Cœur. On y voit d'un côté saint Jean de Matha, de l'autre saint Félix de Valois avec le cerf crucifère traditionnel. Au milieu est un ange vêtu de blanc et portant sur sa poitrine une croix aux deux couleurs rouge et azur; à ses pieds sont agenouillés deux esclaves chargés de chaînes, l'un maure et l'autre chrétien.

2. — *Confrérie du Saint-Nom de Jésus*

La première confrérie du très Saint-Nom de Jésus fut établie à Burgos (Espagne), en 1510, par le R. P. Diégo de Victoria, de l'Ordre des frères-prêcheurs. Dans les années qui suivirent, eut lieu l'érection de la « confrérie du Très-Auguste Nom de Jésus », en l'église paroissiale de Braine-le-Comte. Une notice imprimée à Mons, en 1646, par ordre du pasteur Jacques Levisse, nous apprend que cette « dévote et fructueuse confrérie du Très-Saint et toujours adorable Nom de Jésus » avait été réorganisée vers l'an 1586 (1), conformément aux bulles des souverains Pontifes Pie V et Grégoire XIII. Le but de la confrérie est indiqué dans cette notice :

« Expier et faire cesser les jurements, blasphèmes, parjures, etc., causant d'horribles malheurs et punitions aux

(1) Sous le pastorat de Maître Jean Moreau. En 1583, son prédécesseur Maître Martin Stevene, avait institué une rente « en advancement de la célébration de la messe mensuelle de la confrérie du Saint-Nom de Jésus en l'église de Braine ». Chirographe conservé aux archives paroissiales.

blasphémateurs ou jureurs, comme aussi aux villes, provinces et royaumes entiers.

« *Règles, observances et fonctions.* — 1. Les confrères sont admis par le Révérend Sieur Pasteur, qui est le Directeur, et enrégistrés par quelque notable confrère homme de bien et zélé de l'honneur de Dieu, à ce commis, comme aussi à recevoir et rendre compte des donations, que par dévotion et de pure libéralité donnent les confrères à leur entrée, à la mort et annuellement pour la célébration des messes et offices d'icelle confrérie, entretien aussi des luminaires et ornemens à ce requis. Cependant les pauvres y sont admis gratis et sans charge.

» 2. L'Autel de la Sainte-Croix, par laquelle Nostre Seigneur est fait véritablement Jésus et Sauveur et sur laquelle il a (et non sans mystère) permis que son très Auguste Nom Jésus seroit en l'escriteau : Jesus Nazarenvs, etc., est déterminé pour Autel d'icelle Confrérie. Auquel désormais le troisième Dimanche de chaque mois se chantera la messe du Nom de Jesvs. Aussi ce mesme Dimanche après le salut du soir se fera la procession dévote de la dite Confrérie. De plus à la descharge d'icelle, le jour de la Circoncision, premier de l'an, se chante une Messe à Diacre et soudiacre et l'office solemnel, et Heures canoniales au Dimanche 2e après l'Épiphanie ou trois Roys, auquel jour la Sainte Église célèbre la feste du dit Très-Saint Nom. Et le lendemain ou bien le jour plus commode de l'octave se chante le service des confrères et consœurs trespassez.

» 3. Aux susdits offices, messes, processions et service les confrères assistent dévotement. Au jour de la Circoncision et de la feste solemnelle du dit Très-Saint Nom de Jésus, après s'estre confessés recevront le vénérable Saint Sacrement de l'Eucharistie.

» 4. Les Confrères s'abstiendront sérieusement des juremens, reniemens, blasphèmes ou semblables abus et outrages du Saint Nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, les banniront

de leurs familles et empescheront selon leur pouvoir et d'un zèle tout particulier semblables blasphèmes, reniemens et paroles exécrables en leur compagnie, reprenant bénignement et charitablement ceux qui se laisseront porter à telle coustume tant damnable et pernicieuse. »

3. — *Confrérie de Saint-Géry, patron de la paroisse*

Dès l'origine de la paroisse, le culte de saint Géry fut en grand honneur à Braine.

Une confrérie sous ce vocable fut érigée en l'église paroissiale et avait pour siège la chapelle qui lui était dédiée. Chaque année, le 12 août, lendemain de sa fête principale, un obit y était chanté pour les confrères et consœurs trépassés. Cette chapelle possédait divers biens en ville, entre autres une maison que le peuple brainois appelait autrefois la « maison de saint Géry » (1).

4. — *Confrérie de Saint-Jean-Baptiste*

La « confrérie de Saint-Jehan » fut établie avant l'an 1476. Dans les dernières années du XVe siècle, elle fut dotée de rentes d'imports divers par Guillaume Escliffet, Jean Anthoin de Loges, Pierre Marie, Benjamin Hazart et Jean Letruye dit Rozet. Dans la suite la chapelle de « Monsieur saint Jehan » reçut de nouvelles libéralités. La plus importante, consistant en 103 livres 15 sols 9 deniers de rente, avec charge de messes à célébrer à l'autel saint Jean eut pour auteur Jean Du Bois, échevin de

(1) En 1720, la veuve de Jean Resteau occupait cette maison « portant pour enseigne: *le Mortier d'or*, tenant à la rue et ruelles et le jardin aux remparts, à Jacques Losson et au sieur Lobé ». Elle avait été donnée par Jehan Lehongre, à charge de la messe de chaque dimanche, avec distribution de pains. Compte de la chapelle de Saint-Géry, fait et rendu par l'avocat Hanon, pour les années 1718, 1719, 1720.

Braine-le-Comte en 1669. Philippe Sussenaire donna à la même chapelle, en 1698, un capital de 46 livres 1 sol 3 deniers.

5. — *Confrérie de Saint-Pierre*

Cette pieuse sodalité existait au XVIe siècle et peut-être antérieurement.

En 1605, le chirographe contenant les statuts et ordonnances fut consumé en la maison du maître de la confrérie par « le feu advenu le jour Saint-Jean-Baptiste ». Bientôt après et tandis qu'ils en avaient « la fraîche et entière mémoire » les confrères prirent soin de faire rééditer leurs anciennes règles dans un acte écrit sur parchemin, qui nous est conservé. L'on y voit que la confrérie faisait célébrer les vêpres le 28 juin, grand'messe solennelle les jours de la fête et de l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul, le jour de saint Pierre aux Liens, le jour de la Conversion de saint Paul et le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche. Elle faisait chanter un obit le 30 juin pour les membres défunts de la confrérie et une messe de requiem avec assistance de diacre et de sous-diacre pour chaque confrère ou consœur, après son décès.

Les membres de la confrérie étaient tenus d'assister aux susdits offices, ainsi qu'aux funérailles des confrères et consœurs. Ils devaient en allant à l'offrande comme en accompagnant au cimetière les corps de leurs confrères tenir en main une verge qui leur servait d'insigne et leur était remise par le serviteur de la confrérie.

Chaque année les confrères s'assemblaient le 30 juin sous la présidence du pasteur pour ouïr les comptes annuels du mambourg et procéder à l'élection tant du maître de la confrérie que du mambourg. Le même jour à midi ou le soir, il y avait une récréation consistant en un repas auquel les confrères et consœurs pouvaient assister à leurs frais.

6. — *Confrérie de Saint-Antoine*

« En 1382, une affreuse épidémie connue dans l'antiquité sous le nom de feu sacré et au moyen âge sous celui de feu Saint-Antoine, porta la désolation dans le comté de Hainaut. Partout les habitants recoururent à l'intercession de saint Antoine qui était regardé comme le libérateur de cette contagion et on lui éleva dans certaines localités des oratoires dont quelques-uns subsistent encore (1). » C'est sans doute à cette année calamiteuse que remonte l'installation de la chapelle de Saint-Antoine (2) et il est à présumer que l'établissement de sa confrérie date de la même époque. Le compte de l'église pour 1512-1513 mentionne l'existence de cette confrérie comme antérieure à l'année 1498. Nous pensons que dans la suite, cette pieuse association se fusionna avec la corporation du métier des bouchers, boulangers, etc.

7. — *Confrérie de Saint-Christophe*

Dans un chirographe ou manuscrit sur parchemin, en date du 24 mai 1511, il se voit que « Jacquemart Le Bastenier, mû de carité, désirant le salut de son âme et des âmes de ses bienfaiteurs vivants et trespassés, et affin que le saint service divin se puisse faire et entretenir en la capelle et autel du glorieux martyr et amy de Dieu, Monseigneur saint Christophe, située

(1) L. Devillers, *Notice sur des monuments des environs de Mons. Saint-Antoine-en-Barbefosse (à Havré)*. Mons, 1867, p. 5. Le prieuré de Saint-Antoine-en-Barbefosse reçut en 1573 de Michel de Lavielleuze en donation une rente de 20 sols assise sur la maison du Miroir à Braine-le-Comte. Chirographe aux archives paroissiales.

(2) Le dimanche de Quasimodo, il y avait jadis indulgence de 1,340 jours pour les fidèles visitant la chapelle de Saint-Antoine. Semainier de 1586.

en l'église paroissiale de Braine, donne en pur don un journel de terre labourable pour en adhériter Pierre Hanon adont là présent comme mambourg, pour et au nom et au proffit de la dite capelle, fabrique et autel de mon dit Seigneur saint Christophe ».

La confrérie de Saint-Christophe, qui compta parmi ses membres le célèbre Docteur Sylvius, date d'une époque très reculée. Le compte de l'église (an 1512-1513) renseigne que celle-ci avait prêté en 1509 aux confrères de Saint-Christophe une somme de 35 livres. Cette somme, pour lors assez considérable, fut probablement employée à la reconstruction de la chapelle du glorieux martyr.

8. — *Confrérie de la Miséricorde pour les trépassés*

Cette pieuse association fut établie vers 1659 par les soins du pasteur Jacques Levisse second. Les messes ordonnées par la confrérie ainsi que les pieux exercices des confrères avaient lieu en la chapelle dite du Monument. A l'autel qui s'y voit encore aujourd'hui était attaché le privilège de l'indulgence plénière en faveur des fidèles défunts.

Par testament, en date du 27 janvier 1694, les pieux conjoints Michel Minne et Marie Dubois léguèrent à la confrérie de la Miséricorde une somme de soixante livres. Ainsi qu'en témoignent les livres de commands ou semainiers du siècle dernier, il était d'usage chez les familles aisées de faire une aumône plus ou moins importante à la confrérie de la Miséricorde, à l'occasion du décès d'un de leurs membres.

Le deuxième dimanche d'octobre on célébrait l'anniversaire de l'institution de la confrérie. La première messe se chantait ce jour-là à l'intention des confrères et consœurs. Après la messe paroissiale, il y avait procession « sur le marché ».

Le lendemain une messe solennelle était célébrée en forme

de service pour les confrères et consœurs trépassés et le soir on chantait un salut solennel à la même intention (1).

9. — *Confrérie du Très Saint-Sacrement*

L'on ne peut douter que l'ancienne « confrérie du vénérable Saint-Sacrement » ne possédât autrefois dans ses archives, l'acte authentique de son érection canonique, son règlement, son tableau d'indulgences spéciales et autres documents intéressants. A notre grand regret, il ne nous reste qu'un registre ancien, celui des recettes annuelles commencé en 1778. Il est intitulé : « Tabelle des noms des confrères et consœurs du vénérable Saint-Sacrement. » Nous présumons que les autres pièces furent anéanties ou dispersées lors du pillage de la cure de Braine en juillet 1794.

La confrérie du Saint-Sacrement déjà mentionnée dans les semainiers du XVIe siècle ne fut canoniquement érigée que dans les premières années du siècle suivant. L'institution s'en fit le jour de la Pentecôte, ainsi que nous l'apprend la procession commémorative qui a lieu chaque année encore à pareil jour.

Dans le cours des siècles, des indulgences spéciales furent sans doute concédées en grand nombre à notre antique confrérie. Une seule nous est bien connue : c'est une indulgence de 40 jours accordée pour l'assistance à l'obit célébré en décharge de la confrérie, pour l'un de ses membres défunts (2).

(1) Outre les confréries déjà mentionnées, on trouve citées dans les semainiers du XVIe siècle les confréries de Notre-Dame de Grâce dite Notre-Dame de Cambray, de Saint-Jean l'Évangéliste, de Saint-Hubert, de Saint-Martin, de Saint-Georges, de Saint-Quirin, de Saint-Nicolas, de Sainte-Anne, de Saint-Joseph, de Sainte-Catherine, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Brigitte.

(2) « Livre des Commands » ou semainier de 1753.

La confrérie du très Saint-Sacrement vient d'être réorganisée. Après en avoir approuvé les règles et statuts (1), l'Évêque de Tournay l'a érigée canoniquement par lettres patentes en date du 7 juillet 1885.

10. — *Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus*

La paroisse de Braine peut se glorifier d'avoir été une des premières à se ranger sous la bannière du Cœur de Jésus.

Moins de cinq ans après la mort de la bienheureuse Marguerite-Marie, au mois de juin 1695, les Récollectines de Braine s'adressaient au couvent de la Visitation de Mons pour solliciter leur admission dans l'association du Sacré-Cœur de Jésus. On lira avec intérêt la réponse qui fut faite à cette demande et que nous reproduisons en note (2). On y verra que la Visitation de Mons, comme toutes les maisons du même ordre, était devenue comme un centre de propagation d'où rayonnait sur la contrée environnante la dévotion au Sacré-Cœur.

(1) Voir le livret de la confrérie.

(2) A la Révérende Mère Supérieure des Récollectines de Braine.

Vive † Jésus

De notre monastère de Mons,
le 29 juin 1695.

Ma Révérende Mère,

Nous apprenons tous les jours avec un nouveau plaisir les progrès de la sainte dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et croyez que c'est avec une fort grande consolation que nous nous trouvons unies à votre sainte communauté dans ce divin centre de tous les cœurs. Comme l'association se trouve aussi à notre monastère de Paray en Bourgogne et que c'est là où nous nous sommes fait enrôler, nous y enverrons votre billet. Je crois qu'il suffira comme il est fait. Une religieuse de ce monastère qui est la secrétaire de ce Sacré-Cœur nous a mandé qu'on le peut faire ou en donnant les noms de toutes les sœurs ou la supérieure seule donnant le sien pour toute sa communauté, etc. Sœur Marie-Anne Carlier, supérieure de la Visitation Sainte-Marie D. S. B. — Archives du couvent des Récollectines de Braine-le-Comte.

Elle prit peu à peu de tels développements qu'au commencement de ce siècle, le curé Laveine se détermina à démander à l'évêque, l'érection canonique de la confrérie du Sacré-Cœur. Voici en quels termes il s'exprime dans sa supplique, en date du 7 octobre 1818: « Le nombre de personnes qui communient à la fête principale du Sacré-Cœur de Jésus et le premier vendredi de chaque mois fait assez connaître qu'on désire ardemment de voir établir ici une sainte association dont la fin est de ranimer l'amour refroidi des fidèles envers Jésus-Christ notre Seigneur. »

Mgr Hirn accéda aux pieux désirs du pasteur de Braine-le-Comte et de ses paroissiens. Par apostille en date du 10 octobre 1818, il érigea canoniquement notre confrérie du Sacré-Cœur et en approuva les règles et statuts.

11. — *Confrérie de Saint-Roch*

L'auteur de *la Vie de saint Roch*, publiée au XVIIe siècle, nous apprend que l'institution de « la très belle confrérie de Saint-Roch érigée à Braine-le-Comte dans une chapelle assez près de ladite ville » eut lieu dans le temps où Guillaume De Berghes occupait le siège métropolitain de Cambrai (1599 à 1606). A raison du fléau de la peste qui désola notre contrée en 1602, nous supposons qu'à cette date remonte l'existence de notre ancienne confrérie de Saint-Roch (1).

Un registre qui a pour titre « Liste des enrôlés dans la confrérie de Saint-Roch » rappelle comme suit les indulgences octroyées aux associés :

« Monseigneur l'archevêque de Cambrai a accordé à perpétuité une indulgence de quarante jours à ceux qui, depuis les

(1) Le *Manuel des confrères*, imprimé au XVIIe siècle, contenait une notice historique sur la confrérie. Malheureusement il n'en reste, à notre connaissance, aucun exemplaire.

I^res^ vêpres de saint Roch, qui se chanteront le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, jusqu'aux IImes vêpres, visiteront sa chapelle et prieront pour les fins ordinaires de la sainte Église; *item*, à ceux qui, tous les vendredis de l'an, visiteront le Calvaire et prieront en l'honneur de la Passion du Sauveur, dix jours d'indulgence. » C'est uniquement comme détail historique que sont relatées les indulgences ci-dessus. La concession qu'en a faite l'archevêque de Cambrai a cessé d'être valable.

La confrérie de Saint-Roch, pourvue de règles nouvelles (1), fut canoniquement érigée en l'église paroissiale, par acte de Mgr Du Roussaux, du 7 juillet 1885.

12. — *Confrérie de Saint-François de Hiéronymo*

Saint François de Hiéronymo, prêtre de la Compagnie de Jésus, naquit le 17 septembre 1642 à Grotaglia, petit village du diocèse de Tarente. Par sa grande charité et sa merveilleuse patience aussi bien que par ses innombrables et éloquentes prédications, il ramena à Dieu une multitude de pécheurs.

Il fut déclaré bienheureux par Pie VII en 1806 et canonisé par Grégoire XVI en 1839.

La dévotion à saint François de Hiéronymo fut connue et pratiquée à Braine-le-Comte, aussitôt après sa béatification. Dès 1810, elle prit un nouvel accroissement, par suite de l'exposition d'une de ses reliques en notre église paroissiale. C'est ce que nous apprend le curé Laveine, par le passage suivant d'une lettre qu'il adressa le 7 octobre 1818 à Mgr Hirn en vue d'obtenir l'érection de la confrérie: « Les dons en argent qui entourent la statue du bienheureux François prouvent que la dévotion des paroissiens envers ce vénérable serviteur de Dieu n'a fait qu'augmenter depuis que le soussigné a été auto-

(1) Voir le livret de la confrérie.

risé par Votre Grandeur à exposer publiquement sa relique à la vénération des fidèles. »

Par acte du 10 octobre 1818, l'évêque approuva les règles et statuts proposés par M. Laveine et il érigea canoniquement la confrérie du bienheureux François de Hiéronymo, en l'église de Braine-le-Comte, à la chapelle de Notre-Dame de Grâce.

Le pasteur est le grand-maître de cette confrérie; il choisit deux assistants pour la diriger avec lui.

Chaque confrère paie à son entrée dans la confrérie soixante-quatre centimes (un escalin) et annuellement trente-deux centimes (une plaquette) pour l'entretien de la confrérie.

§ 5. — *Institutions charitables*

1. — *La table des pauvres ou communs pauvres aujourd'hui appelée le Bureau de bienfaisance*

L'acte authentique le plus ancien qui, à notre connaissance, mentionne la Table des pauvres, date du 21 décembre 1387 (1). Pas de doute que son institution ne soit bien antérieure à cette époque (2).

(1) Chirographe portant donation faite aux communs pauvres de Braine à charge d'obit pour le donateur Ysnar li Lombard et dame Alis de Bourbecke, sa femme.

(2) L'existence de la table des pauvres de Braine-le-Comte remonte vraisemblablement au règne de Bauduin V. Nous inclinons à le penser ainsi, d'après ces savantes considérations de M. Wauters sur l'origine des institutions charitables dans nos provinces : « c'est, dit-il, vers l'an 1100 ou vers l'an 1200, que se produit, dans le sort de la grande majorité de la population, une révolution d'une portée immense : l'affranchissement des serfs. Cette révolution eut pour résultat de modifier dans ses bases essentielles, les rapports du seigneur et de ses subordonnés. Auparavant ceux-ci travaillaient pour leur maître et étaient entretenus par lui ; c'était de lui qu'ils devaient attendre des secours en cas de misère ou de maladie. Après l'affranchissement, ces liens, sans se rompre d'une manière absolue, se relâchèrent et l'ancien serf, devenu un homme libre, pouvant disposer de ses bras et de son temps, se vit privé de l'appui sur lequel il comptait autrefois. Dans le même temps, les villes se multiplièrent et se peuplèrent, grâce aux privilèges qu'elles obtinrent et à la sécurité dont on y jouissait, l'industrie et le commerce prirent d'immenses développements, la Belgique s'ouvrit à une vie nouvelle, vie toute différente de celle qui l'avait animée jusque-là, vie entremêlée d'époques de prospérité et de crises funestes. Le bourgeois, l'artisan, le laboureur furent exposés à des tourments subits, qui firent sentir la nécessité et reconnaître l'heureux résultat des institutions de charité et de prévoyance. » *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

Au xve siècle, les biens des pauvres étaient conjointement avec ceux de l'hôpital, administrés par deux mambourgs et un clerc tenant les écritures. Ceux-ci étaient nommés par le magistrat et devaient chaque année lui rendre compte de leur gestion.

La table des pauvres possédait en 1481 quelques biens-fonds et des rentes très nombreuses. Plusieurs de ces rentes avaient une destination spéciale indiquée par le fondateur. Le compte de 1480-1481 renseigne « une rente de 8 sols 6 deniers que Colart Cottreau donna aux ladres (lépreux) pour être convertie en vin au Noël, Pasques et Pentecouste », une rente « laissée aux dits ladres par la demoiselle Carpin » une rente pour la distribution de harengs, d'argent et de blé, « ordonnée par Jean Naspart ».

Des distributions générales de secours se faisaient alors « pour Dieu et en aulmône » à certaines dates fixes de l'année. La veille de la saint Martin et la veille de la fête des Rois ainsi que le lundi gras (nuit des quaremaux) se distribuaient aux pauvres des aumônes en argent. Le jour de saint Thomas on leur donnait des pois, du blé et des souliers. Le premier lundi du Carême, après l'obit de Jean Naspart et vers la mi-

carême après l'obit de Jean Derselle (1), ils recevaient des harengs et du pain. Entretemps ils obtenaient des vêtements (de drap de frise blanche ou grise), du bois de chauffage, de l'huile, des chandelles et divers secours « en leurs maladies et aultres nécessités ».

Les orphelins étaient à la charge de la table des pauvres, de même que les pauvres gens malades, soignés à l'hôpital.

Les frais d'entretien des ladres ou lépreux, tenus dans les maisons de la maladrerie (2), située près le moulin à vent, incombaient par moitié à la ville et à la table des pauvres. Parmi les vêtements donnés aux ladres, se voient : un manteau, un pourpoint, un paletot et une « vesture » consistant en quatre aunes 1/4 de drap gris (3).

Dans le courant du XVIe siècle, le patrimoine des communs pauvres s'accrut considérablement grâce aux libéralités de sire Pierre Moreau, curé, de Jean Le Cordier, connétable des arbalétriers et lieutenant des bois en la melte de Braine, de Philippe de Goignies et d'Adrienne de la Cornehuse sa femme, de Michel Passet, d'Ogier Bodar, receveur du domaine, d'Isabelle Moreau et d'autres personnes bienfaitrices dont fait mention le compte de 1601-1602.

(1) Ce bienfaiteur avait donné aux pauvres « un bonnier de terre gisant sur la couture du commun camp » et diverses rentes L'une de celles-ci était affectée à la célébration de messes en la chapelle de l'hôpital, le jour de saint Nicolas en hiver, le jour de saint Nicolas-le-Vert (9 mai) et le jour de la dédicace de ladite chapelle.

(2) C'est en cet endroit du faubourg de Mons que fut établi en 1471 le cimetière de saint Roch pour les pestiférés. Peut-être est-ce là que se trouvait au XIVe siècle l'établissement appelé « la Pesterie » dont il est parlé dans le compte du domaine de Braine-le-Comte, pour l'année 1366. Archives du royaume, Chambre des Comptes, n° 9123.

(3) Divers chirographes de 1596 nous apprennent que des personnes que l'on supposait atteintes de la lèpre furent envoyées à Mons pour y être examinées par les médecins de la grande maison de Saint-Ladre (Saint-Lazare).

Ce document contient des détails curieux à divers titres. Nous en citons quelques-uns :

« Jean Le Cordier et Nicolle Hanon, sa femme, ayant donné aux pauvres la cense de la Monbecq qu'on dit Pauvrenelle (ferme des pauvres) avec quinze bonnier y appendans, dont en mémoire et à la requeste des parents et amis, a été par les curé, chastellain et jurés dudit Braine ordonné chanter un obit en l'église paroissiale le lendemain du jour de l'an ; » cet obit était suivi de la distribution d'un muid de blé aux pauvres.

« Martin Levent et Elison Lairin, sa femme, ont délaissé tant pour le profit de l'église que desdits pauvres l'héritage d'une maison, chambre, grange et jardin contenant cinq journels ou environ, gisant à Scaubecq, au lieu qu'on dit *aux Bruyères*, tenant au chemin allant de Braine à Horrues et à l'aunois des croisettes, item, un bonnier trois journels de terre et pré gisant sur le camp de Ghoisseaurieu, item, un demi-bonnier d'autre terre gisant sur la croix l'Évêque tenant au chemin de Braine à Enghien. »

Selon l'ordonnance de Ogier Bodart et de Marguerite de Mons, sa femme, qui avaient légué aux pauvres une rente de 24 livres « les mambourgs et clerc des pauvres » devaient distribuer, après leur obit annuel « au comptoir desdits pauvres à 40 pauvres personnes, à chacune une pièce de chair (viande) de boef ou de porcq en valeur de 6 sols, avec à chacune 3 sols en argent et à chacune un petit plat de bois sur lequel devait se mettre ladite chair ».

Michel Passet « avait ordonné aux pauvres un tonneau de harengs, tel et aussi bon » que ceux portant « la marque d'Anvers ».

Le lundi de semaine peineuse (semaine sainte) des harengs étaient distribués aux pauvres ainsi qu'une aumône en monnaie, après l'obit d'Agnès de le Fontaine, femme d'Arnould Maix.

Le jour où se célébrait l'obit d'Isabelle Moreau, il était donné cinq sols à chacune des douze veuves des maisonnettes.

Une rente de 10 sols avait été donnée « pour adsister à payer les sorliers des pauvres ».

En 1787, la table des pauvres avait un revenu de 1,321 fl. 15 sols en argent et de nombreuses rentes en grains. Les dépenses annuelles s'élevaient en moyenne à 1,138 fl. 17 sols 3 deniers (1).

2. — *L'Hôpital, anciennement désigné sous les noms de Maison-Dieu, Hôpital-Dieu, Hospital et Hostellerie de Dieu et de Monsieur Saint-Nicolas.*

Nous ne pouvons préciser l'époque où fut fondé l'hôpital de notre ville « gisant lez la porte du pont et tenant aux murailles d'icelle ville ». Dans un document de 1337, publié par M. Devillers (2), il en est parlé comme d'une institution parfaitement établie.

Dans le cours des siècles, les bienfaiteurs ne manquèrent pas à cette institution charitable.

Willam Dumortier en 1474, Pierre Roland en 1563, au siècle suivant, Michel Le Waitte, Jean Le Waitte, Catherine Le Waitte, Jean Lehongre, Jean Huet, Jean Caussenaire, Jean Baudry, Pierre De Solre prêtre, Marie Amand, Pierre Mulpas, Barbe Hanon, veuve Clément, Martin Leprince et autres instituèrent des libéralités en faveur de l'hôpital (3).

(1) Archives du royaume. Chambre des Comptes n° 46629. Déclaration des biens du clergé.

(2) Lettre d'amortissement donnée par Guillaume de Bavière en faveur de la chapellenie fondée à l'hôpital de Braine-le-Comte *Cartulaire des comtes de Hainaut*, tome III, p. 569.

(3) Jean Lehongre († 1637) laissa aux malades de l'hôpital trente et une livres de rente. Marie Amand, fille de David Amand, Sgr de Montrœul et de Jeanne Restau, légua par testament en date du 16 septembre 1664 une rente de 614 livres 6 sols pour la fondation de deux lits à l'hôpital. Messire Charles-Albert Anthoin, Sgr de Maugremont († 1672), donna à l'hôpital « un jardin proche Samson et environ quinze bonniers tant terres que pastures, à charge d'une messe tous les mois dans le dit hôpital ». Un acte de 1695 rappelle que Martin Leprince, chanoine et doyen de Nivelles, fit don à l'hôpital d'une rente annuelle de cent livres.

Le compte de l'hôpital pour les trois années 1723-1725 porte comme total des recettes : 9,092 livres 13 sols 5 deniers, comme montant des dépenses 7,678 livres 7 sols 6 deniers.

En 1787, le revenu annuel du même établissement s'élevait à 1,433 florins 5 sols 9 deniers, les dépenses montaient à 1,533 florins 19 sols 9 deniers.

L'hôpital et la maison des orphelins essuyèrent à l'époque de la révolution française « des pertes considérables » par suite de remboursements en assignats, et par la perte des rentes dues par les États du Hainaut dont on ne put obtenir la liquidation malgré les démarches et sollicitations nécessaires.

Primitivement l'intendance de l'hôpital et la gestion de ses biens et revenus étaient confiées par le magistrat aux mambourgs et clerc des communs pauvres. Les Béguines et un gardien nommé hospitalier étaient chargés du service des malades et des pauvres passants. D'après l'extrait suivant du compte de 1493-1494 il semble qu'il n'y avait alors à l'hôpital que huit lits : « avoir acheté en la feste d'Enghien au mois d'octobre en ce compte, de plusieurs marchands chinquante neuf aulnes trois quarts de toille... pour faire linchoelx (draps de lit) du dit hospital...; à la vesve de Pierre Ghoisset laquelle a fait desdites toilles huit paires de linchoelx servans aulx lits du dortoir dudit hospital (1) ».

Vers l'an 1520, le magistrat substitua à l'hospitalier et aux

(1) Voici quelques autres détails figurant dans les comptes de la fin du XVe siècle :

Exécution de travaux « aux maisons de la maladrerie, au lez divers le

Béguines deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François dites sœurs grises appartenant au couvent de Condé.

Le 15 mars 1528, trois religieuses du même ordre (on ignore de quel couvent) prirent possession du Béguinage et de l'Hôpital. Il avait été convenu entre l'autorité diocésaine et le magistrat de Braine-le-Comte que ces religieuses seraient chargées du service de l'Hôpital et du soin des malades à domicile et

moulin à vent, » « au refen du beghinage, » « à la capelle de l'hospital » « à l'estable de l'hospital tirant vers les ruwes ».

Dépenses faites « pour trois treilles d'osières mises au devant des vairières dudit Hospital afin de les préserver de brisures et rompures d'enfans ».

Payé « à Henri Borgne, hospitalier, pour avoir noury audit hospital plusieurs pauvres gens malades si comme un compaignon de Bruxelles. item, Jaquemin Druart qui avoit esté prisonnier aux franchois, qui trespassa le jour du sacre et fu enseveli emprès le croix Huart, item, le varlet de Jehan Marin, etc. ».

Mention de « VI livres que feu Katherine Verman, en son temps Béghine au Béghinage dudit Braine, devoit pour son entrée audit béghinage ».

Payé « 12 sols à Marie Loroit, Béghine, pour avoir gardé pendant 15 jours deux enfants malades ». A Jérome Flandroix a esté prise une pinte et demie de vin, donné à Marie Loroit, en sa maladie, 4 sols 3 deniers, » « au fossetier pour le luisel (cercueil) et fosse de Marie Loroit 10 sols, » « à Monsieur le curé de Braine pour le service, obsèques et vigilles de Marie Loroit, beghine, 12 sols, » « à Pierre de Gramont, sergeant, fut paiet pour la mortemain des biens Marie Loroit, 15 sols, » « à Valize pour son sallaire d'avoir porter les biens (meubles) de Marie Loroit comme ceux de Pierre Recque sur le marché affin de les vendre, 5 sols, » « à Kaisin Escliffet qui vendit les dits biens, 2 sols 6 deniers, » « du vendaige des biens Marie Loroit, béghine, et des biens Pierre Le Recque, reçeu ensemble 9 livres 15 sols ». « A Valize, l'aisné pour avoir fait les fosses au chimentière de l'église du dit Braine, de Pierre Recq, sa femme et un de leurs enfants, parmi (y compris) les avoir esté mettre à point et ensevellis en leur maison à Prestemont, trespassés de la maladie contagieuse, lui a esté pour chacun, 12 sols, font 36 sols. »

qu'elles auraient comme rémunération les avantages qu'avaient eus les deux sœurs de Condé et avant elles les Béguines. Il se voit dans l'acte de convention qu'il y avait alors douze lits à l'Hôpital.

En 1653, les sœurs acquirent, pour le prix de 300 livres, le vieil hôpital qui fut dès lors adjoint aux bâtiments claustraux et elles construisirent à leurs frais un nouvel hôpital sur l'emplacement aujourd'hui occupé par la caserne de gendarmerie. Cet hôpital subsista jusqu'en 1821, époque où des salles furent aménagées pour les malades dans une dépendance de l'ancien couvent des Dominicains. L'Hôpital-hospice actuel dit Hospice-Rey du nom de son insigne bienfaiteur fut construit en 1868.

3. — *La bonne maison des pauvres orphelins*

Cette charitable institution paraît avoir été fondée en 1590. C'est au mois de février de cette année que se voit dans le *livre des commands* de la paroisse la première donation faite aux « pauvres orphelins ». Un acte sur parchemin datant de la même année 1590, mentionne comme récente « la bonne maison, érigée et construite pour la réception des pauvres orphelins ».

Au début, cet établissement n'avait d'autres ressources que le produit des collectes faites à l'église aux grandes solennités, les subsides de la table des pauvres, le produit des blocks (troncs) placés en divers endroits et « les deniers de l'aumône faite par aucunes bonnes personnes pour assister le maintenement d'iceux povres orphelins » (1).

(1) Dans son compte de 1608 le receveur Remy de Hallutte a cru pouvoir décerner à sa personne ce petit éloge : « Par le moyen de supplication faite par ycelui compteur et le bon zèle qu'il avoit allant circuire le dit terroir il a fait venir plus de deux cents livres de

La maison des orphelins ne tarda pas à recevoir d'importantes dotations consistant en capitaux de rentes et en biens-fonds. Parmi les premiers bienfaiteurs nous trouvons Antoine Dubois, Philippe Leprince, Michel Anthoin, Géry Le Waitte, Nicolas Melin, homme d'armes et le curé Jean Moreau († 1597) qui légua aux orphelins une somme de 1,039 livres 18 sols 6 deniers (1).

En 1637, maître Jean Le Waitte, chanoine de Soignies, donna aux orphelins une rente annuelle et perpétuelle de huit rasières de blé, à charge de trois messes basses dont deux à célébrer « aux deux jours de fêtes marchandes de Braine (1er lundi de mai et le 1er lundi d'octobre) et la troisième au jour du blanc jeudi (jeudi saint).

En 1639, Jean Lehongre fit don aux orphelins de « trois maisons avec un journel de jardin à la couturelle (cabu) et 25 livres de rente à charge de l'office chanoinel le jour de saint Vincent ».

En 1672, messire Charles-Albert Anthoin, seigneur de Maugremont, laissa aux orphelins « un fief de douze bonniers à charge d'une messe basse pour son âme tous les lundys et d'un De profundis tous les jours par lesdits orphelins ».

Les biens et revenus de la maison des orphelins étaient administrés par le magistrat. Il nommait une « mère » (2) pour la direction des orphelins. Son traitement annuel était fixé, en 1595, à 32 livres. Le jeudi de chaque semaine le receveur lui

chair (viande) et grand nombre de bur et fromaige qu'il at esté quérir en saison. »

Le même compte fait mention d'une « charrée de prunes confisquée » et donnée aux orphelins et de « deux demi-tonnes servant pour emplir quand les bourgeois brassent ».

(1) Compte des orphelins rendu en 1640 pour 6 années.

(2) La mère des orphelins était, en 1595, Caisotte Dusart, en 1608, Jeanne Descamps, en 1640, Marguerite Hayette, en 1671, Jeanne Morlé.

délivrait les sommes requises pour « acheter les provisions et victuailles ».

A partir d'un certain âge, les orphelins étaient envoyés en ville chez d'honnêtes patrons, pour y apprendre un métier. Les orphelines étaient pour la plupart retenues à l'hospice où elles filaient le lin sous la surveillance et direction de la mère.

Les plus anciens comptes de la maison des orphelins renseignent des dépenses pour l'écolage des enfants, pour catéchismes et livres d'heures (manuels et prières), pour effets d'habillement tels que habits de drap bleu doublés de drap blanc, chapeaux, souliers, patins (sabots), etc.

Le compte rendu en 1640, nous apprend que durant l'année 1638 la contagion (sans doute la peste) sévit en la maison des orphelins et quatre de ceux-ci succombèrent.

En 1787 il y avait en la maison des orphelins, 21 enfants. Les revenus annuels s'élevaient à 1,431 fl. 8 s. Les dépenses à 1,733 fl. Le profit des ouvrages des orphelins qui consistaient principalement dans la filature demeurait entre les mains des *père* et *mère* pour servir aux dépenses journalières de la maison, sans qu'ils eussent à en rendre compte (1).

§ 6. — *Le Béguinage*

Vers l'an 1250, sous le règne de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut et de Jean d'Avesnes, son fils, comte de Hainaut et probablement avec l'aide de leurs largesses fut fondé le Béguinage de Braine (2). Ce nom fut donné au quartier qu'habitaient les Béguines.

(1) Déclaration adressée au gouvernement en 1787. Archives du Royaume à Bruxelles, chambre des comptes n° 46629.

(2) Le Béguinage de Braine-le-Comte est mentionné dans un document de l'an 1304 n. st., relatif à la Chapelle-le-Comte, fondée par

Sans prendre, à l'exemple des religieuses, d'engagement perpétuel et irrévocable, sans se lier par aucun vœu, les béguines s'astreignaient seulement à garder la continence et à vivre sous l'obéissance de leur supérieure aussi longtemps qu'elles resteraient dans le Béguinage. Elles avaient leur ménage particulier ou bien elles se réunissaient en petit nombre dans la même maison; mais à des heures marquées, elles devaient se réunir pour faire la prière en commun.

Leur costume variait suivant les localités, mais elles étaient généralement vêtues de noir ou de gris, et portaient le mantelet noir, surmonté d'une espèce de coiffe ou capuchon appelé béguin.

Nous donnons en note le détail des conditions requises pour l'admission au Béguinage d'Enghien (1). Il est vraisemblable

Florent d'Avesnes. Inventaire de la trésorerie des chartes, par Godefroy, H. 25. Arch. de l'État, à Mons.

(1) Des conditions des personnes qui seront reçues dans le béguinage:

« Personne ne sera reçue sinon qu'elles soient des filles honnêtes, d'un bon nom et conduitte et pour tels réputées.

» Étant saines de corps et d'esprit, non affligées des maux caducqs, sauf à garantir le béguinage de ne jamais lui être à charge.

» Aussi libres de touttes promesses concernant quelque religion ou mariage.

» Non chargées de quelques dettes notables ou responsabilité.

» Aïant au moins un lit avec ses attributs, des vestements de béguines et les petits meubles nécessaires

» En outre autant de rentes annuelles, autres biens ou à faute d'iceux assez adroite pour être entretenue de son travail sans tomber à charge du dit béguinage.

» A cette fin personne ne sera reçue sans préalablement en faire apparoir, sauf qu'une béguine reséante ou toutte autre séculière personne en réponde vers le béguinage.

» Ainsi ordonné et recommandé par nous soussignés en présence de demoiselle Élisabeth Janssens, maitresse et autres béguines d'un commun accord, en l'an mil six cens et douze, le deuxième novembre.»
Histoire de la ville d'Enghien, par M. Ernest Matthieu, p. 584.

que des conditions analogues étaient exigées au Béguinage de notre ville.

Le règlement de vie des béguines était des plus simples. Leurs obligations générales une fois remplies, elles profitaient de leurs heures libres pour s'adonner aux œuvres de charité, travailler aux ouvrages d'aiguille ou faire de la dentelle, de la broderie, etc. Le plus souvent elles soignaient les malades. Sous ce rapport, elles durent rendre longtemps service aux habitants de cette ville. Nous voyons, en effet, que moins d'un siècle après leur établissement, fut fondé et installé, dans l'une des dépendances de leur Béguinage, « l'Hôpital de Saint-Nicolas du dit Braine, gisant lez la Porte du Pont et tenant aux murailles d'icelle ville ». C'était l'emplacement de la filature de la rue du Pont, emplacement qui confinait aux remparts de la ville, à deux pas de la porte de Nivelles.

Cet hôpital fut primitivement desservi par un hospitalier aidé des béguines les plus aptes au soin des malades et des pauvres passants.

Au XIVe siècle « les pauvres béghines » recevaient chaque année du comte de Hainaut certaine rémunération pour « les *servens* (soins) de le Pesterie de Brayne » et de temps immémorial, il était donné aux béguines et à leur chapelain par le même comte, des centaines de fagots provenant du bois de la Houssière. La chapelle des béguines était entretenue et au besoin restaurée aux frais de la recette du comte à Braine (1).

(1) « As povres béghines de Brayne c'on leur doit cescun an III rasieres de blet, se leur a payet pour l'an XXXIII et l'an XXXIIII, 1 muids de blet. » Compte de la recette générale de Hainaut de 1333 à 1334. Archives du Nord, à Lille.

« Pour ouvraiges à la capelle des Béghines à Brayne, 72 livres 12 s. 6 d. » Compte de février 1340 (1341 n. st.) à février 1341 (1342 n. st.). Ibidem.

« Au capellain des Béghines de Brayne pour se capellenie que

Les Béguines Marie Loroit et Catherine Verman sont mentionnées dans le compte des pauvres pour l'année 1492-1493. Ce sont les seules dont nous avons rencontré les noms.

Les béguines furent les premières qui, à Braine-le-Comte, firent profession de soigner les malades.

Il existait au Béguinage de Braine un autel dédié à Sainte-Élisabeth de Hongrie. Les Sœurs Récollectines conservent religieusement la statue fort antique de cette sainte. Leur ancien livre d'heures indique au nombre des suffrages la commémoraison de sainte Élisabeth.

Le bénéficier de la chapelle Sainte-Élisabeth au commencement du XVIe siècle était Sire Élie de Hainaut, mort en 1525 ; il fut inhumé dans l'église paroissiale, vis-à-vis de l'autel Saint-Pierre.

La communauté des béguines ne comptait plus que quatre sujets en 1512. Elle cessa d'exister en 1528. C'est alors que le magistrat confia à des Sœurs grises le service de l'hôpital et le soin des pauvres passants.

Le nom de nos premières Sœurs hospitalières nous est conservé dans la dénomination de *meltz des béguines*, attribuée dans l'atlas cadastral, à la partie de la campagne qui

mess(ire) li doit par an hiertaulement au terme dou Noël IIe de faissiaux et IIIIc de velourdes, XI l. X s. » « As pauvres beghines de Brayne que mess leur doit aussi par an sour le bos de le Houssière Ic de faiss(iaux) et IIc de velourdes qui montent pour les dis suers (sœurs), CXV s. » « As dictes pauvres béghines que messire leur doit cescun an audict terme dou Noël pour les servens de le pesterie de Brayne, IIII s. » Compte du Domaine de Braine-le-Comte pour l'année 1366 n. st. Arch. du Royaume, chambre des comptes, n° 9123.

Vers 1500, les béguines recevaient du comte de Hainaut, à titre de rentes annuelles « trois rasières de bled prises sur le moulin à l'eau au dit Braine et 300 grands fagots et 100 fasseaux de leigne qui font 8 monts avec une rente de 9 livres 8 sols ». Archives du couvent des Récollectines de Braine-le-Comte.

s'étend à l'ouest de la ville, entre le chemin d'Horrues et la Brainette (1).

§ 7. — *Le couvent des sœurs pénitentes récollectines*

Les Sœurs grises firent leur apparition dans notre ville vers l'an 1520. Le châtelain et les jurés de Braine-le-Comte, dans l'intérêt des malades de l'hôpital Saint-Nicolas, substituèrent à l'hospitalier et aux béguines, deux Sœurs grises du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, qui furent tirées du couvent de Condé. Elles s'appelaient : sœur Catherine de la Croix et sœur Barbe Delmotte.

Celles-ci se contentèrent d'abord de desservir l'ancien hôpital des béguines. Elles rendaient ainsi service, non seulement aux malades de la localité qu'on y transportait, mais encore aux étrangers et gens de passage qui, pour cause d'indigence ou d'infirmités se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur route. Ces deux religieuses ne pouvaient donc guère se rendre à domicile, si toutefois elles le firent jamais. Or, c'était là le vœu du magistrat et des bourgeois de Braine.

Aussi le 15 mars 1528, trois religieuses professes de l'Ordre des Sœurs-Grises (on ignore de quel couvent elles furent tirées), sœur Jeanne de Beugnies et ses compagnes, sœur Marie Pipé et sœur Adrienne de Binche, vinrent prendre possession, tant du Béguinage qui fut ainsi changé en couvent, que de l'hôpital de Braine-le-Comte.

Il avait été convenu entre l'évêque de Cambrai et le magistrat de Braine, que ces religieuses, placées sous la direction de Frère

(1) Sur ce cours d'eau, en face de la *Posterie*, existait jadis une passerelle en bois nommée *la planque des béguines*. Elle donnait accès au *pré des béguines*, où l'on voit aujourd'hui l'important établissement de MM. Zech et fils, éditeurs.

Gautier Baillet de l'Ordre de Saint-François, provincial des Flandres, seraient chargées du service de l'hôpital et du soin des malades à domicile avec peu de gain, selon la commodité des personnes. Elles devaient jouir en retour des avantages qu'avaient eus les deux Sœurs de Condé, et avant celles-ci, les béguines.

Voici à titre de curiosité l'acte de fondation du couvent des Sœurs-Grises, tel qu'il est extrait des registres mémoriaux, commencés en 1640 par la mère Dieudonnée de Saint-Bonaventure. Nous citons textuellement en respectant l'orthographe de l'époque : « Le 15me de Mars de l'an 1528, sœur Jeanne » Beugnies, première mère de céans, accompagnée de sœur » Marie Pipé, sœur Adrienne de Binche, lors religieuses pro- » fesses d'un couvent duquel n'ay trouvé le nom, ont pris la » possession et charge de ce présent couvent et hospital de » Braine-le-Comte où avaient auparavant vescu les béguines; » et, par l'accord de l'évèque et du magistrat, ont changé le » Béguinage en couvent, vivant depuis soub la charge des » Pères de Saint-François, comme il avait été auparavant » accordé à sœur Catherine de la Croix et sœur Barbe Del- » motte, religieuses de Condé, à charge qu'elles entretien- » draient l'hôpital comme devant de 12 lits à leurs dépens et » livreraient à toujours le bois, sel et lumière, et du potage, » aux pauvres passants, depuis la Toussaint jusque à Pâques, » et serviraient les malades en la ville avec peu de gain, » selon la commodité des personnes, et recevraient aussi les » pauvres malades de la paroisse pour les servir dans l'hô- » pital, à condition de laisser pour l'entretenement d'icelui » hospital tout ce qu'ils apportent avec eux, s'ils viennent à » mourir... »

Voilà pour les charges. Voici le détail des avantages accordés aux Sœurs :

« Pour gage des dites charges, les Sœurs jouiront des rentes

» qu'avaient les Beghines, savoir : de 3 rasières de bled » prises sur le moulin à l'eau au dit Braine, et 300 grands » fagots et 100 fasseaux de leigne qui font 8 monts, avec une » rente de 9 livres 8 sols. Outre ce, messieurs du magistrat ont » promis pour salaire aux dites religieuses que annuellement » on leur donnerait quatre muids de bled et 110 livres par an » que le receveur des communs pauvres leur fournirait. Dont » la mère avec les religieuses du consentement du Rd. Père » provincial ont accepté les charges susdites. »

Dans l'hôpital de Saint-Nicolas dont les Sœurs venaient de prendre possession, il y avait une chapelle érigée en l'honneur de ce saint. Elles devaient y faire célébrer 3 messes par quinzaine à la décharge du chapelain de Saint-Nicolas.

Les Sœurs grises vécurent plus d'un siècle à Braine jusqu'au jour où acceptant la réforme de Limbourg, elles changèrent de nom pour prendre celui de Récollectines.

Elles jouissaient de la considération générale, comme le prouvent les dons ou fondations dont elles furent l'objet, les constructions qu'elles purent élever et surtout le nombre croissant des religieuses.

Entretemps la fondatrice sœur Jeanne Beugnies était décédée. Sœur Anne Jocquet lui succéda et bâtit en 1546 le corps de la maison, comprenant: le dortoir, le réfectoire, la cuisine et la dépense, le tout, vu le bon marché des matériaux à cette époque, ne coûta que 1,395 florins.

Quatre Mères succédèrent à Mère Anne Jocquet sans qu'on en rapporte rien de remarquable. Ce furent: sœur Anne de Marche († 1568), sœur Anne Motuyer († 1577), sœur Jeanne Duquesne († 1584) et sœur Simone Lievemont († 1590).

La septième fut sœur Geneviève Carpentier. Elle décéda en l'an 1602. Sept autres religieuses moururent dans le courant de la même année. Elles étaient douze en tout au couvent.

Nous voyons que les quatre sœurs (1) qui restaient ayant élu pour leur Mère, sœur Anne Vandestraten, celle-ci, vu le nombre des novices qui se présentaient et sur les conseils de M^tre François Melot, leur directeur, inaugura la vie commune dans le couvent. Elles avaient auparavant leurs linges et leurs meubles en particulier; elles mirent tout en commun.

Entretemps on agrandissait le couvent. Mère Anne y ajouta le bâtiment de l'infirmerie avec une cave et un ouvroir. Mais une de ses entreprises les plus importantes fut la reconstruction de la chapelle en 1605 (2). Elle ne coûta que 924 livres à la Supérieure, « 924 livres, ajoute naïvement le chroniqueur, dont elle a tiré plus que reçu 393 livres, par où on voit la Providence de Dieu! »

(1) Sœurs Anne Vandestraten, Marie de Hut, de Braine; Jenne Delau et Jacqueline Boitteaux.

(2) Voici le texte d'un curieux document r· atif à la réédification de la chapelle des sœurs grises :

« Sur ce qu'auroit esté remonstré à Messieurs les lieutenant mayeur, jurez et eschevins avecq ceulx du conseil de la ville de Brayne-le-Comte, de la part des sœurs de l'ordre Saint-Franchois dudit Brayne que la couverture de la chappelle de leur couvent, avecq quelque partie de muraille alloient en totalle décadence et ruyne et en apparence de thumber, ce qu'advenant les matériaux tant de couverture que bricques seroient amoindris et anihillez, et désirans soubz le bon plaisir de mes dis sieurs, moyennant le consentement et agréation de monseigneur illustrissime et réverendissime archevesque de Cambray d'augmenter ung petit ladite chappelle ce qui n'est aucunement possible ne soit qu'il plaise aux dis lieutenant mayeur, jurez et eschevins avecq les dis du conseil de souffrir et permestre de massonner sur la muraille du rampart de ladite ville. de la largesse qu'at présentement ladite chappelle et l'augmenter pour l'autel avecq ung cul de lampe, resaillant sur le fosset, offrant furnir les vairières de barreaux de fer suffisants pour la tuition de la ville. Laquelle remonstrance ainsy faicte après moeur advis et délibération les soubsignés accordent le contenu cy dessus à charge de faire des petittes voirrières et les furnir de bon bareaux de fer et suffisans, le tout au loz et appaisement des dis soubsignans. Actum le xxvie may 1605. »

Sœur Anne Vieusart, neuvième Mère du couvent, fit bâtir la chambre d'ost (hôte), la buerie (buanderie), une brasserie, une étable et un mur de jardin. Elle avait été élue en 1614 et mourut en 1623.

Sœur Catherine Joly la remplaça et commença les préparatifs de la clôture, entre autres un parloir spécial et un grillage.

Mais la clôture si vivement désirée par les Sœurs grises, offrait un obstacle qui empêcha longtemps la réalisation de leur désir. Les Sœurs soignaient les malades à domicile; c'était dans ce but que les bourgeois de Braine les avaient fait venir et s'installer; il y avait même eu à ce sujet convention formelle.

Le premier refus est motivé en ces termes : « *tant à cause de* » *leur pauvreté que pour obligation qu'elles avoient aux malades* » *de la ville.....* »

L'opposition à la clôture était donc opiniâtre. Les annales avouent même que les Sœurs avaient perdu tout espoir d'aboutir, lorsque « Dieu, à qui rien ne peut résister, ayant mis l'heure, » permit que le R. P. Marchant, définiteur général, homme » prudent et grand zélateur, inspiré de Dieu, trouvât moyen de » franchir toute difficulté..... »

Et le moyen ? Ce fut, tout en accordant la clôture à la communauté, de désigner, parmi les Sœurs, un petit nombre de celles-ci pour le soin des malades : « ...savoir, qu'aucunes » d'icelles, par charité et mérite d'obédience sortiroient à » l'ordinaire pour le service des malades, sans laquelle condi- » tion messieurs du magistrat ne vouloient consentir..... »

Le 26 août 1626, était le jour fixé pour la cérémonie de la clôture. Le P. Marchant, qui avait si bien aplani les difficultés, se trouvait au couvent. Les religieuses assistèrent à la messe et y communièrent. Le Père leur donna à toutes le voile noir, leur posa à chacune une couronne d'épines sur la tête, leur mit un crucifix à la main droite et un cierge dans l'autre, puis entonna lui-même le *Pange lingua*. Les Sœurs

répondirent au chant, tandis qu'on les conduisait en procession depuis leur chapelle jusqu'à l'église paroissiale. Là, le P. Marchant chanta la messe et fit un sermon. Après la messe, on entonna le psaume *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi,* et on reconduisit processionnellement les Sœurs dans leur couvent. On y chanta le *Te Deum* avec allégresse d'esprit, rapporte la chronique, tandis que les Sœurs entrant dans la sainte clôture, chantaient en liesse de cœur *In exitu Israel de Egypto*.

L'année suivante, le 30 mars 1627, elles firent le vœu de sainte clôture, renouvelant leur profession entre les mains de leur Père supérieur Paschase Blondeau.

Les règles suivantes leur furent prescrites :

1. Nulles ne pourront dorénavant sortir de la cloîture sinon celles qui pour les malades seront envoyées par la Mère, laquelle sera obligée d'envoyer de celles qui par nous sont désignées, jusqu'à ce qu'autrement y ayant pourvu, à quoi nous prions que pour l'amour de Dieu elles se résignent.

2. Elles pourront lorsque toutes les portes seront fermées et que les séculiers seront exclus aller par la chapelle et chambre du Provincial et parloir pour le racommoder selon les nécessités et que la Mère jugera convenable, jamais toutefois ne se trouveront en la présence de séculiers : c'est pourquoi que les portières et sacristine soient soigneuses d'ouvrir à bonne heure leurs portes et les fermer en temps qu'elles ne puissent rencontrer aucun séculier. Les portes aussi extérieures de l'hôpital et des tablières seront bien estroitement fermées.

3. Les religieuses ne parleront aux séculiers au temps des offices divins et de la Communauté, si ce ne soit pas congé spécial pour gens du dehors ou qui ne pourroient revenir à une autre heure.

4. Les grilles seront voilées avec un petit châssis de toile lequel ne s'ouvrira pour parler à grille ouverte sinon rarement

et quand la Mère le trouvera convenable ayant égard aux personnes honorables qui se présentent et autres circonstances.

5. Que les discours soient brefs et édificatoires et que la religieuse approchant du parloir dise toujours : Jésus.

6. Les ouvriers, médecin et autres qui sont nécessaires pourront entrer lorsqu'il sera besoin, mais que nulle religieuse ne puisse traiter avec eux, sinon celles qui seront députées à ce par la Mère et qu'ils n'aillent ailleurs sinon où ils ont besoin.

7. Quand le Père Confesseur y entrera pour les malades qu'il soit toujours accompagné de deux religieuses.

8. Les tablières pourront sortir pour ouïr la messe dans la chapelle par la porte de la sacristie, mais soudain rentreront après la messe dans la cloiture.

9. Pour l'année présente nous désignons pour servir les malades la Mère Marthe, sœur Jeanne Delvigne, sœur Françoise de Valois, sœur Gertrude Desmanet, sœur Cécile Machelard, et sœur Maxellende si ce ne soit qu'autrement disposeroit.

Fait à Namur ce 3 septembre 1628.

Frère Pierre Marchant, Ministre provincial.

Quelques années plus tard, en 1636, sœur Dieudonnée de Saint-Bonaventure, celle qui a transmis la majeure partie des renseignements où nous avons puisé, était élue Mère du couvent. C'était la onzième depuis sa fondation. Elle rapporte elle-même la circonstance de son élection avec une humilité remarquable. Elle se souvient de son nom Dieudonnée, et, dit-elle, « *à bon droit je dois être à Dieu donnée* ». Je n'ai rien fait, ajoute-t-elle plus tard, sans doute quand elle consigna les faits du couvent dans ses registres mémoriaux : « Je n'ai rien fait qui mérite d'être escrit; mais comme une pauvre pécheresse, je demande par charité les prières de toutes. »

Sur les conseils du P. Marchant, les Sœurs grises adoptèrent le 9 septembre 1640, la réforme de Limbourg et appartenaient

dès lors à la congrégation des Récollectines. Elles commencèrent à en observer les constitutions le premier jour de l'an 1641.

Le couvent habité autrefois par les Récollectines se trouvait dans le bas de la ville, à l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui la fabrique de la rue du Pont, non loin de l'ancienne porte de Nivelles.

Ce couvent avait déjà été l'objet de bien des aménagements : on y avait bâti une chapelle, une chambre d'hôtel, une buanderie, une brasserie, une étable et un mur d'enceinte. Il restait encore bien des travaux à exécuter pour rendre cette maison habitable d'abord, puis conforme aux constitutions nouvelles acceptées par les Sœurs.

De vastes étangs entouraient à cette époque la partie Nord-Est de la ville fortifiée, étangs qu'on a desséchés dans la suite, et dont on voyait encore une parcelle il y a quelques années, à l'endroit appelé les *digues*, il en résultait, pour le couvent des Sœurs, de fréquentes inondations dans les caves. Les annales rapportent que « *n'avions nulle cave qui n'étoit souvent pleine d'eau...* » Mère Dieudonnée de Saint-Bonaventure, alors Supérieure, remédia à cet inconvénient. Elle fit faire en 1641 une belle grande cave sous l'hôpital qui ne lui coûta que nonante florins, et plus tard une deuxième plus commode encore, sous le bâtiment des Pères.

Le bâtiment des Pères Récollets était devenu une nécessité, à cause de la règle des Récollectines. Ces religieux étaient les confesseurs de l'Ordre, célébraient la messe conventuelle, et rendaient, à l'occasion, des services aux paroisses. Ils devaient donc avoir une habitation proche de celle des religieuses. On la leur bâtit, par ordre du Provincial, en 1650. Une cour et un double mur la séparait du quartier habité par les Récollectines.

Entretemps d'autres bâtiments s'étaient élevés non moins

urgents. Les Sœurs étaient tenues à assister au chœur, c'est-à-dire à réciter en commun l'office divin, les matines et autres heures du bréviaire. Il fallait donc un oratoire plus convenable, des formes ou stalles pour les religieuses, etc. Les bourgeois donnèrent à cette occasion 354 florins.

Ces dons se renouvelaient fréquemment. C'est une demoiselle Rufin qui donne les 90 florins qu'a coûté la première cave bâtie; ce sont des bienfaiteurs anonymes qui font placer les verrières de l'oratoire; c'est plus tard, Joline Bougie qui ajoutera 200 florins au prix d'une remontrance d'argent doré, dont le poids brut était de 224 onces 7 esterlins et qui valait en argent, 2,468 livres 16 sols; c'est encore Nicolas Desablens qui, en 1705, fera don d'un calice doré, puis le curé de Hannut qui, dans son amour de la peinture, donnera 55 florins pour faire peindre au réfectoire des Sœurs, trois tableaux: la Cène, un Ecce Homo, et Notre Seigneur. Il est probable qu'on n'eut point de chef-d'œuvre à raison de 18 florins pièce, mais on voit par là que de l'étranger même, on apportait aux Sœurs le tribut d'une générosité qu'elles savaient mériter. C'est ainsi que nous voyons en 1645, les carrières d'Écaussinnes envoyer les pierres nécessaires au pavage de la basse chapelle. « On nous a *aumôné* la plupart des pierres », dit humblement la Sœur.

Après l'oratoire dont nous avons parlé, on fit en 1642 un nouveau bâtiment à trois étages, qui devait servir à toute la communauté.

Un nouveau parloir, construit en 1647, l'agrandissement de l'ancien réfectoire, une maisonnette adossée à l'hôpital, une cloche et un clocher nouveau complétèrent les constructions les plus nécessaires.

Cette maisonnette dont la mention paraît être de peu d'importance avait une double destination assez curieuse. Elle servait d'abord aux tablières, sorte de pensionnaires ainsi appelées parce qu'elles prenaient leur table au couvent.

Elle servait encore, à certains jours, à ce qu'on appelait les « exercices ou solitude » Les Sœurs qui désiraient se recueillir plus profondément, demandaient la permission de se retirer dans une place comme celle-ci, éloignée de la communauté. Elles y passaient la journée dans la solitude, excepté les heures des offices à Matines et à Prime. Le soir elles se retiraient dans leur cellule pour recommencer le lendemain et les jours suivants. On passait ainsi ordinairement dix jours en exercices pieux et solitaires, puis on rentrait dans la communauté.

C'était à partir de l'Épiphanie que ces sortes d'exercices se pratiquaient.

Voilà ce que dit à ce sujet « le coutumier » des Récollectines.

Il ne restait plus à bâtir d'urgence que deux pièces: un ouvroir ou salle de travail indispensable à la communauté et une salle d'école. Dont coût 135 florins.

Les autres ouvrages qu'on exécuta dans la suite furent moins importants, et nous les omettrons pour ne pas risquer d'accumuler des détails qui se ressemblent. Nous citerons cependant encore la construction d'une petite chapelle, dans une des murailles d'enceinte, en l'honneur de Notre-Dame de Foy. Lors de la démolition du couvent, elle fut conservée et on peut la voir aujourd'hui au pignon d'une maison voisine du pont *l'Incluse*. C'est ainsi qu'on peut retrouver ailleurs des souvenirs de l'ancien couvent des Récollectines, entre autres choses, la porte d'un des portails de l'église paroissiale, que nous appelons portail d'en bas. La petite cloche de la même église est l'ancienne des Récollectines.

Les récollectines se consacrent avec un dévouement incessant au soin des malades à l'hôpital de Saint-Nicolas et en ville. Survienne une épidémie et qui voit-on les premières en lutte avec la mort ?

En 1629, c'est sœur Jeanne Delvigne qui meurt de maladie contagieuse, « la face joyeuse, dit le nécrologe, et comme si

elle eût vu son cher époux ». Deux ans plus tard, mort semblable de sœur Gertrude Demanet de Hal. La contagion fait encore disparaître deux sœurs converses, en 1637, Jeanne Dellau d'Ath et sœur Anne De Buquoi. Cette dernière était native de Braine : « très dévote converse, elle s'offrit par charité d'aller à la contagion et y mourut ». — Plus tard, quand le choléra éclatera en 1849, à Soignies, deux de nos Sœurs iront soigner les cholériques, et l'une d'elles, sœur Séraphine, née Milaire, de Petit-Rœulx, y mourra victime de son zèle.

Entretemps, nos religieuses ne cessent d'être dévouées aux bourgeois, en les soignant à domicile, comme l'atteste une déclaration de 1650. En parcourant le nécrologe du couvent, que de fois ne rencontre-t-on pas, à côté d'un nom obscur et oublié, des annotations comme celle-ci : « hospitalière charitable, dévouée aux malades pendant 15, 20, 25 ans; servit » les malades 25 ans, tant à l'hôpital qu'à domicile, avec » grande charité et patience... »

Toutes ces contatations modestes sont autant d'éloges de la conduite des Sœurs à l'égard des manants et des bourgeois de notre ville.

Hors le cas où la maladie et la contagion les appelaient au dehors, nos religieuses n'étaient qu'à de rares intervalles en rapport avec le monde.

Dans les nombreux travaux qu'elles firent exécuter, elles faisaient diriger et surveiller les constructions par des personnes amies. C'est ainsi qu'elles avaient un syndic, qui prenait soin des intérêts de la communauté; qu'un Récollet, Frère Melchior Delpire, du couvent d'Ath, est cité non seulement comme « religieux de grande édification, mais encore comme » ayant travaillé, et gouverné les ouvrages de maçonnerie aux » bâtiments faits en 1687 ». Elles comptaient enfin de nombreux protecteurs parmi les meilleures familles de l'époque, au nombre desquels figuraient les Anthoin, les Du Bois, les

Le Waitte, les Massenaire, les Minne, les Hanon; plusieurs châtelains même, entre autres Maximilien Regnier et Arnould de Rogiers.

Les Récollectines, nous l'avons vu, obtinrent en 1605, des lieutenant-châtelain, mayeur, jurés et échevins de la ville, la permission de prolonger leur chapelle et de l'adosser aux remparts de la ville, à condition pour elles de fournir des verrières et de munir les fenêtres de barreaux de fer suffisamment gros pour empêcher les assiégeants de pénétrer dans la place.

En 1639, elles achètent de la veuve Anthoin, un terrain (1) pour y bâtir l'hôpital nouveau, et, pour jouir de l'ancien, payent 300 livres à la ville.

Une des pièces caractéristiques des relations de l'administration avec les religieuses, c'est une requête adressée par celles-ci, en 1650, aux magistrats de Braine-le-Comte. Elle a pour objet la demande de concession d'une rue sale et malsaine qui traversait le jardin des Sœurs (2). Elles s'offrent en retour à en faire une nouvelle plus praticable. Nous respectons scrupuleusement le style et l'orthographe de l'époque :

« A Messieurs messieurs les Chatelain, Mayeur, Lieutenant
» et Échevins de Braine-le-Comte.

» Remonstrent humblement les pauvres religieuses pénitentes de
» cette ville, qu'estant fort estroittement logées, pour vivre en perpé-
» tuelle cloiture, elles supplient pour l'amour de Dieu et la vierge
» Marie de vouloir leur permettre d'appliquer au Couvent la mauvaise
» rue ou bourbier qui est si pleine d'eau et ordures qu'on n'y peut
» charier, offrant icelles de rendre une aultre rue plus haut qui serat
» plus commode et meilleure pour le peuple, et capable de mener deux

(1) Là se trouve aujourd'hui la caserne des gendarmes. L'hôpital bâti par les Récollectines portait la date de 1643.

(2) Cette rue est indiquée dans le plan de Braine-le-Comte dressé vers 1550 par Jacques de Deventer, géographe impérial. Elle aboutissait en face de la maison actuellement nommée *la Chaîne-d'Or*.

» chariots chargés, laissant à cet effet la largeur convenable à la dicte
» nouvelle rue; priant de rechef Messieurs leur être favorables et les
» dictes suppliantes ne manqueront de prier Dieu jour et nuicts pour
» la prospérité de la ville et pour une longue et heureuse vie de
» Monsieur le Chastellain, Mayeur et de Messieurs les Magistrats et
» Conseilliers de qui je suis avec toutes mes filles. Messieurs
» Votre servante très humble,
» Sœur Dieudonnée de Saint-Bonaventure. »

Réponse du magistrat:

Messieurs les Chastellain, Mayeur, Jurés, Échevins, Conseillers et Communauté de la ville de Braine-le-Comte, assemblés sur la maison de paix, le 21 août 1650 et illecq, vu la requête des Mère et Religieuses Récollectines du dict Braine, accordent unanimement la rue contigue leur maison et jardin, à charge et condition livrer une nouvelle rue commençante à la maison feu Pierre Le Droict et allant droict à la grange des hoirs André Rondeau tout du long, de largeur de vingt deux pieds et aux embouchures de vingt cinque pieds, chaussier toute la dicte rue de bons chaussiots à leurs frais dans deux ans, tenir le cours des eaux, ne pouvoir boucher des murailles le frontispice de l'hospitalle, ains (mais) la rue opposite se réserve à la ville, ne pouvoir fermer l'ancienne rue avant d'avoir donné passage par la nouvelle, se rendre promptes au service des bourgeois et manants malades à la coustume; finalement se devront défaire de la maison Pierre Le Droict, à nos privillèges, et faire apparoître aux magistrats l'accomplissement des clauses susdictes. Actum audict Braine le jour et an que dessus. Roegiers, M. Leprince, Rondeau 1650, Margreve 1650, Dubois 1650, Stievenart 1650, Denis Desmaret 1650, M. Pret.

Mère Dieudonnée fut supérieure pendant 35 ans; elle inaugura la réforme; elle agrandit le couvent; elle anima tout du souffle de sa charité et de son infatigable activité. Elle meurt en 1671, après avoir inscrit de son vivant, sa mort prochaine au nécrologe. « Je fus, dit-elle, la onzième Mère du couvent
» et la plus imparfaite. Ayant jusqu'à présent escrit la mort
» de toutes, m'ay voulu aussi escrire pour la dernière, afin que

» vous redoubliez vos prières pour ma pauvre âme. Ainsi » soit-il (1). »

Lors de la première occupation française de 1793 un inventaire du mobilier des Récollectines avait été dressé par ordre des autorités républicaines. Le procès-verbal de cet inventaire se termine par la note suivante qui nous révèle les craintes et appréhensions trop légitimes de la communauté : « Le citoyen Detramasure, vice-maire et officier municipal de Braine-le-Comte, nous engage à faire connaître dans l'arrêté de notre inventaire, l'utilité de conserver le couvent des Dames Récollectines, attendu qu'elles desservent gratuitement l'hôpital : ce qui feroit une perte essentielle à la ville si l'on venoit à les supprimer. Tels sont les vœux qui nous ont été exprimés par le citoyen maire de la ville, auquel nous n'avons pu refuser d'insérer dans notre dit procès-verbal, ainsi que la soumission que nous avons reconnue dans le père confesseur (2), la supérieure et les religieuses de la communauté à se soumettre à remplir le décret de l'Assemblée nationale de France. Tel est notre inventaire fait et clos ce jourd'hui 16 février 1793. »

« Le 28 juin 1794, rapportent les mémoires du couvent, » nous étions dans de grandes alarmes et sur le point de partir » dans la crainte de l'arrivée des Français. Le lendemain qui » est le jour de Saint-Pierre, mon père, dit une religieuse (3), » est venu avec son chariot pour nous venir chercher; mais, » grâce à Dieu, nous sommes restées. »

Le 2 juillet, un commissaire spécial rassembla la communauté et au nom du peuple souverain, donna à chacune des

(1) L'abbé Cornet a publié en 1869 la biographie de trois sœurs Récollectines de Braine, dans ses *Notices historiques sur l'Ancienne Congrégation des Pénitentes Récollectines*. Bruxelles, 1869.

(2) Le P. Damascène Godier, Récollet du couvent de Nivelles.

(3) Sœur Benoîte de Saint-Michel, née Catherine Paternostre, de Marcq-lez-Enghien.

sœurs, la liberté de sortir du couvent : aucune ne voulut quitter son cloître.

La suppression du couvent ne tarda pas cependant à être décrétée.

Le 27 septembre 1796, les commissaires de la République s'y rendirent pour procéder à l'inventaire de tout ce qui s'y trouvait. Mais les sœurs firent valoir les obligations qu'elles avaient contractées à l'égard de l'hôpital, obligations remontant à plusieurs siècles (15 mars 1528) et confirmées par la convention faite en 1626 entre les sœurs et les magistrats de Braine. Leur réclamation fut prise en considération et les commissaires, après avoir examiné les pièces, dressèrent un procès-verbal qui fut signé par les sœurs et les municipaux de la ville, et dont copie fut envoyée à Paris.

Le 22 octobre de la même année, Leclercq, commissaire de la ville, et le juge de paix, sont venus fermer la porte de l'église qui donnait sur la rue; ils y ont apposé les scellés comme aussi sur celle du clocher.

Le 21 mai 1797, le dimanche qui précédait l'Ascension, on dit la messe pour la dernière fois publiquement. Elle fut célébrée ensuite en secret jusqu'au 2 juillet, fête de la Visitation. Ce jour-là, le confesseur de la communauté, le P. Emmanuel Waroquier, se risqua à chanter la messe, mais les portes de l'église restant fermées. Le 14 septembre suivant arriva une nouvelle défense de dire la messe. Les sœurs firent ôter la pierre bénite de l'autel, pour la transporter au dortoir, où l'on arrangea une table pour y célébrer le saint Sacrifice. On l'enlevait sitôt que la messe était dite.

Le 29 juillet 1797, arrivée de nouveaux commissaires au couvent : inventaire de tout ce qui se trouvait dans l'église, à la sacristie, dans la brasserie. On obligea les sœurs à quitter leur costume. C'est le 3 nivôse an VI (24 décembre 1797) que fut signifiée aux sœurs Récollectines la suppression de leur communauté.

Le 9 janvier 1798, la Révérende Mère avec les discrètes se sont rendues à l'hôpital pour remettre les clefs entre les mains des administrateurs : c'est François Huet, président, qui a reçu les sœurs ; il visita ensuite les lits et trouva tout en bon ordre.

La communauté se trouvait alors réduite à sept membres. Sœur Anne-Marie-Joseph de Jésus, née Arnould de Thieu, en était la Mère supérieure. Le lendemain de sa visite au président de l'hôpital, elle devait avec ses sœurs, quitter l'ancien couvent. « On nous avait prévenues, lit-on dans les archives, qu'on » craignait des tumultes, et qu'il fallait en conséquence sortir » petit à petit. Nous nous sommes encore présentées au prési- » dent Huet, à une heure, demandant s'il n'y avait pas de » grâce à obtenir : on nous a mises à la *merci des chiens !* »

Cette dernière expression doit être prise à la lettre. Les autorités de la ville s'étaient refusées à chasser les sœurs. On eut recours à quelques mauvais sujets du bas peuple, qui lancèrent leurs chiens contre les religieuses.

Après la sortie des religieuses, on procéda à la vente publique de leurs meubles, le 23 mai 1798. Le couvent mis en vente le 10 avril 1799 (1), fut acquis par un nommé François Leta, de

(1) Dans l'affiche n° 167 en date du 21 ventôse an VII annonçant la mise en vente du couvent, nous le trouvons ainsi renseigné : « La maison conventuelle des ci-devant Récollectines de Braine-le-Comte faisant face à la rue du Pont de 31 1/2 toises de longueur, comprenant le quartier du ci-devant *pater*, composé de trois places basses surmontées de trois autres places à l'étage, le couvent propre composé de quatre suites de bâtiments contigues circonscrivant les cloîtres, chaque suite longue de 14 toises, large de 3 1/2, distribuées en ci-devant parloir, réfectoire, laboratoire cuisine, buanderie, chambre d'infirmerie et chambres de pensionnaires, le tout surmonté d'un étage ci-devant dortoir, une église carrelée en pierres bleues, longue de 9 toises, large de 4 1/2, bâtiment de brasserie, avant-cour avec grande porte une derrière-cour avec une écurie, deux étables remises, etc., le tout en pierres et briques couvert en ardoises, le jardin et verger y annexés occupant en tout deux journels de terrain tenant d'un côté à la ruelle dite ruelle de l'Hôpital (aujourd'hui nommée rue Samson), de l'autre côté au ci-devant Duc d'Arenberg et par derrière aux dépendances de l'hôpital. » Archives provinciales de l'État à Mons.

Mons, à un prix dérisoire. Cinq jours après, on commençait à le démolir ; mais une partie est demeurée intacte jusqu'au 23 février 1803. Le quartier des pensionnaires fut conservé, par suite de la réclamation des administrateurs de l'hôpital qui l'ont obtenu pour agrandir ce dernier.

Néanmoins dès le mois de juillet 1798, les sœurs avaient pu rentrer successivement à l'hôpital. Leur communauté, plus heureuse que tant d'autres, avait pu échapper à une destruction complète (1).

Le 10 juin 1802, elles présentèrent une réclamation pour le recouvrement de leurs biens. Le 27 juillet elles reçurent un arrêté du préfet par lequel elles pouvaient, en vertu de l'arrêté du 27 Prairial an IX de la République, jouir des biens et rentes non vendus sous l'administration de l'hospice.

La première à prendre l'habit après le rétablissement de la communauté fut sœur Marie-Joseph de Saint-Charles, née Marcou de Virginal. Elle fit profession le 16 février 1814.

Par un décret impérial du 20 juin 1812, les religieuses Récollectines de Braine-le-Comte furent reconnues hospitalières.

Leur réputation de dévouement devait être bien grande, puisque le 3 mai 1815, le prince d'Orange, de passage à Braine à la tête de ses troupes, fit aux humbles sœurs l'honneur d'une visite, leur promettant son appui et sa protection. Le 12 de ce mois, c'était le médecin de Sa Majesté qui visitait l'hôpital, prescrivait des ordonnances et attestait que tout était en bon ordre.

(1) Voir au sujet du rétablissement de cette communauté, l'intéressant travail de M. Victor Saliez, *Notice historique et juridique sur le couvent des Sœurs Récollectines de Braine-le-Comte.*

Le couvent des Dominicains avait été à la demande du R. P. Deflandre et des autres religieux acquis par Philippe Duray, le 22 mai 1798. En 1810, il est cédé à l'administration des hospices civils, pour être affecté au service de l'hôpital et servir aux sœurs récollectines. La translation du couvent eut lieu le 2 juin 1818.

Le clergé de Braine y conduisit en procession par la rue du Pont et la Grand'Place, les quatorze religieuses formant la communauté. Une messe solennelle fut chantée en musique en l'église des Dominicains, avec sermon du curé Laveine. Le *Te Deum* clôtura la cérémonie.

Les religieuses étaient définitivement installées, quoique le nouvel établissement fut encore fort délabré et que les sœurs y fussent exposées à tous les vents, tant, dit la chronique, il manquait de portes et de vitres aux fenêtres.

L'hôpital resta quelque temps à l'ancienne maison où deux religieuses furent chargées de soigner les malades. Ce ne fut qu'au mois d'août de l'an 1820 qu'elles s'installèrent à l'hôpital actuel, l'ancien ayant été converti en gendarmerie et le quartier des pensionnaires, habité par elles dans les derniers jours, transformé en prison.

Quant à l'ancien couvent lui-même, il vit s'élever sur ses fondements la filature de la rue du Pont. Le 26 mai 1835, en creusant les fossés à la place de l'ancienne église, pour y bâtir la fabrique dont nous parlons, on découvrit les ossements des religieuses et des confesseurs qui y avaient été enterrés depuis 1613 jusqu'en 1718. On fit une large caisse en forme de cercueil; tous les ossements y furent placés, puis on les enterra dans le cimetière des religieuses, après que le curé eût chanté la messe pour le repos des fidèles trépassés.

—

LISTE DES MÈRES SUPÉRIEURES

1528. S. Jeanne DE BEUGNIE, fondatrice.
. . . . S. Anne JOCQUET.
1553. S. Anne DE MARCHE.
1570. S. Anne MOTUYER.
1577. S. Jeanne DUQUESNE.
1584 S. Simone DE LIEVEMONT.
1590. S. Geneviève CARPENTIER
1602. S. Anne VANDERSTRAAT, de Braine-le-Comte.
1614. S. Anne VIEUSART, de Louvegnie.
1623. S. Catherine de Saint-Gabriel, née JOHI, de Dinant.
1636. S. Dieudonnée de Saint-Bonaventure, née MASSENAIRE, de Braine.
1671. S. Maximilienne de Saint-Jean, née CARLIER, de Soignies.
1672. S. Bernardine de Saint-Antoine de Padoue, née LEGRAND, d'Ath.
1680. S. Marthe de Sainte-Thérèse, née DESABLENS, de Mons.
1703. S. Dorothée de Sainte-Cécile, née DE HÉNIN, d'Ath.
1706. S. Jeanne-Agnès de Saint-Antoine de Padoue, née GIGOT, de Dinant.
1718. S. Marie-Angeline de la Sainte-Croix, née CARPENTIER, de Mons.
1735. S. Claire-Françoise de la Croix, née DURIEU, de Namur.
1738. S. Marie-Augustine de Saint-Louis, née VANZELLE, de Mons.
1739. S. Claire-Françoise de la Croix, citée plus haut.
1743. S. Marie-Catherine de Saint-Jean, née DESENFANT, de Marcq.
1769. S. Marie-Joseph de Saint-Philippe, née FAULET, de Mons.

1782. S. Anne-Marie de Jésus, née Arnould, de Thieu.

1785. S. Marie-Madeleine de Saint-Jean-Baptiste, née Lemartinel, de Bois-le-Duc.

1786. S. Marie-Louise de Saint-Antoine, née Deghislage, de Binche.

1789. S. Marie-Philippine de Saint-Joseph, née Van den Abellen, de Meerbeck.

1798 à 1802. — Les fonctions de mères supérieures furent remplies par S. Marie-Benoîte de Saint-Michel, née Paternostre, de Marcq, et S. Marie-Élisabeth de Saint-Guillaume, née Hermans, de Marcq.

1802. S. Marie-Barbe de Saint-Pierre, née Dupiereux, de Braine.

1820. S. Marie-Christine de Saint-Laurent, née Stévens, de Bougard.

1833. S. Marie-Claire de Saint-Dominique, née Liénard, de Hoves.

1834. S. Marie-Thérèse de Saint-François, née Derideau, de Fayt.

1878. S. Marie-Agnès de Saint-Antoine de Padoue, née Boisdenghien, de Rebecq.

1885. S. Marie-Antoine de Saint-Joseph, née Lemaitre, de Courcelles.

1887. S. Marie-Clara de Saint-Joseph, née Marquebreucq, de Deux-Acren, actuellement en charge.

§ 8. — *Le couvent des Dominicains*

En 1612, à la demande du magistrat et du clergé de Braine-le-Comte, quelques Pères de l'ordre de Saint-Dominique vinrent se fixer en cette ville dans l'ancienne demeure de la veuve du vice-châtelain, qui leur avait été offerte. Ils firent leur entrée le

24 novembre vers six heures du soir. « C'étaient, rapporte Bernard de Jonghe, les Pères Jean de Mota, qui avait été sous-prieur et prieur du couvent de Valenciennes; Nicolas Desablens et François-Ghislain du Sart, de ce même couvent, et le Frère Adrien de Croix, diacre du couvent d'Arras; tous avaient été désignés par le T. R. P. Michel Ophovias, alors Provincial (qui dans la suite fut nommé évêque de Bois-le-Duc). »

Les importants services rendus à la jeunesse brainoise par le collège et les classes primaires des religieux Dominicains ont été rappelés par notre collègue, M. Matthieu (1). Nous aurons peu de détails à ajouter ici, car malheureusement les documents font à peu près défaut.

En 1637, un pieux paroissien nommé Jean Lehongre légua aux Dominicains une rente de 80 livres et deux jardins hors ville joignant la chapelle de Sainte-Anne à charge d'entretenir et de desservir ce sanctuaire.

En 1659, les Pères Dominicains obtinrent du comte de Sainte-Aldegonde la propriété d'un ermitage et d'une chapelle à Brunehaut sous Liberchies (2).

Le comte de Tilly, Jean de T'Serclaes, et sa noble conjointe, Marie-Françoise de Montmorency, leur firent don en 1664, d'une maison à Tilly. Dejà depuis 1658 elle servait de résidence à quelques Pères du couvent de Braine.

En 1680, le chapitre provincial fut tenu au couvent de Braine, le R. P. Martin Harney, docteur en théologie, y fut élu supérieur de la province.

(1) *De l'enseignement à Braine-le-Comte avant 1794. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. II, pp. 264 et 553.

(2) Le Père Albert de Haynault fut le premier supérieur de cette maison En 1662 il agrandit la chapelle et il ajouta un nouveau bâtiment à l'ermitage. Cet établissement fut érigé en vicariat du couvent de Braine-le-Comte en 1672, par acte du Père Remond, provincial

De 1680 à 1700, sous l'administration du prieur Albert de Haynault de Marbaix, divers corps d'édifice furent adjoints au bâtiment construit dès 1637 à front de rue depuis l'église jusqu'à la porte de Mons. On fit d'importants travaux pour l'embellissement de l'église et on entreprit la construction du cloître intérieur qui fut achevé en 1701.

En 1747, les Pères Dominicains achetèrent aux confrères de Sainte-Barbe un terrain longeant les remparts.

En 1787, le couvent de Braine comptait vingt-six prêtres dont quatre à Brunehaut, et onze Frères dont deux à Brunehaut. Ils étaient appelés pour la prédication et autres fonctions de leur saint ministère dans quatre-vingt-dix paroisses. D'après le tableau des services religieux fondés en leur église, nous voyons qu'ils avaient à décharger annuellement 97 grand'-messes ou obits et 1,029 messes basses. L'importance de cet obituaire démontre à quel point les Pères Dominicains s'étaient acquis l'estime et l'affection des habitants de notre ville (1).

Le 24 janvier 1793, le mobilier des Dominicains fut inventorié par l'agent de la République française, François Maire, sergent de la 7e compagnie du bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or (2).

(1) Parmi les fondateurs, sont mentionnés Michel Le Waitte, seigneur de Recq, Douillet, seigneur d'Offembais, Jean Hanon, Barbe Hanon, Marie Hanon, Nicaise Du Bois, Étienne-Dominique Leprince, châtelain de Braine, Gérard Petit, médecin, Damien Mary, Henri Mary, Nicaise Lobé grand-maître des postes du roi et sa conjointe Florence d'Elbecque, Robert Parmentier, Nicaise Parmentier, prêtre, de Granata, Jean Marsille, Jacques-François Jonnart, prêtre, Nicolas Delheid, médecin et sa femme Marie-Adrienne Sussenaire, etc. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles, ch. des comptes n° 46,674. Déclaration des biens du clergé régulier.

(2) Extrait de l'inventaire dressé le 24 janvier 1793, des biens meubles et immeubles du couvent des religieux Dominicains, en présence de J.-B. Vandael et François-Joseph Joly, commissaires nommés, assistés du citoyen Maire, sergent de la 7e compagnie du bataillon de la Côte-d'Or, comme secrétaire, délégué par le général Férant :

Deux grands tableaux d'environ 3 pieds de haut sur 3 1/2 de large, représentant l'un, l'Adoration, l'autre, le Sépulcre; un idem, de 7 pieds de haut sur 5 de large, représentant la Croix; deux idem, de 3 1/2 pieds de haut sur 5 de large, représentant l'un les Disciples et l'autre, la Descente de Croix; trois tableaux de 4 pieds de haut sur 3 de large, représentant la Cène, la Flagellation et un Docteur de l'Église; un autre idem de 7 pieds de haut sur 8 de large, représentant une histoire romaine; deux autres idem de 2 1/2 pieds de haut sur 2 de large, représentant des Pères de l'Oratoire; trois calices et un ciboire en argent; un reliquaire en argent en forme d'ostensoir et une boîte d'argent de 2 pouces de hauteur, renfermant les saintes huiles; un ostensoir et un ciboire en argent. Il se trouve un jubé où est posé un petit jeu d'orgues avec deux soufflets; deux cloches dans le clocher de l'église; au grenier où se trouve l'horloge, il y a un carillon garni en dehors, sur un petit chapiteau, de timbres avec leurs marteaux. Les dénommés ci-dessus, relatent, dans leur procès-verbal, d'avoir reconnu dans le supérieur et les religieux de ladite maison des Dominicains, une soumission très exemplaire à remplir le décret de la Convention nationale de France et ajoutent que les devoirs de l'hospitalité ont été remplis avec tous les égards possibles. Inventaire terminé le 20 janvier 1793. Arch de l'Etat, à Mons.

Au mois de mai suivant, un hôpital, pour les militaires de passage, fut établi chez les Dominicains. Divers documents font mention d'un feu qui s'y produisit en 1794, et de l'acquisition de deux pompes à incendie.

1794-1795. En l'absence des Oratoriens, le R. P. Pierquin, prieur, aidé de ses religieux, desservit pendant une année l'église et la paroisse.

Le 6 vendémiaire an V, la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) fut signifiée aux Pères Dominicains par les quatre commissaires de la République : Dobignie, Queneuille, Dufourneau et Degand. Le lendemain 7 vendémiaire les religieux furent expulsés de leur monastère. Le couvent fut vendu au profit de la nation le 22 mai 1798.

Les Dominicains possédaient un sceau dont nous donnons le dessin ci-contre. Nous lui avons consacré une notice dans les publications du Cercle archéologique d'Enghien (1).

Le couvent de Braine-le-Comte avait son *livre des coutumes*. Nous n'en connaissons qu'un extrait renseignant les douze jours de l'année où une *portion* pouvait être servie le soir à la communauté. C'étaient : « Le jour de la Circoncision, des Rois, de la Purification, le lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le jour du Vénérable, le jour de l'Assomption, de la Nativité de la sainte Vierge, de Toussaint et de Noël. Quand l'un de ces jours est un vendredi, on donne une salade et un soret. »

Église. — Dès 1613, l'année qui suivit leur installation en notre ville, la libéralité des Brainois les avait mis à même d'aménager une petite chapelle que l'historien Brasseur appelle *ecclesiolam*. Leurs ressources s'étant accrues, grâce, dit le même auteur, à quelques-uns d'entre eux qui possédaient le secret *de faire sortir le miel de la pierre et l'huile du rocher le plus dur*, ils songèrent à construire une église assez vaste pour recevoir les nombreux fidèles qui fréquentaient leurs offices.

L'œuvre projetée fut entreprise en 1622 par le P. Nicolas de Petra, prieur de la maison récemment érigée en couvent. Les travaux ne furent achevés qu'en 1627. L'archevêque de Cambrai, François Van der Burch, fit en 1630 la consécration solennelle de la nouvelle église, sous la double invocation de la sainte Vierge Marie et de sainte Marie Madeleine.

(1) *Annales*, t. II, p. 553.

Selon toute apparence, c'est d'après les plans du frère Dominicain Paul Collez († 1646) et sous sa direction que fut construit ce bel édifice. Les archiducs Albert et Isabelle et le roi Philippe IV intervinrent généreusement dans les frais de cette construction; il en fut de même d'un bon nombre de bourgeois de Braine.

Vers la fin du XVIIe siècle, divers ouvrages que nous ne pouvons préciser, furent exécutés pour l'embellissement de l'église, sous l'administration du prieur Albert de Haynault.

Lors de la suppression du couvent qui eut lieu en 1796, l'église des Dominicains fut confisquée au profit de la République et bientôt après, transformée en salle de théâtre. Rachetée par le P. Deflandre en 1798, elle fut, en 1803, érigée en chapelle publique par Mgr Hirn. De 1809 à 1812 elle fut desservie par le P. Thomas Hainaut, de Sombreffe, ancien Dominicain de Braine-le-Comte. Depuis lors, le clergé paroissial y est exclusivement chargé du service divin.

Cette église conçue dans le style de la Renaissance, est un monument très curieux à étudier au point de vue architectural. Le plan en est simple : il se compose d'un carré long, terminé par une abside semi-circulaire. La longueur dans l'œuvre est de 48 m., la largeur de 9 m. 50, et la hauteur de la voûte sous clef de 13 m. 50. Le chœur, entièrement réservé aux religieuses, est relevé de quatre marches au-dessus du sol de l'édifice.

L'aspect de l'intérieur est imposant et se fait remarquer par le genre de décoration qui orne les fenêtres et les surfaces planes. Deux ordres superposés de pilastres, empruntés aux ordres anciens, sont engagés dans les murs, et brisent par leur vigoureuse saillie en pierre de taille la monotonie de la construction. L'entablement qui couronne l'ordre inférieur, sur toute la longueur de la chapelle, produit le plus heureux effet. Entre les pilastres qui montent de cette corniche à la naissance de la voûte, sont percées des fenêtres de forme simple et sans

compartiments, mais encadrées de colonnes et de tympans brisés à décoration riche et variée.

La voûte est lambrissée et à plein cintre. Les claveaux qui la composent ainsi que les tringles sculptées qui dissimulent leurs lignes de jonction ont dû être autrefois enrichies de peintures et de sujets décoratifs. Elles sont malheureusement recouvertes de badigeon. Le sous-faîte est orné de pendentifs.

Comme dans la plupart des monuments de Renaissance, la façade se compose de trois ordres de colonnes et pilastres superposés d'une grande richesse de sculptures et d'un fouillis de détails qu'il serait trop long de décrire. L'ordre supérieur est couronné d'un fronton triangulaire surmonté de la croix et orné, aux angles, d'acrotères.

Six colonnes doriques, entièrement dégagées, constituent l'ordre inférieur. Leur entablement est surmonté de petites pyramides ou obélisques d'un excellent effet.

Le portique plus que les autres parties de la façade attire les regards; il est accosté de quatre colonnes et surmonté d'une niche élégante abritant une statue de la sainte Vierge.

L'étage orné de pilastres, est percé de plusieurs fenêtres éclairant le vaisseau et chargé à la partie supérieure de deux cartouches portant ces inscriptions dédicatoires :

Au côté droit :

CHRISTO IESV
ET INTEMERATÆ MATRI
SERTA ROSARII HAC IN ÆDE
SACRA APPENDIT FAMILIA
DOMINICANA ·

Au côté gauche :

SS^MIS DOMINICO
PRÆDICATOR^V DVLCI PATRI
MAGDALENÆ APOSTOLORVM
APOSTOLÆ HANC DICAVERVNT
FF. PRÆDICATORES ·

Le mobilier de l'ancienne chapelle des Dominicains offre de curieux spécimens de la sculpture de cette époque : les stalles, les confessionnaux, le banc de communion et la chaire de vérité.

Au fond de l'abside s'élève un autel gigantesque en forme de portique. La toile du fond est une copie du Christ de Saventhem. On y voit cette inscription dédicatoire :

UTRIQVE · MARIÆ · VIRGINI ·
ATQVE · POENITENTI · DICAVERVNT ·

Cette église possède d'autres toiles qui n'offrent pas d'intérêt spécial.

Nous terminons par quelques notes biographiques sur des religieux de ce couvent qui se sont fait remarquer :

Le Frère Paul Collez, de Fontaine-l'Évêque († 1646) est cité comme architecte par Bernier, dans son *Dictionnaire biographique du Hainaut*. C'est vraisemblablement sous la direction du Frère Collez que la belle église des Dominicains fut construite ainsi que la partie la plus ancienne des bâtiments claustraux (1637).

« La flèche de Nivelles ayant été consumée par la foudre le 30 avril 1641, le chapitre fit écrire au prieur des Dominicains de Braine-le-Comte pour le prier d'envoyer à Nivelles un de ses religieux nommé Frère Du Colle ou Collet (lisez Collez) très expert dans l'art de construire des beffrois, afin qu'on pût le consulter sur la quantité et la qualité des bois à employer (résolution du 1er juin 1641). Ce Frère donna le plan de la nouvelle flèche et non pas le charpentier Pierre Chalon (1). »

Le R. P. Pierre Cuvellerie, Brainois, le premier des fils du couvent de Braine qui en devint prieur (1643). De Jonghe le cite comme un religieux exemplaire († 1660).

(1) WAUTERS ET TARLIER, *Géogr. et hist. des Communes belges*. — L'abbé JAMART, *Notice sur l'académie de dessin, précédée d'un aperçu sur le passé artistique de Nivelles*, p. 9.

Le R. P. Jean-Chrysostôme Douillet, né à Braine-le-Comte en 1610, fit profession au couvent des Dominicains de cette ville en 1628 (1). Il se distingua dans le ministère de la prédication par son talent et son zèle apostolique. Après avoir été successivement supérieur de la maison vicariale de Revin et prieur du couvent de Braine, il mourut à Namur en 1672, âgé de 62 ans.

Gilbert de la Haye mentionne dans sa *Bibliotheca Belgo-Domicana* que le P. Douillet composa divers opuscules de piété. Il ne cite que le suivant : *Horologium duplex utriusque Passionis Domini Nostri Jesu-Christi et sanctissimæ Matris ejus Mariæ.* Namur, Jean Godefrin. 1653. In-12.

Le R. P. Thomas Parmentier, natif de Buvrinnes, fit ses études latines au collège des Dominicains de Braine-le-Comte. Il suivit à l'université de Douai les cours de théologie où il obtint le grade de licencié en cette science. Il fut à deux reprises prieur du couvent de Braine et dans la suite vicaire et premier prieur du couvent de Namur. Durant toute sa vie il travailla avec le plus grand zèle à propager la dévotion du saint Rosaire. Il mourut au couvent de Braine (apud suos Branienses) le 21 janvier 1673, âgé de 71 ans.

On doit au P. Thomas Parmentier les publications suivantes :

1. *Trésor des grâces du rosaire,* etc. C'est la traduction d'un opuscule latin sur le rosaire par le P. Thomas Léonard, Dominicain. Le P. Parmentier y ajouta un appendice intitulé : *Directoire de dévotion pour les confrères du Saint-Rosaire,* etc. Bruxellis, Martini de Bossuyt, 1643, in-16.

(1) Dans les anciens registres de la paroisse sont mentionnés : Philippe Douillet, échevin en 1570. — Pierre Douillet, époux d'Agnès Noeps, mayeur de Braine († 1590). Il possédait à Rebecq la seigneurie d'Offembais et cense de la Tassenière. — François Douillet, époux de Jeanne de Faille, héritière de la seigneurie de l'Auffelt, vice-châtelain de Braine en 1612. — Jean Douillet, échevin de 1621 à 1624. — Michel Douillet, échevin de 1673 à 1683.

2. *Les points qui concernent les âmes qui sont du Tiers-Ordre de Saint-Dominique.* Bruxellis, Guillelmi Scheybels, 1644, in-16.

Le R. P. Dominique-Florent de T'Serclaes, de la très illustre famille des comtes de Tilly. Après avoir renoncé au droit d'aînesse et aux honneurs du monde, il termina sa carrière, âgé de 37 ans, le 7 avril 1678.

Le R. P. Raymond Corduanier, Brainois, docteur en théologie de l'université de Bourges. — Après avoir suivi les cours de philosophie et de théologie au collège Saint-Thomas, à Douai, il se rendit en Italie en 1639. Pendant longtemps il enseigna la théologie au collège de la Minerve à Rome et se rendit de là à Bourges (France), où il conquit avec distinction la palme de docteur. De retour en Belgique, il obtint la prélature de son couvent. Il décéda en 1686 (1).

Le R. P. Dominique Du Tordoir, Brainois, docteur en théologie, adjoint du Père général à Rome, archiviste de l'Ordre, confesseur des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne. Il mourut à Rome au couvent de Sainte-Marie de la Minerve en 1687, âgé de 71 ans (2).

Le R. P Domitien Lefebvre fut prieur des couvents de Revin, de Douai, et quatre fois de Braine. Il décéda en 1694, âgé de 63 ans.

Le R. P. Adrien de Boeckel, prédicateur général, premier définiteur du chapitre provincial, successivement prieur des couvents de Revin, de Douai, de Braine et de Louvain, † 1694. Il fut inhumé à Louvain, au milieu de la salle du chapitre.

Le R. P. Philippe Durand, d' Écaussines, docteur en théologie de l'université de Douai, directeur des études générales

(1) Guillaume Séguier, *La Palme belge des Frères-Prêcheurs,* etc.

(2) On conserve au monastère des Sœurs Récollectines un *Agnus Dei* béni par le Pape Clément X et de précieuses reliques que le R. P. Du Tordoir envoya de Rome aux Dominicains de Braine-le-Comte.

à Douai, à Cologne et à Louvain, prieur du couvent de Revin, trois fois prieur du couvent de Braine, provincial de Belgique et préfet des missions apostoliques, décéda en 1704 à l'âge de 68 ans, profès depuis 51 ans. De 1684 à 1694, il avait publié six thèses de théologie.

Le R. P. Robert Minne, d'Hennuyères, prédicateur, confesseur et procureur, puis directeur spirituel de l'hospice royal de Mons († 1709).

Le R. P. Norbert Delbecque, Brainois, licencié en théologie de l'université de Louvain, docteur dans l'Ordre de Saint-Dominique, fut successivement professeur en la très célèbre abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, théologien du collège dit de *Casanate*, à Rome, secrétaire du chapitre général de Bologne, premier régent des études générales à Louvain et prieur du couvent de Namur, où il mourut en 1714, âgé de 63 ans.

Le R. P. Hyacinthe Dumont, de Trazegnies, docteur en théologie, fut prieur du couvent d'Anvers, quatre fois prieur du couvent de Braine, et premier régent des études à Louvain. Au chapitre général de Rome il eut la qualité de définiteur. Enfin il fut à deux reprises vice-provincial et préfet des missions apostoliques. Il mourut à Harlem, le 17 juillet 1723, au cours d'une visite qu'il faisait à la maison de mission de cette ville. Le P. Dumont publia deux thèses, l'une d'Écriture sainte (Louv. 1705) et l'autre, de théologie, *De Deo-Homine* (ibid. 1716).

Le R. P. Raymond Massenaire a publié une thèse *de Philosophia Universa* (Louv. 1693). Il mourut en 1728.

Le R. P. Henri Gautier, Brainois, fut professeur de philosophie au couvent de Louvain. Il mourut à Braine le 15 avril 1733, âgé de 36 ans. Il a publié deux thèses *de Philosophia Universa*. (Louv. 1729 et 1731.)

Le R. P. Joseph Compas, natif de Hal, docteur en théologie, fut président du séminaire de Ruremonde, premier régent des

études à Louvain, prieur des couvents de Luxembourg, de Louvain et deux fois de Braine où il mourut, âgé de 67 ans, le 1er juin 1737. Il a publié : *Theses sacræ ex Evang. S. Joannis* (Louv. 1707) et cinq thèses de théologie dogmatique (de 1729 à 1732).

Le R. P. Joseph Dumont, de Gosselies, licencié en théologie, fut premier régent des études à Louvain, supérieur de la maison vicariale de Brunehaut et professeur à l'abbaye de Grandpré (Grandipratensi). Il mourut, âgé de 52 ans, le 7 mai 1754. Il a publié des thèses intitulées : *Ponoplia thomistica de veritatibus Fidei*. Louv. 1751.

Le R. P. Adrien Meynart, de Ronquières, docteur en théologie, fut régent des études à Ruremonde, prieur du couvent de Louvain, définiteur du chapitre provincial et prieur du couvent de Braine, où il mourut le 3 février 1758, âgé de 68 ans. Le P. Meynart a publié des thèses de philosophie, Louv. 1722; 3 thèses de théologie : *de Deo et Attributis*, 1745; *in Summam D. Thomæ*, 1747; *de Virtutibus theologicis*, 1748.

Le R. P. Dominique Evrard, Brainois, licencié en théologie de l'université de Louvain, docteur dans l'ordre, fut professeur à l'abbaye de Saint-Adrien, premier régent à Louvain, provincial de la Germanie inférieure et préfet des missions apostoliques, prieur du couvent de Braine, où il mourut en 1765, âgé de 60 ans. Le nécrologe de cette maison dit que cet éminent religieux s'était rendu cher à tous, par son humilité et son affabilité jointes à une grande science. Les dissertations qu'il composa sont : *Theses de universa philosophia* (1733 — Thèses (VI) pour sa licence, à l'université de Louvain (1741 et 1742). — Thèses intitulées : *Judicis spiritualis compendiosum adminiculum*, présidées à Braine; (Louv. 1749). — Trois thèses intitulées : *Repetitio theologica in moralem 1æ 2æ Partis D. Thomæ* (1752). — 2æ 2æ P. (1753). — 3æ P. (1754). Autres in 2æ 2æ intitulées *Continuatio repetitionis theologicæ* (1764). — Thèses :

De gratia angelorum et hominum (1761). — *De Deo trino et incarnato* (1762). *Veritas catholica de Deo uno*, etc (1763) (1).

Le R. P. Nicolas Mouchet, natif de Velaine, docteur en théologie. Après avoir été deux fois prieur, il fut supérieur de la maison vicariale de Brunehaut où il mourut le 23 novembre 1782, âgé de 60 ans. Les publications du P. Mouchet sont : *Theses sacræ in Matthæum*, 1755. — *Ex actibus apostolorum*. — *Theses de jure et justitia*, 1758. — *De Sacramentis*, 1759. — *De actibus humanis, conscientia, etc.*, 1767. — Autres thèses : *De justitia, jure et contractibus*, 1768. — Autres : *De Sacramentis*, 1769.

Le R. P. Augustin Paul, de Ronquières, docteur en théologie. Après avoir enseigné avec grand succès la théologie à Ruremonde, à Louvain et à Anvers, il fut élu au chapitre de 1766, provincial de la Germanie inférieure et préfet des missions apostoliques. Le R. P. Paul mourut le 27 mars 1787, âgé de 76 ans. Il a publié des thèses : *In Epist. ad Rom. et Cor.* Louv. 1746. — Des thèses de théologie : *De fide, spe et charitate*, présidées à Ruremonde. Louv. 1757. — *De actibus humanis, peccatis* et *legibus*, aussi présidées à Ruremonde. Louv. 1758. *De jure, justitia, religione et vitiis oppositis*, présidées à Louvain, 1759. — *De Sacramentis*, item 1760. — *De Deo ejusque Attributis*, présidées et imprimées à Anvers, 1763. — *Theologia de Deo trino et incarnato*. Anvers 1764. — *Theologia speculativa universa*, ibid. 1765. — *Theologia moralis universa*, ibid. 1766. *Theologia universa*, présidées et imprimées à Louvain, 1766.

Le R. P. Albert Pierquin, d'Horrues, prédicateur infatigable. Il fut desservant de la paroisse de Braine-le-Comte pendant

(1) Notes manuscrites du T. R. P. Bonnet, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, Maître en la sainte Théologie à Rome. Nous en devons la communication au T. R. P. Rousseau, provincial des dominicains de Belgique.

une année (1794-1795), adjoint du R. P. Provincial Vateau, président de la maison de Brunehaut, procureur, sous-prieur et prieur du couvent de Braine-le-Comte. Après avoir été chassé du couvent par les autorités républicaines, il alla rendre service comme vicaire à Belle-Croix, hameau d'Horrues, puis il fut vicaire de Braine-le-Comte pendant cinq ans. Il décéda en 1809, âgé de 63 ans.

Le R. P. Thomas Hennaut, de Sombreffe, prédicateur, confesseur et sous-prieur, expulsé du couvent par les Français, desservit pendant plusieurs années (1809 à 1812) l'église des Dominicains, érigée en chapelle publique par Mgr Hirn. Tout son temps fut donné à la prédication et au ministère du confessionnal. Il mourut en 1812, âgé de 57 ans.

Le R. P. Joseph Féricot, Brainois, avait fait ses humanités dans sa ville natale au collège de Saint-Thomas d'Aquin, il professa la théologie avec grand succès dans les abbayes de Sept-Fontaine et de Nizelle. Après la suppression de son couvent, il exerça pendant dix-huit ans les fonctions de vicaire à Marche-lez-Écaussinnes († 1814).

Le R. P. Benoît Coppée, de Courcelles, prédicateur et confesseur, à diverses reprises vicaire de Brunehaut-sous-Liberchies, une fois prieur du couvent de Braine. « Après la suppression des maisons religieuses, il continua de résider à Liberchies, où il remplit la charge de confesseur. En 1817, il accepta d'exercer toutes les fonctions de vicaire (1) ». Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 11 août 1819.

Le R. P. Augustin Paul, de Steenkerque, prédicateur et confesseur. « En 1805, il fut nommé vicaire à Hennuyères, et, après la mort du curé Poletz (1812), il desservit la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur, M. Laforette. Il mourut à Hennuyères le 31 décembre 1820 (2). »

(1) Chanoine Vos, *Le Clergé du diocèse de Tournai.*
(2) Chanoine Vos, *Op. cit.*

Le R P. Dominique-Hubert, Brainois, prédicateur et confesseur, docteur en théologie, fut premier régent à Louvain, préfet de Germanie inférieure et des missions apostoliques, professeur de théologie à l'abbaye de Villers, deux fois prieur du couvent de Braine. Au sortir de la tourmente révolutionnaire de la fin du xviiie siècle, il devint pasteur de Haut-Ittre, puis de Braine-l'Alleud, où il décéda en 1821. Ses compositions théologiques ont pour titres : *Theses sacræ a jactis fundamentis templi Salomonis usque ad Christum natum*. Louv. 1768. — *Theses sacræ de vitâ, morte et resurrectione D. N. J.-C.* Louv. 1769 (1).

Le R. P. Jerôme Deflandre, de Tubize, prédicateur et confesseur, deux fois procureur du couvent de Braine « fut pendant quatorze ans terminaire. Après la suppression des institutions religieuses, il continua sa vie de missionnaire. Puis, il fut vicaire pendant dix ans dans le diocèse de Malines, à Quenast et à Rebecq. En 1809, il fut incorporé à notre diocèse et nommé vicaire à Braine-le-Comte. Démissionnaire en 1839, il mourut le 18 juillet 1843, âgé de 86 ans (2) ».

NÉCROLOGE (3)

Anno 1612, 24 novembris, ad petitionem Senatûs urbis Braniensis, congratulantibus omnibus, introducti fuerunt *FF. Prædicatores Valencenenses* in hoc domicilium quod in capitulo generali *Mediolanensi* erectum fuit in conventum, anno 1622, a quo tempore, quod mortale habuerunt, hic deposuerunt expectantes *resurrectionis* nuntium *FF.* infra scripti :

Obierunt :

Anno 1617 . R. adm. P. *Thomas Caplotin*, præd. generalis, supprior

(1) Notes manuscrites du R. P. Bonnet.

(2) Chanoine Vos, *Op. cit.*

(3) Nous publions sous ce titre, le texte de deux grands tableaux, qui se trouvent actuellement au cloître des Sœurs Récollectines.

15 april . et bis prior sui conv. Valencenensis, quondam Deffinitor cap. generalis, hujus conv. Vicarius, cum sanctæ et religiosæ vitæ odore.

2 may 1622 . R. P. *Jacobus Bante*, primus procurator hujus conv.

15 may 1623. R P. *Balduinus Faber*, præd. et conf.

20 7bris 1625. F. *Vincentius Marin*, clericus novitius, obiit peste.

28 8bris . F. *Henricus Delsart*, præd. et conf.

30 9bris . . F. *Arnoldus Mercier*, conv

23 aug. 1627. F. *Gervasius du Pont*, diaconus, Bellomontanus, æt 23, prof. 4.

26 Xbris 1629. R. P. *Raymundus Groignet*, præd. et conf., Duacensis, ætat. 25, prof. 6. Obiit peste.

25 janii 1630. F. *Dominicus Souppart*, Eschaniensis. clericus, in Virginem Mariam pietate insignis, ætat. 19.

Hoc anno 1630, Ecclesiam nostram consecravit Illmus Dominus *Franciscus Vander Burch*, Archiepiscopus Cameracensis.

18 8bris 1634. F. *Jacobus Boulogne*, Fontanus, conv.

4 7bris 1635 . F *Angelus du Bois*, conv , ætate 35. Obiit peste.

7 7bris . . . F *Andreas le Clercq*, conv., ætat. 35, prof. 4. Obiit peste.

20 8bris . . F *Joannes Hanart*, Fontanus, ætat. 31, prof. 4.

9 8bris 1637 . F *Gregorius Hoyoux*, ex Melet, conv., prof. 14.

2 Xbris 1638 . F. *Ambrosius de Puille*, Duacensis, conv., ætat. 26, prof. 1.

30 7bris 1646. R P. *Bernardus Caussenaire*, Braniensis, præd. et conf., ætat. 30, prof. 9 Obiit in Italia.

7 7bris . . . F. *Paulus Collez* Fontanus, conv , prof. 18.

30 maii 1647. R P *Joannes du Gaillier*, ex Feluy, Romæ Philos. lector, ibidem obiit, ætat. 27.

6 décembris F. *Mattheus Losson*, conv , prof. 24.

18 mart. 1653 R. P *Ægidius Lievemont*, Braniensis, supprior et prædicator facundus, ætat. 50, prof. 30.

12 junii 1655. F. *Christianus Broignet*, ex Merbe, ætat 81, prof. 30.

12 julii . . R P. *Antonius Raussin*, Dianotensis, supprior, præd conf. et cantor, prof. 32

12 jañii 1657. F. *Nicolaus Villers*, Tornacensis, conv., ætat 37, prof. 13.

29 9bris . . F. *Maximilianus de la Table*, ex Cambron-le-Château, conv., æt. 42, prof. 17.

21 febr. 1659. Nobis concesserunt in perpetuum domicilium Altibruniense Dnus *Maximilianus* et Dna *Isabella-Clara-Eugenia, Comites S. Aldegondis*, quod ædificiis auctum, erexit in vicariatum, 25 Julii 1672, dignissimus P. Remond provincialis.

6 may . . . R. P. *Joannes de la Lobel*, Insulensis, S. T. L. Obiit in Italia, ætat 42, prof. 23.

3 julii 1660 . R. P. *Jordanus Marechal*, Insulensis, præd. et conf Obiit in Italia, æt. 41, prof. 23.

4 8bris . . . R. adm. P. *Petrus Cuvellerie*, Braniensis, vir valde exemplaris, silentii custos, in choro assiduus, primus è filiis conventûs prior, quinquies supprior ac monialium S. Francisci per 9 annos director, ætat. 64, prof. 41.

6 junii 1662. R. P. *Amandus Evrard*, præd. et conf Obiit peste Neapoli, ætat. 33, prof. 13.

13 janv. 1663. F. *Simon Morcau*, Fontanus, conv., ætat 62, prof. 38.

30 dbris . . R. P. *Hyacinthus Roland*, Valencenensis, præd. et conf. ætat. 59, prof. 40.

30 7bris 1664. Dnus *Joannes de T'Serclaes* et Dna *Maria-Francisca de Monmorency, Comites de Tilly*, nobis donarunt domum Tillyacensem, quam jam inhabitabamus ab anno 1658

11 aug. 1665. F. *Conradus Conart*, Cerviensis, conv , ætat. 52, prof 28.

20 julii 1666. F. *Deodatus du Moulin*, Leodiensis, conv., prof. 12.

18 junii 1667. R. adm. P *Reginaldus Flamend*, Audomarensis, præd. generalis, supprior et prior, ætat. 68, prof. 44

14 junii 1668. R. P. *Petrus de la Lobel*, Insulensis, præd. et conf. Obiit Taurini in Sabaudia.

16 junii . . R. P. *Henricus Losange*, Montensis, præd. et conf., ætat. 65, prof. 49.

6 janv. 1670 . F. *Angelus Marie* Insulensis, conv., ætat. 60, prof. 32.
R.P. *Gabriel Halloix*, S. T. prof., assessor Inquisitionis, obiit in Italia, prof. 22

21 janv. 1672. R. P. *Antoninus Bourel*, Insulensis, præd., conf. et supprior, æt. 54, prof. 35

30 9bris . . F. *Ægidius Pollet*, Insulensis, æt. 57, prof. 35.

19 Xbris . . R. adm. P. *Chrysostomus Douillet*, Braniensis, Revinii vicarius et hic prior, obiit Namurci, ætat .62. prof 44.

21 janv. 1673. R. adm. P. *Thomas Parmentier*, Buveriniensis, in Univers. Duacena S. T L , vicarius Vilvordiensis, primus prior Namurcensis, hîc supprior, binâque vice prior, SS. Rosarii et Ordinis promotor zelotissimus, ætat. 71, prof. 49.

5 julii. . . R. P. *Ambrosius Le Clerq*. Nivellensis, præd , conf. et supprior, ætat. 58, prof 40.

27 julii 1673. F. *Petrus Baudry*, ex Ecaussines, prof. 10.

10 aug. 1674. F. *Bonaventura du Moulin*, conv., prof. 23.
R. P. *Gubertus Namurois*, Vallencenensis, præd., et conf., obiit Biturici in Gallia, prof. 15.

26 aug. 1677. R. adm. P. *Andreas Marin*, Braniensis, S. T. prof., Altibrunii vicarius, et iterato prior, ætat 66, prof. 47.

7 april 1678. R. P. *Dominicus-Florentius de T'Serclaes, ex illmis comitibus de Tilly etc* , qui primogenituræ juribus et mundi honoribus contemptis, cursum vitæ consummavit, ætat. 37, prof. 14.

2 8bris . . . F. *Antonius Havet*, conv., prof. 12.

5 8bris . . . R. P. *Hyacinthus Willamme*, Montensis, sacerdos, obiit Duaci in Collegio S. Thomæ, prof. 6.

6 julii 1679 . R P *Vincentius Denuit*, ex Nimy, præd. et conf., ætat. 73, prof. 52, jubilei 2

Hoc an. 1680. In hoc conventu habitum fuit capitulum provinciale in

quo electus fuit in Provincialem P. Martinus Harney S. T. D conv. Bruxel.

9 aug. 1680. R. P *Dominicus Houdimont*, ex Hennuyer, præd., conf. et iterato supprior sindicus et primus Tillyacensis præses, æt. 72, prof. 50, jub 1

11 aug. 1682. *Dominicus Jamin*, Braniâ-Allodius, conf., prof. 34.

5 9bris. . . F. *Franciscus Guillaume*, ex S. Amand, conv, prof. 34.

1 maii 1683. R. P. *Bernardus Renard*, præd. et conf., prof. 32.

8 maii. . . R. P *Ludovicus Mahieu*, ex Ressée, præd. et conf., ætat. 73, prof. 51, jub. 2.

25 janv. 1684. F. *Joannes-Chrisos Anthoine*, ex Houdé, conv., ætat. 69, prof. 50, jub. 1.

26 maii . . R. P *Joannes Groignet*, Duacensis, præd. et conf., æt. 76, prof. 55, jub 6.

7 junii 1685. F. *Gregorius Turlot*, conv., ætat. 52, prof. 26.

1 april 1686. F *Michaël Baudry*. ex Ecaussines, ætat. 46, prof. 17.

7 junii 1686 R. P. *Jordanus De Flandre*, Insulensis, præd., conf. et supprior, æt. 70, prof. 48.

15 julii . . R. adm. ac exim P. *Raymundus Corduanier*, Braniensis S. T. Doctor, etc. iterato prior, ætat 72, prof. 54, jub. 4

5 martii 1687. Exim. P *Dominicus Du Tordoir*, Braniensis, Romæ Doctoralem Lauream adeptus Ordinis nostri archiota, R P Generalis prosocius, ac monialium nostrarum conv. S. Cathar Senensis cui tunc præerat ven. Mater Maria Virginia Altieri Clementis X germana soror. confessarius. Obiit Romæ in conv. S. Mariæ super Minervam, ætat 71. prof 52, jubil. 2

29 maii . . R P. *Augustinus Caussenatre*, Braniensis, S. T. professor, præd. generalis. Altibrunii repetitis vicibus Vicarius, et supprior, ætat 77. prof. 60, jubil 10.

5 Junii . . R P *Carolus Van Boembeche*, Mechliniensis, sacerdos,

quondam Eccl. collegiatæ Condacensis canonicus ac exc. Ducissæ d'Arschot eleemosinarius, prof 27

20 febv. 1688. R. P. *Nicolaus Marit*, Braniensis, præd. et conf., ætat, 39, prof. 19

30 8bris 1689. F. *Josephus Dardenne*, conv., prof 27.

2 Xbris. . . F. *Carolus Holoigne*, conv., prof. 22

19 janv 1693 F. *Hubertus Housseau*, conv., ex Mignault, ætat. 60, prof. 36.

17 julii . . F. *Gundisalvus Embise*, conv., prof. 5.

17 8bris . . F. *Vincentius Dubois*, Soignisiensis, conv., ætat 58, prof. 39.

25 april 1694. F. *Dominicus Le Droit*, conv.

26 april . . R adm. P. *Domitiamus Le Febure* qui ad regimen natus, Conventuum Reviniensis. Duacensis, Namurcensis semel et sui Braniensis quarto prior, ætat. 63, prof 43.

5 junii. . . F. *Gabriel Thomas*, conv, ætat. 46. prof. 11.

25 junii . . R. adm. P. *Adrianus de Boeckel*, præd. generalis, cap. provincialis deffin, priùs Revinii, deinde Duaci. Lovanii et hic prior, et procurator, sepelitur Lovanii in medio Capituli, æt. 62, prof. 43.

25 junii 1695. Erud. P. *Joannes du Gaillier*, ex Feluy, S. T. licent. iterato procurator, prof 46.

10 julii . . R. P. *Pius Duvieusart*, ex Liberchies, præd. conf. et procurator. Vandurii in Galliâ, æt. 44, prof. 21.

30 mai 1697. R. P. *Glaudius Latfeur*, S. T. prof., supprior et procurator, prof. 35.

14 mai 1700. R. adm. P. *Albertus de Haynault*, ex Marbais, primus vicar. Altibruniensis iterato prior qui eccles. multis ornavit et conventum pluribus ædificiis auxit, æt. 87, prof. 67, jubil. 17.

26 mai 1704. R. adm. ac exim. P. *Philippus Durand*, ex Ecaussines, in Univ Duacena S T. D., studiorum generalium

Duacensis, Coloniensis, Lovaniensis primarius regens, semel Revinii et hîc trinâ vice prior, Prov. Belgiæ provincialis ac missionum apostolicarum præfectus, ætatis 68, prof 51, jubil. 1.

R. adm. P. *Franciscus Gosseau*, ex Sombreffe, sui conventus sicut et Leodiensis iterato procurator sedulus, Altibruniensis vicarius, Luxemburgi verò actualis prior zelosus et pius, moritur æt. 54, prof. 33.

10 avril 1706. R. P *Reginaldus Renaut*, qui post 17 annos pastoratûs in Leerne, religionem professus est, in quâ extitit præd., conf et cantor, æt. 67, sacerd. 44 prof. 27.

30 Xbris . . R. P. *Melchior Goisset*, Braniensis, abdicato pastoratu de Houdeng-Gougnye, religionem amplectitur in eâq. præd , conf., supprior, se vivum regularis disciplinæ exemplar exhibuit, æt. 86, sacerd., 62, prof. 45.

6 8bris 1707 . F. *Adrianus Gouverneur*, conv., ætat. 60, prof. 30.

7 Janv. 1708. Erud. P. *Stephanus Maghe*, ex Snef, S. T. L. Altib. Vicarius et hîc, supprior, vir religiosus et pius, ætat. 47, prof. 26.

24 mai 1709 . R. adm. P. *Carolus Huin*, Vallencenensis, præd. general. procurator ; hîc et Montibus prior, æt. 75, prof. 57, jubil. 7.

23 april . . R. P. *Thomas Dumont*, ex Trazegnies, præd., conf. ac in abbatia Paraclitensi monialium director, æt. 78, prof. 61, jubilœi 11.

2 mai . . . R. P. *Robertus Minne*, ex Hennuyer, præd., conf., procurator ac Xenodochii regii Montensis in spiritualibus director, æt. 59, prof 41.

25 junii 1710. F. *Guilielmus Collart*, ex Thyne, conv., æt. 78. prof. 48.

15 julii . . R. P. *Adrianus Parent*, Nivellensis, præd., et conf., æt. 38, prof. 18.

28 8bris . . F. *Michaël Malrechaussé*, cleric., ex Wagnelée, ibidemque sepultus, æt. 23, prof. 1.

23 april 1711. R. P. *Ludovicus Jonart*, Braniensis, præd., conf et Altibruniensis vicarius, æt. 47, prof. 27.

23 7bris . . R. P. *Lambertus Bourgoigne*, præd. et conf., æt. 64, prof. 46.

28 febv 1713. R. P. *Antonius Froye*, ex Heppignie, præd. et conf , æt. 28, prof. 6.

14 8bris 1714. Exim. P. *Norbertus Delbecq*, Braniensis in Univ Lovan. S. T. L. et in ordine doctor, in celeberrima abbatia Rodensi (1) prope Aquisgranum professor, Romæ collegii Casanatensis theologus, Capituli generalis Bononiensis secretarius, studii generalis Lov. regens primarius, conv. Namurcensis actualis prior, ibidem sepelitur æt. 63, prof. 42.

9 9bris. . . R. P *Dominicus Vandensteen*, ex Jumet, præd. et conf., æt. 45, prof. 29.

13 feb. 1715. F. *Albertus Demeur*, conv., æt. 91, prof. 53. jubelæi 4.

25 9bris 1716. F. *Hyacinthus Fleutin*, conv., ætat. 61, prof. 35.

9 julii 1717 . R. P. *Antonius Laurent*, præd. et conf. procurator et iterato supprior; æt. 57, prof. 28.

25 7bris . . R. adm. P. *Petrus Pierart*, procurator et prior, ætat. 45, prof. 25.

31 julii 1720. R. P. *Carolus Vallois*, præd. et conf. et Altibruniensis vicarius, æt. 52, prof. 29.

2 mart 1721 . R. adm. P. *Bernardus Charlier*, supprior et iterato prior, æt. 70, prof. 47.

1722. R. adm. ac exim. P. *Jacobus Fostier*, ex Ville, S. T. D. comissarius generalis et Namurci prior, æt. 70, prof. 53, jub. 3.

17 julii 1723 . R. adm. ac exim. P. *Hyacinthus du Mont*, ex Trazegnies, S. T. D. Antverpiæ semel et hîc quarto prior

(1) Lisez : Rolducensi.

Lovanii regens primarius, Romæ, capituli generalis definitor, iterâ vice provincialis et missionum præfectus. Obiit Harlemii in domo missionis in actuali visitatione, æt. 50, prof. 32.

23 Xbris 1724. R. P *Ambrosius Denis*, præd. generalis, Altibrunii vicarius et iterato supprior, æt. 64, prof. 44.

23 Xbris . . R. P. *Hubertus Demeur*, Braniensis, præd. et conf., æt. 86, prof. 13.

6 janv 1725. R. adm. P. *Alexander Vigneron*, ex Heppignie, supprior et Luxemburg. prior, æt. 66, prof. 46.

26 janv . . F. *Henricus Pire*, conv., æt 81, prof 48.

27 mars . . F. *Josephus Seutin*, ex Rebecq, conv , æt. 61, prof. 28.

14 9bris . . F. *Nicolaus Bourgois*, ex Snef, conv., æt., 72, prof. 42.

15 julii 1726. F. *Joannes Baudinet*, ex Cour-S.-Etienne, conv., ætat. 56, prof. 28.

24 aug. 1727. R. P. *Augustinus Quebaux*, Nivellensis, præd., conf. et Altibrunii vicarius, æt. 73, prof. 58, jub. 3.

24 maii 1728. R. P. *Augustinus Delbecque*, Braniensis, præd , conf. et supprior, æt. 73, prof. 48, sacerd. 49

13 Xbris . . R. P. *Emmanuel Walyns*, Malbodiensis, præd. et conf., æt , 50, prof. 18.

11 april 1729. R.P. *Ambrosius Bucquoy*, conv. Brug. filius, æt. 28, prof. 8.

17 Xbris . . F. *Amandus Evrard*, conv., ætatis 74, prof. 51, jub. 1.

8 maii 1730 . F. *Ambrosius Huez*, conv , æt. prof. 42.

15 Xbris . . R. P. *Franciscus la Croix*, ex Feluy, præd. generalis, supprior, æt. 44, prof. 26.

24 febr. 1731. F. *Raymundus du Bois*, Braniensis, diaconus, æt. 24, prof. 4.

1 mart 1732 . F. *Petrus Duquesne*, ex S. Vast, conv., æt. 66, prof. 28.

2 mart 1733 . R. P. *Malrechaussé*, ex S. Gery, præd., conf. et procurator, æt. 44, prof. 24.

3 april. . . R. P. *Antonius Minne*, ex Hennuyer, præd. et conf., æt. 32, prof. 12.

15 april . . R. P *Henricus Gautier*, Braniensis, præd., conf. quondam Lovanii Philosophiæ lector, æt. 36, prof. 15.

23 april. . . R. P. *Henricus Duvieusart*. ex Liberchies, sacer., æt. 44. prof 24.

13 Xbris 1734. R P. *Martinus Nicaise*. Florucensis, sacer. et organista, æt. 55. prof 34.

12 febv. 1736. R adm. P. *Georgius Froye*, ex Heppignies, præd. generalis, Altibrunii vicarius, procurator, supprior et prior, vir vere zelosus et pius, æt. 64, prof. 45.

3 april. . . R. P. *Nicolaus Deguide*, ex Heppignies, præd. et conf., æt. 46, prof 26.

21 Xbris . . F. *Dominicus Coppin*, ex Trazegnies, conv , æt. 64, prof. 34

1 junii 1737 . R. adm. ac exim. P. *Josephus Compas*, Hallensis, S. T. D., seminarii Ruremundensis præses, Lovanii regens primarius, Luxemburgi, Lovanii semel et hic secundo prior, æt 64, prof. 47.

15 Xbris . . R. adm. P. *Joannes-Baptista Denys*, ex Feluy, prior, iterato supprior et procurator. æt. 66, prof. 46.

28 8bris 1738. R. P. *Ambrosius Hanon*, Braniensis, præd., conf. et procurator, æt. 46, prof 25.

28 feb. 1739 . F. *Drogo Reny*, ex Ranie. conv., æt. 65, prof. 32.

24 maii . . R. P. *Guilielmus Le Jeune*, ex Melez, præd. et conf , æt. 48, prof. 28

14 mars 1740. F. *Franciscus Margeritte*, ex Trazegnies, conv., æt. 64, prof. 36.

R. P. *Theodorus Gosseau*, ex Sombreffe, præd., conf. et cantor modulatissimus qui, Italiâ, Galliâ, Hispaniâ peregratis, in insulam S. Dominguo redux, ibidem missionarius, finem suæ peregrinationis invenit, æt. 50, prof. 31.

24 7bris 1741. R. P. *Vincentius Leonard*, ex Lodelinsart, præd., conf. iterato supprior et procurator, æt. 63, prof. 42.

10 junii 1742. R. P. *Maximilianus Lebacq*, Braniensis, præd , conf. et procurator, æt. 36. prof. 14.

13 feb. 1743. F. *Raymundus Ghislain*, ex Horrues, conv., æt 82. prof. 50.

19 mart . . R. P. *Hubertus Wauthy*, ex Thiméon, præd. et conf., æt. 32, prof. 16, sepultus in Villersville.

28 mart . . F. *Domitianus Verset*, ex Villers Perwin, conv., æt. 80, prof. 44.

19 Xbris 1744. F. *Gundisalvus Barbier*, ex Snef, conv., æt. 57, prof. 25.

2 janu. 1745. F. *Gregorius Hans*, ex Jumet, conv., æt. 80, prof. 54, jub 4

4 junii. . . R. P. *Adeodatus Moitemont*, Nivellensis, præd. generalis, supprior et Bruxellis novitiorum magister, ætatis 67. prof. 47.

. . . 1746. R. P. *Benedictus Vanhulft* Rodiensis, præd. et conf., apud Occidentales Indos missionarius, obiit æt. 38, prof. 20.

31 aug. 1746. R. P. *Jacobus Haeghe*, ex Gosselies, præd. et conf., æt. 57, prof. 38.

11 april 1747. F. *Joannes Brennet*, ex Heppignies, conv., æt. 43, prof. 13, sepultus in Villersville.

6 7bris . . F. *Jacobus Simeon*, ex Tubize, conv., ætatis 76, prof. 45.

2 8bris 1751 . R. P. *Andreas Doige*, Braniensis, præd. et conf., ætatis 45, prof. 27.

13 9bris 1753. F. *Josephus Brennet*, ex Heppignies, conv., æt. 50, prof. 26.

7 maii 1754 . R. ac. erud. P. *Josephus Dumont*, ex Gosselies, S. T. L. Lovanii regens primarius et Altibrunii vicarius, in Abbatia Grandipratensi professor, æt. 52, prof. 34.

3 febv. 1758. R. adm. ac exim. P. *Adrianus Meynart*, ex Ronquier, S. T. D., Ruremondæ regens, Lovanii primarius, capituli provincialis definitor et prior, æt 68, prof. 47.

4 9bris . . F. *Pius Durant*, ex Ville, conv., æt. 49, prof. 25.

13 janv. 1759. R. P. *Benedictus Dejardin*, ex Tubize, sacerdos, æt. 38, prof. 14.

26 9bris . . R. adm. P. *Antonius Evrard*, Namuranus, Altibrunii vicarius, supprior et Montibus prior, æt. 58, prof. 38, sepultus in Gentinnes.

20 janv. 1760. R. P. *Theodorus Dupont*, ex Vanfercée, præd. et conf., æt. 39, prof. 18

11 april . . F. *Thomas Dropsy*, ex Froidchapelle, conv., æt. 79, prof. 51, jub. 1.

18 aug. . . R. adm. P. *Carolus Durant*, ex Wangenies, in abbatiâ Nizellensi S. T. professor, procurator et iterato prior, ætatis 51, prof 31.

27 9bris . . R. adm. *Ludovicus Cheval*, ex Marbaix, supprior, prior et quinto procurator, ætat. 68, prof. 48.

3 mai 1761 . F. *Michael Anthoine*, ex Rebecq, conv., ætat. 48, prof. 13, sepultus in Villers-Ville.

8 janv. 1763 . F. *Vincentius Ladrier*, ex Neufville, conv , æt. 76, prof. 48.

6 junii 1765 . R. P. *Joannes-Baptista Denys*, ex Feluy, præd., conf. et Altibrunii iterato vicarius, ætat. 56, prof. 37.

29 9bris . . R. adm. ac exim. P. *Dominicus Evrard*, Braniensis, in almâ universitate Lovaniensi S. T. L., in ordine Doctor, in abbatiâ S. Adriani professor, Lovanii primarius regens, Germaniæ Inferioris provincialis ac missionum apostolicârum præfectus, hîc prior, vir humilitate, doctrinâ, morum comitate omnibus charus, ætat. 60, prof. 41.

2 janv. 1766. F. *Albertus Horne*, Soignisiensis, conv., ætat. 65, prof. 37.

1 fébv . . . F. *Philippus Lefevre*, ex Jumet, conv., ætat. 52, prof. 27.

12 mart. . . R. adm. *Hyacinthus Petit*, Braniensis, præd. generalis iterato Altibrunii vicar. et supprior Namurci semel et hîc secundo prior, ætat. 76, prof. 58, jub. 8.

10 mart. 1767. R. P *Bernardus Charlier*, Florucensis, præd et conf., ætat. 35, prof. 15.

14 julii . . R. P. *Franciscus Lelievre*, ex Snef, præd. et conf., æt. 71, prof. 47.

31 mart 1768 R adm. P. *Petrus Anthoine*, ex S. Vast, prior et iterato procurator, ætat. 66, prof. 42.

18 mart 1769. R. P *Melchior Wallet*, ex Gottignies, præd. et conf., ætat. 33, prof. 13.

21 Xbris . . R. P. *Nicolaus Bruno*, ex Thieu, præd. et conf., ætat. 27, prof. 7.

28 janv. 1771 R. P. *Norbertus Laloyaux*, ex Arquenne, præd. et conf., ætatis 58, prof. 38.

23 febr. . R. P. *Bonifacius Simon*, Braniensis, præd. et conf., ætat. 57, prof. 36.

14 junii . . R. P. *Joannes-Baptista Bauthier*, ex Itre, subdiaconus, æt. 23, prof. 4.

8 8bris 1772 . R. P. *Thomas Sèbille*, ex Haussin, præd., conf. et Altibrunii iterato vicarius, ætat. 50, prof. 31.

12 maii 1778. F. *Ludovicus Esclifet*, ex Ecaussines, conv., ætat. 79, prof. 49.

16 aug. . . R. P. *Antonius Glibert*, ex Lelò, præd., conf. et iterato Altibrunii vicar. et supprior, ætat. 65, prof. 44.

11 junii 1779. R. adm. P. *Franciscus Renier*, ex Steenkerque, præd. generalis indefessus, Altibrunii vicar., tertio supprior et secundo prior, ætatis 69, prof. 48.

6 aug. . . . R. P. *Raymundus Hanoteau*, ex Lens, præd. et conf., ætat. 68, prof. 36, sepultus in Solre-S.-Géry.

24 mart 1780. F. *Usmarus Hans*, ex Jumet, conv., ætat. 77, prof. 43.

5 junii. . . R. adm. P. *Jacobus Duvieusart*, ex Lanne, procurator, supprior et prior, ætat. 58, prof. 37.

21 Xbris 1781. F. *Josephus Durant*, ex Gottignies, conv., æt. 51, prof. 25.

23 9bris 1782. R. adm. ac exim. P. *Nicolaus Mouchet*, ex Velaine,

S. T. D., iterato prior, Altibrunii actualis vicarius, ætat. 60, prof. 39.

15 Xbris 1783. R. P. *Hyacintus Rondeau*, Braniensis, præd. et conf., æt. 74, prof. 56, jubilei 6

22 maii 1786. F. *Petrus Baudry*, ex Eccaussines S. R., conv., æt. 64, prof. 38, *in cœmeterio claustri cum sequentibus sepelitur*.

27 martii 1787 R. adm. ac dignissimus P *Augustinus Paul*, ex Ronquières, S. T. Doctor, qui post theologiam per plures annos in seminario Ruremundensi, Lovanii et Antverpiæ summa cum laude traditam, tandem in capitulo 1766 Germaniæ inferioris provincialis ac Missionum Apostolicarum præfectus electus est, reliquum autem vitæ tempus confessionum auditioni imprætermissè alacriterque impendit, æt. 76, prof. 58, jubil. 9.

12 mart. 1788. R. adm. P. *Godefridus Frize*, ex Familrœux, prior Altibrunii vicar., et iterato suprior, æt. 72, prof., 54, jubil. 5.

20 januarii 1789 F. *Hyacinthus Depasse*, ex Thiméon, conv., æt. 81, prof. 56, jub. 7.

2 7bris. . . R. adm. P. *Philippus Deburg*, ex Vellereilles-le-Secq, Altibrunii vicarius, prior, et iterato procurator, ætatis 65, professionis 46.

5 8bris . . F. *Carolus Stilman*, Lobiensis, conv., ætat. 50, prof. 21.

12 julii 1790. R. P. *Hyacinthus Michel*, præd. et conf. iterato procurator, æt. 63, prof. 42, sacerd. 39.

15 martii 1791 Adm. R. P. *Guilielmus Denaghel*, S. T. L., hic quondam procurator, Altibrunii vicarius, Mechlininiæ semel et hic secundo prior actualis, æt. 65, relig. 47, sacerd. 41.

25 febr. 1792. R. P. *Martinus Joly*, Braniensis, præd. et conf. iterato supprior, æt. 73, sacerd. 48, prof. 51, jub. 2.

1793. R. P. *Antonius Marcel*, Episcopo-Fontanus, præd., conf., actualis procurator et organista, ætatis 38, prof. 16.

R. P. *Paulus Blondiau*, ex Horrues, sacerdos, æt. 73, prof. 52.

R. P. *Lambertus Coppée*, ex Courselle, sacerdos, ætatis 57, prof. 37

Frater *Nicolaus Sebille*, ex Haussin (Haulchin), conv., æt. 79, prof. 54

14 julii 1799. R. P. *Joannes-Baptista Hachez*, ex Horrues, præd., conf. et Germaniæ Imperatoris exercituum eleemosinarius, sepelitur in Ellignies-Ste-Anne, ætatis 90, prof. 70, beneficio ecclesiastico præditus à principe de Ligne.

27 april . . R. P. *Vincentius Spiltoir*, Braniensis, præd., conf. et domûs nostræ de Tilly repetitis vicibus præses, ætatis 71, prof. 45, sepultus in Tilly.

1798. R. P. *Henricus Arnould*, ex Thieu, præd., conf., ætatis 71, prof. 52, *sepultus in cœmeterio parochiæ Braniensis.*

1799. Frater *Remigius Huet*, Braniensis, æt. 41, prof. 18, hîc sepultus.

1804. Frater *Hermanus Derideau*, ex Feluy, conv., ætatis 79, prof. 53. sepultus in Ecaussines.

15 april . . R. P. *Joannes-Baptista Janson*, ex Ittre, præd. et conf., ætatis 46, prof. 21, sepultus in Virginal.

Frater *Gaugericus Mauroy* ex Gage, conv., ætatis 49.

1805. R. P. *Andreas Cordier*, ex Thieu, præd., conf., procurator, supprior et cantor, ætatis 72, professionis 50, sepultus in Gottignies.

Frater *Joannes Marlier*, ex Liberchies, conv., ætatis 75, prof. 56, ibidem sepultus

Frater *Philippus Dereusme*, ex Neufvilles, conv., ætatis 47, prof. 22, sepultus in Hornu.

Frater *Dominicus Vanyvel*, ex Quester, conv., æt. 78, prof. 53, hic sepultus.

22 april 1808. Frater *Isidorus Dumont*, ex Petit-Rœulx, ætatis 72, prof. 40, ibidem sepultus.

7 junii . . R. P. *Ambrosius Lienard*, ex Horrues, præd., conf. et parochiæ de Horrues vicarius, ibidem sepultus, ætatis 49, prof. 29.

3 febr. 1809. R. admodum Pater *Albertus Pierquin*, ex Horrues, præd. generalis indefessus, parochiæ Braniensis per annum desservitor, patris provincialis Vatteau prosocius, per plures annos parochiæ de Horrues vicarius, Altibrunii præses, hic procurator, supprior et prior, è conventu a Gallis expulsus, pastoratûs Braniensis quinquennio vicarius, vir morum comitate omnibus carus, hic sepelitur, ætatis 63, professionis 43.

11 junii 1812. R. P. *Thomas Hennaut*, ex Sombref, præd., conf. et supprior, è conventu a Gallis expulsus ecclesiam PP. Domicanorum in Oratorium publicum à reverendissimo Domino Hirn, Tornacensi episcopo, erectam hîc per plures annos rexit et tempus auditioni confessionum et prædicationi impendit atque sepelitur, ætatis 57, professionis 36.

18 februarii 1814. R. P. *Bernardus Tilman*, ex Morlanwez, præd., conf. ejus parochiæ vicarius, ætatis 53, prof. 30, ibidem sepultus.

23 7bris . . R. P. *Laurentius Laurent*, ex Seneffe, præd. et conf., ætatis 66, prof. 46, sacerdotii 41, sepultus in Wisbecq tanquam vice-pastor.

14 9bris . . R. P. *Josephus Fericocq*, Braniensis, supprior qui post theologiam summo cum fructu in abbatia Septifontii et Nizellenzi traditam; dein a Gallis è conventu expulsus in vicarium parochiæ de Marches prælectus, quo munere per octodecim annos functus ibidem moritur et sepelitur, anno ætatis suæ 77, prof. 57.

13 aug. 1815. R. admodum ac eximius necnon dignissimus pater *Alexander Watteau*, Brugensis, conventus prior, hîc novitiorum magister, iterato supprior et semel prior, Germaniæ Inferioris provincialis et missionum apostolicarum præfectus, vir doctrina et morum comitate valde clarus, obiit Malbodii, ætatis 76, prof. 58.

28 januarii 1817. Frater *Franciscus Bruno*, ex Thieu, conversus, natus 5 martii 1740, vir zelosus et exemplaris, obiit Altibrunii, ætatis 77, prof. 23, ibidem sepelitur.

die .. julii 1819 Frater *Thomas Laithem*, ex Silly, conv., ætatis 59.

11a die aug . R. adm. P. *Benedictus Coppée*, ex Courselles, Altibrunii multoties vic., hîc semel prior, ibidem sepelitur, æt. 80, prof. 60, præd. et conf.

2da die Xbris. R. P. *Alexander Brasseur*, Sognesiensis, ibidem sepelitur, ætatis 56, prof. 32, sacerdos.

31 Xbris 1820. R. P. *Augustinus Paul*, ex Steenkerque, præd. et conf., vicarius in Hennuyers, ibi sepelitur an. ætatis 73, prof. 52.

8 febr. 1821 . R. adm. necnon eximus P. *Dominicus Hubert*, Brabiensis, præd. et conf., S. T. D. Lovanii regens primarius, Germaniæ Infer. ac Missionum apost. præfectus, in abbatiâ de Vilers S. T. professor, hîc bina vice prior, vir scientiæ et comitate præclarus ad pastoratum de Altâ Itriâ. dein Braniæ Allodii parochus electus est, ubi sepelitur anno ætatis 85, prof. 66.

21 martii . . R. P. *Petrus Minne*, ex Ecaussines, præd. et conf. ad pastoratum ecclesiæ S. Nicolai in Henripont nominatus, ubi sepelitur, anno æt. suæ 73, prof. 51.

27 junii . . R. P. *Franciscus Launois*, Nivellensis, præd. et conf., pagi de Jodoigne parochus, sepelitur anno ætatis suæ 66, prof. 46.

23 Xbris . . R. P. *Gregorius Vandercam*, ex Tubize, præd. et conf., ibidem sepelitur, anno ætat. suæ 64, prof. 42.

F. *Henricus Blondeau*, ex parvo Rhodio.

18 julii 1843. R. P. *Hieronymus Deflandre*, ex Tubize, præd. et conf., iterato procurator, Braniæ vice-pastor sepelitur anno æt. suæ 86, prof.. (1), qui suppressioni hujus cænobii et omnibus suis confratibus superstes, eamdem Domum, cujus successione legitimâ possessor erat, Hospitiis Braniæ Comitis attribuit, ea conditione ut converteretur partim in Nosocomium publicum, partim in Conventum sororum Recollectinarum : quas Deus nobis diù semperque servet in sublevamen ægrotantium et omnium hujus urbis civium ædificationem!

§ 9. — *La maison de l'Oratoire*

Maître Jacques Levisse (2), nommé curé de Braine en 1619, dota, en 1628, sa paroisse d'une communauté d'Oratoriens. Les encouragements de ses supérieurs l'aidèrent à mener à bonne fin sa religieuse entreprise. Dans sa lettre *De salute Dominici gregis*, donnée à Cateau-Cambrésis, le 3 février 1628, Fr. Vander Burch, archevêque de Cambrai, déclare qu'il partage entièrement les vues du zélé pasteur Jacques Levisse, au sujet de l'établissement d'une maison d'Oratoriens à Braine-le-Comte.

L'approbation royale fut accordée, le 10 avril 1628, par la « royale princesse Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas ».

(1) Suppléer : professionis 61.

(2) Né à Braine-le Comte le 11 août 1592, fils de Hubert Levisse, marchand et membre du magistrat, et de Marie Stekeldoren. Jacques Levisse fut promu maître ès arts à Louvain en 1610, après avoir suivi le cours de philosophie à la pédagogie du château. Dans la suite, il conquit le grade de licencié en théologie et professa la philosophie à la pédagogie du Lis. Nommé, en 1619, curé de sa ville natale, il obtint bientôt le titre de chanoine de l'église métropolitaine de Cambrai.

On pouvait dès lors procéder à l'installation des Oratoriens. Elle eut lieu avec beaucoup de pompe le jour de la fête des saints Apôtres Pierre et Paul. Mgr Van der Burch officia pontificalement dans l'église de Braine, et fit ensuite la procession dans les rues de la ville.

Quelques années plus tard, l'incorporation définitive de la cure à la maison de l'Oratoire vint donner à l'œuvre de Jacques Levisse la stabilité qui lui manquait encore.

Dès le 9 septembre 1628 déjà, les « lettres de consentement et cession » avaient été obtenues « du noble et royal chapitre des dames de Sainte-Waudru, à Mons, décimateur patron de Braine-le-Comte ».

Le 8 octobre 1630, dans sa bulle *Romanum Pontificem,* le Souverain Pontife accorda l'incorporation qui lui était demandée.

Le 6 avril 1632, le roi Philippe IV signifia également son agréation et approbation. Enfin le 30 avril de la même année, l'archevêque de Cambrai confirma le tout.

Maître Levisse, fondateur et prévôt de l'Oratoire, vit venir à lui de dignes prêtres sollicitant la faveur de vivre sous sa direction et de s'associer à ses travaux. Un des premiers fut Nicolas de Surhon, seigneur de Burlois, chanoine de Saint-Amé à Douai (1).

Pendant près de deux siècles (de 1628 à 1802), les Oratoriens se dévouèrent au service de la paroisse avec un zèle au-dessus de tout éloge. La communauté compta habituellement cinq à six prêtres « à cure d'âmes, exerçant les fonctions curiales et vicariales. »

En 1657, Levisse acquit et donna à l'Oratoire, la maison située à l'extrémité du jardin de la cure et qui est proche de la sortie du cimetière. Il était l'ami du théologien Sylvius, ce

(1) Décédé à Braine le 4 juin 1635. Il légua à l'église paroissiale son missel évalué à 300 livres et tous ses ornements sacerdotaux.

glorieux enfant de Braine, dont l'université de Douai proclamait alors la science et les vertus.

Jacques Levisse décéda le 19 décembre 1657. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale. Son successeur comme prévôt de l'Oratoire et curé de Braine fut son neveu, Jacques Levisse.

En 1672, il reçut d'Albert Anthoin, seigneur de Maugremont, pour la cure de Braine, « un jardin partie à houblonnière, partie à pasture, environ le tout de trois journels, derrière le *noir lion,* près les quesnes (chênes) du vivier », à charge d'un obit solennel pour le donateur.

Jean Renon, curé pendant douze ans (1685-1697), remplit ses fonctions « avec un entier agrément du peuple qui s'est édifié par ses exemples (1) ». A la suite d'un litige qui se produisit au sujet de la possession de la cure, il quitta l'Oratoire et devint chanoine d'Aerschot (2).

Louis Grawez le remplaça et fut curé de 1697 à 1702. Après lui, vint Jean Surquin, natif de Chièvres. Le nom de ce pasteur figure sur la petite cloche paroissiale fondue en 1709. Il a fondé en 1723 douze messes basses à l'église paroissiale de sa ville natale (3).

Quentin-Piat Cazier de Limon, dit d'Hombroucq, seigneur de Bourlon, licencié en théologie, prêtre de l'Oratoire de Chièvres, fut nommé curé de Braine en 1715 (4). Il exerça les fonctions pastorales jusqu'en juin 1718. Il devint alors chanoine

(1) Déclaration du magistrat de Braine-le-Comte. Archives de la cure.

(2) Voir sur ce débat : *Justification de l'Oratoire de Braine-le-Comte pour servir de réponse au motif de droit et autres pièces que le R. P. Renon a donné au public contre le R. P. Prevost de l'Oratoire de Braine-le-Comte,* etc Möns, 1698, in-8°.

(3) L'abbé Petit. *Hist. de la ville de Chièvres,* p. 138.

(4) On voit dans la *Généalogie des Cazier,* que Quentin-Piat Cazier fut baptisé en l'église de Saint-Nicaise à Tournai, le 9 octobre 1670.

de la collégiale de Saint-Badilon, à Leuze, où il mourut en avril 1725. Il a fondé à Celles-Molembaix plusieurs obits.

Nicolas Bastin, prêtre oratorien de Mons, curé de Braine, dès 1718, mourut à l'âge de 44 ans, le 20 mai 1723. Il avait édité en un volume in-4° les « Règlements de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre Seigneur ».

Pierre-Joseph De Brabant, né à Lessines, curé de 1723 à 1725 et de 1733 à 1740, décéda le 27 janvier 1743.

Jean-Philippe Deswez, curé de 1725 à 1727, eut pour successeur Matthieu Delefosse. Celui-ci exerça les fonctions de pasteur jusqu'en 1733 et décéda à l'Oratoire de Braine-le-Comte, le 10 mars 1742.

Jean-François Goval, natif de Bavay, nommé curé en février 1740, mourut dans ses fonctions pastorales le 12 février 1746. Son successeur, Philibert Manderlier, né à Villers-Sire-Nicole, remplit la charge de pasteur pendant trente-deux ans. Il décéda le 11 mai 1778 et fut inhumé en la chapelle du Sacré-Cœur.

Jean-Joseph-Ferdinand Loth, né à Laneffe (comté de Namur), nommé curé en 1778, fut remplacé en 1787 par Florent-Vincent-Joseph Labrique, de Cambron-Casteau.

Vers la mi-juillet 1794, seize jours après l'arrivée des Français à Braine-le-Comte, la cure et maison de l'Oratoire fut livrée au pillage. Les papiers furent dispersés, les meubles ainsi que les effets des Oratoriens furent « distraits, vendus et enlevés par l'ordre du citoyen Delamotze », commissaire civil près le département de Jemmapes, comté de Namur et pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. La communauté de l'Oratoire comptait alors six membres dont cinq prêtres : les Pères Labrique, curé, Rammery, Loth, Mathieu, Duquesne et un novice nommé Catier, étudiant en théologie à Louvain. Sans doute par crainte de nouvelles vexations, ces prêtres, sauf le P. Duquesne, quittèrent la ville. Dès lors le R. P. Pierquin, prieur du couvent des Dominicains, et ses religieux, desservirent la paroisse. Un an plus tard

(juin 1795) les Oratoriens revinrent occuper le presbytère et le P. Labrique reprit l'exercice des fonctions pastorales qu'il laissa au P. Loth, en juillet 1797 (1).

Le 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796), quatre commissaires spéciaux de la République, Dobignie, Queneuille, Dufourneau et Degand, assistés du citoyen Jean-Liévin Dewerchin, étaient venus signifier aux Oratoriens la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), portant suppression des corporations religieuses.

Les Oratoriens protestèrent, disant que cette loi ne leur était pas applicable, attendu qu'ils étaient prêtres séculiers, curé et vicaires de la paroisse de Braine-le-Comte. On fit droit à leur réclamation.

En 1797, ils refusèrent de prêter le serment révolutionnaire imposé aux ecclésiastiques par décret du 19 fructidor an V (5 septembre 1797). Dès lors ils durent abandonner le presbytère et se tenir soigneusement cachés. Ce ne fut plus qu'en secret et d'ordinaire pendant la nuit, qu'ils purent célébrer la messe et administrer les sacrements (octobre 1797).

Les PP. Labrique et Duquesne (2) s'étant retirés dans leur paroisse natale quelques mois auparavant, il ne restait à Braine que les Pères Loth et Rammery, déjà d'un âge fort avancé, et Paul-Joseph Mathieu, le plus jeune des Oratoriens, qui,

(1) M. Labrique devint alors curé de Louvegnies. Il quitta cette cure en 1807 et alla se fixer à Tongres-Notre-Dame, sans y occuper d'emploi jusqu'en 1815, il y fut nommé vicaire au mois de mai de ladite année, desservant provisoire en mai 1823. Le mois suivant il consentit à accepter le titre de curé qu'il conserva jusqu'en 1834. Depuis lors il vécut dans la retraite jusqu'en 1842, époque de sa mort. C'était, disent les documents de l'époque, « un sujet très recommandable par son zèle et sa charité ». Cf. Vos, op. cit.

(2) Né à Quaregon en 1761, il fut vicaire de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons, de 1804 à 1809. Il décéda en 1837.

pendant tout le temps de la Terreur, fit preuve d'un courage infatigable et d'un dévouement héroïque.

Le P. Rammery mourut le 23 août 1800. Le P. Loth, curé, le suivit de près dans la tombe. Il décéda en novembre 1801. Dès lors le P. Mathieu eut le titre du curé. Son registre d'annonces paroissiales commence au quatrième dimanche de novembre 1801. Sans que l'exercice du culte catholique fut légalement autorisé, les messes se célébraient alors régulièrement chaque dimanche, dans une dépendance de la maison de Mme de Beyens dite de Grambais (aujourd'hui l'habitation de M. Cornet, sénateur.) Il en futde même, croyons-nous, jusqu'au jour où l'église paroissiale fut, par suite du concordat de 1801, rendue à sa destination au mois d'avril 1802.

La communauté des Oratoriens de Braine, dont tous les biens, sauf la cure, avaient été vendus durant les mauvais jours de la révolution, ne fut point reconstituée (1).

§ 10. — *Le couvent des Sœurs de Saint-François de Sales*

Quelques années après l'apparition du célèbre traité de Fénelon sur l'éducation des filles, un ancien curé de campagne, né dans le Hainaut, à Aubechies, l'abbé Jean-François Baudescot, alors président du séminaire de Tournai à l'université de Douai, se sentit pressé de travailler à l'amélioration de l'éducation des filles dans les campagnes. Voulant qu'elles fussent « bien ins-

(1) Lors de la réorganisation du diocèse, en 1803, M. Mathieu, dernier curé oratorien de Braine, fut nommé curé de Ronquières. En 1805, il passa en la même qualité à Horrues. Il devint en 1810 curé de Gottignies d'où il se retira en 1816, pour se fixer à Mons, où il donna des leçons à quelques élèves. Il mourut à Élouges, son village natal, le 25 février 1829, âgé de 68 ans. Par testament, il laissa aux pauvres de cette dernière commune dix-huit hectares de terre.

truites dans la piété et les métiers convenables à leur sexe » comme il le dit, il songea à créer une communauté de maîtresses d'école, afin de pouvoir en envoyer principalement dans les paroisses rurales où trop souvent quand elles ne faisaient pas complètement défaut, elles manquaient des aptitudes nécessaires.

« Baudescot, dit M. l'avocat Ernest Matthieu (1), commença d'une manière modeste par réunir quelques personnes pieuses qu'il connaissait depuis longtemps, et les établit à Ellignies-Sainte-Anne, village voisin d'Aubechies, son lieu natal, dans une maison qu'il acheta à cet effet.

» La petite congrégation ne tarda pas à se consacrer à l'enseignement avec beaucoup de succès. Après un séjour de quatre ans, le mayeur et les échevins d'Ellignies attestaient, le 25 août 1704, que ces filles « s'y sont conduites avec beaucoup d'édification au contentement de tous les habitants, qu'elles y enseignent les filles à lire, écrire et travailler les mestiers qui leur conviennent, et particulièrement à vivre en bonnes chrétiennes, sans être à charge à personne (2). »

« Peu après, une seconde maison fut fondée à Maulde, où elle ne tarda pas à être justement appréciée de la population. »

Baudescot avait voulu que sa petite congrégation s'inspirât de ce principe si judicieux de Fénelon, trop oublié par nos modernes pédagogistes : « On doit considérer pour l'éducation d'une jeune fille, sa condition, les lieux où elle doit passer sa vie et la profession qu'elle embrassera, selon les apparences. »

Pour assurer le succès de son œuvre, il s'adressa à l'illustre Fénelon qui avait été promu en 1695 à l'archevêché de Cambrai.

(1) L'intéressante notice historique de M. E. Matthieu sur *la congrégation des Sœurs de Saint-François de Sales de Leuze* a été publiée dans les *Précis historiques* (1887) et en brochure spéciale, chez A. Vromant, à Bruxelles.

(2) Archives de l'État à Mons, conseil de Hainaut, avis rendus au gouvernement, dossier n° 1009.

Celui-ci encouragea ses efforts et approuva les statuts de la nouvelle congrégation. Voici quelques-unes de ces règles, qui nous donnent une idée de l'organisation primitive des Sœurs de Saint-François de Sales :

3° Le noviciat durera deux ans, parce qu'on ne scauroit trop s'assurer de la vertu des filles qu'on aura besoin d'exposer dans des lieux escartez, quy devront estre des sources de grâces pour tout leur sexe ; elles ne prendront point leur engagement avant l'âge de vingt ans accomply.

4° On ne pourra point les envoyer en d'autres lieux pour tenir leurs escolles avant l'âge de vingt-cinq ans au moins, et après les avoir très-soigneusement esprouvéez.

5° On n'en envoyera aucune seule et on les mettra dans les villages deux à deux pour le moins autant que le temporel pourra le permettre.

7° Ces filles seront vestues d'une manière simple, mais quy les distinguera des personnes laïques de leur sexe et de leur condition.....

8° Elles feront, après les deux années de leur noviciat, un vœu simple de chasteté et d'obéissance pour tout le temps qu'on voudra bien les garder dans l'institut.....

12° Le soin des escolles ne les dispensera point du travail des mains pour tâcher de gagner leur vie, autant qu'icelles en auront la force, elles doivent mesme estre persuadées qu'une des principales instructions qu'elles sont obligées de donner aux jeunes filles est de leur apprendre à travailler à quelque bon mestier et à mener une vie laborieuse.

23° La supérieure sera élue tous les trois ans... On ne pourra en élire aucune avant l'âge de trente-cinq ans et sans dix années de profession.

La maison principale de cette congrégation fut d'abord à Valenciennes puis à Leuze.

Après la mort de Baudescot, les statuts qu'il avait donnés à son institut furent revus et augmentés conformément aux indications qu'il avait laissées, par A. Algrain, curé de Saint-Julien à Ath et doyen de Chièvres ; et le 10 avril 1750, Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, les approuva.

Par acte du 7 décembre 1733, Marie-Adrienne Ghillet, veuve de François-Dominique Massenaire, en son temps vice-châtelain de Braine-le-Comte, avait donné à sa nièce Marie-Françoise Recq, « sa maison et hostellerie du Cerf sise à Braine-le-Comte,

en la grande rue » (1) avec charge de transmettre cette propriété au supérieur de la congrégation de Saint-François de Sales. La D^elle^ Recq donna suite aux pieuses intentions de sa tante, le 1er septembre 1734.

Sœur Véronique Soyer, supérieure de la maison d'Ath, accompagnée de sœur Alexandrine Cousin, vint prendre possession de l'habitation qu'on leur avait cédée. On l'appropria à sa nouvelle destination et on y ouvrit des classes pour l'instruction des filles. Comme ces religieuses étaient très dévouées au culte de la Vierge Marie, le nom de maison de *Marole* (contraction de Maricole, Mariam colere) ne tarda pas à être donné à leur institution.

Les aptitudes de ces dignes sœurs institutrices furent bientôt appréciées à Braine-le-Comte. Un extrait d'un registre aux résolutions des maire et échevins, relate qu'en assemblée du 18 septembre 1736, le conseil de la ville accorda aux « Filles de Saint-François de Sales l'exemption de tous logements et une rente annuelle de 25 florins sur le produit des biens des pauvres, à charge d'enseigner vingt-cinq pauvres filles, et de fournir encre, plumes et papier aux dites écolières ».

En 1763, nous trouvons déjà les Sœurs de Saint-François de Sales installées près de l'église paroissiale, dans la propriété qui avait longtemps servi de résidence aux châtelains de Braine (2). Il est à présumer que dans leur maison primitive, les locaux scolaires étaient devenus insuffisants. Elles firent élever sur les ruines de l'antique château de Braine, une maison conventuelle, qui est renseignée comme suit dans un procès-verbal d'estimation datant de l'an VII (1799) : « Une maison avec étage sise rue de Bruxelles, nouvellement bâtie en briques et pierres, couverte en ardoises, de 12 3/4 toises de face à la

(1) Actuellement Hôtel de la Tour, Grand'Place.
(2) Aujourd'hui la demeure de M. le notaire Hanon.

dite rue, large de 6 3/8, composée de neuf places au rez-de-chaussée en deux rangs, séparées par un corridor, surmontées de dix autres places à l'étage, avec grenier, caves, deux cours dont l'une avec grand'porte et un jardin meublé d'arbres fruitiers, le tout muraillé tenant au cimetière, aux ci-devants Oratoriens et au rempart. Le tout occupant quarante-cinq verges de terrain. »

A la fin du siècle dernier, la communauté se composait de sept sœurs, dont six maîtresses d'école. Dans une attestation délivrée le 4 mars 1779, J.-J.-F. Loth, curé de Braine-le-Comte, déclare que ces religieuses enseignent avec grand succès les principes de la religion ainsi que la lecture, l'écriture et les ouvrages manuels. Il en fut de même jusqu'à la suppression du couvent (1).

Durant l'occupation française, les Sœurs eurent à subir, comme toutes les communautés religieuses, nombre de vexations. Le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797) des commissaires spéciaux vinrent inventorier leur mobilier préalablement déclaré bien national.

Un état nominatif des religieuses, joint au procès-verbal, nous apprend qu'il ne restait plus alors que trois sœurs enseignantes. Il indique comme supérieure : Marie-Joseph Evrard, d'Ath, en religion sœur Augustine, âgée de 61 ans, comme sœurs : Hiacynthe Dehaspe, de Braine-le-Comte, en religion sœur Joséphine, âgée de 48 ans (2), et Marie Thérèse

(1) PARENT, *Notice sur Braine-le-Comte*, p. 179.

(2) C'est de Sœur Joséphine, sa grande tante, que M. Rey aîné, insigne bienfaiteur de notre ville, « reçut les premières notions du travail et de l'étude ». PARENT, *op. cit.*, *ibid.* M. Rey nous a laissé dans les lignes qui suivent, un témoignage édifiant de la gratitude qu'il avait vouée à cette sainte religieuse : « Par la grâce de Dieu, je déclare que c'est en souvenir de ma charitable mère Joséphine Desalle et de ma vertueuse grande tante Joséphine Dehaspe, religieuse de l'Ordre de

Delor, de Braine-le-Comte, en religion sœur Adelaïde, âgée de 39 ans.

La mise en vente du couvent des *ci-devant* filles de Saint-François de Sales, au profit de la République, fut annoncée par l'affiche n° 167, datée du 21 ventôse an VII (11 mars 1799).

La première adjudication eut lieu le 11 germinal et le 21 du même mois, la propriété des sœurs de Saint-François de Sales était définitivement adjugée pour le prix de deux cent mille francs (1).

Lors du rétablissement du culte, les sœurs furent reconnues filles de charité par arrêté du préfet Garnier, du 3 floréal an X « d'après l'examen approfondi de leur institution » ; le 21 ventôse an XI (12 mars 1803), le même préfet se conformant au désir du conseil municipal les autorisa à reprendre l'enseignement des jeunes filles. Dès 1802, les sœurs de Saint-François de Sales avaient rouvert leurs classes, mais ce fut pour peu de temps. Le 26 avril 1803, les sœurs Augustine et Joséphine rentrèrent à la maison-mère de Leuze. Elles ne furent point remplacées à Braine-le-Comte.

J. CROQUET.

Saint-François, que je fais la présente donation à ma bonne ville de Braine-le-Comte. » Acte de donation en date du 20 juin 1865, au profit des Hospices civils de Braine-le-Comte. Cf. VICT. SALIEZ, *Notice sur le couvent des Sœurs Récollectines*, p. 45.

(1) Cette somme était payable en assignats ; 200,000 fr. en assignats n'équivalaient à cette époque qu'à environ 2,000 fr. en numéraire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Walter de Braine, chevalier, châtelain de Binche, fonde une chapellenie au Ploich dans la paroisse de Braine et assigne à sa dotation, des rentes sur le fief de Gammerages.

8 août 1242

Walterus de Brania, miles, castellanus de Binchio, universis tam futuris quam presentibus, presentes litteras visuris in perpetuum. Noverit universitas vestra quod cum ego in manso meo apud Ploich, in parochia de Brania capellaniam de novo construerem, quindecim libratas annui redditus de consensu et voluntate illustris viri domini mei Th. Flandrie et Haonie comitis ad census feodi mei de Gaumerege quem a dicto comite sub homagio fidelitatis possideo ad opus dicte capellanie assignavi, ad dictos census de Gaumerege, in festo beati Remigii capite octobris centum solidos; in festo beati Stephani subsequente centum solidos, et in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste subsequente proximo residuos centum solidos singulis annis pre omnibus aliis redditibus capiendos. Et si contingeret quod dicta pecunie summa non esset pretaxatis terminis persoluta et ego super solvendo forem requisitus, si post requisitionem factam, per meam negligentiam solutio tardaretur, dominus Cameracensis Episcopus me vel meum heredem ad solutionem dicte pecunie compelleret faciendam. Constructioni autem dicte capellanie capitulum beate Waldetrudis Montensis in cujus personatu dicta capellania consistit et presbiter parochialis loci suum plenum prebuerunt consensum, jure parochiali

et juribus dicti capituli Montensis in omnibus salvis. Est autem sciendum quod prefate capellanie capellanus si vocatus fuerit a presbitero parochiali de Brania, tenetur eum juvare in confessionibus parochianorum andiendis, quoquo anno per quindenam in adventu Domini et per tres septimanas in Quadragesima, ad submonitionem dicti presbiteri de Brania dum tamen ante Ramos palmarum, servicio dicte capellanie integraliter salvo et ab ipso capellano reddendo, non obstante vocatione sive submonitione prefata. Nec est pretermittendum quod prenominatum capitulum beate Waldetrudis ad quod dicte capellanie collatio spectare dinoscitur de jure sui patronatus hac prima vice et quoties vacaverit conferre eam tenetur persone ydonee quamdiu vixero ad precem meam; post meum vero decessum, meus heres vel successor, quicumque fuerit, nullum jus in collatione dicte capellanie poterit reclamare, sed collatio et jus totum conferendi ad predictum montense capitulum libere pertinebit. Capellanus autem satis dicte capellanie quandocumque instituetur in ea fidelitatem jurabit se servaturum predicto Montensi capitulo et presbitero de Brania parochiali. In eorum vero que dicta sunt perpetuam memoriam et testimonium, presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Datum feria tercia post festum beati Petri ad vincula, anno m° cc° quadragesimo secundo, mense augusto.

Orig. sur parchemin, avec traces de sceau. Sur le dos: *De capellania dou Ploich.* Archives de l'État à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, titre coté: *Braine-le-Comte*, n° 2.

II

Le chapitre de Sainte-Waudru institue une chapellenie perpétuelle dans l'église de Saint-Géry à Braine-le-Comte.

4 juillet 1254

Prepositus, decana, totumque beate Waldedrudis Montensis capitulum, universis Christi fidelibus presentes litteras visuris vel audituris, eternam in Domino salutem. Ea que ad honorem Dei, pro salute animarum statuuntur, ne processu temporis elabantur, meritó sunt scriptorum perempnitati commendanda. Ea propter notum facimus

vestre universitati quod nos pro eo quod ecclesia beati Gaugerici in Brania Comitis, pro effrenata multitudine personarum utriusque sexus nimium erat onerata, ad cujus regimen, utile videbatur dari aliquod adjutorium sacerdoti, consentimus, volumus et statuimus quod in eadem ecclesia parochiali, capellania sit perpetua ad altare quod est in medio dicte ecclesie parochialis, ad quam deserviendam a nobis scilicet dicto capitulo patrono dicte parochialis ecclesie, persona ydonea cum vacabit, presentabitur in perpetuum, qui mediante corporali juramento pro tempore quo dicte capellanie deserviet, nobis capitulo fidelitatem juret et redditibus... . (1) deputatis contentus nichil in oblationibus, visitationibus, decimis grossis vel minutis percipiet, et singu(lis diebus) in ortu solis missam celebrabit, nisi canonicum habuerit impedimentum, ad altare quod est in medio templi, nisi diebus dominicis et sollempnibus quibus celebrare teneatur prius oblationem misse parochialis. Item, dictus capellanus diebus sollempnibus, horis canonicis tenebitur interesse. Qui etiam presbytero parochiali subveniat in adventu Natalis Domini, in Quadragesima et quindecim diebus ante Pentecostem quinque et quociensque ab ipso presbytero parochiali fuerit requisitus in confessionibus audiendis et penitentiis injungendis, et hec in sua impositione juret se facturum et fideliter servaturum. In cuius rei testimonium et munimen presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum et actum anno Domini mo cco lo quarto, sabbato post festum apostolorum Petri et Pauli, mense julio.

Orig. sur parchemin, sceau détruit. Archives de l'État à Mons. Chapitre de Sainte-Waudru, titre coté : *Braine-le-Comte*, no 8.

III

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme l'institution de la chapellenie qui précède.

7 décembre 1254

N. Dei gracia, Cameracencis episcopus, universis presentes litteras visuris salutem in Domino sempiternam. Ad preces venerabi-

(1) La pièce est déchirée en cet endroit.

lium personarum prepositi, decane, totiusque capituli Beate Waldedrudis Montensis, patronorum ecclesie beati Gaugerici in Brania Comitis, institutioni capellanie ab eis in medio templi sancti Gaugerici in eodem loco institute nostrum prebemus assensum, et eam secundum formam sub qua ab ipsis patronis extitit instituta presentibus hiis anexam, pontificali auctoritate confirmamus. In cuius rei memoriam, presentes litteras ut in perpetuum robur optineant firmitatis sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum anno Domini mo cco lo quarto, feria secunda post festum beati Nicholai.

Original sur parchemin, sceau détruit. Archives de l'État, à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru.

IV

Reconnaissance par Florent de Hainaut de ne pouvoir donner que pendant le cours de sa vie, la chapellenie qu'il avait établie en sa maison à la Houssière, paroisse de Braine-le-Comte.

20 avril 1287

Jou, Florens de Haynnau, sires de Brayne, faich savoir à tous ke li doiene et tous li capitles de Sainte Waudrut de Mons, m'ont otriiet que je puisse doner, tout le cours de me vie et nient plus, une capèlerie que j'ai estaulie de mes biens avœc autres biens en me maison à le Houssière, en le parroiche de Braynne. En tesmoingnaige de ces présentes lettres, saielées de men saiel, donées en l'an de graisce m. cc. lxxx et siet, le dimence après close Paske.

Orig. sur parchemin, fragment de sceau équestre en cire verte. Sur le dos : « *Grâce au Sr de Braine de conférer se capelle de le Houssière se vie seulement.* » — Archives de l'État, à Mons. Fonds du chapitre de Sainte-Waudru, titre coté : *Braine-le-Comte*, no 5.

V

État des domaines du comte de Hainaut à Braine.

1453.

Chi-après s'enssieuwent les parties des hiretaiges qui proprement appertiennent à le demaine de monseigneur en le ville et terre de Braine-le-Comte ainsi qu'il appert:

Premiers,

A mondit seigr dedans la dite ville de Braine, tonnieulx, estalage, et halle de toille, qui vaut ad présent à mondit sgr par an.....40 liv. tourn.

C'est assavoir que chacun estau de boucheir qui sont en leditte halle doivent à mondit seigr à le St Remi 2 soulz; et se les bouchiers de leditte ville vendent hors de la halle, ils ne doivent riens, et s'il est afforain et il apporte char à son col, il doit une obole chacun jour qu'il y venra. Et cilz qui l'aporte à cheval doit un denier tournois, une karette 2 deniers et un char iiij deniers.

Item, les étaux des drapiers qui vendent en le halle qui sont pris à hiretages, doivent 2 sols l'an à le saint Michiel.

Item, doivent otant les étaux des boulengiers et des corduwaniers. Si est assavoir que tous ceulx qui tiennent en le dite halle les lessent aler quant il voellent.

Les étaux qui sont en le halle qui point ne sont hiretables, leuwe-on ce que on puet.

Le gens estrangiers viennent dedens le ville qui vendre voellent dedans le halle ou dehors le tonnieu de monseigr leur puet faire à se volentet ce qu'il puet dedens la halle ou dehors as jours des 2 festes qui sont en l'an, et au dehors des dites 2 festes selon l'an; doit le porteur qui sera en le halle, venant à cheval 1 denier et aussi bien as defforains dehors le halle comme dedens et cil à col, une obole, c'il a karette 2 deniers et a kars 4 deniers. Et quiconque vient et qui amaine chose que vendre voellent, il le doivent ainsi et les boulengiers qui n'ont estaux hiretables en le halle doivent chacun jour que ils vendront en le halle une obole, quelque jour que ce soit.

Le tonnieu est tel que monseigneur a de celui qui achate qui est defforain de tous avoir de poix de V solz 1 denier. Et de celui qui vent

c'est assavoir : draps, toilles, filet, laines, burre, chirre, sel, miel, oille, se defforain viennent, ils le doivent aussi, et se cilz de le paroche vent as defforains, il en est quitte et le defforain le doibt, et se il est à vente de poix, ploncq, estain, keuvre, arain ou fier, se paye le colier une obole, le somme 1 denier, la karette 2 deniers, et le kars 4 deniers.

Qui vent en le ville de quoi que ce soit, le kuette vendue doit 4 deniers, le coussin de 5 sols un denier et de moins, moins.

Le ronchin doit 4 deniers le jument 2 deniers, le vacque une obole, le viau une obole, s'il n'est de lait, le brebis une obole, le pourchiau une obole, le plichon de sauvegines 4 deniers. Le fourrure de sauvegine 5 sols un denier. Le pliche d'aignel 5 sols 1 denier. Le merchier qui vent à estal doibt chacun jour que il vent une obole, li afforain qui vent ou achate ou .... (1) gisant en le ville de Braine jà soit ce qu'il ne moeve de le ville, il doit de V sols 1 denier et se il achate fruit en gardin de Braine comben que il en y ait, il doit chacun faix à col une obole, à cheval un denier, à karette 2 deniers, et à kars 4 deniers.

Et a mondit seigneur de touttes les terres dehors le franchise quant on les vent – service dont on a uset anchiennement et use-on encore de prendre de chacune livre 20 deniers blancs.

Si a mondit seigneur de chacun hoir masle qui voelt tenir l'eschance de son père dehors le franchise 2 sols, et ensement des filles, et se a le mayeur 6 deniers et chacun des eskevins de chacun hoir 1 denier.

Si a mondit seigneur joignant la dite ville 2 viviers, l'un grand et l'autre petit qui contiennent environ 6 boniers d'iauwe.

Item, a mondit seigneur à ladite ville 2 moulins sicomme l'un à l'iauwe et l'autre au vent

Item, et pareillement a mondit seigneur assez près de ladite ville une court (cense) appelée la maison des loges où il y a environ de 5 boniers de terre à le roye.

Item, et 4 boniers de pret et environ 10 à 12 boniers de trix et pasturages.

Item, a mondit seigneur entour dudit Braine, plusieurs prez qui vont à censse d'an en an sicomme 4 bonniers ou environ en une pièce apeléz les prez de Fellignies.

Item, la place du vivier de Gettefolx, contenant parmi les keuwes, en tout 3 bonniers et 3 journels, lesquels on met à leuwier en 3 parties comme ens ès compte est déclaré.

(1) Mot omis.

Item, là assez près, un pret et ausnoit tenant ensemble apelez les prez de Robiermont contenant environ 3 journels 1/2.

Item, encore au plus près de Braine, ung pret apelet le pret *le Devise* contenant un journel et demi.

Item, oultre les keuves du grand vivier de Braine, ung aultre preyelet apelet le pret à le Crusebecque que on dist les keuves de Fellegnies, contenant un journel.

Item, à Escaubecque un pret et rivage appeléz les *Bauduin vivier*, contenant environ de 1 bonier et 3 journels.

Item, la joingnant de trix et bruyères appelez *les bruyères d'Escaubecque*, où il y a de mesure: 12 boniers de grant.

Item, là joindant un costet devers le Brabant, environ 6 boniers d'aultres bruyères et lrix apelez le *trix de l'Espinette*.

A mondit Seigneur au terroir dudit Braine 4 bois à taille dont le premier est le bois de la Houssière où il doit avoir environ cinq cents boniers de bois et le taillier par 20 tailles et en chacune d'icelles 20 boniers ou environ.

Item, le bois de Rogelin qui contient environ 72 boniers et le taille on par 6 tailles.

Item, le bois de Parfonrieu qui contient environ de 48 boniers dont on fait 4 tailles.

Item, le bois entre Braine et Sougnies que on dist le bois de Braine, contient en tout parmi les trix qui furent mesuré 72 boniers uviulle environ, dont on fait 6 tailles ; somme pour ces trois bois, 192 boniers que on prend en 16 tailles, 12 boniers ou environ en chacune taille et de 16 ans d'eage.

Arch. du Royaume, à Bruxelles ; chambre des comptes, nº 45458.

VI

Dons des habitants de Braine-le-Comte pour la construction du clocher et la reconstruction du chœur.

1512 à 1524.

Compte et renseignement que aux chastellain, curet, mayeur, jurés, eschevins et communaltés de la ville de Braine-le-Comte que font et rendent Henry le Hongre, Bastien Comelet et Vinchien Franquet

comme manbours de l'église dudit Braine des biens censes rentes et possessions droitures et revenus appertenant à icelle dite église avecq de tous les appors et proffis que l'on y a fait venans à la congnissance d'iceux manbours qu'il on recheu et levés et sur ce payés et délivrés depuis le jour de Toussains mil chinq cens et douze includz jusques le nuit de Toussains en suivant après l'an mil chinq cens et treze excludz qui est pour le terme de 1 an enthier lequel compte ce fait à monnoye coursauble en ce pays de Haynnaut et par amendement sauf le plus ou le moins se trouvet y estoit, sy qu'il s'enseult.

..... Recheptes faittes par les dits manbours de l'église pour dons fais par plusieurs bonnes personnes pour l'ouuraiges et advanchissement du clocquier nouviaux :

De la femme maistre Julien Lewaitte lequel à sa darraine (dernière) volonté donna aux ouvraiges, 50 sols (1).

De Constant Récla qui a donné ossy à sa darraine ordonnance 5 sols.

De Agnès vesve (veuve) de Huart Grich, 10 sols.

De Jehan Joveniaux un livre vendu à Gilles Escliffet 36 sols.

De Zègre Patrenostre qui a donné à son trépas aux dits ouvraiges, 10 sols.

De Jérôme Flandroit qui avant son trépas donna, 12 livres.

De Adrien Jocquet lequel a donnet pour payer les caches (chaux) pour faire du mortier pour le dit cloquier, 6 livres 4 sols.

Pour un traictet de paix accordé aux enfans Broet par Benjamin Breyer lequel avoit esté bleschiet (blessé) a esté rechupt, 20 sols.

Item, le moitiet de 1 viaux (veau) que donna Jehan le Cuvelier dit Paradis, vendu 20 sols ; l'autre moitiet pour la chapelle Saint-Antoine, ici, 10 sols.

Item, fu trouvet au troncq des ouvraiges du dit cloquier qui est à l'entrée du cueur en l'église la somme de 69 sols.

De Adrien Joquet une asne d'Ostade, vendue 51 sols.

De Jehan le Bacre pour 1 saint Jacques qu'il laissa aux dits ouvraiges, vendu 32 sols.

De Jehan Bourdon lequel a donnet en l'advanchement du dit ouvraige et affin de remettre et rassire la pierre du linte (linteau) deseure le portal a esté rechupt, 12 livres.

(1) Pour faciliter la lecture, nous donnons ici en chiffres arabes, les sommes indiquées en chiffres romains dans les anciens comptes.

Des consœurs Notre Dame de pitié, 24 sols.

De Nicaise Libert pour les vieses assielles (vielles planches) du vieux cloquier. 30 sols.

De Bastien Commelet lequel a donnet pour les ouvraiges de l'église en claux et lattres, 30 sols.

De Valentine de la Braine qui donna à sa darraine (dernière) volonté une vergelette d'or (épingle) pour l'advanchissement du cloquier, vendue 36 sols.

De personnes innommées :

Des journées d'ouvriers en argent quand on ouvroit aux fondements du dit cloquier, 8 livres 4 sols.

Une sainture de velours et la ferrure d'argent, 100 sols 6 deniers.

Des anniaux d'argent, des paternostre de bos et les enseignes de jaspre, 54 s. 6 d.

Une chainture ferrée d'argent, 53 sols.

1 guillaume valant 58 sols.

1 couvrechief, vendu 6 sols. Un noir bonnet, vendu 11 sols.

Un capellet de paternostre de gayet (un chapelet de pater, en jais), vendu 8 sols 10 deniers. Un lion d'or valant 4 livres 8 sols.

Une rasière de fourement (froment), vendue 28 sols 6 deniers.

Un philippus d'or valant 50 sols.

Dons nombreux en argent.

Compte et renseignement que aux chastellain, curet, etc. de la ville de Braine-le-Comte... font et rendent Henry le Hongre, Bastien Comelet et Vinchien Francquet comme manbours de l'église dudit Braine des biens, censes, rentes, etc. depuis le jour du Toussain mil chinq cens et treize includ jusques le nuyt de tous les sains en suivant après de l'an xv cens et quatorze excludz... Sy quel s'enssueult.

.... Recepte faicte par les dits manbours pour dons enthierement et aultres particuliers pour l'ouvraiges du clochier de l'église.

Des confrères Notre-Dame de pitié, 20 sols.

Item, fu trouvet au troncq lequel fu ordonnet pour mestre les dons de ceux qui mengèrent bure, 72 sols.

D'un appointement (arrangement) fait par le curet et la vesve de feu Piérart Liesnart fu ordonnet par les dites parties la somme de cent sols que montoit le différent.

De personnes innommées :

Une corroie de velours, vendue 11 sols.

Un pot de cœuivre (cuivre, une payelle, un caudron, un bachin de barbieux, vendus pour le prix de 65 sols 6 deniers.

Un cent de faisseaux qui a été vendu sur la Houssière 72 sols.

Une robe fourrée de gris, vendue 7 livres 7 sols.

Un fromaige, vendu 17 sols 6 deniers.

15 muids de cauche (chaux) valant 105 sols.

Dons nombreux en argent.

Compte et renseignement que aux chastellain, lieutenant-curet mayeur, etc.. de la ville de Braine-le-Compte font et rendent Adrien Jocquet, Jehan Le Waitte le fils et Nicaise Druet comme manbours de l'église dudit Braine, des biens, censes, rentes, etc, depuis le jour de Toussains mil V cens et vingt-trois jusques le nuit de Toussains mil V cens et vingt-quatre includz..... sy qu'il s'enseult.

Rechepte d'argent faittes par les dits manbours pour dons particuliers destinés à couvrir les mises et despenches faittes et payées pour l'astruisement et accoutrement fait au cuer de la dite église le terme de che compte,

De Adrienne Michiel hostesse du cherf la somme de 50 livres.

Pour les ouvraiges de l'église, 24 livres.

De la confrairie de Monsr St-Jean et des confrères de saint Chritophle a esté rechupt pour l'ouvraiges du cuer si comme de la vesve Colart Druet et sa fille vesve de Christophle Machon, de Bruno Patart et de Colin Lefebvre, 29 livres 10 sols 6 deniers.

De Jehan Le Waitte le père a esté emprunté pour faire la vosure de St Jean et remettre à point l'église, 24 livres.

Les consseurs de Notre Dame de pitié ont donné à III fois 60 sols.

De une queste faite en aval la ville par le curet-lieutenant (vicaire desservant) et aucuns des manbours pour l'advanchissement du cuer de l'église a été rechupt pour dons faits la somme de 90 livres 6 sols.

De personnes innommées.

1 paleto vendu 73 sols, une nappe vendue 21 sols, un pourcelet vendu 14 sols, une gadde (chèvre) vendue 25 sols, une espée vendue 30 sols, un candelier vendu 5 sols.

Dons nombreux en argent.

VII

Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, autorise les mayeur et jurés de Braine-le-Comte à faire faire un nouveau ferme.

1 octobre 1427.

A tous ceux qui ces présentes lettres veront ou oront, Guillaume de Lalaing, Seigneur de Bugnicourt et Fressaing, chevalier, bailliu de Haynnau, conseillier et chambeleng de mon très redoubtet seigneur monsigneur le Duc de Bourgoingne. Come les mayeur et jurez de le ville de Braine-le-Conte nous aient remonstret que li fermes de leur jugement et jurrie en celli ville ait estet briziés et destruix au tamps des gherres, à la prise de le dite ville et le plus grant partie des chirograffes, aiuwes et escrips qui dedens estoient, perdus et destruis au préjudisce de pluiseurs boines gens à cuy ce povoit touchier, se pourveut n'y estoit; supplians de sour ce avoir provision par nous en cas de souveraineté. Savoir faisons que nous, apriès sour ce pris et eu advis et délibération de conseil, avons concédet et accordet et par ces présentes lettres concédons et accordons que lidit juret de Braine puissent faire refaire et rédefyer ung nouviel ferme oudit lieu de Braine et en ycelui remettre et réduire tous les chirograffes, lettres et escrips qui retrouvet en sont ou seront et pareillement y mettre ceux qui d'oresenavant y seront à mettre, à l'apaisement des dis mayeur et eskevins présens ou avenir et que de tout ce qui perdut en sera, il puissent faire recort as plaintes ou clains qui s'en feront par ceulx asquelx ce poelt ou polra touchier, à leur entendement et memore et si avant qu'il en sont ou seront mémoratif ou souvenauble et qu'il y furent appellet come juret, et tout ce qui par celli manière en sera fait bien et deuement nous le avons et arons pour agréable et le ferons tenir ferme et estable contre tous et en serons warans as dis jurés come bailliux de Haynnau Tiesmoing ces lettres scellées dou scel de le dite baillie. Données l'an mil quattre cent et vingt siept, le premier jour dou mois d octembre.

Original sur parchemin, sceau enlevé, aux Archives de l'église paroissiale de Braine-le-Comte

NÉCROLOGIE

Frédéric HAIRION

MEMBRE D'HONNEUR

L'homme éminent dont je vais essayer de retracer la noble et laborieuse existence, fut un de mes amis les plus chers. Il y avait entre nous ce lien solide et durable (si durable que le temps semble le fortifier au lieu de l'affaiblir) qui unit les anciens condisciples. Aussi sa mort, si soudaine et si universellement déplorée, fût-elle un coup qui m'atteignit en plein cœur. Je conserve et j'honore la mémoire de l'homme de bien et du savant; mais je regrette surtout l'ami et je ne puis prononcer son nom sans m'attendrir et sans me rappeler aussitôt notre longue et vivace affection.

Retracer la vie de Frédéric Hairion, c'est reproduire en des termes probablement moins heureux les belles biographies que lui ont consacrées MM. Cousot et Hubert; le premier lors de la touchante manifestation du 27 juin 1878, le second dans une notice nécrologique publiée par *la Revue médicale de Louvain* et l'*Annuaire de l'Université catholique*.

Pour qui n'a pas connu F. Hairion, le portrait suivant, tracé par M. Hubert, le lui fera connaître et pour qui l'a connu le portrait le lui fera revoir.

« Il appartenait à cette forte génération qui émergea du

désarroi de la révolution belge et sut la faire accepter. Les années avaient eu peu de prise sur lui; les approches de la 80e même ne l'avaient pas courbé. Nous le revoyons encore, très droit dans sa cravate blanche, avec ce port un peu raide dont les anciens officiers ne se défont jamais, la parole nette et le geste rare des hommes habitués à être écoutés et obéis, l'œil petit mais perçant des myopes habitués à regarder de près choses et gens.

» Son abord froid n'attirait pas : sa réserve était prise pour de la sévérité; on apercevait plutôt la fermeté de son esprit que sa bonté, et son inflexibilité sur les principes que son indulgence pour les hommes, mais un examen plus attentif découvrait bientôt, sous la froide correction du dehors, un cœur chaud, bienveillant et généreux. Et alors ceux qui l'estimaient seulement se mettaient à l'aimer et à s'attacher d'autant plus à cette haute personnalité qu'ils apprenaient à le connaître davantage. Dans nos musées les foules ne vont pas d'emblée aux œuvres les plus parfaites, les œuvres éclatantes les attirent davantage; les vrais connaisseurs seuls se détachent, approchent et admirent. Pour Hairion, comme pour certains maîtres flamands, il fallait approcher : dans l'intimité seulement se dégageait peu à peu « sa noble physionomie, cette fine, forte et calme image de l'ordre dans la vertu ».

Né à Beaumont le 6 mai 1809, Frédéric Hairion fit ses études moyennes au collège de Binche et vint ensuite à l'université de Louvain où je l'ai connu et où il obtenait *summa cum laude* son diplôme de docteur en médecine.

En 1830, à Bruxelles, et en 1831, lors de la bataille de Louvain, il prodigua ses soins aux blessés de ces journées orageuses; il partit ensuite pour Paris où le choléra venait de faire son apparition et où il paya bravement sa bienvenue de son dévouement dans les lazarets du quartier de Popincourt.

Après avoir été médecin adjoint au 1er régiment de ligne et

avoir quitté le service militaire pour s'établir à Momignies, il fut attaché pendant six mois à l'hôpital militaire de Malines et ensuite le 6 décembre 1835 à celui de Louvain.

« Jusqu'à l'époque de votre retraite, dit M. Cousot au héros de la manifestation que je viens de rappeler, vous ne quitterez plus ces salles que vous avez illustrées et dans lesquelles vous allez rendre tant d'éclatants services. Dès votre arrivée vous êtes chargé du service des maladies vénériennes et de celui des maladies cutanées : bientôt après vous prenez le service des ophthalmiques... En octobre 1839 le ministre de la guerre décide que les hommes jugés impropres au service, pour cause d'affections oculaires, seront dirigés sur l'hôpital militaire de Louvain; le 1er décembre suivant il prescrit que tous les pensionnés pour affections des yeux se rendront, trimestriellement, au même établissement pour y être examinés; en mars 1841, le ministre décide qu'aucun militaire ne sera proposé pour la réforme du chef d'affections oculaires, s'il n'a subi un traitement régulier dans l'institut ophthalmologique de Louvain. Vous êtes désigné comme secrétaire de la commission des pensions et chargé de la direction de l'Institut : c'était justice, vous seul l'aviez créé et chacune de ces utiles mesures avait été prise en suite de vos mémoires, qui en démontraient l'urgence.

» Tel est le court historique de ce célèbre institut, dont vous seul étiez l'âme. Un grand nombre de soldats menacés de cécité et à la charge du trésor, y sont guéris. Les pensions sont soumises à des principes fixes et à des formules précises. Les résultats désastreux de certaines méthodes de traitement sont démontrés; des lois nettement formulées règlent une thérapeutique jusque là livrée à l'empirisme; pendant plus de trente années, les élèves et les médecins militaires viennent y puiser un puissant enseignement et le goût des études spéciales. »

On se souvient trop peu que la clinique ophthalimlogique de Louvain était alors la seule en Belgique, et qu'elle peut

réclamer une large part dans les progrès qu'a faits dans notre pays cette branche de l'art de guérir

Comment apprécier mieux que ne l'a fait M. Hubert l'enseignement de l'éminent professeur?

L'ordre, la méthode, la précision, la logique telles furent les qualités maîtresses de son enseignement. Le professeur n'a jamais cherché l'éclat de la forme, la correction lui suffisait : plus préoccupé d'instruire son auditoire que de le charmer, et d'être utile que d'être brillant, l'élégance du discours lui importait beaucoup moins que la clarté et la concision. Mais si nous avons entendu des orateurs plus séduisants, dans aucune des nombreuses universités belges ou étrangères, que nous avons visitées, nous n'avons rencontré un clinicien plus complet. Quarante-sept générations d'élèves ont suivi avec une attention religieuse ces admirables cliniques, où ils apprenaient à examiner un malade avec précision; à se rendre un compte exact de la lésion fonctionnelle ou organique qu'il présente; à étudier de près le processus morbide qu'il s'agit de détourner, de réprimer ou de diriger; à discuter enfin le choix des moyens thérapeutiques qu'il convient de mettre en œuvre. L'esprit droit et logique du maître enseignait ainsi la médecine des indications, avant que le mot fût trouvé et, comme il était le pathologiste le plus savant, l'hygiéniste le plus complet, le thérapeute le plus riche en ressources, et que son sens pratique égalait son érudition, ses cliniques étaient d'un prix inestimable. Cet enseignement si solide, si élevé et si fécond, a toujours été apprécié comme il le méritait, et lorsque la faculté perdit Noël — qui avait hérité des cliniques de M. Hairion — le collègue chargé de faire l'éloge du jeune professeur ne crut pouvoir le louer mieux qu'en montrant, avec quel soin, le jeune clinicien avait gardé les traditions de l'ancien, et combien il promettait de lui ressembler un jour.

Cependant la tâche déjà si lourde que lui impose le professorat ne suffit pas à cet infatigable ouvrier: son repos est du travail, ses délassements sont des études.

Plus de vingt articles dans les *Annales d'oculistique*, plus de trente articles ou mémoires dans les *Archives militaires*, quarante discours, rapports, travaux. dans le *Bulletin de l'Académie royale de Médecine*, voilà les fruits de ses loisirs auxquels les proportions modestes de cette notice ne me permettent pas de m'arrêter (1).

Et partout où l'on discute les questions qui lui sont chères, on le retrouve au premier rang, ne marchandant pas son concours, et mettant toujours au service de la science tout ce qu'il possède de force, d'intelligence et de talent.

Il présida la première section du Congrès d'ophthalmologie, qui se réunit à Bruxelles et qu'il organisa avec l'aide des rédacteurs des *Annales d'oculistique;* en 1875, le même honneur lui fut décerné au Congrès international des sciences médicales par la section d'ophthalmologie.

En 1878, il représente la Belgique à l'exposition universelle de Paris et l'Académie de médecine dont il faisait partie depuis 1841 comme correspondant, et depuis 1850 comme membre titulaire, le nommait son président.

Depuis de nombreuses années, il était membre des sociétés médicales d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Malines, de Lisbonne, de Lyon, de Paris, de Rotterdam, de Dresde, de

(1) Néanmoins je crois devoir ne pas passer sous silence l'une des plus brillantes faces de sa vie scientifique. C'est la lutte longue et passionnée que, presque seul, il a soutenue dans la presse, dans les revues, à la tribune de l'Académie, pour faire triompher une vérité scientifique et les droits de la justice dans la grave question de l'ophthalmie granuleuse des armées. C'est à sa ferme et loyale attitude, à ses nombreux et savants mémoires, à sa lumineuse discussion que la Belgique et l'Europe sont redevables d'avoir maîtrisé ce fléau redoutable. Son grand cœur fit ainsi obtenir aux militaires, victimes de cette maladie contagieuse, les secours que le gouvernement a cru leur devoir.

Saint-Pétersbourg, de l'Academie de Rio-de-Janeiro, ainsi que de la Société d'ophthalmologie d'Heidelberg.

A ces nombreux titres honorifiques, je dois en ajouter un autre encore, auquel le docteur Hairion attachait un prix tout particulier. Je veux parler du titre de membre d'honneur du Cercle archéologique d'Enghien, lieu de naissance de son épouse bien-aimée; cette cité était devenue sa ville d'adoption et où reposent aujourd'hui ses restes mortels à côté de ceux des membres de sa famille.

Aucune existence, comme le dit le docteur Cousot, n'est complètement jugée, aucune vertu n'est achevée sans l'épreuve de l'adversité. Celle-ci donne à la vie du chrétien la douceur dans la résignation, et le courage dans le détachement; elle répand sur nous comme un avant-goût mystérieux des choses de la grande patrie, où nos joies se sont envolées avec nos illusions. Or, pour que rien ne manquât à la perfection de la vie de son âme, non plus qu'à la gloire et à la fécondité de sa vie publique, il a plu à Dieu de le frapper, coup sur coup, dans ce qu'il y avait de plus intime dans ses affections. La compagne bien-aimée de sa vie lui fut d'abord enlevée. Puis bientôt après, son cœur saignait encore de ce premier déchirement, lorsque le plus jeune de ses deux fils alla retrouver sa mère dans le ciel. Il lui restait son fils aîné dont il guidait la jeunesse avec prudence et sollicitude. Ce fils bien-aimé devait être sa joie et sa consolation dans sa vieillesse, la mort impitoyable vint le lui ravir encore.

A partir de ce moment mourir a été sa suprême aspiration. Il attendrait la mort avec le calme de la conscience pure de l'homme qui a accompli ses devoirs envers Dieu, envers sa Patrie et la Société.

Cette attente ne fut pas de longue durée, et le 14 août 1887, Dieu rappela à lui ce noble chrétien dont la mort fut sainte comme avait été sa vie.

Dr Lebon.

JULES-CÉSAR FRANÇOIS

MEMBRE D'HONNEUR

Le Cercle archéologique d'Enghien a perdu un de ses membres-fondateurs les plus distingués en la personne de M. Jules-César François, curé-doyen de Soignies, et chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, décédé le 6 mai 1888.

C'était un prêtre modèle, qui possédait au plus haut degré les vertus sacerdotales et qui par son zèle, sa charité, son abnégation était parvenu à mériter les sympathies générales. Il naquit à Binche, le 28 février 1819, d'une de ces vieilles familles bourgeoises des plus honorables et où la piété et la vertu avaient toujours été en honneur. Aussi eut-elle l'insigne bonheur de pouvoir donner trois prêtres au Seigneur. M. François n'avait pas achevé ses études théologiques que déjà il fut nommé professeur au petit séminaire de Bonne-Espérance (1841) où il avait fait ses humanités. Malgré le grand nombre d'années qui se sont écoulées depuis lors, le souvenir qu'il a laissé dans cette maison ne s'est pas effacé.

Il fut appelé ensuite à la cure de Charleroi, Ville-Basse (1855). Il y fit un bien immense et ses anciens paroissiens lui en gardèrent une telle reconnaissance qu'au service funèbre, qu'ils firent célébrer, quelque temps après sa mort, pour le repos de son âme, l'affluence fut si grande qu'on pouvait à peine y trouver place. Quoique l'architecture de l'église de Charleroi fut des plus disgracieuses, M. François sut cependant embellir et rehausser ce temple, au point d'en faire une demeure de Dieu des plus convenables.

C'est à Soignies surtout, où il fut nommé curé-doyen en 1872,

qu'il lui a été donné d'exercer son fécond et laborieux apostolat. C'est là que nous l'avons vu journellement à l'œuvre, mais il nous serait impossible de remémorer tous les travaux utiles et durables qu'il entreprit, et où se montrèrent si bien les vrais sentiments, les indéniables qualités de cette âme vraiment sacerdotale, l'activité et l'abnégation de ce cœur de prêtre.

Animé par son désir constant de faire le bien, qui forme comme le fond de son caractère, à une époque où l'enseignement populaire avait plus que jamais besoin de dévouement et de ressources, il transforma les locaux insalubres de l'école des Frères de la Doctrine chrétienne en des classes spacieuses et aérées; et grâce à une volonté persévérante, il en fit une création vraiment digne d'abriter cette partie si intéressante de son troupeau.

Quoique l'école de Saint-Antoine de Padoue ne fut pas uniquement son œuvre, on peut cependant revendiquer pour lui une grande partie du mérite et de l'honneur de cette fondation.

Les patronages, la Société de Saint-Joseph, la nouvelle école de couture et tout récemment le cercle ouvrier, dont les fondements avaient été jetés et dont il se réjouissait de voir l'achèvement sans tarder, ce sont encore autant d'institutions qui témoignent de son zèle et de sa sollicitude.

On peut ajouter que M. François a coopéré généreusement à la fondation du collège de Saint-Vincent à Soignies. Le lendemain de la terrible tempête du 12 mars 1876, quand les murs du nouveau collège jonchaient le sol de leurs débris, le doyen de Soignies fut un des premiers à rendre visite à son vieil et respectable ami M. le chanoine Van de Maele : « Eh bien, vous allez relever le collège de ses ruines, n'est-ce pas? — Oui, avec l'aide de Dieu, répondit le principal. — Alors, je souscris pour cinq mille francs. » Voilà un des traits qui peint bien sa franche et généreuse nature.

Non content de remplir dignement les charges si étendues de son ministère, il aimait l'étude des lettres et de l'histoire. Il a publié dans les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* une savante étude sur *le cloître de la collégiale de Saint-Vincent*, dont il a dirigé la restauration avec une rare intelligence et un véritable talent d'archéologue.

On lui doit encore une notice sur *la Chapelle et le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse à Schouffemy sous Écaussinnes-Lalaing*.

Dès son arrivée à la cure de Soignies il fit les plus louables efforts pour apporter certaines améliorations à l'église, et surtout pour enlever le jubé qui obstrue la vue du chœur. Il ne parvint jamais à réaliser ce vif desideratum. Pendant les dernières années de sa vie, il n'avait plus qu'un seul but : la restauration de sa chère collégiale de Saint-Vincent qu'il aimait tant; et ce projet devint l'objet constant de ses études et de ses veilles. Il a laissé des notes nombreuses et détaillées offrant un grand intérêt, sur cet édifice.

Confiées à l'un de nos collègues du Cercle d'Enghien, on peut nourrir l'espoir qu'elles serviront un jour à la publication d'une monographie complète de ce monument, si délaissé et cependant si digne d'attention.

En s'inspirant du travail préliminaire laissé par M. le doyen François, on rendra un légitime hommage à la mémoire de celui qui pendant seize ans consacra toute sa sollicitude et son dévouement à la paroisse et à l'église de Soignies.

G. Zech-Du Biez.

Charles-Gustave MISONNE

CONSEILLER DU CERCLE

L'usage, reçu dans notre compagnie, de retracer la carrière des collègues que nous avons perdus doit m'autoriser à vous parler pendant quelques instants d'un des fondateurs de notre Cercle dont la modestie aurait voulu se soustraire à tout éloge funèbre. Le 4 avril 1888, Charles-Gustave Misonne nous était enlevé sans que rien eût pu faire craindre à sa famille et à ses nombreux amis une catastrophe aussi soudaine. Plein de vie il venait de quitter les siens pour visiter le château de Warelles, où d'importantes réparations s'effectuaient, tout à coup il s'affaissa : il était entré dans l'Éternité. La nouvelle de sa mort vint foudroyer ses proches et se répandit bientôt comme un sombre nuage sur la ville et les environs. Ce fut un deuil public.

Laissez-moi vous rappeler brièvement quel fut le collègue que nous avons perdu.

Charles-Gustave Misonne naquit à Charleroi le 3 juin 1821, de parents chrétiens qui lui donnèrent les soins les plus tendres et une éducation virile. Il fit ses humanités aux collèges d'Ath et d'Enghien, et en 1838 déjà il entrait, comme surnuméraire, à l'administration des contributions directes. — Son exactitude, et ses bons services le signalèrent à l'attention de ses chefs, et il fut bientôt désigné pour remplir les fonctions de receveur des contributions.

Il fit partie de l'administration des finances jusqu'en 1864, époque où la Sérénissime Maison d'Arenberg lui confia les

fonctions de régisseur de l'important domaine d'Enghien. C'est là qu'il manifesta surtout les grandes qualités dont il était doué : il fut un administrateur modèle et apporta à la direction et à la conduite de l'importante régie qui lui était remise une énergique activité et une adresse consommée. Il ne se considérait en rien, toujours il envisageait les intérêts qu'il devait défendre et il s'employait tout entier à les faire complètement triompher.

Travailleur infatigable, Charles Misonne avait compris de bonne heure que l'homme, et surtout l'homme d'affaires, a besoin d'épancher son âme après les labeurs de la journée et qu'il ne lui est pas bon de rester seul, le 21 janvier 1845 il unissait sa destinée à dame Adelaïde-Clotilde Lemercier, femme accomplie qui sut toujours l'encourager et le consoler dans les circonstances les plus difficiles. — Quatre enfants naquirent de cette union bénie de Dieu, et vinrent réjouir ce foyer toujours ouvert à l'amitié.

Notre collègue toutefois ne se laissa pas absorber entièrement par des joies égoïstes ; il savait que l'homme ne peut se renfermer dans le cercle des affaires, ni même de la famille et que la société aussi a droit de lui demander des sacrifices et une part de ses loisirs. Les pauvres avaient attiré son attention et il avait compris l'utilité de la visite à domicile, de cette visite faite à l'indigent, en son triste réduit, où l'on devient le confident des misères de l'existence et de tant d'infortunes. Il aida à fonder en notre ville la conférence de Saint-Vincent de Paul et en fut bientôt le président.

Quand un Cercle catholique s'érigea à Enghien, il s'associa aux efforts des fondateurs. Son dévouement à cette institution et les services qu'il lui rendait continuellement le désignèrent à l'attention des membres et la présidence, qui était devenue vacante, lui fut offerte en 1875.

Notre collègue s'était engagé depuis longtemps dans la politique et il y apportait toute l'ardeur d'une conviction profonde

et sincère, il avait su toujours, malgré la netteté et la franchise de ses opinions, mériter le respect de ses adversaires. Ennemi des questions personnelles, il savait maintenir la lutte sur son seul vrai terrain : celui des principes. — En 1872, Charles Misonne fut nommé membre du conseil communal d'Enghien et il vit son mandat constamment renouvelé jusqu'à la fin de ses jours.

En 1876, il fut appelé à remplir les fonctions de juge suppléant à la justice de paix d'Enghien.

A l'époque où le Cercle archéologique d'Enghien se formait, Charles Misonne, qui en comprenait tous les avantages, voulut bien mettre à notre disposition son nom et son influence. Il accepta d'entrer dans le comité administratif et bien que ses multiples occupations lui laissassent peu de loisirs, il s'intéressa vivement à notre œuvre naissante. Grâce à sa bienveillante intervention, le recrutement de nos premiers membres put s'effectuer et le Cercle put bientôt affirmer sa vitalité par une exposition d'objets anciens.

Que vous dirai-je, Messieurs, du collègue que nous avons perdu. Il fut un homme de bien, il fut un homme de vertu. — Oh ! oui, c'est un hommage qui est dû à sa mémoire, il avait su prendre sur lui-même un empire très-grand. Bouillant par naturel, il savait réprimer la vivacité et l'emportement de son caractère, et par des efforts énergiques revenir en pleine possession de sa volonté rationelle. — Je l'ai admiré plusieurs fois : Est-il, en effet, une plus belle victoire que celle que l'homme remporte sur lui-même !

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Notre regretté collègue aimait tendrement sa famille. Il avait vu ses enfants s'établir heureusement et tout, autour de lui, paraissait sourire. Un coup soudain devait briser tout cet édifice de bonheur. Il avait une fille, femme accomplie, mariée, et dans la plus brillante position ; elle était venue s'installer à Enghien avec sa famille, et répandait le bien tout autour d'elle. La mort vint la ravir soudain à l'affection des siens. Ce fut pour le malheureux père un coup terrible et un voile funèbre s'étendit depuis sur son existence. Il était résigné, mais son âme brisée ne pouvait plus sourire à la terre.

Je vous ai dit rapidement, Messieurs, ce qu'a été l'ami que nous avons perdu. Chrétien sincère, il a vécu fidèle à sa Foi, sans forfanterie, comme sans crainte. Que sa mémoire soit en bénédiction.

HENRI DE CORDES.

HENRI MINNE

MEMBRE EFFECTIF

Le lundi 29 août 1887, est décédé, dans sa paroisse, M. Henri Minne, curé de Viane, après une pénible maladie qui, pendant une année entière, l'avait cloué sur un lit de douleur. Notre regretté collègue naquit à Termonde le 20 septembre 1837. Il appartenait à une famille honorable de cette ville où les traditions d'honneur, de piété et de dévouement étaient devenues héréditaires. Après ses humanités, il suivit l'appel de Dieu et résolut de se consacrer à lui ; il fit ses études théologiques au séminaire de Gand.

A peine ordonné prêtre, l'évêque diocésain le nomma vicaire de la paroisse de Saint-Hermès à Renaix. Pendant de nombreuses années, Henri Minne y donna les preuves les plus manifestes du zèle dont il était animé. Ni les intempéries des mauvaises saisons, ni les ardeurs de l'été ne le rebutaient. Toujours prêt, au moindre signal, à courir là où l'appelait le salut des âmes, il donna dans les circonstances les plus difficiles des exemples éclatants d'un dévouement, d'une abnégation dont hélas ! sa constitution, quoique robuste et à l'épreuve de la fatigue, ne souffrit que trop. Il montra une infatigable activité dans la direction de la Société ouvrière de Saint-Joseph.

En 1876, Monseigneur l'évêque de Gand appela Henri Minne à la direction du collège Saint-Antoine de Padoue à Renaix même. L'estime et la confiance générales le suivirent dans le poste important qu'il occupait et les familles s'empressèrent de

lui confier l'éducation de leurs enfants. Cet établissement ne cessa de prospérer pendant les six années qu'il fut placé à sa tête. Jusqu'en 1879, il occupa en outre les fonctions d'inspecteur ecclésiastique de l'enseignement primaire.

Nommé curé de Viane en 1882, Henri Minne y eut bientôt conquis l'affection de ses paroissiens, par son affabilité, son zèle, sa générosité et ses belles vertus. Cet attachement s'est traduit aux funérailles du vénéré pasteur par les larmes que versèrent les habitants de Viane en entendant le respectable doyen de Grammont rappeler ce qu'il avait fait pour eux.

Henri Minne faisait partie du Cercle archéologique d'Enghien depuis l'époque de sa fondation. Les études historiques avaient pour lui des attraits particuliers et il donna la preuve en adhérant au Congrès des Américanistes lors de la session tenue à Bruxelles. Il se proposait d'entreprendre des recherches sur les anciens seigneurs de Viane, mais le mauvais état de sa santé l'empêcha de poursuivre ses investigations.

Le Cercle d'Enghien perd en M. Minne un de ses membres actifs les plus dévoués.

H.-C. VAN ROY.

Chrétien-Sylvain SLINGENEYER

MEMBRE EFFECTIF

L'année 1889 a été une année de deuil pour le Cercle archéologique d'Enghien. Cette société a eu à déplorer la perte de plusieurs de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Sylvain Slingeneyer a été enlevé le premier, le 16 février, à l'âge de 69 ans.

Bien que né dans un modeste village de la Flandre, il appartient par sa famille à la ville d'Enghien. Ses ancêtres étaient venus s'y établir dès les premières années du XVIIIe siècle et n'ont cessé d'y résider depuis lors. Son père, Jean-André Slingeneyer, était né à Enghien le 17 août 1787 et avait épousé en cette ville, le 17 septembre 1817, Anne-Marie-Joseph-Julie Pauwels.

Notre collègue remplit pendant de longues années les fonctions de receveur de l'enregistrement et des domaines. Il épousa à Enghien, le 29 octobre 1851, demoiselle Rosalie-Antoinette Dewerchin. Cette union ne fit que raviver l'affection qu'il portait à notre cité et l'amena à y prendre sa retraite.

Il était officier de l'ordre du Nicham Iftikhar.

Ses funérailles ont eu lieu à Enghien le 20 février. Lors de la levée du corps, M. l'avocat Ernest Matthieu, au nom du Cercle archéologique d'Enghien, a rappelé en ces termes la carrière du défunt:

« Messieurs,

» Je viens au nom du Cercle archéologique, rendre un » dernier hommage au collègue dévoué dont nous déplorons la » perte.

» Sylvain Slingeneyer naquit le 13 août 1818 à Loochristy, » petit village de la Flandre orientale. Après de fortes études » humanitaires, il fut admis dans l'administration de l'enre- » gistrement et des domaines; il gravit successivement les » divers échelons de cette carrière et dans les diverses fonc- » tions qu'il fut appelé à occuper, il se fit remarquer par sa » droiture, sa régularité et ses aptitudes; tout en sauvegardant » scrupuleusement les droits de l'administration, il se montra » toujours dans ses rapports avec le public d'une parfaite urba- » nité et d'une rare obligeance.

» Aussi lorsqu'en 1880 l'âge de la retraite eut sonné pour » lui, il partit emportant les regrets de tous ceux qui se trou- » vaient en relation avec lui.

» Slingeneyer vint alors se fixer définitivement à Enghien; il » n'était pas pour nous un étranger, sa famille y avait, en effet, » occupé avec distinction diverses fonctions publiques à une » époque difficile, lorsqu'au lendemain de la révolution fran- » çaise, il fallait réorganiser l'autorité ébranlée par de fortes » commotions. Slingeneyer y passa les dernières années de sa » vie entouré de l'affection d'une épouse dévouée et s'y concilia » en peu de temps l'estime de ses concitoyens d'adoption; » l'aménité de son caractère, sa franchise, son abord facile et » agréable, sa grande obligeance lui valurent de nombreux » amis.

» Le 24 juin 1881, Sylvain Slingeneyer fut admis comme » membre effectif du Cercle archéologique d'Enghien. Il suivit » avec intérêt les travaux d'une association qui avait pour but » de faire connaître le passé historique de notre région. Il » jugea avec raison, ne pouvoir mieux employer les loisirs de » ses dernières années, qu'en se livrant à des investigations » curieuses sur les anciennes institutions d'Enghien. Il devint » ainsi un lecteur assidu de la bibliothèque royale de Bruxelles » et y recueillit un grand nombre de notes intéressantes. Notre

» collègue se plaisait à communiquer au Cercle archéologique » le résultat de ses études ; il a publié dans nos *Annales* une » notice sur *le tableau de Notre-Dame de Messine* qui est con- » servé en cette ville. Il a fait paraître en outre des recherches » sur l'origine de l'église de Notre Dame à Hal.

» Malheureusement les infirmités sont venues le frapper et » le condamner à l'inaction. Pendant de longs mois la maladie » l'a cloué sur un lit de douleur. En vain, les soins les plus » dévoués lui furent prodigués; notre collègue nous a été ravi » pour toujours.

» Cher collègue, nous conservons fidèlement ton souvenir et » nons espérons que tes vertus chrétiennes, éprouvées par la » souffrance, ont déjà reçu là-haut leur récompense.

» Au nom du Cercle archéologique, cher collègue, adieu. »

Clément ÉVRARD

MEMBRE EFFECTIF

M. l'abbé Clément Évrard, membre effectif du Cercle archéologique d'Enghien, est décédé en cette ville, le 10 mars 1889, à l'âge de 82 ans.

Ses funérailles ont eu lieu le jeudi 14 mars en présence d'un nombre considérable d'amis qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à ce prêtre vénéré. Au nom du Cercle archéologique d'Enghien, M. l'avocat Matthieu, secrétaire de cette société, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Pour la troisième fois, en quelques semaines, notre Cercle » archéologique se trouve convié à rendre les derniers devoirs » à l'un de ses membres effectifs. Hier c'était notre sympa- » thique collègue Sylvain Slingeneyer, puis Renier Chalon, le » savant numismate, l'infatigable bibliophile, aujourd'hui c'est » le vénéré abbé Clément Evrard dont nous déplorons la perte.

» Clément Evrard naquit à Enghien le 23 novembre 1807 et » fit ses humanités au collège de sa ville natale. Cet établis- » sement traversait alors une période critique; le personnel » enseignant avait à lutter contre des difficultés de tout genre; » les anciens Augustins qui avaient rétabli le collège avaient » dû s'adjoindre des collaborateurs plus jeunes et ils travail- » laient à compléter le programme des études; malheureu- » sement les arrêtés vexatoires du roi Guillaume dirigés contre

» l'enseignement moyen vinrent enrayer les efforts des profes-
» seurs et mettre en question l'existence même du collège.

» Ce fut, dans ce milieu, plein d'anxiété et d'incertitude,
» que se développa la vocation sacerdotale d'Evrard. Que
» d'obstacles cependant ne rencontrait pas alors le jeune
» homme qui voulait consacrer sa vie au service du Seigneur !
» La situation du diocèse de Tournai, longtemps privé de son
» premier pasteur, était lamentable. Les études ecclésiastiques
» se trouvaient désorganisées par suite des fameux arrêtés de
» 1825; les séminaristes avaient à redouter bien des persé-
» cutions de la part du gouvernement, pour se soustraire à
» l'obligation qu'il leur imposait de fréquenter le collège
» philosophique de Louvain où l'on s'efforçait de leur inculquer
» des principes condamnés par l'Église.

» Toutes ces entraves ne rebutèrent pas le jeune Evrard. Il
» n'hésita pas à suivre courageusement la voie où Dieu l'appe-
» lait. La révolution nationale éclata au moment où Evrard se
» trouvait encore au séminaire, et lui permit de terminer
» librement sa théologie. Le 8 septembre 1833, il était ordonné
» prêtre.

» Dès l'année suivante, ses supérieurs lui confièrent une
» chaire de professeur au collège d'Enghien. L'abbé Dasson-
» ville venait alors de prendre la direction de cet établissement
» dont la situation était loin d'être prospère.

» Il trouva en Clément Evrard un collaborateur capable et
» dévoué. Malgré leurs efforts, le nombre d'élèves resta peu
» considérable. De là des difficultés financières qui amenèrent
» en 1837, l'abbé Dassonville à renoncer aux fonctions de prin-
» cipal.

» Le conseil communal ne voulut pas cependant laisser dis-
» paraître un établissement scolaire d'une incontestable utilité
» pour la ville. Les ressources locales ne permettaient pas de
» faire des dépenses considérables; on songea alors à céder le

» collège à une congrégation religieuse, il fut même sérieuse-
» ment question d'en confier la direction aux PP. Jésuites. Ce
» projet ne se réalisa pas et la ville maintint sa convention avec
» l'évêque de Tournai.

» Par suite de ces incertitudes, l'abbé Evrard quitta l'ensei-
» gnement, néanmoins il resta à Enghien et fut attaché comme
» prêtre auxiliaire au service de la paroisse. En 1845, l'auto-
» rité ecclésiastique l'appela aux fonctions d'aumônier du cou-
» vent du Sacré-Cœur à Mons. Il n'y resta que peu de temps.
» Dès l'année suivante, l'abbé Evrard fut nommé chapelain du
» château du Risoir à Hautecroix. Pendant plus de vingt-cinq
» ans, il remplit avec une scrupuleuse ponctualité les obliga-
» tions de cette charge. Il prit sa retraite en 1873 et revint
» habiter sa ville natale où il eut le bonheur de célébrer le
» 8 septembre 1883 son jubilé de cinquante années de prêtrise.

» La qualité dominante de l'abbé Evrard était une rare
» modestie et une défiance peut-être exagérée de lui-même.
» Aussi tous ses efforts tendaient-ils à s'effacer et à se faire
» oublier. La retraite, les dignités ecclésiastiques les plus
» modestes furent toujours ce qu'il rechercha.

» Clément Evrard aimait l'étude, il s'intéressait surtout au
» passé historique de sa ville natale. L'abbé Maetens qui avait
» recueilli beaucoup de documents sur les anciennes institutions
» religieuses d'Enghien lui avait laissé ses papiers. Evrard prit
» un vif plaisir à s'initier par lui-même à l'histoire de notre
» cité et il aimait à communiquer à ses amis le résultat de ses
» études. Il accueillit avec bonheur l'idée de créer un Cercle
» archéologique; il encourageait nos travaux et montra toujours
» une grande assiduité à nos séances. Notre société lui doit la
» communication du *Nécrologe des religieux du couvent des*
» *Augustins*.

» L'abbé Evrard supportait allégrement le poids des années,
» il nous semblait destiné à vivre longtemps encore; lui pensait

» à la mort et s'y prépara avec un soin méticuleux. Dans ses » dernières dispositions, il n'oublia pas les pauvres qu'il aimait » à secourir, et pour perpétuer après lui ses charités, il a fait » des legs à diverses institutions de bienfaisance.

» Cher et vénéré collègue, ta vie toute de modestie, toute de » dévouement à Dieu et aux pauvres, t'a déjà valu, nous n'en » doutons pas, la récompense éternelle.

» Au nom du Cercle archéologique d'Enghien, cher et vénéré » collègue, adieu. »

TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

Congrès d'archéologie et d'histoire. Première session à Anvers. Rapport par *Henri de Cordes* V

Liste des membres du Cercle, au 1er juillet 1887 . . . XV

Sociétés savantes et autres institutions scientifiques avec lesquelles le Cercle est en relation. XXIII

Cloître de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies, par *Jules François* 1

Généalogie des d'Enghien, seigneurs de Blaton et de Préaux, par *Ernest Matthieu* 16

Une fête dramatique à Horrues, par *Jules Petit*. . . . 23

L'ameublement de la veuve d'un bailli d'Enghien en 1654, par *Ernest Matthieu* 38

Épitaphes de Braine-le-Comte, par *Joseph Croquet* . . 48

Table des noms de famille de ces épitaphes 125

Tableau de Notre Dame de Messine à Enghien, par *S. Slingeneyer-de Werchin* 130

Un ex-voto à Notre Dame de Messine à Enghien, par *E. Matthieu* 132

Nécrologie : Félix Wielant, par *E. Van Cauwenberghs* . 134

Amand Vanderkelen, par *J. Bocqué* . . . 137

Louis-Joseph-Alphonse Petit, par *E. Matthieu* 138

Une excursion à Braine-le-Comte, Soignies et Horrues, par *G. Zech-Du Biez* 145

Le Congrès archéologique de Namur, 17 au 19 août 1886. Rapport par *Ernest Matthieu* 194
De l'établissement d'une succursale dans l'église des Chartreux à Hérinnes, par *Edmond Van Cauwenberghs.* 206
Les chanoines de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent à Soignies, par *J. Vos* 214
Table des noms des chanoines 260
Notice historique sur la foire et le marché de Gammerages, par *Ernest Matthieu* 267
Biographie enghiennoise. Jean de Ecoute ou Van Eeckhoute. Communication par *L. Cloquet* 276
Un document sur Écaussinnes-d'Enghien, par *Émile Prud'homme* 278
Sauvegarde accordée à l'abbaye de Beaupré, par *F. Cuignies.* 281
Mélanges. — Bénédictions d'églises et de cloches dans l'ancien doyenné de Hal, par *E. Van Cauwenberghs* 284
Plantation d'un « may » à Bassilly, par *E. Matthieu* 285
Trouvaille numismatique à Steenkerque, par *D. Raich* 286
Verrières aux églises d'Acren, Ghislenghien et Marcq, par *E. Matthieu.* 287
Les plans et vues gravés de la ville d'Enghien, par *Charles Rousselle.* 289
Notice historique sur l'église paroissiale et sur les institutions religieuses de Braine-le-Comte, par *Joseph Croquet* 296
§ 1. — Nom, origine, institution de la paroisse 296
§ 2. — Les curés ou recteurs de Braine et le personnel ecclésiastique. 304
§ 3. — L'église paroissiale 316
§ 4. — Confréries 413
§ 5. — Institutions charitables 424
§ 6. — Le Béguinage 433
§ 7. — Le couvent des Sœurs pénitentes récollectines 437

§ 8. — Le couvent des Dominicains 456
§ 9 — La maison de l'Oratoire. 487
§ 10. — Le couvent des Sœurs de Saint-François de Sales . . 492
Pièces justificatives 498
Nécrologie : Frédéric Hairion, par le Dr *Lebon* 509
Jules-César François, par *G. Zech-Du Biez.* 515
Charles-Gustave Misonne, par *Henri de Cordes* 518
Henri Minne, par *H.-C. Van Roy.* 522
Sylvain-Chrétien Slingeneyer, par *E. Matthieu* 524
Clément Evrard, par le même. 527

PLANCHES

EN REGARD DE LA PAGE
Cloître de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies. Plan 1
L'humilité d'Esther, fac-simile 26
Armorial des familles nobles de Braine-le-Comte, planches I et II 45
Pierre tombale de Philippe de Gognies, en l'église de Braine-le-Comte 60
Dalle tumulaire de l'église de Braine-le-Comte . . . 69
Église de Saint-Vincent à Soignies, façade latérale . . 145
Église de Saint-Vincent à Soignies, portail principal. . 155
Église de Saint-Vincent à Soignies, coupe longitudinale. 159
Plan de l'église de Saint-Vincent à Soignies 169
Chapelle du cimetière de Soignies. 185
Église d'Horrues, façade latérale 189
Restes actuels de l'ancien donjon de Braine-le-Comte, d'après un dessin de *C. Bonnel* 298
Église de Saint-Géry à Braine-le-Comte, façade latérale . 317
Église de Saint-Géry à Braine-le-Comte, plan terrier . . 331
Peinture murale de l'église de Braine-le Comte. Charpente romane et charpente du chœur 336

EN REGARD DE LA PAGE

Rétable de l'église de Saint-Géry à Braine-le-Comte . . 348
Statue de l'église de Saint-Christophe à Liège 361

VIGNETTES

PAGES

Sarcophage trouvé dans l'ancien cloître à Soignies . . 13
Base de colonne de l'église de Saint-Vincent de Soignies. 160
Disposition des colonnes du mausolée de saint Vincent, en l'église de Soignies. 165
Sceau des Tenaules de Sainte-Waudru à Braine-le-Comte 304
Sceau de la cure de Braine-le-Comte. 306
Sceau de Messire Jehan Akarin, curé de Braine-le-Comte 309
Profil des colonnes de l'église de Braine-le-Comte. . . 318
Inscription commémorative à la base de la tour de l'église de Braine-le-Comte 327
Bas-relief du portail de l'église de Braine-le-Comte . . 328
Le Christ aux limbes, d'après les xylographies du XVe siècle. 329
Le Christ aux limbes, d'après une gravure d'Albert Durer 330
Faîtière de l'église de Braine-le-Comte 331
Vue et coupe des fenêtres de la nef primitive de la même église. 333
Inscription commémorative au chevet de la chapelle de Saint-Christophe à la même église. 335
Ambon ou jubé de l'église de Braine-le-Comte 347
Croquis du petit portail latéral de cette église 357
Cuve baptismale de la même église 359
Statue de Saint-Christophe placée dans cette église . . 361
Notation du carillon de Braine-le-Comte. 372
Sceau du couvent des Dominicains de Braine-le-Comte . 460

ERRATA

TOME I

Page 324, ligne 13, *au lieu de* 1072, *lisez* 1720.

TOME II

Page 53, ligne 19, *au lieu de* 1660, *lisez* 1690.

TOME III

Pages 130 à 133, *au lieu de* Messines, *lisez* Messine.
Page 207, ligne 26, *au lieu de* continués, *lisez* continué.
Page 223, ligne 14, *au lieu de* Baneston, *lisez* Boneston.
Page 258, ligne 9, *au lieu de* Sauveplane, *lisez* Souveplane.
Page 260, colonne 1, ligne 4, *au lieu de* 243, *lisez* 244.
Même page, colonne 2, ligne 6, *au lieu de* 231, *lisez* 232.
Page 262, colonne 1, dernière ligne, *au lieu de* 222, *lisez* 221.
Même page, colonne 2, ligne 8, *au lieu de* 224, *lisez* 223.
Page 263, colonne 2, ligne 26, *supprimer le chiffre* 222.
Idem ligne 29, *au lieu de* 248, *lisez* 249.
Page 277, ligne 27, *le renvoi* (3) *doit être placé après* IIIe, et non à la fin de la ligne.
Page 296, ligne 16, *au lieu de* Senonnais, *lisez* Sénonais
Page 309, ligne 28, *au lieu de* Descroliers, *lisez* Descrolières.
Page 320, ligne 22, *au lieu de* 1834, *lisez* 1835.
Page 324, ligne 23, *au lieu de* ses travaux, *lisez* ces travaux.
Page 330, ligne 4, *au lieu de* Martin Schongauer, *lisez* Albert Dürer.
Page 342, ligne 3 de la note 1, *au lieu de* Dideon, *lisez* Didron.
Page 370, ligne 6 de la note 1, *au lieu de* Escarghaire, *lisez* Scargaitte.
Page 427, ligne 30, *au lieu de* de semaine, *lisez* de la semaine
Page 429, ligne 3 de la note 1, *au lieu de* divers, *lisez* devers.
Page 432, ligne 14, *au lieu de* 1639, *lisez* 1637.

Braine-le-Comte. — Imp. Lelong, succ. Zech et Fils.

Extraits des Statuts

ART. 1. — Le Cercle archéologique d'Enghien a pour but : 1° de travailler à l'histoire politique, religieuse, littéraire, artistique et scientifique d'Enghien et des communes comprises dans l'ancienne seigneurie; — 2° de créer un musée et une bibliothèque à Enghien; — 3° d'encourager le développement des études historiques et archéologiques.

ART. 15. — Il y aura deux assemblées générales par an, savoir : à l'époque de la fête de Pâques et au mois d'octobre. D'autres assemblées pourront avoir lieu, sur la convocation du Comité.

ART. 16. — Les membres du Cercle s'engagent à lui faire connaître le résultat de leurs travaux et de leurs recherches.

ART. 29 — Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

ART. 30. — Le Cercle forme des collections archéologiques se rattachant spécialement à la contrée dont il s'occupe. Les membres s'engagent à lui signaler toutes les découvertes d'objets antiques qui viendraient à leur connaissance.

Publications

Les *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* paraissent par livraisons semestrielles. Quatre livraisons forment un volume d'environ 500 pages orné de planches.

Les *Annales* s'échangent contre les publications des sociétés historiques et littéraires et contre les revues périodiques du pays et de l'étranger.

Le tome I des *Annales* forme un magnifique volume de x-482 pages, orné de onze planches. Il n'est resté que peu d'exemplaires complets.

Les livraisons 3 et 4 sont en vente au prix de 5 francs chacune, au local de la société

Le tome II volume de xx-560 pages, illustré de seize planches et le tome III volume de xxiv-535 pages, illustré de trente-sept planches et vignettes se vendent chacun au prix de 40 francs.

On peut se procurer le *Catalogue de l'Exposition d'antiquités de* 1882 au prix de 2 francs, et la *Médaille commémorative* au prix de 5 francs.

Les communications, les ouvrages et les objets destinés au Cercle doivent être adressées DUMENT AFFRANCHIS *à M. l'avocat Ernest Matthieu, secrétaire, à Enghien.*